



NOUVEL ATLAS HISTORIQUE

HU

HISTOIRE

M. BALARD | J.-Ph. GENET | M. ROUCHE

LE MOYEN ÂGE EN OCCIDENT

hachette
SUPÉRIEUR

5^e ÉDITION

LE MOYEN ÂGE EN OCCIDENT

MICHEL BALARD,

professeur émérite de l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne

JEAN-PHILIPPE GENET,

professeur à l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne

MICHEL ROUCHE,

professeur émérite de l'université Paris-IV-Sorbonne

Hachette Université Histoire procure aux étudiants des manuels d'initiation complets. La collection couvre l'ensemble de l'histoire de l'Humanité, du paléolithique à nos jours. Une présentation repensée, un texte révisé et partiellement réécrit pour tenir compte des acquis les plus récents de la recherche, augmenté de mises au point ponctuelles, une bibliographie mise à jour et un atlas historique font de cette collection un outil indispensable pour l'amateur éclairé d'Histoire.

*

* *

- ◆ Les Sociétés de la Préhistoire
- ◆ Le Proche-Orient et l'Égypte antiques
- ◆ Le Monde grec antique
- ◆ Rome et son empire
- ◆ Le Moyen Âge en Occident
- ◆ Le Moyen Âge en Orient: Byzance et l'Islam
- ◆ Le ^{xvi}^e siècle (1492-1620)
- ◆ Le ^{xvii}^e siècle (1620-1740)
- ◆ Le ^{xviii}^e siècle (1715-1815)
- ◆ Le ^{xix}^e siècle (1815-1914)
- ◆ Le ^{xx}^e siècle (1914-2001)

Maquette de couverture: Guylaine Moi

Maquette d'intérieur: GRAPH'in-folio

Illustration de couverture: pèlerins se rendant auprès de saint Sulpice pour la guérison de leurs maux. Bas-relief polychrome (XIII^e siècle). Saint-Sulpice de Favières (Essonne). © La Collection/Jean-Paul Dumontier

Composition/mise en page: I.D.T.

© HACHETTE LIVRE, 2011, 43 quai de Grenelle, 75905 Paris Cedex 15.

www.hachette-education.com

ISBN: 978-2-01-146153-7



PAPIER À BASE DE
FIBRES CERTIFIÉES

hachette s'engage pour
l'environnement en réduisant
l'empreinte carbone de ses livres.
Celle de cet exemplaire est de :

1,6 kg éq. CO₂

Rendez-vous sur
www.hachette-durable.fr

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes des articles L. 122-4 et L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective », et, d'autre part, que « les analyses et les courtes citations » dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite ».

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français de l'exploitation du droit de copie (20, rue des Grands-Augustins 75006 Paris), constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

PRÉFACE

Ouvrage de référence depuis de nombreuses années, les volumes de la collection Hachette Université « Initiation à l'Histoire » connaissent un succès auprès des étudiants et du public cultivé, attesté par les nombreuses rééditions qui ont vu le jour. Aujourd'hui, cependant, une refonte complète s'imposait, tenant compte des progrès de la recherche aussi bien que des impératifs pédagogiques nouveaux.

L'objectif de ces volumes n'a pas changé : offrir à un large public les connaissances générales sur une période historique en une synthèse bien informée et clairement présentée. Les étudiants d'aujourd'hui, confrontés à un savoir que parcellisent les unités de valeur qu'ils doivent choisir, n'ont pas toujours acquis cette large base de connaissances qui leur permet de comprendre les grands traits d'une période et d'y situer les événements et les personnages qu'ils rencontrent au long de leur formation. Quant aux étudiants avancés, préparant les concours de recrutement de l'enseignement secondaire (Agrégation, CAPES), ils ont besoin de synthèses et de guides, d'un maniement commode, pour la préparation des épreuves de hors-programme, qui nécessitent aussi l'appréhension rapide d'une bonne bibliographie.

C'est à tous ces besoins que veulent répondre les collaborateurs de cette collection. Ils cherchent, avant tout, à faire acquérir aux étudiants des méthodes leur permettant d'ordonner leurs connaissances. Ils livrent ici le fruit d'une longue expérience pédagogique.

Ils veulent aussi transmettre les acquis les plus récents de la recherche sous une forme accessible au plus grand nombre. L'introduction à ces volumes, les annotations marginales, les appendices complétant les chapitres répondent à cette nécessité. Une présentation claire et structurée du texte, des cartes très maniables, réunies en un petit atlas historique, de courtes biographies, des croquis, des tableaux chronologiques, un index développé, font de ces manuels de commodités instruments de travail.

Michel BALARD

3042329



Digitized by the Internet Archive
in 2022 with funding from
Kahle/Austin Foundation

SOMMAIRE

Préface	3
Introduction	6

PARTIE 1 ■ Le Haut Moyen Âge occidental (410-1050)

1. Les premiers royaumes (410-568)	18
L'état de la recherche – Les sources écrites du Haut Moyen Âge	26
2. Permanence romaine et changements chrétiens (vi ^e et vii ^e siècles)	28
L'état de la recherche – L'anthropologie	38
3. Crises et mutations des royaumes barbares (550-750)	40
L'état de la recherche – L'archéologie des cimetières	48
4. L'expansion du royaume des Francs et la création de l'Empire (751-840)	51
L'état de la recherche – Les documents carolingiens	60
5. La rénovation de la civilisation par les Carolingiens	63
L'état de la recherche – La numismatique	76
6. L'échec de l'unité carolingienne (840-888)	80
L'état de la recherche – L'archéologie maritime	88
7. Les dernières invasions, l'éclatement féodal et le nouvel Empire (888-1002)	90
L'état de la recherche – L'archéologie des mottes féodales	98
8. Lents renouveaux du x ^e siècle	100
L'état de la recherche – Mutations ou non de l'an Mil	109

PARTIE 2 ■ Le Moyen Âge classique (xi^e-xiii^e siècle)

9. Les hommes et la terre	114
L'état de la recherche – Le village médiéval	123
10. Féodalités et sociétés féodales	127
L'état de la recherche – Le château (xi ^e -xiii ^e siècle)	136
11. Le renouveau de l'État	139
12. Le renouveau du commerce	150
L'état de la recherche – Le commerce des épices	159
13. Villes et sociétés urbaines	162
L'état de la recherche – La rue au Moyen Âge	172
14. L'Église et la société politique	176
L'état de la recherche – La paroisse en France	186
15. Le monachisme et la recherche du salut	188
16. L'expansion de l'Occident	200
L'état de la recherche – Un exemple d'expansion : Gênes	209
17. La vie intellectuelle et artistique	212
L'état de la recherche – Un exemple complexe de construction : l'abbatiale de Cluny	220

PARTIE 3 ■ La fin du Moyen Âge (xiv^e-xv^e siècle)

18. Le retournement de la conjoncture (une phase B : crise ou crises ?)	226
L'état de la recherche – Vers de nouvelles interrogations	233
19. Le destin des États et la vie politique	236
L'état de la recherche – Une « genèse de l'État moderne »	253
20. La vie économique et sociale du monde rural	258
L'état de la recherche – Productivité et diversification	268
21. Les villes et l'artisanat	270
22. L'activité commerciale	280
23. La vie religieuse	293
L'état de la recherche – Réprimer ou réformer ?	305
24. Le mouvement des idées et la vie artistique	307
L'état de la recherche – Vers la maîtrise du réel	318
Index	321
Repères chronologiques	326
Cartes	336

INTRODUCTION

La splendeur des monuments qu'il nous a légués, le romanesque des évocations qu'en donnent le cinéma et la littérature, son éloignement par rapport à nous, tout cela fait que le Moyen Âge suscite engouement et passion : mais il ne révèle pas facilement ses secrets à qui veut l'explorer. L'étudiant qui aborde l'histoire médiévale n'est pourtant pas un débutant : dans les dernières classes de l'enseignement secondaire, ou dans une première année d'histoire quand le Moyen Âge est enseigné pendant la seconde, il a acquis des connaissances, et le cas échéant il s'est initié à la recherche bibliographique ou à l'explication de documents. Mais il n'a plus étudié l'histoire médiévale depuis la cinquième, à l'exception d'une éventuelle question du programme de seconde : autrement dit, tout est à faire. Certes, l'expérience qu'il a acquise dans l'étude des autres périodes de l'histoire lui sera utile, mais il va se heurter à des difficultés propres à la période médiévale. Après avoir défini ce qu'est le Moyen Âge (ou plutôt ce qu'il n'est pas ...), nous évoquerons rapidement ces difficultés, dont il faut avoir clairement conscience pour pouvoir les surmonter, et présenterons rapidement un certain nombre de pratiques (critique historiographique, proximité avec les sources, approche pluridisciplinaire) utilisées par les médiévistes pour y parvenir, avant de terminer cette introduction par quelques conseils de travail.

■ Un Moyen Âge introuvable

Autant le dire tout de suite : s'il existe bien une période médiévale, le Moyen Âge n'existe pas, ou plutôt ce n'est qu'une expression. Elle a été forgée par les hommes de la Renaissance, en particulier les humanistes italiens : ils voulaient restaurer, tout en restant chrétiens, la grandeur spirituelle, intellectuelle, artistique et les langues authentiques de la civilisation de Rome et de la Grèce. Entre eux, les « restaurateurs », et leurs glorieux modèles, s'étaient déroulés des temps obscurs, encombrés de luttes sans gloire, d'écrits sans style, de monuments difformes : Pétrarque, dès le ^{xiv}^e siècle, les appelle les *tempora media*, les temps intermédiaires... Ils n'étaient pas les premiers à avoir cette vision : les Carolingiens, puis au ^{xii}^e siècle, les intellectuels qui sont à l'origine de la naissance des universités ont, eux aussi, et sur des bases différentes, lancé des « Renaissance » plus ou moins conscientes : mais l'opération qui a réussi est celle des humanistes italiens. Ce faisant, les humanistes donnaient au Moyen Âge un début (la chute de l'Empire romain, assimilée à une fin brutale de la civilisation antique) et une fin (la fin du ^{xv}^e siècle, quand la reconstruction somptueuse et triomphale de la Rome pontificale manifeste le triomphe des valeurs « modernes » fondées sur une redécouverte savante de la culture antique).

Ce « Moyen Âge », ce millénaire obscur qui s'étendait ainsi entre deux périodes glorieuses de l'histoire de l'humanité, allait tour à tour servir de repoussoir aux uns et de modèle aux autres. Même l'apparition d'une histoire « scientifique », dans le courant du ^{xix}^e siècle, ne permit pas de clarifier vraiment cette obscurité : au contraire, la recherche d'une fin plausible de la période médiévale, ou plus exactement d'un début crédible de la période « moderne », aboutit à substituer à la Renaissance italienne, impossible à dater avec précision (puisque c'est avant tout un phénomène culturel et qu'elle commence en fait à la fin du ^{xiii}^e siècle) soit la chute de Constantinople (1453), soit la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb (1492) : dates essentielles certes, mais qui masquaient la logique qui avait en fait créé le « Moyen Âge », un « Moyen Âge » sur l'existence duquel il n'était dès lors plus nécessaire de s'interroger et auquel on allait au contraire s'ingénier à donner une unité et une cohérence qu'il ne pouvait évidemment pas avoir ! Le Moyen Âge est, plus que toute autre période de l'histoire, une construction intellectuelle, faite pour donner un semblant de cohérence à ce qui n'est en réalité qu'un « entre-deux ». D'où, pour celui qui entreprend de l'étudier, un certain nombre de difficultés spécifiques.

■ Des difficultés spécifiques

La première est celle de la **durée de la période** : il s'écoule en gros un millénaire entre la chute de l'Empire romain et l'arrivée des caravelles de Christophe Colomb dans les Caraïbes. Alors que l'étude de l'Antiquité se découpe assez facilement en grands ensembles dont l'émergence et la fin sont repérables, permettant une approche successive d'ensembles (le Proche-Orient, l'Égypte, la Grèce, Rome) qui ont chacun une cohérence fondée notamment sur la langue de leurs sources respectives et sur leurs caractéristiques archéologiques propres, le Moyen Âge ne se laisse pas découper aisément : pour les besoins de la pédagogie, il est traditionnel de l'articuler en deux grands ensembles géographiques, l'Orient (Byzance et l'Islam) et l'Occident, et, pour ce dernier, en trois périodes principales, comme nous l'avons d'ailleurs fait ici. Mais les frontières entre Orient et Occident sont en partie factices et fluctuantes – nous y reviendrons – les contours de ces trois périodes usuelles sont flous, et leurs caractéristiques varient selon les régions : quand Florence peut déjà passer pour « moderne » au ^{xiv}^e siècle, l'Irlande conserve jalousement des institutions et une culture dont des pans entiers sont antérieurs à l'an Mil, tandis que la Lituanie ne se convertit au christianisme qu'à la fin du Moyen Âge !

Cette durée accentue une **hétérogénéité spatiale**, présente dès l'origine : la chute de l'Empire romain d'Occident ne fait pas disparaître Rome, sa société et sa culture, mais la frontière militaire derrière laquelle s'abritait l'Empire. Est ainsi créé un vaste espace ouvert, où s'interpénètrent une civilisation gréco-romaine christianisée familière de l'écrit et une Europe protohistorique païenne, qui est toujours celle de l'âge du fer que seule l'archéologie permet d'appréhender. C'est de ce contact plus ou moins violent que la christianisation progressive des peuples celtes, germaniques et slaves fait peu à peu émerger l'Europe que nous connaissons aujourd'hui : cette limite se déplace alors rapidement vers l'ouest (Islande) le nord (Scandinavie) et vers l'Orient (Bohême, Pologne, Croatie, Serbie, Hongrie). L'Occident médiéval n'est alors borné au sud que par la poussée musulmane en Méditerranée et jusqu'en Espagne à partir du ^{viii}^e siècle, et à

l'est par l'Empire Romain d'Orient devenu Byzantin, jusqu'à sa chute au début du ^{xiii}^e siècle, puis à son remplacement par l'Empire des Turcs Ottomans au ^{xv}^e siècle. À cette date, la Lituanie et la Laponie ont été agrégés à cet ensemble européen, au moment où Portugais et Castillans commencent leurs navigations atlantiques qui les conduiront jusqu'en Amérique et jusqu'en Inde.

Dans ces conditions on comprend mieux l'**absence d'autonomie** du Moyen Âge occidental : la coupure Orient-Occident est illusoire, qu'il s'agisse de la religion, de la politique ou de l'économie. Le judaïsme, les christianismes grec et latin et l'Islam sont des religions monothéistes qui ont beaucoup en commun ; Juifs, Musulmans et Chrétiens (qu'ils soient Occidentaux [« Latins »] ou Orientaux [« Grecs »]) s'appuient par ailleurs sur un même ensemble de références culturelles et intellectuelles où les philosophes (Aristote, Platon), les médecins (Hippocrate, Galien), les mathématiciens et les savants (Euclide, Archimède, Ptolémée) de la Grèce antique occupent une place éminente. Orient et Occident reçoivent – comme d'ailleurs la Chine à l'autre extrémité du continent asiatique – l'assaut des mêmes peuples venus d'Asie Centrale, Huns, Turcs et Mongols. Sur le plan économique, les échanges entre ces ensembles politico-religieux n'ont pour ainsi dire jamais cessé et ils redeviennent de plus en plus importants à partir du ^{xi}^e siècle : qu'il s'agisse d'apprécier le stock et les cours des métaux précieux, les soldes du commerce international et les évolutions monétaires, il est impossible de séparer Orient et Occident ; les marchands italiens sont très tôt présents dans tout le bassin méditerranéen et vont parfois bien au-delà (Marco Polo) ; les technologies orientales de la céramique et du verre pénètrent l'Occident. Et à travers le monde islamique et ses caravanes, ce sont l'Afrique (où l'Éthiopie est chrétienne), le sous-continent indien et l'Indonésie qui sont mis en contact avec le monde méditerranéen. Conséquence incontournable : pour comprendre l'histoire de l'Occident médiéval, il est indispensable de connaître, au moins dans ses grandes lignes, celle de l'Orient...

La quatrième difficulté est l'**étrangeté profonde du monde médiéval** par rapport au

nôtre. Or beaucoup d'historiens du XIX^e et du début du XX^e siècle ont au contraire cherché à enraciner dans un passé aussi lointain que possible l'origine de leurs pays respectifs. Les historiographies nationales (même quand elles ne poursuivent pas un but explicitement nationaliste) ont ainsi construit des filiations et des généalogies factices qui créent une dangereuse illusion d'optique, rapprochant de nous ce si lointain Moyen Âge : ce n'est pas un hasard si les débuts de l'histoire « scientifique », commençant par un recensement systématique des sources et par leur publication, coïncident au XIX^e siècle avec la période la plus intense de l'affirmation des nationalismes européens ; chaque État ou chaque peuple aspirant à en posséder un s'est ainsi pourvu d'un passé médiéval dénaturé et artificiel. Or, quand on parle de « France » ou d'« Allemagne » pour le X^e siècle, cette France ou cette Allemagne n'ont guère de rapports avec ce que nous désignons par les mêmes termes. Et cette appropriation dénaturante a peu à peu enveloppé tout le Moyen Âge d'une sorte de halo déformant dont il est difficile de se débarrasser et qui est moins aisément repérable que les outrances nationalistes. En réalité, tous les systèmes de croyances, de références intellectuelles, sociales ou culturelles des hommes de la période médiévale sont aussi éloignés des nôtres que peuvent l'être des nôtres leurs outils et leurs technologies !

Toutes ces difficultés aboutissent, pour l'étudiant, à un exercice auquel il n'a pas encore été habitué : comprendre exactement le sens des mots qu'il lit et qu'il va devoir employer à son tour ; autrement dit, il lui faut apprendre à **nommer** les choses, les processus et les concepts. Cela est évident pour tous les noms de peuples ou de constructions politiques, mais cela l'est plus encore pour des mots dont l'emploi est pourtant courant : propriété, État, esclave, seigneur, religion... Certains mots latins ont plusieurs sens entre lesquels il faut choisir (*servus* : serf ou esclave ?) ou sont carrément intraduisibles (*dominium* : pouvoir ? seigneurie ?). Un travail constant de réflexion sur les mots et sur les concepts est donc indispensable. Mais c'est précisément ce qui rend passionnante l'histoire médiévale : sur ses doutes, ses hésitations et ses remises en

question incessantes, l'étudiant pourra peu à peu construire sa propre vision et sa propre compréhension d'un monde complexe, loin des certitudes toutes faites. L'histoire médiévale est perpétuellement en train de se faire et de se défaire : elle n'est pas seulement affaire de connaissances, elle implique plus que toute autre l'imagination, l'intelligence et la réflexion personnelle de l'étudiant. Mais pour l'aider, comme pour faire progresser leurs recherches, les médiévistes ont recours à des pratiques spécifiques.

■ Des pratiques spécifiques

La première est l'importance de la **critique historiographique**, et ceci pour deux raisons principales. Nous avons déjà souligné l'importance des déformations introduites par les nationalismes historiographiques, mais cela ne vaut pas seulement pour l'histoire politique et l'histoire de l'art : les luttes idéologiques du XIX^e et du XX^e siècle ont ainsi engendré des historiographies cléricales ou marxistes qu'il faut certes utiliser, mais en connaissance de cause. La seconde raison tient à l'extrême morcellement d'un monde dont nous avons déjà souligné l'hétérogénéité spatiale et chronologique. La disparition de l'Empire a ouvert la voie à d'innombrables constructions politiques, plus ou moins éphémères : les Carolingiens en ont rassemblé un bon nombre dans une construction impériale qui s'est à son tour fractionnée en une multitude d'entités. Les monarchies féodales, les cités-États, les principautés ont à leur tour entrepris de rassembler ces entités plus petites, mais chacune a gardé ses caractéristiques propres. D'une ville à l'autre, d'un comté à l'autre, tout peu changer : il n'y a pas une féodalité, un servage, un commerce, une structure politique, sociale ou économique évidemment dominante. On doit partir d'un cas régional, forcément associé au travail des historiens qui ont travaillé les sources dont on dispose pour cette région, puis essayer de voir si l'on peut généraliser à partir de ce cas pour proposer – et donc comprendre, un modèle : le Mâconnais de Duby, la Catalogne de Bonnassie, la Picardie de Fossier, le Latium de Toubert, le Vendômois de Barthélemy, pour n'évoquer que quelques-uns des historiens français les plus réputés, sont ainsi des comparaisons obligées, à l'aune desquelles on peut essayer de

comprendre les problèmes auxquels on est confronté. Les étudiants sont déroutés par cette nécessité, qui les oblige à un travail bibliographique dont les autres périodes de l'histoire les dispensent souvent et qui leur donne un sentiment d'insécurité: ils cherchent une certitude, et ne découvrent, après beaucoup de travail, qu'une certitude relative! Pourtant, ils y gagnent d'être plongés directement dans le travail de recherche des historiens qu'ils lisent, d'être conduits à comprendre leur démarche et leurs raisonnements, et de pouvoir à leur tour exercer leur réflexion critique.

Deuxième pratique caractéristique des médiévistes, le **recours continu** aux sources et, partant, la nécessité pour l'étudiant d'être très tôt capable de s'y reporter pour les interroger lui-même. Bien sûr, il y a le problème des langues: sauf s'il est latiniste, un accès direct lui sera difficile. Encore y a-t-il toutes les sources en langues vulgaires, qui sont souvent beaucoup plus difficiles que le latin, à commencer par le français médiéval. Mais il n'y a pas que les sources textuelles: il y a aussi les œuvres d'art, les constructions architecturales, les fouilles archéologiques, les monnaies, la musique, etc., tout, en somme, ce qui est parvenu jusqu'à nous du Moyen Âge. L'utilisation de ces sources sera facilitée par des ouvrages dont nous parlerons plus loin, et l'étudiant dispose aujourd'hui de plusieurs collections de sources traduites et commentées; d'ailleurs, la plupart des livres des historiens médiévistes (par exemple, ceux des auteurs dont nous avons cité les noms au paragraphe précédent) restent très proches de leurs sources qu'ils citent abondamment. Mais les sources médiévales ne doivent pas seulement être interrogées pour ce que nous apprend leur contenu, mais aussi pour leur forme et pour leur matérialité: qu'implique l'écriture d'une charte, par exemple? Est-elle faite pour être lue, ou pour être montrée? Quel rapport y a-t-il entre la multiplication des documents écrits par les administrations pontificale, d'abord, puis royales et urbaines, et la capacité de lecture et d'écriture des usagers de ces administrations? Les fresques des églises romanes, les prodigieux cycles de vitraux des grandes cathédrales gothiques étaient-ils compréhensibles pour tous, étaient-ils commentés par les membres du

clergé? Qui se servait des pièces de monnaie, et comment? Pourquoi avait-on besoin de changeurs, et à quoi servait l'outillage de ceux-ci? Du sens des sources, on passe à leur matérialité, puis à leur fonction sociale et symbolique aussi importantes pour le médiéviste que les informations qu'elles lui transmettent par leur contenu.

Une troisième pratique est apparue plus récemment chez les médiévistes, mais elle a pris chez eux une place essentielle, c'est **l'approche pluridisciplinaire**. Les difficultés mêmes du texte de la plupart des sources médiévales ont toujours rendu nécessaire un travail commun avec les philologues, mais l'actuel développement de la pluridisciplinarité a deux origines. La première est l'élargissement continu du champ des sources. Il a été plus lent en France qu'en Angleterre, en Allemagne ou en Scandinavie: l'archéologie médiévale n'a derrière elle qu'un demi-siècle d'expérience, et le recours systématique par les historiens aux textes littéraires et aux œuvres d'art est plus tardif encore. La liturgie et la musique sont encore loin d'être utilisées comme elles le pourraient, mais le mouvement est désormais bien amorcé. La deuxième origine de cet appel à la pluridisciplinarité est due à la reconnaissance de l'apport des sciences sociales. Les historiens de la fin de la période médiévale disposent de sources qui leur permettent d'utiliser les méthodes de la sociologie. Surtout, la reconnaissance de l'étrangeté du monde médiéval a conduit les médiévistes, suivant l'exemple de leurs collègues d'histoire ancienne, à se faire anthropologues et à reformuler toutes les questions qu'ils pouvaient se poser sur les comportements et la signification des pratiques sociales, culturelles et religieuses des hommes du Moyen Âge. L'anthropologie historique est ainsi devenue un des éléments essentiels de la méthode des médiévistes. Ces transformations ont souvent été portées par des historiens qui, plus que d'autres, ont pris le risque de tester ces méthodes sur les sources et les terrains de leur travail: l'étudiant remarquera ainsi que les noms de Marc Bloch, Georges Duby et Jacques Le Goff reviennent avec insistance dans les bibliographies des chapitres qui suivent, et ce n'est évidemment pas un hasard.

■ Quelques conseils de travail

Le premier et le plus pressant est de s'immerger dans le Moyen Âge, pour le découvrir et l'aimer : l'étude suivra. D'abord, la Bible : la lire, si possible, et s'aider pour la comprendre d'un guide (par exemple, P. RICHÉ et G. LOBRICHON, éd., *Le Moyen Âge et la Bible*, Paris, 1984). Ensuite, lire les grands textes littéraires : quatre collections de poche sont particulièrement riches, *Lettres gothiques* que dirige M. ZINK au Livre de Poche (la plupart des grands textes français comme le *Roman de la Rose* et les *Chansons de Trouvère* et, pour la fin du Moyen Âge, le *Journal d'un Bourgeois de Paris*; COMMYNES et les *Lettres de LOUIS XI*), la série « Classique » chez Folio-Gallimard (les *Contes de Canterbury* de CHAUCER), la Bibliothèque Médiévale de la collection 10/18 (une version particulièrement abordable des *Romans de la Table Ronde*), la collection bilingue Garnier-Flammarion (des textes philosophiques essentiels et la *Divine Comédie* de DANTE). La Pochothèque (Le Livre de Poche) publie un Dante intégral et un instrument de travail indispensable, G. GREUTE, *Dictionnaire des Lettres Françaises. Le Moyen Âge*, réédition en 1992 d'un ouvrage paru en 1964 avec une remise à jour complète par les membres de l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes. De la même façon, les étudiants doivent s'initier à l'art médiéval : ils disposent pour cela de deux bonnes histoires de l'art médiéval récentes [M. BARRUCAND, J.-P. CAILLET, C. JOLIVET-LÉVY et F. JOUBERT, *L'Art du Moyen Âge*, (Gallimard) Paris, 1995 et Ch. HECK, dir., *Moyen Âge : Chrétienté et Islam*, (Flammarion) Paris, 1996]. L'histoire de l'art connaît aujourd'hui un renouvellement profond grâce notamment aux travaux de Jean WIRTH, *L'image médiévale*, Klincksieck, Paris, 1989, *L'image à l'époque romane*, (Cerf), Paris, 1998 et *L'image à l'époque gothique*, (Cerf), 2008; de Roland RECHT, *Le croire et le voir. L'art des cathédrales, XI^e-XV^e siècle*, (Gallimard), Paris, 1999 et Hans BELTING, *L'image et son public au Moyen Âge*, (Gérard Montfort), Paris, 1998, *Pour une anthropologie des images*, (Gallimard), Paris, 2004, *Image et culte : une histoire de l'art avant l'époque de l'art*, (Cerf), Paris, 2007, *La vraie image. Croire aux*

images!, (Gallimard), Paris, 2007 et *La double perspective : la science arabe et l'art de la Renaissance*, (PUL), Lyon, 2010. Surtout, en France au moins comme dans la plupart des pays européens, l'étudiant n'a qu'à sortir de chez lui et se ruer au musée le plus proche (par exemple, à Paris, au Musée du Moyen Âge à l'hôtel de Cluny) ou dans l'une des grandes cathédrales ou des grandes églises abbatiales pour en admirer l'architecture, les fresques, les vitraux et la sculpture. Enfin, qu'il n'oublie pas les images (J. DALARUN, dir., *Le Moyen Âge en lumière*, (Fayard) Paris, 2002, accompagné d'un DVD et d'un CD ainsi que d'un site internet), et surtout la musique, pour laquelle l'excellent *Guide de la Musique au Moyen Âge* dirigé par Fr. FERRAND, (Fayard) Paris, 1999, lui ouvrira les portes d'un univers foisonnant. De même, il aura profité de se reporter à Olivier CULIN, *Brève histoire de la musique médiévale*, Paris, (Fayard), 2002. Comme introduction générale à l'histoire de la culture médiévale, on peut utiliser J.-Ph. GENET, *La Mutation de l'éducation et de la culture médiévales*, Paris, 2 vol., (Arslan Seli), 1999, qui donne par ailleurs la bibliographie essentielle pour aborder tous ces domaines : quant à la culture savante et universitaire, l'étudiant lira notamment avec profit Jacques VERGER, *Les gens de savoir en Europe à la fin du Moyen Âge*, (PUF) Paris, 1997.

Venons-en à l'étude proprement dite. La meilleure introduction à l'histoire médiévale reste Jacques LE GOFF, *La Civilisation de l'Occident Médiéval*, (Champs-Flammarion) Paris, nouvelle éd., 1997 ou Robert FOSSIER, *Le Moyen Âge*, (Armand Colin) Paris, 3 vol. On y ajoutera J. BASCHET, *La Civilisation féodale*, (Aubier) Paris, 2004, qui propose des perspectives très neuves. L'essai stimulant et polémique d'Alain GUERREAU aide à comprendre la genèse de l'idée de Moyen Âge et les difficultés qu'elle pose à l'historien : *L'avenir d'un passé incertain : quelle histoire du Moyen Âge au XXI^e siècle*?, (Seuil), Paris, 2001. R. FOSSIER, *Ces Gens du Moyen Âge*, (Fayard) Paris, 2007. Comme nous l'avons dit plus haut, l'étudiant aura tout intérêt à s'imprégner de la pensée des grands médiévistes en lisant Marc BLOCH, *Les Rois thaumaturges*, (Gallimard), Paris, n^{ie} éd., 1983; *La Société féodale*, (Albin Michel)

Paris, nlle éd., 1994, et la réédition en format poche des principaux ouvrages de Georges DUBY (*Féodalité*, et *L'Art et la Société*, (Gallimard-Quarto) Paris, 1997 et 2001) et de Jacques LE GOFF, *Un autre Moyen Âge*, Paris, (Gallimard-Quarto), 2000. Ensuite, l'étudiant dispose de quelques ouvrages destinés à lui faciliter la tâche. Depuis peu, plusieurs dictionnaires du Moyen Âge sont disponibles, l'un, le plus utile à l'étudiant, étant disponible en format poche: Cl. GAUVARD, A. de LIBÉRA et M. ZINK, *Dictionnaire du Moyen Âge*, (PUF Quadrige) Paris, 2002. Plus détaillés sont le *Dictionnaire encyclopédique du Moyen Âge*, dir. A. VAUCHEZ, 2 volumes, (Le Cerf) Paris, 1997 et surtout le *Lexikon des Mittelalters*, (Artemis) Munich, publié par fascicules depuis 1980. Un *Dictionnaire de la France au Moyen Âge*, dir. M. BALARD, (Hachette) 2003, existe dans la collection Carré-Histoire. Le *Dictionnaire raisonné de l'Occident Médiéval*, dir. J. LE GOFF et J. CL. SCHMITT, (Fayard) Paris, 1999 est différent: il contient peu d'articles, mais qui portent sur quelques-unes des notions essentielles à la compréhension du Moyen Âge et sont longuement développés. Pour mettre en place la chronologie et l'histoire événementielle, J.-Ph. GENET, *Le Monde au Moyen Âge*, (Hachette) Paris, 1991, est le complément naturel du présent volume. Pour mieux comprendre le vocabulaire médiéval, l'étudiant dispose de P. BONNASSIE, *Cinquante Mots clefs de l'histoire médiévale*, (Privat) Toulouse, 1981 et de F.O. TOUATI, *Vocabulaire historique du Moyen Âge*, (Boutique de l'Histoire) Paris, 1995. Un bon choix des types d'exercice que les enseignants d'histoire médiévale proposent à leurs étudiants est présenté dans Michel KAPLAN, dir., *Le Moyen Âge*, (Bréal) Paris, 2 vol., 1994 et J. BERLIOZ, *Le Commentaire de document en histoire médiévale*, (Seuil-Poche) Paris, 1996 offre à la fois une méthode et des exemples de corrigé. En revanche, les atlas français sont tout à fait insuffisants: le seul qui soit utilisable est G. DUBY, dir., *Grand Atlas Historique*, (Larousse), Paris, rééd. 2001, mais il ne dispense pas l'étudiant d'avoir recours aux atlas allemands (*Atlas zur Weltgeschichte*, Westermann; *Grosser Historischer Weltatlas*), très difficiles d'emploi si l'on ne connaît pas l'allemand.

À partir de ces bases, l'étudiant peut se lancer dans son travail personnel. Il se décompose, en fonction des spécificités que nous avons évoquées dans cette introduction, en deux phases principales: il lui faut d'abord maîtriser la source qui lui est proposée pour une explication de documents, puis, d'une façon plus générale, construire sa bibliographie critique, qu'il s'agisse de faire une explication de document ou une dissertation, ou, tout simplement, de préparer son programme de lectures. Commençons par **les sources**: une introduction indispensable est Olivier GUYOTJEANNIN, *Les Sources de l'histoire médiévale*, Paris (Le Livre de poche) 1998, qui donne lui-même accès à une vaste bibliographie. Quand l'étudiant doit expliquer un texte extrait d'une chronique ou de l'œuvre d'un historien médiéval, il doit consulter Bernard GUENÉE, *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval*, Paris (Aubier) 1980. Deux collections seront particulièrement utiles à l'étudiant: en bibliothèque, il pourra consulter les fascicules de la **Typologie des Sources du Moyen Âge**, publiés par l'Université de Louvain chez Brepols: les fascicules (83 sont parus à ce jour) sont consacrés à des sujets très généraux (« les sources de l'histoire économique », par exemple) ou très spécialisés (« les livres de cuisine », « les tablettes de cire », « les dents et les ossements humains... »); chez le même éditeur, il disposera des volumes, très accessibles, de l'**Atelier du Médiéviste** que dirige Jacques BERLIOZ: ils portent surtout sur les langues médiévales (allemand, anglais, italien; à compléter, pour le latin, par M. PARISSÉ et M. GOULLET, *Apprendre le latin médiéval*, Nancy, 1995) et sur les « sciences auxiliaires » (épigraphie, numismatique, diplomatique médiévales).

Des recueils de textes offrent de nombreux textes traduits, avec des introductions et des présentations utiles (et parfois des corrigés d'explication): Ch.-M. de La RONCIÈRE, Ph. CONTAMINE, R. DELORT et M. ROUCHE, *L'Europe au Moyen Âge*, Paris (Armand Colin) 1971, 3 vol. et deux collections plus récentes: G. BRUNEL et E. LALOU, *Sources d'Histoire Médiévale*, Paris, (Larousse) 1992 et, chez Fayard, J. P. BRUNTERC'H, *Archives de la France*, I, 1994 et O. GUYOTJEANNIN, *Archives de l'Occident*, I, 1992. Pour tous

les textes littéraires, il tirera grand profit de M. GALLY et Ch. MARCHELLO-NIZIA, *Littératures de l'Europe Médiévale*, Paris, (Magnard) 1985. De toutes façons, quand le document est un texte, l'étudiant a toujours intérêt à remonter à l'édition originale dont le texte est extrait : le meilleur guide pour s'y retrouver dans les grandes collections de publications de sources reste à ce jour M. PACAUT, *Guide de l'étudiant en histoire médiévale*, Paris, (PUF) 1968, bien qu'il n'ait malheureusement pas été remis à jour.

Pour la **bibliographie**, il faut bien distinguer entre les manuels, accessibles aux étudiants et les travaux de recherche. D'une façon générale, la recherche bibliographique se fait en allant du général au particulier : il faut donc commencer par les manuels. La principale collection générale est *The New Cambridge Medieval History*, dont les sept volumes entièrement nouveaux sont en train de finir de paraître : la couverture du monde médiéval et des sujets est très large, et les bibliographies, internationales, très fournies. L'étudiant que l'anglais effraie, ou auquel ces volumes ne sont pas accessibles, dispose en France de plusieurs bonnes collections, entre lesquelles il choisira en fonction des besoins et des disponibilités : par exemple, la **collection « U » chez Armand Colin** dont les volumes sont surtout thématiques (citons notamment Ph. CONTAMINE et al., *L'Économie médiévale*, 1993, O. GUILLOT, A. RIGAUDIÈRE et Y. SASSIER, *Pouvoirs et Institutions dans la France médiévale*, 1994, 2 vol., R. FOSSIER, *La Société médiévale*, Paris, nlle éd., 2002, M. AURELL, *La Noblesse en Occident au Moyen Âge*, 1996, J. MORSEL, *L'aristocratie médiévale. La domination sociale en Occident, v^e-xv^e siècle*, Paris, 2004, Laurent FELLER, *Église et société en Occident, vii^e-xi^e siècle*, 2004 et *Paysans et seigneurs, viii^e-xv^e siècles*, 2007. Dans la collection « Carré Histoire » chez Hachette Supérieur, on mentionnera : S. ROUX, *Le monde des villes au Moyen Âge*, 2^e éd., 2004, D. LETT, *Famille et parenté dans l'Occident médiéval, v^e-xv^e siècle*, 2000, F. COLLARD, *Pouvoirs et culture dans la France médiévale, v^e-xv^e siècle*, 1999, et A.-M. HELVETIUS, J.-M. MATZ, *Église et société au Moyen Âge v^e-xv^e siècle*, 2008. À un niveau plus ambitieux, les volumes de la **Nouvelle Clio aux PUF** offrent des ouvrages qui font le

point sur la recherche dans un domaine donné et présentent une abondante bibliographie classée : citons Ph. CONTAMINE, *La Guerre au Moyen Âge*, 1980 ; J.P. POLY et E. BOURNAZEL, *La Mutation féodale, x^e-xiii^e siècles*, 1980 ; R. FOSSIER, *Enfance de l'Europe. Aspects économiques et sociaux, x^e-xiii^e siècles*, 1989 ; B. GUENÉE, *L'Occident aux xiv^e et xv^e siècles. Les États*, 5^e éd., 1993 ; F. RAPP, *L'Église et la vie religieuse en Occident à la fin du Moyen Âge*, Paris, nlle éd., 1999 ; H. MARTIN, *Mentalités médiévales*, 2 vol., 1998 et 2001. On trouvera aussi quelques volumes intéressant le Moyen Âge dans la collection « 1^{er} Cycle » (PUF), comme Cl. GAUVARD, *La France au Moyen Âge du v^e au xv^e siècle*, Paris, 1996 ; M. ZINK, *La Littérature française du Moyen Âge*, 1992, et A. de LIBÉRA, *La Philosophie médiévale*, 1993. Beaucoup plus rapides et succincts sont en général les volumes des collections « **Les Fondamentaux** » (Hachette), « **Cursus** » (Colin), « **Points Histoire** » (Seuil), « **Que sais-je** » (PUF) ou encore les « **Guides** » des **Éditions Les Belles-Lettres**. Pour aller plus loin, l'étudiant s'appuiera sur les conseils bibliographiques donnés à la fin de chacun des chapitres de ce livre et par les manuels qui viennent d'être cités.

Et puis, il y a les **travaux de recherche** que l'étudiant doit savoir consulter quand cela est nécessaire. La recherche, en histoire médiévale, passe d'une part par des publications périodiques, des revues ou des conférences et des colloques ; et puis, bien sûr, par les thèses. Entre cet océan de publications, difficile à localiser (revues confidentielles, inaccessibles dans trop de nos bibliothèques, thèses anciennes et introuvables mais néanmoins essentielles...) l'étudiant dispose de livres qui ne sont ni des manuels, ni à proprement parler des ouvrages donnant des résultats de recherche « bruts », mais qui entendent traiter à fond une problématique, en s'appuyant sur les recherches personnelles de l'auteur, mais aussi en donnant une vision synthétique du sujet grâce à la maîtrise d'un vaste corpus de sources. Nous nous en tiendrons ici aussi aux collections françaises. La plus prestigieuse est la « **Bibliothèque des Histoires** » (Gallimard) : si la plupart des titres de Georges DUBY, Ernest KANTOROWICZ et Jacques LE GOFF sont repris chez Quarto,

on y trouve des volumes indispensables comme ceux de Bernard GUENÉE, *Entre l'Église et l'État. Quatre vies de prélats français à la fin du Moyen Âge*, 1987, *Un meurtre, une société. L'assassinat du duc d'Orléans, 23 novembre 1407*, 1992, C. BEAUNE *Naissance de la nation France*, 1985, E. LEROY-LADURIE *Montaillou, village occitan de 1294 à 1324*, 1975, E. KANTOROWICZ, *Les deux corps du Roi*, (Gallimard), Paris, 1989, J. KRYNEN *L'Empire du Roi. Idées et croyances politiques en France, XIII^e-XV^e siècle*, 1993, J.-Cl. SCHMITT (*La Raison des gestes*, 1990, *Les Revenants. Les vivants et les morts dans la société médiévale*, *Le corps, les rites, les rêves, le temps. Essais d'anthropologie médiévale*, 2001. Une autre collection, la « **Collection Historique** » (Aubier) a publié aussi des ouvrages importants : citons, parmi les derniers parus, Charles HIGOUNET, *Les Allemands en Europe centrale et orientale au Moyen Âge*, 1989; F. RAPP, *Les Origines médiévales de l'Allemagne moderne*, 1989; D. LETT, *L'Enfant des miracles. Enfance et société au Moyen Âge (XII^e-XIII^e siècle)*, 1997; Michel LAUWERS, *Naissance du cimetière. Lieux sacrés et terre des morts dans l'Occident médiéval*, 2005. D. IOGNA-PRAT, *Ordonner et exclure. Cluny et la société chrétienne face à l'hérésie, au judaïsme et à l'Islam, 1000-1150*, 1998. D'autres collections sont apparues plus récemment et méritent d'être suivies avec attention : la nouvelle collection « **L'évolution de l'humanité** » (Albin Michel) où sont parus par exemple, H. WOLFRAM, *Les Goths*, 1990; H. NEVEUX, *Les Révoltes paysannes en Europe (XIV^e-XVII^e siècles)*, 1997, J.-M. MOEGLIN, *Les Bourgeois de Calais. Essai sur un mythe historique*, 2002, E. CROUZET-PAVAN, *Enfers et paradis. L'Italie de Dante et de Giotto*, 2001 et *Renaissances italiennes, 1380-1500*, 2007; « **Le Nœud Gordien** » (PUF) où l'on notera les ouvrages essentiels de Serge LUSIGNAN, *La langue des rois au Moyen Âge. Le français en France et en Angleterre*, 2004 et de D. NIRENBERG, *Violence et minorités au Moyen Âge*, 2001; « **Les Médiévistes Français** » (Picard), où on citera R. LE JAN, Dominique IOGNA-PRAT, Pierre MONNET, Claude GAUVARD, Michel BALARD, Jean-Louis BIGET, Hélène MILLET et Olivier MATTÉONI. Les **biographies de chez Fayard** comportent

de nombreux volumes dédiés à de grandes figures médiévales (Clovis, Philippe Auguste, Charles V, Charles VI et Jean de Berri par exemple), tandis que plusieurs livres de la collection « **La vie Quotidienne** » (Hachette) concernent le Moyen Âge. Mais ce panorama se termine en insistant sur l'intérêt et la nouveauté de la démarche de la collection « **Le Temps des Images** » (Gallimard) qui tente de réinsérer l'image et son interprétation dans le champ des sciences sociales : plusieurs ouvrages fondamentaux y sont déjà parus, J. LE GOFF, J.-Cl. BONNE, E. PALAZZO, M.-N. COLETTE et M. GOULLET, *Le Sacre royal à l'époque de Saint Louis*, 2001; Jérôme BASCHET, *Le Sein du père. Abraham et la paternité dans l'Occident médiéval*, 2000; J.-Cl. SCHMITT, *Le Corps des images. Essai sur la culture visuelle au Moyen Âge*, 2002.

Au reste, nous nous sommes contentés ici d'un horizon bibliographique limité à la fois à la France et à l'histoire médiévale proprement dite. Le médiéviste aura besoin des histoires littéraires, des histoires des sciences et des techniques, des manuels d'archéologie et d'histoire de l'art, des histoires de la philosophie, et des dictionnaires spécialisés de théologie, d'histoire et d'archéologie religieuses, de droit canon et de droit romain. Il lui faudra consulter les grandes histoires publiées dans chaque pays d'Europe, car le cadre national, surimposé au XIX^e siècle au moment où l'histoire se constitue comme science dans les universités à un monde médiéval qui l'ignore en général, structure toujours nos bibliographies. On trouvera une approche originale de la globalisation de l'histoire du monde pour le XV^e siècle dans *Histoire du Monde au XV^e siècle*, éd. P. BOUCHERON, Paris (Fayard) 2009. La collection « **Carré-Histoire** » chez Hachette Supérieur dont beaucoup de volumes présentent des histoires nationales : *Histoire de la France*, vol. I, par Régine LE JAN (1996) et II par Jean KERHERVÉ (1998); *Les Espagnes médiévales*, par Denis MENJOT (1996); *Allemagne et Empire au Moyen Âge*, par Michel PARISSE (2002); *L'Italie au Moyen Âge* par I. HEULLANT-DONAT et J.-P. DELUMEAU (2000); *Les îles Britanniques au Moyen Âge* par Jean-Philippe GENET (2005). **Pour la France**, les volumes de la vieille collection Lavis, toujours précieux, notamment

pour l'aspect événementiel, ont été republiés avec un découpage par règne chez Tallandier. Une bonne histoire de la France en poche est celle du Seuil, avec les cinq volumes de Stéphane LEBECQ, Laurent THEIS, Dominique BARTHÉLÉMY, Monique BOURIN, et Alain DEMURGER publiés en 1990. Mais une vision profondément renouvelée est portée par la collection Belin, avec les volumes de Geneviève BÜHRER-THIERRY et Charles MÉRIAUD, *La France avant la France*, 481-888, Paris, 2010, Florian MAZEL, *Féodalités (888-1180)*, Paris, 2010 et Boris BOVE, *Le temps de la guerre de Cent Ans, 1328-1453*, Paris, 2009. Pour les **Îles britanniques**, il dispose pour l'Angleterre de l'*Oxford History of England*: l'édition primitive, en six volumes, est encore utile mais elle est en cours de remplacement par la *New Oxford History of England*, qui couvre déjà en trois volumes (par Robert BARTLETT, Michael PRESTWICH et Gerald HARRISS) la période 1075-1460. Des histoires en trois volumes sont aussi disponibles chez Methuen et Blackwell, qui publie aussi la très utile collection « A Companion to » avec deux volumes pour le début (Pauline STAFFORD, 2009) et la fin du Moyen Âge (S. RIGBY, 2003). Il existe trois histoires de l'Écosse en plusieurs volumes (Oxford University Press, Arnold, et la Edinburgh History of Scotland). Pour l'**Irlande**, la *New History of Ireland* (Oxford University Press, 2 volumes pour le Moyen Âge) est la plus récente, comme pour l'Écosse, la *New History of Scotland*, dirigée par J. WORMALD (Arnold, Londres, 3 volumes). Pour l'**Allemagne**, il choisira entre la *Propyläen Geschichte Deutschlands*, 3 volumes, Berlin, 1984-1994; la *Deutsche Geschichte*, 5 volumes, 1984-1986, Güterslohe et la *Siedler deutsche Geschichte*, 3 volumes, Berlin, 1987-1991. Pour l'**Espagne**, la synthèse classique est J.-L. MARTIN, *La España Medieval*, t. II du *Manual de Historia de España Medieval*, Madrid, 1993, mais voir aussi A. DOMINGUEZ ORTIZ, *Historia de España*, vol. II à IV, Barcelone, 1988-1989. Pour l'**Italie**, on utilisera la *Storia d'Italia*, dirigée par G. GALASSO, (UTET) Turin, 1978-1992, vol I-VII, XV et XVI, et la *Storia della società italiana*, (Tetio) Milan, vol. V-VIII, 1982-1988. De toutes façons, une règle dès qu'on sort de l'espace français et de la bibliographie française: ne

pas oublier de consulter la *New Cambridge Medieval History*!

Ces listes sont loin d'être exhaustives. De plus, elles ne seront déjà plus à jour quand ce livre sortira de l'imprimerie, puisque, entre ce moment et celui où il a été écrit, quelques mois se sont écoulés et de nouveaux titres sont parus. De toutes façons, les livres dans les deux catégories que nous venons d'aborder (manuels, livres traitant une problématique) ne correspondent souvent qu'à une petite partie des besoins. L'étudiant doit donc résoudre un triple problème: pousser sa recherche bibliographique jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'aux ouvrages contenant les résultats « bruts » de la recherche historique (articles et thèses) en étant sûr d'être « à jour » et de n'avoir rien oublié, faire un choix raisonné entre tous les titres qu'il aura rassemblés, et enfin localiser dans des bibliothèques les titres qu'il aura sélectionnés. Pour la production française, par exemple, on utilisera la *Bibliographie de l'Histoire Médiévale en France* (1965-1990), publiée sous la direction de Michel BALARD en 1992. Pour les parutions plus récentes on privilégiera l'utilisation d'internet (voir plus loin). L'étudiant doit absolument se familiariser avec les revues, non seulement en raison des articles qu'elles contiennent, mais aussi à cause des comptes rendus critiques des ouvrages qu'elles recensent. Les principales revues « généralistes » (les *Annales Histoire Sciences Sociales* et la *Revue Historique* en France, *Past and Present* en Angleterre pour ne citer que les plus connues) contiennent de nombreux articles sur le Moyen Âge, tout comme d'ailleurs une revue destinée entre autres au public étudiant et qui contient des articles de qualité mais faciles d'accès, *L'Histoire*. Mais il y a aussi des revues consacrées spécifiquement au Moyen Âge: *Le Moyen Âge* publié à Liège est la principale revue médiéviste francophone, et une jeune revue, *Médiévales*, qui fonctionne par numéros à thème, mérite d'être suivie avec attention. *Archéologie Médiévale* est incontournable dans son domaine. À l'étranger, signalons *Speculum* (USA) et *Studi Medievali* (Italie). Toutes ces revues ont des tables, qui permettent d'accéder rapidement tant aux articles qu'aux recensions. Les colloques réguliers permettent aussi de

suivre l'évolution de la recherche : c'est le cas en France pour ceux de la Société des Historiens Médiévistes de l'Enseignement supérieur, publiés chaque année aux Publications de la Sorbonne, ou pour les *Cahiers de Fanjeaux* (histoire du Midi) et, pour l'histoire rurale, les recueils *Flaran*. À l'étranger, on signalera notamment pour le Haut Moyen Âge, les *Settimane* publiées par le *Centro Italiano di studi sull' alto Medioevo di Spoleto*.

Restent **les thèses**. Il ne faut pas en avoir peur, malgré leur épaisseur et leur complexité ! Une thèse ne se lit pas comme un livre normal, c'est-à-dire en commençant au début et en finissant à la fin, sauf si l'on est déjà un spécialiste averti du sujet traité. La thèse est avant tout un exercice universitaire : il peut se faire qu'une thèse soit un grand livre (*La Société aux XI^e et XII^e siècles dans la région mâconnaise* de Georges DUBY, par exemple) mais c'est plutôt rare, et il s'agit d'abord d'un travail de recherche à consulter : l'étudiant abordera donc la thèse par son introduction, pour connaître les objectifs de l'auteur et sa position par rapport à l'historiographie existante, puis il sautera directement à la conclusion où, en principe, l'auteur est censé faire le point sur ses principaux apports à la question traitée. Il examinera ensuite la table des matières, puis l'index, pour revenir enfin au cœur du texte : il glanera alors, en sautant d'une page à l'autre, ce dont il aura besoin pour sa propre démonstration, pour sa propre construction. Encore, à ce propos, un avertissement : les thèses diffèrent selon les exigences du système académique. Par exemple, les thèses françaises « nouveau régime » couvrent des domaines plus restreints et sont souvent plus courtes que les thèses françaises dites d'« ancien régime ». Les thèses anglaises ou américaines sont beaucoup plus courtes que les françaises ou les allemandes, etc. : les résultats des recherches et leur présentation sont étroitement dépendants de ces normes. Enfin, le livre publié n'est pas la thèse elle-même, souvent plus volumineuse, et contenant de ce fait des informations qui ont pu être coupées à la publication : les thèses françaises sont souvent disponibles sur des microfiches publiées par l'Université de Lille, tandis qu'il est possible de se procurer les

thèses américaines via l'Université du Michigan à Ann Arbor. En tout état de cause, l'étudiant doit apprendre à se coller avec la recherche de ses prédécesseurs, pour faire siennes les démarches et les pratiques de l'historien : le débutant fera des erreurs, des confusions, et puis, peu à peu, les choses s'amélioreront, il commencera à s'y retrouver, découvrant pas à pas un métier qu'il comprendra ainsi de mieux en mieux, et qu'on lui demande de se risquer à faire, puisqu'il ne dispose pas de faits et d'interprétations marqués du sceau de la certitude, mais il doit lui-même comparer, interroger, critiquer ! Bientôt, espérons-le, ce sera à son tour de s'exercer à interpréter les sources, pas forcément d'ailleurs des sources médiévales : mais le passage par l'histoire médiévale, son instabilité, ses interrogations permanentes qui conduisent à une remise en cause incessante des positions apparemment les mieux établies, sa relation permanente aux sources, l'auront sans nul doute aidé !

Enfin, l'apprenti médiéviste n'oubliera pas **internet**. Tout d'abord, il dispose d'un « portail » (le portail est un site internet qui répertorie de manière commode les autres sites) extrêmement bien fait, et régulièrement mis à jour, **Ménestrel** : <http://www.menestrel.fr>). Le répertoire des liens et des ressources en ligne donne accès, grâce à un classement thématique et à une série de mots-clés, à un très grand nombre de sites utiles, présentés par des textes clairs et concis. C'est à l'heure actuelle le meilleur outil bibliographique dont on puisse disposer. Il permet d'accéder aux sites étrangers du même genre, parmi lesquels il faut accorder une mention particulière au site italien, particulièrement riche, **Reti Medievali**, qui est tout à la fois un portail et une revue en ligne. Une université française, celle de Caen, a mis en place une revue en ligne consacrée au Moyen Âge en Normandie, *Tabularia*. Le catalogue de la plupart des grandes bibliothèques (Bibliothèque Nationale de France, British Library à Londres, Library of Congress à Washington) est accessible sur internet : **Ménestrel** donne une description des fonds de nombreuses bibliothèques et permet d'accéder facilement aux sites des principaux laboratoires de recherche en histoire médiévale (Institut de Recherche et d'Histoire des Textes

[I.R.H.T.], École Nationale des Chartes, Centre d'Études Supérieures de la Civilisation Médiévale de Poitiers [C.E.S.C.M.], Laboratoire de Médiévisitique Occidentale de Paris I [L.A.M.O.P.]) qui présentent des bases de données et des publications en ligne et les bibliographies de leurs membres. Par ces sites, il est souvent possible d'accéder à d'autres, par exemple à ceux des grandes bibliothèques mentionnées plus haut. Les liens proposés par le site de l'I.R.H.T. sont ainsi particulièrement utiles. Plusieurs bibliothèques, sans parler de Google, possèdent des ensembles très importants de textes numérisés et accessibles en ligne : voir par exemple, pour la B.N.F., Gallica.

Au niveau bibliographique, il faut signaler le site [<http://shmesp.ish-lyon.cnrs.fr>] de la **Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public**, qui permet d'accéder à plus de 10 000 titres de livres et d'articles publiés par les médiévistes depuis 1991 : on accède aux titres soit par le nom de l'auteur, soit par un mot quelconque du titre, soit par un classement matière détaillé. Cette bibliographie

est censée être mise à jour au fur et à mesure (dernière révision : juin 2003). La plus complète des bibliographies en ligne (également disponible sur CD-Rom), l'**International Medieval Bibliography**, se trouve sur un site payant, celui de la maison d'édition **Brepols**, avec plusieurs autres bases de données d'un très grand intérêt : peu d'étudiants pourront y accéder directement, mais la plupart des bonnes bibliothèques universitaires sont abonnées à ce site. De même, plusieurs sites rassemblent des grandes quantités de revues en ligne, comme JSTOR ou, en France, Persée et revues.org. Enfin, pour vérifier le contenu et les parutions récentes des diverses collections qui ont été mentionnées plus haut, il est utile d'aller vérifier les sites des différents éditeurs (pour les trouver, il suffit de rechercher leur adresse à l'aide d'un moteur de recherche comme Google). Si l'étudiant place les principaux sites dans ses « favoris » et prend la précaution de partir de *Ménestrel* pour disposer du maximum d'information sur les sites qu'il entend explorer, il perdra un minimum de temps !

PARTIE

1

Le Haut Moyen Âge occidental (410-1050)

- 1 Les premiers royaumes (410-568)
- 2 Permanence romaine et changements chrétiens (vi^e et vii^e siècles)
- 3 Crises et mutations des royaumes barbares (550-750)
- 4 L'expansion du royaume des Francs et la création de l'Empire (751-840)
- 5 La rénovation de la civilisation par les Carolingiens
- 6 L'échec de l'unité carolingienne (840-888)
- 7 Les dernières invasions, l'éclatement féodal et le nouvel Empire (888-1002)
- 8 Lents renouveaux du x^e siècle

Les premiers royaumes (410-568)

En 410, Alaric, roi des Wisigoths, entre en vainqueur dans la ville de Rome qu'il livre au pillage de ses guerriers. En 800, Charles, roi des Francs, entre dans Rome, accueilli par le pape pour y être couronné empereur. Comment se fait-il qu'en l'espace de quatre siècles, le Barbare germanique, d'abord envahisseur brutal, se soit mué en restaurateur de l'Empire romain ? Pourquoi les peuples qui font disparaître l'Empire au ^v^e siècle, voient-ils, au ^{ix}^e, l'un d'entre eux chercher à faire renaître une construction politique évanouie ?

I. L'installation des premiers Barbares (410-450)

THÉODOSE : dernier empereur romain qui ait régné seul sur tout l'Empire, de l'Orient grec à l'Occident romain.

■ État de l'Empire romain

À la mort de Théodose, en 395, l'Empire romain avait été définitivement partagé en deux : l'Orient sous la direction d'Arcadius, l'Occident sous celle de son frère Honorius. Apparemment, la façade de chaque Empire était toujours majestueuse, l'État romain aussi impressionnant.

L'empereur est un monarque absolu, entouré de fonctionnaires régulièrement payés et servi par une bureaucratie minutieuse. Les ordres sont transmis par les trois préfets du Prétoire jusqu'aux comtes dirigeant les cités, par l'intermédiaire des vicaires dans les diocèses et des juges dans les provinces. Mais, au niveau de la fiscalité, très lourde et très compliquée, apparaissent déjà des difficultés. Les impôts rentrent difficilement, les arriérés sont importants. La société est très hiérarchisée, au point que les classes sont figées en castes. Au sommet se trouvent les sénateurs, grands propriétaires fonciers, chargés de magistratures officielles civiles et de dignités honorifiques. Leur puissance politique est nulle, mais leur puissance économique est telle que, petit à petit, ils s'arrogent des droits de patronage sur des villages entiers et obtiennent la fixation à la terre des colons, cultivateurs juridiquement libres. L'esclavage est peu important. Quant aux artisans et aux gens des villes, ils sont groupés en corporations dont personne ne peut sortir : l'étudiant sera fonctionnaire, le fils de boulanger fera obligatoirement le métier de son père. Étant donné les besoins fiscaux et militaires de l'État, la société est figée dans l'intérêt général, et pour son propre salut.

Deux faits particulièrement nouveaux expliquent la suite des événements. Depuis 392, le christianisme est religion d'État. L'Église, corps nouveau dans l'Empire, prend une importance grandissante. Le paganisme est officiellement déraciné, mais subsiste encore dans les campagnes. Les cadres hiérarchiques de l'Église imitent ceux de l'Empire : l'évêque de Rome

PATRONAGE : pouvoir de protection d'un grand propriétaire d'origine sénatoriale sur des paysans.

cherche déjà à faire reconnaître son autorité aux métropolitains dans les provinces et aux évêques dans les cités. Les conciles provinciaux permettent au clergé de coordonner son action d'évangélisation et de combat contre les hérésies. Les moines se répandent dans tout l'Occident selon la règle des Pères égyptiens du désert. Le type parfait en est saint Martin, mort en 397, après avoir prêché et lutté contre le paganisme dans les pays de la Loire. Cette Église d'Occident se sent si totalement romaine que les mots de Romain et de Chrétien deviennent alors synonymes et que l'évêque trouve normal de défendre Rome face au Barbare.

Si l'Église peut renforcer l'Empire, l'armée, elle, peut l'abattre. Théoriquement, il y a deux cent mille hommes aux frontières, et cinquante mille hommes d'armée de manœuvre. Pratiquement, seule cette dernière est opérationnelle. Le *limes* n'est qu'une frontière ouverte, mais les villes peuvent s'enfermer dans d'étroites enceintes. Le soldat romain est très souvent un Barbare germanique. Pratiquement, et ce n'est pas un paradoxe, l'armée est aux mains des futurs envahisseurs. Rome, sans s'en rendre compte, a remis son sort entre les mains de ses ennemis.

■ Les Barbares

Face à cet énorme corps, lourd et malhabile, les Barbares entourent l'Occident de trois manières. Les peuples de la mer comprennent les Angles et les Saxons le long des côtes de la mer du Nord jusqu'aux îles; dans la péninsule danoise et sur les bouches de l'Elbe, les Jutes et les Frisons; dans la Grande-Bretagne et l'Irlande, les Calédoniens et les Scots. Ces peuples sont encore à l'âge de fer, vivent dans un cadre tribal, en clans plus ou moins liés. Ils font des raids maritimes constants sur les côtes romaines de Grande-Bretagne et de Gaule.

Dans les forêts germaniques vivent des peuples de soldats et de paysans: les Francs aux bouches du Rhin, les Alamans entre Rhin et Danube, les Marcomans et les Quades sur le moyen Danube. Tous sont païens. Plus on va de l'est vers l'ouest, plus ces peuples germaniques sont civilisés.

Ils ont tous des rois à leur tête. Les Burgondes, les Vandales et les Lombards sur l'Elbe sont déjà convertis au christianisme arien, hérésie condamnée en 381 par l'Église. Les Ostrogoths et les Wisigoths dans les plaines russes et roumaines ont rencontré dans ces steppes d'autres peuples comme les Alains et sont devenus à leur contact des cavaliers consommés. Ce sont les plus évolués des peuples barbares, bien loin même des Berbères d'Afrique du Nord qui menacent l'Afrique romaine.

L'entrée des Barbares dans l'Empire se fait en deux temps. Les Huns, venus d'Asie centrale, franchissent le Don en 375. Les Wisigoths, battus, cherchent à se réfugier en territoire romain au titre d'auxiliaires de l'armée romaine. Mais l'entente ne dure pas. En 378, à Andrinople, la cavalerie gothique écrase l'armée romaine par une charge de flanc: la fin de l'Empire s'annonce.

MÉTROPOLITAIN: l'évêque qui est à la tête des évêchés de sa province (cf. p. 68).

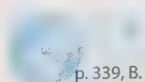
CITÉ: territoire doté d'une ville comme chef-lieu. Le mot de « cité » fut remplacé plus tard par celui de « diocèse ».

LIMES: mot latin (prononcer limesse) désignant une zone de postes frontières fortifiés.

HÉRÉSIE ARIENNE: Fondée par Arius, elle affirme que Jésus est créé par Dieu, sans être de même nature que lui.

FÉDÉRÉS : barbares qui ont conclu un traité d'alliance (*foedus*) avec Rome, sur un pied d'égalité avec elle; en échange d'un territoire et de la reconnaissance de leurs coutumes, ils rendent à l'Empire le service militaire.

BÔNE : auj. Annaba, Algérie.



p. 339, B.



Épopée, p. 70.

Les Wisigoths errent dans l'Empire à la recherche d'une terre où demeurer: leur roi Alaric les emmène piller l'Illyrie, puis l'Italie. Enfin, il s'empare de la Ville Éternelle en 410. Le choc moral fut immense dans tout l'Empire, mais il n'y eut aucune réaction. En 418, l'empereur Honorius accepte de fixer les Wisigoths en Aquitaine, sous la fiction juridique de fédérés, c'est-à-dire d'alliés du peuple romain. En fait, c'est la naissance du premier royaume barbare d'Occident (cf. carte numéro 1).

À la même époque, le 31 décembre 406, les Vandales, les Suèves et les Alamans avaient franchi le Rhin dégarni de troupes et avaient envahi toute la Gaule, la pillant à plaisir. Les Burgondes les avaient suivis et s'étaient installés sur la rive gauche du Rhin, de même que les Alamans. Mais Suèves et Vandales n'en restent pas là: passant les Pyrénées, ils dévastent l'Espagne avant de succomber à la famine, si bien que l'empereur Honorius peut commencer à négocier leur installation. Les Suèves finissent par recevoir le statut de fédérés avec un territoire situé à l'embouchure du Douro et en Galice, autour de Braga: c'est le deuxième royaume barbare. Les Vandales, après un bref séjour en Bétique, à laquelle ils laissèrent leur nom, l'Andalousie, franchissent le détroit en 429 au nombre de quatre-vingt mille. Genséric, leur roi, s'empare, en août 431, de Bône où venait de mourir saint Augustin, obtient le statut de fédéré en 435, et après avoir saccagé Carthage, peut s'installer définitivement dans la partie orientale de l'Afrique du Nord. Rome vient de perdre, avec la création de ce troisième royaume barbare, son grenier à blé et la maîtrise de la Méditerranée.

Désormais, par suite de la puissance de Genséric (mort en 477), qui occupe les Baléares, la Sardaigne, la Corse et même la Sicile, tout effort de défense en Occident est paralysé. Valentinien III et son général Aetius n'en luttent pas moins pour enrayer les progrès des Barbares. Ce général romain formé à la cour des Huns, où il avait été gardé comme otage, sut, mieux que d'autres, contenir la progression de chaque peuple, repoussant les Wisigoths chez eux, refoulant les Francs vers le Nord et la rive droite du Rhin. Les Burgondes, ayant voulu récupérer leur habitat de la rive droite du Rhin, furent écrasés par les Huns (il en naquit la célèbre épopée des *Niebelungen*), au point d'être transférés en *Sapaudia*, c'est-à-dire en Suisse romande et dans le Jura du Sud, après 436, avec le titre de fédéré.

II. La mort lente de l'Empire d'Occident (450-476)

■ Les Huns

Le dernier acte d'Aetius fut important pour l'Occident. En effet, surgis du fond des steppes de l'Asie centrale, les Huns avaient continué d'avancer et s'étaient installés dans les plaines de la Hongrie actuelle. Depuis leur campement, ils

attaquent sans cesse l'Orient, puis, unifiés par Attila, se tournent, vers 449-450, contre l'Occident. Précédés par une réputation de terreur, ils s'avancent vers le Rhin, incendient Metz, pillent Reims, s'emparent d'Orléans puis en sont chassés par Aétius parvenu alors à regrouper quelques troupes romaines et surtout obtient des Wisigoths qu'ils appliquent le traité d'alliance avec Rome. Ce fut une armée plus barbare que romaine qui fit reculer les Huns d'Attila au *Campus Mauriacus*, peut-être Moirey, près de Troyes, dans l'été 451. L'année suivante, le chef hunnique réitéra son entreprise, mais en Italie. Après la chute d'Aquilée il entreprit une marche sur Rome. Dans la panique générale, le pape Léon parvint, grâce à une négociation coûteuse, à le détourner de la Ville Éternelle. Peu après, Attila mourut en dormant, étouffé par un saignement de nez en 453. Son empire s'écroula en 469. L'Occident romain était sauvé.

■ Les Anglo-Saxons

Le répit fut court. L'empereur Valentinien III, jaloux des succès d'Aetius et craignant pour son trône, l'égorgea de sa main. Les fidèles d'Aetius répliquèrent en assassinant Valentinien. Dès lors, des empereurs fantoches vont se succéder en Italie et les peuples barbares fédérés étendre leurs domaines. Le déclin de l'Empire allait désormais s'accélérer. Déjà, Aetius, peu de temps avant sa mort, n'avait pu répondre à un appel des Bretons romanisés de Grande-Bretagne. En effet, après une brève restauration du pouvoir romain en 418, l'île était de nouveau en butte aux pirateries des Scots et aux assauts des Pictes.

Des chefs bretons, voyant leur pays coupé de Rome, appelèrent vers 450-455 à leur secours comme fédérés des groupes de Saxons, qui retrouvèrent sur place les débris des garnisons germaniques « romaines ». Ceux-ci, après avoir repoussé les envahisseurs, ne tardèrent pas à se révolter contre leurs hôtes, tandis que les Jutes, les Angles et d'autres Saxons, glissant le long des côtes danoises, frisonnes et gauloises, débarquaient dans le Kent et dans les estuaires de la Tamise, du Wash et de la Humber. Au début du VI^e siècle, cette colonisation se développa, refoulant les Bretons vers l'Ouest et le Nord. Les Irlandais (ou Scots), devenus chrétiens après 461, cessèrent leurs raids de pillage, mais n'en continuèrent pas moins de coloniser certaines régions de la grande île, en particulier le Nord, auquel ils finirent par donner leur nom : Scotland, Écosse, ou pays des Scots. Coincés entre Irlandais et Anglo-Saxons, les Bretons n'eurent plus qu'une ressource : traverser la Manche pour s'installer en Armorique. L'apogée de cette émigration eut lieu vers 550-560 et la péninsule prit alors le nom de Bretagne.

Rongé sur le pourtour, l'Empire, de plus, vient d'être frappé une nouvelle fois au cœur : en 455, Genséric pille Rome pendant plus d'un mois. L'Empire passe alors aux mains d'un général « romain » de race suève, le patrice Ricimer, qui fait et défait les empereurs : c'est l'agonie. De-ci, de-là, surgissent des défenseurs isolés de la Romanité, en Auvergne, en Catalogne,

PATRICE : dignité romaine, venant dans la hiérarchie après la dignité impériale.

en Sicile, en Illyrie, entre Somme et Loire avec Aegidius et Syagrius. Mais les royaumes barbares s'étendent irrésistiblement, rejetant les traités d'alliance fictive avec Rome. Les Wisigoths, en particulier, finissent par occuper toute la Gaule du Sud-Ouest jusqu'à la Loire, puis la Narbonnaise, enfin la Provence en 476; chargés par les fonctionnaires impériaux de faire reculer les Suèves qui voulaient occuper la péninsule Ibérique dans sa totalité, ce sont eux qui, en les refoulant vers le Nord-Ouest, finissent pas s'emparer du reste de l'Espagne. Les Burgondes prennent Lyon et, de là, remontent la Saône jusqu'à la hauteur de Langres puis descendent le Rhône jusqu'à la Durance.

■ Le dernier empereur romain

En Italie, la dernière armée « romaine » sous la direction d'Odoacre, de race probablement hunnique, finit par se révolter et réclamer le même statut que les peuples fédérés. Le jeune Romulus Augustule est dépouillé de ses insignes impériaux le 4 septembre 476, puis exilé en Campanie. L'Empire romain d'Occident avait disparu : il n'y avait plus qu'un seul empereur, celui de Constantinople. C'est ainsi que les contemporains interprétèrent l'événement. Personne ne fit attention à cette date que nous considérons à tort comme la fin de l'Antiquité et le début du Moyen Âge. L'empereur d'Orient, Zénon, ne reconnut d'ailleurs pas le pouvoir d'Odoacre. Puis, comme le peuple ostrogoth, fixé depuis 471 en Pannonie (Hongrie occidentale actuelle), avait épuisé les ressources de son territoire et menaçait Constantinople, Zénon, se considérant à juste titre comme le seul maître de tout l'Empire, chargea leur roi Théodoric de mener les Ostrogoths en Italie chasser Odoacre en son nom. L'armée ostrogothique, après de durs combats, parvint à éliminer ses adversaires et, à partir de 493, il y eut un royaume ostrogothique d'Italie. Théodoric, en tant que représentant du pouvoir impérial, tenta alors d'étendre son hégémonie jusqu'au Danube et sur les autres royaumes barbares : wisigoth, burgonde et vandale, qui étaient ariens comme le sien. Un nouvel équilibre apparaissait ainsi en Occident, fondé sur une domination germanique et arienne aux dépens des peuples romains, et cela malgré une fiction de fidélité à l'Empire de la Nouvelle Rome, Constantinople.



II. Les royaumes barbares

■ La création du royaume des Francs : Clovis (481-511)

Pas plus qu'Aetius, Théodoric ne put réussir dans son entreprise de stabilisation. De nouveaux peuples apparurent et bouleversèrent sa construction. Le plus important de tous est, sans conteste, celui des Francs. Divisés en deux groupes, les Saliens, sur le Rhin inférieur, et les Rhénans (autrefois appelés à tort

Ripuaires), les Francs sont le seul peuple barbare à ne jamais perdre contact avec leur patrie d'origine, au contraire de tous les autres, déracinés, isolés au milieu des populations romaines. Longtemps alliés du peuple romain, les Saliens avaient profité des désordres pour progresser lentement vers le Sud, colonisant l'actuelle Belgique du Nord, installant leur capitale à Tournai, où est enterré en 481 leur roi Childéric. Son fils Chlodweg, que nous connaissons sous le nom de Clovis, entreprend alors d'éliminer un général romain, Syagrius, qui dirigeait le pays situé entre la Somme et la Loire. Il s'empare de sa capitale, Soissons, en 486, puis parvient à rejeter les Alamans en direction des Burgondes à la bataille de Zulpich, plus connue sous le nom de Tolbiac. Il devient maître du Bassin Parisien jusqu'à la Loire. C'est alors qu'il se tourne vers les royaumes ariens du Midi. Son invasion du royaume burgonde échoue vers 500-501 et il préfère s'en faire un allié. Malgré les efforts diplomatiques de Théodoric, qui cherchait à protéger son gendre Alaric II, roi des Wisigoths, Clovis parvient à franchir la Loire; il écrase les Wisigoths et tue leur roi à Vouillé en 507. Le royaume wisigoth se serait alors totalement effondré, si Théodoric n'était intervenu, bloquant les Francs dans leur avance et récupérant la Septimanie (Bas-Languedoc) et la Provence. Clovis supprime les roitelets francs par la ruse, unifiant ainsi son peuple. La nouvelle puissance franque bouleversait ainsi l'état de l'Occident, sans pour autant déboucher sur la Méditerranée.

Clovis fut baptisé à Reims par saint Remi le 25 décembre 498 ou 499 : ce fait ne favorisa guère la conquête du sud-ouest de la Gaule qu'il entreprit. Les évêques catholiques du royaume wisigoth, exaspérés par l'arianisme des occupants, firent appel à lui. Seul roi barbare catholique, Clovis, appuyé de surcroît par l'empereur Anastase qui venait de se brouiller avec Théodoric, mena donc jusqu'à Toulouse une véritable guerre de libération. Lorsque, après avoir réuni les évêques en concile à Orléans, Clovis mourut dans sa nouvelle capitale, Paris, le 27 novembre 511, il venait de poser les fondations d'un nouveau type de royaume germanique où les relations entre les vainqueurs et les populations romaines étaient plus solides que partout ailleurs. La preuve en est que l'élan donné à son royaume se poursuivit après sa mort, malgré le partage entre ses quatre fils. Le royaume burgonde, qui avait connu son apogée sous le roi Gondbaud (485-516), fut anéanti en deux campagnes, en 523 et 536, puis partagé. La Provence finit par être annexée à la suite de sa cession volontaire par les Ostrogoths en difficulté avec l'Empire, puis partagée entre les quatre frères. Cependant, les plus grands succès francs se situent à l'Est, au-delà du Rhin.

SEPTIMANIE : la conquête de Clovis ne put atteindre Carcassonne, Béziers, Agde, Lodève, Nîmes, Uzès et Elne. Ces sept cités formèrent la Septimanie qui resta wisigothique jusqu'en 718.

■ Les autres royaumes

D'autres peuples germaniques avaient, en effet, occupé les territoires laissés vides. Les Alamans, issus de tribus dispersées comme l'indique leur nom (*alle männer* : tous les hommes), installés en Palatinat et en Alsace depuis 406, malgré leur

soumission aux Francs, avaient continué à s'étendre vers le Sud, vers la Franche-Comté, la Suisse dite aujourd'hui alémanique, et la rive droite du Rhin jusqu'à un affluent de la rive droite du Danube, l'Iller, qui forma bientôt la frontière avec un autre peuple germanique issu des Marcomans et des Quades, les Bavares, qui, entre 488 et 539, s'installèrent au sud du Danube entre l'Iller et l'Enns et finirent même par déborder les Alpes jusque dans le Haut Adige. Au Nord, enfin, se trouvaient les Thuringiens sur les rives de la Saale. Tous ces peuples furent plus ou moins soumis complètement : les Thuringiens en 531 et les Alamans en 536 par Théodebert, les Bavares en 555 par Clotaire. Ainsi, toute la Germanie méridionale passait sous l'influence franque. Pour la première fois, Gaule et Germanie entraient en contact dans un cadre politique commun. Clotaire I^{er}, seul roi à la suite de la mort de ses frères entre 558 et 561, était à la tête de l'ensemble le plus imposant de l'Occident. Le royaume des Francs y exerçait désormais une hégémonie incontestable.

Les trois autres royaumes ariens germaniques subsistent font, en effet, piètre figure. Le gouvernement brutal des Vandales successeurs de Genséric exploitant les vaincus en Afrique, les persécutions des catholiques, violentes sous Huneric (477-484) et sévères sous Thrasamund (496-523), empêchent de bons rapports avec les Romains. La lutte contre les montagnards berbères et les grands nomades chameliers du Sud mine lentement la royauté vandale. En Espagne, les Wisigoths, ébranlés par leurs défaites devant les Francs, n'arrivent pas, malgré la tutelle de Théodoric, à retrouver une royauté et une organisation stables. Incapables de se choisir un roi unique et de conquérir le sud de la péninsule peuplée de catholiques hostiles à leur arianisme, les Wisigoths sont au bord de la catastrophe, lorsqu'une faction militaire porte au pouvoir Athanagild, en 550. Enfin, en Italie ostrogothique, le règne brillant et très habile de Théodoric se termine fort mal : sa rigoureuse séparation des deux peuples, Goths ariens d'une part et Romains catholiques d'autre part, se retourne contre lui. Juste avant sa mort, en 526, le conflit religieux ne peut être évité. Les Goths, exaspérés, portent alors au pouvoir Théodahat qui revient à une politique de domination.

■ La reconquête par l'Empire d'Orient : Justinien

C'est au milieu de ces trois crises qu'intervient l'empereur romain d'Orient. Justinien (525-568), qui rêvait de reconquérir tout l'Occident pour reconstituer l'unité disparue, va renverser la situation. En 533, le royaume vandale s'écroule, et l'Afrique du Nord passe sous l'autorité de Byzance. En 535, les troupes impériales débarquent en Sicile et s'attaquent à l'Italie ostrogothique. Mais, ici, le peuple barbare résiste désespérément pendant vingt ans. Après ces luttes terribles, la péninsule, redevenue partie intégrante de l'Empire, se trouve très affaiblie. Enfin, en Espagne, Athanagild appelle les troupes byzantines à son secours. Il consolide ainsi son pouvoir et doit céder à

l'Empire, en remerciement pour cette aide, les provinces du sud-est de l'Espagne. À la mort de Justinien, la Méditerranée était presque redevenue romaine.

Cette reconquête n'aurait pu aboutir que si la Gaule franque avait été soumise mais ce n'était pas le cas. De plus, les successeurs de Justinien ne purent poursuivre son effort. Quant à l'Italie très affaiblie, ravagée par la peste, elle resta totalement passive devant l'invasion des Lombards qui, en quatre ans, de 568 à 572, s'emparèrent de toute la partie nord de la péninsule et créèrent des principautés en Toscane, à Spolète, et à Bénévent. Les Byzantins parvinrent à résister dans un réduit allant de Venise à Rome par Ravenne et Pérouse, tandis que Naples, la Calabre, le Bruttium et la Sicile restaient intacts. Enfin, prenant la place des Lombards dans la plaine du Danube, des nomades asiatiques à cheval, les Avars, y installèrent des bases de départ pour de nombreux raids de pillage dans le monde germanique, de sorte qu'ils le forcèrent à passer de plus en plus dans l'orbite franque. Désormais, la situation de l'Occident barbare est fixée pour deux siècles.

Ainsi, l'Empire romain d'Occident a mis plus de cent cinquante ans à disparaître, en raison surtout de la politique d'alliance avec les Germains et du puissant retour en arrière que fut la Reconquête. Cela explique le maintien et la survie de la civilisation romaine et de l'idée impériale. La première génération des royaumes barbares (Wisigoths, Suèves, Burgondes, Ostrogoths et Vandales) était composée de peuples ariens qui ne pouvaient, à cause de leur petit nombre, s'installer de manière durable dans l'Empire qu'en pratiquant une politique de séparation d'avec les populations romaines. Les différences étaient telles que ces peuples ne pouvaient se maintenir qu'en consentant à de profondes transformations. C'est pourquoi la plupart disparurent ou furent sérieusement ébranlés. La deuxième génération d'États barbares, en général païens et gardant le contact avec leur arrière-pays germanique (Anglo-Saxons, Francs, Alamans, Bavarois), avait, en revanche, beaucoup plus de chances de stabilité, grâce à la conversion de ces États, tardive ou précoce selon les cas, au catholicisme, ce qui facilitait le contact avec les Romains. Seule exception notable : le royaume arien des Lombards qui, à l'exemple des Vandales, s'impose par la force et expulse les occupants des terres.

La cause immédiate du succès des Barbares réside dans la faiblesse de l'Empire et dans leur incontestable supériorité en matière de technique militaire (et même navale pour les Anglo-Saxons). L'épée longue germanique, par la qualité de son tranchant, est bien supérieure à l'épée romaine. L'aptitude des Germains orientaux à utiliser la cavalerie leur permet d'obtenir des succès décisifs. Ainsi s'explique que, dans la deuxième moitié du VI^e siècle, l'Occident disloqué est dominé par deux puissances, le royaume des Francs en pleine expansion et l'Empire romain de Byzance sur la défensive face aux Lombards. Que va donner le contact des deux civilisations ?

PESTE : la grande peste du VI^e siècle, dont l'ampleur peut être comparée à celle de 1348 (cf. p. 224) ravagea à plusieurs reprises l'Italie, les côtes méditerranéennes, remonta le Rhône et la Saône, atteignit même l'Irlande et la Grande-Bretagne celtiques. Elle creusa des vides démographiques surtout dans le vieux monde romain.

p. 340, A
et 345, C.

L'état de la recherche

Les sources écrites du Haut Moyen Âge

L'histoire s'écrit avec les documents laissés par les contemporains des événements.

Pour les époques allant du ^{vi}e au ^{viii}e siècle, ils sont écrits en latin sur du papyrus puis sur du parchemin. Qu'il s'agisse d'actes de la pratique (actes de vente, testaments, donations, etc.) ou d'œuvres écrites en vue de conserver le passé (histoire, annales, chroniques, etc.) ces documents sont relativement peu nombreux car beaucoup ont disparu. Les archives fiscales, par exemple, ont été détruites, vu leur trop grand nombre et ce n'est que tout à fait par hasard qu'ont été transmis les documents comptables de Saint-Martin de Tours à l'époque mérovingienne, publiés par Pierre Gasnault, Paris, 1975.

On ne peut donc négliger les textes rédigés par les grands auteurs. Publiés dans la grande collection des *Monumenta Germaniae Historica* depuis 1830 jusqu'à ce jour, les plus importants peuvent maintenant être abordés avec traduction face au texte latin original comme c'est le cas dans la collection « Sources Chrétiennes ». L'accès direct à certaines grandes œuvres est désormais possible pour Grégoire de Tours qui dans l'*Histoire des Francs* (plus exactement dix livres d'histoire) écrit depuis les origines jusqu'en 592. Malgré des erreurs, la traduction de Robert Latouche Paris, 2 t., 1963-65 et 1999 est toujours à conseiller. Le meilleur historien reste cependant Bède le

Vénéérable (mort en 735) qui a fait des recherches originales sur l'installation des Anglo-Saxons en Grande Bretagne. Une excellente traduction a été publiée en 1995 par P. Delaveau sous le titre *Histoire ecclésiastique du peuple anglais*.

Pour l'Italie, Paul Diacre a écrit une *Histoire des Lombards* qui va de leurs origines scandinaves jusqu'en 744. F. Bougard vient de publier une traduction française aux éditions Brepols, sous ce titre, à Turnhout en 2001.

Les documents d'origine religieuse sont les plus nombreux et permettent de bien comprendre les enjeux des hérésies et l'expansion missionnaire. La vie interne de l'Église peut être découverte avec les canons des conciles mérovingiens (^{ve}-^{vii}e siècles) texte latin et traduction française de J. Gaudemet et B. Basdevant-Gaudemet, Coll. « Sources Chrétiennes » n°s 353-354, Paris, 2 t., 1989. L'œuvre du plus important des papes, Grégoire le Grand (590-604) est maintenant accessible avec *Les Dialogues*, 3 t. 1978-80, par A. de Vogüé et la *Règle Pastorale* 2 t., 1992, par B. Judic.

Il est beaucoup plus difficile d'aborder pour l'étudiant les vies des saints. Or, elles constituent la documentation la plus nombreuse. Cette littérature est dite hagiographique parce qu'elle présente la vie d'un

saint ou d'une sainte sous un triple aspect, historique, spirituel et miraculeux. Ce dernier point par ses excès de crédulité a exaspéré les historiens du ^{xix}e et du ^{xx}e siècle qui ont considéré ces textes comme indignes de recherche et de connaissances historiques, et ceci surtout lorsque leurs auteurs ont manifestement écrit des faux.

Aujourd'hui, puisqu'une vie de saint a deux publics, les clercs lettrés et le peuple analphabète, le point de vue a changé. Ce sont les documents qui reflètent les mentalités du temps, l'idéal religieux de l'écrivain mais aussi celui de la foule; ils décrivent le milieu social du saint, ses rapports avec le pouvoir, son attitude devant la mort, etc.

C'est pourquoi, il vaut mieux prendre en considération les vies écrites par des auteurs contemporains du saint, dans lesquelles le fabuleux et le merveilleux ont peu de place. La vie de saint Martin, écrite par Sulpice Sévère est l'exemple type qui sert plus tard de modèle, d'autant plus que Martin devint le patron de la Gaule. Elle a été publiée et traduite par J. Fontaine, 4 t., Coll. « Sources Chrétiennes », n°s 133-134-135 et 510, Paris, 1967-2006. De même les *Vies des Pères du Jura* ont été publiées et traduites par F. Martine, n° 142, Paris, 1968. Elles ont l'avantage de

montrer le rôle prédominant des ermites aux origines de l'Église des Gaules. On trouvera la description du rôle et de l'influence d'un évêque avec la vie de saint Géry, évêque de Cambrai, traduite par M. Rouche, *Revue du Nord*, 1986, t. 69 p. 281-288. La plus intéressante de toutes reste la vie de saint Éloi, écrite par

son ami saint Ouen en 672. Ce témoignage remarquable sur la vie d'un laïc, ministre de Clotaire II et de Dagobert, puis évêque de Noyon-Tournai, fourmille de détails concrets sur la vie quotidienne, la pauvreté et les problèmes de l'évangélisation. Elle va beaucoup plus loin dans l'analyse que celle de saint Colomban,

rédigée par Jonas de Bobbio et traduite par A. de Vogüé, abbaye de Bellefontaine en 1988. Elle vient en effet d'être publiée en français et pour la première fois *in-extenso*, sans coupure, par I. Westeel, Noyon, 2002. L'étudiant pourra y trouver en même temps une bonne présentation de la critique de textes hagiographiques.

Bibliographie

Voir t. 1 de l'*Histoire du Moyen Âge, Les Destinées de l'Empire en Occident, de 395 à 888*, de F. LOT, C. PFISTER et F.-L. GANSHOF, 1^{re} partie, Paris, 1940 ; F. LOT, *La Fin du Monde antique et les débuts du Moyen Âge*, Paris, 1968, avec bibliographie complémentaire ; P. RICHÉ, *Les Invasions barbares*, Paris, 5^e éd., 1984.

La meilleure synthèse [sur le Bas-Empire](#) reste encore celle de E. STEIN, *Histoire du Bas-Empire* (284-565), 2 t., Paris, 1949 et 1959, complétée par A. H.-M. JONES, *The Later Roman Empire* (284-602), 2 vol., Oxford, 2^e éd., 1973, dont un résumé en français est paru sous le titre *Le Déclin du monde antique*, Paris, 1970. Le petit manuel de B. LANÇON, *Le monde romain tardif IV^e-VI^e siècle*, Paris, 1992, donne les dernières nouveautés. [Pour l'Église](#), J. DANIELOU et H.-I. MARROU, *Nouvelle Histoire de l'Église*, t. 1, *Des origines à Grégoire le Grand*, Paris, 1963.

[Les invasions](#) elles-mêmes et [l'installation des Barbares](#) sont étudiées par E. DEMOUGEOT, *La Formation de l'Europe et les invasions barbares*, t. 2, Paris, 1979 et par P. COURCELLE, *Histoire littéraire des Grandes Invasions germaniques*, Paris, 3^e éd., 1964 ; pour plus ample information, R. FOLZ, A. GUILLOU, L. MUSSET et J. SOURDEL, *De l'Antiquité au monde médiéval*, Paris, 1972 ; L. MUSSET, *Les Invasions, les vagues germaniques*, Paris, 2^e éd., 1971 ; H. WOLFRAM, *Histoire des Goths*, Paris, 1992. M. KAZANSKI, *Les Goths*, Paris, 1990, complète sur le plan archéologique ; I. BONA, *Les Huns*, Paris, 2002 ; G. ZECCHINI, *Attila*, Palerme, 2007 ; M. ROUCHE, *Attila*, Paris, 2009.

[Pour l'Afrique](#), Chr. COURTOIS, *Les Vandales et l'Afrique*, Paris, 1955, ouvrage dont toutes les conclusions ne sont pas acceptées par les critiques ; [pour les Îles Britanniques](#), J. CAMPBELL, *Anglo-Saxon England*, Londres, 1986 ; A. GAUTIER, *Arthur*, Paris, 2007.

Pour certains points évoqués brièvement, voir G. FAYDER-FEYTMANS, *La Belgique à l'époque mérovingienne*, Bruxelles, 1964 ; R. DE ABADAL Y DE VINYALS, *Del reino de Tolosa al reino de Toledo*, Madrid, 1960 ; [pour la querelle sur la date du baptême de Clovis](#), *Revue d'Histoire de l'Église de France*, t. 31, 1935, p. 161-192, et A. VAN DE VYVER, « La chronologie du règne de Clovis d'après la légende et d'après l'histoire » dans *Le Moyen Âge*, t. 53, 1947, p. 177-196.

[Pour la Gaule](#), les dernières synthèses sont E. EWIG, *Die Merowinger und das Frankenreich*, Munich, 2^e éd., 1993 ; M. ROUCHE, *Clovis*, Paris, 1996 ; M. ROUCHE (dir.), *Clovis. Histoire et Mémoire*, 2 vol., Paris, 1997 ; N. GAUTHIER, N. GALINIÉ (dir.), *Grégoire de Tours et l'espace gaulois*, Tours, 1997.

Permanence romaine et changements chrétiens (VI^e-VII^e siècles)

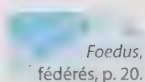
Aux VI^e et VII^e siècles, apports barbares et civilisation romaine se rejoignent profondément. Certaines particularités germaniques sont parfois un obstacle à la fusion, mais le christianisme, en revanche, la favorise. Germanité, Romanité et Chrétienté vont donc se mélanger, au niveau des hommes et des institutions, des sociétés et de l'économie, de la religion et de la culture surtout. L'héritage romain, en particulier, demeure et passe dans les mentalités barbares par l'intermédiaire du christianisme qui l'a transformé et mieux adapté aux besoins du temps.

I. Les apports barbares

■ L'installation des Barbares

Quel était l'apport spécifique des Barbares ? Leur arrivée ne bouleversa en rien la démographie romaine. Il s'agissait d'une migration d'hommes en armes accompagnés par leurs femmes, leurs enfants, leurs esclaves et suivis de leurs bagages et de transfuges, Romains déracinés ou Germains détribalisés. Leur cohésion raciale ou religieuse était faible. La rapide disparition des Vandales ou des Ostrogoths le prouve. Il est impossible d'estimer leur nombre, mais l'on est actuellement d'accord pour considérer qu'ils ne formaient pas plus de cinq pour cent de la population totale de l'Occident romain. La peur qu'ils avaient de disparaître à cause de leur insuffisance numérique et d'être absorbés par les vaincus se remarque par le fait qu'ils interdisaient les mariages mixtes, ce qui fut rigoureusement observé chez les Wisigoths et les Ostrogoths. Chez les Ostrogoths et les Lombards, le port des armes leur était exclusivement réservé.

Les Barbares préservèrent également leur originalité grâce au système de l'hospitalité. Du point de vue juridique, le Barbare est lié à l'Empire par un traité d'alliance : le *foedus*. Chaque peuple fédéré doit le service militaire à Rome ; en échange, il garde ses lois, ses propres chefs ou rois et reçoit, pour son entretien et sa nourriture, un ensemble de propriétés foncières. C'est ce que l'on appelle le contrat de l'hospitalité. Il fut pratiqué avec les Wisigoths autour de Toulouse, puis dans les *Campos Visigoticos* entre Calatayud, Tolède, Burgos. Les Burgondes obtinrent des « *sortes* » entre Lyon et Genève ; les Ostrogoths enfin, autour de Pavie. Ce contrat était différent selon les peuples. Pour les Burgondes, il s'agissait, par un système compliqué de partage des terres des Romains et de péréquation, d'attribuer au Barbare deux tiers des terres cultivées, un tiers des esclaves et la moitié des bois, bâtiments et vergers. Pour les Wisigoths, les bois restaient indivis ; on attribua aux Ostrogoths un tiers de l'impôt prélevé sur la terre.



Foedus,
fédérés, p. 20.

SORTES : selon les historiens, ce mot peut avoir deux sens : terres accordées aux Barbares pour les uns ; part d'impôt pesant sur une terre, pour d'autres. Les *sortes* servent à payer les soldats germaniques.

Ainsi cantonnés dans certaines régions, les Germains continuaient à former une communauté bien délimitée tout en prenant contact avec le système économique romain. Certains commencèrent même à vendre leur lot, tandis que d'autres cherchèrent souvent à usurper les parts qui appartenaient encore aux propriétaires romains.

Il n'y eut de dépossession franche et brutale que dans trois cas. Les Vandales exproprièrent les grands domaines autour de Carthage et en exilèrent les propriétaires en Mauritanie. Les Lombards firent de même dans la plaine du Pô, transformant les Romains en tenanciers. Les Anglo-Saxons expulsèrent les Bretons, les repoussant peu à peu vers l'ouest et le nord de l'île. L'installation des Francs fut différente car ils s'implantèrent dans le nord de la Gaule en colonisant des terres vides et abandonnées. Les Alamans et les Bavares firent de même.

Alors que le contrat d'hospitalité protégeait vaille que vaille la Romanité, il n'en était pas de même dans ces trois derniers cas. Si Vandales et Lombards détruisirent le système économique-social, Anglo-Saxons et Francs firent définitivement reculer la langue latine et sa civilisation. La Grande-Bretagne, qui peut dès lors s'appeler Angleterre, est maintenant divisée en deux domaines linguistiques : Écosse, Galles et Cornouailles parlent la langue celtique ainsi que la Bretagne, tandis que le reste de l'île parle l'anglo-saxon. En Gaule, la langue germanique progressa moins. La frontière linguistique se stabilisa dès le vi^e siècle sur une ligne qui, partant de la Picardie, s'infléchit au nord de Tournai, longe la Sambre et la Meuse jusqu'à Maestricht et Aix, continue vers le Sud, laissant Trèves et Metz en territoire de langue latine, suit la crête des Vosges, coupe en deux la Suisse à l'est d'Avenches, aboutit à la ligne de partage des eaux que constituent les chaînes alpines. Désormais, il n'est plus question du Rhin et du Danube comme bornes du latin. Mais, en revanche, au sud de cette nouvelle ligne, cette langue subsista et évolua par la suite sous forme de langues romanes qui donnèrent l'espagnol, le français, l'italien, le portugais et le roumain.

Le dernier apport spécifique du Barbare, après sa langue, fut son droit, expression de ses conceptions sociales. En règle générale, les lois barbares étaient entièrement orales et transmises par la mémoire collective. La procédure, elle aussi orale, était confiée à des spécialistes – les rachimbours chez les Francs – qui laissaient à l'accusé le soin de faire la preuve de son innocence avec l'aide de co-jureurs ; ils décidaient ensuite, pour arrêter la vengeance (*faida*), de faire payer au coupable une certaine somme tarifée, selon un catalogue très précis de dommages, appelée *wergeld*, le prix de l'homme. Cette conception très archaïque de la justice faisait évidemment piètre figure face aux monuments du droit romain qui venaient d'être compilés : le *Code Théodosien* en 438 et le *Code Justinien* en 529. De plus, rapidement, se posèrent des cas de procès mixtes (entre Romains et Barbares). Il fallut donc mettre par écrit les

LATIN : le latin parlé pendant le Bas-Empire est appelé « latin vulgaire ». Il change fondamentalement de structure au vi^e siècle et devient ensuite une langue de culture, parlée par les clercs.

CO-JUREURS : hommes prêtant serment pour disculper l'accusé. Plus ils sont nombreux, plus l'accusé a de chances d'être acquitté

PERSONNALITÉ DES LOIS : chaque peuple a son droit, qu'il soit germanique ou romain. Pour les juristes, le droit romain est applicable à tous, donc territorial, les droits germaniques concernant uniquement le droit privé de chaque peuple. Ainsi le droit public romain serait applicable aux Barbares.

lois germaniques, tandis que l'on rédigeait des abrégés de droit romain, pour chacune des deux populations. Ainsi apparut la personnalité des lois. Chaque peuple eut la sienne : les Wisigoths le *Code d'Euric*, les Burgondes la *Loi Gombette* (du nom du roi Gondebaud), les Francs la *Loi Salique*, les Lombards l'*Édit de Rothari*, etc. Toutes sont rédigées en latin, sauf les lois d'Ethelbert, roi anglo-saxon du Kent. Quant aux Romains, ils eurent en Aquitaine et en Espagne le *Bréviaire d'Alaric*, en Burgondie la *loi romaine* des Burgondes, en Provence et en Italie l'*Édit de Théodoric*, etc. Chacun était justiciable de la loi de sa propre nation, tandis que l'égalité des peuples était maintenue strictement.

■ L'arianisme barbare

Le Barbare était séparé du Romain par sa langue, par son cantonnement, par son métier militaire, par sa loi, mais surtout par sa religion arienne ou païenne. Tant que le problème de l'arianisme ne fut pas résolu, la stabilité de l'Occident romain demeura en péril. Le refus de l'hérésie fut l'une des causes essentielles des succès de Clovis et de Justinien appelés par des populations romaines catholiques. Mis à part les Vandales, violents persécuteurs, les autres peuples barbares ariens se montrèrent plus ou moins tolérants. Les Burgondes, en particulier, furent très pacifiques en ce domaine. En effet, le peuple ne suivit guère la conversion au catholicisme de son roi Sigismond (505-523). Théodoric, admirateur de la civilisation romaine, chercha à établir l'Église arienne de son propre peuple sur un pied d'égalité avec l'Église catholique, mais il échoua devant l'attitude anti-arienne de Constantinople et la résistance du pape qu'il avait emprisonné. Son successeur Théodahat, en liant trop étroitement le sentiment gothique à l'arianisme, força l'empereur Justinien à envoyer une expédition, ce qui provoqua la disparition du royaume. Pour les Wisigoths, expulsés d'Aquitaine en grande partie à cause de leur arianisme, le même problème se reposa lorsqu'ils se furent installés en Espagne.

Sous le règne de Léovigild (567-586), l'incapacité mentale des hommes de l'époque à séparer unité du royaume et unité religieuse poussa d'abord le roi à supprimer la puissance des Suèves qui venaient de se convertir au catholicisme, à écraser la révolte de son fils Hermenegild, converti par l'évêque Léandre de Séville qui fut exilé, enfin, à empêcher toute conversion des Wisigoths au catholicisme. Il faut croire que cette politique ne pouvait réussir, car son fils Reccared, converti dès 587, malgré quelques révoltes, proclama au concile de Tolède (589) la religion catholique dans toute l'Espagne. La disparition de l'arianisme sous ses successeurs favorisa l'élimination des Byzantins qui occupaient les côtes du sud et du sud-est de la péninsule, et aboutit à la création de l'unanimité nationale. La fusion des deux peuples au niveau juridique eut lieu sous Receswinthe (653-672) avec la publication du *Liber Judiciorum*.

LIBER JUDICIORUM : code de droit romain et chrétien promulgué par Receswinthe en 655. Il s'applique à toutes les populations de la péninsule Ibérique jusqu'au XIII^e siècle (cf. p. 55).

Arianisme, p. 19.

p. 339, C.

Restait encore le peuple lombard. Pour éviter qu'il ne s'empare de Rome, le pape Grégoire le Grand abandonna l'appui byzantin et préféra conclure la paix avec les Barbares pour mieux les convertir ensuite. Il obtint deux trêves, en 598 et en 603, et il espérait que le baptême du fils du roi Agilulf selon le rite catholique amènerait la conversion de tout le peuple. En fait, l'opposition était trop forte pour qu'elle fût aussi rapide. Il fallut attendre Pertharit vers 650-680 pour qu'elle devint réelle et complète. Dès lors, par le biais du christianisme commun aux Germains et aux Romains, la fusion allait devenir possible entre les deux civilisations.

II. La fusion entre Romains et Barbares

■ Les institutions

Cette fusion se fit en grande partie au profit des Romains, sauf, évidemment, dans les régions entièrement sous l'influence germanique. De même que l'arianisme avait été moins prosélyte que le catholicisme, les institutions et les habitudes sociales romaines furent plus attractives que celles des Barbares. Un exemple précis montrera les modalités de cette fusion, celui des cimetières. Du Rhin à la Loire, entre 450 et 550, apparaît un nouveau type d'inhumation associant la pratique romaine du sarcophage à l'habitude germanique d'enterrer le mort habillé et armé. Ces cimetières sont dits « à rangées » car les sarcophages sont alignés, les pieds du mort vers l'Est. Mais, à l'intérieur de ce type d'inhumation, les variétés abondent. À partir de l'Escaut jusqu'à la Loire, le type franc diminue graduellement ; armes et poteries deviennent de plus en plus rares. Dans le nord-est de la Gaule, le type alaman avec épée longue et poteries sphériques domine, puis disparaît vers le Sud-Est où, si armes et bijoux sont absents, on rencontre la poterie gallo-romaine et des inscriptions. Ainsi s'expliquent les nombreux aspects régionaux de cette Romanité occidentale de plus en plus soumise à l'influence des Barbares au fur et à mesure que l'on va vers le Nord, ou des Celtes à l'Ouest.

Les premières monarchies barbares furent infiniment respectueuses des institutions romaines. Celles-ci restèrent intactes, après la disparition du gouvernement central impérial, avec, à côté d'elles, des royautes utilisant souvent des fonctionnaires romains. Théodoric fait même renaître le Sénat et les consuls. Il se contente simplement d'ajouter, pour les affaires militaires, un comte des Goths à côté du comte romain dans chaque cité. Dans les cours royales de Ravenne ou de Tolède, on imite le cérémonial byzantin. On y parle latin, les actes officiels reproduisent les formules romaines, et même si les monnaies wisigothiques ou franques portent l'image du roi, elles sont frappées avec le poids, le titre et les inscriptions de l'Empire. En Gaule, le souverain franc est successeur direct du fisc romain, devenu le fisc royal. Il est maître des domaines impériaux et des terres incultes.

Fisc : ce terme désigne les terres de l'État et les revenus de l'impôt.

Les véritables nouveautés institutionnelles se trouvent au niveau du choix du roi. En Espagne, les Wisigoths ne surent jamais, comme mode de succession, choisir entre l'hérédité et l'élection. Leurs princes essayèrent alors de consolider leur pouvoir en s'appuyant sur les conciles qu'ils réunissaient à Tolède et qui les soutenaient dans les grands procès et les décisions législatives contre les ambitions de la noblesse. En Gaule, si l'hérédité dans la famille issue de Mérovée (d'où le nom de Mérovingiens) fut rarement mise en question, en revanche une pratique germanique s'implanta : le partage du royaume entre les fils du roi. La notion romaine d'État (*res publica*), organe du bien public, recule ici devant la pratique germanique du partage entre les enfants du roi, quelle que soit la mère. Cette succession matrilinéaire devint une coutume qui dura jusqu'au IX^e siècle. Les rois germaniques sont, en tant que chefs militaires, dotés du pouvoir d'ordonner et de contraindre (droit de ban), parce qu'il émane d'eux une puissance de protection dont l'esprit est encore païen : le *mund*. Tout tourne donc autour d'eux, à commencer par leur « palais » peuplé de membres de l'aristocratie et de serviteurs que l'on peut appeler fonctionnaires, bien que leurs emplois soient à la fois domestiques et publics.

MUND : mot germanique désignant la capacité de protéger les faibles, les enfants et les femmes. À ne pas confondre avec le *heil*, force divine qui rend tabou.

TONLIEU : droit de douane payé au passage d'un pont, d'un fleuve, d'une porte, etc.

C'est au niveau local que la permanence romaine réapparaît. Un fonctionnaire récemment créé au Bas-Empire, le comte de la cité, détient tous les pouvoirs royaux. Il préside le tribunal des hommes libres (le *mallus*), dirige et lève l'armée, recueille les impôts, etc. Au VI^e siècle, le système fiscal romain fonctionne encore à peu près normalement en Espagne, en Gaule et en Italie. Les impôts indirects, en particulier les taxes sur les transports et les objets importés aux lieux de passage (tonlieux, péages, etc.), tendent à représenter la source essentielle des revenus royaux.

■ La société

En général, les principales fonctions « publiques » sont aux mains des hautes classes des sociétés romano-germaniques. L'aristocratie sénatoriale romaine, qui groupait à la fin de l'Empire trois à quatre mille personnes, demeure influente jusqu'au VII^e siècle. Sa richesse, qu'elle doit à ses grands domaines, et sa culture lui permettent de monopoliser souvent les charges de comte et presque toutes les fonctions épiscopales. Elle ne tarde pas d'ailleurs à prendre contact, dans les cours royales, avec l'aristocratie germanique, d'origine guerrière, à laquelle elle se mêle lentement au cours des VI^e et VII^e siècles, en particulier en Gaule et en Espagne, mais pas en Lombardie. Le changement des noms témoigne de cette fusion. Peu à peu, le système des trois noms romains disparaît et le nom unique romain s'efface lui-même devant la mode des noms germaniques. À partir de 700, on ne peut plus déceler l'origine ethnique des membres de l'aristocratie. En revanche, en Angleterre, l'aristocratie germanique subsiste à l'état originel. Le roi n'est ici que le chef d'une bande de guerriers professionnels, les *thanes*. Jeunes, ils s'entraînent auprès de lui. Vieux, ils forment une assemblée de sages, le *witenagemot*, dont

l'accord lui est souvent indispensable. Mais, là aussi, comme sur le continent, une aristocratie foncière, les *ceorls*, apparaît.

Nobles romains et germains possèdent sur leurs terres un certain nombre d'esclaves. Malgré les invasions, l'esclavage continue d'être pratiqué. L'origine en est la guerre et le commerce; les nombreuses campagnes franques en territoire romain ou germanique alimentèrent en main-d'œuvre domestique ou rurale les propriétaires, grands ou petits. Mais l'esclavage des royaumes barbares tend déjà à se distinguer de celui de l'Antiquité. Peu à peu, les conditions économiques se différencient des conditions juridiques. Certains esclaves étaient depuis longtemps attachés à un lot de terre. Leur condition se rapproche alors de celle des paysans libres romains, appelés colons, qui ont donné leurs terres à un grand propriétaire; celui-ci doit les protéger et, en échange, ils sont fixés héréditairement sur leurs anciennes possessions. Ainsi, une servitude juridique coexiste avec une liberté juridique: toutes deux sont liées par un même attachement à la terre. Esclaves et colons se trouvent soumis à une même condition économique. Tout cela n'empêche pas les paysans libres d'être très nombreux. Ces petits propriétaires apparaissent au hasard d'une documentation éparses, mais jouent probablement un rôle économique important.

■ L'économie

L'essentiel des ressources économiques vient de la terre et c'est pourquoi les Barbares cherchèrent à s'en emparer. Leur installation n'abolit pas cependant le système agraire romain. Tout au plus, donnèrent-ils leurs noms à certains lieux et la toponymie en garde quelques traces en Lombardie, ou bien en Aquitaine avec les noms de lieux terminés par « ens », en Bourgogne par « ans », en Lorraine par « ange ». Sur les côtes du Boulonnais, les Saxons ont créé des installations agricoles dont le nom se termine en « thun ». Ils adoptèrent le système romain du grand domaine, la *villa*. Il s'agit, en général, d'une superficie moyenne de deux mille à quatre mille hectares divisée en deux parties: l'*ager* et le *saltus*. L'*ager* est constitué par la terre cultivée, avec les bâtiments d'exploitation, la résidence du maître, les cabanes des esclaves ou des paysans. Cette clairière de culture qui rassemble terres de labour, prés et vignes, est entourée par le *saltus*, terres non cultivées, mais utilisées abondamment pour les ressources en produits de cueillette, gibier, poisson et bois. Il est fort probable que ces terres incultes ont parfois été défrichées, mais rares sont les textes qui le signalent. Finalement, terres incultes et bois forment la majeure partie du paysage.

À côté du grand domaine souvent morcelé par les héritages, des familles de paysans libres cultivent des petites surfaces de terre de 5 à 30 hectares parfois appelées *manses*. En cas d'insécurité, on les voit se grouper sur des plateaux facilement fortifiables ou dans des bourgades routières appelées *vici* (*vici*

TOPONYMIE: science des noms de lieu. Le nom d'un village ou d'un lieu-dit peut révéler son origine historique.

VILLA: terme qui désigne d'abord un domaine, puis un ensemble d'habitations, le village qui exploite le terroir.

MANSE: unité d'exploitation familiale réunissant autour de l'habitation et de ses dépendances la quantité de terre cultivable par une famille. Voir aussi p. 74.

au singulier). Dans ces bourgs se maintient un commerce local, concrétisé souvent par la présence d'un atelier monétaire.

De ces bourgs routiers, il est possible d'accéder aux villes par les routes romaines qui continuent d'être fréquentées. Sauf en Grande-Bretagne, où elles ont disparu, les villes demeurent. Certes, leur surface est désormais réduite aux enceintes étroites de la fin du III^e siècle, ou à celles de Justinien en Italie et en Afrique; mais, ainsi rétrécies, elles n'en restent pas moins le centre d'un type de vie sinon administratif, du moins commercial et, surtout, nous le verrons plus loin, religieux. À côté du *castrum* (entre 6 et 30 ha), entouré de murs, il y a souvent des faubourgs (*suburbia*) où l'on note la présence de commerçants grecs, syriens ou juifs. Ces derniers continuent le grand commerce du temps de l'Empire et maintiennent très nettement des structures d'échange, au VI^e siècle en particulier. On retrouve leurs traces jusqu'à la fin du VII^e siècle. Le papyrus d'Égypte arrive à Marseille, le blé d'Afrique et de Sicile à Ostie, l'huile d'olive d'Espagne est vendue jusqu'au Nord de la Gaule, les épices d'Inde et de Chine sont débarquées à Narbonne. Les soieries de Constantinople sont achetées par les marchands de Ravenne. En échange, par Verdun, arrivent les esclaves saxons qui sont envoyés vers l'Espagne ou l'Orient; des Pyrénées sont expédiés en Gaule et jusqu'à Constantinople les marbres sculptés; la verrerie de Cologne, grâce au natron méditerranéen, se répand en Gaule et en Angleterre. Le tour de l'Espagne permet les relations avec l'Irlande. L'Afrique du Nord commerce avec les côtes espagnoles.

L'étude des monnaies et de leur circulation révèle l'importance de ce commerce méditerranéen à partir des centres que sont Ravenne, Marseille et Barcelone. Les imitations barbares du *nomisma* byzantin, en particulier à Marseille et à Chalon-sur-Saône, prouvent que cette monnaie internationale joue le rôle d'une espèce de dollar. Jusqu'en 570-575, tous les pays de l'Occident barbare sont en relation avec la Méditerranée orientale. Puis la monnaie est exclusivement frappée en or et les relations par les cols alpestres sont coupées jusqu'au VIII^e siècle. Les sous d'or francs sont abandonnés pour le tiers de sou (*tremissis*), lequel disparaît en Provence vers 700. Ce déclin progressif montre donc la longue résistance des structures économiques antiques centrées sur la Méditerranée.

III. Le rôle de l'Église

■ L'évêque

La permanence romaine qui caractérise ce monde est renforcée par le changement qu'y opère l'Église. Héritière de la Romanité, elle la continue au niveau de la civilisation, en choisissant ce qui est nécessaire à sa croissance, et étend son influence en convertissant les peuples païens. L'Église se trouve partout: après avoir aidé et soutenu les populations au cours des invasions, les évêques deviennent, dans leurs diocèses qui



p. 342, A.

NATRON: produit chimique permettant la fusion des cristaux.

NOMISMA: sou d'or frappé à Constantinople ou imité par les cours barbares. Il pèse en général de 3,89 g à 4,55 g.

perpétuent le cadre de la cité romaine, les véritables chefs, non seulement spirituels, mais aussi temporels. Ces anciens sénateurs, par leurs dons à l'église cathédrale, augmentent la fortune foncière ecclésiastique. Grâce à ces revenus, ils deviennent les seuls bâtisseurs dans les villes où ils perpétuent les traditions artistiques et architecturales romaines. Les rois les suivent dans ces initiatives, tel Clovis faisant bâtir Saint-Pierre- et Saint-Paul à Paris (Sainte-Geneviève aujourd'hui disparue, près du Panthéon). Dans ces nouvelles basiliques urbaines ou suburbaines, accourent des foules de pèlerins venus vénérer les reliques des saints qui s'y trouvent conservées. Peu à peu, la ville a comme fonction essentielle d'être un centre de vie religieuse. Entourée de cimetières et de nécropoles, elle possède de nombreux sanctuaires ; chaque évêché a un groupe cathédral d'au moins trois églises dont un baptistère. Chaque bâtiment est souvent précédé d'un atrium (portique à colonnes entourant une cour) où tout criminel peut se réfugier pour y jouir du droit d'asile. L'évêque encourage l'affranchissement des esclaves, surtout le rachat des captifs de guerre. Il entretient un certain nombre de pauvres, appelés marguilliers et immatriculés sur une liste. Enfin, il fait créer, dans les *vici* et les oratoires privés des grands domaines, des paroisses rurales. Son influence est telle que les rois préfèrent rechercher l'appui du corps épiscopal réuni en conciles comme en Espagne et en Gaule ; ils nomment tous les évêques élus par leurs collègues de la même province qui deviennent alors de véritables fonctionnaires dont la fidélité est essentielle pour les monarchies.

■ La culture

Religion mise par écrit dans les Évangiles, le catholicisme ne pouvait pas, non plus, se désintéresser de la culture intellectuelle romaine. L'école antique se perpétua encore au v^e siècle, puis disparut. La culture devint le privilège des grandes familles aristocratiques ; elle fut reprise en main par l'Église pour en extirper le paganisme. Le concile de Vaison, en 529, décida la création, dans le royaume des Francs, d'écoles épiscopales, destinées à l'éducation du clergé. Deux laïcs italiens, Boèce et Cassiodore, entreprirent, au vi^e siècle, de sauver les lettres romaines. Boèce fut le dernier à traduire des ouvrages philosophiques du grec en latin. Il écrivit, dans la prison où l'avait jeté Théodoric, la célèbre *Consolation de Philosophie*. Cassiodore, ancien fonctionnaire du royaume ostrogothique, essaya, une fois devenu moine à Vivarium en Italie du Sud, de structurer toute l'éducation latine en deux cycles : le *trivium* et le *quadrivium*. Cette classification subsista pendant tout le Moyen Âge, mais, inversement, sa tentative d'Université chrétienne échoua. La meilleure synthèse de la culture romaine fut écrite par Isidore de Séville. Terminées par ses disciples après sa mort, en 636, les *Étymologies* furent l'encyclopédie de base du savoir médiéval. Après l'exposition des sept arts libéraux, Isidore expliquait les rudiments de la médecine, du droit et de la chronologie, l'interprétation de la Bible, le droit canon et la liturgie. Puis il arrivait à la partie centrale de son exposé : Dieu et ses

RELIQUES : corps ou partie de corps d'un saint, parfois même étoffe ou objet l'ayant touché, vénéré par les fidèles et imploré pour ses vertus, ses possibilités de miracles et de guérison.

MATRICULE : liste des pauvres entretenus par une église ou un monastère.

TRIVIUM : premier cycle d'études, comprenant grammaire, rhétorique et dialectique (c'est-à-dire art du discours et art d'opposer des arguments).

QUADRIVIUM : second cycle d'études comprenant arithmétique, géométrie, astronomie et musique.

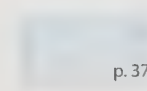
LES SEPT ARTS LIBÉRAUX : ils se composent du trivium (grammaire, rhétorique et dialectique) et du quadrivium (arithmétique, géométrie, astronomie et musique).



Droit canon,
p. 215.

HAGIOGRAPHIE : genre littéraire ; vies de saints écrites pour l'éducation des clercs et du peuple auxquels elles sont lues.

ÉRÉMITISME : recherche de Dieu dans la solitude.



p. 37.

SCRIPTORIUM : atelier de copie de manuscrits.

Ne pas confondre Augustin de Cantorbery, évangélisateur de l'Angleterre (mort en 605) avec Augustin de Hippône (mort en 430) et Père de l'Église (cf. p. 20).

liens avec l'homme, pour terminer sur les relations de l'homme avec l'État, l'anatomie humaine, le monde animal et la matière. Avec les vieux matériaux antiques, Isidore fit une nouvelle construction intellectuelle entièrement chrétienne.

Certes, à cette époque, il n'est pas le seul auteur de l'Occident. Mais Grégoire de Tours (mort en 594), qui écrit l'*Histoire des Francs*, ou le pape Grégoire le Grand (590-604) dont il reste 848 lettres, 22 homélies sur Ézéchiël, les *Moralia in Job*, le *Pastoral* et les *Dialogues*, ne peuvent rivaliser avec l'ampleur des connaissances et la profondeur des vues de l'évêque de Séville. En revanche, ils sont directement responsables de la vogue des vies de saints. Cette littérature hagiographique joue un très grand rôle dans la mentalité populaire et représente, aux mains des moines, un instrument idéal d'évangélisation.

■ Les moines

Au fur et à mesure que le clergé tombait sous l'autorité des rois germaniques, les éléments les plus dynamiques de l'Église se trouvèrent, en effet, dans l'ordre monastique. Un premier mouvement, venu d'Égypte, avait implanté des monastères dans tout l'Occident romain au IV^e siècle. Le principal représentant en Gaule avait été saint Martin (mort en 397). Fondé sur l'ascétisme individuel et l'érémisme, cet idéal se répandit partout et aboutit, en particulier, à la conversion de l'Irlande par saint Patrick (mort en 461). Une Église nouvelle s'y créa, constituée de monastères presque uniquement. Les écoles de ces monastères adoptèrent le latin et la nouvelle culture chrétienne qui s'élaborait sur le continent. L'île devint rapidement un foyer de rayonnement missionnaire : en 590, saint Colomban débarqua en Gaule, ré-évangélisa le nord de la Gaule et fonda de nouveaux monastères comme Luxeuil, Saint-Gall et Bobbio. Face à ces moines individualistes et dynamiques, d'autres bientôt apparurent. Le Romain saint Benoît, avec sa règle de vie commune écrite entre 530 et 556, a fondé un monachisme aux institutions souples, mais régulières. Les moines bénédictins apportèrent à l'Europe chrétienne un sens de l'organisation ; leurs contacts permanents avec le monde rural grâce au travail des champs les mit de plain-pied avec la mentalité médiévale ; la beauté de la liturgie romaine créa une atmosphère prestigieuse autour du service divin ; enfin, leur travail intellectuel entretint dans les *scriptoria* et les écoles de chaque monastère la nouvelle culture et la développa. La règle bénédictine se répandit en Europe à partir de 630-650.

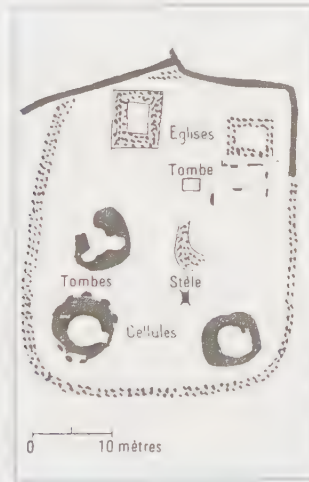
■ Les missions

Rome devient alors, sous l'influence de Grégoire le Grand, le premier pape moine, un foyer de rayonnement missionnaire. Ce pape envoya en 597 Augustin avec un groupe de moines convertir l'Angleterre redevenue totalement païenne. Des missions romaines s'y succédèrent en 601 et 668. Bientôt, malgré des retours en force du paganisme, le Kent se convertit définitivement et l'Église métropolitaine d'Angleterre s'installa à

Canterbury. Les moines irlandais venus par les pays celtiques du Nord évangélisèrent à leur tour la grande île en s'appuyant sur les monastères de Lindisfarne et Iona. Les deux mouvements missionnaires finirent par s'unifier lors du synode de Whitby en 664. Vers la fin du vii^e siècle, l'Angleterre était devenue chrétienne. La même rencontre permit la ré-évangélisation du nord de la Gaule, de la Belgique actuelle, grâce à saint Amand et saint Éloi. Au début du viii^e siècle, le christianisme avait de nouveau atteint le Rhin, tandis que les premières bases d'une organisation par diocèses étaient posées en Alémanie et en Bavière, au sud du Danube. En Italie enfin, le dernier bastion arien ayant disparu, comme nous l'avons vu, la Papauté pouvait diriger un Occident chrétien qui, non seulement avait atteint les frontières de l'ancien Empire, mais les avait même dépassées, en particulier en Irlande. Cette autorité des papes sur tous ces territoires se constate par exemple au fait que, désormais, tout évêque missionnaire reçoit de Rome le *pallium*, bande d'étoffe de laine blanche marquée de croix noires, symbole de la délégation des pouvoirs spirituels qu'il reçoit. La ville des empereurs est devenue la ville des papes, parce que c'est là que se trouvent les reliques de saint Pierre; elle devient ainsi la capitale d'un monde nouveau, et l'on comprend alors beaucoup mieux pourquoi les premiers royaumes barbares, aux v^e et vi^e siècles, se laissent imprégner par la civilisation romaine et sont transformés par le christianisme.



Les missions



Plan du monastère irlandais de Kildrenagh

L'état de la recherche

L'anthropologie

Il y a deux sortes d'anthropologies. L'une qui étudie les mécanismes sociaux des groupes tribaux qui ignorent l'État, l'autre la structure physique des êtres humains. Cette dernière sera traitée plus loin (cf. p. 48).

Les peuples germaniques et slaves qui se sont implantés dans l'Empire Romain et en Europe, du ^v^e au ^x^e siècle, étaient au stade tribal. Les anthropologues y découvrent les mêmes pratiques que chez les Indiens d'Amérique ou les Papous de Nouvelle-Guinée. La conjugalité est une dimension inconnue car le groupe familial large ou parentèle est censé descendre d'un même ancêtre, en général un dieu comme Wodan pour les premiers rois Anglo-Saxons ou Neptune Quinotaure pour les Mérovingiens.

Les mariages sur décision des parents ont lieu selon deux modes d'échange entre parentèles. On échange deux hommes qui viennent épouser chacun une femme dans l'autre parentèle. Puisque les femmes restent dans leur parentèle d'origine, le système est dit matrilineaire. En ce cas, les enfants appartiennent à la mère qui les dirige. C'est le cas de Clothilde avec ses fils, de Brunehaut avec son fils, ses petits-fils et ses arrière-petits-fils. En Irlande, la femme est polyandre. Elle vit avec plusieurs hommes, souvent des frères. Elle désigne comme père putatif de ses enfants, son propre frère aîné. L'oncle maternel est donc le père des enfants. Donc neveu et fils signifient la même chose. Ces mariages se répètent de génération en génération, les unions

deviennent incestueuses et l'adultère féminin n'existe pas. La succession aux biens, et au pouvoir a lieu entre enfants. Le frère succède au frère décédé. C'est la succession par *tanistry* mot irlandais qui signifie succession par le second. Elle est pratiquée par les Vandales. Mais elle peut être aussi simultanée. C'est le partage à égalité, comme chez les fils de Clovis, ou ceux de Clotaire I^{er} ou encore chez les Carolingiens. Ce système engendre des guerres civiles inévitables durant le Haut Moyen Âge. De plus, à chaque mort d'un frère, l'autre hérite de la veuve qui épouse ainsi son beau-frère. Ainsi fait Clotaire I^{er} avec la veuve de Thibaud.

Le deuxième mode d'échange par mariage entre parentèles est celui de deux femmes passant chacune dans le clan du mari. Le système est alors dit patrilinéaire. En ce cas les enfants appartiennent au père. La résidence du nouveau couple peut être patrilocale, c'est-à-dire dans la parentèle du mari ou matrilocale (parentèle de l'épouse) s'il y a des survivances de régime matrilineaire.

En général l'homme est polygame, soit de manière successive, soit simultanément. Au matin des noces, l'époux donne à celle qu'il a trouvée vierge, un ensemble de biens mobiliers : bijoux, revenus,

vêtements que l'on appelle la *morgengabe* : le don du matin.

La descendance est alors authentifiée comme étant issue de la mère et du père, ce qui est impossible en système matrilineaire où seule la mère peut être désignée sûrement. Les autres épouses sont dites *friedelehen* (gages de paix) chez les Francs ou *frilla* chez les Vikings, parce qu'elles contribuent à consolider la paix avec leur parentèle d'origine. Certaines sont même de statut servile. La filiation, c'est-à-dire, la définition de sa propre origine est dite alors unilinéaire, patrilinéaire ou encore agnatique, l'individu tirant son nom et ses biens du côté paternel.

Plus les peuplades germaniques ou slaves sont frottées de romanité et plus l'on passe à un troisième système de parenté. Quelle que soit l'origine de l'épouse ou de l'époux, la parenté est bilinéaire. Tout ce qui appartient au père va à la fille et tout ce qui appartient à la mère va au fils (bilinéaire croisé). Tout ce qui appartient au père va au fils et tout ce qui appartient à la mère va à la fille (bilinéaire parallèle).

La résidence du nouveau couple est souvent néolocale, c'est-à-dire en dehors des deux parentèles. C'est ce système d'égalité des époux qui fut favorisé par l'Église. Il

mena à la famille conjugale. Mais c'est une exception européenne. Il existe chez les Francs avec de nombreuses pratiques matrilineaires survivantes. Chez

les Lombards et les Burgondes, les parentèles primitives, dites *faræ*, étaient des groupes familiaux multiethniques se déplaçant hors de l'Empire

Romain. Une fois fixées au sol, elles n'en survivent pas moins pratiquant des mariages endogames jusqu'au sixième degré de parenté inclus.

Bibliographie

Rares sont les ouvrages portant uniquement [sur les civilisations à l'époque barbare](#). On consultera cependant F. PRINZ, *Von Konstantin zu Karl dem Grosse*, Dusseldorf, 2000 ; M. BLOCH, *Les Invasions germaniques, la pénétration mutuelle du monde barbare et du monde romain*, Paris, 2^e éd., 1945 ; E.-A. THOMPSON, *The Goths in Spain*, Oxford, 1969 ; B. DUMÉZIL, *Les Racines chrétiennes de l'Europe*, Paris, 2005.

[Pour les Burgondes](#), O. PERRIN, *Les Burgondes*, Neuchâtel, 1968. Voir aussi Th. PERRENOT, *La Toponymie burgonde*, Paris, 1942. [Sur les Francs](#), les ouvrages abondent ; commencer par l'excellent « Que sais-je ? » de G. FOURNIER, *Les Mérovingiens*, Paris, 4^e éd., 1983, puis E. SALIN, *La Civilisation mérovingienne*, 4 vol., Paris, 1950-1960 ; P. RICHÉ, *Dictionnaire des Francs*, 1 : *Les Mérovingiens*, Paris, 1996 ; le problème de [la frontière linguistique](#) est expliqué par Ch. VERLINDEN, *Les Origines de la frontière linguistique en Belgique et la civilisation franque*, Bruxelles, 1955. [Pour les peuples anglo-saxons](#), D.H. WHITELOCK, *The Beginnings of English Society*, Londres, 1966, et D. WILSON, *The Anglo-Saxons*, Londres, 1971. [Pour l'apport de l'archéologie](#), P. PERIN et L.-C. FEIFFER, *Les Francs*, 2 vol., Paris, 1987.

[Les questions sociales et économiques](#) sont étudiées dans deux mises au point anciennes : R. BOUTRUCHE, *Seigneurie et Féodalité, le premier âge des liens d'homme à homme*, Paris, 2^e éd., 1968, et R. LATOUCHE, *Les Origines de l'économie occidentale, (IV^e-X^e siècle)*, Paris, 2^e éd., 1970. R. DOEHAERD, *Le Haut Moyen Âge occidental, économies et sociétés*, « Nouvelle Clío », Paris, 1971, fournit toute bibliographie nécessaire et approfondie. [Sur les questions de peuplement](#), M. ROBLIN, *Le Terroir de Paris aux époques gallo-romaine et franque*, Paris, 2^e éd., 1971 et *Le Terroir de l'Oise aux époques gallo-romaine et franque*, Paris, 1978 ; G. FOURNIER, *Le Peuplement rural en Basse Auvergne*, Paris, 2^e éd., 2003, et R. FOSSIER, *La Terre et les Hommes en Picardie*, t. 1., Paris, 1969. [Les questions urbaines](#) sont à étudier à partir de J. HUBERT, « Évolution de la topographie et de l'aspect des villes de Gaule du V^e au X^e siècle », dans *Settimane di studio del Centro italiano di studi sull'alto Medioevo*, t. 6, Spolète, 1959, p. 529-558 et 591-602, et de E. EWIG, « Résidence et capitale, pendant le Haut Moyen Âge », dans *Revue historique*, 1963, p. 25-72 ; L. PIETRI, *La Ville de Tours du IV^e au V^e siècle*, Rome, 1983.

[L'Église et la vie culturelle](#) doivent être étudiées dans les grands manuels : collection Fliche et Martin, t. 4 et 5 ; J. RICHARDS, *Consul of God. The Life and Times of Gregory the Great*, Londres, 1980 ; N. GAUTHIER, *L'Évangélisation des pays de la Moselle*, Paris, 1980 ; J. DECARREUX, *Les Moines et la Civilisation*, t. 1, 1962 ; « Saint-Géry et l'évangélisation dans le nord de la Gaule », dans *Revue du Nord*, 1986 ; J. HEUCLIN, *Aux origines monastiques de la Gaule du Nord V^e-X^e siècles*, Lille, 1987. Les dernières synthèses à jour sont celles de J. M. WALLACE HADRILL, *The Frankish Church*, Oxford, 1983 et J.-M. MAYEUR, C. ET L. PIETRI, A. VAUCHEZ, M. VENARD, *Histoire du christianisme*, t. IV : *Evêques, moines, empereurs (610-1054)*, Paris, 1993 ; F. BOUGARD (dir.), *Le Christianisme en Occident du début du VI^e au milieu du X^e siècle*, Paris, 1997 ; O. GUILLOT, *Saint Martin, l'apôtre des pauvres*, Paris, 2008 ; [Pour la culture](#), P. RICHÉ, *Éducation et culture dans l'Occident barbare*, Paris, 1962 et *De l'éducation antique à l'éducation chevaleresque*, Paris, 1968. Les problèmes que pose [l'évolution artistique](#) sont bien résumés par P. HUBERT, J. PORCHER et V.-F. VOLBACH, *L'Europe des Invasions*, Paris, 1967.

Crises et mutations des royaumes barbares (550-750)

Du milieu du ^{vi}e siècle au milieu du ^{viii}e, les deux grandes forces qui avaient essayé de transformer les Germains sont en déclin. Les rois barbares ne peuvent empêcher la disparition des habitudes et des institutions romaines, tandis que la manière de penser des aristocraties germaniques s'impose. Les royaumes, incapables de résister aux guerres civiles, éclatent : les particularismes ethniques qui naissent tendent à les morceler. L'Église, en perdant l'appui des rois, voit son clergé se barbariser et sa richesse être convoitée. De ces crises vont naître de nouvelles structures économiques et de nouvelles puissances politiques.

I. Déclin des royaumes barbares

■ Crises intérieures

Les nouveautés introduites par les Barbares dans l'édifice branlant du Bas-Empire romain font, en effet, lentement leur chemin. Leurs conséquences apparaissent bientôt. Le partage du royaume chez les Francs entraîne de terribles guerres fratricides : les premières éclatent après les partages de 561. Interrompues par le traité d'Andelot et illustrées par les démêlés de Frédégonde et de Brunehaut, elles ne se terminent qu'en 613, après l'horrible supplice infligé à cette dernière que l'on attachait à la queue d'un cheval. Le royaume est alors réunifié par Clotaire II, qui meurt en 629, et par son fils Dagobert (mort en 639). Les guerres civiles éclatèrent de nouveau, lors des partages ultérieurs. Childéric II fut le dernier roi mérovingien qui tenta cette unification, mais il fut assassiné en 675. De plus, un nouvel élément était apparu : le maire du palais, administrateur des domaines royaux, prit la tête de la noblesse et tenta de réunifier le royaume, comme Ebroïn, ou de dominer la personne royale, comme Pépin I^{er}, son fils Grimoald et son petit-fils Pépin II de Herstal. En 687, à la bataille de Tertry, ce dernier écrasa ses adversaires et dirigea pratiquement le royaume des Francs en laissant en place les rois mérovingiens.

L'Espagne wisigothique connaît, elle aussi, le même type de guerre civile. L'aristocratie cherche à porter sur le trône son candidat. L'Église a beau accepter le principe de l'élection et renforcer le prestige du souverain par l'onction royale, qui devient générale à partir de Wamba, en 672, les révoltes n'en continuent pas moins. L'influence de l'Église est même réduite par la royauté qui lui impose une législation antijudaïque. Si bien qu'en 711, lorsque les Arabes vont débarquer et que l'Espagne wisigothique est dirigée par un roi, Rodrigue, que ne reconnaissent pas les fils d'un autre roi, Wittiza, les Juifs

ONCTION : fait de répandre une huile sainte sur le front d'un prince à l'instar de ce que fit Samuel pour David.

sont prêts à recevoir tout étranger comme un libérateur, et les esclaves s'enfuient des domaines. Il règne une grande confusion dans la péninsule.

En Italie, la royauté lombarde se reconstitue en imitant les usages de Byzance. Mais les rois comme les princes lombards du Centre et du Sud cherchent à faire disparaître toute dépendance envers l'Empire. La lutte entre les deux adversaires continue sporadiquement : lentement, le territoire byzantin d'Italie se réduit, éclate en morceaux épars. Si bien qu'au début du VIII^e siècle, le pape, qui veut protéger de toute influence étrangère sa ville de Rome, devenue une capitale religieuse, cherche à substituer à la protection impériale celle d'un royaume barbare plus lointain et moins dangereux que celui des Lombards. En Grande-Bretagne, les Anglo-Saxons tentent, eux aussi, l'unification. Tour à tour, Kent, Northumbrie et Mercie parviennent à une éphémère hégémonie sur les autres royaumes. En pratique, les royaumes anglo-saxons restent divisés et n'obtiennent de succès qu'en face de l'ennemi commun, les Bretons. Ils les repoussent de l'Est vers l'Ouest et font éclater leur front en trois principautés : le Strathclyde, le Pays de Galles et la Cornouaille.

■ Échecs extérieurs

Aux divisions et aux crises internes s'ajoutent les défaites à l'extérieur. Chez les Francs, les échecs de la fin du VI^e siècle, face aux Wisigoths, aux Lombards et aux autres peuples germaniques, s'accroissent après la disparition de Dagobert. Thuringiens, Alamans et Bavares reprennent leur indépendance. De nouveaux peuples jamais soumis menacent les frontières : les Frisons sur le Bas-Rhin, les Bretons dans l'ancienne Armorique, et surtout les Vascons ou Basques descendus des Pyrénées. En Espagne, les rois wisigoths échouent régulièrement chaque fois qu'ils veulent contenir les mêmes incursions basques. Enfin, en Europe orientale apparaissent de nouveaux envahisseurs, les nomades Avars, qui menacent les Bavares, et les Slaves sédentaires qui s'installent en Bohême et sur la rive droite de l'Elbe.

Dans ce contexte de crise générale, des processus de régionalisation apparaissent. Les luttes entre Francs renforcent l'opposition entre le royaume de l'Est, l'Austrasie, et le royaume de l'Ouest, la Neustrie, qui va de la Somme à la Loire, tandis qu'au sud de ce même fleuve et du plateau de Langres, les terres de civilisation romaine sont de moins en moins soumises à l'influence franque. L'Aquitaine devient une puissante principauté dirigée par une dynastie ; la Bourgogne se fragmente en petites cités, la Provence se détache à son tour du royaume. En Espagne, la Septimanie (Languedoc méditerranéen) et la Tarraconnaise cherchent sans relâche à s'ériger en royaume wisigoth de l'Est. De même, en Italie, le duc de Bénévent, le duc de Spolète ou le duc de Frioul refusent constamment d'obéir au roi des Lombards.

AVARS : peuplade de cavaliers asiatiques installés dans la plaine du Danube au VI^e siècle ; voir p. 25 et p. 52

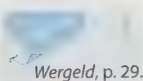
 Septimanie, p. 23.

II. Nouvelles solutions

■ Liens de clientèle

L'émiettement des royaumes, leur régionalisation et l'échec des moyens politiques inspirés des conceptions romaines poussent ces sociétés nouvelles issues de la fusion à chercher des solutions neuves. La sécurité, n'est plus assurée par un État, elle est tombée aux mains de l'aristocratie. Celle-ci a consolidé son pouvoir en utilisant des pratiques communes aux fonds celtique, romain et germanique.

Pour les Romains, il s'agit d'abord des liens de clientèle appelés patronat ou encore *comitatus* (compagnonnage) ; le *fostering* chez les Anglo-Saxons consiste, pour un chef puissant, à prendre dans sa demeure des jeunes gens qu'il éduque et protège. Ce sont les « nourris » que l'on trouve aussi bien dans les cours franques que wisigothiques ou anglo-saxonnes. Devenus adultes, ces jeunes gens forment un groupe de compagnons d'armes, personnellement dévoués à leur chef, au point de le suivre dans la mort au combat.



Wergeld, p. 29.

Les *antrustions* mérovingiens, les *thanes* anglo-saxons, les *gardingos* wisigoths ou les *gasindi* lombards forment un groupe de guerriers domestiques protégés par le chef ou le roi, avec un *wergeld* plus élevé que celui des hommes libres. Un nom commun finit par les désigner : *vassus*, qui donne vassal en français et qui désigne un jeune homme costaud, par opposition au *senior*, le vieux, le patron qui les dirige et qui a fini par donner en français : seigneur.

MAINBOUR : du germanique latinisé *mundeburdium* (cf. *mund*, p. 32). Protection accordée par le chef ou le roi à un homme libre qui s'est remis à lui.



Recommandation,
pp. 65 et 72.

L'homme libre qui veut entrer dans ces groupes se place sous le patronage ou le *mainbour* d'un puissant, par la cérémonie de la recommandation. Il se remet à lui en plaçant ses mains dans les siennes. Cette recommandation par les mains est un contrat liant deux hommes libres. Le puissant accorde au nouveau vassal une protection totale qui se concrétise par le don de vêtements, de nourriture, d'armes et autres cadeaux appelés bienfaits. Parfois, l'entretien de ce guerrier domestique est assuré par un don encore plus apprécié, la jouissance des revenus d'une terre. En échange, le vassal, désormais lié à son maître par un lien personnel très fort, lui doit une aide militaire totale et complète.

Ainsi, des clientèles domestiques on est passé à la vassalité et à l'entretien du vassal par le bienfait. Mais ces deux faits sont rigoureusement différents. Le don que fait le prince, ou le chef, dépend de sa générosité. Le lien primordial est un lien personnel, qui crée une véritable « parenté supplémentaire ». Ainsi le besoin de sécurité et de protection peut être satisfait. Encore faut-il signaler que cette évolution s'effectue aux dépens des rois dont la souveraineté et la puissance foncière sont fractionnées et disséminées par les dons qu'ils font aux nobles et aux vassaux pour conserver leur fidélité.

■ L'adaptation de l'Église

L'apparition de groupes de puissants dans les royaumes barbares devint pour l'Église un danger considérable. Elle était désarmée face aux agents royaux dont les excès de pouvoir allaient augmentant tandis que la faiblesse royale s'accroissait. Le corps épiscopal, surtout dans le royaume mérovingien, chercha dès lors à obtenir des privilèges particuliers pour ses terres : donation d'un atelier monétaire, exemption d'impôts et, surtout, *immunité*. L'Église séculière entra ainsi dans le jeu politique et son épiscopat perdit rapidement toute influence religieuse, d'autant plus que les conciles de Gaule cessèrent de se réunir à partir de la deuxième moitié du VII^e siècle. Certains clercs se comportèrent comme des chefs militaires ou politiques, d'autres entrèrent dans les liens de vassalité. Certaines pratiques barbares furent même acceptées par l'Église, telle l'*ordalie*. Ailleurs, en Espagne du Nord par exemple, le paganisme renaît.

Partout, un clergé dominé ou laïcisé ne peut empêcher le développement des superstitions et les excès du culte des reliques, vénérées parfois comme des talismans, tandis que triomphe la coutume de se faire enterrer dans l'église et autour de l'église où se trouve le corps du saint. Les arts et les lettres sont en régression. Les petits sanctuaires se multiplient ; l'orfèvrerie de type germanique domine de plus en plus. Une esthétique abstraite insistant sur la couleur et le jeu des courbes triomphe tant sur les vases sacrés que sur les fibules, les couronnes votives de Guarrazar (Espagne) ou les bijoux de Monza (Italie).

Dans ces conditions, le renouveau de l'Église ne pouvait venir que du seul élément resté vivant et dynamique : les moines. Dans les monastères, en effet, à Bobbio en Italie, à Luxeuil et Corbie en Gaule, à Ripon et Jarrow en Angleterre, la nouvelle culture chrétienne prend son essor. Le moine anglais Bède (673-735) compose des ouvrages scientifiques, grammaticaux ou historiques qui font de lui l'un des plus grands savants du Haut Moyen Âge. Cette culture, devenue le monopole des clercs, s'inspire d'une nouvelle pédagogie, soucieuse de l'enfant, et s'exprime dans de nouveaux manuscrits ornés d'initiales peintes avec entrelacs ou de miniatures délicatement colorées. L'apparition de ces îlots de ferveur religieuse et de renouveau intellectuel et artistique que sont les monastères annonce que l'Église est peut-être sortie de la période de crise.

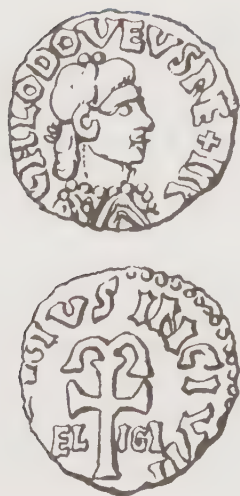
■ Nouvelle économie

Une même crise frappe aussi les structures économiques aux VII^e et VIII^e siècles. Si l'agriculture évolue fort peu, l'arrêt des guerres a pour elle des conséquences néfastes. On constate, en effet, un ralentissement de la traite des esclaves, accentué par l'attitude des moines qui encouragent l'affranchissement. Les grands propriétaires cherchent alors, surtout dans le nord de la Gaule, à faire travailler les paysans libres sur une partie de leur domaine, la réserve, en leur imposant des corvées. Les

IMMUNITÉ : privilège consistant à interdire au comte d'entrer sur les terres d'un évêché ou d'une abbaye pour y exercer les droits fiscaux. L'évêque ou l'abbé percevait ou exerçait lui-même ces droits, soit à son profit, soit à celui du roi directement.

ORDALIE : épreuve d'origine païenne du fer rougi à blanc à laquelle est soumis un accusé dont on ne peut trancher la cause. Celui qui triomphe de cette épreuve et en sort indemne est alors considéré comme sauvé par Dieu : c'est le jugement de Dieu (cf. p. 119).

FIBULE : agrafe de bronze, de fer, ou de métal précieux, permettant d'attacher des vêtements flottants. Elle disparut lors de l'invention du bouton au XI^e siècle.



Monnaie d'or de Clovis II

On lit à l'avant: CHLODOVEVS REX FR (ancorum) et au revers: (Paris) IUS IN CIVIT (ate). La pièce porte la signature d'ELIGI (us), maître des monnaies de Clovis, ce qui signifie: Clovis (II), roi des Francs, dans la Ville de Paris, Éloi (saint).

grands marchands grecs et syriens disparaissent. Le monnayage d'or est arrêté même en Espagne après 711, mais pas en Italie. Les liens économiques avec l'Empire byzantin se distendent, tandis que les régions d'ancienne économie méditerranéenne périclitent. On abandonne les importations de papyrus ou d'huile, les anciens ateliers de céramique arrêtent leur fabrication. Des villes même disparaissent, comme en Espagne. Mais, en même temps que meurt l'économie antique, une autre apparaît. Les Frisons, dès 650, créent une monnaie d'argent: les *sceattas* (du mot latin *siliquas* qui désignait une pièce d'argent). Sous Childéric II, vers 670, une nouvelle unité monétaire est créée: le denier d'argent. Cette pièce, qui pèse environ 1,30 g, devient l'étalon d'un nouveau système monétaire qui repose sur le monométallisme argent. Son pouvoir d'achat, plus faible que celui de l'ancienne pièce d'or, permet de généraliser l'économie monétaire dans des classes sociales nouvelles. L'étude des trésors monétaires révèle une nouvelle circulation commerciale. La grande voie de transit qui allait des ports de Provence aux ports du Rhin passe désormais, depuis la mer Adriatique, par des cols alpestres et rejoint les ports de Frise et d'Angleterre. Dans le nord de l'Europe, on trouve de moins en moins de pièces byzantines, lombardes ou wisigothiques. Au début du VIII^e siècle, toutes les monnaies découvertes sont en argent, et en majeure partie d'origine anglo-saxonne, rhénane ou frisonne. Le grand courant international va en s'ameuisant, tandis que les courants régionaux à court rayon d'action se développent de plus en plus. Une conclusion s'impose: le centre de gravité économique s'est lentement déplacé du Midi méditerranéen vers le Nord européen. Face au Midi ruiné, se dresse un espace nordique prospère avec de nouveaux ports comme Quentovic à l'embouchure de la Canche et Duurstede sur le Lek (vieux Rhin) que fréquentent marchands anglo-saxons et frisons. La Meuse, le long de laquelle, de Verdun à Liège, apparaissent des bourgs actifs, devient l'axe économique européen.

■ Les nouveaux puissants

Les trois crises, politique, religieuse et intellectuelle – sans parler de la crise économique – ont mis en évidence trois facteurs nouveaux: la puissance des grandes familles nobles entourées de guerriers domestiques, le renouveau monastique et la pré-renaissance intellectuelle et artistique, et le nouvel espace économique centré sur la mer du Nord. Ces trois forces neuves posent, durant la première moitié du VIII^e siècle, les bases de ce qui va devenir le système carolingien. En effet, le berceau de la famille austrasienne des Pippinides se trouve situé le long du nouvel axe économique, la Meuse. Plus de quatre-vingt-dix grands domaines agricoles leur appartenant ont été recensés de part et d'autre du fleuve dans la partie wallonne de la Belgique actuelle. Les principaux sont Herstal, Jupille, les Estinnes, etc. Rien n'indique d'ailleurs qu'il se soit agi là de toutes leurs possessions. Ce n'en était probablement qu'une partie. Maître d'un capital foncier et financier aussi important, Pépin de Herstal, maire du palais d'Austrasie depuis 679 et

AUSTRASIE: royaume de l'Est, ancien royaume rhénan des Francs dits Ripuaires. La capitale est Metz.

maître de la Neustrie depuis 687, prend le titre de prince des Francs et tente de redonner au royaume ses anciennes frontières. Pratiquement, il ne peut que réfouler les Frisons vers le Nord en prenant Utrecht. Ailleurs, en particulier au sud de la Loire et en Bourgogne, son autorité est nulle. En 714, sa mort provoque une crise résolue par son énergique bâtard, Charles, dont le surnom de Martel exprime bien comment il sut « marteler » les révoltés neustriens et supprimer l'indépendance des Frisons et des Alamans, tout comme celle des Bourguignons et des Provençaux. Cependant les autonomismes régionaux furent durables.

De tels progrès étaient déjà symptomatiques de la puissance de la nouvelle dynastie qui dirigeait les Francs malgré son manque de légitimité. En 741, Pépin le Bref succède à Charles Martel et s'engage à son tour dans des combats continuels contre les Saxons sur la rive droite du Rhin ou contre les Bavarois. Pour pouvoir mieux dominer les princes locaux révoltés, il décide, en 750, de faire appel au pape Zacharie pour lui demander qui doit être roi : celui qui possède le pouvoir ou celui qui ne l'a point ? Le pape ayant déclaré que c'était le premier, Pépin se fit acclamer roi par les grands à Soissons. En 754, le pape Étienne II, venu en Gaule pour lui demander son appui contre les Lombards, le sacra roi à Saint-Denis, ainsi que ses deux fils et sa femme. Une nouvelle dynastie apparaissait, tandis que le dernier Mérovingien, Childéric III, était tondu et enfermé dans un monastère. À la race au sang sacré succède la race sacrée par l'onction. Le charisme païen du sang s'efface devant le charisme de la grâce divine. Ce ne sont plus les grands qui font les rois, mais Dieu. Une nouvelle légitimité naissait.

NEUSTRIE : nouveau royaume salien, conquis par Clovis. La capitale est Paris.

 Sacre :
onction, p. 40.

■ Les premiers Carolingiens et les papes

La montée sur le trône de la dynastie carolingienne était due à deux facteurs qui auraient pu se contrarier : la formation d'une puissante clientèle de vassaux grâce à la confiscation de terres d'Église, et le soutien donné à la réforme de l'Église. Charles Martel et Pépin, afin d'augmenter le nombre de leurs vassaux sans voir diminuer leur fortune personnelle comme cela était arrivé aux Mérovingiens, nommèrent des abbés ou des évêques laïcs pour jouir des revenus des terres ecclésiastiques ou bien encore accordèrent directement ou indirectement à leurs fidèles, en bienfait, la jouissance de terres d'Église. Les troupes de guerriers ainsi rémunérés par les princes austrasiens furent donc sans commune mesure avec celles qu'avaient pu aligner leurs adversaires. En même temps, ces princes surent ne pas s'aliéner l'Église en encourageant renouveau et réforme. Dès 690, Pépin de Herstal prend sous sa protection militaire le missionnaire anglo-saxon Willibrord et le charge d'évangéliser les Frisons à partir de la ville d'Utrecht. Charles Martel suit les conseils d'un autre missionnaire anglo-saxon, Winfrid, plus connu sous son nom de baptême Boniface, martyrisé en Frise en 754. Il protège l'avancée du christianisme en Hesse, en Thuringe et en Bavière de telle manière que

PRÉCAIRE : bien d'Église repris par le roi et accordé temporairement à un laïc qui en reçoit l'usufruit.

l'évangélisation, qui, jusqu'alors, avait été l'œuvre d'hommes isolés, mais libres de toute influence politique, devient une véritable entreprise publique, assimilant baptême et conquête franque. Non contents de surveiller ainsi l'élément le plus vivant de l'Église, les nouveaux maîtres encouragèrent la réunion des conciles – disparus depuis soixante ans – pour assurer une meilleure discipline ecclésiastique, préparer une réforme liturgique et surtout, en 743-744, régler le problème des confiscations des terres d'Église. Il fut convenu qu'à, pour aider l'armée, ces biens accordés à un fidèle par le prince resteraient au bénéficiaire à condition que ce dernier reconnaisse les titres de propriété de l'Église par le versement d'un cens. C'est ce qu'on appela la précaire sur demande du roi (*precaria verbo regis*). Ainsi, lorsque Pépin le Bref devient roi, il est maître des deux grandes forces de l'époque : l'aristocratie et l'Église. Cette dernière, surtout, ne le menace plus sur le plan économique et lui est même redevable, dans le domaine de la foi, de son renouveau.

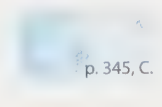
■ Faiblesse des autres royaumes barbares

Les premiers Carolingiens apparurent comme les seuls capables de restaurer l'ordre en Europe méridionale. En effet, autant l'Empire byzantin était présent en Méditerranée occidentale au VI^e siècle, autant, depuis l'arrivée au pouvoir d'empereurs grecs, il en est absent aux VII^e et VIII^e siècles. Son autorité n'est plus sensible que dans le sud de l'Italie et sur la rive nord de l'Adriatique. Une nouvelle grande puissance vient d'apparaître : l'Islam, qui, après lui avoir arraché la moitié de ses territoires orientaux, attaque Constantinople, s'empare définitivement de l'Afrique du Nord, en prenant Carthage en 702. Puis, ne rencontrant aucune résistance dans le domaine hispano-wisigoth, les Arabes écrasent le roi Rodrigue sur le rio Guadalete en 711. En 718, ils occupent Narbonne, mais, en 721, connaissent un grave échec face à Eudes, duc d'Aquitaine, près de Toulouse. Ils se déplacent alors vers la vallée du Rhône et pillent Autun en 725. En 732, après avoir ravagé l'Aquitaine, ils rencontrent Charles Martel à Poitiers et subissent leur deuxième défaite. Cependant il fallut attendre une grave crise intérieure dans l'Espagne musulmane pour que Pépin le Bref puisse réoccuper Narbonne en 752-759, au moment où l'émir Abd-Er-Rhâman fondait avec peine, en 756, l'émirat de Cordoue. Antérieurement, en 722, des Hispano-Wisigoths sous la direction de Pélage, profitant de la victoire de Toulouse, avaient écrasé une autre armée musulmane à Covadonga. Ce fut le début du royaume chrétien des Asturies. Le principal résultat de l'irruption de l'Islam dans l'Europe méridionale fut de ramener la maîtrise byzantine des mers à la partie adriatique et sud-tyrrhénienne de la Méditerranée centrale, tandis que le seul adversaire qui avait su lui résister, le royaume des Francs, en tirait un surcroît de prestige. Désormais, en effet, la péninsule était au pouvoir des Musulmans, et le petit royaume chrétien d'Alphonse I^{er} (739-757) se montrait incapable, à lui seul, de reconquérir l'ancien royaume wisigoth.

p. 341, B.

L'appel aux Francs s'était produit en Espagne, mais aussi en Italie. En effet, le royaume des Lombards se renforce sous la direction de Liutprand (712-744) qui parvient à expulser les Byzantins de tous les territoires de l'Italie du Nord, sauf de la côte nord de l'Adriatique. Il veut ensuite occuper Rome où le pape, désormais sans soutien militaire, sans lien important avec l'Orient, devenu même hérétique après l'adoption de l'icônoclisme par l'empereur, est conduit à rechercher de nouveaux appuis. Dès 739, Grégoire III avait appelé Charles Martel, mais en vain. Lorsque Étienne II vint demander à Pépin une aide contre les Lombards, en 754, en lui accordant la fonction de patrice des Romains, le roi des Francs hésita. L'Italie lombarde était devenue une grande puissance économique. Les produits de luxe orientaux qu'elle importait alimentaient, par les cols des Alpes, toute l'Europe du Nord-Ouest. Sur le plan artistique et intellectuel, un renouveau très net s'était produit, comme en témoignent les fresques de Castelseprio, les sculptures du *tempietto* de Cividale ou l'apparition de lettrés laïcs issus des écoles monastiques. L'armée était désormais constituée par tous les hommes libres, y compris les marchands des villes. Lutter contre un tel royaume impliquait chez les Francs un changement fondamental de politique et le passage d'une vision nordique et franque à une conception européenne, multinationale et déjà quasi impériale.

Au milieu du VIII^e siècle, là où s'étaient succédé huit royaumes barbares, il n'en reste plus que deux qui soient vraiment importants. On peut négliger, en effet, l'influence des royaumes anglo-saxons qui ne sont toujours pas unifiés et qui, s'ils sont bien reliés au continent, ne l'influencent que dans les domaines religieux et intellectuel. De même, le royaume des Asturies n'est qu'un résidu de l'Espagne wisigothique. Francs et Lombards sont les seuls à être sortis indemnes – et même renforcés – des crises et des mutations du VII^e siècle. Mais les premiers, maîtres du nouvel espace économique nordique, amis et protecteurs de l'Église, forts d'une nouvelle légitimité, adversaires résolus de tout pouvoir régional et de toute puissance religieuse hérétique ou étrangère comme Byzance ou l'Islam, ne peuvent qu'être poussés à l'hégémonie par la papauté. Ainsi s'explique le renversement d'attitude du Barbare germanique. En 410, il pillait une Rome en grande partie païenne; trois siècles plus tard, il va devenir le sauveur de la Rome chrétienne, parce qu'entre-temps l'ancien Empire romain d'Occident s'est radicalement transformé, dans ses structures et dans sa pensée.



p. 345, C.

ICONOCLASME : positions refusées par Rome des empereurs byzantins hostiles à la vénération des icônes, peintures représentant la Vierge ou les saints.

PATRICE : voir p. 21. La dignité est devenue une fonction au VI^e siècle, celle de l'exarque de Ravenne.

L'état de la recherche

L'archéologie des cimetières

Les fouilles archéologiques des nécropoles datables du ^v^e au ^{viii}^e siècle sont particulièrement nombreuses en France. Elles ont permis d'obtenir de nouvelles connaissances sur cette époque. L'archéologie devient ici une source primaire au même titre que les documents écrits, qui prennent alors un nouvel éclairage par comparaison avec elle. Les cimetières nous renseignent alors sur les comportements sociaux, les croyances religieuses, la démographie et l'anthropologie.

Dans l'Empire romain, comme dans les royaumes barbares, les morts sont toujours séparés des vivants. Les villes ont des nécropoles en dehors de l'enceinte, dispersées le long des routes. Paris en compte ainsi une dizaine. En général les tombes des premiers évêques ou plus rarement des martyrs (comme saint Denis) deviennent l'objet d'un culte avec l'édification de basiliques suburbaines autour desquelles apparaissent parfois des faubourgs. Dans les campagnes, les cimetières sont toujours situés en bordure du terroir villageois. Les fouilles de chaque tombe nécessitent un travail minutieux d'identification et de datation des restes. En général les tombes de ces cimetières à rangées sont disposées, le mort regardant d'abord vers le Nord, puis ensuite vers l'Est. Dans les parties les plus anciennes (^v^e siècle) les hommes sont souvent enterrés avec de très riches armes, certaines avec des poignées de métal ciselé serties de bijoux. Chez les guerriers francs, l'armement comporte une épée longue avec un fourreau de bois terminé par une bouterolle gravée, une francisque, hache de jet au tranchant courbe, un angon (lance à crochets) des lances de divers types, un bouclier de bois, avec une bosse

centrale en fer, un scramasaxe, sabre court à un seul tranchant. Enfin n'oublions pas les fibules, les plaques de ceinturon en bronze ou en fer niellé d'argent, et le baudrier en travers de la poitrine, insigne d'une fonction administrative. N'oublions pas non plus d'autres objets de valeur : vase à carène, bassin de bronze, corne à boire en verre, ou encore bague sigillaire révélant le nom et donc l'identité du mort, une monnaie dans la bouche permettant de dater l'ensevelissement. Les femmes quant à elles portent souvent des bijoux de grande qualité, des aumônières et des clefs. Toutes ces tombes privilégiées permettent d'apercevoir une élite sociale d'origine franque ou germanique au milieu d'autres tombes sans mobilier important.

Ces cimetières permettent aussi de connaître les croyances religieuses des populations. Les plus primitives pratiquent l'incinération : à la suite d'un grand bûcher les os calcinés, les fragments d'armes tordus et les fibules plus ou moins fondues sont disposées dans une urne. C'est le cas des plus anciens cimetières anglo-saxons en Angleterre. Le passage à l'inhumation n'est pas une preuve de conversion au christianisme.

Il faut pour qu'elle soit prouvée qu'il n'y ait plus de mobilier, de bol pour offrande alimentaire, et d'obole à Charon (pièce de monnaie dans la bouche).

Le passage au christianisme n'est vraiment attesté en Gaule franque qu'à la fin du ^{vii}^e siècle avec inhumation du corps dans un linceul et des agrafes à double crochet. Ce qui signifie que l'éternité n'est plus considérée comme la continuation de la vie antérieure mais comme une autre vie. D'ailleurs à ce moment les nécropoles quittent la bordure du terroir pour se rassembler autour et dans l'Église paroissiale, preuve que la mort a été apprivoisée et que la société chrétienne des vivants et des morts ne fait plus qu'une.

Quand une nécropole peut être fouillée d'une manière exhaustive, l'étude des squelettes peut aboutir à des résultats statistiques. L'analyse de l'épaisseur du rochet, des sutures métopiques du crâne, de la largeur du bassin permet de distinguer le sexe, l'âge de la mort, la taille des individus et les maladies osseuses dont ils ont souffert.

Ainsi peuvent être dressés des tableaux de paléodémographie et de paléopathologie pour un même

village. Les taux de mortalité et de natalité naturels révèlent une pyramide des âges large à la base, étroite au sommet avec forte mortalité infantile, 50% des squelettes ayant moins de vingt ans, les plus âgés pouvant atteindre soixante ans. Dans certains cimetières du nord de la Gaule il est possible d'observer à côté d'une majorité de squelettes

brachycéphales dits « néolithiques grâciles » d'un mètre soixante environ, des groupes familiaux dolichocéphales d'un mètre quatre-vingt environ. Deux cents ans plus tard, dans la même nécropole tous les squelettes sont mésocéphales avec une taille moyenne d'un mètre soixante-dix. La fusion des nouveaux venus avec les autochtones a donc bien eu

lieu au début du viii^e siècle. Enfin, l'existence de déformations crâniennes volontaires par bandage du crâne des bébés prouve que dans certains cimetières burgondes, par la présence isolée de tels crânes, il existait des influences venues d'Asie Centrale encore aux v^e-vii^e siècles.

Bibliographie

Aux ouvrages anciens et récents déjà cités dans les chapitres précédents et qui concernent le sujet traité ici, il faut ajouter, pour les nouveaux aspects du vii^e siècle, F.-L. GANSHOF, *Qu'est-ce que la féodalité ?*, Paris, 1962, et Ph. CONTAMINE, *L'Économie médiévale*, Paris, 1993, pp. 10-139. Ces deux ouvrages sont indispensables pour le Moyen Âge, ainsi que G. FOURNIER, *L'Occident fin du v^e-fin du ix^e siècle*, Paris, 1970 ; M. ROUCHE, *Les Racines de l'Europe*, Paris, 2003 ; B. DUMÉZIL, *La reine Brunehaut*, Paris, 2008.

On peut consulter avec quelques réserves A.-R. LEWIS, *Naval Power and Trade in the Mediterranean A.D. 500-1000*, Princeton, 1951. Du même auteur, *The Northern Sea-Shipping and Commerce in Northern Europe A.D. 300-1000*, Princeton, 1958. Plus utile et plus récent est le t. 5 des *Settimane di Spoleto*, *Caratteri del secolo VII in Occidente*, Spolète, 1958 et S. LEBECQ, *Marchands et Navigateurs frisons du Haut Moyen Âge*, 2 vol., Lille, 1983. À propos de l'interprétation des faits économiques, deux grandes thèses s'opposent, celle d'H. PIRENNE, *Mahomet et Charlemagne*, Paris, rééd., 1970, et M. LOMBARD, « L'Or musulman du vii^e au xi^e siècle », *Annales*, n° 2, p. 143-160, 1947. Il faut se reporter à la bibliographie du chapitre 4 pour une orientation critique sur cette polémique qui concerne surtout l'époque carolingienne. Le fait important, le changement d'étalon monétaire, est clairement expliqué par J. LAFAURIE, *Catalogue des deniers mérovingiens de la trouvaille de Bais*, Paris, 1981. M. ROUCHE, *Marchés et marchands en Gaule du v^e au x^e siècle*, *Settimane di Spoleto*, t. 40, 1993, p. 395-441.

Pour le phénomène régional, le passage de l'Antiquité au Moyen Âge et les origines carolingiennes :

M. ROUCHE, *L'Aquitaine des Wisigoths aux Arabes (418-781)*, Paris, 1979 ; M. LE MENÉ et H. GUILLOTET, *La Bretagne durant le Haut Moyen Âge*, Rennes, 1984 ; F. CARDOT, *L'Espace et le Pouvoir. Étude sur l'Austrasie mérovingienne*, Paris, 1987 ; *La Neustrie. Les Pays au nord de la Loire, vi^e-ix^e siècles*, catalogue établi par P. PERIN et L.-C. FEIFFER, Paris, 1985 et actes édités par H. ATSMAN, Sigmaringen, 1989. Voir aussi K.-F. WERNER, *Structures politiques du monde franc, vi^e-xii^e siècles*, Londres, 1979 ; du même auteur, *Naissance de la noblesse*, Paris, 1998.

Pour l'Angleterre :

R.H. LOYN, *The Governance, 500-1087*, Stanford University Press, 1984 ; J.M. WALLACE-HADRILL, *Early Germanic Kingship in England and on the Continent*, Oxford, 1971 et D.H. SAWYER, *From Roman Britain to Norman England*, Londres, 1978.

Pour l'Espagne :

J. ORLANDIS, *Historia Social y Economica de la España Visigoda*, Madrid, 1975. La thèse de P. CAZIER, *Isidore de Séville et la naissance de l'Espagne catholique*, Paris, 1994, renouvelle notre connaissance du grand évêque. L.-A. GARCIA MORENO, *Historia de la España visigoda*, Madrid, 1989. Le livre de J.-H. ROY et J. DEVIOSSE, *La Bataille de Poitiers*, Paris, 1966, doit être utilisé avec beaucoup de précaution pour les dates.

Pour l'Italie :

Se reporter à S. PRICOCO, *Sicilia e Italia suburbicaria tra IV e VIII secolo*, Catana, 1991 et à Ch. WICKHAM, *Italy in the early Middle Age*, Londres, 1981. Enfin, il faut voir les premiers chapitres de L. HALPHEN, *Charlemagne et l'Empire carolingien*, Paris, 1968, et M. ROUCHE « La crise de l'Europe dans la seconde moitié du VII^e siècle et la naissance des régionalismes », dans *Annales ESC*, 1986, n° 2, p. 347-360.

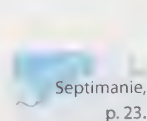
L'expansion du royaume des Francs et la création de l'Empire (751-840)

Durant la seconde moitié du VIII^e siècle et le début du IX^e, l'Europe occidentale passe du morcellement à l'unité. Le royaume des Francs connaît une expansion générale et devient quasiment la seule formation politique importante. Son alliance avec l'Église aboutit à la restauration de l'Empire romain en 800, mais il importe de savoir si cet Empire nouveau est encore romain ou déjà franc, autrement dit quel est le fondement de cette unité politique chrétienne parfois qualifiée d'Europe par les contemporains. Cela va permettre de comprendre pourquoi les autres formations politiques sont en marge du nouvel Empire, qui garde encore une belle façade avec Louis le Pieux.

I. Les guerres de Charlemagne (768-814)

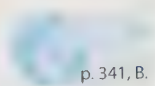
■ Le sacre de Pépin

L'appel de Rome, nous l'avons vu, domine le règne de Pépin ainsi que celui de Charlemagne (768-814). Il est possible qu'au cours de l'entrevue à Ponthion, le pape Étienne II ait montré la fausse donation de Constantin au roi Pépin. Ce texte célèbre prétendait que Constantin, avant de partir pour l'Orient, avait donné toute l'Italie au pape Silvestre. Quoi qu'il en soit, Pépin promet certainement assistance au trône de saint Pierre et intervint à deux reprises, en 754 et 756, dans la péninsule. Il donna officiellement à la papauté vingt-deux villes d'Italie centrale. C'est le début de l'État pontifical qui devait durer jusqu'en 1870. L'autre fait important du règne de Pépin le Bref fut la conquête systématique du Midi, d'abord de la Septimanie, puis de l'Aquitaine, de 760 à 768. Ses expéditions contre les Alamans, les Saxons ou les Bavares n'eurent pas le même succès. Pourtant, lorsqu'il mourut, il laissait à ses deux fils, Carloman et Charles, un royaume fortement agrandi et soutenu par la papauté.



■ Les conquêtes de Charlemagne

La division du royaume entre les deux frères ne dura guère car le cadet mourut dès 771 et Charles se trouva désormais le seul maître. Au début, il poursuivit la politique de son père. Roi à l'âge de vingt et un ans, ce géant de sept pieds (1,92 m), à la voix fluette et à l'épaisse moustache, était un chasseur et un soldat aguerri. Il commença ses campagnes contre les Saxons en 772 par la destruction de leur sanctuaire païen, l'*Irmensul*. Puis, appelé par le pape en Italie contre les Lombards, il assiégea longuement leur capitale, Pavie, et fit disparaître leur royaume en prenant lui-même le titre de roi des Lombards (774). Reparti à la conquête de la Saxe,

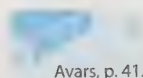


p. 341, B.

il en fut détourné par l'appel reçu d'Espagne de révoltés musulmans et de chrétiens opprimés. L'année 778 le vit franchir les Pyrénées, mais, incapable de démêler l'imbroglio hispano-musulman, il échoua et, au passage du col de Roncevaux, le 15 août, son arrière-garde, commandée par Roland, fut massacrée par les Basques et les musulmans réunis. À cette nouvelle, toute la Saxe se révolta.

Charlemagne essaie de triompher de cette première grande crise des années 778-779 en prenant une série de mesures opportunistes destinées à calmer les oppositions internes et à mater les irréductibles à l'extérieur. En 781, il donne comme rois aux Lombards et aux Aquitains ses deux fils, Pépin et Louis. Puis il édicte un terrible capitulaire contre les Saxons, et se lance dans sept années d'expéditions continues : il n'hésite pas à faire exécuter, après une défaite franque, 4 500 Saxons. Par ailleurs, il accepte la ville de Gerone (Espagne) que les habitants lui offrent en 785, soumet théoriquement le duc lombard de Bénévent qui lui verse un tribut, envoie en 778 au couvent pour trahison Tassilon III, supprimant ainsi définitivement l'indépendance des Bavares.

Cf. p. 72 (recommandations).



Avars, p. 41.

RING : sorte de fortification ronde en terre couverte de palissades dans laquelle se trouvait tout le butin issu des pillages de ces nomades.

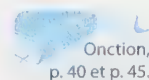
Il faut croire que ces mesures ne suffirent point, car, en 791-795, une nouvelle crise éclata : raid musulman dans le sud de la Gaule, révolte du duc de Bénévent, révolte des Saxons, mauvaises récoltes et famine, enfin tentative d'assassinat sur sa personne par son fils Pépin le Bossu. Le redressement fut, une nouvelle fois, assuré grâce à un mélange de souplesse et de force. Pour supprimer toute possibilité de complot, Charlemagne fait prêter serment de fidélité à tous ses sujets ; il achève la conquête de la Saxe en 797, en abandonnant le régime d'exception installé auparavant (en 785) pour mettre à la place un système de pacification. Il dirige enfin de nombreuses expéditions contre les nomades Avars qui menacent l'Italie et la Bavière, en 791, 795, 796 et finit par s'emparer du *ring* de ce peuple. Ce butin joua un rôle considérable dans la puissance de Charlemagne et lui permit de récompenser largement ses fidèles serviteurs. La victoire fut la principale base de son autorité et du respect qu'on lui porta. Charlemagne est incompréhensible sans ses défaites qui lui attirèrent la sympathie, et sans ses triomphes qui lui apportèrent prestige et grandeur.

II. La marche à l'Empire

■ L'idéologie du pouvoir franc

On comprend qu'en même temps dans les milieux ecclésiastiques soit né un courant d'idées politiques issu de la nouvelle culture dont le prince attirait les meilleurs représentants à sa cour, l'Anglo-Saxon Alcuin en 781, le Lombard Paul Diacre en 782, l'Hispano-Wisigoth Théodulf, etc. Cet ensemble d'idées politiques s'était manifesté par

la restauration de l'idée royale dans l'onction de 754, et la restauration du pape comme maître de Rome. Le parallèle avec le prophète Samuel faisant roi David par une onction revient donc sans cesse sous la plume de certains lettrés, notamment d'Alcuin. Le pape Hadrien I^{er} n'hésita pas à décerner à Charles l'épithète impériale romaine de *Magnus* (grand) qui lui est restée. Puis, il fut comparé à l'empereur chrétien et romain par excellence, Constantin, sur une mosaïque de Saint-Jean de Latran où il est représenté en train de recevoir, comme Constantin, l'étendard, symbole du pouvoir, des mains de saint Pierre.



SACRE : Le sacre de David se trouve dans la Bible, Samuel XVI, 13 et I Chroniques XI, 3.

Il y a donc deux mouvements idéologiques, l'un autour de Charlemagne, l'autre autour de la papauté, qui cherchent obscurément ou consciemment, on ne sait, à mener le roi des Francs vers un pouvoir qu'Alcuin qualifie en 778 d'empire. Mais, si, pour la papauté, la restauration de l'Empire a pour but de lui permettre de retrouver son autorité spirituelle sur le patriarche de Constantinople et l'Empire d'Orient, il semble que l'entourage de Charlemagne ait des vues plus laïques sur le sujet : Théodulf n'hésite pas à supprimer l'idée de la suprématie juridictionnelle du pape sur l'Église romaine, dont il aurait été investi par saint Pierre ; Charlemagne lui-même, par la plume d'Alcuin, précise que, s'il appartient au pape d'aider Charles par la prière pour qu'il soit victorieux, à lui seul revient « de défendre partout au-dehors l'Église du Christ contre les attaques des païens et les ravages des infidèles et de veiller au-dedans à faire reconnaître la foi catholique ». Pour l'entourage du roi franc, il y a séparation des deux pouvoirs ; pour les clercs pontificaux, les deux pouvoirs, papauté et empire, viennent de saint Pierre, donc le spirituel est supérieur au temporel.

■ Le couronnement impérial (800)

C'est dans cette ambiguïté des idées politiques sur la restauration de l'Empire que le « projet impérial » se matérialise brusquement. À Byzance, l'impératrice Irène fait crever les yeux à son fils Constantin VI et prend le pouvoir à sa place. Pour les Francs, c'est la preuve qu'il n'y a plus d'empereur. Le 25 avril 799, le pape Léon III est emprisonné par des nobles romains. Il s'échappe et parvient à se réfugier auprès de Charles à Paderborn. C'est là, probablement, qu'eurent lieu les pourparlers définitifs. Des **trois pouvoirs : l'empire, la papauté et la royauté**, seule cette dernière, représentée par le roi des Francs, était encore en place. Il appartenait donc à ce prince de restaurer la deuxième et de prendre le premier devenu vacant. C'est ce qu'il fait à la fin de l'année 800. Le 25 décembre, à Rome, dans la basilique Saint-Pierre, le pape pose la couronne impériale sur la tête de Charles, puis la foule acclame le nouvel empereur : « À Charles couronné par Dieu, grand et pacifique empereur des Romains, vie et victoire. » Enfin, le pape s'agenouille devant le nouvel empereur.

Le roi des Francs sort furieux de cette cérémonie, aux dires d'Eginhard, son biographe.

En effet, le cérémonial n'avait pas suivi l'ordre traditionnel. À Byzance, où l'on avait gardé le protocole romain, les acclamations de la foule et de l'armée précédaient le couronnement par le patriarche. C'était montrer que le pouvoir impérial venait du peuple et des victoires de l'empereur. En couronnant d'abord Charles, avant les acclamations, Léon III avait affirmé que tout pouvoir vient de Dieu (donc, par l'intermédiaire du pape). La conception laïque du pouvoir qu'avait Charlemagne était ainsi battue en brèche, d'où sa fureur. Cela est capital pour la compréhension de tout l'idéal politique du Moyen Âge : ainsi commencent les difficiles rapports de l'Empire et de la Papauté. Cela explique aussi pourquoi Napoléon, en 1804, se couvrit lui-même de la couronne impériale.

■ Vers un empire franc

Charlemagne, durant les dernières quatorze années de son règne, ne songe qu'à clarifier cette notion d'Empire et à faire triompher sa conception. Il pense d'abord en Franc, et n'abandonne jamais ses titres de roi des Francs et de roi des Lombards. En 806, il prévoit qu'à sa mort son royaume sera partagé entre ses trois fils, Louis, Pépin et Charles, exactement à la manière mérovingienne.

La mort de Pépin et de Charles, avant celle de leur père, explique l'abandon de ce projet, mais il est très symptomatique de l'état d'esprit de l'empereur. Son Empire est franc ; il englobe le peuple très chrétien et, par voie de conséquence, l'Église. La manière dont, lors du concile de Francfort, en 794, il avait fait condamner l'adoptianisme, une hérésie espagnole, et l'iconoclasme byzantin, sans tenir compte de l'avis du pape, prouvait combien, pour lui, le pape n'était que le premier de ses évêques. Pour le titre impérial, il agit également en Franc, en refusant de s'engager dans une guerre contre Byzance ulcérée par ce qu'elle considérait comme une « usurpation ». Il engagea des négociations à deux reprises en 802 et en 812. La seconde fois, il obtint, en échange de la restitution de Venise qu'il venait de prendre, que Constantinople le reconnaisse comme empereur (sans qu'il soit qualifié d'empereur « des Romains »). D'ailleurs, à partir de ce moment, Charles se fait appeler « empereur et auguste ». Lorsqu'il fut évident que son fils Louis lui succéderait, le problème impérial fut clarifié. En 813, à Aix devenue depuis 794 le palais et la résidence de l'empereur par excellence, il fit acclamer par les grands le titre impérial pour son fils et posa lui-même la couronne sur la tête de Louis dans la chapelle où il fut enterré quelques mois plus tard, le 28 janvier 814. Il avait fait triompher enfin sa conception d'un Empire où Rome et les Romains n'avaient plus rien à voir. Les nouveaux Romains étaient les Francs et Rome était désormais dans Aix.

ADOPTIANISME : hérésie affirmant que Jésus-Christ est, non pas le fils de Dieu, mais son fils adoptif.



III. La fin du règne de Charlemagne

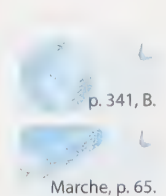
■ Les dernières conquêtes

Occupé par le gouvernement de l'Empire, Charlemagne semble avoir ralenti ses conquêtes entre 800 et 814. Au début, il se déplaça souvent, puis, à partir de 794, passa tous ses hivers dans Aix où les constructions du palais et de la chapelle l'occupèrent. Ses armées firent cependant encore de nets progrès en Espagne avec la prise de Barcelone en 801 et de Tarragone en 808, mais il ne conserva pas Pampelune qu'il avait prise en 811 et le pays des Basques (Navarre et Gascogne) ne fut soumis qu'en théorie. Seule la marche d'Espagne, plus tard appelée Catalogne, fut solidement tenue. En Italie, les Byzantins continuèrent à posséder Venise, l'Istrie, les Pouilles et la Calabre, la Sicile et la Sardaigne. Le duc lombard de Bénévent resta pratiquement indépendant. En revanche, en Saxe, Charles fit des efforts constants pour consolider la frontière avec les Slaves. En 804, il déporta les Nordalbingiens et colonisa les deux rives de l'embouchure de l'Elbe où il fonda Hambourg. Il lança des expéditions contre les Souabes en 806, les Tchèques en 805-806, les Wilzes en 809-812, contre les Linons en 808-811. Du même coup, il se trouva face aux Danois dont le roi Gotfrid devint menaçant entre 810 et 813. Ce roi barra l'isthme danois par un mur de terre et de bois : le *Danewirk*, et déjà, les raids de piraterie de ses compatriotes, appelés Vikings, atteignaient les côtes de l'Empire.

Ainsi l'empereur, en 47 années de règne, a regroupé tout le monde germanique et tout le monde latin. Mais cette unification due soit au hasard de circonstances favorables, soit à son obstination persévérante (33 ans pour conquérir la Saxe !) n'a pas fait disparaître les originalités régionales en Aquitaine, en Lombardie, en Bavière, etc. Le rayonnement de Charlemagne et son prestige furent grands, puisque le calife Haroun Al Rachid échangea avec lui des ambassades à propos du sort des pèlerins à Jérusalem. De même, il entretint des relations d'amitié avec le roi des Asturies, ainsi qu'avec Offa, roi de Mercie, qui accepta de ratifier un traité économique. Mais ces deux pays restèrent en dehors de l'Empire.

■ L'Espagne

En effet, tandis que l'émirat de Cordoue devient de plus en plus puissant, le royaume des Asturies est séparé du nouvel Empire par la création, en Pays Basque, de la principauté navarraise farouchement indépendante et non encore christianisée. Le roi Alphonse II (791-842) commence à harceler sérieusement les musulmans par des raids lointains dont l'un va jusqu'à Lisbonne. Il installe sa capitale à Oviedo, y bâtit églises et palais, se libère de l'influence de l'Église wisigothique et crée lui-même des évêchés nouveaux. Ce royaume néo-wisigoth s'appuie toujours sur les lois de Receswinthe, le *Forum Judicum*, et sur une noblesse de fidèles ou d'hommes libres entretenus par le roi ou payés par des dons de terre révocables.



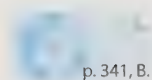
SLAVES : peuples situés en général au-delà de l'Elbe et du quadrilatère de Bohême.

FORUM JUDICUM : autre nom du *Liber Judiciorum* promulgué par Receswinthe ; voir p. 30.



Cette société reste au niveau juridique romain et au stade pré-féodal du patronage. Le système féodo-vassalique carolingien lui est inconnu jusqu'au ^x^e siècle. Le roi, en effet, toujours à court de soldats, n'hésite pas à donner des armes à tout homme libre et à l'intégrer parmi ses *gardingos*. C'est lui, enfin, qui accorde aux hommes libres les terres vacantes à défricher; ils en deviennent propriétaires au bout de trente ans de mise en valeur. C'est le contrat dit de *pressura*. Ainsi, la structuration du peuplement de la haute vallée du Minho commença en même temps que celui de la haute vallée de l'Ebre. Cette dernière région, hérissée de châteaux pour lutter contre l'Islam, ne tarda pas à prendre le nom de Castille. Enfin, tandis que cette société de paysans-soldats, petits propriétaires, se consolidait, un événement religieux d'une importance capitale se produisit aux alentours de 800 en Galice: on découvrit un sarcophage et des reliques qui furent prises pour celles de l'apôtre saint Jacques, alors qu'il s'agissait probablement de celle d'un saint Jacques de Merida transportées là lors de la fuite devant les Musulmans. Saint-Jacques-de-Compostelle devint bientôt, par son pèlerinage, une affirmation de la foi chrétienne face à l'Islam, un encouragement à la lutte, pour une libération de l'âme espagnole. Comme Charlemagne, les rois asturiens développèrent un esprit de pré-Croisade. Tout était prêt pour une reconquête de la péninsule.

■ Les Îles Britanniques



En dépit de bonnes relations, le monde celtique et anglo-saxon échappe à Charlemagne. La Bretagne, d'abord, malgré les expéditions de 786, 799 et 811, resta totalement indépendante, avec ses chefs locaux et son organisation ecclésiastique particulière. Les interventions de l'empereur pour soutenir tel ou tel roi anglo-saxon ne se traduisirent jamais dans l'île de la Grande-Bretagne par une influence réelle. En effet, sous la direction du roi Offa (757-796), la Mercie faillit unifier toute la partie méridionale de l'île. Offa parvint à annexer le Sussex et l'East-Anglie; il établit son protectorat sur le Wessex et, pour mieux lutter contre les Bretons du Pays de Galles, fit construire une puissante fortification de terre surmontée de palissades, appelée le *Dyke* d'Offa. Enfin, en 780, il créa une pièce d'argent, le *penny*, qui inspira la réforme monétaire de Charlemagne. Le royaume de Northumbrie fut même son allié. Cependant, cette ébauche d'unité ne dura guère. À la mort d'Offa, les anciens royaumes réapparurent. La Northumbrie se rendit indépendante, tandis que le Wessex, sous la direction d'Egbert (802-839), finissait par dominer tout l'ancien royaume d'Offa, jusqu'à obliger, lui aussi, la Northumbrie à se placer sous sa protection. Entre 815 et 839, Egbert annexe le royaume breton de Cornouaille. Pour la première fois, l'hégémonie du Wessex rassemblait en une seule formation toute l'Angleterre.

Les peuples celtiques d'Écosse, de Galles et d'Irlande sont très mal connus, très divisés, sans économie monétaire et ils demeurent en dehors des grands courants commerciaux. En revanche, l'Angleterre, en relations étroites avec la Chrétienté,

exerce une forte influence intellectuelle à la cour de Charlemagne par l'intermédiaire de ses moines et de ses écrivains. La qualité des miniatures irlandaises et anglo-saxonnes se retrouve dans les ateliers graphiques de Corbie et de Saint-Martin de Tours. Ses marchands vendent des manteaux anglais dans l'Empire, ses pèlerins vont jusqu'à Rome.

■ La notion d'Europe

Les contemporains eurent donc l'impression qu'il y avait un grand empire et deux petits royaumes, l'espagnol et l'anglais, aux extrémités de la péninsule européenne. Le mot Europe change alors de sens. De géographique qu'il était, ce terme se charge d'un sens politique et religieux. Un clerc irlandais, Cathuulf, qualifie Charlemagne de « chef du royaume de l'Europe ». Le petit-fils du souverain, l'historien laïc Nithard, déclara plus tard : « Charles, appelé par toutes les nations le grand empereur, a laissé l'Europe entière assouvie de ses bon-tés. » Ce concept d'Europe intéresse tous les peuples chrétiens latins et romains, car, selon Théodulf, évêque d'Orléans (mais parlant en Hispano-Wisigoth imprégné de foi romaine), « c'est l'Église de Rome qui fixe la foi chrétienne ». Ainsi tout Européen est Romain au sens religieux, non plus au sens politique, tandis que le non-Européen est celui qui ne parle pas le latin, mais le grec. Une coupure mentale se crée ainsi entre Occident et Orient bien avant le schisme de 1054. Avec Charlemagne, l'Occident – ou l'Europe – vient de prendre conscience de lui-même.

IV. Le difficile maintien de l'Empire (814-840)

Cette prise de conscience d'une unité religieuse et intellectuelle aboutit même à un véritable programme idéologique et politique sous Louis le Pieux (814-840), aidé par des clercs qui le conseillaient dans le sens d'une unité impériale de plus en plus forte et d'une rationalisation des institutions en accord avec l'Église, seule détentrice de la véritable justice. Parmi ses conseillers aux projets européens, signalons les Espagnols saint Benoît d'Aniane et Agobard, archevêque de Lyon, ou les anciens conseillers de Charlemagne, tels Adalhard, abbé de Corbie, puis son frère Wala. Entouré d'un véritable gouvernement de clercs, Louis le Pieux, au début de son règne, put croire son programme applicable, grâce au prestige de son père et au hasard qui avait fait de lui le seul survivant des trois frères, supprimant ainsi toute possibilité de partage à la manière germanique. De plus, la guerre à l'extérieur et les victoires, élément indispensable d'autorité et de richesse, continuèrent jusqu'en 825, avec des expéditions contre les Obodrites sur l'Elbe en 817, contre les Croates en 820-821-822, contre les Bretons en 818-822-824 et contre les Musulmans d'Espagne enfin, en 822 et 824. Les quelques raids de pillage des Vikings sur les côtes ne parurent pas dangereux.

■ La politique religieuse de Louis le Pieux

Ce qui comptait aux yeux de Louis, c'était sa politique religieuse et impériale. Contrairement à son père qui avait refusé de faire évangéliser les Danois, il profita du baptême du roi Harald, réfugié à la cour, pour envoyer le missionnaire saint Anschaire au Danemark, puis en Suède à Birka. Malgré la création d'un immense archevêché à Hambourg, confié à saint Anschaire revenu de ses voyages, les résultats furent très maigres. En revanche, sous l'inspiration de Benoît d'Aniane, l'empereur fit tenir toute une série de conciles à Aix en 816, 817, 818, 819, qui réorganisèrent l'Église en imposant le système des chanoines aux clercs des cathédrales, la règle bénédictine à tous les monastères et en rappelant la discipline canonique aux clercs qui se comportaient en laïcs. En même temps, il renonçait à la possibilité de transformer en précaire les terres d'Église dépassant pour chaque abbaye ou évêché le minimum vital. Du coup, la propriété ecclésiastique recommença de croître sans risque. Enfin, lors d'une entrevue en 816 à Reims avec le pape Étienne IV, il reconnut l'existence de l'État pontifical. Ainsi, l'Église se réformait et se soustrayait à l'influence des laïcs, mais, contrairement à ce qu'avait voulu Charlemagne, qui tenait à la surveiller, elle pouvait désormais, par cette indépendance, devenir une puissance extérieure à l'Empire.

CHANOINE : membre du clergé épiscopal durant le Haut Moyen Âge soumis à une règle monastique comportant au minimum dortoir et réfectoire communs ; voir p. 68.

■ Les guerres fratricides

Louis le Pieux était bien trop convaincu de la nécessité de la défense et de la gloire de l'Église pour voir un danger dans sa politique de réforme, qui n'avait, à ses yeux, que des intentions morales. Il abandonna de même la conception laïque de l'Empire de son père Charlemagne. Dès son avènement, il renonça aux titres de roi des Francs et de roi des Lombards auxquels tenait son père et s'intitula : « Par la Providence divine, empereur auguste ». Le principe unitaire chrétien fut enfin affirmé à Reims en 816 par le renouvellement du couronnement de Louis et son sacre par le pape, comme si la cérémonie laïque de 813 était nulle et que seule l'intervention du pape faisait l'empereur. Enfin, pour achever la réalisation de son programme et régler sa succession dans le sens unitaire, Louis le Pieux émit en 817 l'*Ordinatio Imperii*. Conformément aux pratiques germaniques qu'il ne pouvait heurter de front, il laissa intacts les trois sous-royaumes : l'Italie confiée par Charlemagne à Bernard, fils de Pépin ; la Bavière, royaume créé en 814, donnée à son fils Louis ; l'Aquitaine enfin, attribuée en 814 à son fils Pépin. Ces trois rois étaient étroitement soumis au fils aîné de Louis, Lothaire, proclamé empereur et unique héritier de tout l'Empire. Le père couronna d'ailleurs lui-même son fils Lothaire, comme Charlemagne l'avait fait en 813. Cette série de mesures mécontenta certains nobles qui se regroupèrent autour de Bernard d'Italie. Louis le Pieux mata la révolte et fit crever les yeux à son royal neveu. Ses conseillers ecclésiastiques lui imposèrent alors une pénitence publique qu'il accomplit à Attigny en 822. Non contents de ce premier

succès, Adalhard, Wala, Agobard et Hilduin, abbé de Saint-Denis, firent envoyer Lothaire comme roi en Italie et le firent couronner et sacrer empereur par le pape Pascal I^{er}, à Rome en 823, comme si le couronnement de 816 avait été, lui aussi, insuffisant. De plus en plus, le titre impérial était lié au sacre et au couronnement; celui-ci devenait une prérogative du pape et ne pouvait être conféré qu'en Italie.

Désormais, Louis le Pieux va être tiraillé entre des influences contradictoires, celles des clercs partisans de l'unité et celle de sa femme Judith, une Bavaroise, épousée en 819, qui, dès la naissance en 823 de son fils, le futur Charles le Chauve, n'eut de cesse que l'on appliquât le principe du partage en royaumes en faveur du nouvel héritier. Ce fut à qui dominerait la volonté du monarque. D'un côté Lothaire et les ecclésiastiques favorables à l'Empire; de l'autre Pépin et Louis, qui cherchent à agrandir leur part, et Judith. Une première crise en 826-829 se termina par le triomphe du principe des partages: Charles eut un territoire formé par l'Alémanie, la Rhétie, l'Alsace et une partie de la Bourgogne.

La deuxième crise en 830-831 vit les trois frères unis rétablir Lothaire comme empereur associé, puis, divisés par leur père, obtenir des agrandissements considérables pour leurs royaumes respectifs. Ce fut un deuxième triomphe du principe des partages, surtout lorsque Pépin d'Aquitaine fut dépossédé au profit de Charles le Chauve.

La troisième crise, de 832 à 835, n'est qu'une répétition du même processus. Le parti unitaire, exaspéré, poussa contre Louis le Pieux les trois frères que soutenait le pape. La bataille allait avoir lieu près de Colmar, lorsque tous les nobles abandonnèrent l'empereur (champ du Mensonge: juin 833). Louis le Pieux fut obligé de faire pénitence à Saint-Médard de Soissons et de se retirer dans un monastère, en laissant ainsi l'Empire à Lothaire. Les prétentions de ce dernier furent telles qu'elles renouèrent l'alliance de Pépin d'Aquitaine et de Louis de Bavière en faveur du père. En février 835, Louis le Pieux fut solennellement réintrônisé empereur par les évêques. Ainsi, par suite de l'incapacité des laïcs à faire triompher le programme unitaire, le clergé devint détenteur de la fonction impériale.

■ Les partages ruinent l'unité de l'Empire

Les dernières années du malheureux empereur tournent autour d'une obsession: créer un royaume pour Charles le Chauve. En 837, il lui donne un lot de terres entre Seine, Meuse et Frise. Puis, à la mort de Pépin, il lui accorde l'Aquitaine (838), ce qui provoque un soulèvement des grands d'Aquitaine, lesquels proclament roi un bâtard de Pépin, Pépin II. Tandis que l'Aquitaine retournait à l'indépendance, la Bavière en faisait autant avec Louis qui se révoltait contre son père. Ainsi, vingt ans de crises successives aboutissaient à la renaissance des principautés régionales. Louis le Pieux, de guerre lasse, partagea alors en deux l'Empire de part et d'autre du Rhône, de la Saône et de la Meuse:

l'Ouest à Charles, l'Est à Lothaire. Il allait affronter une nouvelle fois Louis de Bavière, lorsqu'il mourut le 20 juin 840.

L'Empire se trouvait alors complètement démantelé. L'expansion s'était arrêtée, le fisc royal avait vu ses biens fonciers considérablement diminuer, la fidélité des nobles et des vassaux rudement mise à l'épreuve par les partages successifs et les réitérations de serments à de nouveaux rois. L'unité vécue au niveau intellectuel et religieux n'avait pu se concrétiser politiquement. La politique prudente et empirique de Charlemagne avait été abandonnée au profit d'une politique favorable à l'Église, qui ne sortait pas sans dommage de ce tourbillon. L'Empire de Charlemagne avait néanmoins marqué définitivement l'Europe occidentale.

L'état de la recherche

Les documents carolingiens

La remise en ordre de la société par Pépin le Bref et ses successeurs, appelée aussi *Renovatio*, c'est-à-dire la deuxième naissance, fut systématiquement organisée par un retour aux traditions romaines dans le domaine des lois, et dans la gestion fiscale des revenus de l'État et de l'Église.

Cela donna naissance ou fit réapparaître deux types de documents, les capitulaires et les polyptyques. Ces documents postulent l'existence d'un État de droit et d'une administration publique, ainsi qu'une union de l'État avec l'Église qui date de 392. Ces deux types de documents sont publiés en général en latin dans les *Monumenta Germaniae*, par A. BORETIUS, Hanovre, 1883, pour les capitulaires, et pour les polyptyques, vu l'extrême dispersion des publications mieux vaut se contenter de les aborder par le biais de l'édition de celui de Saint-Bertin, par F.-L. GANSHOFF, (Paris, 1975), qui a l'avantage de comporter un commentaire en français abordable par l'étudiant.

Les capitulaires sont les successeurs des textes législatifs romains appelés décret, édit, précepte. Le premier à porter le nom est celui de Herstal en 779; le dernier publié est celui de Carloman II en 884. Le titre vient du fait que les articles de lois sont classés par chapitres (*capitula*). Mais leur contenu est bien plus important que la forme de leur présentation. Ce sont des lois à exécuter pour elles-mêmes ou des règlements administratifs. Nous dirions aujourd'hui qu'en ce dernier cas, ce sont des circulaires d'application. La nature de ces lois est précisée dans chaque capitulaire: les uns sont des additifs au code des peuples, d'autres sont adressés aux *missi dominici*, d'autres encore

sont qualifiés d'*ordinatio* ou de *constitutio* parce qu'ils organisent la succession au pouvoir et le fonctionnement de l'État. Ils émettent un ordre en vertu du droit de ban du roi ou de l'empereur qui s'exprime comme les empereurs romains en disant: *placuit*, ce qu'il faut traduire par: j'ai décidé, alors que le monarque d'Ancien Régime disait, d'une manière juste mais qu'on comprend de travers: « Car tel est notre bon plaisir » (le verbe *placeo* veut dire à la fois plaire et décider).

Ces textes sont préparés par un conseil de grands fonctionnaires laïcs et ecclésiastiques avec l'aide de jurisconsultes. Ils sont ensuite présentés au plaid général rassemblant les ducs, les comtes,

les évêques et les abbés, et les hommes libres en général. Ils constituent le peuple qui accepte ces lois qui leur sont lues en public. Le consentement (*consensus*) est obligatoire. Il ne valide pas la loi, puisque le roi ou l'empereur en est la source. Néanmoins, on constate qu'avec les guerres civiles, l'aristocratie des fonctionnaires négocie son consentement. Cela apparaît dès le capitulaire de Coulaines en 843. Il s'agit alors d'une *convenientia*, c'est-à-dire d'un pacte de droit romain contracté entre deux parties, le roi et l'assemblée. Dès lors le pouvoir du roi n'est plus absolu juridiquement parlant. Néanmoins tous ces capitulaires recopiés dans de nombreuses collections furent continuellement appliqués jusqu'aux ^x^e et ^{xii}^e siècles.

Tout aussi riches d'enseignements nouveaux sont les polyptyques. Comme leur nom l'indique il s'agit de plaquettes

fixes de bois dur, reliées par des lacets « plusieurs fois pliées sur elles-mêmes » comme par exemple les Tablettes Albertini qui datent du ^v^e siècle. Souvent citées par le code théodosien les polyptyques sont des registres d'impôts pesant sur les personnes et sur les biens.

Ceux dressés par l'État ont disparu. N'ont survécu que ceux établis par des établissements monastiques, comme par exemple Saint-Victor de Marseille en 814, Saint-Germain-des-Prés vers 820, Saint-Bertin entre 844 et 859. Les derniers s'arrêtent à la fin du ^x^e siècle.

Un premier niveau de lecture permet de bien saisir l'existence des grands domaines avec réserve et manses, les statuts sociaux des tenanciers, parfois même leur démographie et leur densité au kilomètre carré, les différents produits agricoles et d'élevage, les bois et les articles issus du tissage, etc. Mais à ce

tableau économique s'ajoute un tableau fiscal et politique. Qu'il soit réglé en espèce ou en nature, le paiement dû en sus est celui de l'impôt foncier ou personnel. Le droit de réquisition est pratiqué sous forme de charrois de vins ou de blés vers un port ou des greniers, ou encore sous forme de jours de corvée. Les impôts indirects sont prélevés sur les terres incultes, propriété de l'État, sous la forme du droit de païsson. Enfin l'impôt pour l'armée (*hostilitium*) est payé sous la forme de l'octroi des impôts d'une terre à un chevalier (*miles seu caballarius*). Dans le cas du polyptyque de Saint-Bertin, les produits et les sommes perçus à partir des 10 000 hectares de la mense conventuelle servent à la nourriture et à l'instruction des moines. Le dernier polyptyque connu qui est en même temps le plus parfait est le *Domesday Book*, description fiscale et économique de toute l'Angleterre, dressé en 1086.

Bibliographie

Les renseignements les plus importants devront être cherchés, outre les ouvrages généraux cités au chapitre 1, dans L. HALPHEN, *Charlemagne et l'Empire carolingien*, Paris, rééd., 1968; R. FOLZ, *Le Couronnement impérial de Charlemagne*, Paris, 1964; G. TESSIER, *Charlemagne*, Paris, 1967; D. BULLOUGH, *Le Siècle de Charlemagne*, Paris, 1967; J. BOUSSARD, *Charlemagne et son Temps*, Paris, 1968; R. DELORT, *Charlemagne*, Paris, 1986; J. FAVIER, *Charlemagne*, Paris, 1999; E. JAMES, *Les Origines de la France*, Paris, 1988; la biographie de Charles le Chauve par J. NELSON vient d'être traduite en français, Paris, 1994.

Sur les idées politiques, l'Église et l'État :

L. LEVILLAIN, *L'Avènement de la dynastie carolingienne et les origines de l'État pontifical*, Paris, 1933; R. FOLZ, *L'Idée d'Empire en Occident*, Paris, 1953; H.-X. ARQUILLIÈRE, *L'Augustinisme politique*, Paris, 1934; R. BONNAUD-DELMARE, *L'Idée de paix à l'époque carolingienne*, Paris, 1939; L. HALPHEN, « L'Idée d'État sous les Carolingiens », dans *À travers l'histoire du Moyen Âge*, Paris, 1950, p. 92-104; L. WALLACH, *Alcuin and Charlemagne*, New York, 1959. D. BULLOUGH, *Alcuin, Achievement and*

Reputation, Londres, 1999. T.E.X. NOBLE, *The Republic of St Peter: the Birth of the Papal State (680-825)*, Londres, 1984. Les nouveaux manuels de O. GUILLOT, A. RIGAUDIÈRE et Y. SASSIER, *Pouvoirs et Institutions dans la France médiévale*, Paris, 1994, et de Y. SASSIER, *Royauté et Idéologie au Moyen Âge (Bas-Empire, monde franc, France) IV^e-XII^e siècles*, Paris, 2002, renouvellent nos connaissances sur l'État et ses rapports avec l'Église.

Sur les événements et la royauté :

Les deux mises au point les plus récentes sont F.-L. GANSHOF, *The Carolingians and the Frankish Monarchy*, Londres, 1971 ; W. ULLMANN, *The Carolingian Renaissance and the idea of kingship*, Londres, 1969 et J.-M. WALLACE-HADRILL, *Early Germanic Kingship* (cité p. 47).

Pour certains points particuliers, consulter R. FOLZ, *Le Souvenir et la Légende de Charlemagne dans l'Empire germanique médiéval*, Dijon, 1950 ; G. MUSCA, *Carlo Magno e l'Inghilterra*, Bari, 1964 ; du même, *Carlo Magno e Harun al Rachid*, Bari, 1963 ; F.-L. GANSHOF, *La Belgique carolingienne*, Bruxelles, 1958 ; C.-G. MOR, *L'Età feudale*, Milan, 1952 ; L. DE VALDEAVELLANO, *Historia de España*, Madrid, 1968 ; R. DE ABADAL, *Historia dels Catalans*, Genève, 1969 ; J.-J.-S. ABENGOCHEA et L.-A.-G. MORENO, *Romanismo y germanismo: el despertar de los pueblos hispanicos (s. IV^e-X^e)*, Madrid, 1984 ; V. FUMAGALLI, *Il regno Italico*, Turin, 1978.

Pour les autres pays européens :

Se reporter aux livres cités chapitre 1. Ne pas oublier, même s'ils paraissent marginaux pour la question, E. LEVI-PROVENÇAL, *Histoire de l'Espagne musulmane*, Paris, 1901, et G. OSTROGORSKY, *Histoire de l'État byzantin*, Paris, rééd., 1970. Pour approfondir tous ces problèmes, L. MUSSET, *Les Invasions germaniques et le Second Assaut contre l'Europe chrétienne*, Paris, 2^e éd., 1971.

La rénovation de la civilisation par les Carolingiens

L'existence d'un grand espace politique d'environ un million deux cent mille kilomètres carrés peuplés peut-être de quinze millions d'habitants sous l'autorité de Charlemagne et de Louis le Pieux ne pouvait que favoriser l'établissement d'une civilisation commune. Sa quasi-coïncidence avec le monde chrétien romain incita l'Église à proposer un programme de *Renovatio regni Francorum*. Il s'agit de créer une nouvelle entité politique par le baptême des païens. Ce baptême ou cette christianisation fait que l'on peut parler d'une deuxième naissance du monde barbare, ou, plus précisément, d'une re-naissance tant au niveau politique par les innovations de Charlemagne, qu'au niveau religieux par les réformes de Louis le Pieux, et qu'au niveau social et économique par l'introduction de la vassalité dans les structures de l'« État » et par la création d'une monnaie unique. Ainsi s'explique l'importance de la Rénovation ou de la Renaissance carolingienne.

I. La notion d'« État »

■ L'État et le droit

Dès que l'on aborde le problème de l'unité politique et de l'organisation commune qui administre les sujets, c'est-à-dire l'« État », on se trouve déjà en face de deux conceptions. Pour les Francs qui dirigent le royaume, le pouvoir est exercé conjointement par la noblesse des hommes libres et par le roi. Ces deux éléments forment l'« État », sorte de communauté de personnes sans domicile fixe, qui est parvenue à se soumettre d'autres peuples. Cet « État » est renforcé par le serment de fidélité et la guerre de conquête. Charlemagne fit prêter à plusieurs reprises ce serment à tout homme âgé de douze ans; bien que la signification en ait été précisée à chaque fois de mieux en mieux, ces prestations de serment furent mal comprises par les sujets; pour eux, le souverain exigeait ces serments parce qu'il avait besoin d'être appuyé et cela fut interprété comme un aveu de faiblesse. En revanche, la guerre était nécessaire car elle empêchait la noblesse occupée à se battre de s'arroger localement trop de pouvoirs. C'était donc une conception concrète que celle de cet « État » qui ne tenait que par la victoire. Les clercs essayèrent alors de faire réapparaître la notion romaine d'État avec l'expression, abstraite cette fois-ci, de *respublica*, c'est-à-dire la chose publique, le bien commun. Ils « rénovèrent » cette expression en y ajoutant le mot *christiana*. La *Respublica christiana*, sous Louis le Pieux, fut constamment affirmée. L'empereur, comme le dit un capitulaire de 823-825, veille sur l'Église, maintient la paix et la justice, mais sa charge est en fait divisée de telle façon que « chacun de vous, là où il habite et au rang social

PLAID : réunion bi-annuelle des hommes libres sur l'ordre du roi germanique pour prendre des décisions ou partir en expédition militaire.

où il est placé, sache qu'il a une part de notre fardeau ; il s'ensuit que je dois être votre admoniteur à tous et que vous devez être tous mes auxiliaires ». Cette conception était encore beaucoup trop élevée pour être comprise par tous, mais elle ne devait plus disparaître.

L'unité de l'État devait être complétée par l'unité de la législation. Charlemagne utilisa le rassemblement annuel de tous les hommes libres au Champ de Mai, appelé plaid général, avant le départ en expédition militaire, pour obtenir l'accord des grands, laïcs et ecclésiastiques, sur ses décisions. Ces dernières étaient alors proclamées et mises par écrit, chapitre par chapitre (*capitula*), d'où le mot de capitulaire qui désignait ces documents officiels. Elles étaient applicables du même coup par suite de la proclamation verbale du souverain et de son droit de ban, droit de contrainte et de punition. Charlemagne innova en les faisant mettre par écrit, afin de renforcer et même d'effacer l'ordre oral. Les capitulaires résolurent beaucoup plus de questions d'ordre réglementaire que d'ordre législatif. En effet, chaque peuple à l'intérieur de l'Empire garda sa loi. Les Romains gardèrent la leur, de même que les Lombards, les Hispano-Wisigoths en Septimanie, les Bavares, les Burgondes, les Francs, etc. Charlemagne fit rédiger la loi des Frisons et la loi des Saxons. La personnalité des lois continua donc à exister et empêcha l'unité de l'Empire. Un autre obstacle à l'unité fut la création des sous-royaumes, Aquitaine, Italie, Bavière, mais nous avons vu pourquoi les empereurs carolingiens durent procéder ainsi. La diversité ethnique et régionale de l'Empire fut la principale cause de l'échec de l'unité.

■ Le gouvernement central et ses agents

Le gouvernement de Charlemagne et de Louis le Pieux est donc une tentative permanente pour sortir de l'héritage primitif et le faire évoluer vers une conception plus romaine d'esprit et plus efficace. Le palais commence à se fixer sur le domaine d'Aix en 794 et Charlemagne y réside sans cesse à partir de 807. Autour de lui, les grands officiers l'aident dans sa tâche, avec une confusion très caractéristique de l'époque entre tâches publiques et tâches privées. Le sénéchal et le bouteiller s'occupent des valets, de l'approvisionnement de la table en nourriture et en vins. Ils ont pour principale occupation la gestion des domaines impériaux ou *fisci* et en surveillent les intendants ou *domestici*. Le chambrier, outre la chambre du roi, tient en bon ordre le trésor et l'administre par l'intermédiaire de sacelliers. Le connétable, avec ses deux maréchaux-ferrants, assure la remonte des chevaux, les transports de ravitaillement de l'armée, etc. Le comte du palais remplace le souverain pour les procès en appel qu'il ne peut trancher pendant ses absences de la cour. L'organisme qui ressemblerait le plus à un début d'administration centrale est la Chapelle, qui n'assure pas seulement le service religieux de la cour car, dirigée par un archichapelain de rang épiscopal, elle comporte tout un personnel de clercs, alors seuls lettrés,

SÉNÉCHAL : de *siniskalk* : le plus vieux des valets. Officier de la cour chargé de présenter les plats.

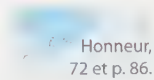
CHAPELLE : la Chapelle est ainsi nommée parce qu'elle contient la relique la plus insigne du royaume des Francs, la chape, ou cape, de saint Martin.

qui doivent assurer la publication de la législation ecclésiastique, l'envoi de la correspondance officielle et la promulgation des diplômes royaux. Parmi tous ces scribes et notaires, apparaît, à la fin du règne de Charlemagne, un protonotaire, appelé aussi chancelier parce qu'il se tient debout près du chancel (clôture en pierre sculptée) de la Chapelle. Il prend soin des archives du palais, récemment créées, où sont conservés tous les documents envoyés au roi et les copies de tous ceux qu'il a expédiés.

L'ordre intime du palais était exécuté au niveau du comté. Il y a environ trois cents comtés dans l'Empire, divisés en *pagi* ou en *gau*. Le comté est dirigé par un comte, le *pagus* par un vicaire, le *gau* par un centenier. Choisi par le roi, le comte peut être déplacé à volonté ou révoqué. Il est rémunéré par la jouissance de revenus de biens fonciers impériaux que l'on appelle *honor* ou *comitatus*. Ses fonctions sont très nombreuses : il exécute les ordres royaux et il convoque les hommes libres pour l'expédition annuelle (l'ost). Il assure la présidence du tribunal royal, le mall public, à raison d'au moins trois sessions par an dans chaque subdivision du comté pour toutes les causes majeures. Il devait avoir autour de lui de dix à douze personnes, ce qui faisait au total environ trois mille personnes chargées d'administrer l'Empire carolingien, alors que l'Empire romain entretenait dans la seule ville de Trèves deux mille fonctionnaires ! On comprend donc que Charlemagne ne pouvait tenir en main tous ses territoires avec si peu d'encadrement. L'Empire est sous-administré. Charlemagne groupa parfois des comtés, les confiant à un duc ou à un *markgraf*. Ces territoires situés aux frontières étaient en état de guerre perpétuelle : il y fallait donc un chef doté de tous les pouvoirs. Les marches les plus importantes étaient celles d'Espagne, de Bretagne et celles qui étaient établies face aux Danois, aux Wendes et aux Avars.

Pour empêcher que ces agents si peu nombreux ne deviennent des despotes locaux, Charlemagne renforça l'institution des *missi dominici*. Ces envoyés royaux, circulant au nombre de deux ou trois, souvent un comte et un évêque, apparaissent vers 779. Ils sont chargés d'enquêter sur les abus, proposent des sanctions, président le tribunal, etc. Ce furent eux qui assurèrent un minimum de cohésion à l'Empire. Quand ils ne parvenaient pas à faire cesser les excès de pouvoir des comtes, Charlemagne pouvait alors utiliser un autre moyen : l'immunité qu'il crut renforcer par la création de l'avoué laïc chargé d'assurer la défense des biens de l'immuniste et d'administrer ses gens. Ainsi l'arbitraire du comte ne pouvait plus s'exercer. Charlemagne enfin, toujours dans le même désir de renforcer la solidité de son empire, introduisit la vassalité dans l'État en systématisant l'union du bénéfice avec le lien personnel. Il exhorta tous les hommes libres à entrer dans l'obéissance d'un seigneur par la cérémonie de la recommandation. En échange du service militaire de cet homme, le seigneur est alors tenu de lui offrir l'usufruit à vie d'un de ses propres biens fonciers. Le service du vassal est la cause du bénéfice. Ainsi, toute une hiérarchie de

PAGUS : il coïncide avec le comté à l'époque mérovingienne et devient souvent une subdivision du comté à l'époque carolingienne.

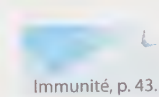
 **Honneur**,
72 et p. 86.

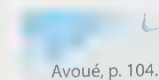
OST : armée. Le mot vient du latin *hostis*, l'ennemi.

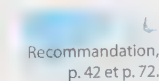
MALL : tribunal royal, présidé par le comte.

MARKGRAF (MARQUIS) : c'est-à-dire comte d'une marche.

MARCHE : zone frontalière indécise tournée contre les païens ou les musulmans à l'exception de la Bretagne.

 **Immunité**, p. 43.

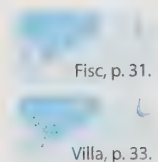
 **Avoué**, p. 104.

 **Recommandation**,
p. 42 et p. 72.

VASSI DOMINICI : vassaux particuliers du roi.

CHASER : installer à demeure quelqu'un sur ses terres.

BROIGNE : tunique de cuir couverte de plaques de fer cousues.



CAPITULAIRE : textes législatifs classés par chapitres (*capitula*) proclamés oralement puis mis par écrit. voir p. 60.

FREDA : tiers des amendes judiciaires qui va au roi.

ÉCHEVINAGE : de *scabinat* (carolingien). Corps de magistrats municipaux jugeant au nom du seigneur, puis dirigeant l'administration des communes.

subordinations se créa. Charlemagne lui-même s'attacha des *vassi dominici* qu'il chasa sur ses terres. Il obligea évêques et abbés à entrer eux aussi en recommandation. Par ce réseau de fidélités s'entrecroisant et aboutissant à sa personne, l'empereur espérait faire reposer l'édifice politique sur le respect de la parole donnée, sur la foi jurée par un serment prêté sur les Évangiles ou des reliques et, surtout, sur les obligations mutuelles du seigneur et du vassal.

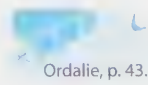
■ Les moyens de gouvernement

Conception et organisation politiques étaient soutenues par de puissants moyens d'action. L'armée en est le principal puisque la guerre est une institution publique, la plus importante de toutes. Théoriquement, tous les hommes libres doivent le service militaire, à leurs frais, et sont convoqués au Champ de Mai pour une expédition qui dure souvent trois mois et plus. Pratiquement, on finit par convoquer seulement tous les vassaux et les hommes libres habitant près de la région où l'on allait se battre. Les cas de désertion étaient punis de mort. L'infanterie ne jouait en général qu'un faible rôle. C'était souvent la cavalerie lourde qui faisait la décision grâce à son équipement. Le cavalier portait, en effet, une broigne, une épée longue et une lance. Mais, comme cet armement revenait environ au prix (très élevé) d'une vingtaine de vaches, le nombre de ces cavaliers était faible. En 811, quatre armées opéraient sur l'Elbe, le Danube, l'Ebre et en Bretagne. Chacune comprenait de 6 à 10 000 fantassins et de 2 500 à 3 000 cavaliers dont 800 cuirassés. Comme elles étaient souvent trop faibles numériquement, cela explique que Charlemagne ait recouru au massacre et à la terreur pour s'assurer la victoire.

Un autre moyen d'action de Charlemagne était sa richesse et, tout particulièrement, sa richesse foncière. Il prit un soin jaloux à bien gérer ses domaines (fiscs) comme nous le montre son capitulaire *de villis*. Il pouvait puiser dans ce capital pour accorder à ses vassaux des terres qu'il récupérerait ensuite à leur mort. Mais, sous Louis le Pieux, l'accroissement de ce capital s'arrêta avec la fin des guerres et, de plus, l'empereur accorda souvent des terres en pleine propriété et non plus à titre d'usufruit viager, ce qui amorça sa diminution. Les autres revenus consistaient surtout en amendes judiciaires (les *freda*), en amendes pour refus d'aller à l'armée (*heriban*), en impôts indirects, tels que péages, tonlieux, etc. L'impôt direct romain, devenu coutumier, est maintenu sous des formes et des vocables mal élucidés. Au total, des ressources liées plus à la guerre extérieure qu'à la paix intérieure.

Pour obtenir cette paix, il fallait une justice efficace. C'est dans ce domaine que l'influence de Charlemagne fut la plus forte. Ses capitulaires comportent de nombreuses prescriptions pour améliorer la justice du tribunal du comte. En particulier, il créa des juges professionnels, les échevins, sept par tribunal de comté. Il tenta de développer la preuve par témoin ou par enquête pour enrayer une procédure orale dont les principaux

moyens d'action restaient les co-jureurs ou l'ordalie. Il organisa l'appel au tribunal du palais en cas de faux jugement. Cependant, malgré tous ces efforts et malgré l'influence de l'Église qui intervenait souvent pour humaniser les sentences, la cruauté des peines, la perpétuation des faides, la corruption des juges continuèrent. Rien n'est plus dramatique et plus révélateur que ce monde de violence aux prises avec les efforts continuels de paix et d'ordre des empereurs carolingiens.



Ordalie, p. 43.

FAIDE : vengeance obligatoire du parent d'une victime sur la parenté du meurtrier.

II. L'Église

■ Face à l'État

La faiblesse de ce gouvernement qui n'arrive pas à saisir cet agglomérat de royaumes et de peuples si divers dans sa totalité explique le recours continu à l'Église, seule force morale et matérielle répandue à travers tout l'Empire au point de se confondre avec lui. Elle est le ciment d'une unité toujours poursuivie, mais jamais achevée. Mieux que le service militaire ou le serment exigé de chaque homme libre, mieux que les comtes, les *missi* ou les vassaux, le sermon du prêtre de paroisse peut transmettre la volonté royale et la renforcer par l'obéissance que doit tout chrétien au roi, jusqu'aux lieux les plus reculés de l'Empire. Elle est donc le principal auxiliaire de l'État qu'elle a tenté de rénover, comme elle a rénové l'idée royale ou l'idée impériale. Nous avons vu comment Charlemagne, au contraire de Louis le Pieux, voulut la tenir totalement en main. La décision de l'empereur est indispensable pour entrer dans la cléricature. Il nomme tous les évêques et même parfois les abbés, ou bien il nomme, à côté des abbés réguliers, des abbés laïcs. Il fait entrer le clergé dans la vassalité, oblige les grands dignitaires à participer aux plaids généraux, à diriger leur contingent d'hommes libres à la guerre, à surveiller les comtes en les nommant *missi domini*, etc. Ses capitulaires légifèrent pour l'Église et sont remplis de considérations de morale chrétienne. Enfin, il préside les conciles.

Cette confusion du spirituel et du temporel eut pour principal résultat d'aider l'Église à accélérer sa réforme entreprise au VIII^e siècle. Deux générations de grands évêques représentent cette double renaissance de l'Église, la première sous Charlemagne avec Angilramn, évêque de Metz, Théodulf, évêque d'Orléans, la deuxième sous Louis le Pieux avec Jonas, évêque d'Orléans et Agobard, évêque de Lyon, etc. La première génération réorganise, tandis que la deuxième tente d'appliquer un programme. De même, au plan intellectuel, la première est au niveau de l'apprentissage des lettres, tandis que la seconde, avec Claude de Turin et Jean Scott Erigène, élabore une pensée qui va déboucher sur le renouveau de la philosophie. C'est elle, en particulier, qui pense la structure sociale en la divisant en trois ordres : l'ordre des clercs, l'ordre des moines et l'ordre des laïcs.

ABBÉ LAÏC : sorte de vassal du prince qui rend le service militaire en échange de la jouissance d'une partie des terres monastiques.

■ Les clercs

CHORÉVÊQUE : évêque itinérant nommé par un évêque en titre dans son propre diocèse pour l'aider à administrer la campagne.

MENSE (LA) : à ne pas confondre avec le manse, voir p. 74.

PRÉBENDE : part du revenu de la mense réservée à un chanoine pour sa nourriture et son entretien.

DIME : dixième partie de la récolte versée au clergé dans le cadre de la paroisse.

Le premier ordre comprend les évêques, les prêtres et les chanoines. La réforme épiscopale fut à peu près terminée vers 814 avec l'établissement des archevêchés à la place des métropoles disparues. L'évêque a de multiples tâches : visiter chaque année les paroisses rurales et les églises privées appartenant aux grands propriétaires qui les ont construites sur leurs domaines, créer des écoles de chantres et de lecteurs, surveiller les monastères, nommer des chorévêques si son évêché est trop grand, prêcher et défendre la foi, enfin s'occuper du service de la cathédrale avec les chanoines. Ces derniers, depuis l'époque de Chrodegang, évêque de Metz au milieu du VIII^e siècle, sont soumis à une règle commune (généralisée au concile d'Aix en 816). Les chanoines peuvent posséder quelques biens en propre, mais sont astreints au réfectoire et au dortoir communs. Les revenus de l'évêché sont divisés en deux parts : la mense (ou table) épiscopale, et la mense capitulaire (ou table des chanoines). La deuxième mense est divisée en autant de prébendes qu'il y a de chanoines ; la prébende subvient aux besoins du chanoine. Enfin une législation épiscopale, les statuts synodaux, apparut et régla la situation des diacres et prêtres. Elle s'occupa en particulier de leur instruction et renforça la pratique du célibat. Au niveau des moyens matériels du clergé paroissial, le problème de la confiscation des terres d'Église par le souverain fut résolu par une compensation imposée en 779 par un capitulaire : désormais toute terre, y compris les terres royales, était redevable de la dime aux églises rurales. Un quart de la dime devait aller à l'évêché.

■ Les moines

Si l'évêque carolingien eut un rôle brillant et se trouva souvent au premier rang de l'action politique, le principal personnage de l'ordre des moines, l'abbé, fut en revanche plus effacé. Il semble d'abord que Charlemagne se soit méfié des monastères où s'enfermaient des hommes libres, ce qui diminuait d'autant son potentiel militaire. Il n'aimait pas l'élection libre de l'abbé par ses moines et nommait souvent, outre l'abbé régulier, un abbé laïc, qui, en échange de la jouissance des terres abbatiales, lui rendait le service militaire. Il utilisa les moines comme missionnaires essentiellement en Saxe et en Carinthie, en mélangeant prédication et terreur, installation de la hiérarchie, création de monastères et baptêmes forcés. Mais jamais Charlemagne n'encouragea de missions à l'extérieur de l'Empire, comme le fit plus tard son fils. Louis le Pieux eut, en effet, une tout autre attitude envers les moines qu'il révérait particulièrement. Saint Benoît d'Aniane le poussa à mettre en pratique une réforme générale du monde monastique. Le capitulaire du 10 juillet 817 réaffirma l'obligation de la règle de saint Benoît dans chaque couvent, masculin ou féminin, dans le dessein de rendre au culte et à la prière un primat absolu aux dépens des fonctions d'évangélisation et de culture. Le travail manuel redevint obligatoire, l'école monastique fut réservée aux oblats, la clôture des moniales sévèrement

OBLATS : jeunes gens « offerts » (*oblati*) par leurs parents aux moines pour qu'ils se chargent de leur éducation.

observée. Cette réforme finit par s'établir petit à petit, non sans résistance, car les laïcs répugnaient à accepter la liberté de l'élection de l'abbé. De toute façon, les monastères devinrent des centres à multiples fonctions : agricole, spirituelle et intellectuelle.

■ La culture

Si les monastères par leurs deux écoles, intérieure et extérieure, leur bibliothèque et leur *scriptorium* furent à la base de la Renaissance carolingienne, ils n'en furent cependant pas les initiateurs. L'œuvre de Charlemagne fut ici capitale. C'est lui qui ordonna, dans le célèbre capitulaire dit *Admonitio Generalis* de 789, « que, dans chaque évêché, dans chaque monastère, on enseigne les psaumes, les notes, le chant, le comput, la grammaire et qu'on ait des livres soigneusement corrigés ». Dans les vingt dernières années du ^{vm}e siècle, un immense effort fut accompli. Il fallait d'abord, après avoir réformé le clergé, passer à la réforme de la liturgie. Charlemagne demanda au pape en 774 une collection entière des textes conciliaires et décrets pontificaux pour unifier la législation ecclésiastique sur un texte de base. En 786, il obtint de Paul I^{er} un sacramentaire grégorien qui lui permit d'introduire la liturgie romaine et d'éliminer les liturgies locales, gallicane, wisigothique ou irlandaise. De là partit toute une révolution musicale avec l'invention de la polyphonie, par le biais du neume, signe qui permet de marquer la hauteur d'un son sur une partition, et du trope, syllabe d'un texte placée sous un neume, et de conserver une composition musicale. Ainsi furent posées les bases du contrepoint mélodique qui dura jusqu'au *Traité d'harmonie* de Rameau en 1750.

L'amélioration des manuscrits se traduisit par d'autres progrès. Certains scribes de l'abbaye de Corbie mirent au point vers 770, à partir d'une minuscule anglo-saxonne, une lettre minuscule ronde que nous appelons maintenant minuscule caroline. Encore aujourd'hui, elle est, sous le nom de « romain », le caractère de base de tous les typographes. Grâce à cette calligraphie plus claire et plus nette, de nombreux manuscrits furent recopiés. Avec l'augmentation du nombre des écoles, surtout après le concile de Mayence de 813 qui ordonna la création d'écoles rurales pour la formation de jeunes prêtres, il fallut de nombreuses bibles. Alcuin en fit établir une, tandis que Théodulf publia une Bible critique avec les différentes variantes des manuscrits. Les auteurs païens ne furent pas laissés de côté. Les bibliothèques monastiques d'Occident se remplirent alors de textes latins classiques ou patristiques, mais fort peu de grecs. Sur les 840 auteurs latins sauvés par ces manuscrits, beaucoup d'éditions actuelles d'ouvrages antiques reposent sur des manuscrits carolingiens du ^{ix}e siècle.

Naissance des langues européennes

Le plus étonnant fut que cette redécouverte du latin classique s'opérait alors même que l'on cessait de parler cette langue. Le concile de Tours en 813 ordonna à tous les prêtres de prêcher désormais « en langue romaine rustique ou germanique ».



Scriptorium,
p. 36.

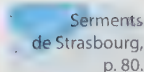
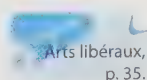
COMPUT : calcul des jours et des mois pour les fêtes mobiles religieuses.

SACRAMENTAIRE : livre liturgique contenant les formules pour la délivrance des sacrements.

TROPE : juxtaposition d'une syllabe d'un texte avec une note de la mélodie.

CONTREPOINT : technique musicale juxtaposant neumes et tropes en deux ou trois mélodies, ou bien sur deux rythmes différents, sans possibilité de supprimer les dissonances.

ÉPOPÉE : poème composé à propos d'un événement militaire, appris par cœur, transmis de bouche à oreille, amplifié par l'imagination créatrice des conteurs au fur et à mesure de la transmission.



L'ancien français ou le haut-allemand sont donc déjà largement répandus à cette époque. En même temps qu'apparaissent les premiers textes en langue germanique, le catalan commence à se différencier du futur castillan. En Gaule même, un fractionnement linguistique se produit entre la langue au nord de la Loire qui fut plus tard appelée langue d'oïl (prononcez oui, puisque c'est ainsi que l'on acquiesce en français actuel) et celle, plus proche du latin, qui va s'appeler occitan ou langue d'oc. Ainsi les langues européennes apparaissent nettement constituées au moment où le latin prend son essor de langue morte universelle. Dans ces différentes langues naît une autre culture. Charlemagne fit mettre par écrit les poèmes épiques germaniques. Il n'en subsista rien malheureusement. Des épopées en langue romane étaient véhiculées oralement de génération en génération comme la célèbre *Chanson de Roland*. Toute une culture populaire d'illettrés a dû exister, mais il ne nous en est presque rien resté.

La première génération de lettrés

Les clercs ont ainsi le quasi-monopole de la culture lettrée savante. Les grands écrivains carolingiens qui, sortis de l'apprentissage du psautier et des deux cycles des arts libéraux, prennent la plume, sont presque tous d'Église. Les ouvrages pédagogiques d'Alcuin, l'*Histoire des Lombards* de Paul Diacre, les poèmes de Théodulf, les *Annales* écrites dans les monastères sont œuvres de clercs. Seul laïc de sa génération qui ait écrit, et encore sur le tard, Eginhard a laissé une biographie classique de Charlemagne, encombrée de tournures issues de Suétone, mais de très grande valeur historique. À la deuxième génération, les fruits de cette renaissance intellectuelle sont plus importants. La deuxième génération de lettrés a une originalité plus nette. L'exégèse, en particulier avec les traités de Claude évêque de Turin qui commente les lettres de saint Paul, voit ce dernier démontrer que l'esclavage est incompatible avec le christianisme. Les ouvrages de réflexion politique de Jonas, d'Agobard, ou d'Adalhard, la poésie religieuse de Walafrid Strabon ou de Sedulius Scott, les lettrés de Loup, abbé de Ferrières, révèlent une plus grande maturité et une originalité plus nette. L'*Histoire des fils de Louis le Pieux* par Nithard est une œuvre historique d'un laïc soucieux d'authenticité et d'exactitude : c'est grâce à lui qu'a été conservé le texte des serments de Strasbourg de 842 qui sont les plus anciens témoins des langues française et germanique. Les progrès furent tels que les destructions des bibliothèques par les Scandinaves n'entravèrent point cette renaissance.

■ L'art carolingien

Cette renaissance se traduit aussi au plan architectural et pictural. Le culte des reliques, l'adoption d'une nouvelle liturgie, nécessitèrent de nouveaux types d'églises ou de monastères. Les « cryptes », sortes de constructions voûtées à moitié enterrées aux extrémités occidentale ou orientale des nefs, se développèrent. On ajouta des mausolées au chevet, des sanctuaires – tribunes au premier étage des tours de façade. L'édifice le plus

beau et le plus complet est évidemment la Chapelle d'Aix qui, par son plan et son symbolisme, rappelle les palais byzantins, le Saint-Sépulcre de Jérusalem et le baptistère de Saint-Jean-de-Latran à Rome. Cet art carolingien qui se veut antique fait alterner les marbres de couleur, la pierre blanche taillée en cube avec la brique longue, telle la porte triomphale de Lorsch. L'intérieur des églises était somptueusement orné de mosaïques à fond doré comme celle qui a subsisté à Germigny-des-Prés, ou de fresques couvrant tous les murs comme à Saint-Germain-d'Auxerre ou à Saint-Jean-de-Mustair. La sculpture réapparaît, en méplat, sur les chancels. Le travail de l'ivoire et des métaux précieux permet la création de calices, de reliquaires et de châsses somptueux destinés à créer une impression de puissance hors du commun. Les miniatures des manuscrits où convergent influences byzantines, irlandaises ou antiques révèlent des tempéraments artistiques nouveaux, des coups de plume d'une finesse extraordinaire de suggestion comme chez l'auteur du Psautier d'Utrecht, ou des atmosphères tourmentées d'une grande intensité chez le miniaturiste de l'Évangélaire d'Ebbon. Toutes les bases de l'art occidental sont ainsi posées : sens de la ligne et du volume, jeu des couleurs, refus de l'art pour l'art, affirmation d'une grandeur humaine et divine.



L'abbaye carolingienne
de Saint-Riquier
Reconstitution d'après
Effmann

III. Les laïcs

■ L'aristocratie

Face à la puissance de l'Église, le troisième ordre, celui des laïcs, est nettement en position d'infériorité. C'est à partir de l'époque carolingienne que l'identification entre laïc et illettré s'installe. Parmi les Grands, les hommes cultivés sont très rares, ce qui n'empêche pas les familles nobles de dominer le monde laïc et d'évoluer grâce à l'étendue de l'Empire et aux faveurs impériales vers un véritable cosmopolitisme. Par leurs alliances avec la famille royale ou avec les noblesses locales, par les nominations dans les comtés, elles s'implantent rapidement à peu près partout, absorbant anciennes familles sénatoriales, ou anciens chefs de tribus germaniques. Charlemagne choisissait comme comtes presque exclusivement des Francs d'Austrasie, des Hispano-Wisigoths, des Lombards ou des Bavares, afin de ralentir la tendance de cette aristocratie à s'implanter dans les régions administrées. C'est ainsi que l'Austrasien Guillaume fut nommé comte de Toulouse en 790. Ce héros de chanson de geste, victorieux des musulmans, se retira dans un couvent qu'il avait fondé en 804. Mais on retrouve un peu plus tard son fils Bernard, marquis de Septimanie, puis chambrier de Louis le Pieux. Comploteur hardi et sans scrupule, il finit par être condamné pour lèse-majesté par Charles le Chauve et exécuté en 844. Son fils aîné, Guillaume, trahit et fut exécuté à Barcelone en 850. Son fils cadet, Bernard Plantevelue, fit de même, mais il retrouva la faveur du souverain et devint marquis de Septimanie et comte d'Auvergne. Le petit-fils, enfin, Guillaume, assoit définitivement l'indépendance du duché

Chanson
de geste,
épopée, p. 70.

d'Aquitaine et fonde le monastère de Cluny en 909. Les biens de cette famille germanique « importée » dans le Midi s'éten-
daient alors de l'Austrasie au Toulousain en passant par
l'Autunois, le Mâconnais et l'Auvergne. Il avait suffi de deux
générations pour que la politique de Charlemagne échouât.
Cependant, on peut dire que, jusqu'en 840 environ, cette aris-
tocratie resta fidèle aux empereurs et aux rois.

■ Union de la vassalité et du bienfait

Comment se fait-il que Charlemagne ait vu le danger de la crois-
sance du pouvoir des nobles et n'ait pu l'empêcher? C'est en
réalité son fils qui a rompu l'équilibre entre les biens fonciers
fiscaux et les biens fonciers accordés en jouissance à la noblesse.
À partir de son règne, les premiers diminuent régulièrement au
profit des seconds. De plus, un simple comte peut avoir sous sa
direction trois sortes de biens: ses propriétés personnelles ou
familiales, acquises par achat ou reçues par dot ou testament,
puis ses *honores*, biens reçus à titre temporaire pour son service
de comte, enfin ses bénéfices reçus à titre viager après le serment
de recommandation. Dernière source de puissance pour ce noble,
les vassaux qu'il a rassemblés autour de lui. Charlemagne a
d'ailleurs encouragé cette évolution vers une société vassalique
englobant tous les hommes libres, par la cérémonie de recom-
mandation. Celle-ci était pratiquée aussi pour les simples vassaux.
Après la remise des mains dans celles du seigneur et le serment
de recommandation, il y avait investiture du bénéfice, à l'aide
d'un symbole: motte de terre ou branche garnie de feuilles, cen-
sée représenter la jouissance de la terre accordée (et non sa pro-
priété). Ainsi, par une chaîne de serments, on descendait du roi
par les vassaux royaux aux vassaux ordinaires. Charlemagne pré-
cisa bien que les contrats ainsi conclus étaient indissolubles, sauf
en cas de crime ou d'injustice du seigneur envers le vassal. Cela
était valable aussi pour les vassaux ecclésiastiques. L'empereur
espérait renforcer ainsi l'État, alors qu'en fait son fils Louis le
Pieux laissa se développer la puissance de l'aristocratie. Les par-
tages de son règne obligèrent les nobles qui changeaient de roi à
de nouvelles prestations de serments, affaiblissant ainsi la force
du lien personnel au profit du lien matériel.

Précisons bien que ces institutions vassaliques se répandent
surtout en pays germanique et tout particulièrement entre
Rhin et Loire. Dans le Midi et en Lombardie, malgré l'encou-
ragement que leur donnent les rois carolingiens, elles restent
embryonnaires. Seul existe le serment de fidélité. Le bénéfice
ne lui est jamais lié, sauf évidemment dans le cas des agents
royaux francs. Il en fut de même pour les autres catégories
sociales laïques, celles du monde rural où esclaves, colons et
libres entrent petit à petit dans le cadre de la seigneurie rurale.

■ Esclave et serf

La plus grande partie de la population est alors au travail dans
les campagnes, sur ces grandes propriétés foncières aristocra-
tiques appelées *villae*. L'esclave de type antique ne subsiste

Honores,
p. 65 et p. 86.

RECOMMANDATION : ainsi celle de
Tassilon en 757 « qui se recom-
mande en vasselage par les
mains. Il jura de multiples et
innombrables serments, en
mettant les mains sur les
reliques des saints. Et il promit
fidélité au roi Pépin et à ses fils
susdits, les seigneurs Charles et
Carloman, ainsi que par droit un
vassal doit le faire avec un esprit
loyal et un ferme dévouement,
comme un vassal doit l'être à
l'égard de son seigneur. »

Villae, p. 33.

vraiment que dans le Midi ou bien dans la maisonnée pour les services domestiques. Il est très souvent casé sur un manse qu'il cultive et, insensiblement, sa condition économique diffère de plus en plus de sa condition juridique. La traite des esclaves, après avoir connu un regain important sous le règne de Charlemagne, diminue avec l'arrêt des guerres. Comme il est désormais interdit de réduire un chrétien en esclavage, il faut aller à la chasse à l'homme chez les Slaves païens. L'apparition du terme *Sclavus* en 918 pour désigner un Slave prisonnier réduit en servitude prouve que la traite des esclaves depuis les pays danubiens jusqu'en Espagne devient la source d'un nouveau type de commerce à destination des pays musulmans. Comme l'Église reconnaît la validité du mariage des esclaves, ordonne prêtres des esclaves affranchis et encourage les affranchissements, la personnalité juridique de l'esclave apparaît. Comme enfin il est plus facile d'exiger d'un esclave ou d'un colon des corvées quelques jours par an sur les terres du maître, que de surveiller tous les jours des troupeaux d'esclaves, on comprend que pour toutes ces raisons l'esclavage ait très sérieusement décliné au point de se fondre avec le régime des colons. Ces derniers, en effet, incapables de répondre aux convocations au mall comtal ou empêchés par leur maître, tombèrent sous son pouvoir de contrainte. Leur condition juridique empira jusqu'à une demi-liberté analogue à celle des esclaves. De plus, les terres qu'ils occupaient étaient appelées comme leur usufruitier : manses libres, alors que les terres des esclaves étaient appelées serviles. Dès le règne de Charlemagne, on trouve des esclaves sur des manses libres et vice-versa. Dans cette confusion des statuts, le passage de l'esclavage et du colonat à un nouvel état appelé servage se fit insensiblement « sans grande secousse sociale ». Le serf esquissé au IX^e siècle, dépendant total d'un seigneur, est un « non-libre ». Pour distinguer le paysan libre du serf, il n'y a désormais, vu l'identité de condition économique et le mélange des statuts juridiques, qu'un seul critère : la naissance. On est libre ou non-libre par naissance. Quant aux petits propriétaires libres dont les terres commencent à être désignées par le terme d'alleu, notre documentation très rare ne doit pas cependant faire conclure à leur petit nombre. Ils existent, mais nous ne les connaissons pas.

SCLAVUS : Slave, nom propre désignant des tribus païennes d'Europe Centrale. Il devient un nom commun, esclave, pour désigner des personnes réduites à l'état de marchandise bien loin du *servus* antique désormais disparu.

Mall, p. 32
et p. 65.

■ Les pauvres

Les pauvres libres en cas de famine ou d'épidémie ou même en temps ordinaires sont sous la menace d'une mort imminente. Depuis l'époque mérovingienne l'Église a créé des institutions caritatives financées par les revenus des terres ecclésiastiques. La matricule des pauvres comporte une liste de mendiants entretenus par chaque église. Les hôpitaux, les orphelinats prennent en charge les malades et les enfants abandonnés. Chaque évêché a son Hotel-Dieu. Dans les monastères les services de la porterie et de l'hotellerie accueillent les pauvres de passage, mendiants et pelerins. « Que les

pauvres, les orphelins et les veuves soient sous la paix de l'Église » ordonne le capitulaire pour les *missi* en 810.

■ Le grand domaine

POLYPTYQUE : registre de droits et de redevances écrit d'abord sur des tablettes attachées les unes aux autres, puis sur un ensemble de feuilles de parchemin.

MANSE : théoriquement, le manse est censé nourrir une famille de paysans. Sa superficie est calculée en conséquence ; il peut être labouré par un araire et un attelage de deux ou quatre bœufs. Cette superficie varie énormément selon les régions et selon le statut, servile ou libre. De toute façon, tous les manses appartiennent au propriétaire et constituent une unité fiscale. Voir aussi p. 33.

Le système agraire repose sur le grand domaine qui semble avoir été créé à l'état parfait entre Seine et Rhin, comme nous le prouvent les polyptyques, en particulier celui d'Irminon, abbé de Saint-Germain-des-Prés, au début du IX^e siècle. Désormais, au centre se trouve la réserve (*terra indominicata*), ensemble de terres labourables, vignes et pâtures, avec un centre d'exploitation appelé *curtis* ou cour, c'est-à-dire des maisons d'habitation du maître, des bâtiments d'exploitation, moulin, pressoir, brasserie, etc. Toute cette partie était mise en faire-valoir direct. Mais par qui, puisque les esclaves ont diminué en nombre ? Par les tenanciers des terres situées dans la deuxième partie du domaine : les manses. En dehors du travail qu'ils font sur leurs tenures, les tenanciers doivent donc aider à la culture de la réserve. C'est une manière de payer le loyer de leur manse au maître. Certains, qui ont reçu un lot-corrée inclus dans la réserve, doivent le cultiver en entier sur tout le cycle annuel. D'autres doivent un certain nombre de jours de travail sur la réserve, par exemple trois jours par semaine chez les Bavares, pour y accomplir les grandes opérations agricoles : labourer, semer, moissonner, vendanger, battre le seigle ou l'orge, etc. Ils doivent aussi accomplir des travaux de clôture ou faire des charrois avec leur propre attelage afin de transporter les excédents de la réserve, appelée aussi domaine, vers tel ou tel lieu de vente. Ajoutons enfin comme autres prestations, des redevances en nature ou plus rarement en argent. De toute façon, comme à l'époque mérovingienne, la forêt et les espaces incultes étaient communs aux troupes de porcs du maître et du tenancier. Le bois, le miel, la venaison, les fruits et baies sauvages constituent toujours un appoint indispensable aux légumes du potager et au pain. L'économie de cueillette ne perd pas ses droits.

Ce mode de production agraire, appelé aussi dans les Pays-Bas et en Angleterre le système du manoir, fut rentable. Appelé *bifang* en Bavière, *aprision* en Aquitaine et Septimanie, ces contrats de défrichement sont analogues à la *pressura* en Galice (cf p. 56). Les rendements furent certainement supérieurs à trois pour un, quand on peut les saisir. L'outillage est insuffisant, le fer manque, l'absence de fumure est totale, sauf pour les potagers, la rotation triennale des cultures est peu répandue. Ainsi s'expliquent, malgré une certaine augmentation de la population sous Charlemagne, la menace constante de la sous-alimentation. Les grands domaines ne sont encore que des îlots de culture, parfois surpeuplés, au milieu d'espaces vides. Ils s'étendirent jusqu'à la Loire. Rares sont les défrichements, sauf aux extrémités de l'Empire, en Bavière ou en Septimanie. Quant aux autres types d'exploitation, ils sont caractérisés par la séparation de la réserve et des tenures. En Lombardie, des baux temporaires existaient entre propriétaires et paysans. Le grand domaine produisait des excédents à écouler et à commercialiser.



Rotation triennale, p. 115.

■ Les échanges

En effet, même le grand domaine classique ne pouvait se suffire : il fallait toujours se procurer, soit du fer pour les outils, soit du sel pour la conservation de la viande, soit du vin dans les régions non vinicoles. Mais, pour cela, il fallait une monnaie au pouvoir d'achat faible et accessible à tous. C'est pourquoi Charlemagne adopta définitivement l'argent comme étalon monétaire. Par sa réforme de l'hiver 794, il réévalua le denier d'argent de 25 pour 100 ; désormais, il pèse 1,70 g, à partir d'une livre de 409 g. Le système comporte deux monnaies de compte, la livre et le sou utilisés pour les transactions. L'empereur sut, en même temps, supprimer les frappes privées, maintenir dans des ateliers au nombre fixe son monopole royal. C'était donc orienter l'économie vers l'espace nordique et encourager les échanges locaux. Un capitulaire de Charles Martel en 744 autorisa la création de marchés ruraux dans les *vici*. Ils se multiplièrent : on y échangeait les produits de première nécessité, avec un seul denier (*per denarata*), expression qui est à l'origine du mot denrée : ce que l'on achète avec un denier.

À ces faibles échanges régionaux, se juxtaposèrent des échanges internationaux. Les grands marchands juifs continuèrent à importer les produits orientaux, étoffes de soie, épices, et à vendre à l'extérieur de l'Empire esclaves et bois en utilisant comme lieux de transit Verdun et Troyes. Les marchands d'abbayes importent le sel des marais salants ou bien les vins des vignobles les plus proches. Des Francs vendent aux Slaves et aux Normands des armes, des cuirasses et du bétail, en échange de fourrures et d'esclaves, au point qu'en 805 Charlemagne est obligé, pour des raisons de sécurité, de mettre l'embargo sur l'exportation des épées et des broignes. Les nouveaux courants économiques se manifestent par l'apparition de nouveaux ports. Au débouché du Rhin, de la Meuse et de l'Escaut, qui deviennent de grandes voies commerciales et transportent des blés germaniques vers les pays du Nord, se développe surtout Duurstede. À l'embouchure de la Canche, Quentovic prend un essor remarquable grâce à ses relations avec l'Angleterre. La grande nouveauté est l'apparition de Venise. Après le premier doge élu, Maurice (764-787), les îlots de la lagune groupés autour du Rialto deviennent un centre important de commerce local et international portant sur le bois, les esclaves, les épices d'Alexandrie, les soieries de Constantinople, le poisson et le sel de l'Adriatique. En 828, deux marchands vénitiens parviennent à voler les reliques de saint Marc à Alexandrie et celui-ci devient le patron de la nouvelle puissance. Cet essor était prometteur mais fragile, car il ne concernait encore que quelques privilégiés.

Au niveau régional, les échanges n'ont donc que peu d'influence sur l'évolution urbaine, sauf dans les régions nordiques où le commerce fluvial est à l'origine de l'apparition du *portus*, le plus souvent une plage ou une grève sur laquelle les marchands débarquent leurs ballots, au pied de l'enceinte d'une abbaye ou à la limite d'un domaine. C'est le cas de Gand qui se

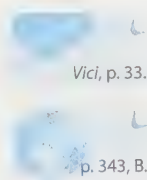
Ne pas confondre les unités monétaires avec les unités de poids. La livre-poids passe de 327 g. à l'époque romaine à 409 g. sous Charlemagne. Le marc, unité germanique pesant 244,5 g., apparaît alors.

1 LIVRE = 20 sous = 240 deniers.

1 SOU = 12 deniers.

Seule circule la pièce appelée denier. Il en faut 240 pour faire une livre. Ce système de la livre, du sou et du denier s'étendit à toute l'Europe occidentale. Il dura en France jusqu'à la Révolution et en Angleterre jusqu'en février 1971.

MONNAIE DE COMPTE : unité monétaire fictive qui ne correspond pas à une pièce réellement frappée, mais permet d'additionner et de multiplier toute monnaie, frappée ou non.



DOGE : le plus haut magistrat vénitien depuis la fin du VIII^e siècle. Élu à vie d'abord par le peuple entier, puis par un collège restreint de patriciens, il incarne la majesté de la République.

développe autour des abbayes de Saint-Pierre au Mont-Blandin et Saint-Bavon, ou bien sur l'estuaire de l'Aa, de Saint-Bertin et Saint-Omer, qui deviennent le centre d'une agglomération urbaine. Ailleurs, le caractère religieux de la ville reste dominant. Les faubourgs se développent autour des vieilles fortifications. À l'intérieur de ces dernières d'ailleurs, l'introduction des chapitres de chanoines oblige à de nouvelles constructions et à expulser hors des murs les anciens habitants. Parfois même, les anciennes murailles furent abattues. Sous Charlemagne, 232 monastères, 7 cathédrales et 65 palais furent construits. Néanmoins, ce renouveau dura peu et l'impression demeure finalement d'une certaine fragilité. Les bases du Moyen Âge ont donc été posées par les Carolingiens au niveau de la royauté, de la vassalité, de l'Église, de la culture intellectuelle et artistique, du servage, de la monnaie, mais, au total, ce n'est qu'une ébauche d'Europe. Cette esquisse sera bouleversée par les héritiers de Charlemagne.

L'état de la recherche

La numismatique

La rareté des documents économiques pour le Haut Moyen Âge fait que l'on a souvent recours aux pièces de monnaie. En effet, émises par l'État qui leur donne une valeur officielle souvent supérieure à la valeur réelle en métal de la pièce, ces moyens d'échange apportent à l'historien de nombreux renseignements.

Ce sont d'abord, grâce à un type monétaire (en général portrait sur le côté face, inscription sur le côté pile) des témoins de la propagande politique du moment. Circulant entre toutes les mains, leur lecture touche toutes les catégories sociales les plus diverses. Elles sont ensuite, grâce aux titulatures, à leur degré d'usure ou de fraîcheur (pièces dites à fleur de coin), des instruments de datation, importants en archéologie. Cette datation est dite *post quem*, c'est-à-dire, après la date de frappe plus ou moins soignée du moment de l'enfouissement. Ceci est vrai aussi bien pour les découvertes de monnaies isolées que pour celles de trésors cachés précipitamment au moment d'une

menace de guerre ou lors d'une fuite devant un ennemi. C'est ainsi qu'en reliant par un trait sur une carte les trésors enfouis à une même date, il est possible de dessiner les voies de progression d'une invasion.

Mais les nouvelles connaissances apportées par la numismatique sont surtout d'ordre économique. Depuis Clovis et même avant, tous les rois germaniques ont imité le sou d'or romain (4,5 g) et son sous-multiple, le tiers de sou. Les poids sont en général les mêmes ainsi que les titres. On appelle titre la proportion de métal pur par rapport à celle d'un autre métal, argent ou cuivre, destiné à durcir cet alliage pour le rendre plus résistant et moins ductile.

La proportion idéale est de vingt-trois carats d'or contre un carat de cuivre. L'émission des monnaies correspond en Gaule au développement des bourgs agricoles, des mines de sel et des ports, en Espagne au maintien des villes. À partir de 580, les trésors monétaires permettent de s'apercevoir que le commerce byzantin emprunte à partir de Fos et de Marseille, la route du Rhône, de la Saône de la Meuse et du Rhin. Les monnaies frappées à Constantinople sont découvertes jusqu'en Frise et en Angleterre. L'unité économique méditerranéenne est donc toujours maintenue.

Mais les dévaluations des pièces franques tant en poids qu'en titre prouvent

que la masse monétaire est trop importante par rapport à la demande. On s'adapte à un marché qui se restreint. Vient ensuite l'apogée du royaume franc sous Clotaire II et Dagobert. L'unité du royaume et la prospérité permirent à leur « ministre des finances » Éloi, de réévaluer le tiers de sou, qu'il fait frapper aussi bien à Paris, qu'à Marseille et Arles. On constate en effet que le titre tombé à 16 carats remonte à 20 carats. Cette réévaluation prouve qu'il y a prospérité économique. Mais cet effort est le dernier pour revitaliser l'économie antique méditerranéenne.

En effet, la deuxième moitié du VII^e siècle voit les tiers de sou perdre leur pouvoir d'achat, tomber à 14 carats, avec un alliage à base d'argent au point que les pièces deviennent blanches. En même temps les trouvailles de monnaies byzantines disparaissent, tandis qu'en mer du Nord circulent des pièces

d'argent appelées *pence* en Angleterre et *sceattas* en Frise. Le royaume mérovingien s'adapte alors à ce nouveau commerce de produits lourds. Childeric II en 673-675 lance le denier d'argent de 1,36 g dont le pouvoir d'achat est douze fois inférieur à celui de l'or. Cette révolution monétaire casse la déflation créée par une monnaie d'or à trop fort pouvoir d'achat et permet de développer l'utilisation de la monnaie dans d'autres couches sociales jusque sur les marchés ruraux. Ces innovations monétaires prouvent que l'Europe se tourne vers les zones en expansion de l'Europe du Nord.

Une fois l'ordre revenu avec les Carolingiens, le pouvoir politique peut alors consolider le nouvel espace économique. La réforme de l'hiver 793-794 fait passer malgré les résistances, le denier d'un poids de 1,30 g à 1,70 g. Cette réévaluation en poids d'un tiers correspond à l'adaptation à

une économie en expansion. La monnaie carolingienne se répand à travers l'Europe jusqu'en Scandinavie. Cette richesse ne tarde pas à provoquer les pillages des Vikings qui extorquent aux pays envahis 60 000 livres d'argent. Les troubles politiques entraînent alors à partir du capitulaire de Pitres de 864 la perte de contrôle de l'administration sur les émissions de deniers. Les dévaluations réapparaissent, les imitations et falsifications se multiplient. Les princes féodaux s'emparent du privilège royal de la frappe. Le denier carolingien est uniformément frappé selon le type « immobilisé » de Charles le Chauve. Ces monnaies ne permettent plus la datation. Mais leur multiplication et leur faible rayon de circulation prouvent que l'économie de l'époque féodale est certes morcelée, mais dynamique. La numismatique révèle donc des liens étroits entre économie et politique.

Bibliographie

On se reportera tout d'abord à la bibliographie du chapitre 2 pour les questions institutionnelles, sociales, économiques et intellectuelles (en général ces ouvrages couvrent tout le haut Moyen Âge).

Il faut connaître l'ouvrage monumental collectif en quatre volumes, *Karl der Grosse, Lebenswerke und Nachleben*, Düsseldorf, 1965-1966.

Pour les institutions :

F.-L. GANSHOF, *The Frankish Institutions under Charlemagne*, Providence, 1968. Du même auteur, *Recherches sur les Capitulaires*, Paris, 1958 ; J.-M. WALLACE-HADRILL, *English Kingship and the Continent*, Oxford, 1971.

Sur l'Église :

E. AMANN, *L'Époque carolingienne*, Paris, 1941 ; C. BIHLMAYER et H. TUCHLE, *Histoire de l'Église*, t. 2, Mulhouse, 1963 ; G. SCHNURER, *L'Église et la Civilisation au Moyen Âge*, Paris, 1933-1938 ;

M. AUBRUN, *La Paroisse en France des origines au ^{xv}^e siècle*, Paris, 1986 ; J. CHELINI, *L'Aube du Moyen Âge*, Paris, 1991 ; C. TREFFORT, *L'Église carolingienne et la mort. Christianisme, rites funéraires et pratiques commémoratives*, Lyon, 1996 ; L. FELLER, *Église et société en Occident du début du ^{vi}^e au milieu du ^x^e siècle*, Paris, 2004. Th. DESWARTE, *De la destruction à la restauration. L'idéologie du royaume d'Oviedo-Leon (VIII-^x^e siècle)*, Turnhout, 2003.

Pour la culture :

J. DE GHELLINCK, *Littérature latine au Moyen Âge*, Paris, 1939 ; M. LAISTNER, *Thought and Letters in Western Europe, A.D. 500-900*, Londres, 2^e éd., 1957. La meilleure synthèse est P. RICHÉ, *Écoles et enseignement dans le Haut Moyen Âge*, Paris, 1989. L'ensemble de la culture carolingienne est revu par M. SOT, *Un historien et son Église. Flodoard de Reims*, Paris, 1993.

Pour les langues :

Ph. WOLFF, *Les Origines linguistiques de l'Europe occidentale*, Toulouse, 2^e éd., 1983 ; du même auteur, *L'Éveil intellectuel de l'Europe*, Paris, 1971.

Pour les questions artistiques :

Quatre livres importants : C. HEITZ, *Recherches sur les rapports entre architecture et liturgie à l'époque carolingienne*, Paris, 1963, et J. HUBERT, J. PORCHER et W.-F. VOLBACH, *L'Empire carolingien*, Paris, 1968 ; C. HEITZ, *L'Architecture religieuse carolingienne*, Paris, 1980 ; du même auteur, *La France préromane*, Paris, 1987. Ph. BERNARD, *Du chant romain au chant grégorien*, Paris, 1996.

Pour la société, les institutions vassaliques et la seigneurie rurale :

Voir les livres cités au chapitre 2. Ajouter M. BLOCH, *La Société féodale*, Paris, rééd., 1968. Du même auteur, *Les Caractères originaux de l'histoire rurale française*, 2 vol., Paris, 1961-1964, et surtout, G. DUBY, *L'Économie rurale et la vie des campagnes dans l'Occident médiéval (France-Angleterre-Empire) ^{ix}^e-^{xv}^e siècle*, 2 vol., Paris, 1962 ; *Guerriers et paysans*, Paris, 1973. Ces questions ont été renouvelées par K. F. WERNER, *Naissance de la noblesse*, Paris, 1998 et J.-P. POLY et E. BOURNAZEL, *Les Féodalités*, t. I, Paris, 1998.

Pour les villes :

F. VERCAUTEREN, *Les Civitates de la Belgique Seconde*, Bruxelles, 1934 ; E. ENNEN, *Frühgeschichte der europäischen Stadt*, Bonn, 1953 ; F.-L. GANSHOF, *Étude sur le développement des villes entre Loire et Rhin*, Paris, 1943 ; A. VERHULST, « An aspect of continuity between Antiquity and Middle Ages : the origin of Flemish cities » dans *Journal of Medieval History*, n° 3, 1977, pp. 175-205 ; M. ROUCHE (dir.), *Histoire de Douai*, Lille, 1985 ; J. LUSSE, *Naissance d'une cité. Laon et Laonnois du ^v^e au ^x^e siècle*, Nancy, 1992. Importante vue d'ensemble **sur les mentalités** : P. RICHÉ, *La Vie quotidienne à l'époque carolingienne*, Paris, 1973.

Dans le domaine économique :

L'évolution de la recherche dans le domaine économique à propos des deux grandes thèses d'H. PIRENNE et de M. LOMBARD peut être saisie à travers les articles suivants :

– pour le premier, l'empire de Charlemagne est un monde agraire replié sur lui-même sans aucun lien avec l'économie maritime. Cette thèse de la coupure due à l'Islam a été en grande partie contredite par E. SABBE : « L'importation des tissus orientaux en Europe occidentale au Haut Moyen Âge, ^{ix}^e et ^x^e siècles », dans *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, t. 14, 1935, p. 80-107 ;

– pour le second, les besoins musulmans en fer, bois et esclaves ont créé un commerce avec l'empire carolingien, l'Islam payant en or. Cette thèse de l'injection d'or musulman en Europe a été contestée par Ph. GRIERSON, « Carolingian Europe and the Arabs: the myth of the mancus », dans *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, t. 23, 1954, p. 53-75. Une synthèse des positions avec leur critique a été faite par E. PERROY, « Encore Mahomet et Charlemagne », dans *Revue historique*, t. 21, 1954, p. 24-43. Une nouvelle mise au point a été faite sous la direction de A.F. HAVIG-NURST, *The Pirenne thesis, analysis, criticism and revision*, Cambridge, 1976.

Il faut terminer avec la synthèse mise à jour de J. DHONDT par M. ROUCHE, *Le Haut Moyen Âge, VIII^e-X^e siècle*, Paris, 1976 et la consultation des *Attes des Settimane di Spoleto*, notamment, t. 6, *La Città nell'alto Medioevo*, 1959 ; t. 8, *Moneta e scambi nell'alto Medioevo*, 1961 ; t. 7, *L'Occidente e l'Islam*, 1965 ; t. 13, *Agricoltura e mondo rurale in Occidente nell'alto Medioevo*, 1966 ; et surtout t. 1, *Problemi della civiltà carolingia*, 1954 et t. 27, *Nascita dell'Europa ed Europa carolingia: un'equazione da verificare*, 1981. Voir également P. TOUBERT, *L'Europe dans sa première croissance*, Paris, 2004 ; J.-P. DEVROEY, *Économie rurale et société dans l'Europe franque (VI^e-IX^e siècle)*, 2 vol., Paris, 2003 ; L. FELLER, *La Fortune de Kazol. Marché de la terre et liens personnels dans les Abruzzes au haut Moyen Âge*, Rome, 2005 ; *Paysans et seigneurs au Moyen Âge VIII^e-XV^e siècle*, Paris, 2006 ; C. WICKHAM, *Framing the Early Middle Ages*, Oxford, 2005.

L'échec de l'unité carolingienne

(840-888)

L'Empire de Charlemagne, l'idéal de Louis le Pieux, ne purent ni freiner les causes de division, ni accélérer l'unité. Techniquement parlant, les Carolingiens n'avaient pas les moyens d'assurer l'ordre dans un aussi vaste empire. La résurrection de l'Empire romain révèle, même sous un déguisement franc, un idéal sans lien avec la réalité. Les querelles des fils de Louis le Pieux conduisent à une division définitive de l'Europe en trois royaumes et à la disparition de l'Empire. De nouvelles vagues d'invasions, en particulier celles des Vikings, achèvent cette séparation. L'œuvre carolingienne est alors bloquée dans son essor ; institutions, sociétés et économies doivent réenvisager leur situation respective devant un « État » qui n'est pas arrivé à jouer son rôle.

I. Le partage de Verdun (843) et la disparition de l'Empire

LE SERMENT DE STRASBOURG

(prononcé par Louis le Germanique) :

« Pro Deo amur et pro christian poblo et nostro commun salvament, d'ist di in avant in quant Deus savir et podir me dunat, si salvarai eo cist meon fradre Karlo et in aïudha et in cadhuna cosa, si cum om per dreit son fradra salvat dift, in o quid il mi altresi fazet et ab Ludher nul plaid nunquam prindrai, qui, meon vol, cist meon fradre Karle in damno sit. »

FRANCIE OU ROYAUME DES FRANCS

sont les seuls termes officiels qui désignent la France jusqu'en 1204.

■ Le serment de Strasbourg et le partage de Verdun

À peine leur père était-il mort que Charles le Chauve et Louis le Germanique se liguèrent contre l'ainé, Lothaire, qui voulait réunir tout l'héritage impérial sous sa direction sans leur reconnaître de royaume autonome. Ils l'écrasèrent à Fontenoy-en-Puisaye le 25 juin 841, puis se promirent avec tous leurs vassaux une aide mutuelle totale contre leur frère. Ils échangèrent leurs serments à Strasbourg, le 14 février 842. L'historien Nithard nous en a gardé les textes respectifs dans la langue maternelle de l'autre parti ; l'un et l'autre sont les plus anciens textes d'ancien français et de haut-allemand qui aient été conservés. Cette division en deux langues est déjà l'annonce du partage qui va se produire. Finalement, les trois frères, après un an de laborieuses discussions, et grâce aux expertises de 120 arbitres, aboutirent à un accord sur un partage de l'Empire qui fut ratifié à Verdun en août 843. Trois principes ont guidé ces partages : égalité des trois parts, unité de chacune et intégralité des trois principautés ou royaumes de Bavière, Italie et Aquitaine. On compléta ensuite les trois lots pour que chaque roi ait un nombre égal de fiefs. Les pays de l'est du Rhin furent attribués à Louis le Germanique, ceux à l'ouest de l'Escaut, de la Meuse, de la Saône et du Rhône à Charles le Chauve. On les appela Francie orientale et Francie occidentale. Au centre, de la Frise à la Provence, et jusqu'à Spolète, une longue bande de territoires, avec les deux capitales Aix et Rome, était attribuée à l'ainé Lothaire qui portait le titre impérial. Théoriquement, aux yeux des contemporains, il y avait un Empire à l'intérieur duquel se trouvaient trois royaumes. En fait, il y avait surtout trois royaumes aux frontières étrangement compliquées, sans unité

économique et sans unité linguistique, en particulier la Lotharingie; ce dernier était évidemment le plus fragile des trois.



p. 344, A.

■ La disparition de l'Empire

Le sort de l'Empire pendant la deuxième moitié du IX^e siècle montre bien qu'il se vide inexorablement de toute réalité. Les trois frères essayèrent de vivre en bonne entente: ce fut le régime dit de fraternité qui dura à peu près jusqu'à la mort de Lothaire en 855, malgré des heurts et des alliances à deux conclues au cours de nombreuses entrevues. Mais lorsque l'empereur fut mort en laissant son territoire partagé entre ses trois fils, le titre subit une nouvelle dégradation. En effet, Louis II ne possède que l'Italie, tandis que Charles obtient la Provence et Lothaire II, la Lotharingie proprement dite. Oncles et neveux ne tardèrent pas à s'opposer. En 858, Louis le Germanique, allié avec l'empereur, tenta d'envahir la Francie occidentale et d'en expulser Charles le Chauve, qui fut sauvé grâce à l'intervention énergique du clergé de son royaume dirigé par Hincmar. Puis la crise du divorce de Lothaire II (861-869) fit intervenir vigoureusement dans les affaires d'Occident le pape Nicolas I^{er}, qui devint ainsi l'arbitre du monde carolingien. Comme Lothaire II mourut sans héritier, le partage de son royaume entre les rois de Francie orientale et de Francie occidentale à Meerssen, le 8 août 870, fut à l'origine d'une rivalité qui dura jusqu'aux alentours de l'an Mil. Charles le Chauve, après avoir acquis une bonne part de la Lotharingie et augmenté son lot de la Provence, apparut alors comme le seul homme fort de l'Occident. Après la mort sans héritier de l'empereur Louis II, le monde intellectuel clérical estima que Charles pouvait rétablir l'unité impériale. Soutenu par la papauté, le fils de Louis le Pieux fut proclamé empereur. En fait, sa politique impériale, entre 875 et 877, ne fut qu'une longue série d'échecs face aux fils de Louis le Germanique et aux révoltes italiennes. L'Empire resta vacant de 877 à 881, tandis que des trois fils de Louis le Germanique, seul Charles le Gros parvenait à réunifier la Francie orientale et à établir une nouvelle entente entre les rois carolingiens. C'est pourquoi, à la demande du pape, il fut couronné empereur. En juin 885, il avait même reconstitué théoriquement l'unité de l'Empire franc. Alors apparurent les

Lotharingie:
cf. p. 85.

GÉNÉALOGIE SIMPLIFIÉE DES DESCENDANTS DE LOUIS LE PIEUX

Louis I^{er} le Pieux
empereur (1) 814-840

Lothaire I^{er}
empereur (2) 840-855

Louis le Germanique
roi (Francie orientale) 840-876

Charles le Chauve
roi (Francie occidentale)
840-877

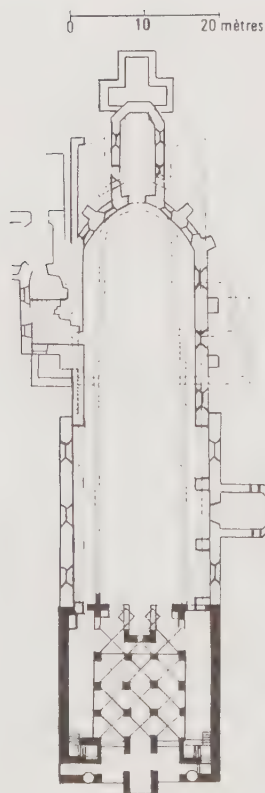
Louis II
empereur (3) 855-875

Lothaire II
roi 855-869

Charles le Gros
empereur (5) 881-887

véritables causes de l'impossibilité de l'unité occidentale : écartelé entre les appels des populations assaillies par les envahisseurs scandinaves ou musulmans et les révoltes des grands, Charles le Gros mourut, déposé, en 888 au milieu de l'anarchie générale.

Cette chute de l'Empire s'accompagna, au niveau de l'idée politique, d'une coloration de plus en plus cléricale. La conception laïque de Charlemagne disparut insensiblement. Déjà, sous l'influence des clercs, nous l'avons vu, Lothaire avait été couronné empereur à Rome en 823 par le pape Pascal I^{er}, au contraire de son père qui l'avait été à Aix. Après 843, le mouvement se précipita : sacre et couronnement furent de plus en plus liés, le lieu et l'auteur tendant à devenir désormais l'Italie et le pape. En 850, Louis II est sacré et couronné par Jean IV sans acclamation des grands. C'est un empereur italo-romain. En 875, c'est Jean VIII qui appelle Charles le Chauve, le sacre, le couronne et lui fait prêter serment d'être le défenseur de l'Église. Les grands acceptent cette proclamation impériale sans y participer. Il en est de même pour Charles le Gros. Ainsi la papauté a fait triompher sa conception d'un Empire romain et non plus franc, conféré dans la Ville éternelle par le Vicaire de saint Pierre. L'idée impériale est devenue une prérogative des papes, par suite de l'incapacité des laïcs à l'assumer. Les pontifes assurent l'unité morale de la Chrétienté, inspirent et contrôlent les rois, définissent ce qu'est l'Empire romain par opposition à l'Empire d'Orient ravalé au rang d'Empire des Grecs. C'est ce que dit Louis II à l'empereur Basile I^{er} en 871 : « Nous sommes les successeurs des anciens empereurs par l'assentiment de Dieu et du pape ». En rejetant ainsi l'Empire byzantin, la papauté prend mieux conscience des nouvelles réalités politiques que sont Rome et l'Occident. L'Antiquité est bien finie. La preuve en est que le pape Jean VIII n'hésite pas à prendre le titre qui avait été attribué à Charlemagne : « Recteur de l'Europe ». L'échec des Carolingiens a fait glisser leur héritage dans les mains de l'Église. Cet héritage va fructifier.



Plan de l'église abbatiale de Corvey

■ Prestige de la culture carolingienne

Car contrairement à ce que l'on pourrait croire, le déclin de l'Empire carolingien ne s'est pas répercuté au niveau intellectuel et artistique. Bien mieux, l'apogée de la Renaissance carolingienne se situe à cette époque. La troisième génération des lettrés carolingiens dépasse de fort loin les précédentes. La théologie renaît de ses cendres avec les polémiques entre Raban Maur, abbé de Fulda puis archevêque de Mayence, et le moine Gottschalk, accusé de croire à la prédestination au salut de certains fidèles seulement et non pas de tous. Ce lointain précurseur du jansénisme fut condamné en 849. Un Irlandais, Jean Scot Erigène, traduisit depuis l'original grec les textes du Pseudo-Denys l'Aréopagite et créa la philosophie chrétienne avec le *De Divisione Naturae*, vaste synthèse terminée en 866, de tendance néo-platonicienne. La pensée politique se précisa davantage avec l'œuvre d'Hincmar, archevêque de Reims de

845 à 882, à travers ses lettres et son *De ordine Palatii*. Il est un de ceux qui ont le plus insisté sur le respect dû au roi et la fidélité au prince légitime, plutôt qu'à l'Empire. Il sauva d'ailleurs le roi de Francie occidentale à trois reprises. Il fit de Reims un centre intellectuel et historique en écrivant la troisième partie des *Annales de Saint-Bertin*. Il fit surtout de Reims un haut lieu de la royauté française, tout comme Walafrid Strabon de l'abbaye de Fulda pour la royauté germanique.

Dans les monastères plus récents de l'Est, Lorsch, Wurzburg, Reichenau, Saint-Gall, de nombreux manuscrits antiques sont recopiés. Si l'essor intellectuel ne s'y est pas encore manifesté, celui de l'architecture et de l'orfèvrerie est net dans les abbayes de Corvey et de Saint-Gall dont le célèbre plan (voir plan page précédente) est la première tentative connue d'organisation de l'espace au Moyen Âge. Les plats de reliure de l'évangélaire de saint Gauzlin de Metz montrent combien le sens de la richesse et l'habileté technique vont de pair chez les orfèvres de cette époque. Mais la palme revient surtout aux sculpteurs de plaques d'ivoire des monastères germaniques (reliures du psautier de Charles le Chauve, sacramentaire de Gauzlin, etc.) qui, par leur souple modelé des représentations humaines et le hiératisme des attitudes, montrent leur maîtrise d'un art qui n'est plus la propriété exclusive des Byzantins. On pourrait citer bien d'autres réussites pour l'enluminure ou les fresques, bien d'autres édifices, mais il importe surtout de saisir que le désordre de cette époque n'engendre pas de recul de la civilisation.



II. Les invasions scandinaves et sarrasines

Après l'échec de l'unité, le deuxième élément de la crise réside dans la seconde vague d'invasions qui s'abat sur l'Europe, à partir de 840. Les causes des attaques des Scandinaves sont difficilement explicables : faim de terre, surpeuplement ou réchauffement climatique de la Scandinavie semblent avoir moins joué que le désir de piller un empire si riche, si désuni et si désarmé. Les monastères, en particulier, avec leurs trésors et leurs vases sacrés, les attirèrent souvent. Tandis que les Suédois s'intéressaient surtout à la Baltique et aux pays russes, les Norvégiens s'attaquèrent aux îles anglo-saxonnes et les Danois à la Manche et aux côtes atlantiques. Grâce à une incontestable supériorité technique en matière navale, sur leurs drakkars de vingt-cinq mètres de long, dotés d'une grande voile et de quinze paires de rames, à raison d'une centaine d'hommes par bateau, ils pouvaient faire des raids très rapides, et repartir aussi vite qu'ils étaient arrivés. L'effet de terreur était immédiat et l'absence de réaction totale.



Un drakkar

■ Les Vikings

Le royaume de Charles le Chauve fut d'autant plus visé qu'il était le plus attirant. Duurstede fut pillée en 840, Quentovic

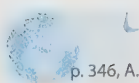
pillée et détruite en 842, Nantes prise, pillée et incendiée en 843, Bordeaux en 844 et en 847-848, Hambourg complètement ruinée en 845. On pourrait faire ainsi toute une litanie des villes et des monastères pris et pillés. Chaque fois, les Danois remontaient les fleuves jusqu'à la limite de navigabilité, volaient des chevaux et surprenaient les moines confiants dans leurs hautes terres. À partir de 850, les Danois s'installèrent à l'embouchure des fleuves : à Walcheren pour l'Escaut, Jeufosse pour la Seine, Noirmoutier pour la Loire. Désormais, ils pouvaient hiverner près du continent et coordonner leurs attaques. Ils exigèrent alors, à chaque succès, le paiement d'un tribut, le *danegeld*, que les populations devaient donner pour qu'ils se retirent. À partir de 860, Charles le Chauve tenta de réagir, les populations locales essayèrent de résister. La victoire du roi de Francie Louis III à Saucourt-en-Vimeu en 881 et celle du comte Eudes en 885, repoussant les Danois qui assiégeaient Paris, annoncèrent un lent relèvement.

Les Vikings n'en continuaient pas moins leurs pillages sur d'autres côtes. Celles de l'Espagne chrétienne ou musulmane les virent remonter les fleuves, saccageant Séville en 844 ; en Méditerranée, ils remontèrent le Rhône et pillèrent le port italien de Luni en 859-860. Seul le royaume de Francie orientale semble avoir été peu touché par eux. En revanche, dans la mer du Nord, pour la première fois l'action des Norvégiens et des Danois déboucha sur une colonisation et une occupation de territoires.

La colonisation des îles Shetland et Far Oer fut suivie de celle de l'Islande à partir de 870. En Irlande, de petits royaumes norvégiens se créèrent sur les côtes, en guerre continuelle avec les roitelets irlandais. En Angleterre, où les raids avaient commencé dès 793, la menace fut beaucoup plus grave. À partir de 866, la Northumbrie fut conquise, puis la Mercie, puis l'East-Anglie. C'est alors que se révéla le plus grand homme d'État anglo-saxon de cette époque, Alfred (871-899), roi du Wessex. Par ses victoires, et notamment par la prise de Londres, il parvint à bloquer l'avance danoise en laissant par traité de paix aux envahisseurs un territoire qui comprenait plus du tiers de l'île, et qui fut appelé le *Danelaw*.

■ Les Sarrasins

Le même phénomène se produisit en Méditerranée. L'apparition en Tunisie d'un nouvel émirat, dirigé par les Aghlabides, renforça la piraterie musulmane. À partir de 827, les Sarrasins s'attaquèrent à la Sicile byzantine qu'ils conquièrent ville après ville : la dernière, Taormine, succomba en 902. De là, ils ne furent que plus à l'aise, malgré la résistance de Louis II et des Byzantins, pour installer des bases dans la péninsule : Bari, Tarente, et surtout celles qui furent les plus néfastes pour l'habitant, La Garde-Freinet en Provence (à partir de 888) et la base de l'embouchure du Garigliano (après 882). Ces bases leur permettaient d'aller impunément piller les monastères et les villes de l'intérieur et de se livrer en toute quiétude à la chasse



p. 346, A.

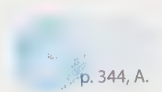
à l'esclave. Face aux Sarrasins, l'avenir était encore plus sombre à la fin du ^xe siècle que face aux Vikings car personne n'avait pu les arrêter vraiment et l'espace méditerranéen occidental paraissait de plus en plus voué à l'insécurité et à l'asphyxie économique.

III. L'effondrement des royautes

■ Les révoltes régionales

Pourquoi les royaumes européens avaient-ils si peu réagi ? Parce que les rois eux-mêmes avaient vu leur pouvoir contesté par une aristocratie qui avait pris, avec les partages et les guerres civiles, l'habitude de passer d'un souverain à l'autre sans difficulté. De plus, les anciennes formations territoriales écrasées par Charlemagne étaient réapparues, en Francie occidentale, en Bretagne et en Aquitaine. Certes, la péninsule armoricaine n'avait jamais été soumise. Tout au plus avait-elle accepté, après une interminable guérilla, un fonctionnaire franc, Nominoé. Celui-ci profita du partage de Verdun pour se rendre indépendant, battre Charles le Chauve et créer une nouvelle hiérarchie ecclésiastique indépendante du reste du royaume. À la fin du ^{ix}e siècle, son petit-fils s'intitula roi de Bretagne.

En Aquitaine, dès 838, les grands avaient proclamé roi un bâtard de Pépin I^{er}, Pépin II, tandis que l'un d'entre eux tentait de s'emparer de la marche d'Espagne pour son compte personnel. Charles le Chauve passa de longues années à mater le particularisme aquitain et à réprimer les révoltes de fonctionnaires francs installés dans le royaume. Souvent, il fut même obligé de créer de grands commandements cumulant plusieurs comtés en faveur d'un de ces nobles qui lui étaient si peu fidèles afin de répondre aux besoins militaires de la défense contre les Scandinaves. En Lotharingie, les mêmes intrigues aristocratiques et les mêmes soulèvements se produisirent, en particulier ceux du comte Boson qui se proclame roi en Bourgogne et en Provence en 879. En Francie orientale, les fils de Louis le Germanique se liguèrent contre leur père. À la mort de Charles le Gros, tout l'Occident carolingien n'était que révoltes et soulèvements.



LOTHARINGIE ou royaume des gens de Lothaire : Lōthringen. Le mot a donné Lorraine.

■ L'Église au secours de la royauté

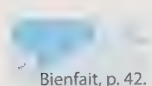
Face à cette anarchie, l'Église essaya d'intervenir en renforçant l'idée royale. Les évêques insistèrent sur l'idée que seule l'onction, et non l'élection des grands, faisait le roi. Sous l'impulsion d'Hincmar, en particulier, après le sacre de Charles le Chauve en 848, toute révolte contre le roi apparut comme une impiété. Lors du sacre de Charles le Chauve en 869 comme roi de Lorraine, Hincmar affirma que l'onction était le signe certain que Dieu l'avait choisi. Lors du couronnement de Louis II le Bègue en 877, le roi reçut le sceptre, symbole du royaume qu'il devait conduire au royaume de Dieu. Ainsi, à la fin du

ix^e siècle, tout le cérémonial du sacre du roi de Francie occidentale à Reims était en place, et la légende de la Sainte Ampoule venait de se propager. Pratiquement, la création du roi était devenue une prérogative ecclésiastique.

■ La vassalité à l'assaut de la royauté

En fait, ce renforcement de l'idéologie royale n'empêcha pas la souveraineté de se recroqueviller sous les attaques de la grande aristocratie. Charles le Chauve avait beau être intouchable, il ne se faisait obéir que dans la mesure où il pouvait accorder des faveurs. Or, à l'assemblée de Coulaines (843), il dut promettre à l'Église de ne pas la dépouiller de ses biens et aux grands de ne pas leur enlever leurs charges (*honores*). S'il n'appliquait pas ces décisions, les sujets pouvaient se considérer comme déliés de leur serment de fidélité. Le roi renonçait ainsi à tout moyen de pression et donnait à la royauté une allure contractuelle. Le pouvoir royal est alors limité d'un côté par la loi divine, de l'autre par l'avis des grands. De même, le système vassalique mis au point par Charlemagne se retourne contre la royauté. À la fin du ix^e siècle, le roi n'a presque plus de terres fiscales. Charles le Chauve a distribué quatre fois plus de terres à ses fidèles dans son royaume que Charlemagne pour tout son empire. Les vassaux qui n'ont plus rien à attendre de lui en échange de leur fidélité s'en détournent. De plus, au cours des guerres civiles, chaque vassal est convoqué à l'ost, mais quel chef va-t-il suivre, son seigneur immédiat obéissant au révolté, ou son roi ? Presque automatiquement, le vassal suit le seigneur le plus proche. Là aussi, le contrat efface le pouvoir direct, puisque le seigneur s'interpose entre le roi et le vassal. Les terres dont disposent les comtes, les *honores*, sont déjà assimilées aux bénéfices viagers, et l'impossibilité de muter un comte d'un poste à un autre est totale à la fin du siècle. Le roi peut cependant récupérer ses biens fiscaux et ses bénéfices à la mort du détenteur. Mais bientôt cette possibilité disparaît. Le lignage du défunt s'interpose et cherche à convaincre le roi ou le puissant qu'il est opportun pour des raisons d'intérêt bien compris de donner les bénéfices à l'héritier. Dès 868, Hincmar trouve normal de laisser « les bénéfices en vue du service militaire aux fils des pères qui ont bien servi l'Église... ». En 877, Charles le Chauve, par le capitulaire de Quierzy-sur-Oise, tout en essayant de sauvegarder son droit de disposition des *honores* et des bénéfices, constate que l'hérédité est devenue la norme courante. Insensiblement, elle s'installe en effet et fait disparaître le lien personnel derrière le lien réel. Le bénéfice devient la cause réelle des obligations vassaliques. Il glisse de plus en plus des mains du propriétaire à celles du détenteur. Le pouvoir suit le même chemin. Après être passé de l'Empire à la Royauté, il descend du roi aux puissants locaux.

HONNEUR : bien foncier accordé en salaire pour l'exercice d'une fonction politique. La jouissance de ce bien dure le temps de l'exercice de la fonction. À ne pas confondre avec bienfait ou bénéfice.



Bienfait, p. 42.

■ Naissance des pouvoirs locaux

La preuve en est que ces petits potentats tout à leurs intérêts, mais aussi soucieux de défendre leur région contre les Vikings ou les Sarrasins, construisent des châteaux, malgré

l'interdiction royale faite par l'édit de Pîtres de 864, chacun en élève en Catalogne, en Provence, en Italie du Nord. En Angleterre, le roi Alfred prend l'initiative de fortifier les *boroughs*. Appuyée sur ses châteaux, l'aristocratie renforce la seigneurie rurale. Les avoués des abbayes immunistes s'emparent de la justice dans les terres qu'ils administrent. Les grands propriétaires laïcs font de même. Les comtes accaparent le droit de ban sur les hommes libres. Comme la structure des grands domaines se relâche par le biais des partages et héritages entre tenanciers, les statuts des paysans s'uniformisent autour de la condition servile, et le maître en profite pour imposer de nouvelles charges ou « mauvaises coutumes » avec d'autant plus d'impunité qu'il est devenu le protecteur obligatoire en cas d'invasion ou de guerre civile.

BOROUGH : lieu habité qui, une fois fortifié, prit ce nom. Certains devinrent des villes.



Ban, pp. 32, 42 et 104.

AVOUÉ (ADVOCATUS) : laïc habilité par un abbé ou un évêque pour accomplir sur des terres ecclésiastiques des tâches militaires et judiciaires interdites aux clercs.

III. Le blocage de la vie économique

Tandis que la condition paysanne s'affaïsse, le monde urbain fait de même. Brusquement, devant les Scandinaves et les Sarrasins, les villes se fortifient ou se déplacent sur des plateaux ou des rochers imprenables comme en Provence. Ailleurs, à Saint-Omer par exemple, les deux abbayes sont entourées d'une même enceinte à partir de 879. L'évêque de Metz reconstruit la muraille romaine en y englobant une église extérieure. À Troyes, après l'incendie de 887, la population est regroupée dans l'enceinte romaine qui est réédifiée. L'essor urbain est donc bloqué et l'aspect militaire des villes est renforcé, mais il faut signaler, en même temps, que la fortification d'abbayes suburbaines ou de *portus* fluviaux a permis de conserver l'acquis précédent. Il y a stagnation urbaine, mais non recul.

Les échanges commerciaux sont affectés par les événements dans la même proportion. Les marchés et les foires locales, tout comme les grands courants internationaux, nous sont mal connus, mais l'on peut deviner qu'ils n'ont pas totalement disparu. En effet, la circulation monétaire se rétrécit aux cadres régionaux, puisque par l'édit de Pîtres de 864, Charles le Chauve tenta de ramener à neuf le nombre des ateliers monétaires. Mais, pratiquement, les lieux de frappe se multiplièrent, car les échanges se faisant à courte distance, il fallait que la petite monnaie de base puisse être facilement procurée à ses utilisateurs. Les invasions scandinaves ont pour résultat de faire disparaître, sur le moment, or et argent, et même le vin que les hommes du Nord recherchent avec avidité. Le commerce en mer du Nord ne se réduit pas uniquement aux esclaves razzés : poisson et sel y circulent encore. En Méditerranée, le commerce des esclaves venus de Verdun par l'Espagne ou l'Italie se maintient en direction des pays musulmans, et celui des produits de luxe d'Alexandrie ou de Constantinople vers Venise et l'Italie du Sud. Les Juifs rhadanites, peut-être ainsi appelés parce qu'ils commercent le long du Rhône, ont un réseau commercial qui s'étend de l'Espagne et de la Francie jusqu'à la Chine. Mais le grand commerce survit surtout à Venise qui, par sa

flotte, assure la paix dans la mer Adriatique. À partir de 883, elle frappe sa propre monnaie et développe de plus en plus son commerce international de transit en direction de Pavie et de l'intérieur de l'Europe. Dans le sud de l'Italie, Amalfi et Gaète deviennent indépendants et n'hésitent pas à commercer avec les Sarrasins. Ce n'est donc qu'entre le Tibre et Barcelone que le grand commerce semble avoir été bloqué.

Au total, la deuxième moitié du IX^e siècle constitue un grand moment de l'histoire européenne, celui où apparaissent des fractionnements qui durent encore aujourd'hui sur le continent. L'unité s'avère impossible, l'ordre ne se révèle praticable qu'au niveau local, mais l'idéal culturel et religieux des Carolingiens reste intact ; guerres civiles et invasions bloquent l'essor, mais cette fois, il n'y a pas de pertes graves comme au VII^e siècle.

L'état de la recherche

L'archéologie maritime

Les fouilles archéologiques de tombes à bateau dans les pays anglo-saxons, frisons et scandinaves ont permis d'augmenter considérablement nos connaissances sur les causes de la création de l'espace économique maritime de la mer du Nord et la supériorité des techniques navales des Vikings par rapport à l'Empire carolingien.

Du IV^e au X^e siècle s'échelonnent les découvertes des bateaux de Nydam (Schleswig), d'Utrecht (Pays-Bas) de Sutton Hoo (Suffolk, Grande-Bretagne), de Kvalsund (Norvège), de Vendel (Suède), de Gokstad et d'Oseberg (Norvège) enfin de Roskilde (Danemark). Ces bateaux-tombes contenant le corps d'un chef de guerre avec tous ses objets familiers, ses armes et parfois même les corps de ses serviteurs témoignent d'abord des croyances païennes de ces peuples en une continuation de la vie terrestre dans l'au-delà. Ils furent retrouvés presque intacts, conservés par l'énorme tumulus de terre qui les recouvrait.

Le progrès des techniques est continu. Les planches sont fabriquées à partir de

troncs de chêne ou de sapin fendues dans le sens de la longueur. Elles sont donc très élastiques. Elles sont posées non point bord à bord mais posées en partie sur la précédente et liées entre elle par des clous rivetés. Une planche de carlingue d'un seul tenant tient lieu de quille. À l'arrière droit une rame sert de gouvernail latéral. Trente tolets permettent aux trente rameurs de faire avancer le bateau qui n'a point de mât. Celui de Nydam qui a dû permettre aux Anglo-Saxons de débarquer en Grande-Bretagne faisait un peu plus de 23 mètres de long et presque trois mètres de large, la coque allant en se rétrécissant vers les extrémités effilées. Le tirant d'eau faible permettait d'échouer facilement le bateau sur une plage,

mais le plat bord étant bas, il devait facilement embarquer l'eau, ce qui nécessitait d'écooper souvent.

À partir du VIII^e siècle, le gréement, le mât et la voile rectangulaire apparaissent, ceci évidemment avec un retard considérable sur la Méditerranée. La quille est alors nécessaire pour supporter l'implanture du mât. Désormais la navigation en droiture et non en cabotage, est possible et même en haute mer. Il y a un mât secondaire sur le bateau d'Oseberg. Si les dimensions restent à peu près les mêmes on constate que les performances augmentent. Une réplique exacte du bateau de Gokstad a pu traverser facilement l'Atlantique, ce qui corrobore la saga d'Éric le Rouge

décrivant la découverte du Vinland (Amérique) en venant de l'Islande et du Groenland par le Labrador. Si la longueur du bateau n'augmente guère, en revanche sa largeur est désormais de 5,25 m et sa profondeur de 1,95 m. Certes il n'y a pas de pont, mais les bancs de nage permettent aux rameurs d'être au niveau du plat-bord et de manier une rame de 5,8 m de long engagée dans un tolet qui traverse la coque au lieu d'être attaché dessus.

De plus, ils sont protégés par les boucliers accrochés sur le bordage. Le navire pèse neuf tonnes à vide, dix-huit en pleine charge avec soixante-dix hommes dont trente rameurs. Il comporte au centre

un mât de 10 à 13 mètres de haut pouvant porter une voile carrée de 11 mètres de large. Il est planté dans une quille d'un seul tenant en forme de T. La coque est composée de planches posées à clin avec des chevilles et des clous. La proue très effilée se termine souvent par une tête de dragon sculptée amovible. Elle est censée attirer la mort sur les adversaires. Aussi la retire-t-on quand on rentre dans ses foyers. De là vient le nom de drakkar pour désigner ces bateaux à tête de dragons.

Ces bateaux sont, pour l'époque, relativement rapides. Leur vitesse est de dix nœuds à l'heure soit environ dix-huit kilomètres. Il sont très maniables grâce à une

rame-gouvernail tenue d'une seule main. Ils peuvent virer lof pour lof. Leur tirant d'eau est faible : 0,90 m à 0,95 m, ce qui permet un échouage facile sur n'importe quelle plage. Ils peuvent donc permettre aussi bien le cabotage que la navigation en haute mer. Leur grande maniabilité faisait d'eux l'instrument idéal pour surprendre l'adversaire. Ainsi s'expliquent les succès de petites troupes de Vikings surgissant sur des côtes mal surveillées. Quand on ajoute à ces navires de guerre, les navires marchands capables de transporter des chevaux, comme les bateaux de Roskilde datant de l'an Mil, on comprend mieux le débarquement réussi des Normands qui conquièrent l'Angleterre en 1066.

Bibliographie

Se reporter d'abord aux bibliographies des chapitres 1 et 4, avant de consulter R. DION, *Les Frontières de la France*, Paris, 1947 ; J. CALMETTE, *L'Effondrement d'un Empire et la Naissance d'une Europe*, Paris, 1941 ; P. ZUMTHOR, *Charles le Chauve*, Paris, 1957 ; F. LOT, *Naissance de la France*, Paris, rééd., 1971 ; J. DEVISSE, *Hincmar, archevêque de Reims*, 3 vol., Genève, 1975 ; P. RICHE, *Les Carolingiens*, Paris, 1982 ; P. RICHE, *Dictionnaire des Francs*, 2 : *Les Carolingiens*, Paris, 1997 ; G. BUHRER-THIERRY – Ch. MERIAUX, *La France avant la France 481-888*, Paris, 2010 ; Collectif, *El tiempo de los Barbaros*, Madrid, 2002.

Pour le maintien de la culture, voir J. HUBERT, *L'Art préroman*, Paris, 2^e éd., 1939 ; P. ZUMTHOR, *Histoire littéraire de la France médiévale (VI^e-XV^e siècle)*, Paris, 1954.

Pour le partage de l'Empire, voir C. R. BRUHL, *Naissance de deux peuples. Français et Allemands (IX^e-XI^e siècles)*, Paris, 1995.

Sur les invasions, H. ARBMANN, *The Vikings*, Londres, 1962 ; P.-H. SAWYER, *The Age of the Vikings*, Londres, 1962 ; Fr. H. SAWYER, *Les Vikings*, Paris, 1965 ; Fr. DURAND, *Les Vikings*, Paris, 1965 ; J. STEENSTRUP, *Les Invasions normandes en France*, Paris, 1969 ; A. D'HAENENS, *Les Invasions normandes en Belgique au IX^e siècle*, Louvain, 1967 ; A. D'HAENENS, *Les Invasions normandes, une catastrophe ?* Paris, 1971 ; et les t. 7, 1.2, des *Settimane di Spoleto*, *L'Islam e l'Occidente nell'alto Medioevo*, 1965, et 16, *I Normani e la loro espansione in Europa nell' Alto Medioevo*, 1969. L. MUSSET, *Les Invasions germaniques, le second assaut contre l'Europe chrétienne*, Paris, 2^e éd., 1971 ; P. H. SAWYER, *The Oxford Illustrated History of the Vikings*, Oxford, 1997.

Les dernières invasions, l'éclatement féodal et le nouvel Empire (888-1002)

Le x^e siècle est une époque haute en contrastes, qualifiée par certains historiens de siècle obscur, par d'autres de nouvelle renaissance. En fait, ses désordres et ses violences ne sont que la preuve d'un nouvel équilibre qui se cherche. Une fois les dernières invasions scandinaves, sarrasines et hongroises terminées, les États périphériques se consolident tandis que d'autres naissent. L'ancien domaine de Charlemagne voit triompher à l'Ouest des principautés territoriales, à l'Est des principautés carolingiennes archaïques qui finissent par aboutir à la création de l'Empire germanique.

I. Scandinaves, Sarrasins et Hongrois

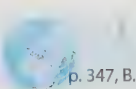
■ La sédentarisation des hommes du Nord

À partir du début du siècle, les Danois cherchent visiblement à s'installer en Occident. En 911, une armée commandée par Rollon est tellement menaçante que le roi de Francie occidentale, Charles le Simple, préfère lui accorder la jouissance des terres situées de part et d'autre de la Seine autour de Rouen et d'Évreux (traité de Saint-Clair-sur-Epte). Rapidement convertis et installés, les Normands ne tardent pas à occuper Bayeux, Sées, Avranches, Coutances et même le Maine au début du xi^e siècle. Un duché où le duc est particulièrement puissant s'est ainsi créé très rapidement sans que l'on sache très bien dans quelles conditions. En tout cas, le dynamisme de la Normandie est étonnant. Dès 1016, des Normands louent leurs services aux princes lombards d'Italie du Sud et de Sicile, au point que l'un d'eux obtient la principauté d'Aversa. C'est là l'origine du royaume normand d'Italie du Sud et de Sicile.

Dans les pays celtiques et anglo-saxons, leur installation fut différente. En Bretagne, ils échouèrent et furent chassés après 937. En Angleterre, le *Danelaw* où s'étaient installés les Danois ne put jamais connaître une stabilité comparable à celle de la Normandie. Lentement, les rois anglo-saxons, profitant de l'anarchie, le soumirent. En 937, Aethelstan, se proclama « roi de toute la Grande Bretagne ». Mais, à partir de 1002, on atteint un nouveau et dernier paroxysme. Les rois danois, Svend à la Barbe fourchue, puis Knut, s'emparèrent de toute l'île. Ce dernier créa un grand empire maritime réunissant la Norvège, le Danemark et l'Angleterre. Mais cet ensemble hétéroclite ne survécut pas au-delà de l'année 1035. En réalité, les Scandinaves venaient d'être intégrés à l'Occident.

■ Sarrasins et Hongrois

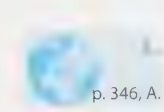
En Méditerranée, les Sarrasins ne furent que très lentement délogés. Ils gardèrent même les Baléares, prises en 902, et toute



p. 347, B.

la Sicile. Quant aux pirates, leurs bases du Garigliano et de La Garde-Freinet disparurent en 916 et en 972-973. C'est dire combien l'insécurité qu'ils entretenaient dura longtemps.

Finalement, les invasions les plus dangereuses du x^e siècle furent celles des Hongrois. Ces cavaliers nomades turco-mongols s'installèrent dans le pays des Avars, que Charlemagne avait écrasés. Ils donnèrent d'ailleurs leurs noms à ces plaines : la Hongrie. Dès 862, leur premier raid s'était abattu sur les pays germaniques. À partir de 899, leurs ravages sont constants. Ils pillent les monastères, dévastent et dépeuplent les campagnes, évitant les villes fortifiées. Lorsqu'il ne reste plus rien à emporter et que toute l'herbe est brûlée, ils s'en vont. Leur sauvagerie était telle qu'ils laissèrent leur nom dans le folklore européen à un géant dévorant : l'ogre. En 955, ils furent décimés sur les bords du Lech par le roi de Germanie, Otton I^{er}. Dès lors, ils se fixèrent dans la plaine du Danube central et se stabilisèrent définitivement.



p. 346, A.

■ Les reconstructions

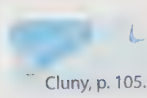
Les conséquences de ces invasions au niveau de l'Europe furent importantes. Une fois la peur disparue et les dégâts réparés, on s'aperçut qu'elles avaient renforcé les États périphériques et confirmé les fragmentations régionales dans le domaine carolingien.

En Angleterre

En effet, les apports nordiques sont particulièrement nets en Normandie et en Angleterre, au niveau du droit et des techniques maritimes. Les rois anglo-saxons à partir d'Alfred (871-899) incarnèrent l'idée de l'unité anglaise. En créant une armée, une flotte et un code de droit commun à tous les Saxons de l'Ouest, le roi concrétisa l'unité nationale, ainsi qu'en traduisant en anglo-saxon l'Écriture, des ouvrages patristiques et surtout l'*Histoire ecclésiastique* de Bède. Cette renaissance anglo-saxonne explique la faible influence des conquérants scandinaves.

En Espagne

Le royaume chrétien a surtout lutté contre les musulmans. Alphonse III (866-911) parvint jusqu'aux bords du Douro. Il poussa, comme ses prédécesseurs, à la colonisation rurale de l'immense *no man's land* qui séparait l'État chrétien de l'État musulman. Le sud de la Galice comporte aujourd'hui mille quatre cents noms de lieux wisigothiques, témoins de ce repeuplement. Il fortifia Burgos et couvrit la région de châteaux, au point qu'elle prit le nom de Castille. Son comte Fernan Gonzalez (923-970) se rendit indépendant et en fut le premier souverain. À l'Est, en 905, la Navarre s'éleva en royaume. Dans les hautes vallées pyrénéennes s'éveilla l'Aragon. Enfin, la marche franque d'Espagne se détacha lentement de la Francie. De 878 à 897, Wilfred le Velu, dernier comte de Barcelone nommé par le roi de Francie occidentale, fortifia son pouvoir local, s'appropriant les droits fiscaux et rendit le titre de comte héréditaire dans sa famille. Il fut quasiment indépendant, se contentant d'un



Cluny, p. 105.

théorique serment de fidélité au légitime souverain. Autour de l'an Mil, les musulmans purent certes razzier Barcelone et Saint-Jacques-de-Compostelle, mais les princes chrétiens étaient en réalité très puissants. Depuis 906, les pèlerins étaient très nombreux à se rendre à Saint-Jacques-de-Compostelle. Leurs liens religieux avec l'ordre monastique de Cluny, leurs attaches dynastiques avec les nobles français, rendirent ces princes espagnols batailleurs perméables aux nouveaux courants européens. L'expansion de la principale capitale, Léon, vers l'an Mil, avec ses trois faubourgs, ses six églises extérieures au rempart et son marché royal, le prouvait.

En Italie

L'extrémité méridionale de la péninsule italienne est encore morcelée. L'empereur d'Orient est toujours maître de la Calabre et de la Pouille. Il parvient à reprendre Bari et Bénévent et à faire entrer dans sa clientèle les princes lombards de Bénévent, d'Apulie et de Capoue. Même les grands ports, Amalfi, Gaète et Salerne reviennent dans l'orbite byzantine, surtout lors du règne triomphal de Basile II (976-1025). La culture grecque y est particulièrement brillante, tant dans les monastères que dans certaines villes épiscopales bien que le clergé latin ne vive pas en bonne intelligence avec le clergé oriental. De toute façon, l'influence byzantine est prédominante, en particulier dans le domaine de l'architecture et de l'enluminure grâce aux monastères de Rossano et de Tarente. Le monde des affaires se développe à Gaète et Amalfi, grâce au commerce avec Constantinople. Mais c'est surtout Venise qui profite de ses liens (de plus en plus théoriques) avec l'Empire. Non seulement les doges sont en bons termes avec les rois de Germanie, et font de la contrebande avec l'Islam (poix et bois pour les bateaux, fer pour les armes, esclaves pour la chiourme), mais encore ils parviennent, en prêtant leur flotte aux Byzantins pour lutter contre les Bulgares, à obtenir en échange de gros avantages commerciaux (992) dans le port de Constantinople, notamment une diminution de moitié des droits de douane sur leurs marchandises. En 996, le doge Pierre II Orseolo attaque la Dalmatie, s'empare de Zadar, Biograd, Trogir, Split et Raguse (Dubrovnik). En 1000, il se proclame duc des Dalmates. Après avoir anéanti le nid de pirates slaves de l'estuaire de la Neretva, les Vénitiens repoussent les musulmans en 1002-1003 hors du canal d'Otrante. L'Adriatique est devenue un lac vénétien. Venise, trait d'union entre l'Occident et l'Orient, est prête à prendre son essor.

DOGE : déformation vénitienne du titre byzantin de *dux*. Voir p. 75.

Aux marges de l'Europe

Ainsi les marges de l'Europe occidentale passent peu à peu de la défensive à l'offensive. De plus, elles s'élargissent par l'apparition de nouveaux États. Sous l'influence des missions chrétiennes, des rois convertis organisent des ensembles politiques qui échappent à l'influence germanique. C'est le cas du Danemark avec Harald à la Dent bleue, baptisé en 966, de la Norvège avec Olaf Tryggvasson qui propage activement la foi nouvelle avant de mourir en 1000. La même année, l'Althing d'Islande accepte officiellement le christianisme. Le pape

ALTHING : assemblée de tous les hommes libres d'Islande.

Sylvestre II, en créant deux métropoles, Gniezno pour les Polonais et Esztergom pour les Hongrois, soustrait ces jeunes États aux ambitions germaniques. C'était reconnaître que Mieszko et son peuple convertis en 966 d'un côté, et Vajk baptisé sous le nom d'Étienne en 995 de l'autre, faisaient entrer Polonais et Hongrois dans le cadre d'une civilisation occidentale variée, qui a renoncé à l'unité carolingienne.

MÉTROPOLE : terme ancien pour désigner un archevêché, lequel regroupe plusieurs évêchés. Voir p. 68.

II. Les principautés territoriales

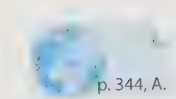
■ Disparition de l'Empire

Que reste-t-il en effet de l'édifice politique impérial après la crise de 888 (voir p. 84) ? Tout d'abord l'Empire disparaît. Après Guy de Spolète, puis Arnulf de Germanie, Louis de Provence et Béranger de Frioul qui n'eurent aucun pouvoir réel, le titre d'empereur n'est plus décerné à partir de 924 par une papauté qui cherche désespérément des protecteurs contre les seigneurs romains ou italiens. Dans les royaumes, l'élection par les Grands triomphe. En Germanie, un bâtard carolingien, Arnulf, est élu. En Francie, on choisit Eudes, célèbre pour avoir su tenir tête aux Danois, aux dépens de l'héritier carolingien. En Bourgogne, le duc Rodolphe se fait acclamer roi. En Provence, Louis, le fils de l'usurpateur Boson, parvient à garder le titre royal et à se mettre à la tête du royaume. Finalement, en 933, ces deux derniers royaumes sont réunis en un seul, appelé le royaume d'Arles. Mais, dans la pratique, ces rois ne sont pas obéis. Tous les grands ne les reconnaissent pas comme souverains légitimes, comptent, se révoltent et sont en réalité maîtres chez eux. La véritable unité politique, on la trouve au ^x^e siècle, dans la principauté territoriale. On appelle ainsi un « territoire dans lequel le roi n'intervient plus que par l'intermédiaire du prince ». Ce prince est un ancien administrateur carolingien ; il a ses terres personnelles et ses bénéfices royaux dans une région ; il prend l'habitude d'y exercer à son profit et à celui des populations locales les droits régaliens. Il se contente du serment de fidélité au roi, mais ignore la souveraineté royale. Ce grand propriétaire attire à lui tous les nobles voisins par des dons de terres en échange de leur serment de recommandation. Il s'appuie sur les particularismes locaux, langues ou dialectes, civilisations ou tribalismes rémanents. Les principautés territoriales naissent de l'accord de quelques ambitieux et de vieilles aspirations régionales. Cette poussée décentralisatrice cherche à créer l'ordre au niveau d'ensembles plus homogènes que les royaumes.

■ Naissance des principautés

C'est le cas notamment de la Francie où les anciennes principautés du ^{viii}^e siècle réapparaissent. La plus ancienne, l'Aquitaine, renaît la première. Après de nombreuses révoltes et la disparition du titre de royaume en 877, elle éclate en deux morceaux. Guillaume le Pieux, maître de l'Auvergne et du Limousin, se proclame duc des Aquitains en 909. Son domaine

s'étend jusqu'aux comtés de Mâcon et de Lyon, mais ses descendants se font enlever des territoires et le titre par le comte du Poitou, tout en étant tenus en échec par la famille de Raymond, fondateur du comté de Toulouse. Poitou et Aquitaine sont en rivalité continue pendant tout le ^x^e siècle. Sur la rive gauche de la Garonne, une famille comtale parvient à s'imposer et s'approprie le titre de duc de Gascogne après 977. Dans le nord de la Bourgogne, Richard, comte d'Autun, Mâcon et Chalon finit, à partir de 890, après avoir agrandi ses possessions, par se faire reconnaître le titre de duc de Bourgogne par le roi. En Bretagne, toujours indépendante, les comtes locaux se disputent le titre de duc pendant tout le siècle, à l'inverse de la Normandie, où nous avons vu l'extraordinaire pouvoir centralisé de la famille ducale. Dans le Nord, un comte de Flandre, Baudouin, profite des invasions scandinaves pour créer sa principauté. En 891, il s'empare de l'Artois, s'en fait reconnaître la possession par Eudes et fonde une autre principauté. Enfin, la famille d'Eudes, qui vient d'obtenir la royauté en 888, est elle-même issue d'un comte, Robert le Fort, installé par Charles le Chauve en Touraine, en Anjou et en Blésois. Elle y ajoute le comté de Paris et de nombreuses abbayes.



p. 344, A.

■ La châtelainie contre la principauté

Toutes ces principautés territoriales sont donc reconnues en Francie par le roi : elles sont de droit public, puisque le roi lui-même en est issu. Elles n'en manquent pas moins de stabilité et, à la fin du ^x^e siècle, nous les voyons pratiquement vidées à leur tour de tout contenu politique. Le successeur d'Eudes et de Robert, Hugues le Grand en inféodant Touraine, Anjou et Blésois à d'autres comtes, n'est plus le maître de ces territoires. Si le prince a dépouillé le roi, les comtes et les châtelains dépouillent à leur tour le prince. La puissance appartient à celui qui a des terres et des paysans qu'il protège par un château. C'est d'ailleurs dans les années 950-1000 qu'apparaissent, d'après les dernières découvertes archéologiques, les châteaux en bois construits sur des grosses mottes de terres rondes, en plaine près d'un village ou à l'angle d'un gros bourg. Les maîtres de ces châteaux sont d'anciens gardiens, nommés par le vicomte ou le comte. Détenteurs de la puissance publique, ils finissent par l'accaparer et se libérer de la tutelle du pouvoir central. Ainsi, le royaume vers l'an Mil, est devenu une mosaïque de pouvoirs locaux s'étagant de la base vers le haut, la réalité de l'exercice du pouvoir se trouvant au niveau du village et du château.

■ Principautés italiennes et germaniques

En Italie et dans les pays germaniques, la fragmentation en principautés territoriales se produit aussi, mais selon des modalités propres à ces régions. La plaine lombarde se morcelle en principautés laïques ou ecclésiastiques. Les évêques s'emparent de leur cité et la dirigent en toute indépendance : Modène, Parme, Plaisance, Crémone, Bergame, etc. Ils perçoivent les droits royaux et construisent des châteaux. Le marquis de Frioul est

tout aussi indépendant que celui d'Ivrée, maître des comtés de Turin et d'Asti. Il en est de même pour la Toscane et Spolète. En Germanie, l'émiettement est moins général. Il se produit en fonction des anciens particularismes régionaux et ethniques, parfois même des vieux cadres tribaux. Il donne naissance aux *Stämme*, unis par la même loi, devenue territoriale, et la même organisation militaire. Il semble que l'origine en soit le plus souvent militaire, par suite de la nécessité d'organiser la défense contre les Hongrois. Les chefs régionaux relèvent le titre ducal et font ainsi réapparaître Bavière, Franconie, Souabe et Saxe. La Lorraine, disputée par la Francie, forme le cinquième duché, tandis qu'une région reste tout à fait à part, la Frise. De même, la Thuringe et les marches orientales de Bohême et de Carinthie forment des entités politiques menées par des ambitieux capables de s'emparer des régions voisines. Malgré tout, ces ducs ne parviennent jamais, comme en Francie, à rendre leur titre héréditaire et le roi ne leur reconnaît jamais d'existence juridique. De toute façon, l'Europe carolingienne paraît alors vouée au morcellement, tandis que disparaît la vieille dynastie.

STÄMME : anciennes tribus germaniques.

II. La puissance du Saint-Empire

■ De la royauté saxonne à l'Empire

De toutes les principautés germaniques, la plus récemment civilisée et la plus proche de ses origines barbares était la Saxe. Mais conquise et organisée par Charlemagne, elle apparaissait en même temps comme le type du pays neuf par excellence où le souvenir carolingien restait le plus vif. En 918, son prince Henri l'Oiseleur est élu roi de Germanie par les grands et relève le prestige du royaume en repoussant Slaves et Hongrois. Son fils Otton lui succède en 936 et révèle tout de suite par son programme qu'il entend restaurer l'héritage du grand empereur. Dès son avènement, il se fait couronner et sacrer roi à Aix-la-Chapelle. Face aux ducs révoltés, il montre rapidement ses qualités de chef de guerre, les écrase tour à tour et nomme à la tête des duchés des membres de sa famille qu'il révoque à sa guise. Parfois même il supprime le duché, comme en Franconie, qu'il réunit à la Saxe, sa possession personnelle. Après avoir bloqué le processus de morcellement du royaume en matant l'aristocratie laïque, il s'appuie systématiquement sur les évêques, dont il fait ses agents et de véritables seigneurs temporels. En effet, il les investit directement, après leur élection, aussi bien au spirituel qu'au temporel, en leur accordant la crosse. Ces comtes-évêques assurent la levée des droits royaux par la grâce du privilège d'immunité, amènent leur contingents militaires au roi à son appel; à leur mort, leur domaine épiscopal revient au roi puisque, juridiquement, ils ne peuvent avoir de successeur par hérédité. Et d'ailleurs les choix d'Otton sont tels que, par leur valeur morale, ses évêques s'imposent. Ainsi, il est mieux obéi et son pouvoir ne peut être accaparé. De plus, il reprend le programme d'expansion des Germains aux dépens des Slaves inauguré par Charlemagne et Louis le Pieux. Il fait admettre au duc de Bohême sa suprématie

p. 347, B.

Immunité p. 43
et p. 65.

DRANG NACH OSTEN: marche vers l'Est; mouvement de peuplement et de défrichement germaniques chez les Slaves.

et l'oblige à devenir vassal. Il crée, sur l'Elbe et la Saale, deux marches, qu'il confie l'une à Hermann Billung, l'autre à Gero. Tandis qu'ils atteignent l'Oder par leurs attaques répétées, le roi crée un monastère à Magdebourg en 937, transformé en évêché en 955, puis en archevêché en 968, pour en faire la base de départ des missions en pays slave. Dès 947, trois nouveaux évêchés apparaissent. Enfin, sa retentissante victoire du Lechfeld sur les Hongrois le 10 août 955 fait de lui le sauveur de l'Occident. Witukind, moine de Corvey en Saxe, sut dans ses *Res Gestae*, louer la gloire du peuple guerrier saxon, vainqueur définitif des hordes orientales. Il est désormais Otton le Grand, celui qui a déclenché l'expansion germanique vers l'Est, le *Drang nach Osten*. Que l'on ajoute à cela l'incorporation de la Lorraine, qu'il arrache au roi de Francie à partir de 942 et à la tête de laquelle il met son frère Brunon, déjà archevêque de Cologne, et, pour finir, la vassalité dans laquelle est constamment maintenu le roi de Bourgogne ! Otton est déjà plus qu'un roi, il est « le tuteur et le proviseur de l'Occident ».

■ L'Empire romain ottonien

La marche vers l'Empire est dès lors toute tracée. Profitant de l'anarchie italienne, en 951, Otton s'empare de la couronne d'Italie et épouse la dernière reine légale du royaume, Adélaïde. En 961, à l'appel du pape qui cherche à se libérer des seigneurs romains, il entre dans Rome et se fait couronner empereur le 2 février 962. Il montre alors tout de suite qu'il est le maître en promulguant un édit qui met sous son contrôle les élections pontificales : désormais aucun pape ne pourra être consacré s'il n'a prêté auparavant serment à l'empereur. C'était renouer avec le programme de Charlemagne. D'ailleurs, Otton prend le même titre que lui : « Empereur auguste ». Personne ne remarque sur le moment que cet Empire est réduit aux pays germaniques et italiens. D'ailleurs, les révoltes des princes italiens et des papes montrent aussitôt que la ressemblance est trompeuse. Otton doit encore mener d'autres expéditions pour mater l'Italie, faire sacrer son fils Otton II et s'emparer de la Pouille et de la Calabre afin d'obtenir, en échange, la main de la princesse byzantine Théophano pour son héritier en 972. Lorsqu'il meurt en 973, il est le souverain le plus puissant d'Europe, mais il n'a pas recréé l'Empire franc de Charlemagne. Il n'a fondé qu'un Empire romain germanique.

Otton II (973-983) voulut terminer la construction impériale en achevant la conquête de l'Italie. Mais il lui fallut au préalable réprimer les révoltes de princes germaniques et repousser le roi de Francie. Quand il vint en Italie, ce fut pour y connaître une sanglante défaite devant les musulmans au cap Colonne et mourir peu après de la malaria. Otton III (983-1002) n'ayant que trois ans, sa mère Théophano et sa grand-mère Adélaïde surent assurer la régence et lui laisser un Empire intact. Ce jeune homme de dix-huit ans, en entrant dans Rome, caressait un rêve mystique et politique : recréer l'Empire de Constantin et de Charlemagne en faisant résider l'empereur et le pape dans la Ville éternelle. Pour le soutenir dans cet idéal d'Empire

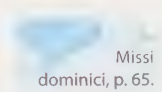
universel, il éleva au pontificat Gerbert d'Aurillac, qui prit le nom significatif de Silvestre II. Il voulait un Empire qui fût une société de rois, une fédération de royaumes. Ses premiers actes politiques révélèrent un homme lucide dans l'application de son programme. Mais, pratiquement, les intrigues recommencèrent et, lorsqu'il mourut à vingt-deux ans en 1002, suivi en 1003 par Silvestre II, l'image d'une Rome éternelle qui avait été leur idéal se révéla sous son véritable aspect : un mirage.

■ L'arrivée au pouvoir des Capétiens

Au tournant de l'an Mil, rien ne paraissait cependant concurrencer la suprématie de l'Empire romain germanique. Le royaume de Francie occidentale n'avait plus à sa tête qu'un petit seigneur, Hugues Capet, fils d'Hugues le Grand et petit-fils de Robert. En effet, le règne d'Eudes (888-898) avait été une catastrophe. Après avoir abandonné, l'usage des *missi dominici* et avoir considérablement amoindri ce qui restait du fisc royal, Eudes avait laissé la place à l'héritier carolingien légitime, Charles le Simple. Malgré sa conquête de la Lorraine, ce dernier avait vu les nobles s'opposer à cet accroissement de puissance, l'incarcérer en 922, élire Robert, le frère d'Eudes, puis Raoul, duc de Bourgogne (923-936). Le fils de Robert, Hugues le Grand, rendu prudent par ces mésaventures, fit élire un carolingien, Louis IV (936-954). Vaincu à la fin du règne, il dut laisser le fils de Louis IV, Lothaire, monter sur le trône. Trop jeune, celui-ci fut placé sous tutelle de Brunon, archevêque de Cologne. Cette protection germanique empêcha la royauté française de disparaître, mais aussi de se relever, tandis que le fils de d'Hugues le Grand, surnommé Capet à cause des nombreuses chapes d'abbé laïc qu'il détenait, guettait le moment où Lothaire en serait réduit à la dernière extrémité. Duc des Francs, théoriquement duc d'Aquitaine et de Bourgogne, il est plus puissant que Lothaire, réduit aux domaines d'Attigny, Compiègne et Laon. De plus, Lothaire, en tentant à plusieurs reprises de réoccuper la Lorraine, fait peur à l'archevêque de Reims, Adalbéron, et au maître de l'école de Reims, Gerbert d'Aurillac, partisans d'Otton. Ceux-ci misèrent alors sur Hugues Capet après le court règne de Louis V (986-987). Ils le firent élire à l'unanimité par les grands et sacrer roi à Noyon le 3 juillet 987. Hugues Capet eut beau faire disparaître l'héritier carolingien légitime en prison et faire sacrer roi son fils Robert de son vivant, il n'était qu'un parvenu, possesseur de quelques terres éparées entre Senlis et Orléans, soumis à l'influence de l'Empire.

Ainsi l'équilibre politique n'existe pas vraiment au début du ^x^e siècle dans l'Europe chrétienne. Malgré tout, l'ère des grands bouleversements est close. L'élan vers l'ordre est définitivement donné. Le renouveau a commencé. Les Barbares ont été intégrés dans des royaumes chrétiens qui tournent les yeux vers Rome. La Rome antique, prise en 410, est bien morte, la Rome franque de 800 n'a pu faire l'unité, la Rome universelle de l'an Mil n'est qu'un mythe. Mais ce mythe politique animera tout le Moyen Âge, et jusqu'à son plus grand poète : Dante.

SILVESTRE II : Gerbert prit comme nom de pape Silvestre II. Le premier pape du nom de Silvestre fut contemporain de Constantin, le premier empereur chrétien. Voir aussi p. 92 et 106.



Missi dominici, p. 65.



Abbé laïc, p. 67.

L'état de la recherche

L'archéologie des mottes féodales

La fin de l'empire carolingien et la création des principautés féodales, puis des chatellenies correspondent à une phase d'accaparement des prérogatives royales par des fonctionnaires s'implantant sur leurs circonscriptions. L'insécurité entretenue par les Vikings ou les Sarrasins pousse alors ces chefs improvisés à s'emparer du droit royal de fortification. Ainsi se créent des unités de commandement et de pouvoir appuyées sur des constructions originales : les mottes féodales. Un exemple de seigneurie ecclésiastique avec motte féodale et château se trouve dans M. ROUCHE – M. JANTZEN – A. CRÉTÉ – N. LAPLACE, *L'église de Bredons*, Aurillac, 2008.

Pendant la première moitié du ^xe siècle, rois, princes et évêques (lesquels ont parfois reçu ce privilège régalien) s'efforcent de bloquer ces constructions de mottes. Le comte de Flandres en 946 construit une motte avec une tour en bois à Douai, mais le roi de France Lothaire s'en empare et y ajoute une deuxième motte en 967. En 977, l'évêque de Cambrai fait raser en une seule nuit la motte édifiée clandestinement par un chevalier à Vinchy aux confins de son territoire. Mais le mouvement finit par devenir irrésistible. Ces constructions sont élevées souvent dans les zones de marche, forestières ou marécageuses, sortes de *no man's land* où l'autorité du prince est plus lointaine. C'est le cas de la Lotharingie et de la Champagne, du Vexin, etc. Au nord de la Loire, ducs et comtes résistent plus longtemps en Flandre, Picardie, Normandie et Mâconnais. Au sud en Auvergne, Limousin, Rouergue, et Provence les usurpations individuelles sont plus précoces. Souvent il s'agit d'anciens complexes fortifiés naturellement, plateaux rocheux (*oppida*) éperons barrés, tour sur un piton, etc.

Mais bientôt une innovation l'emporte après 960, la motte. Il s'agit d'un amoncellement de terre d'un diamètre variant de 50 à 100 mètres, d'une hauteur moyenne de 15 mètres. Le sommet sert à y élever une tour d'abord en bois. La motte est entourée d'un fossé, mis en eau si possible, tandis que la terre extraite du fossé sert à construire un rempart circulaire surmonté d'une palissade de pieux époinçés.

En général, mais pas toujours, cet ensemble est doublé par une grande enceinte, ou basse-cour, fermée par une autre levée de terre avec une palissade et un fossé. Pour entrer, dans la basse-cour puis dans la motte proprement dite, deux accès sont aménagés sous forme d'une porte creusée dans le talus et surmontée d'une tour-porche, chacune des deux portes étant précédée par un pont ou une passerelle en bois, franchissant le fossé et facilement levable et retirable.

Dans la basse-cour se trouvent, écuries, silos, greniers et granges, logement des hommes d'armes et parfois une chapelle. Il arrive même qu'il y ait plusieurs basses-cours.

La tour construite au sommet de la motte comporte un ou deux étages reliés par des échelles. Au rez-de-chaussée sont accumulées les provisions, à l'étage vivent et couchent le châtelain et sa famille.

Les mottes castrales qui se multiplient dans le royaume de France entre 990 et 1050 sont de plus en plus complexes. Soit elles dominent la basse-cour en se tenant sur une extrémité, et dans ce cas elles constituent l'ultime refuge en cas de siège, soit elles barrent l'accès à la basse-cour. Leur situation dépend des orientations politiques ou militaires de leur auteurs. Soit elles ont été bâties aux frontières d'une circonscription, duché ou comté, bien délimité, soit dans des zones où il n'y a pas de pouvoir réellement exercé.

Dans le premier cas il s'agit de garder et surveiller le territoire par des tours de garde contre un ennemi plus ou moins permanent (Gascogne contre les Basques, Catalogne contre les Arabes). Dans le second cas il s'agit de gagner à la culture des terres en friche, comme les chevaliers paysans du lac de Paladru. Soit enfin il s'agit d'un acte de conquête

du territoire d'un adversaire comme Foulques Nerra le fait en construisant aux dépens du comte de Blois, vers 994, un donjon rectangulaire en pierre sur une motte (à Langeais).

Cet élan de construction des châteaux, d'abord en bois puis en pierre, sur des terres déjà peuplées, puis sur des terres défrichées,

continue après 1080. Cette course à l'établissement du pouvoir sur des unités territoriales anciennes puis nouvelles aboutit à un émiettement féodal qui varie selon les régions. En Normandie, Guillaume le Conquérant rétablit son monopole ducal de fortifications. En Auvergne mottes et châteaux partent

des plaines à l'assaut des montagnes au fur et à mesure des progrès du peuplement. Ainsi la seigneurie, en exerçant le droit de ban, en multipliant les redevances sur une population en pleine croissance a-t-elle pour marque visible la motte et sa tour, même si la garnison qui s'y trouve ne dépasse pas la demi-douzaine d'hommes.

Bibliographie

Voir d'abord les bibliographies des chapitres 1, 4 et 5, avant de consulter le volume suivant de la collection Glotz, A. FLICHE, *L'Europe occidentale de 888 à 1125*, Paris, 1941 ; O. BERTOLINI, *Roma di fronte a Bisancio e ai Longobardi*, Bologne, 1941 ; J. PEREZ DE URBEL, R DEL ARCO Y GARAY, *España cristiana (711-1038)*, Madrid, 1956, t. 4 de l'*Historia de España* ; R. FOLZ, *La Naissance du Saint-Empire*, Paris, 1967 ; H. ZIMMERMANN, *Das Dunkle Jahrhundert*, Graz, 1971.

Pour les marges de la chrétienté :

R. DELORT et Ph. BRAUNSTEIN, *Venise, portrait historique d'une cité*, Paris, 1971 ; F. DVORNIK, *Les Slaves*, Paris, 1970 ; L. MUSSET, *Les Peuples scandinaves au Moyen Âge*, Paris, 1951 ; A. P. SMYTH, *Scandinavian Kings in the British Isles (850-880)*, Oxford 1977 ; G. BUHRER-THIERRY, *Évêques et Pouvoir dans le royaume de Germanie. Les Églises de Bavière et de Souabe (876-973)*, Paris, 1997. DAIBHI O CRONIN, *Early Medieval Ireland (400-1200)*, Dublin, 1995. *Le relazioni internazionali nell'alto Medioevo, Settimane di Spoleto*, t. 58, 2010.

Sur les principautés :

J. DHONDT, *Étude sur la naissance des principautés territoriales en France*, Bruges, 1948 ; L. AUZIAS, *L'Aquitaine carolingienne*, Toulouse, 1937. On ajoutera Ch. CHAUME, *Les Origines du duché de Bourgogne*, 4 vol., Dijon, 1925, et M. BUR, *La Formation du Comté de Champagne*, Nancy, 1977 ; F. NEVEUX, *La Normandie des ducs aux rois (X^e-XII^e siècles)*, Rennes, 1998 ; N.-Y. TONNERRE, *Naissance de la Bretagne*, Angers, 1994.

Pour la France :

P. RICÉ, *Gerbert d'Aurillac*, Paris, 2^e éd., 2006 ; O. GUILLOT, « La Conversion des Normands peu après 911 », dans *Cahiers de civilisation médiévale*, 1981, pp. 101-116 et pp. 181-219 ; R. DELORT (dir.), *La France de l'an Mil*, Paris, 1990. E. POGNON, *Hugues Capet*, Paris, 1987 ; L. THEIS, *Le Couronnement de Hugues Capet*, Paris, 1985 ; Y. SASSIER, *Hugues Capet*, Paris, 1987 ; M. PARISSÉ (dir.), *Atlas de la France de l'an Mil*, Paris, 1988 ; L. THEIS, *Robert le Pieux, roi de l'an Mil*, Paris, 1999 ; A. RENOUX (dir.), *Palais et Séjours royaux et princiers au Moyen Âge*, Le Mans, 1996.

Si les peuples de l'Europe ne sont plus au x^e siècle des Barbares et ne peuvent se prétendre romains malgré l'idéal officiel, que sont-ils ? Sur le plan économique, ils vivent déjà dans un monde qui s'anime du Sud au Nord ; sur le plan des langues et du peuplement, malgré la fragmentation féodale, de nouveaux groupements sociaux se créent. L'Église, enfin, accablée par le poids des charges politiques qu'elle a assumées, tombe aux mains des laïcs et se rénove dans l'obscur abri des cloîtres, tout en inspirant la création artistique et littéraire, prémices d'un nouvel état d'esprit.

I. Destructures et reconstructions

■ Le réveil des campagnes

Sur le moment, Vikings et Musulmans semblent avoir fait reculer, par leurs destructions, la vie rurale et la production agricole. En fait, les dommages furent vite réparés. Les troupeaux n'avaient pas été partout enlevés, les chaumières brûlées pouvaient être réédifiées rapidement. Bientôt, une certaine augmentation démographique se devine dans la deuxième moitié du siècle : les forêts du Mâconnais sont attaquées par les défricheurs ; en Auvergne, les défrichements ont même débuté à la fin du ix^e siècle. En Flandre, à la même époque, on commence à dessécher les marais maritimes. En Espagne du Nord, Galiciens, Cantabres et Basques remettent en culture les terres désertes de la rive droite du Douro, conjointement avec des mozarabes émigrés de l'Espagne musulmane. En Italie, se multiplient les contrats de complant et de *livello* (Latium). Cependant, ce ne sont que des signes avant-coureurs.¹ Rien encore d'un grand mouvement. Quelques progrès techniques apparaissent, avec un emploi du fer plus courant, puisque le fer à cheval se répand à partir du début du siècle et que la charue à roues qui permet de retourner les sols lourds est utilisée dans les pays germaniques, venant de l'Italie lombarde, et atteint le Danemark à la fin du x^e siècle. En même temps se développe le collier d'épaule, tandis que le moulin à eau se fait moins rare.

Les troubles et la montée démographique ont fait évoluer le système carolingien du grand domaine. Celui-ci, en effet, tend à disparaître. La réserve est cédée morceau par morceau en tenure à des paysans, par suite soit de l'augmentation du patrimoine, soit des partages successoraux. Elle devient ainsi de plus en plus réduite. Le faire-valoir direct à l'aide de corvées commence à être concurrencé par le salariat. Le manse souvent surpeuplé est de plus en plus fractionné. On n'évalue plus la terre en unités d'exploitation mais en mesures de superficie

Complant : association entre un propriétaire et un paysan qui met la terre de son associé en culture et en garde la moitié pour lui.

LIVELLO : contrat de 29 années, renouvelable par tacite reconduction, aliénant la terre d'un grand propriétaire en faveur d'un paysan libre.

comme en Normandie: la charruée. Les dépendants ruraux voient ainsi leur sort réglé, non plus par le système agraire, mais par la puissance et la volonté du seigneur. En effet, le nouveau système, appelé seigneurie rurale, est entièrement tourné vers le maître, que ce soit un gros possesseur d'alleux épars sur le territoire ou un grand vassal qui jouit de plusieurs bénéfices. C'est lui qui peut fixer les taux de redevances, le nombre de jours de corvées et perçoit les taxes sur les hommes, le loyer de la terre, etc. En général, sa domination porte surtout sur les non-libres; les serfs, depuis la disparition de l'esclavage, constituent l'essentiel de la population dans certaines régions. Dans d'autres, les libres dominent. Le seigneur s'appuie souvent sur des serfs domestiques à qui il confie des tâches d'administration (*ministeria*). Ces *ministeriales* deviennent petit à petit des hommes indispensables, en particulier en Germanie. Enfin, le seigneur, en tant qu'immuniste, comte ou viguier, juge ses paysans dans les tribunaux qu'il a installés sur ses terres et, par le droit de ban, comme par le château qu'il a construit, peut les protéger et les dominer. Tel est le nouveau cadre de base du monde rural: la châtellenie.

■ Les villes s'animent

Le monde urbain renaît lentement lui aussi. Pavie, à moitié détruite par les Hongrois en 924, est un centre commercial cinquante ans plus tard, aux dires d'une abbesse allemande. Asti, ravagée par les Sarrasins de La Garde-Freinet, étonne peu après un voyageur arabe par l'organisation de son commerce. Les villes européennes enfermées dans leurs murailles n'en sortent pas encore, certes, mais elles secouent déjà leur engourdissement. Gênes reconstruit ses murailles après 950. Dans d'autres cités, des guildes apparaissent, à Tiel sur le Rhin, qui remplace Duerstede détruite, à Léon et Najera en Espagne, à Rome, Ravenne et Pavie. En 945, Lothaire reconnaît les assemblées de citoyens de Mantoue, Vérone et Brescia. En 916, les *ministeria* de Saint-Omer construisent le château de leur communauté. En 958, la première conjuration a lieu contre l'évêque à Cambrai. Un phénomène de développement urbain s'esquisse donc principalement en Italie et en Flandre.

■ Le commerce

La fonction commerciale, elle aussi, continue malgré les interruptions dues aux guerres et aux troubles. Les pirates vikings se transforment facilement en marchands et fréquentent couramment le port de York dans la deuxième moitié du siècle. Les Anglo-Saxons reprennent le chemin de Rome par les cols alpestres, où des droits de douane spéciaux leur sont accordés, et Pavie, où ils rencontrent Vénitiens, Amalfitains, Salernitains et Gaétanais. Les moyens monétaires deviennent plus abondants, les trésors razzisés par les Vikings reviennent dans la circulation sous la forme d'argent haché. Otton le Grand ouvre les mines d'argent du Rammelsberg en Saxe. Si les ateliers monétaires ont tous été accaparés par les princes et seigneurs locaux laïcs ou ecclésiastiques, cette abondance des frappes

CHARRUÉE : étendue de terre qu'on peut mettre en valeur avec une charrue en une journée.

Alleu : terre dont le statut est le plus proche de la pleine propriété. Les droits de celui qui la possède ne sont pas limités par un pouvoir supérieur.



Gilde, p. 152.



Conjuration, p. 166.

ARGENT HACHÉ : morceaux d'argent coupés à la hache pour servir de moyens d'échange.

COMMENDA : contrat conclu à des fins commerciales entre un marchand sédentaire apportant son capital et un marchand itinérant se chargeant de faire fructifier les sommes qu'on lui confie.

privées n'est pas un obstacle au commerce. Combien de monétaires et de changeurs devinrent marchands à cette époque !

Ainsi commerces régionaux et internationaux se maintiennent et même progressent dans certains cas, notamment en mer du Nord et en Baltique d'un côté, dans l'Adriatique de l'autre, où Venise, dès 976, pratique le contrat de *commenda*. Vin, sel, poissons et fourrures intéressent le Nord, esclaves, brocarts, draps et épices le Midi. Nous savons même qu'au ^xe siècle des foires existent en Champagne. Ainsi les fondations du commerce entre l'Europe du Nord et l'Orient sont déjà posées. Face à l'éparpillement et à l'isolement des cellules rurales, naît un courant général d'échanges.

Les sociétés européennes sont donc en mouvement au ^xe siècle. Leurs langues elles-mêmes s'individualisent. Désormais, en France, il y a deux langues ; leur frontière se stabilise autour d'une ligne : Bordeaux, Angoulême, Guéret, Gannat, Saint-Étienne, Grenoble. La région méridionale est le domaine de l'occitan, celle du Nord du gallo-roman. La région de Lyon parle un dialecte particulier, le franco-provençal. En Germanie, il y a plusieurs groupes de dialectes du Sud vers le Nord : haut, moyen et bas-allemand. En Italie, règne la même fragmentation. Dans la péninsule ibérique, rivalisent galicien, léonais, aragonais et catalan. En Angleterre, tandis que le celte recule, le vieil-anglais est concurrencé par le danois et le norvégien. Mais ces morcellements sont réduits par l'usage du latin comme langue universelle de culture. Ainsi coexistent diversité et unité.

II. Naissance de la féodalité

■ Entre Rhin et Loire

Les structures sociales connaissent la même opposition. C'est l'époque où se prépare le premier âge féodal. La vassalité devient la féodalité. En effet, le terme de bénéfice est remplacé au début du ^xe siècle par le mot fief. La terre donnée en usufruit viager devient la base de tout système de relations. Le fief qui confond maintenant honneurs et bénéfices est la cause du serment de recommandation par lequel on devient l'homme d'un autre homme. Du coup, le serment prend le nom d'hommage. Chacun essaie d'avoir le plus de fiefs possibles et prête alors plusieurs hommages. La vassalité multiple se généralise et embrouille les relations entre seigneurs. Enfin, l'hérédité du fief devient peu à peu la règle, dépouillant le seigneur au profit du lignage. Dans un très grand désordre s'échafaudent alors des hiérarchies incomplètes de pouvoirs politiques et de puissances foncières. En bas, très près des paysans, les petits vassaux, guerriers indociles, tout juste capables de s'équiper à leurs frais et d'avoir un cheval, puis les vassaux du comte, moyens propriétaires convoqués à sa cour de justice ou à son ost, enfin les comtes, ducs ou anciens marquis se qualifiant de princes, qui ont gardé pour eux les droits royaux et cherchent à affermir une autorité qu'ils

Honneurs,
p. 72 et p. 86.

LIGNAGE : groupe noble de parents regroupant ascendants, descendants collatéraux, alliés par mariage et remontant à une souche commune.

se contestent mutuellement. Ces dynastes locaux s'affirment les fidèles du roi, mais, en fait, ils ne lui doivent rien. Ce ne sont que mosaïques de pouvoirs enchevêtrés, de droits éparpillés et de devoirs plus ou moins acquittés.

■ Ailleurs

Cet état de choses règne particulièrement entre la Loire et le Rhin. Ailleurs, l'évolution vers une société féodale s'est plus ou moins interrompue.

En Angleterre, il y a toujours des nobles propriétaires liés par le serment de fidélité au roi. En Espagne, si la *behetria* récompense le fidèle guerrier, elle n'est pas un droit. D'ailleurs, le besoin d'hommes pour la guerre est tel que n'importe quel paysan peut accéder directement à ce statut s'il sait bien se battre avec le cheval et les armes que le prince lui a donnés. En Italie, investiture du fief et hommage sont radicalement séparés. Le noble vit plus souvent à la ville que dans ses terres.

En Germanie, enfin, le système féodal ne pénètre pas en Frise et en Saxe qui gardent leur ancienne structure par groupes de paysans libres. Ailleurs, dans les autres duchés, son influence est nette, mais avec une forte teinte d'archaïsme carolingien. Si bien qu'autour de l'an Mil, les deux sociétés française et allemande sont très différentes l'une de l'autre. Dans l'empire d'Otton, le roi, la noblesse et l'Église dominent de très haut les autres groupes sociaux, en particulier les *Königsfreie*, les libres du roi, paysans attachés au sol qui payent la capitation, l'impôt foncier, et un impôt de rachat du service militaire. En dessous d'eux, se trouvent des serfs (*leibigen*), c'est-à-dire des hommes doués d'une certaine liberté de mouvement, mais appartenant en toute propriété le plus souvent à des évêques ou à des abbés. Ils dépendent directement du seigneur ecclésiastique et non du *vogt*, le prévôt local, ancien juge de certaine carolingien. C'est parmi eux que se recrutent *ministeriales*, artisans, marchands, etc. L'organisation sociale germanique reste donc très hiérarchisée, par suite de la forte organisation militaire et du culte rendu aux institutions carolingiennes.

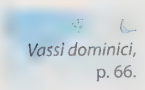
Face à cette société figée, la Francie présente un véritable état de fluidité et d'anarchie sociale. Le passage du milieu paysan au milieu noble se fait facilement. La frontière entre libre et non-libre est très floue. Si l'Empire romain germanique domine politiquement le x^e siècle au point de faire entrer la Francie dans sa clientèle, l'avenir appartient à cette dernière car elle n'est pas attachée à un idéal impérial abandonné; libres, non-libres et noblesse, sans crainte d'un roi puissant, peuvent se livrer à toutes les initiatives économiques ou belliqueuses. À l'archaïsme germanique s'oppose le dynamisme anarchique social français.

■ La noblesse

Quoi qu'il en soit de son organisation en groupes bien ordonnés ou en lignages fluctuants, la noblesse européenne existe

BEHETRIA: du latin *benefactoria*, le bienfait primitif.

MINISTERIALIS: serviteur seigneurial non libre dans l'Empire germanique. Voir aussi p. 101.

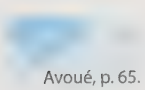


Vassî dominici,
p. 66.

alors certainement. Issue d'une fusion entre aristocrates romains, chefs de tribus germaniques, nobles de service successivement favorisés par les rois, elle a évolué sans grande rupture de la fin de l'Antiquité aux alentours de l'an Mil, s'agrégeant tous les parvenus, mais maintenant aussi l'ancienneté de ses origines. Il y a d'une part l'aristocratie d'Empire proche des familles impériales et implantée souvent dans les comtés, tel ce Witukind originaire de Saxe, ancêtre de Robert le Fort et de toute la race capétienne, à la suite de son installation en Touraine, d'autre part les comtes, vicomtes et *vassî dominici*. Cette aristocratie régionale se constitue lentement en lignages familiaux. Sa noblesse lui vient indistinctement par les femmes ou les hommes, comme dans le cas de Baudouin de Flandre qui s'est marié avec la fille de Charles le Chauve après l'avoir enlevée, ou dans celui de Géraud d'Aurillac dont l'origine sénatoriale remonte à saint Césaire d'Arles et à saint Aridius de Limoges au ^{vi}^e siècle ! Là encore, derrière la diversité et l'évolution rapide, on découvre la continuité d'une noblesse qui, tantôt en Francie ignore le roi, tantôt en Germanie lui est soumise...

III. Déclin de l'Église et réforme clunisienne

■ Simonie et nicolaïsme



Avoué, p. 65.

La puissance de la noblesse en Francie et celle du roi en Germanie vient de leur mainmise sur l'Église. L'essor de la féodalité s'est fait aux dépens des clercs. Les avoués se sont taillé des fiefs dans les domaines ecclésiastiques. Rois et princes nomment évêques et abbés laïques, exigent d'eux les services d'ost et d'assistance aux tribunaux. Devant les usurpations de biens fonciers par les laïcs, les gens d'Église entrent alors à leur tour dans les liens de féodalité, même s'ils ne pratiquent pas officiellement la recommandation par les mains. Il leur faut défendre leur domaine, certes, mais leur inclusion dans ce monde guerrier, la pratique des droits de frappe monétaire, l'exercice du droit de ban leur font rapidement oublier leur statut religieux. De la défense, ils passent à l'accroissement de leur domaine par tous les moyens : dons extorqués en spéculant sur la peur de l'enfer, ventes des sacrements, etc. Tout cela était souvent exigé par le propriétaire de l'église rurale ou de l'évêché qui prélevait sa quote-part sur les bénéfices du clerc ou, plus souvent encore, vendait au postulant la charge épiscopale, abbatiale, ou paroissiale. À ce trafic entre clercs et laïcs s'ajoutait celui qui régnait dans le monde clérical. Voici les plaintes d'un clerc, par exemple : « Je viens d'être ordonné évêque par mon archevêque ; j'ai donné cent sous pour qu'il me conférât l'épiscopat. »

Depuis le serf ignare affranchi par son châtelain pour devenir curé du village jusqu'à l'évêque qui désigne son fils comme successeur à sa mort, jamais l'Église ne fut aussi abaissée. La papauté elle-même tomba aux mains de l'aristocratie romaine,

avec la famille des Théophylactes. C'est ainsi que sa principale représentante, Marozie, désigna comme pape son bâtard né de ses relations avec le pape Serge III; il devint Jean XI (931-935), puis elle lui fit succéder son petit-fils Jean XII (935-964). Il fallut les interventions des Ottoniens pour que les désignations pontificales soient moins scandaleuses, avec, en particulier, la nomination de la plus grande figure intellectuelle de l'époque, Gerbert. Le plus grave n'était pas tant la simonie et le nicolaïsme que la confusion opérée entre les charges temporelles et les fonctions spirituelles.

■ La réforme clunisienne

Un tel état de choses devait susciter des réactions. Elles ne pouvaient venir ni du clergé séculier totalement domestiqué, ni des moines encombrés par la présence de l'abbé laïque ou envahis à périodes régulières par le seigneur et ses guerriers venant se faire héberger en vertu du droit de gîte. Ce furent les laïcs qui trouvèrent la solution, dès le ix^e siècle, avec Gérard de Roussillon, fondateur des monastères de Pothières et de Vézelay, avec Géraud qui créa Saint-Clément d'Aurillac vers 871 et surtout Guillaume le Pieux, duc d'Aquitaine, fondateur de Cluny (11 septembre 909).

D'après la charte de fondation, le domaine et le monastère de Cluny appartenaient en toute propriété au trône de Saint-Pierre à Rome. C'était soustraire le monastère à toute ingérence laïque; Bernon, son premier abbé, obtint la libre élection de l'abbé par les moines et la suppression de la juridiction de l'ordinaire, c'est-à-dire de l'évêque de Mâcon. Cluny vit ses privilèges d'exemption confirmés par le pape Jean XI. Puis, en 951, l'abbé de Cluny reçut l'autorisation de placer sous son autorité tous les monastères qu'il réformerait. Les abbés Odon (926-942) et Maïeul (954-994) eurent une influence énorme sur leur époque, le second en particulier, par son rôle auprès d'Otton le Grand.

Lorsque Odilon devint abbé (994-1049), il y avait déjà trente-sept monastères réformés en France et en Italie. Certes, le mouvement clunisien ne fut pas le seul en Europe. Gérard de Brogne, abbé du monastère de même nom fondé sur son alleu, et Jean de Vandières, restaurateur de Gorze en 933, sont à l'origine de tout un mouvement monastique lorrain qui fut hautement prisé et favorisé par les Ottoniens. Le dynamisme de la centralisation clunisienne paraissait cependant irrésistible vers l'an Mil.

En effet, en appliquant la règle bénédictine, les moines de Cluny insistent essentiellement sur l'*opus Dei*, la célébration chorale de l'office divin. Ils donnent le primat à la liturgie qu'ils veulent splendide et attirante, préfigurant les gloires de la vie éternelle. La messe devient également chorale et se transforme en une espèce de prière perpétuelle. Les innovations en faveur des morts (fondations de messes) répondent à l'angoisse des foules du x^e siècle.

SIMONIE : achat et vente des pouvoirs sacramentaux et des charges ecclésiastiques, à l'instar de ce que voulut faire Simon le Magicien avec les Apôtres.

NICOLAÏSME : désordre des mœurs des clercs.

EXEMPTION : par exception au droit de l'Église, on soustrait les terres d'un monastère à tout pouvoir politique ou ecclésiastique, sauf à celui du pape.

Enfin, les moines prirent l'habitude de se faire tous ordonner prêtres pour célébrer quotidiennement la consécration de l'Eucharistie. Avec le moine-prêtre, une page de l'histoire de l'Église est définitivement tournée. Désormais, la conception augustinienne et carolingienne qui séparait les clercs des moines devient périmée. Une nouvelle milice chrétienne aux ordres de Rome voit le jour, prête à satisfaire les besoins d'ordre et capable d'intervenir dans le monde grâce à son influence.

■ Vers la paix de Dieu

Si le mouvement clunisien est apparu dans la partie méridionale de la Francie, cela est dû au fait que cette région était la plus chaotique et la moins touchée par l'ordre local féodal. La disparition de l'ordre public a provoqué un regain des violences, un retour au paganisme parfois. Les famines et les épidémies contribuent à entretenir la crainte de la mort et à troubler des sensibilités inquiètes, tel le mystérieux mal des Ardents en 997. Un état d'esprit eschatologique se développe alors, à partir des commentaires de l'*Apocalypse*.

ESCHATOLOGIE : science des fins dernières de l'homme.

Devant le triomphe du Mal, face aux ravages de bandes armées de féodaux se battant entre elles aux dépens des villageois, les écrivains ecclésiastiques guettent les événements annonciateurs de la fin du monde. Otton III, lors de son couronnement, portait un vêtement sur lequel étaient brodées des scènes de l'*Apocalypse*. Les terreurs de l'an Mil, la peur de voir s'écrouler le monde mille ans après la mort du Christ, n'ont sans doute pas existé : mais elles ont constitué une phase, certes capitale, de l'histoire des mentalités de l'Europe occidentale, car, petit à petit, à travers les méditations claustrales, les pèlerinages populaires et les pénitences spectaculaires, la foi cessa d'être axée sur la colère de Dieu pour déboucher sur le culte de la Croix et la vision de Jésus souffrant pour les hommes.

L'état d'esprit eschatologique engendra par conséquent une action politique. Devant le scandale du fort opprimant le pauvre, « à cause de l'imbécilité du roi », comme le dit un évêque, des initiatives nouvelles apparurent. Un concile tenu à Charroux, près de Poitiers, le 1^{er} juin 989, décide de lancer le mouvement de la paix de Dieu en excommuniant, avec l'approbation générale, tout individu qui aura dépouillé un paysan de ses biens ou brutalisé un clerc désarmé.

D'autres conciles se tinrent à Narbonne et en Aquitaine. Au cours de grandes assemblées pénitentielles, on faisait prêter serment de paix aux guerriers féodaux que l'on commence à nommer chevaliers. Ainsi, face à la violence apparaissait un désir général de paix qui n'allait pas tarder à s'étendre. Mais lancée par des évêques, trop compromis avec les pouvoirs politiques locaux, la paix de Dieu eut des résultats limités.

IV. La renaissance ottonienne

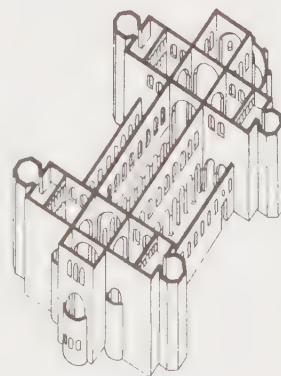
■ Dans les lettres

On comprend qu'une telle atmosphère n'ait guère été favorable aux loisirs intellectuels et artistiques. Le royaume de Francie brille par la faiblesse de ses productions. Signalons cependant le rôle de Reims où écrivaient l'annaliste Flodoard et l'historien Richer, très féru de Salluste. Il faut dire que les écoles de Reims furent illustrées par Gerbert qui en devint le maître, après avoir fait ses études à Ripoll en Catalogne. C'est probablement le seul savant de l'époque, arithméticien, musicien, astronome et médecin (cf. p. 96). L'Espagne ne fait que recopier sans cesse dans ses monastères l'*Apocalypse* de Beatus de Liebana. L'Angleterre saxonne ne retrouve pas la splendeur du temps d'Alfred malgré Aelfric (vers 955-1020) qui traduit la *Genèse* en vieil-anglais et rédige sermons et vies de saints. L'Italie, avec Liutprand de Crémone (mort vers 970), auteur de la *Legatio*, histoire passionnée de son ambassade à Constantinople, nous révèle l'importance du monde laïc cultivé en Lombardie, tandis que Rathier de Vérone (mort en 974), dans les *Praeloquia*, cherche à mettre au point une nouvelle conception de la société. En réalité, il faut aller en Germanie pour trouver un grand mouvement littéraire et artistique.

On peut, en effet, parler de véritable renaissance ottonienne avec les grands monastères de Saint-Gall et de Corvey. Dans le premier travaillèrent Notker le Bègue (mort en 912), auteur d'une vie romancée de Charlemagne, Notker le Lippu (mort en 1022), le seul qui ait fait des traductions en haut-allemand de Boèce, Caton, Virgile, Térence, Aristote; dans le second, Witukind (925-1004?) écrit les *Res Gestae Saxonicae*, ouvrage historique rédigé en un fort bon latin qui rapporte les hauts faits de la dynastie ottonienne. Cette renaissance est archaïsante, car l'on écrit maintenant les épopées germaniques en latin comme le *Waltharius* tandis que Hroswitha, abbesse de Gandersheim, écrit six drames en prose latine à la manière de Térence.

■ Dans les arts

De même, l'héritage carolingien et paléo-chrétien est brillamment repris en architecture. Les basiliques à double chœur et à double transept comme à Hildesheim (voir ci-contre), aux longs murs rythmés par une alternance de piliers et de colonnes séparant la nef des bas-côtés, constituent le type essentiel des grands monuments de cette époque. Un nouveau type de chapiteau de forme cubique est utilisé. Dans ces édifices généralement non voûtés reparait une sculpture monumentale, comme la Vierge d'Or d'Essen ou les portes de bronze de Saint-Michel de Hildesheim ornées d'un cycle de bas-reliefs par l'évêque Bernward. Mais les sommets de l'art ottonien furent atteints dans l'enluminure. Des manuscrits commandés souvent par l'empereur furent copiés et ornés sur des modèles carolingiens et byzantins, en particulier à Reichenau,



Coupe axonométrique
de Saint-Michel de Hildesheim
D'après L. Grodecki

Trèves, Echternach, Cologne, etc. En général, l'absence de perspective, le fond doré, l'attitude hiératique des personnages, ont pour but de créer une atmosphère sacrée et de faire naître un respect religieux.

La musique aussi a considérablement progressé au cours du siècle. Ogier de Laon fait, dans le *De Harmonica Institutione*, la théorie du contrepoint mélodique. Le chant à deux voix en opposition ou en parallèle se répand. La polyphonie se développe d'abord en Francie : le plus ancien texte en langue française, la *Cantilène de sainte Eulalie*, vers 980, était probablement chanté à l'aide d'une partition. En Germanie, les musicographes de Reichenau, Bernon, Aribon de Freising, Hermann le Contrefait perfectionnent le plain-chant par l'emploi du trope. Enfin, l'orgue devient l'instrument fondamental de la musique religieuse. Gerbert, vers 972, en perfectionne à Reims la facture, tandis qu'en Angleterre à Winchester, apparaît dans la cathédrale un instrument à quatre cents tuyaux. Au total, la même impression se dégage : suprématie de l'Empire germanique appuyé sur l'héritage carolingien, mais naissance des véritables nouveautés en Francie.



Trope, p. 69.

V. Conclusion : une définition de la féodalité

Le x^e siècle est donc écartelé entre ce qui meurt et ce qui naît. Il voit disparaître le grand domaine carolingien, s'éparpiller les droits royaux en Francie, se fragmenter les royaumes en plusieurs langues, s'avilir l'Église séculière. Mais à travers les invasions, les guerres et les catastrophes, triomphent la violence et la féodalité. En même temps, ces écroulements portent en eux-mêmes leur remède : la féodalité, comme le dit Georges Duby, c'est « le fractionnement de l'autorité en multiples cellules autonomes. Dans chacune de celles-ci un maître détient à titre privé le pouvoir de commander et de punir ; il exploite cette puissance comme une part de son patrimoine héréditaire. Par un tel cloisonnement s'opère donc la parfaite adaptation des relations politiques et sociales à la réalité concrète d'une civilisation primitive et toute rurale où l'espace était immense et coupé d'innombrables obstacles, où les hommes étaient rares, séparés par des distances mal franchissables et d'une culture intellectuelle si fruste que leur conscience se montrait impuissante à percevoir les notions abstraites d'autorité : un chef ne pouvait obtenir obéissance s'il ne se montrait pas en personne et s'il ne manifestait pas physiquement sa présence ». Cette présence renforce la seigneurie rurale. La sécurité que le maître crée à l'ombre du château facilite un renouveau des échanges. Le désordre qu'il entretient par ses querelles avec d'autres puissants ou sa mainmise sur l'Église font naître des protestations et des réformes. Apparemment, le x^e siècle est un siècle obscur en Francie, un apogée dans l'Empire où la féodalité se heurte à un roi puissant. En réalité, l'évolution amorcée par le triomphe de la féodalité prépare le renouveau d'un vieux pays tandis que le blocage d'un pays neuf au stade

carolingien amorce son éclatement. La preuve nous en est donnée par trois écrivains aussi éloignés l'un de l'autre que l'Anglo-Saxon Aelfric, le Lotharingien Rathier de Vérone et le Français Adalbéron de Laon. Ce dernier, vers 1020, écrit au roi Robert le Pieux : « La cité de Dieu que l'on croit une est donc divisée en trois : certains prient, d'autres combattent et d'autres, enfin, travaillent. Ces trois ordres qui coexistent ne souffriraient pas d'être séparés ; les services rendus par l'un permettent les travaux des deux autres, chacun à son tour se charge de soulager l'ensemble. Tant que cette loi a pu triompher, le monde a joui de la paix. Aujourd'hui les lois s'affaiblissent et déjà toute paix a disparu. Les mœurs des hommes changent comme change aussi la division de la société. » Il n'est donc plus question des clercs, des moines et des laïcs, mais des clercs, des guerriers et des travailleurs. Cette vieille division indo-européenne qui reparait aussi sous la plume des deux autres auteurs est elle-même déjà changeante, comme le dit Adalbéron. Elle survivra jusqu'à la Révolution française. Le Haut Moyen Âge est bien fini.

L'état de la recherche

Mutations ou non de l'an Mil

« Les ténèbres s'éclairent » écrivait R. S. LOPEZ en 1962 (Naissance de l'Europe) à propos des x^e et xi^e siècles. Il présentait le Moyen Âge selon deux faces contrastées : l'Europe envahie du v^e au x^e siècle, l'Europe rayonnante du x^e au xv^e siècle. Cette thèse du grand changement appuyée sur la phrase de Raoul Glaber décrivant « le blanc manteau d'églises » apparaissant après l'an Mil, fut illustrée par des travaux historiques nombreux avant d'être contestée récemment. Pour les uns tout bouge, pour les autres tout continue.

Parmi les livres qui ont orienté la recherche vers l'approfondissement de la notion de mutation autour de l'an Mil, celui de Marc Bloch, *La Société féodale*, pensé et écrit vers 1939-1940, fut publié plus tard. Il distinguait deux âges féodaux. Le premier serait issu des troubles créés par les invasions vikings, aux tournants des ix^e et x^e siècles. Le second, une reprise en main de la féodalité par l'État, aurait débuté vers 1100. Georges DUBY, à propos de sa thèse sur le Mâconnais en 1962, modifia cette chronologie et plaça la coupure entre le premier et le deuxième âge féodal aux

alentours de l'an Mil. Avant, les institutions carolingiennes résistent. Après, la seigneurie châtelaine l'emporte. Mais déjà sa notion de seigneurie banale était contestée. Certains estimèrent que rien ne prouvait que le droit germanique du ban, droit de contrainte et de pouvoir, fut accaparé par les châtelains.

Mais en 1987, une opposition aux thèses de Marc Bloch et de Georges Duby fut posée par Guy Bois, avec son ouvrage intitulé, *La Mutation de l'an Mille : Lournand, village mâconnais, de l'Antiquité au féodalisme*. À partir d'une petite

trentaine d'exemples concernant ce village et arguant de la continuité de l'esclavage antique démontrée par M. Rouche dans sa thèse sur l'Aquitaine (Paris, 1979), Guy Bois conclut que le schéma selon lequel à l'Antiquité correspond le moulin à bras et l'esclavagisme, au Moyen Âge le moulin à eau et le servage, est à corriger. En réalité, estime-t-il, le cas de Lournand prouve que l'esclavage se termine en l'an Mil et qu'il est alors remplacé par le servage. Les critiques ne manquèrent pas de souligner la faiblesse documentaire de cette thèse.

Ceci suscita une série d'ouvrages plus approfondis sur la question. Celui qui résume le mieux la nouvelle tendance s'appelle *Les Féodalités* sous la direction d'E. Bournazel et de J.-P. Poly (Paris, 1998). Formulé dès 1980, leur point de vue est celui d'historiens du droit sensibles aux significations politiques du vocabulaire féodal. Pour eux dans le royaume de France, les mouvements populaires de la Paix suivis de la Trêve de Dieu, à partir de 989, sont la preuve d'une grave crise sociale qui permet à la « révolution » ou à la « mutation » féodale de triompher. Ce nouveau pouvoir serait à l'origine de la grande expansion du Moyen Âge classique.

Les fiefs se généralisent, les paysans sont soumis en dépendance sous le poids des « banalités », mais avec maintien d'anciennes solidarités et entrées dans la noblesse des plus riches

d'entre eux. Il n'y aurait donc pas de premier âge féodal. La seigneurie châtelaine ne fait qu'encadrer les noyaux de défrichement sur les confins des anciennes circonscriptions. Les nouveaux pouvoirs issus des anciens fonctionnaires et de la violence chevaleresque ont créé un ordre féodal achevé vers 1050, tandis que les clercs composent avec un certain paganisme populaire rémanent.

À cette thèse mutationniste s'opposa bientôt celle de l'anti-mutationnisme. D. Barthélémy en est l'actuel tenant dans *La Société dans le comté de Vendôme de l'an Mil au XIV^e siècle*. (Paris, 1993). Il n'y a pas de justice dégradée, de chevalerie déchaînée, de paysannerie à la dérive. La société carolingienne était déjà féodale. Les cataclysmes, les constructions de châteaux périphériques n'ont rien changé. Deux strates aristocratiques continuent, nobles

et chevaliers. Le servage continue depuis l'Antiquité romaine. Il y avait en réalité par continuité des structures sociales, une « révélation féodale » de 970 à 1150. Les peurs de l'an Mil n'ont pas existé et n'ont donc rien changé dans les structures sociales.

Ce débat est largement théorique pour les autres historiens européens qui estiment qu'il s'agit là d'une querelle typiquement franco-française. Il a néanmoins l'avantage de faire progresser la recherche. Il pose trois grandes questions. Quels sont les différents types d'esclavage depuis l'Antiquité jusqu'en 918, date de l'apparition du mot *sclavus*, preuve de la naissance de la traite moderne ? Pourquoi et comment le lignage capétien a-t-il démantelé l'État de 888 à 1035 ? Quand l'hérédité des fiefs et des honneurs a-t-elle été reconnue officiellement et définitivement ?

Bibliographie

Voir les bibliographies des chapitres 2, 3, 5, 6 et L. WHITE (JR), *Technologie médiévale et changement social*, Paris, 1970 ; Cl. SANCHEZ ALBORNOZ, *Despoblación y repoblación del Valle del Duero*, Buenos-Aires, 1966 ; G. DUBY, *La Société aux XI^e et XII^e siècles dans la région mâconnaise*, Paris, 1971 ; et *Guerriers et Paysans*, Paris, 1973 ; J.-P. POLY, *La Provence et la Société féodale*, Paris, 1975 ; P. BONNASSIE, *La Catalogne du milieu du X^e à la fin du XI^e siècle*, 2 vol., Toulouse, 1975-1976 ; P. TOUBERT, *Les Structures du Latium médiéval*, 2 vol., Rome, 1973 ; G. FOURNIER, *Le Château dans la France médiévale*, Paris, 1979.

Pour l'Église :

L'Histoire du christianisme, t. 4 (cité p. 39) ; R. BLOUARD, *Saint Gérard de Brogne*, Namur, 1959 ; le t. 2 des *Settimane di Todi*, Centro di Studi sulla spiritualità medievale, 1960, *Spiritualità Cluniacense* ; M. AUBRUN, *La Paroisse en France des origines au XI^e siècle*, Paris, 1986 ; N. CHARBONNEL et J.-E. LUNG (dir.), *Gerbert d'Aurillac. Gerbert l'Européen*, Aurillac, 1997.

Mentalités et culture :

E. POGNON, *L'an mille*, Paris, 1947 ; E. POGNON, *La Vie quotidienne en l'an mille*, Paris, 1981 ; G. DUBY, *L'an Mil*, Paris, 1967 ; S. GOUGUENHEIM, *Les Fausses Terreurs de l'an Mil*, Paris, 1999 ; J. VERDON, *Les Femmes en l'an mille*, Paris, 1999 ; P. BONNASSIE, *Les Sociétés de l'an Mil : un monde entre deux âges*, Bruxelles, 1999 ; M. BOURIN-M. PARISSÉ, *L'Europe au siècle de l'an Mil*, Paris, 1999 ; L. GRODECKI, *L'Architecture ottonienne*, Paris, 1958 ; H. BUSCH, B. LOHSE et E.-M. WAGNER, *Le Pré-Roman*, Paris, 1968 ; A. GRABAR et C. NORDENFALK, *La Peinture dans le Haut Moyen Âge occidental*, Paris, 1957 ; Cl. CAROZZI et H. CAROZZI-TAVIANI, *La Fin des temps*, Paris, 1982 ; *Le Paysage monumental de la France en l'an Mil*, X. BARRAL I ALTET (dir.), Paris, 1987 ; P. CORBET, *Autour de Burchard de Worms, les interdits de parenté dans l'Empire (IX^e-XII^e siècles)*, Francfort, 2001 ; M. ROUCHE (dir.), *Fulbert, précurseur de l'Europe médiévale ?*, Paris, 2008.

PARTIE

2

Le Moyen Âge classique (XI^e-XIII^e siècle)

- 9** Les hommes et la terre
- 10** Féodalité et sociétés féodales
- 11** Le renouveau de l'État
- 12** Le renouveau du commerce
- 13** Villes et sociétés urbaines
- 14** L'Église et la société politique
- 15** Le monachisme et la recherche du salut
- 16** L'expansion de l'Occident
- 17** La vie intellectuelle et artistique

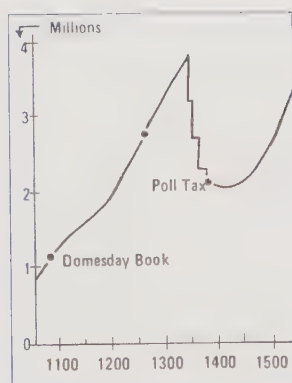
Au Moyen Âge, la terre est tout. Elle procure sa subsistance à la quasi-totalité de la population de l'Occident. Elle est la base de la vie matérielle, la source de la richesse et de la puissance. Toute l'existence des hommes, même des citadins, est réglée par le cycle des saisons agricoles. Mais, aux alentours de l'an mil, la terre est encore bien mal exploitée. Les hommes, vivant à la limite de la famine, s'entassent sur d'étroits terroirs, des « clairières cultivées » (M. Bloch) isolées les unes des autres par d'immenses déserts de bois, de broussailles et de landes. Pourtant, dès le milieu du x^e siècle, un effort de conquête et de domination par l'homme d'une nature hostile est entrepris. À son terme ($xiii^e$ siècle), les espaces cultivés sont élargis, les formes d'exploitation agricole modifiées, la condition des paysans dans bien des cas améliorée. Ces transformations du monde rural sont un des aspects de l'essor général de l'Occident, quand elles n'en sont pas à l'origine même.

I. L'essor du monde rural (x^e - $xiii^e$ siècle)

■ Les causes de l'essor rural

Bien des facteurs ont contribué au progrès de l'agriculture médiévale. On voit parfois dans les changements climatiques l'origine de la grande entreprise de défrichement qui a transformé l'aspect de l'Occident. Mais les avis des spécialistes divergent : réchauffement pour les uns (Le Roy Ladurie), persistance de périodes froides pour d'autres (Brooks), en tout cas phases sèches s'étendant de la fin du x^e à la fin du $xiii^e$ siècle qui auraient facilité la mise en culture de nouveaux espaces.

L'essor démographique, si souvent invoqué, est plutôt le résultat d'une amélioration des conditions de vie qu'un stimulant poussant les hommes à dépasser les horizons habituels. Il contribue puissamment à l'essor du monde rural. Comment le quantifier, alors que les chiffres manquent et que l'on doit se contenter d'estimations ? La population de l'Europe occidentale serait passée de 22 millions en 950 à 54 millions au début du xiv^e siècle, alors que la population de l'Angleterre triplait entre 1086 et 1346. D'après les relevés effectués dans des cimetières d'Allemagne et de Scandinavie, la durée moyenne de la vie augmente à cette époque, tandis que les taux de natalité relevés dans le Namurois et en Picardie s'élèvent entre 1075 et 1250. Partout la croissance résulte d'une victoire de la natalité sur la mortalité, victoire favorisée par l'amélioration et la diversification de la nourriture. Mais les rythmes en sont sans doute inégaux selon les régions. Aux chiffres si rares, s'ajoutent de nombreux témoignages indirects : la hausse du prix des terres, alors que les salaires agricoles stagnent ou baissent ; la croissance des villes, alors que se poursuit l'extension des terres arables ; la création des villes neuves, le fractionnement des



Un exemple d'essor démographique : la population de l'Angleterre au Moyen Âge

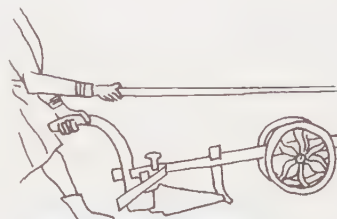
D'après : J. L. Russell, *British Medieval Population*.

domaines et des manses, les migrations humaines vers des zones jusque-là désertes, autant d'indices concordant avec un dynamisme démographique général, dont l'ampleur est surtout évidente en Angleterre, dans les Flandres, en Île-de-France, en Lombardie et en Toscane, à proximité des rivages maritimes et sur les terroirs les plus féconds, céréaliers et viticoles. L'essor s'arrête inégalement selon les régions : plus tôt en France du Nord et du Nord-Ouest, où les difficultés frumentaires des années 1315-1318 brisent l'élan, plus tard dans les régions méridionales où l'entassement des hommes se prolonge jusque dans les années 1340.

Des **changements sociaux et économiques** ont également joué un rôle notable. La ruralisation des classes dominantes a incité les paysans à mieux produire pour satisfaire les exigences croissantes des maîtres du sol. En même temps, l'effacement de la famille large, de type patriarcal, pousse les jeunes couples à quitter le manse exigü, pour créer de nouvelles unités d'exploitation. Le lent développement des échanges, dès la fin du x^e siècle, accroît les besoins en denrées agricoles de populations non productrices et introduit dans les campagnes le stimulant du profit. Par ailleurs, le changement des habitudes alimentaires impose des productions plus variées et plus riches (froment).

L'essor rural ne peut se concevoir sans un **progrès des techniques**. Le Moyen Âge applique et généralise des inventions anciennes plutôt qu'il n'en crée de nouvelles. Ainsi la multiplication des moulins à eau, l'apparition des moulins à vent au xii^e siècle épargnent de la main-d'œuvre, utilisable pour d'autres travaux. L'emploi croissant du fer dans l'outillage agricole soutient l'effort des défricheurs ; les outils de bois se revêtent de plaques et de lamelles de métal. La charrue, avec son coultre, son soc dissymétrique et son versoir, connue dès l'époque carolingienne, l'emporte en dehors du domaine méditerranéen, sur l'araire qui a subi peu de modifications depuis l'Antiquité. Les techniques d'attelage s'améliorent ; le joug frontal pour les bœufs, le collier d'épaule, l'attelage en file pour les chevaux facilitent les travaux des champs. L'emploi généralisé du cheval permet de multiplier les labours. La rotation triennale, connue dès le viii^e siècle, gagne lentement l'Europe occidentale où elle est de règle à la fin du xiii^e siècle ; ainsi augmente la surface cultivée, sont introduites de nouvelles cultures (céréales de trémois). La publication de traités d'agriculture (Walter de Henley, *Housebonderie*, Pierre de Crescent) montre le souci de diffuser les connaissances agronomiques. Il n'en faut point exagérer la portée ; l'insuffisance des engrais tant naturels que végétaux constitue un handicap certain ; les techniques, bien qu'améliorées, restent rudimentaires et ne permettent pas de franchir un seuil encore bas dans l'ordre des rendements.

Enfin de nouvelles conditions politiques favorisent l'essor rural. Les institutions de paix disciplinent la violence féodale, protègent les clercs mais aussi les producteurs. Seigneurs de



Charrue à avant-train (xii^e siècle)

ROTATION : alternance régulière des cultures sur une même terre. La rotation peut être biennale ou triennale. Elle a pour but au Moyen Âge l'aménagement de la jachère. Ne pas confondre avec assolement.

ASSOLEMENT : division de la masse des terres d'une communauté villageoise en plusieurs quartiers ou soles. Sur chacun de ces quartiers, chaque agriculteur est tenu de procéder aux mêmes cultures en même temps. Il peut y avoir rotation sans assolement.

CÉRÉALES DE TRÉMOIS : céréales du troisième mois, c'est-à-dire de printemps.

principautés et rois favorisent la colonisation rurale dans des zones peu habitées ou disputées. Planter des villages neufs, c'est asseoir une domination contestée, contrôler des routes et obtenir de nouveaux revenus. La croissance des États ne peut être séparée de l'essor rural qui en assure les bases.

■ Les grands défrichements

ESSART : terre défrichée d'où l'on a ôté toutes les broussailles par arrachement ou brûlage.

FRÈRES CONVERS : religieux qui ne sont pas soumis à toutes les obligations de la vie monastique et qui sont chargés des tâches matérielles dans un couvent.

Dans tous les pays d'Occident, des toponymes fort nombreux (villeneuve, sauveterre, les bordes, les essarts, noms germaniques avec suffixes en *-rode*, *-feld*, *-dorf*, etc.) attestent l'ampleur des grands défrichements des XI^e, XII^e et XIII^e siècles. Les **artisans de la conquête du sol** échappent souvent à l'histoire : ermites arrondissant leur jardin, charbonniers ouvrant une clairière puis une autre, paysans isolés grignotant des terres sur la friche et le bois proches ou s'installant au cœur des marais, autant d'obscurs défricheurs moins bien connus, mais tout aussi efficaces, que les groupes ruraux encouragés, installés par des maîtres soucieux d'obtenir redevance. Des ordres religieux nouveaux (Grandmont, Cîteaux), donataires de biens incultes, utilisent des frères convers et des paysans salariés à créer des granges, centres d'élevage. Des paysans quittent des régions surpeuplées à l'appel de seigneurs et d'entrepreneurs de défrichement (*locatores*). Ces hôtes obtiennent des lots de terre et des redevances allégées ; ainsi fut colonisée l'Allemagne de l'Est. En Italie, des villes prennent l'initiative pour affermir leur pouvoir politique et économique sur le plat pays (*contado*). Souvent seigneurs laïques et seigneurs ecclésiastiques collaborent, les uns apportant terres et hommes, les autres les capitaux nécessaires à la mise en valeur ; ces accords ou contrats de pariage partagent revenus et pouvoirs entre les nouveaux maîtres.

Les types de défrichement. En dépit d'extrêmes variétés régionales, les types de défrichement peuvent être ramenés à trois. L'élargissement des terroirs anciens résulte de l'action de paysans isolés créant des essarts ou bien d'une communauté villageoise attaquant sous la conduite d'un seigneur la forêt, la friche, les broussailles. De cette époque date le recul de l'arbre dans la France du Nord, l'Angleterre et l'Allemagne, régions de plaine, alors que la forêt se maintient mieux dans les massifs montagneux. D'autres entreprises collectives aboutissent à la création de villages neufs dans des solitudes boisées ou marécageuses. Sur les routes de Saint-Jacques de Compostelle, apparaissent les **sauvetés** du Sud-Ouest (XI^e-XII^e siècles), lieux d'asile et de défrichement et les **castelnaux**, villages créés par des seigneurs à l'ombre de leurs châteaux ; puis les **bastides** (XIII^e siècle) jalonnant surtout la limite entre les terres anglaises et françaises. Dans le nord de l'Espagne les défrichements continuent comme aux siècles précédents, intensifiés par la Reconquête. Dans le Bassin parisien, comme dans la plaine du Pô, le grand nombre de « villeneuves » rappelle quelle part les rois, des monastères ou des villes, ont eue dans la création de nouveaux lieux habités, villes ou villages. Sur les franges maritimes (Flandre, Fens anglais, marais de la côte atlantique), les travaux d'endiguement, d'assèchement et de drainage sont des

entreprises collectives dirigées par des abbayes et des seigneurs laïques. Enfin, au ^{xiii}^e siècle, des maisons religieuses ou des paysans pionniers s'établissent dans des régions désertes et créent ce peuplement intercalaire caractérisant les sols pauvres plus aptes à l'élevage qu'à la culture (G. Duby). Cet individualisme agraire serait en partie à l'origine du paysage de bocage qui pourrait avoir aussi des sources germaniques et celtiques.

Mais les défrichements se ralentissent. Commencés dès 950 en Flandre ou en Normandie, atteignant leur apogée au ^{xiii}^e siècle, ils s'étendent plus tardivement dans les pays aquitains, en Lombardie, en Angleterre et dans les plaines germaniques où en plein ^{xiv}^e siècle l'arbre et la friche reculent encore, alors que dès 1230-1250 l'élan est brisé au cœur du Bassin parisien. À l'arrêt de ce défrichement, plusieurs raisons : la forêt est indispensable pour assurer un fragile équilibre alimentaire tant aux hommes qu'aux bêtes ; trop de terres médiocres ont été livrées à la culture, ne payant pas les paysans de leur peine. L'accroissement du cheptel rompt l'équilibre entre pâture et labours que la croissance démographique exige de multiplier. L'insuffisance des techniques agraires ne permet pas de résoudre la contradiction qui mène aux graves crises du ^{xiv}^e siècle.

Forêt : espace inculte réservé à la pêche et à la chasse.

Les grands défrichements ont néanmoins modifié profondément l'aspect et la vie des campagnes. Le paysage rural s'est transformé : de nouveaux terroirs, de nouveaux villages, des bocages sont nés au détriment du bois et de la friche. Le progrès des rendements, qui doublent entre l'époque carolingienne et le ^{xiii}^e siècle, apporte aux paysans une alimentation meilleure. La commercialisation des surplus agricoles (céréales et vin surtout) fait entrer les campagnes dans une vie d'échanges. L'essor rural transforme les rapports entre seigneurs et paysans, le cadre de vie (la seigneurie) comme les conditions sociales.

II. Le problème de la seigneurie

Groupe économique réunissant seigneurs et paysans dans une commune utilisation de la terre et organisme de commandement aux mains d'un maître pliant ses sujets à l'obéissance, la seigneurie n'est pas uniformément triomphante. Elle l'emporte de l'Italie du Nord à l'Angleterre et des Pyrénées à l'est de l'Allemagne, quoique l'origine seigneuriale et ecclésiastique de nos sources laisse dans l'ombre les paysans maîtres de leurs biens, les alleutiers. Mais ailleurs, dans les régions méditerranéennes et les pays nordiques, des communautés paysannes échappent à l'encadrement seigneurial. Selon les régions, le pouvoir des maîtres s'est tantôt renforcé, tantôt allégé entre le ^x^e et le ^{xiii}^e siècle. Surtout, la nature de ce pouvoir a changé ; à l'exploitation organisée de biens fonciers s'est ajoutée une autorité nouvelle sur les paysans, s'exerçant en matière de justice, de réquisitions, de levées plus ou moins arbitraires. Il n'y a pas un seul, mais plusieurs types de seigneuries.

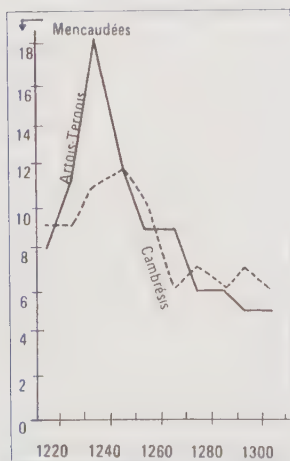
■ L'organisation de la seigneurie

Du point de vue foncier, la **seigneurie rurale** est l'héritière de la *villa* carolingienne, une héritière fidèle en Angleterre, dans le centre et le nord de l'Allemagne, mais qui ailleurs s'écarte de plus en plus du modèle ancien dès la fin du X^e siècle. Comme le domaine, la seigneurie est de taille variable : d'une centaine d'hectares à 20 ou 30 000 hectares (Saint-Pierre-de-Leeuw en Brabant, Saint-Germain-des-Prés). Elle peut coïncider avec le terroir d'un village mais plus souvent comprend des terres dispersées sur plusieurs paroisses, parfois même sur plusieurs régions. Le jeu des donations, des divisions et aliénations modifie sans cesse ses contours, mais pas toujours dans le sens d'un démembrement continu. Des temporels ecclésiastiques et même laïques ont résisté à la dégradation, et la réduction des biens domaniaux, plus précocé en Italie et en France, plus tardive en Angleterre et en Allemagne, « s'étala sur un demi-millénaire » (R. Boutruche).

Le régime domanial impliquait une union étroite entre la **réserve**, exploitée directement par les agents du maître, et les tenures concédées à des paysans astreints à des services. Entre les deux fractions, le divorce éclate dans la seigneurie. Dès la fin du IX^e siècle, la « débandade des corvées » est générale. Ici encore la France du Nord précède l'Angleterre et la Germanie, alors qu'au sud de la Loire les services ont toujours été légers. Le paysan tenancier rachète les corvées, n'est plus sollicité qu'aux époques cruciales de la vie agricole, alors que les travaux de routine sont assurés par des salariés. Les services de culture se maintiennent plus longtemps que les services de fabrication ou les « lots-corvées ». Ne pouvant toujours faire appel aux prébendiers de sa cour ou à des auxiliaires salariés, le maître se résigne au démembrement de la réserve, distribuée par lots à de nouveaux tenanciers : des baux perpétuels et des contrats temporaires, sous forme de fermage et de métayage, sanctionnent le grignotage lent et inégal des biens domaniaux, au terme duquel le seigneur devient un reptier du sol dont il a souvent perdu la domination directe.

Les tenures, elles aussi, changent de nature. *Manses*, *hufe*, *hides* étaient à l'époque franque des unités d'exploitation mais aussi des centres de perception des droits seigneuriaux. Les partages entre leurs occupants font subsister des demi-manses puis des quartiers qui se fractionnent rapidement et perdent toute signification. À leur place prennent vie de nouveaux types de tenures issues du démembrement des réserves ou de l'extension des terroirs : hôtises, mesures, casaux, socages ou villainages, elles étaient concédées contre une redevance fixe en argent ou en nature, le cens, perpétuel et imprescriptible, le champart, proportion déterminée de la récolte. Le seigneur exigeait un droit d'entrée lors de la conclusion du contrat, se réservait d'opérer le retrait de la tenure à la mort du tenancier, d'exiger des taxes de mutations (lods et ventes) compensant la lente dégradation du cens, provoquée par l'érosion monétaire. Toutes ces précautions n'empêchaient point que la tenure à cens ou à champart ne devînt lentement perpétuelle,

RENTE SEIGNEURIALE : elle est constituée de toutes les redevances en monnaie et en nature perçues par le seigneur.



Taille moyenne des parcelles des exploitations paysannes en Picardie au XIII^e siècle

D'après R. FOSSIER, *La Terre et les Hommes en Picardie*.

héréditaire et aliénable, et que la notion nouvelle de propriété ne profitât plus au tenancier qu'au seigneur lui-même. Enfin, dès le ^{xii}^e siècle, la tenure allait servir à asseoir des rentes, rentes foncières ou rentes constituées, intéressant à l'exploitation du sol des gens étrangers au monde rural, rentes qui portaient souvent atteinte aux droits des seigneurs.

■ La seigneurie banale et ses aspects économiques

S'ils perdaient parfois la maîtrise directe de la terre, les seigneurs avaient accru leurs pouvoirs sur les hommes. Seigneurie banale ? justicière ? politique ? Le désaccord est grand sur les mots et sur les origines. Par le **ban**, des maîtres s'arrogent le droit d'ordonner, de contraindre et de punir, s'approprient l'autorité sur un ensemble de paysans débordant leurs propres domaines, tenanciers de seigneurs fonciers moins puissants, ou alleutiers contraints à rechercher une protection. La genèse de la seigneurie banale est encore discutée : est-elle le fait de grands propriétaires exigeant des cadeaux et des redevances en échange d'une protection (théorie domaniale) ? Vient-elle plutôt de l'affaiblissement de la monarchie carolingienne grâce auquel des grands bénéficiant d'une immunité ont pu se substituer à l'autorité de l'État, et, s'appuyant sur leurs châteaux et maisons fortes, imposer leur justice, leur police, leur protection, et faire glisser dans leur dépendance alleutiers et tenanciers ? Le ban, né de la richesse des plus forts et de la faiblesse de l'État, serait alors l'ensemble des pouvoirs de commandement, à l'origine délégués, puis passés dans le patrimoine de ceux qui les exercent. En conséquence, les paysans astreints aux banalités ne sont en rien des locataires ou des tenanciers des terres du seigneur banal.

En France du moins – car la puissance publique s'est maintenue plus longtemps en Germanie et a été relevée en Angleterre par les Plantagenêts – le droit de ban est d'abord un **pouvoir judiciaire**. Le tribunal seigneurial, dont les membres sont choisis au gré du maître ou des usages locaux, juge tous les dépendants selon une procédure simpliste, faisant appel à des témoins, aux coutumes, à la pratique des ordalies ou du duel judiciaire. D'après rivalités seigneuriales imposent des limites de justice, précisent la compétence de chaque plaideur (haute et basse justice). De telles concurrences étaient inévitables, car l'exercice de la justice rapportait honneur et profits, une composition pécuniaire (amende) terminant le plus souvent les débats. L'extrême fragmentation des pouvoirs judiciaires ne fut guère corrigée par les efforts des premiers Capétiens.

À cela ne se limitait pas le droit de ban. La protection seigneuriale exigeait d'autres contreparties : taxes sur les marchandises ou tonlieux, droit de gîte et réquisitions, taxes de garde du château, droits sur les transactions, corvées de charroi ou de labour, la taille, aide ou « queste » exceptionnelle, pesant bien vite et régulièrement sur tous les sujets de la seigneurie, obligations de caractère économique enfin, les banalités, contraignant tous les dépendants à utiliser moulins, fours,

BANNUM : pouvoirs de commandement et de contrainte, appartenant autrefois au roi, et accaparés par le seigneur.

ORDALIES : épreuve par le feu ou l'eau glacée exposant un coupable présumé au jugement de Dieu.

BANALITÉS : profits économiques tirés de monopoles découlant du droit de ban.

MAIRE (MAJOR) : ce mot désigne l'ancien du village, servant d'auxiliaire au prévôt.

SERGEANT : agent subalterne de l'administration domaniale.

PRÉVÔT : du latin *praepositus*. À l'origine, intendant d'un domaine; ensuite, agent du roi.

pressoirs seigneuriaux contre redevances, ou à écouler leur vin après celui du maître. Pour autant qu'on puisse le savoir, toutes ces redevances, qualifiées d'exactions ou de nouvelles coutumes, rapportaient plus que les profits tirés de la terre. Une armée d'administrateurs, maires, prévôts, sergents, *ministeriales*, percevait tous ces prélèvements pour le compte du maître, non sans profiter de ces ponctions.

■ Les franchises rurales

Le caractère irrégulier et arbitraire des exactions banales rendit vite insupportable la « protection » seigneuriale. Dans un monde rural en profonde mutation, la fuite, facilitée par l'appel des entrepreneurs de colonisation, pouvait être un remède, à condition que le nouveau joug fût plus léger. Le sort enviable offert aux paysans dans les nouveaux villages ou dans les terres conquises sur les Sarrasins en Espagne, menaçait de dépeupler les anciens terroirs. C'était là un moyen de pression pour arracher des privilèges, à tout le moins un allègement des coutumes. Chartes de franchises, dont les plus célèbres, et les plus souvent imitées, furent celles de Lorris en Gâtinais et de Beaumont en Argonne (XII^e siècle), *fueros* en Espagne, *statuti* en Italie, records de coutume ou *Weistümer* en Germanie, autant de textes, de nature diverse, qui apportèrent aux paysans des « libertés », synonymes d'un sort meilleur. Ces chartes codifient les usages, fixent les coutumes, précisent les devoirs des dépendants dont elles suppriment les plus dures obligations. Parfois elles reconnaissent quelques prérogatives administratives aux communautés paysannes, devenues maîtresses de la justice, libres – rarement – de s'ériger en communes ou en consulats. De telles concessions ne sont jamais gratuites; des paysans s'endettent pour obtenir un abonnement de la taille, des exemptions fiscales, l'amélioration de leur statut personnel. Franchises ou libertés ne signifient pas indépendance économique.

III. La condition des paysans

« Il n'y a rien de plus que le libre et l'esclave », répondait un agent de Charlemagne à un *missus* au début du IX^e siècle. Cette logique simplificatrice étonne, quand on sait que des générations d'historiens ont cherché à cerner les contours flous de la liberté et de la servitude, pour conclure à l'ambiguïté de ces notions et à l'existence de nombreux états intermédiaires.

■ Qu'est-ce qu'un serf ?

La terminologie est fort imprécise. *Liber* peut désigner à la fois l'homme de condition juridique libre et celui qui est exempt de charges. Le non-libre est qualifié de *servus*, de même que celui qui sert le maître d'un domaine. Le vocable s'efface d'ailleurs au XII^e siècle et laisse place à d'autres expressions, hommes de corps, hommes propres, questaux, couchants et levants, manants, villains, sans parler des mots *Hörig* (attaché au sol), *Leibigen*

(homme propre de son corps) ou *villain*, utilisés en Allemagne et en Angleterre pour désigner des états de dépendance mouvants et sensiblement différents. Entre un esclave carolingien et un serf du XIII^e siècle, la distance est grande.

Le passage de l'esclavage au servage est un problème d'origine, diversement résolu. Selon M. Bloch, la servitude, encore peu répandue au IX^e siècle, a progressivement englobé non seulement les descendants des esclaves casés de l'époque carolingienne, et ceux d'affranchis et de colons incapables de résister à la pression des maîtres, mais aussi des alleutiers dont le niveau économique se dégradait alors que grandissait leur besoin de trouver un protecteur. Vers 1200, la masse rurale est en majorité composée de serfs, embrigadés dans le cadre de la seigneurie et uniformément astreints à trois charges spécifiques : le chevage, le formariage et la mainmorte. Au XIII^e siècle, le progrès économique conduit les maîtres à accorder des affranchissements individuels ou collectifs, de telle sorte que le servage est désormais le lot des plus démunis.

À cette fresque, ici simplifiée, la critique récente a apporté des retouches, voire de sérieux remaniements. Avec fougue, Léo Verriest a soutenu que les serfs du XII^e siècle, beaucoup moins nombreux qu'on ne le pense, sont les descendants par les femmes des esclaves carolingiens ; il est vrai que le critère déterminant est la naissance. Chevage, formariage et mainmorte ne sont nullement des redevances spécifiques du servage et les affranchissements du XIII^e siècle ont eu une portée limitée. Georges Duby, lui, discerne trois âges de la dépendance : les serfs des X^e et XI^e siècles considérés comme « les descendants directs des esclaves carolingiens », la masse rurale du XII^e siècle confondue sous une même dénomination, une nouvelle servitude réapparaissant vers 1175 et pesant sur les hommes incapables de se libérer de certaines charges et incapacités. Robert Boutruche enfin, refusant la coupure du XII^e siècle, définit deux âges dans l'histoire de la servitude : jusque vers 1150, « un progressif arrachement à l'esclavage au bénéfice d'une conception différente de la non-liberté », marquée par le poids plus lourd de contraintes personnelles et fiscales frappant l'ensemble des ruraux, mais de manière inégale selon les régions ; « un nouveau servage » à partir de la fin du XII^e siècle, influencé par des définitions juridiques plus claires de la liberté et de la non-liberté, redonnant vigueur à des obligations exigées arbitrairement de tous ceux qui n'avaient pu se ranger sous la loi commune des tenanciers libres. *Villains* anglais, serfs de Champagne, de Bourgogne, de Provence, de Lorraine et des marches germaniques, telles étaient surtout les victimes d'une dépendance personnelle et réelle (« l'attache à la glèbe »), tracassière et durable.

VILLAINS : le mot désigne en Angleterre, à partir du XII^e siècle, le paysan non libre.

■ Les charges serviles

Bien que les charges serviles varient selon les régions et selon les époques, elles n'en présentent pas moins certains traits communs. Des entraves d'abord. Le serf, ne pouvant avoir deux

maîtres, est tenu à l'écart des ordres religieux. N'étant pas un homme libre, il ne peut ester en justice ni disposer librement de ses biens; il ne participe généralement pas à la défense du village ou de la seigneurie quoique l'on ait vu en Germanie certains ministériaux, d'origine servile, recevoir l'adoubement des chevaliers. Il ne peut se déplacer librement; il est à la merci du seigneur exerçant contre les fuyards un droit de « suite » ou de « poursuite », plus menaçant qu'efficace.

FORMARIAGE : taxe levée sur les dépendants se mariant hors de la seigneurie de leur maître.

MAINMORTE : les paysans dépendants ne peuvent rien tenir en propre; leur main est morte, ce qui signifie que, lorsqu'ils meurent, leurs biens doivent normalement revenir au seigneur.

Le serf paie aussi certaines taxes, le **chevage**, redevance minime, jadis acquittée par les affranchis et symbolisant une dépendance personnelle; le droit de formariage par lequel les maîtres ont assoupli l'interdiction de l'exogamie imposée aux serfs. Ceux-ci désirent-ils épouser un conjoint étranger à la seigneurie? Ils doivent solliciter la permission du seigneur et le dédommager s'ils quittent la seigneurie. Des règles minutieuses définissaient la propriété des enfants nés d'unions entre deux personnes ne dépendant pas du même seigneur ou n'ayant pas le même statut personnel; dans ce cas, la macule servile était généralement, à partir de 1200, transmise par le père à ses enfants. Enfin les biens des serfs ne passent pas normalement à leurs héritiers qui doivent les racheter au seigneur, le serf ayant « **la mainmorte** » en cette matière. Des usages se sont établis, variables selon les régions. En Angleterre et en Allemagne moyenne triomphe le système de l'échoite, le seigneur renonçant à ses droits en cas de succession en ligne directe ou s'emparant de l'héritage dans le cas contraire. Ailleurs (Allemagne du Nord, Pays-Bas, France du Sud), le maître se contente d'une partie de l'héritage ou d'une pièce de choix, le « meilleur catel », c'est-à-dire la plus belle pièce de bétail.

Si l'on ajoute à ces exigences la **taille** « à merci », les corvées dues par les serfs tenanciers, on mesure l'importance des prélèvements effectués sur les serfs, sans compter les brimades humiliantes qu'ils endurent. Sombre tableau, qu'éclaircit à peine les affranchissements individuels ou collectifs accordés au XIII^e siècle.

■ Les affranchissements

Les premiers laissent peu de traces dans l'histoire. Sur son lit de mort, le maître pouvait accorder la liberté à quelques-uns de ses serfs. Les seconds au contraire ont donné lieu à la rédaction de **chartes de franchise** concédées par des rois, des princes, des communautés religieuses, des villes même, depuis le milieu du XIII^e siècle dans l'Europe de l'Ouest, jusque vers 1350 en Pologne et en Europe centrale. Le progrès économique, créant de nouveaux besoins d'argent, poussait les maîtres à monnayer l'octroi d'une franchise: ainsi plusieurs monastères d'Île-de-France libérèrent-ils leurs serfs à prix d'argent vers 1250, de nouvelles constructions et le versement de décimes pour la croisade de saint Louis ayant mis à rude épreuve leurs réserves financières. Les rois de France, de saint Louis à Philippe le Bel, trouvèrent quelque profit à affranchir les serfs du domaine royal, de même que les villes italiennes attirant vers elles les

DÉCIME (à ne pas confondre avec « dime »): levée royale ou pontificale sur les revenus des églises. Elle a un caractère exceptionnel.

anciens serfs de leur *contado*. Enfin, en vendant la liberté, les maîtres voulurent éviter que les serfs ne la prennent d'eux-mêmes, en fuyant vers les villes – qui n'acceptèrent pas toujours les intrus – et vers les villages neufs où, bénéficiant du statut d'hôtes, ils pouvaient espérer échapper à la servitude. S'endettant souvent pour obtenir des « libertés », les serfs affranchis connurent une nouvelle forme de dépendance.

CONTADO : petites villes et campagnes sur lesquelles une grande ville étend sa juridiction.

■ Types de servage

Un tel recul du servage au ^{xiii}e siècle n'est en Occident ni général, ni simultané. Écartons d'abord les régions sans servage, Picardie, Normandie et Forez, Saxe et Lombardie. En Germanie, où la société garde bien des traits archaïques, l'évolution constatée ailleurs est plus lente. Une classe d'hommes libres, relevant des tribunaux comtaux, s'est maintenue, tandis que dès le ^{xii}e siècle un servage de forme réelle apparaît : la concession d'une tenure servile par un seigneur attache le tenancier au sol et le fait entrer dans les liens de la sujétion héréditaire (*Hörig*). Un **servage personnel** (*Leibigen*) astreignant à des services de caractère arbitraire et illimité s'ajoute au groupe des *censuales*, hommes qui se sont donnés à un établissement religieux et qui glissent au ^{xiii}e siècle vers la servitude. Le nombre des serfs est moins élevé en France qu'en Germanie. En Angleterre, les strates inférieures de la paysannerie, *sokemen*, bordiers, cottiers, passent sous le pouvoir privé des seigneurs et forment un villainage héréditairement attaché à la glèbe.

Le passage d'une forme de servage personnel, marquée par l'attache héréditaire à un maître, à une forme de **servage réel** – la terre déterminant la condition juridique de celui qui la cultive – n'est en somme que le signe d'une différenciation sociale progressive au sein du monde rural. Les paysans les plus aisés, laboureurs, tenanciers devenus presque les maîtres de leur tenure, ont secoué les vieilles dépendances et gagné chèrement leur liberté ; les « pauvres villageois », liés par un nouveau servage, furent les victimes du progrès économique dont tiraient profit leurs maîtres et leurs voisins.

L'état de la recherche

Le village médiéval

On considère généralement que la naissance du village n'est pas antérieure au ^{xi}e siècle. Elle implique en effet un approfondissement de la sédentarisation, une organisation collective de l'espace habité et des lieux de rencontre où s'exprime une sociabilité commune.

L'archéologie nous fait connaître une grande variété de villages médiévaux : villages méditerranéens

perchés et fortifiés comme Rougiers (Var), castelnaux aquitains en anneaux concentriques avec une

place publique, cadre de la sociabilité masculine, villages d'Auvergne serrés autour d'un château, villages du nord de la

France, d'Angleterre ou d'Allemagne établis en terrain plat et composés de maisons légères, bâties dans un enclos (Wharram Percy, Hohenrode...). Ils peuvent résulter d'une entreprise seigneuriale de défrichement ou de regroupement (*incastellamento* dans le Latium), ou d'une croissance spontanée mais manifestant une organisation collective plus ou moins consciente de l'espace (Dracy, val de Loire, Biterrois).

Les maisons rurales appartiennent à trois types différents : la maison élémentaire d'une ou deux pièces réservée à l'habitation humaine (Montaillou, Dracy), la maison mixte où une partie de l'espace accueille les animaux (Pen er Malo), la maison à étage fréquente dans les villages à structure serrée du Midi (Rougiers). La pierre commence à remplacer le bois, mais il est rare qu'une maison, ainsi construite, dure plus de deux générations. Le mobilier est toujours simple : des bancs, une table, des coffres et les lits. La cheminée occupe une place centrale, car c'est autour du feu que s'élabore et se transmet la culture familiale et villageoise. En milieu paysan, la cellule conjugale reste la norme, bien que l'on voit apparaître plusieurs types de groupements familiaux, comme les communautés « taisibles », les frêrèches et des groupements de type patriarcal, moins fréquents.

Des réseaux de familles conjugales constituent l'essentiel des solidarités familiales. Selon les actes de la

pratique, le nombre des enfants est supérieur à 5 par famille au XI^e siècle, malgré une très forte mortalité infantile. Les partages successoraux avantagent l'aîné et les garçons, au détriment des cadets et des filles. Le village se caractérise généralement par une forte endogamie, l'aire matrimoniale coïncidant avec le village lui-même ou les villages limitrophes. Ainsi, à Montaillou, sur 63 femmes, sept seulement se marient à l'extérieur entre 1294 et 1325. Un réseau de familles dominantes, différenciées par la nature de l'habitation, exerce un réel pouvoir sur des familles clientes.

La vie paroissiale est la manifestation la plus visible de la collectivité villageoise ; elle s'incarne dans un bâtiment, l'église, où se célèbrent les messes, les fêtes religieuses, les processions, où se délivrent aussi les sacrements. Le bâtiment est en perpétuels travaux, bien qu'il soit plus solide que les maisons du village. Géré par les villageois eux-mêmes, dans le cadre des « œuvres de l'église » ou des fabriques, il sert de maison commune pour la liturgie mais aussi pour les réunions publiques, et de lieu de refuge en vertu du droit d'asile qui lui est reconnu. Autour s'étend le cimetière, espace sacré jouxtant les demeures paysannes, de sorte que la communauté paroissiale s'articule sur celle des morts. Il sert en effet de lieu de réunion, de pratique religieuse, de foire et de marché et parfois même d'habitation. L'église-cimetière est souvent en position centrale par rapport

aux maisons des villageois, mais la vie paroissiale paraît occuper une place plus primordiale dans les solidarités paysannes dans les pays du Nord et de l'Est plutôt que dans le Midi.

La messe dominicale, qui s'accompagne d'un prône comportant des annonces sacrées et profanes, les grandes fêtes annuelles du calendrier liturgique, les enterrements et les baptêmes constituent les moments forts de la vie villageoise. Les solidarités paysannes s'expriment aussi dans la création des confréries qui créent des liens spécifiques d'amitié, de charité et d'entraide entre leurs membres, et dans la floraison des hôpitaux et des léproseries de village, à partir du XIII^e siècle. Ces institutions, dont le patrimoine est souvent constitué par des familles nobles, assurent l'essentiel de l'assistance au monde des campagnes. L'autorité seigneuriale, partie prenante de l'édification du village, impose aux paysans des usages communs et une solidarité forcée de voisinage, qui peut contribuer à faire prendre conscience de l'identité de la communauté et amener celle-ci à défendre ses usages et à acquérir des franchises. Le village devient alors le cadre d'une démocratie reposant sur l'assemblée des villageois et sur les élus de la communauté, recrutés le plus souvent dans les familles aisées.

Bibliographie

Quatre manuels fondamentaux : G. DUBY, *L'Économie rurale et la vie des campagnes dans l'Occident médiéval*, 2 vol., Paris, rééd., 1978 ; G. DUBY et A. WALLON (dir.), *Histoire de la France rurale*, t. 1, Paris, 1975 ; R. FOSSIER, *Paysans d'Occident*, Paris 1984, livre auquel on pourra adjoindre du même auteur, *Le Travail au Moyen Âge*, Paris 2001 ; L. FELLER, *Paysans et seigneurs au Moyen Âge VIII^e-XV^e siècle*, Paris, 2006.

Sur l'histoire de la population :

Voir les pages consacrées à ce sujet par R. FOSSIER dans *Enfance de l'Europe. Aspects économiques et sociaux, X^e-XIV^e siècle*, 2 vol., Paris, 1982, et par H. DUBOIS dans J. DUPÂQUIER, *Histoire de la population française*, t. 1 : *Des origines à la Renaissance*, Paris, 1988.

Sur l'essor des techniques :

Voir L. WHITE (Jr.), *Technologie médiévale et transformations sociales*, Paris-La Haye, 1969 ; Ph. WOLFF et F. MAURO, *Histoire générale du travail*, t. 2, Paris, 1960 ; M. DAUMAS, *Histoire générale des techniques*, t. 1, Paris, 1962 ; P. MANE, *Calendriers et Techniques agricoles en France et en Italie, XII^e et XIII^e siècles*, Paris, 1983 ; G. COMET, *Le paysan et son outil*, Rome, 1992. Suggestif est le livre de M. BOURIN et R. DURAND, *Vivre au village au Moyen Âge*, Paris, 1984. *Villages et villageois au Moyen Âge*, Actes du XXI^e congrès de la Société des Historiens médiévistes, Paris, 1992.

Sur les défrichements :

En dehors des manuels cités *supra*, voir M. BLOCH, *Les Caractères originaux de l'histoire rurale française*, Paris, rééd., 1988, et les études nationales suivantes : E. SERENI, *Histoire du paysage rural italien*, Paris, 1964 ; A. VERHULST, *Histoire du paysage rural en Flandre de l'époque romaine au XVII^e siècle*, Bruxelles, 1966 ; P.-H. SAWYER (éd.), *Medieval Settlement*, Londres 1976 ; Ch. HIGOUNET, *Les Allemands en Europe centrale et orientale au Moyen Âge*, Paris 1989. On tirera partie également des colloques *Castrum*, 7 vol., École Française de Rome-Casa de Velazquez, 1983-2002 ; M. BOURIN, *Pour une anthropologie du prélèvement seigneurial dans les campagnes médiévales X^e-XIV^e siècle*, 2 vol., Paris, 2004-2007 ; Jean-Loup ABBE, *À la conquête des étangs. L'aménagement de l'espace en Languedoc méditerranéen (XI^e-XV^e siècle)*, Toulouse, 2006.

De nombreuses études régionales :

L. GENICOT, *L'Économie rurale namuroise au Bas Moyen Âge*, t. 1, Louvain-Namur, 1943 ; G. DUBY, *La Société aux X^e et XII^e siècles dans la région mâconnaise*, Paris, rééd., 1971 ; R. FOSSIER, *La Terre et les Hommes en Picardie jusqu'à la fin du XIII^e siècle*, 2 vol., Paris-Louvain, 1968 ; A. CHEDEVILLE, *Chartres et ses Campagnes, XI^e-XIII^e siècle*, Paris, 1973 ; G. DEVAILLY, *Le Berry du X^e au milieu du XIII^e siècle*, Paris-La Haye, 1973 ; R. DURAND, *Les Campagnes portugaises entre Douro et Tage, XII^e-XIII^e siècles*, Lisbonne, 1982 ; M. BOURIN-DERRUAU, *Villages médiévaux en Bas-Languedoc. Genèse d'une sociabilité, X^e-XIV^e siècle*, 2 vol., Paris, 1987 ; F. MENANT, *Campagnes lombardes au Moyen Âge*, Rome, 1993 ; J.-P. MOLENAT, *Campagnes et monts de Tolède*, Madrid, 1997 ; D. PICHOT, *Le Bas-Maine du X^e au XII^e siècle. Étude d'une société*, Société d'Histoire et d'Archéologie de la Mayenne, 1996 ; M. MOUSNIER, *La Gascogne toulousaine aux XII^e et XIII^e siècles : une dynamique spatiale et sociale*, Toulouse, 1997 ; B. CURSENTE, *Des maisons et des hommes. Essai sur la Gascogne médiévale*, Toulouse, 1998 ; A. DURAND, *Les Paysages médiévaux du Languedoc (X^e-XIV^e siècle)*, Toulouse, 1998 ; L. VERDON, *La Terre et les hommes en Roussillon aux XII^e et XIII^e siècles : structures seigneuriales, rente et société d'après les sources templières*, Aix-en-Provence, 2001 ; D. PICHOT, *Le Village éclaté, habitat et société dans les campagnes de l'Ouest au Moyen Âge*, Rennes, 2002 ; Stéphane BOISSELIER, *Le peuplement médiéval*

dans le sud du Portugal. Constitution et fonctionnement d'un réseau d'habitats et de territoires (XI^e-XV^e siècle), Paris, 2003.

Sur le servage au Moyen Âge :

Voir le maître livre de M. BLOCH, *La Société féodale*, Paris, rééd., 1968 ; L. VERRIEST, *Institutions médiévales*, Mons, 1946 ; les *Relazioni*, t. 3 du X^e Congrès international des Sciences historiques, Florence, 1955 ; les ouvrages cités supra de R. FOSSIER, l'article de D. BARTHÉLEMY, « Qu'est-ce que le servage en France au XI^e siècle ? », dans *Revue Historique*, t. 287, 1992, p. 233-284 et du même, *Les deux âges de la seigneurie banale*, Paris, 2000 ; Vincent CORRIOL, *Les serfs de Saint-Claude. Étude sur la condition servile au Moyen Âge*, Rennes 2009.

« Voulez-vous être mon homme ? » « Je le veux. » Tout au long du Moyen Âge, seigneurs et vassaux ont échangé ces formules rituelles que nous rapportent de nombreux actes de la pratique. Il n'était même pas besoin de contrat pour sanctionner l'entrée d'un homme dans la vassalité d'un autre : un ensemble de gestes, précisément réglés, accomplis devant de nombreux témoins, suffisait pour que se nouent entre les membres des classes dominantes de la société des liens personnels et hiérarchiques. En son sens étroit, technique, le mot féodalité désigne l'ensemble de ces liens unissant seigneurs et vassaux, liens qui créent chez les parties contractantes un certain nombre de droits et de devoirs, au premier rang desquels figure l'octroi au vassal d'un bénéfice, en échange des services multiples qu'il doit au seigneur. Le bénéfice étant le plus souvent une terre, la féodalité a une assise rurale évidente ; elle est par là un système de possession et d'exploitation de la terre au profit des classes dominantes de la société, pour certains même un mode de production, qui subsiste jusqu'à la destruction du régime féodal par l'Assemblée constituante en août 1789. Cependant, il ne faudrait point négliger un autre aspect de la féodalité : à la faveur du morcellement de l'autorité publique, la féodalité est apparue comme un système de gouvernement, s'efforçant d'établir un ordre politique fondé sur des solidarités volontaires et privées. Les rites de l'hommage, maintes fois répétés, ont servi aux détenteurs de châteaux puis aux princes et enfin aux rois, à restaurer l'autorité et, en fin de compte, la notion même de l'État. Il y eut donc évolution des relations féodo-vassaliques, diversité dans le temps et dans l'espace, même si les couches dominantes de la société partageaient le même genre de vie.

I. Les institutions féodo-vassaliques : leur mise en place

À l'aube du ^x^e siècle, les institutions féodo-vassaliques sont en place : rites, droits et devoirs des parties ne varient plus. Pourtant des changements de vocabulaire – la substitution du mot fief au mot bénéfice – ont après cette date une grande portée. Les liens entre seigneurs et vassaux n'ont plus le même sens. La hiérarchie des personnes et des terres, les rapports juridiques entre maîtres et dépendants se précisent. Les relations féodo-vassaliques évoluent lentement en dépit de l'immutabilité apparente des rites.

■ Les rites

Issue de la recommandation, couramment pratiquée pendant tout le haut Moyen Âge, la vassalité demeure un contrat conclu entre deux individus et n'engageant que deux personnes, au cours d'une cérémonie dont l'hommage est l'acte essentiel. Décrit par les chroniqueurs et les actes de la pratique, illustré par maintes représentations figurées, le rite comporte un don de soi-même du dépendant au seigneur. Le futur vassal se présente tête nue, sans armes, s'agenouille, place ses mains dans celles du seigneur (*immixtio manuum*), geste qui rappelle



Le serment d'Harold

Harold prête serment à Guillaume de Normandie, une main sur chacun des deux reliquaires.

Tapiserie de Bayeux.

sans doute le mélange des sangs qui scellait les compagnonnages anciens ou le don total de soi-même, puisque les mains sont sans armes. Il devient ainsi l'homme du seigneur. Ce geste rituel suffirait à créer les liens de subordination, mais afin de préciser que la dédition est l'acte volontaire d'un homme libre, il est souvent accompagné d'une déclaration de volonté qui en renforce la portée. La subordination du vassal, contrairement à celle de l'esclave, est librement consentie.

Le rite de **l'hommage** ne comportait aucune empreinte chrétienne. Aussi les hommes d'Église, tel Fulbert de Chartres, ayant à décrire la nature des obligations vassaliques, insistent-ils davantage sur le second acte qui suit immédiatement le geste des mains, la **fidélité**. Il s'agit d'une formule plus ou moins longue par laquelle le vassal précise la nature de son engagement qui le fait entrer dans l'amitié de son seigneur. Un serment l'accompagne, qui doit être prêté sur des livres saints ou sur une châsse contenant des reliques, afin que la promesse du vassal soit sous la protection de Dieu et prenne un caractère sacré tel que la rupture de l'engagement fasse du coupable un parjure. Au cours du XI^e siècle, le serment de fidélité devient la partie essentielle de l'hommage. Il est renforcé par un autre geste rituel, symbolique, le baiser de paix, qui a aussi une valeur religieuse puisqu'il est signe d'amitié et de fidélité mutuelles, comme le rappelle la liturgie catholique. Cette pratique, habituelle en France et dans l'Angleterre normande, reste rare en Italie et dans l'Empire.

■ Deux types particuliers d'hommage

La coloration chrétienne des rites vassaliques apparaît dans des formes particulières de l'hommage, **l'hommage de paix** et **l'hommage en marche**. Le premier, qui n'est pas assorti de la concession d'un fief et ne crée pas de véritable subordination personnelle, est utilisé pour apaiser un conflit entre deux adversaires conduits par des amis communs ou par d'autres seigneurs à restaurer entre eux la concorde et l'amitié. L'hommage en marche, conclu à la limite de deux principautés – par exemple entre le duc de Normandie et le roi de France – lie de très grands personnages qui se promettent sûreté réciproque. À la faveur de la croissance du pouvoir royal en France, cet hommage se transforme en un véritable lien vassalique par lequel le duc de Normandie ou le comte de Champagne se reconnaissent vassaux du roi capétien. Lorsqu'il s'agit de personnages aussi importants, l'hommage, rendu dans un dessein politique, est précisé par une charte définissant les obligations des contractants.

Entre des seigneurs de moindre rang, l'acte écrit n'était point nécessaire. En effet l'hommage crée normalement une union presque charnelle entre le maître et le fidèle ; le premier acceptant de protéger son vassal, de l'entretenir, de l'aider matériellement et militairement, le second mettant sa personne et ses biens au service du seigneur. Engagement total, qui ne souffre point de limites, mais dans lequel les obligations du fidèle sont beaucoup plus astreignantes que celles de son maître. Au XI^e siècle, les devoirs du vassal, qui répondent aux habitudes

de vie d'une classe turbulente et guerrière, sont encore imprécis. La fidélité implique que l'on s'abstienne de tout acte préjudiciable à la personne ou aux biens du seigneur d'autant plus que les devoirs généraux d'assistance et de protection envers celui-ci passent, selon certains témoignages, avant les obligations nées des liens du sang. Le service vassalique comporte en outre des aspects plus positifs, l'aide et le conseil.

■ Les obligations contractuelles

L'aide. L'**aide militaire** est la raison d'être du contrat vassalique, à tel point qu'en Normandie et en Angleterre, les fiefs de haubert et de chevalier établissent un lien direct entre l'octroi d'un bénéfice et le service dû par le vassal. Ce service revêt plusieurs formes : service d'ost pour assurer la sécurité du territoire seigneurial aussi longtemps que celui-ci est menacé ; service de chevauchée désignant une expédition offensive de courte durée, service d'escorte, service de garde au château seigneurial. Des usages définissent progressivement la nature et la durée de cette aide militaire, selon la qualité du vassal et la nature de son hommage. L'aide, c'est encore l'**assistance judiciaire**, le fidèle acceptant de servir de répondant à son maître et de prêter serment avec lui ; l'aide matérielle, par laquelle en des circonstances exceptionnelles, le vassal est tenu de mettre ses biens à la disposition du seigneur. On limitait les exactions seigneuriales en réglementant l'aide dans ses mobiles et dans son montant.

Le conseil. Le conseil comporte le service de cour et le service de plaid. « Civilisation du geste », le Moyen Âge connaît ces grandes assemblées où tous les vassaux viennent entourer leur seigneur et rehausser son prestige, à l'occasion par exemple des grandes fêtes liturgiques. Les rapports humains s'y trouvaient resserrés, la cohésion de la clientèle vassalique raffermie. Fêtes, repas et cadeaux compensaient les frais engagés par le vassal. À d'autres moments, les fidèles devaient fournir des avis au maître, participer avec lui à une cour d'arbitrage ou au tribunal que réunissaient régulièrement les princes, les comtes, les châtelains et les grands seigneurs ecclésiastiques. Là encore, les usages limitèrent ces obligations astreignantes.

Synallagmatique, le contrat vassalique créait pour le seigneur un certain nombre de devoirs. Le maître était tenu de défendre et de garantir son fidèle contre ses ennemis, de lui rendre bonne justice et de se porter garant de son vassal devant tout autre seigneur, de lui accorder enfin une aide et une protection matérielles, en particulier d'assurer l'entretien de ses subordonnés. Dans la majorité des cas, la rémunération du vassal consiste en l'octroi d'un fief foncier, concédé à l'occasion d'une cérémonie qui suit immédiatement l'hommage : l'investiture.

■ Primauté du fief

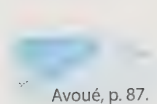
Dès le ^x^e siècle, le lien réel l'emporte sur le lien personnel. L'aspect économique des relations féodo-vassaliques passe au premier plan : le vassal convoite des biens que lui accorde le seigneur en contrepartie des services attendus. Le mot bénéfice, qui impliquait l'idée d'une récompense, s'efface devant

HAUBERT : tunique de mailles de métal rivetée sans doublure, portée par dessus un vêtement d'étoffe rembourré.

AIDE AUX QUATRE CAS : en France et en Angleterre, rançon du seigneur, chevalerie du fils aîné, mariage de la fille aînée, départ pour la croisade.

CONTRAT SYNALLAGMATIQUE : contrat comportant des obligations réciproques pour les deux parties en présence.

le fief, qui devient la condition et la raison d'être des dévouements personnels. Au cours de l'**investiture**, le seigneur se dépouille de son bien, en remettant au vassal un objet symbolique – motte de terre, étendard, verge, gant ou anneau – selon la nature du fief qu'il concède. Ou bien, s'il s'agit d'un fief de reprise, le seigneur se contente de restituer à son nouveau vassal la terre que celui-ci lui avait offerte pour prix de la protection qu'il recherchait. Dans une société presque exclusivement rurale, le bien tenu en fief était généralement un bien foncier, de plus ou moins grande extension, selon la qualité du dépendant. Entre un royaume vassal comme l'Angleterre de Henri III soumise à la papauté et quelques lopins de terre, les formes concrètes du fief sont multiples : principautés tenues en fief d'un roi, comtés, honneurs regroupant des seigneuries rurales et des pouvoirs régaliens, baronnies comportant plusieurs forteresses, châtellenies surtout, placées au XI^e siècle au centre des structures politiques.



Avoué, p. 87.

Mais d'**autres catégories de fiefs** n'avaient aucune assise foncière ; ce pouvaient être des droits de commandement, une avouerie ecclésiastique, des revenus et biens d'Église usurpés par des laïcs, des justices, des péages, des tonlieux, des dîmes, des fonctions de toutes sortes, et jusqu'à ces fiefs-rentes apparus plus tardivement, qui permettent d'engager pour une campagne de pauvres chevaliers sans terre auxquels l'on assigne une rente sur le trésor seigneurial. Par là, le régime féodal sut s'adapter au développement de l'économie monétaire.

Entre la rigueur des relations féodo-vassaliques et les ruptures de contrat engendrant les violences que décrivent les chansons de geste et les récits féodaux, la marge est grande. Trop de conflits d'intérêt venaient briser la fidélité du vassal et du seigneur. Celui-ci abuse-t-il de son pouvoir ? Le vassal pouvait jeter à ses pieds le fétu, dans un geste de défi, provoquant la guerre entre les deux parties si le fidèle ne renonçait pas au fief. La rupture pouvait être le fait du seigneur estimant son vassal félon ; il décidait alors, avec l'accord de ses autres vassaux, de saisir temporairement le fief ou de le confisquer de manière définitive (commise du fief). L'équilibre fragile des obligations réciproques se trouvait rompu au profit du plus fort ; c'est le signe d'une subordination de la vassalité à la féodalité, priviliégiant non plus les relations personnelles entre deux hommes, mais le fief devenu la raison d'être de la vassalité.

COMMISE DU FIEF : l'exemple le plus célèbre est la confiscation des fiefs français de Jean sans Terre réalisée par Philippe Auguste en 1202.

II. L'évolution des institutions féodo-vassaliques (XI^e-XIII^e siècle)

■ Les âges de la féodalité

Les institutions féodo-vassaliques subissent le sort de toute institution : elles se transforment et passent par des âges successifs, aux contours imprécis. M. Bloch distinguait ainsi un premier âge féodal, s'étendant des invasions du X^e siècle à l'extrême fin du XI^e siècle, au cours duquel se seraient formées les institutions féodo-vassaliques dans une atmosphère

d'économie contractée; puis un second âge féodal naîtrait aux alentours de 1100 sous l'influence du renouveau économique transformant les conditions de vie de la classe féodale, et s'épanouirait jusqu'à la fin du XIII^e siècle. G. Duby, dans son étude sur la région mâconnaise, propose un autre découpage chronologique: au cours du X^e siècle les institutions carolingiennes encadrent toujours la société quoique se nouent déjà les premiers liens féodaux entre les membres des classes dominantes. Au tournant du X^e et du XI^e siècle, s'ébauche l'ère des seigneuries châtelaines marquée par la disparition de l'autorité publique, la généralisation des liens féodaux, l'apparition d'un ordre lié à la chevalerie et à la puissance des châtelains. Enfin, à partir de 1150, les transformations économiques bouleversent la hiérarchie des fortunes, affaiblissent la seigneurie châtelaine au profit des grands seigneurs et surtout des rois: ce second âge féodal est celui des monarchies féodales.

Au cours de cette évolution, dont la chronologie s'applique surtout à la France du Nord, les changements affectent à la fois les relations vassaliques et le fief; ils mettent au jour les faiblesses de l'encadrement féodal, incapable de maintenir le fragile équilibre des obligations réciproques du seigneur et du vassal. Celles-ci reposaient sur la dédition totale du fidèle à un maître, ce qui semblait exclure que l'on puisse se donner à deux ou à plusieurs seigneurs. Or, dès la fin du IX^e siècle (895), la pluralité des hommages est admise; elle s'étend au cours du premier âge féodal à l'ensemble de la classe chevaleresque, devient générale au XII^e siècle, à tel point que l'on cite un ministériel d'Empire tenant ses fiefs de 46 seigneurs et recevant les hommages de 100 chevaliers. À cette pratique contribuent pour beaucoup l'attrait de bénéfices plus nombreux, l'hérédité des fiefs et le foisonnement des relations féodales. Mais la cohésion des compagnies vassaliques s'en trouvait brisée, les services attendus des vassaux difficilement exigibles.

On imagina diverses solutions pour redonner une efficacité aux relations féodales: la réserve de fidélité (premier exemple connu en 996) consentie par le vassal en faveur du premier seigneur, mais elle ne put empêcher que le vassal servît mieux le seigneur qui le payait le plus largement; l'hommage supérieur ou **hommage-lige** (premier exemple connu en 1046) par lequel le vassal promettait une foi complète à l'un de ses seigneurs, mais tous les seigneurs se mirent à exiger un hommage-lige. Dès la fin du XI^e siècle, la pluralité des ligesses ruinait à nouveau les principes de la vassalité. La multiplication des sous-inféodations concourait au même résultat, le seigneur supérieur se trouvant incapable d'exiger les services dus par de nombreux vassaux détenant chacun une fraction infime du même fief.

Lige : de l'allemand *ledig* = libre. Hommage réservé au seigneur principal qui doit être servi avant tous les autres.

■ Le lignage s'empare du fief

Du côté du fief, les changements sont tout aussi grands. Un premier débat porte sur les droits respectifs du seigneur et du vassal sur le fief. L'on reconnaît au premier des droits théoriques, la propriété éminente (*dominium*), au second l'usufruit, c'est-à-dire la jouissance pleine et entière du bien qui lui avait été concédé. Mais, en pratique, le partage était inégal, le fief

échappant progressivement au contrôle du maître et glissant dans le patrimoine du fidèle.

Le **droit héréditaire au fief** fut imposé par la haute aristocratie dès le x^e siècle en France et progressivement étendu aux moindres bénéfices et aux autres pays. L'héritier est-il mineur ? Le maître exerce la garde du fief ou bien nomme un baillistre. La succession est-elle dévolue à une fille ? Le seigneur désigne un remplaçant ou veille au mariage de l'héritière. Y a-t-il plusieurs héritiers ? L'on hésite alors entre une inféodation collective, le parage, confiant à l'aîné la responsabilité des services dus en raison du fief (cas le plus fréquent en Angleterre et en Normandie), ou bien le frérage, obligeant les frères cadets à prêter hommage à l'aîné qui le prête à son tour au seigneur. En l'absence d'héritiers directs, l'on va jusqu'à admettre la dévolution du fief à des collatéraux. Le seigneur réussit à préserver quelques droits en exigeant de l'héritier un droit de relief dont le taux fut fixé par les coutumes locales : soit une somme fixe, soit au maximum le revenu d'un an du fief.

PARAGE : association des descendants d'un même père.

ALIÉNATION DU FIEF : possibilité pour le vassal de transmettre son fief à titre gratuit ou onéreux.

Si en droit le caractère inaliénable des fiefs était admis, la pression des nécessités économiques imposa que l'on reconnût sous certaines conditions **l'aliénation du fief**. Des tenures féodales servirent de gage temporaire à l'occasion de prêts en numéraire, surtout lors des départs pour la croisade ; il semble que les seigneurs se soucièrent peu de ces hypothèques foncières. En revanche, ils firent mieux respecter leurs droits dans les cas d'aliénations définitives : par le retrait féodal, ils pouvaient exercer un droit de préemption sur les biens de leurs vassaux ; en exigeant des droits de mutation (lods et ventes, quint et requint), ils se firent payer leur consentement. Les dons de fiefs à l'Église étaient plus graves encore, puisque si les clercs s'inséraient sans trop de difficulté dans la hiérarchie féodale, ils ne pouvaient rendre les services du fief, en particulier le devoir militaire, ni acquitter de droits de mutation, la tenure ecclésiastique n'étant pas transmissible par héritage. Les seigneurs laïcs réussirent à la fin du XII^e siècle à compenser la perte de leurs droits de propriété éminente, en obtenant de l'Église le versement d'un droit de franc fief ou d'amortissement.

Hommages multiples, patrimonialité du fief eurent pour conséquences un relâchement et une codification des services vassaliques. Les coutumes limitèrent le nombre des convocations annuelles auxquelles devaient répondre les vassaux. L'aide matérielle aux trois ou quatre cas fut ponctuellement exigée jusqu'au XII^e siècle, réservée plus tard au rachat du seigneur fait prisonnier. L'aide militaire elle-même, après avoir donné à l'Occident sa principale force armée, perdit de sa vigueur ; le service de chevauchée fut limité à 40 jours et, faute d'un concours durable des dépendants, l'on dut proposer une solde à des chevaliers sans terre. Chez les Plantagenêts, l'aide militaire fut remplacée par le versement d'une taxe de remplacement, l'écuage ; ailleurs, par la livraison de pièces d'équipement. Les services vassaliques ainsi tarifiés aigrirent les rapports des parties contractantes. Au lieu d'assurer l'encadrement des couches dominantes de la

société, le système féodal ainsi dégénéré en opposait les membres en de multiples conflits d'intérêts.

■ Géographie de la féodalité

Tous les pays d'Occident ne connurent pas la même évolution. Dans la **France du Nord**, où naquirent les institutions féodo-vassaliques, la féodalisation fut plus rapide et plus complète qu'ailleurs. Mais c'est là également qu'eut lieu le redressement des Capétiens qui se servirent du droit féodal pour fonder l'exercice de leur pouvoir, et, en exigeant la réserve de fidélité et en nouant des relations directes avec leurs arrière-vassaux, réussirent à faire aboutir au roi toutes les relations féodales et à agrandir leur domaine propre par le moyen du droit féodal (commise des fiefs de Jean sans Terre, 1202). À mesure que l'on avance vers les régions méditerranéennes, la féodalisation fut plus tardive et incomplète; la résistance de l'alleu en témoigne.

En **Germanie**, la force de la monarchie qui s'appuyait sur l'organisation carolingienne de l'État et sur une Église impériale fut brisée par la Querelle des Investitures. Au **xii^e siècle**, la féodalisation apparaît triomphante, surtout à l'époque de Frédéric I^{er} Barberousse qui organise l'État sur la base des relations féodo-vassaliques; les couches dominantes de la société sont soumises au système hiérarchique du bouclier chevaleresque dominé par un groupe puissant de princes d'Empire faisant écran entre le souverain et ses sujets. En même temps, l'investiture obligatoire des fiefs d'Empire tombés en déshérence accroît une féodalisation de l'État, contre laquelle Henri VI et Frédéric II furent impuissants.

Dans l'**Italie du Nord et du Centre**, l'hérédité du fief s'affirme tôt, le droit féodal est fixé par écrit et l'existence de villes importantes entrave la féodalisation du pays.

L'**Angleterre** connut d'abord une forme primitive de régime vassalique (*thegns* anglo-saxons), remplacée après 1066 par une féodalité au service de la monarchie: toute terre appartient au roi par droit de conquête, donc tout fief dépend du roi, et les tenants en chef qui tiennent directement leurs terres du roi (ceux qu'on appellera les barons) ne font pas écran entre le roi et leurs propres vassaux.

En **Espagne**, un régime vassalique subsista jusqu'au **xii^e siècle**; les rois castillans eurent alors assez de pouvoir grâce à la guerre pour coiffer la féodalité à la française qui apparaissait.

En **Italie du Sud** et dans les États francs de Syrie-Palestine, la féodalité fut introduite par la conquête; là, les souverains normands réussirent à tenir leurs « hommes »; ici, les luttes entre lignages firent sombrer le pouvoir supérieur, malgré les efforts des premiers rois de Jérusalem pour exiger sévèrement les services vassaliques et rendre l'aide militaire quasi permanente.

Entre toutes ces féodalités, les décalages sont évidents. Pourtant, seigneurs et vassaux de France, d'Angleterre ou d'Allemagne ont des genres de vie semblables. Ils constituent une aristocratie de spécialistes de la guerre, formés dans le cadre de la chevalerie et regroupés en une classe nobiliaire.

LES FIEFS-RENTES ou **FIEFS DE SOU-DÉE**: récompensent en argent le vassal prestataire de services militaires contraignants.

III. Les classes dominantes et leur genre de vie

■ Noblesse et chevalerie

Pour les scribes et les clercs du x^e siècle, le sommet de la hiérarchie sociale était occupé par un groupe de seigneurs fonciers vivant de l'exploitation de leurs terres et des redevances que leur versaient les paysans. Le **vocabulaire** appliqué à cette aristocratie était incertain : *senior*, *fidelis*, *nobilis*, ce dernier terme définissant un niveau social supérieur caractérisé par un genre de vie, en aucune façon par des privilèges. Peu à peu, dès le premier tiers du xi^e siècle, un mot nouveau s'impose, *miles* (chevalier), qualificatif dont se parent les membres de la classe seigneuriale, en même temps que s'efface le mot *nobilis*. Un tel glissement est lié à des transformations techniques et mentales faisant de la cavalerie la reine des batailles et des chevaliers l'élite de la société. Noblesse et chevalerie : deux mots aux contours incertains, qui ont opposé les historiens en longues controverses.

L'aristocratie du premier âge féodal est-elle l'héritière de la noblesse franque ? se sont demandé tour à tour Guilhiermoz, M. Bloch, L. Verriest, L. Génicot et G. Duby, pour ne citer que les principaux hérauts d'un débat encore ouvert. Qu'il n'y ait rien de commun, comme le pensait M. Bloch, entre la noblesse du haut Moyen Âge, remontant à l'ordre sénatorial romain ou bien aux auxiliaires des rois barbares ou carolingiens, et l'aristocratie dominante du premier âge féodal semble aujourd'hui réfuté. À travers les documents des xi^e et xii^e siècles, on discerne l'existence d'une authentique noblesse de sang, et non de rang social, composée d'anciens lignages accrus d'apports nouveaux : chevaliers, serviteurs des princes, acquéreurs de fiefs, paysans riches capables de se battre et de vivre en chevaliers. Mais cette noblesse est toujours fondée sur l'honneur d'une ascendance ; elle est indépendante de la chevalerie et lui est antérieure. Quel en est le mode de transmission ? Certaines œuvres littéraires, certaines généalogies ont fait dire à L. Verriest que la noblesse était prouvée par l'ascendance féminine, les héritages se faisant par les femmes, les hommes tirant tout leur honneur de l'exercice de fonctions auliques. Dans l'Empire, au xii^e siècle encore, c'est le sang maternel qui anoblit. Mais ailleurs, la famille noble se restreint plus tôt à un lignage, descendant d'un même ancêtre. Sous l'influence de l'hérédité du fief, de l'exercice du droit de ban et surtout de l'exaltation de la vocation guerrière, la qualité nobiliaire est transmise en ligne masculine. Pour reprendre l'expression de M. Bloch, il y a cristallisation de la noblesse autour du rite de l'adoubement chevaleresque, réservé aux hommes.

■ L'expansion de la chevalerie

L'expansion de la chevalerie a été rapide, au moins en France. Le mot *miles*, apparu dans le dernier tiers du x^e siècle, remplace vers 1060 les autres vocables tant en Mâconnais qu'en Île-de-France et en Provence. À la fin du xi^e siècle, il s'étend à toutes les couches de l'aristocratie laïque. Dans les provinces

germaniques, en Lotharingie, l'évolution est plus lente; en raison de l'existence d'une chevalerie servile, la distinction entre nobles et chevaliers subsiste jusqu'au ^{xiii}^e siècle. En Espagne, il y a deux chevaleries, celle des *ricos hombres* et celle des paysans libres ou *caballeros villanos*. Le succès du vocable s'explique d'abord par des faits techniques. L'introduction de l'étrier en Occident permet au cavalier de se vêtir d'un armement défensif plus lourd, le haubert ou cotte de mailles, le heaume ou casque conique, le bouclier ou écu, et d'utiliser une nouvelle méthode de combat faisant de la lance non plus une arme de jet mais une arme de choc. La lourdeur du harnachement, les qualités nécessaires pour pratiquer « la nouvelle escrime à la lance » exigent une force physique peu commune, entretenue dès le plus jeune âge par un entraînement intensif: chasse, épreuves du behour et de la quintaine, exercices collectifs de combat et tournois.

Une mutation profonde au niveau des mentalités s'observe aussi. La théorie des *ordines* distingue ceux qui servent par la prière ou par les armes de ceux qui travaillent la terre, sont désarmés et vulnérables: opposition classique entre les puissants et les pauvres. L'Église, sous l'influence des institutions de paix, propose aux combattants (*bellatores*) de mettre leurs armes au service de la paix de Dieu, de constituer une milice du Christ. Enfin, seuls les pauvres subissent les exactions du seigneur banal; les chevaliers en sont exempts. La frontière de l'aristocratie sépare ainsi les chevaliers du peuple, les exploités des non-exploités. Dès le ^{xiii}^e siècle, les différents niveaux de l'aristocratie se fondent dans la chevalerie dont les membres ont en commun des rites – l'**adoubement** par lequel l'Église sacralise l'activité guerrière –, une morale, un genre de vie. Il suffit qu'en raison de la montée du patriciat urbain et de la reconstitution des États, cette classe se ferme, dès la fin du ^{xi}^e siècle selon G. Duby, pour que naisse une noblesse de droit regroupant tous ceux qui sont « de lignée de chevaliers », classe dominante bénéficiant d'un statut juridique à part et de privilèges transmis par hérédité. L'évolution est différente dans les autres pays d'Occident.

En Angleterre la noblesse constitue une classe restreinte aux contours plus juridiques que sociaux: l'adoubement est réservé au libre possesseur d'une certaine quantité de terres, pour lesquelles est dû un service armé et n'en fait pas pour autant un noble.

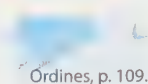
En Espagne, la permanence de la guerre et la nécessité d'avoir de nouveaux chevaliers empêchent la noblesse de devenir une classe fermée.

Dans l'Empire, la hiérarchie rigoureuse du bouclier chevaleresque n'est pas un obstacle à l'assimilation de la chevalerie servile et de la ministérialité avec la noblesse.

Qu'ils soient nobles ou chevaliers, les aristocrates se caractérisent par un genre de vie identique. Le cadre en est le **château**, manoir champêtre fortifié ou « ferté », hâtive construction en bois du ^x^e siècle assurant une protection contre l'envahisseur, forteresse plus solide des ^{xi}^e et ^{xii}^e siècles contrôlant routes et

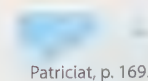
BEHOUR: mannequin bourré de paille que le cavalier devait transpercer de sa lance.

QUINTAINE: panoplie placée sur une branche d'arbre que le cavalier lancé au galop devait décrocher.



Ordes, p. 109.

ADOUBEMENT: cérémonie d'accès à la chevalerie, au cours de laquelle le futur chevalier reçoit ses armes et est frappé d'une colée à la base du cou.



Patriciat, p. 169.

CHRONOLOGIE SOMMAIRE DES CHÂTEAUX

MOTTE : tour en bois, ceinte d'une palissade et élevée sur une motte de terre : fin du X^e-début du XI^e siècle.

DONJON EN PIERRE : seconde moitié du XI^e siècle.

CHÂTEAU FORT : XII^e siècle ; avec enceinte double : XIII^e siècle.

vallées et assurant derrière ses murailles de pierre une autonomie certaine à ses détenteurs. La châtelainie est la cellule de base de la féodalité : l'extension du droit de ban facilitée par la possession d'un château est source de puissance. Le noble se nourrit du travail d'autres hommes. La chasse mais surtout la guerre « fraîche et joyeuse » (Bertrand de Born) constituent son activité essentielle : le combat est un remède contre l'ennui, une source de profit grâce aux pillages et aux rançons. Il rassemble les éléments du lignage, soudés par une solidarité essentielle, et oppose les compagnies de jeunes qui forment « l'élément de pointe de l'agressivité féodale » (G. Duby). Il donne au combattant un certain mépris de la vie et de la souffrance humaine, tout juste atténué par l'influence de l'Église qui, à partir du XI^e siècle, promeut l'idéal du combattant de Dieu, le *miles Christi*, et par celle de la littérature courtoise ; véritable idéologie de classe, celle-ci exalte le faste, la générosité et l'art d'aimer qui, par le service de la dame, doit conduire l'homme noble aux sommets de la vertu et du bien. La culture nobiliaire contribue à dresser une barrière infranchissable entre la noblesse et la vilenie.

Genre de vie, morale, supériorité économique consolident l'aristocratie en une classe nobiliaire, amenée à reconnaître au XIII^e siècle la souveraineté des rois qui surent utiliser les liens de dépendances personnelles et la hiérarchie des fiefs pour reconstruire l'État.

L'état de la recherche

Le château (XI^e-XIII^e siècle)

Le milieu du Moyen Âge a vu se multiplier le nombre des constructions castrales. Différents par leur type et les matériaux qui les constituent, ces édifices complexes étaient destinés à assurer le pouvoir des seigneurs sur les terres et sur les hommes, à maintenir la sécurité sur le milieu environnant et à abriter la vie quotidienne des maîtres du sol.

Entre la fin du X^e et le début du XI^e siècle, s'édifient les premiers châteaux à motte, dans les pays compris entre le Rhin et la Loire moyenne. Faite de matériaux rapportés ou englobant un accident de terrain en saillie, la butte ou tertre est édifiée en premier et est entourée d'un fossé assez large. Un rempart, en pierres sèches ou sous la forme d'une palissade charpentée, entoure

la plate-forme sommitale dominée par une tour de bois, tandis qu'un plan incliné donne accès à la basse-cour (*bailey* en Angleterre, *Vorburg* dans les pays germaniques), qui se développe au pied de la motte et est séparée de l'extérieur par un talus de terre précédé d'un fossé. À la fin du XI^e siècle, le château à motte gagne l'Angleterre et l'Allemagne du Nord et

du Nord-Ouest, et s'enrichit d'une enceinte maçonnée édifée au sommet de la butte (motte à *shell-keep*).

À cette date, se sont déjà multipliés les châteaux à donjon maçonné (le plus ancien en France est celui de Langeais, 994), installé sur une motte plus ou moins arasée ou sur un site neuf, proche d'une ancienne construction. Jusqu'à

la fin du ^{xii}^e siècle, ces nouveaux châteaux de pierre ne se distinguent guère de ceux en terre ou en bois : le donjon de pierre, protégé par un fossé, domine une basse-cour entourée d'une enceinte extérieure, elle aussi maçonnée et précédée d'un fossé. Simples tours carrées ou grands donjons plurifonctionnels, ces édifices sont renforcés par des contreforts, protégés dans leur partie inférieure par un talus de pierre et ouverts à l'extérieur par une porte située à plusieurs mètres au-dessus du sol. Dans la seconde moitié du ^{xiii}^e siècle, le donjon cylindrique devient de règle (par exemple la Tour du Louvre, édifiée par Philippe-Auguste avant 1202).

Les progrès de la poliorcétique à la fin du ^{xii}^e siècle conduisent à remanier les châteaux existants de manière plus ou moins radicale ou à en concevoir de nouveaux. Les bâtiments jusque-là dispersés dans la basse-cour sont regroupés et adossés au rempart. Celui-ci est fréquemment doublé par un mur extérieur, moins haut, l'espace intermédiaire formant les lices. Le fossé se fait plus large et plus profond. Des organes de flanquement sont appliqués au mur d'enceinte, sous la forme de tours et de tourelles circulaires, résistant mieux aux projectiles et supprimant

les angles morts. Un chemin de ronde est aménagé. Le donjon, circulaire, renforcé d'un éperon, comme à Château-Gaillard, est bâti soit dans la basse-cour, soit sur le rempart extérieur ; parfois même il disparaît, chaque tour d'enceinte faisant alors office de donjon.

Le château médiéval est d'abord la résidence de la famille dont l'ancêtre en avait été le constructeur ou le bénéficiaire de la part d'une autorité supérieure. L'*Histoire des comtes de Guines et des seigneurs d'Ardres*, rédigée par le curé Lambert d'Ardres, donne une idée de l'agencement d'un donjon du début du ^{xii}^e siècle : le rez-de-chaussée reçoit les provisions de nourriture, de boisson et de fourrage ; une grande pièce servant de salle de réception et d'appartement privé occupe presque toute la superficie du premier étage, dont un des côtés comporte plusieurs pièces plus petites ; au deuxième étage sont installées une chapelle et des petites chambres pour les enfants, les sergents et les domestiques. Des escaliers, appuyés aux parois intérieures, permettent le passage d'un étage à l'autre. Un bâtiment annexe abrite au rez-de-chaussée une porcherie et la volaille, au premier étage une cuisine.

Organe de défense et lieu de refuge, le château comporte une basse-cour suffisamment vaste pour accueillir une population nombreuse. La défense est assurée par des *milites castri*, vassaux du châtelain, chargés par roulement de la garde (*l'estage*) de la fortification. Centre économique, le château recueille les produits et redevances versés par les hommes de la seigneurie et comporte, à ce titre, un certain nombre d'installations agricoles. Il est aussi le cadre d'exercice de la justice seigneuriale, de réceptions où le châtelain est tenu de bien traiter son entourage (banquets, divertissements, art de la conversation), et un lieu de dévotion grâce à l'église fondée par les soins du seigneur et dont le service est fréquemment confié à un ordre religieux ou à un chapitre.

Exerçant une attraction remarquable sur les hommes, la plupart des châteaux ont été générateurs de peuplement et ont contribué ainsi à modifier profondément l'environnement. L'architecture militaire évolua peu du ^{xiii}^e au ^{xv}^e siècle, si l'on excepte l'aménagement des bâtiments résidentiels et l'apparition des maisons fortes, aux mains d'hommes nouveaux cherchant à acquérir les prérogatives des seigneurs châtelains.

Bibliographie

Sur la féodalité :

Un manuel et deux grands classiques : F.-L. GANSHOF, *Qu'est-ce que la féodalité ?*, Paris, rééd., 1982 ; M. BLOCH, *La Société féodale*, Paris, rééd., 1968 et R. BOUTRUCHE, *Seigneurie et Féodalité*, t. 2 : *L'Apogée* (^{xi}^e-^{xiii}^e s.), Paris, 1970. Les principaux ouvrages de G. DUBY sur ces questions ont été réunis en deux volumes : *Qu'est-ce que la société féodale ?*, Paris, 2002 et *Féodalité*, Paris, 1996 ; E. BOURNAZEL et J.P. POLY, *Les Féodalités*, Paris, 1998 ; F. MAZEL, *Féodalités (888-1180)*, Paris, 2010.

Sur l'idéologie :

Voir G. DUBY, *Les Trois Ordres ou l'Imaginaire du féodalisme*, Paris, 1978, *Le Chevalier, la femme et le prêtre*, Paris, 1981, *Dames du XI^e siècle*, 3 vol., Paris 1995-1996. Dans *Un autre Moyen Âge*, J. LE GOFF rassemble ses principaux articles. Voir aussi E. MAGNOU-NORTIER, *Foi et Fidélité*, Toulouse, 1976. Une réinterprétation complète des institutions féodales est proposée par S. REYNOLDS, *Fiefs and Vassals. The medieval Evidence reinterpreted*, Oxford, 1994.

Les études des sociétés féodales ne manquent pas :

On consultera surtout les ouvrages de D. BARTHÉLEMY, *Les Deux Âges de la seigneurie banale. Coucy aux XI^e-XIII^e siècles*, Paris, 1984, *La Société dans le comté de Vendôme, de l'an Mil au XIV^e siècle*, Paris, 1993, *La Mutation de l'an Mil a-t-elle eu lieu ? Servage et chevalerie dans la France des X^e et XI^e siècles*, Paris, 1997 et *L'An Mil et la paix de Dieu. La France chrétienne et féodale, 980-1060*, Paris, 1999. Voir aussi A. DEBORD, *La Société laïque dans les pays de la Charente X^e-XI^e siècle*, Paris, 1984 ; G. BOIS, *La Mutation de l'An Mil*, Paris, 1989 ; J.-M. MARTIN, *La Pouille du VI^e au XI^e siècle*, Rome, 1993 ; B. LEMESLE, *La Société aristocratique dans le Haut-Maine (XI^e-XII^e siècles.)*, Rennes, 1999 ; P. BONNASSIE, *Les Sociétés de l'an Mil : un monde entre deux âges*, Bruxelles, 2001 ; *Fief et Féodalité dans l'Europe méridionale (Italie, France du Midi, Espagne) du X^e au XIII^e siècle*, Toulouse, 2002 ; H. DEBAX, *La Féodalité languedocienne (XI^e-XII^e siècles.)*, Toulouse, 2002 ; Frédéric BOUTOUILLE, *Le duc et la société. Pouvoirs et groupes sociaux dans la Gascogne bordelaise au XII^e siècle*, Bordeaux, 2007. L. MACÉ, *Les comtes de Toulouse et leur entourage (XII^e-XIII^e siècles)*, Toulouse, 2000 ; Didier PANFILI, *Aristocraties méridionales. Toulousain-Quercy (XI^e-XII^e siècles)*, Rennes, 2010.

La noblesse et chevalerie :

Le débat sur noblesse et chevalerie a fait l'objet de nombreux travaux récents. Voir surtout les ouvrages de J. FLORI, *L'idéologie du glaive. Préhistoire de la chevalerie*, Genève, 1983, *L'épanouissement de la chevalerie*, Genève, 1985, *La Chevalerie en France au Moyen Âge*, Paris, 1995, *Chevaliers et Chevalerie au Moyen Âge*, Paris, 1998. Voir aussi E. KOEHLER, *L'Aventure chevaleresque*, Paris, 1974 ; M. AURELL, *Les Noces du comte. Mariage et pouvoir en Catalogne (785-1213)*, Paris, 1995 et *La Noblesse en Occident (V^e-XV^e siècle)*, Paris, 1998 ; M.-C. GERBET, *Les Noblesses espagnoles au Moyen Âge, XI^e-XV^e siècle*, Paris 1994 ; L. MACÉ, *Les Comtes de Toulouse et leur entourage XI^e-XIII^e siècles. Rivalités, alliances et enjeux de pouvoir*, Toulouse 2000. Sur un destin hors de pair, voir l'ouvrage de G. DUBY, *Guillaume le Maréchal*, Paris, 1984 ; D. BARTHÉLEMY, *La Chevalerie*, Paris, 2007 ; *Chevaliers et Miracles. La violence et le sacré dans la société médiévale*, Paris, 2004 ; J. MORSEL, *L'Aristocratie médiévale. La domination sociale en Occident V^e-XV^e siècle*, Paris, 2004.

Sur le château et le village :

Voir les thèses de P. TOUBERT et P. BONNASSIE (citées p. 109) et les ouvrages de G. FOURNIER (cité p. 109) de R. FOSSIER et J. CHAPELOT, *Le Village et la maison au Moyen Âge*, Paris, 1980, et de M. BOURIN-R. DURAND (cité p. 123) ; B. PHALIP, *Seigneurs et Bâisseurs. Le château et l'habitat seigneurial en Haute-Auvergne et Brivadois, XI^e-XV^e siècle*, Clermont-Ferrand, 1993 ; M. BUR, *Le Château*, Turnhout, 1999 et A. BAZZANA, A. DEBORD et J.-M. POISSON, *Aristocratie et Pouvoir. Le Rôle du château dans la France médiévale*, Paris, 2000 ; P.-Y. LAFFONT, *Châteaux, pouvoirs et peuplement du Haut Moyen Âge au XIII^e siècle*, Rennes, 2009.

Aux abords de l'an Mil, les conséquences de la désagrégation de l'Empire carolingien sont éclatantes sur le plan politique : à l'autorité de l'État s'est substitué le pouvoir de princes territoriaux, eux-mêmes menacés par l'irrésistible ascension des châtelainies. Seule subsiste l'idée d'une Chrétienté, communauté idéale et à prétention universelle, dirigée par deux personnages, le pape et l'empereur. Otton III (983-1002), investi de la charge impériale, rêve, en faisant de Rome la capitale du monde, de construire un empire universel englobant dans sa souveraineté principautés et royaumes, Slaves et Grecs, dominant même l'Église que conduit alors Silvestre II, confident de l'empereur. Le rêve est éphémère ; à l'évidence, s'impose la vision d'une Chrétienté divisée en royaumes dirigés progressivement par des rois autonomes. Ils créent une souveraineté impersonnelle qui cherche enfin à s'imposer aux diverses communautés, clergé, aristocratie, monde des villes. La réussite du prince varie selon les pays, mais, quelque forme que revête le pouvoir monarchique, l'État redevient au ^{xiii}e siècle une réalité.

I. Le prince et son image

■ L'Empire

Au début du ^{xi}e siècle, le premier des princes occidentaux est incontestablement l'empereur. Le pouvoir des Ottoniens était d'autant plus éclatant qu'en recréant l'Empire en 962 (*Renovatio imperii*) Otton le Grand avait pris soin d'apparaître comme l'héritier de Charlemagne dont le souvenir et la légende allaient être pour les empereurs germaniques d'un constant secours. Au-delà du grand Carolingien, on invoquait aussi l'Empire romain pour justifier des ambitions territoriales et la prétention de construire autour de Rome un empire universel. Mais que serait cet empire ? Le regroupement de rois-vassaux autour d'un seigneur revêtu de la dignité impériale ? C'est ce qu'envisageait Henri VI qui n'eut guère le temps de le réaliser. Une sorte de présidence officielle de la communauté des gouvernants ? Frédéric II semble y avoir songé, mais il hésita entre l'idée d'une domination universelle héritée des Staufen, et une prééminence honorifique appuyée sur un empire plus restreint mais cohérent.

Entre ces tendances hégémoniques et les réalités du temps, le fossé était grand. Malgré quelques velléités d'intervention dans les affaires françaises, les empereurs germaniques durent se résoudre à limiter leurs efforts aux trois royaumes qui constituaient leurs États, Bourgogne, Italie, Germanie. Mais là encore, des choix s'imposaient. En dehors du royaume de Bourgogne, annexé en 1038 et vite retourné à une vie autonome, il était évident que l'union de l'Italie et de la Germanie constituait l'Empire. Mais quel élément privilégier ? Les pays germaniques, quitte à leur demander de lourdes contributions pour dominer l'Italie ? Ce fut la politique des Saliens et de Frédéric I^{er}

p. 96
pour le concept
de rénovation.

p. 353, B.

Barberousse (1152-1190). Ou bien, par fidélité au mythe impérial, préférer l'Italie mais s'exposer à l'hostilité des communes et du pape et, en Germanie, abandonner aux princes une part de l'autorité ? Ce fut la voie choisie par les derniers Staufens, Henri VI et Frédéric II, d'autant plus que celui-ci avait hérité de sa mère Constance, épouse d'Henri VI, le royaume de Sicile. Les empereurs s'épuisèrent à réaliser cette difficile union ; la Querelle des Investitures, la lutte du Sacerdoce et de l'Empire en furent les conséquences. Le pouvoir impérial en sortit diminué ; il ne réussit jamais à échapper au système électif, quoique certaines familles duciales (Saxe, Saliens, Staufens) se soient transmis le titre pendant plusieurs décennies sans pouvoir créer toutefois de dynastie. Il ne put asseoir sa puissance sur de vastes possessions territoriales et dut, avant même l'échec italien de Frédéric II, céder le pas à des principautés. Après 1250, l'idée impériale survécut dans la conscience populaire ; elle ne comptait plus dans les réalités politiques.

■ Les monarchies

Entre-temps, des monarchies s'étaient affirmées. Certes, il en existait au début du XI^e siècle, mais la royauté se confondait alors avec le pouvoir personnel d'un prince et était étroitement tributaire de la force ou de la faiblesse de ce personnage. Souverain et souveraineté ne se distinguaient pas. D'autre part des princes territoriaux avaient usurpé des droits régaliens, réduisant les rois à une relative impuissance. Le relèvement des monarchies, œuvre de longue haleine, devait être favorisé par l'Église, utiliser les liens féodaux et déboucher sur une définition plus ample des prérogatives régaliennes.

Tant en France qu'en Angleterre, les clercs ont soutenu la monarchie en attribuant au roi une mission religieuse, en lui accordant par le **sacre** un prestige inégalé, assimilant l'office monarchique à une fonction quasiment sacerdotale. La coutume du sacre a consolidé la légitimité des Capétiens et des Plantagenêts : onction, remise des emblèmes royaux, acclamation, rappelant l'ancienne désignation par le peuple et les grands, ont pour contrepartie le serment que prête le souverain de défendre l'Église, d'assurer la paix et de rendre bonne et miséricordieuse justice. L'oïnt de Dieu est réputé jouir d'un pouvoir thaumaturgique (guérison des écrouelles), qui place sa personne au-dessus de tous les autres mortels : le roi est intouchable. Le prestige accordé par le sacre est tel qu'en le conférant à leur fils aîné les premiers Capétiens, de leur vivant, assurent la continuité dynastique, sans grande réticence. La bulle de canonisation de 1297 consacre en la personne de Louis IX les « vertus » particulières du souverain capétien, qui, dans la légende royale, prend place à côté de Charlemagne. Des clercs, servant habilement la propagande royale, vont jusqu'à exalter l'origine divine de l'autorité du roi ; la formule, aux antipodes des théories grégoriennes, annonce l'absolutisme.

Le roi et les seigneurs. À l'égard des grands féodaux, la politique royale ne pouvait être la même en France et en **Angleterre**. Ici

SACRE : cérémonie qui fait du roi un élu de Dieu et un protecteur de l'Église. Célébré à Reims pour la première fois en 816 en faveur de Louis le Pieux, le sacre devint en trois siècles l'exclusivité de cette ville où avait été célébré le baptême de Clovis.

VERTU : force miraculeuse que possède le saint du Moyen Âge.

la conquête de 1066 avait permis au souverain normand de reprendre les traditions saxonnes, d'acquérir un vaste domaine royal et de n'accorder aux grands que des biens limités et dispersés. La prérogative royale fortement affirmée par Henri II Plantagenêt (1154-1189) ne fut contestée qu'en raison des absences, des défaites ou de la faiblesse de ses successeurs. La Grande Charte de 1215 et les Provisions d'Oxford de 1258 marquent la réaction des barons et de la noblesse rurale limitant l'arbitraire royal. **En France**, la faiblesse de la monarchie capétienne à ses débuts a été maintes fois soulignée. Mais, en réprimant la turbulence féodale, en tirant ensuite de leur prérogative de suzerain de grands avantages, les Capétiens surent placer la royauté au sommet de la hiérarchie vassalique et créer une monarchie féodale, caractéristique du ^{xiii}^e siècle. Pour ce faire, tous les moyens furent bons : enquêtes sur les obligations vassaliques ponctuellement exigées, généralisation de l'hommage-lige aux arrière-vassaux, interventions dans les successions des grands fiefs, extension de la procédure d'appel à la justice royale, promulgation d'ordonnances avec le consentement des barons, affirmation surtout que le roi de France n'est vassal de personne, qu'il est « empereur en son royaume ».

SUZERAIN : seigneur de l'arrière-vassal (attention à l'usage de ce mot).

Une nouvelle conception du roi. La suzeraineté rejoint alors la **souveraineté**. Le serment du sacre en exprime le contenu : le roi doit défendre l'Église, en particulier les évêchés et les monastères royaux dont il nomme les titulaires. Il assure la paix, et c'est à ce titre que Louis IX interdit les guerres privées et le port d'armes, que les empereurs germaniques promulguent des paix d'empire. Il distribue la justice et c'est ainsi que les procédures d'enquête, d'appel et d'arbitrage utilisées par les Capétiens au ^{xiii}^e siècle confèrent au souverain « la garde générale de tout le royaume ». L'exercice des droits régaliens se renforce d'une définition nouvelle de l'autorité publique, grâce à la renaissance du droit romain ; indépendante de son titulaire, l'autorité est supérieure aux princes et n'a pour limite que l'utilité générale ; elle est inaliénable et indivisible. C'est en son nom que le roi fait les lois, qu'il est même au-dessus de la loi, comme l'affirment les juristes au service de Frédéric II. La pérennité du pouvoir royal redonne vigueur à l'idée d'État. Il n'en reste pas moins que pour la faire vivre, la valeur du prince reste un élément fondamental. Le souverain doit avoir les moyens d'imposer à tous sa prérogative.

II. Les moyens du prince

Aussi longtemps que la royauté se confondit avec le pouvoir personnel du prince, prévalut l'idée que celui-ci devait « vivre du sien », c'est-à-dire de ses biens propres. Les moyens du prince furent donc limités, particulièrement dans la France capétienne, qui ignore l'idée d'impôt, alors qu'en Angleterre les souverains normands reprirent à leur avantage les traditions fiscales saxonnes (le *danegeld*). Dans les deux pays

DANEGELD : impôt personnel levé dans toute l'Angleterre pour assurer la défense du pays contre les Danois.

toutefois, c'est le domaine qui fournit au roi l'essentiel de ses ressources.

■ Le domaine royal et ses ressources

Le domaine royal ne se réduit pas à l'ensemble des terres directement administrées par le roi ou ses représentants. Il est fait aussi d'une poussière de droits, profits de justice, taxes de circulation, revenus de nature féodale que perçoit le roi en tant que seigneur foncier, haut justicier et suzerain. En son sens étroit, le domaine des premiers Capétiens a une assise territoriale limitée, quelques 8 000 km² répartis entre la Loire et l'Oise. Au contraire, la conquête normande a livré au souverain anglais un septième des terres de l'aristocratie saxonne et lui a permis de constituer un domaine fort étendu, la Forêt; il garde aussi la haute main sur l'ensemble des terres du royaume. Dans l'Empire, la tradition carolingienne oblige le souverain à réinféoder un fief qui lui revient; il ne peut donc réunir autour de la couronne un ensemble de biens, chaque empereur devant se contenter des possessions entrées dans le patrimoine de son lignage.

Dès lors, au souci de bien administrer le domaine, ce en quoi excellèrent les Capétiens, s'ajoute la préoccupation de l'accroître afin d'augmenter les ressources royales. L'avènement d'Henri II Plantagenêt, en 1154, entraîne la formation d'un vaste ensemble, étendu des Pyrénées à l'Écosse, recouvrant la moitié occidentale de la France. Pour n'avoir pas su le maintenir, Jean sans Terre et Henri III perdirent une partie de leur autorité. Édouard I^{er} (1272-1307) reconstitue le domaine royal en soumettant à la couronne le pays de Galles et les marches du Nord, en tentant même de conquérir l'Écosse. Les Capétiens patiemment accroissent le domaine; ils achètent des terres (Bourges-1106, comté de Mâcon-1239, Quercy-1286), recueillent des successions en déshérence (comté de Perche, héritage toulousain d'Alphonse de Poitiers-1271), des dots rondelles (l'Artois apporté par Isabelle de Hainaut et conservé par la couronne-1189), confisquent les biens de vassaux rebelles (commise des fiefs Plantagenêts en 1202, du comté de Boulogne en 1212), mènent de grandes opérations de conquête plus ou moins fructueuses (le midi de la France à la suite de la croisade contre les Albigeois, les expéditions en Flandre qui apportent à Philippe IV le Bel plus de difficultés que de châtelainies (1297-1305). La politique d'accroissement n'est pas toujours cohérente: des dons amoindrissent le domaine, ainsi que la constitution d'apanages au profit des fils cadets; par le plus grand des hasards, la plupart de ces territoires aliénés revinrent ensuite à la couronne.

■ Ressources tirées de la fonction royale

À mesure que se constituaient des monarchies organisées, les revenus du domaine ne pouvaient plus suffire. Capétiens et Plantagenêts s'efforcèrent de tirer des ressources de l'exercice de leur **droit de suzeraineté**: droits de relief et de mutation,

LA FORÊT: ensemble de bois, de landes, de terres de pâture et de villages que les Plantagenêts se sont réservé pour la chasse (sens anglais; voir p. 115 pour le sens général).

p. 349, C.

p. 351, D.

APANAGE: avance d'hoirie consentie aux fils cadets du roi, en échange de leur renonciation totale au reste de la succession royale.

échoites, aide aux trois ou quatre cas, particulièrement quand s'organisent les croisades (dime saladin de Philippe Auguste en 1188, décimes prélevés sur les biens d'Église), remplacement de l'aide féodale par une taxe en argent : l'écuage en Angleterre, l'aide de l'ost progressivement étendue à tout le royaume capétien et d'où sortit la notion de l'impôt dû non plus par des tenanciers ou des vassaux mais par des sujets (le « fouage », 1303).

Les souverains usent surtout de leurs **droits régaliens** pour accroître leurs ressources : profits du monnayage royal – les manipulations monétaires de Philippe le Bel sont célèbres –, perception de la régale sur les évêchés, produits du sceau royal, des douanes – les taxes d'exportation sur les laines anglaises apportent à Édouard I^{er} de gros revenus –, taxes sur les étrangers, confiscations des biens des Juifs, impositions extraordinaires sur l'Église, emprunts forcés sur les villes, taxes sur les biens meubles en Angleterre, monopole royal du trafic de certaines denrées dans la Sicile des Staufens et des Angevins, sans parler de multiples expédients, au premier rang desquels figurent les emprunts consentis aux Plantagenêts par les banquiers italiens (les Riccardi leur avancent 400 000 livres de 1272 à 1294, les Frescobaldi 122 000 livres de 1280 à 1310). Les souverains ne disposent donc pas encore de finances régulières ; toutefois à la fin du XIII^e siècle, s'établit le principe de la fiscalité moderne, encore qu'il n'y ait pas de périodicité des levées, en même temps que naissent des organismes administratifs chargés de faire rentrer ces revenus.

FOUAGE : levée royale répartie par feu entre les familles du royaume. Cette contribution a un caractère encore irrégulier.

RÉGALE : perception par le roi des profits d'un évêché royal pendant la vacance du siège épiscopal.

BANQUIER : à l'origine, changeur installé à un banc où il se livre au change manuel des espèces.

III. Les serviteurs du prince

Le développement de l'office monarchique et des moyens à la disposition des souverains allait de pair avec la mise en place d'une administration progressivement spécialisée. Contribuèrent à sa formation la suite de la couronne, les vassaux périodiquement réunis à la cour pour rendre au souverain leurs devoirs de conseil, avant qu'à ces diverses catégories ne se substitue, à la fin du XIII^e siècle, un personnel stable de juristes et d'officiers royaux, formés dans les nouvelles universités.

■ L'« administration » princière

Aux XI^e et XII^e siècles, le prince est le plus souvent aidé par des « amateurs », barons fidèles de sa cour, vassaux directs et clercs : ils forment la *curia regis*. Les **souverains germaniques** confient les offices de cour aux représentants les plus éminents de l'aristocratie princière – ducs, comtes palatins, archevêques –, s'entourent pour administrer la Germanie de leurs vassaux directs et de domestiques d'origine servile, des ministériaux, qu'ils élèvent à la chevalerie. Frédéric I^{er} fait de l'épiscopat qu'il contrôle un corps d'administrateurs mais accorde à ses vassaux directs, les princes ou *Fürsten*, de grands privilèges limitant l'intervention royale dans les grands duchés. La constitution de ces fortes principautés fit rapidement écran entre l'empereur et ses sujets. Au terme d'une progressive féodalisation de l'État,

Chancelier,
p. 65.

Frédéric II, par le *Statutum* de 1231, abandonna aux princes des droits excessifs en matière militaire et judiciaire. **En Angleterre**, les souverains normands s'entourèrent de représentants de la moyenne noblesse et de clercs, parfois d'origine roturière, tel Thomas Becket; c'était là pour le Plantagenêt un moyen d'établir un gouvernement centralisé ne devant rien à la haute noblesse des barons. **Dans la France** des premiers Capétiens, évêques et puissants du royaume s'effacent devant de petits vassaux d'Île-de-France qui reçoivent les grands offices de cour. À la fin du XI^e siècle, toutefois, reparaissent dans les chartes royales de grands officiers, comme ces comtes de Champagne auxquels est réservée la charge de sénéchal (dapiférat); des clercs entrent à l'Hôtel du Roi, occupent la chancellerie, deviennent les conseillers privilégiés du souverain, tels Suger sous Louis VI, frère Guérin sous Philippe Auguste. À partir de ce dernier règne, des petits vassaux de plus en plus nombreux, quelques bourgeois même sont admis à la cour, participent aux affaires publiques. Ils sont à l'origine de ces « professionnels » de l'administration, techniciens du droit, qui remplacent au XIII^e siècle les conseillers féodaux des époques antérieures.

■ Le gouvernement central

Nourris de droit romain, ces légistes – Philippe de Beaumanoir, Pierre de la Brosse en France, Pierre de la Vigne auprès de Frédéric II – n'excluent pas totalement nobles et chefs du clergé de la cour du monarque. Ils leur laissent les grands offices de cour, devenus pour certains des charges sans importance politique – bouteiller ou chambrier – ou requérant une compétence militaire – connétable –, alors qu'après le règne de Philippe Auguste chancellerie et dapiférat demeurent sans titulaire. Ils forment autour du souverain un conseil sans compétence particulière, sans composition fixe, sans sessions régulières, mais où s'élaborent les décisions importantes. Lié à la constitution du Parlement, cet organisme de consultation peut devenir sous la forme d'un Conseil privé, regroupant favoris et serviteurs du souverain, un véritable gouvernement: ce fut le cas en Angleterre sous Henri III et Édouard I^{er}.

L'ancienne cour féodale (*curia regis*), grossie de clercs, de petits nobles et de bourgeois, se scinde, plus tôt en **Angleterre**, plus tard en France, en sessions spécialisées qui réunissent un personnel compétent, soit en matière de finances, soit en matière de justice. Auprès des Plantagenêts, l'Échiquier, formé d'une trésorerie et d'une Chambre des comptes, examine et note les comptes des agents locaux, les *sheriffs*. En France se détache de l'Hôtel du Roi, à la fin du règne de Louis IX, une commission temporaire qui se réunit au Temple où se trouve déposé le trésor royal pour recevoir les comptes des prévôts et des baillis; elle formera au début du XIV^e siècle la Chambre des comptes. En matière de justice, la cour des Plantagenêts devient un tribunal ordinaire; elle aide le roi à légiférer et à unifier le droit par la procédure des Assises (Assises de Clarendon, Grande Assise, Assise des Armes), se divise en un Banc du Roi et en une Commission itinérante, l'Eyre. Examinant les pétitions, la

ÉCHIQUIER: le nom vient d'un tapis quadrillé sur lequel on contrôlait les comptes des *sheriffs* à l'aide de jetons.

TEMPLE: jusqu'en 1295, les Templiers de Paris ont la garde du trésor royal.

session judiciaire de la Cour reçoit, après les Provisions d'Oxford (1258), des attributions politiques et fiscales et se transforme en Parlement où sont admis, à la fin du XIII^e siècle (1295), des représentants des bourgs et des comtés, à côté des barons ecclésiastiques (évêques, abbés, etc.) ou laïcs.

En France l'accroissement des prérogatives royales dans le domaine judiciaire oblige une partie de la cour à siéger en sessions temporaires à partir de 1247, à s'adjoindre des conseillers et des juges : ainsi naît le Parlement qui se divise en plusieurs Chambres (ordonnance de 1307). Contrairement à son homologue anglais, il ne jouit pas encore d'un rôle politique.

L'Italie angevine adopte des institutions proches de celles de la France capétienne.

Dans l'Empire, la Diète réunissant les grands ne fut jamais qu'un organisme de consultation, sans grande efficacité. Une justice royale, représentée par des tribunaux comtaux, survécut jusqu'à la victoire des forces de dissociation au XIII^e siècle. Alors, chaque principauté territoriale eut son droit propre (*Landrecht*) et ses institutions particulières, de même que les communes italiennes, dirigées par un collège de consuls puis par un podestat, avant de passer au pouvoir d'un « capitaine du peuple ».

ITALIE ANGEVINE : elle comprend l'Italie du Sud et la Sicile, conquises par Charles d'Anjou à partir de 1266.

■ Le gouvernement local

Au plan de l'administration locale, France et Angleterre se séparent. Ici, les souverains normands héritèrent des Saxons l'institution du *sheriff*, placé à la tête d'un comté (*shire*) ; en le contrôlant par l'envoi d'enquêteurs, ils lui confièrent le pouvoir de maintenir l'ordre, de rendre la justice, de lever les taxes et les contingents militaires. Dans la France capétienne, le prévôt est d'abord un agent domanial à la fois receveur et payeur, juge et enquêteur. Vers 1185, pour surveiller la gestion des prévôts, Philippe Auguste charge des familiers d'une mission d'enquête temporaire. Ces personnages, qui reçoivent au XIII^e siècle le titre de bailli, se voient attribuer une circonscription bailliagère fixe en 1254 et 1256, à l'intérieur de laquelle ils jugent en appel, encaissent les recettes royales, lèvent l'ost et transmettent les ordres du roi. Les sénéchaux, installés dans les territoires du midi et de l'ouest du royaume, ont des attributions semblables.

Malgré des abus, l'absence de spécialisation, l'insuffisance des effectifs, ces serviteurs du prince ont facilité l'extension du pouvoir royal à l'ensemble du royaume, alors qu'en Angleterre ils ne pouvaient empêcher que s'esquisse la possibilité pour les gouvernés d'exprimer leur consentement ou leurs réticences face à l'autorité monarchique (le Parlement).

BAILLI : agent royal chargé d'une mission temporaire (baillie) de contrôle, puis vers 1250, de l'administration d'une circonscription bailliagère.



Ost, p. 65.

IV. Le prince et le pays

■ Le roi et le clergé

Pour asseoir durablement son pouvoir, le prince doit s'imposer aux principales collectivités que comporte le pays. Cela ne va pas toujours sans mal. Le clergé, en raison de ses traditions de



Régale, p. 143.

DROIT DE DÉPOUILLE : droit pour le souverain de prendre les biens d'un évêque défunt.

OFFICIALITÉ : organe judiciaire présidé par l'official, agent chargé par un évêque de la juridiction épiscopale.

FOR ECCLÉSIASTIQUE : privilège qu'avait l'Église hiérarchique de juger ses propres membres.

culture, occupa très tôt une place de choix dans l'administration royale et s'y maintint longtemps. Les Plantagenêts conféraient à de simples clercs de grandes charges à la cour et les élevaient ensuite à l'épiscopat. En Germanie, les empereurs trouvèrent dans les évêques des auxiliaires souvent plus fidèles à leur maître qu'au pontife romain. Les Capétiens admirent des clercs à l'Hôtel, à la chancellerie, à la garde du trésor ; ils choisirent parmi eux leurs plus fidèles conseillers. Les faveurs personnelles accordées à des clercs ne dissimulent pas un certain malaise. L'Église revendique la liberté des élections épiscopales et la libre disposition de ses biens, refusant ainsi les droits de régale et de dépouille communément pratiqués par les souverains. Elle prétend consentir à l'impôt et maintenir ses privilèges judiciaires, immunités et tribunaux d'officialité. Tout en acceptant le triomphe des idées grégoriennes, les princes maintiennent un contrôle discret sur les élections épiscopales, imposent des décimes aux églises, s'efforcent de réduire les immunités et l'exercice du for ecclésiastique.

Sauf dans l'Empire où les princes ecclésiastiques reçoivent en 1213 et en 1220 de larges privilèges, les rois tiennent en main leur clergé national : le soutien qu'apportent les clercs du royaume à Philippe le Bel dans sa lutte contre Boniface VIII est à cet égard très probant.

■ Le roi et les grands

Avec l'aristocratie, les souverains doivent composer, mais savent aussi diviser pour régner. Les **barons** anglais, après avoir créé des difficultés à Henri II (révolte des barons, 1173-1174), réussissent, en imposant leur pétition à Jean sans Terre, à limiter l'arbitraire royal et à faire respecter leurs coutumes anciennes (Grande Charte, 1215). À la suite d'une nouvelle révolte, les provisions d'Oxford (1258) organisent une autre forme de collaboration entre le monarque et le baronnage, celui-là acceptant de consulter le Parlement, celui-ci de limiter sa turbulence en entrant dans les conseils gouvernementaux.

Dans l'Empire, le souverain résiste d'abord aux puissants – les démêlés de Frédéric I^{er} Barberousse avec Henri le Lion sont célèbres – mais doit ensuite abdiquer (Statutum de 1231 en faveur des princes laïques). La réaction de Rodolphe I^{er}, après 1273, est vaine.

Tant en Germanie qu'en Italie, l'autorité impériale disparaît devant la montée des princes, des seigneuries et des républiques urbaines. La politique royale a plus de succès dans la **France capétienne** ; elle sait jouer des divisions de la noblesse, attirer ses représentants dans la vassalité royale et dans les institutions monarchiques. Les barons doivent admettre la conversion de leurs alleux en fiefs, l'extension du monnayage et de la juridiction du Capétien, l'emprise royale sur leurs châteaux. La monarchie féodale en France absorbe les principautés, domestique l'aristocratie, mais toujours en s'appuyant sur le droit féodal.



p. 143.

■ Le roi et les villes

Restent les villes, force politique non négligeable. Au ^{xiii}^e siècle, Capétiens et Plantagenêts ont toléré le mouvement communal, ont accordé des chartes de franchise faisant de certains bourgs des organismes autonomes. Mais les « libertés urbaines » représentent une entrave à l'essor de l'État. Édouard I^{er} établit sa tutelle sur Londres et surveille les villes aquitaines. Frédéric II en Italie du Sud impose aux cités le contrôle des agents royaux et bloque leurs velléités d'autonomie.

Les Capétiens au ^{xiii}^e siècle reprennent en main les villes du royaume, exigeant un concours militaire et financier des communes, quitte à accorder leur lourde protection à quelques « bonnes villes ».

En Germanie, Frédéric II par le statut de 1231 sacrifie aux princes les villes qui auraient pu être les meilleurs soutiens d'un pouvoir impérial fort, comme le montrent les tentatives de la ligue rhénane au temps de Richard de Cornouaille.

Du côté italien, les rapports entre l'empereur et les villes se placent sous le signe de l'affrontement. La Ligue lombarde se constitue en 1167 pour défendre l'autonomie municipale menacée par Frédéric I^{er} Barberousse qui dut reconnaître son échec au traité de Constance (1183). En 1226, de nouveau, la Ligue se reforme pour résister à Frédéric II qui l'emporte à Cortenuova (1237) sans pouvoir rétablir l'hégémonie impériale sur les villes italiennes. Celles-ci sont déchirées par des luttes de tendances, d'ordre politique, social ou simplement local; l'opposition entre guelfes, défenseurs des libertés urbaines et plutôt favorables à la papauté, et gibelins, souhaitant un pouvoir impérial unificateur, est célèbre. L'empereur sut plutôt amener ses adversaires que s'appuyer sur ses partisans.

À la fin du ^{xiii}^e siècle, Empire et Chrétienté ne s'imposent plus. Des États sont nés, selon des modalités différentes, les uns en marche vers l'absolutisme, les autres vers un contrôle du pouvoir royal, tandis que l'Empire se morcelle en principautés, en seigneuries, en communes autonomes. Les rouages administratifs des États modernes donnent aux souverains une autorité incontestée, tandis que le cloisonnement politique ôte aux débris de l'Empire toute possibilité de former avant longtemps des États cohérents. En dépit de ces évolutions différentes, dans tout l'Occident commencent à s'exprimer des sentiments nationaux favorisés par l'unification progressive du droit, l'essor d'une langue vernaculaire, les succès d'une littérature nationale, les heurts militaires avec l'étranger. Les nations européennes connaissent alors leurs premiers balbutiements.

Bonne ville,
p. 167.

GUELFE : de *Welf*, patronyme de la famille d'Otton IV, rival de Frédéric II; désigne les adversaires des empereurs germaniques.

GIBELIN : de *Waiblingen*, nom d'un château des Hohenstaufen; désigne les partisans d'un pouvoir impérial fort.

Bibliographie

L'exposé qui précède ayant brisé les cadres nationaux, la bibliographie aidera l'étudiant à les reconstituer.

L'histoire politique :

Elle connaît aujourd'hui un regain de faveur. En dehors de l'*Histoire de France* sous la direction d'E. LAVISSE et des volumes de la collection Glotz, bien vieillies, on consultera surtout Cl. GAUVARD, *La France au Moyen Âge du V^e au XV^e siècle*, Paris, 1996 ; R. LE JAN, *Histoire de la France : origines et premier essor 480-1180*, Paris, 1996 ; J. KERHERVÉ, *Histoire de la France : la naissance de l'État moderne 1180-1492*, Paris, 1998 ; le t. 3 de la *Nouvelle Histoire de la France médiévale* par D. BARTHÉLEMY, Paris, 1990, la rééd. de l'ouvrage de J.-F. LEMARIGNIER, *La France médiévale*, Paris, 2000 et O. GUILLLOT, A. IGAUDIÈRE et Y. SASSIER, *Pouvoirs et Institutions dans la France médiévale*, t. 2, Paris, 1994. Pour une perspective européenne, voir L. GÉNICOT, *Le XIII^e siècle européen*, Paris, 1968, G. DEVAILLY, *L'Occident du X^e au milieu du XIII^e siècle*, Paris, 1970 et surtout R. FOSSIER, *Enfance de l'Europe X^e-XII^e siècle*, 2 vol., Paris, 1982.

Sur l'idéologie du pouvoir :

Voir C. BEAUNE, *Naissance de la nation France*, Paris, 1985 ; E. KANTOROWICZ, *Les Deux Corps du roi*, Paris, 1989 ; J. KRYNEN, *L'Empire du roi. Idées et croyances politiques en France XI^e-XV^e siècle*, Paris, 1993 ; A. CHAUOU, *L'idéologie Plantagenêt. Royauté arthurienne et monarchie politique dans l'espace Plantagenêt (XI^e-XIII^e siècle)*, Rennes, 2001 ; F. LACHAUD, *L'Éthique du pouvoir au Moyen Âge. L'office dans la culture politique (Angleterre, vers 1150-vers 1330)*, Paris, 2010.

Sur la France capétienne :

En dehors des ouvrages cités au paragraphe précédent, voir F. LOT et R. FAWTIER, *Histoire des institutions françaises au Moyen Âge*, t. 2 : *Les Institutions royales*, Paris, 1958 ; M. BLOCH, *La France sous les derniers Capétiens (1223-1328)*, Paris, rééd., 1964 ; J.-F. LEMARIGNIER, *Le Gouvernement royal aux premiers temps capétiens (987-1108)*, Paris, 1968 ; E. BOURNAZEL, *Le Gouvernement capétien au XII^e siècle (1108-1180)*, Paris, 1975 ; M.-Th. LORCIN, *La France au XIII^e siècle*, Paris, 1975 ; A. SAINT-DENIS, *Le Siècle de Saint Louis*, Paris, 1994 ; H. MARTIN, F. MENANT, B. MERDRIGNAC et M. CHAUVIN, *Les Capétiens. Histoire et dictionnaire, 987-1328*, Paris, 1999 ; H. COUDERC-BARRAUD, *La violence, l'ordre et la paix. Résoudre les conflits en Gascogne du XI^e au début du XIII^e siècle*, Toulouse, 2008 ; B. LEMESLE, *Conflits et justice au Moyen Âge. Normes, loi et résolution des conflits en Anjou au XI^e-XII^e siècle*, Paris, 2008.

Quelques monographies :

M. BUR, *Suger*, Paris, 1991 ; Y. SASSIER, *Louis VII*, Paris, 1993 ; R. H. BAUTIER (dir.), *Philippe Auguste en son temps*, Actes du colloque international du CNRS, Paris, 1982 ; J. BALDWIN, *Philippe Auguste*, Paris, 1991 ; G. DUBY, *Le Dimanche de Bouvines*, Paris, 1973 ; J. LE GOFF et D. O'CONNELL, *Les Propos de Saint Louis*, Paris, 1974 ; W. C. JORDAN, *Louis IX and the Challenge of the Crusades*, Princeton, 1979 ; J. RICHARD, *Saint Louis*, Paris, 1983 ; G. SIVERY, *Saint Louis*, Paris, 1983 ; J. R. STRAYER, *Philip the Fair*, Princeton, 1980. G. SIVERY, *Louis VIII*, Paris, 1995 ; J. LE GOFF, *Saint Louis*, Paris, 1996 ; J. LE GOFF (dir.), *Le Sacre royal à l'époque de Saint Louis*, Paris, 2001 ; J. FAVIER, *Philippe IV Le Bel*, Paris, 1978.

Sur l'Empire :

Voir surtout M. PARISSÉ, *Allemagne et Empire au Moyen Âge*, Paris, 2002 et F. RAPP, *Le Saint Empire romain-germanique*, Paris, 2000. Plus complexe J.-P. CUVILIER, *L'Allemagne médiévale*, 2 vol., Paris, 1979-1984. Sur l'idéologie impériale, voir R. FOLZ, *L'Idée d'Empire en Occident du v^e au xv^e siècle*, Paris, 1953 ; F. RAPP, *Les Origines médiévales de l'Allemagne moderne*, Paris, 1989. **Monographies d'empereurs** : M. PACAUT, *Frédéric Barberousse*, Paris, 1967 ; T. VAN CLEVE, *The Emperor Frederik II of Hohenstaufen, Immulator Mundi*, Oxford 1972 ; E. KANTOROWICZ, *L'Empereur Frédéric II*, Paris, 1987 ; P. TOUBERT (dir.), *Federico II*, 3 vol., Palerme, 1994 ; P. RACINE, *Federico II. Un monarca medievale alle prese con la sorte*, Milan, 1998 ; *Frédéric Barberousse (1152-1190)*, Paris, 2009.

Sur l'Italie :

Voir d'abord J.-P. DELUMEAU et I. HEULLANT-DONAT, *L'Italie au Moyen Âge v^e-xv^e siècle*, Paris, 2000 ; puis D. WALEY, *Les Républiques médiévales italiennes*, Paris, 1969 ; E.-G. LEONARD, *Les Angevins de Naples*, Paris, 1954 ; P. RACINE, *L'Occident chrétien au xiii^e siècle : le Saint-Empire et l'Italie*, Paris, 1994 ; H. TAVIANI-CAROZZI, *Robert Guiscard et la conquête normande en Italie*, Paris, 1996 ; C. MAIRE-VIGUEUR (dir.), *I podestà dell'Italia comunale*, Rome, 2000 ; E. CROUZET-PAVAN, *Enfers et Paradis. L'Italie de Dante et de Giotto*, Paris, 2001 ; J.-M. MARTIN, *Italies normandes xi^e-xii^e siècles*, Paris, 1994 ; *La Pouille du vi^e au xii^e siècle*, Rome, 1993.

Sur l'Angleterre médiévale :

L'ouvrage de base est l'*Oxford History of England*, R. BARTLETT, *England under the Norman and Angevin Kings 1075-1225*, Oxford, 2000 et M. PRESTWICH, *Plantagenet England, 1225-1360*, Oxford, 2005 à compléter par les ouvrages de J. LE PATOUREL, *The Norman Empire*, Oxford, 1976, J. GILLINGHAM, *The Angevin Empire*, Londres, 2001 et J.-R. MADDICOTT, *Simon de Montfort*, Cambridge, 1994. En français, on dispose des livres de R. FOREVILLE, *L'Église et la Royauté en Angleterre sous Henri II Plantagenêt (1154-1189)*, Paris, 1943, de J. BOUSSARD, *Le Gouvernement d'Henri II Plantagenêt*, Paris, 1955 et de M. DE BOUARD, *Guillaume le Conquérant*, Paris, 1984 ; J. FLORI, *Richard Cœur de Lion, le roi chevalier*, Paris, 1999. Voir aussi *La Cour Plantagenêt (1154-1204)*, Poitiers, 2000 et M. AURELL, *L'Empire des Plantagenêt 1154-1224*, Paris, 2003 ; J. FAVIER, *Les Plantagenêts. Origines et destin d'un Empire*, Paris, 2004.

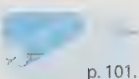
Pour l'histoire politique des autres pays occidentaux :

Voir les histoires nationales citées dans l'introduction et B. BENNASSAR (dir.), *Histoire des Espagnols*, t. 1, Paris, 1985 ; B. LEROY, *Le Royaume de Navarre. Les Hommes et le pouvoir xiii^e-xv^e siècle*, Biarritz, 1995. E. ZOELLNER, *Histoire de l'Autriche*, Roanne, 1986 ; L. MUSSET, *Les Peuples scandinaves au Moyen Âge*, Paris, 1951 et O. KAMMERER, *Entre Vosges et Forêt Noire : pouvoirs, terroirs et villes de l'Oberrhein 1250-1350*, Paris, 2001.

Le marchand : « un esclave du vice, un amant de l'argent », s'écrie l'évêque Rathier de Vérone au x^e siècle. Vers 1300, les marchands sont maîtres des villes, admis par l'Église, enviés par tous en raison de leur puissance et de leur richesse. Entre le mépris dont les clercs les accablaient vers l'an Mil et la situation privilégiée qui est la leur à la fin du XIII^e siècle, la distance est grande. Elle symbolise l'importance croissante des activités commerciales dans la vie des hommes ; pourvoyeur de produits de luxe réservés à une infime minorité de puissants avant l'an Mil, le commerce en l'espace de trois siècles s'est étendu à des matières premières, à des denrées alimentaires, à des produits fabriqués qui deviennent indispensables à des groupes de plus en plus larges de consommateurs. Même s'il est exercé par une fraction minime de la population européenne médiévale, le commerce est devenu « le moteur principal du progrès économique » (R. S. Lopez) et l'on peut justement parler d'une « révolution commerciale » qui, au Moyen Âge, aurait eu des effets comparables à ceux que provoqua la révolution industrielle des temps modernes. Cette révolution fut lente, progressive, n'investit pas tous les pays d'Europe ; elle se caractérise par de nombreuses innovations dans la technique des affaires ; elle crée un vaste réseau d'échanges qui s'étend au XIII^e siècle sur la plus grande partie de l'Europe.

I. Les origines du renouveau commercial

À l'époque carolingienne, les spécialistes du commerce étaient encore peu nombreux : quelques milliers de Juifs, d'Italiens, originaires des régions restées longtemps byzantines, s'ajoutaient à des négociants indigènes pour lesquels les activités commerciales n'étaient pas les seules ressources. Or, entre le x^e et le XI^e siècle, le groupe jusque-là restreint des marchands s'enrichit d'apports nouveaux : des intermédiaires que des seigneurs chargent de vendre quelques surplus agricoles, des débardeurs et bateliers, des fils de paysans préférant à la misère des manses surpeuplées les hasards du colportage, des déracinés de toutes origines qui se joignent à quelque caravane ou s'engagent comme marins dans les villes ouvertes sur la mer. C'est le signe d'un renouveau commercial dont les origines sont encore mal distinguées.



p. 101.

■ Le rôle de la Méditerranée

Pour certains (M. Lombard), l'Orient musulman, où se forment de grandes villes consommatrices – Bagdad, Damas, Le Caire, Kairouan, Cordoue –, manque de matières premières telles que le bois, le fer, l'étain, et de main-d'œuvre. Il incite donc l'Occident à exporter des esclaves, des minerais et du bois. En ce sens, contrairement à ce que pensait H. Pirenne, la formation du monde musulman aurait provoqué le réveil commercial de l'Occident chrétien. Pour d'autres (Lynn White jr.), les origines du renouveau ne viennent en rien d'une incitation extérieure ; le progrès des techniques agricoles et militaires

aurait stimulé la production occidentale, de telle sorte que des surplus agricoles se trouvaient disponibles; les premiers marchands occidentaux ont eu pour rôle de les écouler.

Ces explications sont sans doute trop systématiques. Plutôt que de rechercher une cause unique, il vaut mieux constater que dans des régions diverses existent des éléments de renouveau. À partir de ces premiers foyers, le progrès commercial gagne lentement des pays tout entiers. C'est le cas de l'Italie et du nord de l'Occident. **En Italie**, l'occupation des régions intérieures par les Lombards a obligé les villes côtières restées byzantines à se procurer par mer des moyens de subsistance. Gaète, Amalfi, Salerne, Bari et Venise peuvent aussi acquérir à bon compte les objets exportés de Byzance; pour ces raisons une bourgeoisie marchande, d'origine italo-byzantine, se forme qui supplée les Orientaux dans leurs fonctions d'intermédiaires et obtient de pouvoir fonder des établissements commerciaux à Constantinople dès le commencement du ^x^e siècle. En mer Tyrrhénienne, des villes comme Pise et Gênes chassent les Sarrasins de Corse et de Sardaigne, les poursuivent jusqu'en Berbérie et accumulent dans ces expéditions punitives un butin qu'elles investissent ensuite dans le commerce. À cela s'ajoutent les gains obtenus par la vente des produits agricoles; dans certains cas, les profits de la richesse foncière ont donné naissance à un capitalisme commercial. L'essor démographique, que ne suit pas le progrès des terres disponibles, pousse des cadets de familles nobles à quitter la terre. Le commerce est pour eux une « frontière ». On emprunte enfin des traditions byzantines et musulmanes, en matière de constructions navales et de contrats d'association, favorisant la réunion de capitaux.

À partir des régions côtières, l'élan gagne les villes de l'intérieur. Dès la seconde moitié du ^{xi}^e siècle, les populations urbaines de l'Italie sont suffisamment habituées aux affaires pour saisir les chances que leur offre la première croisade: construction de navires pour l'acheminement des croisés et l'envoi de troupes de secours, participation aux opérations militaires en Syrie-Palestine, à la suite desquelles les grandes cités italiennes obtiennent un quartier ou *fondouk* dans les villes conquises, diverses exemptions fiscales, l'autonomie judiciaire. D'autre part Venise, Pise et Gênes, entre 1082 et 1155, renforcent leurs privilèges à Constantinople ou s'y établissent. Ces conditions favorables stimulent les échanges entre l'Orient et l'Italie. Important les précieuses épices, la soie et le coton, la péninsule devient l'intermédiaire obligatoire entre l'Occident et les mondes byzantin et musulman lorsqu'elle se charge d'y répandre dès le ^{xiii}^e siècle la draperie des Flandres.

1082 : Alexis I^{er} Comnène concède à Venise un chrysobulle (bulle d'or) exemptant les marchands vénitiens de tout droit de douane dans l'Empire byzantin.

■ Le rôle des mers nordiques

Le nord de l'Europe aussi connu un essor commercial précoce. Dans le monde scandinave des lieux d'échange ou *wiks*, tel Haithabu dans le Jutland, jalonnent les routes de la Baltique. À la croisée de ces routes se trouve l'île de Gotland dont les habitants fondent un comptoir à Novgorod vers 1080, tandis

que des Russes gagnent le Danemark. Vers l'ouest, les voies fluviales de la Meuse et du Rhin n'ont pas cessé d'être animées : des Mosans se rendent en Angleterre, de même que des Allemands de Cologne et de Brême qui obtiennent un comptoir à Londres vers 1130 (le Guildhall). Mais surtout les progrès de la draperie des Pays-Bas incitent les Flamands à compléter leur production de laine par des achats en Angleterre et à exporter leurs draps dans toutes les régions nordiques. Gand et surtout Bruges deviennent de grandes places commerciales avant même que s'y établissent les marchands allemands au début du XIII^e siècle, les Italiens dans les décennies suivantes.

■ La vie du marchand

Tant en Italie que dans le nord de l'Europe, les marchands connaissent une extrême mobilité, se déplaçant toute l'année, sauf pendant les mois d'hiver. Mais les colporteurs à la merci des seigneurs pillards, des nobles refusant de payer leurs dettes, des villes aux taxes outrancières, savent très vite se grouper pour se défendre. Les premières « guildes » ou « charités » apparaissent dans les Flandres à la fin du XI^e siècle et se répandent dans la région rhénane, en Angleterre et dans le Bassin parisien. Ces associations, qui ont à l'origine un caractère religieux et charitable, deviennent des groupements professionnels organisant des caravanes, regroupant des capitaux, installant dans les villes étrangères un consul chargé de défendre leurs ressortissants. L'une des plus célèbres est l'« association des marchands allemands saisonniers de Gotland », fondée en 1161, et qui est à l'origine de la Hanse germanique. À Paris, la **Hanse** des marchands de l'Eau entend réserver à ses membres le monopole de la navigation sur la Seine jusqu'à Rouen. Les difficultés du commerce imposaient de tels regroupements.

GUILDE : association de secours mutuel entre marchands, puis groupement professionnel.

II. Les conditions techniques du commerce

■ Transports terrestres

Sur sa route, le marchand rencontre bien des obstacles. Le **réseau routier** romain, mal entretenu, a été progressivement abandonné au profit de nouveaux tracés, plus sinueux, reliant monastères et châteaux, pénétrant dans de nouvelles aires de défrichement, portant l'empreinte de volontés politiques, comme celles des rois capétiens faisant de Paris leur capitale. On se soucie peu d'entretenir ces nouveaux chemins et si certains, comme le montre l'archéologie, ont pu supporter le poids de lourds chariots, la route médiévale est plutôt le chemin où l'on s'efforce de passer. Franchir les montagnes ou plus simplement fleuves et rivières n'est pas chose aisée, malgré l'ardeur de confraternités, de communautés d'usagers ou de villes pour aménager des ponts à grands frais : la route du Saint-Gothard, la plus courte entre l'Allemagne et l'Italie, fut ouverte en 1237 quand y fut jeté un pont suspendu. Ces

travaux ont pour contrepartie la multiplication des péages dont la charge peut détourner des trafics. Aussi, plutôt que des chariots lourds, ce sont des charrettes, des convois de mulets, de chevaux transportant des marchandises de valeur et de faible poids qui circulent sur la route médiévale. Le coût du transport par voie de terre exclut les denrées pondéreuses, « les marchandises pauvres ».

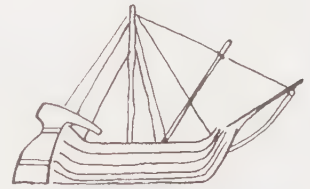
On réserve celles-ci aux **voies fluviales**. Grâce à des barques à fond plat, de lourdes charges peuvent être portées fort en amont de rivières jugées aujourd'hui peu navigables. Le Pô et ses affluents sont remontés au-delà de Pavie; sur la Loire le trafic est intense. Meuse et Moselle prolongent vers le nord la navigation rhodanienne; la Seine fit la fortune de Paris et de Rouen, la Tamise celle de Londres, le Rhin celle de Cologne. En Flandre un réseau de canaux construits à partir du XI^e siècle relie entre elles les grandes villes. Mais ici encore de trop nombreux péages élèvent le coût du transport.

■ Transports maritimes

Sur mer, les conditions sont tout autres, les transports maritimes s'adaptant mieux à la diversité des cargaisons et permettant de véhiculer des « marchandises pauvres » sur de grandes distances. Pourtant, là encore, les obstacles ne manquent pas : la piraterie opposant d'abord Chrétiens et Sarrasins, puis les Chrétiens entre eux au hasard des rivalités politiques et des concurrences économiques, les risques de mer imposant une navigation au plus près des côtes et excluant les longs voyages d'hiver. Pour diviser ces risques, les navires et leur cargaison sont répartis en parts, vendables et transmissibles (*loca, sortes, carats*), créant entre leurs propriétaires des associations éphémères renforcées dès la fin du $XIII^e$ siècle par des contrats d'assurance maritime; d'autre part les villes maritimes italiennes font escorter par des navires de guerre les bateaux marchands groupés en convoi (*mude* à Venise). Malgré l'amélioration des techniques de construction navale, la capacité des bâtiments reste faible; dans les mers nordiques, le *knar* scandinave est remplacé à la fin du XII^e siècle par des navires ronds et pontés, les *koggen*, maniables et rapides, dont les plus gros transportent moins de 500 tonnes de marchandises. **En Méditerranée**, l'on utilise longtemps la nave à deux mâts, portant la voile latine, avant que se répande, sous l'influence de traditions romano-byzantines, la galère à pont unique servant à la guerre comme au commerce. Sa capacité ne dépasse pas 600 tonnes au $XIII^e$ siècle. À cette date, quelques inventions qui améliorent les techniques de navigation commencent à apparaître : le gouvernail d'étambot, la boussole, les astrolabes et les premières cartes maritimes ou portulans.

■ Les foires

Les escales nombreuses ne suffisent pas aux marchands itinérants. Il leur faut des rendez-vous périodiques, où ils



Navire à gouvernail d'étambot, 1250.

D'après le sceau de Wismar.



Nef méditerranéenne, XIV^e siècle

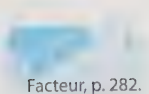
ASTROLABE : instrument permettant de déterminer la hauteur des astres au-dessus de l'horizon.

PORTULAN : carte marine donnant la description des ports et des côtes.

puissent traiter d'affaires en gros, les foires. Il y en eut dans toutes les régions animées par le commerce : foires d'Angleterre (Winchester, Saint Ives, Stamford), de Flandre (Bruges, Ypres, Lille, Thourout), d'Italie (Vérone, Milan), du domaine royal français (Saint-Denis) et surtout de **Champagne**. Celles-ci dominent aux XII^e et XIII^e siècles l'ensemble du commerce international. Leur succès n'est pas dû aux hasards de la géographie, faisant de la Champagne l'étape intermédiaire entre les Flandres et l'Italie, mais à l'action intelligente des comtes accordant aux marchands par le « conduit » des foires une protection qu'ils s'efforcent d'étendre au-delà des limites de leur comté, instituant aussi des gardes de foires chargés de veiller à la sécurité des marchands, d'exercer sur ceux-ci une juridiction, de rédiger en leur faveur des contrats de toutes sortes, exécutoires dans tout l'Occident. Les comtes favorisent aussi la venue des étrangers en construisant des logements où se regroupent, sous la direction d'un consul, les marchands de même origine : Italiens, Languedociens, Provençaux, Catalans, Flamands et Français du Nord (Arrageois) forment ainsi des communautés protégées par l'autorité comtale.

Les six foires établies dans quatre villes (Provins, Troyes, Lagny, Bar-sur-Aube) forment un cycle couvrant presque toute l'année. De 1150 à la fin du XIII^e siècle, toute l'Europe marchande se retrouve en Champagne : les Flamands y vendent draps et toiles, les Italiens les soieries, épices et produits de luxe, les gens du Midi français des cuirs, les Allemands des fourrures et des cuirs. Les échanges ne se règlent pas nécessairement au comptant ; on prend l'habitude de régler les dettes par compensation, de transférer des créances de foire en foire. Sous l'influence des Italiens, en particulier des gens de Sienne, de Florence et de Plaisance faisant connaître à tout l'Occident l'usage des lettres de foire, des billets à ordre, des contrats de change, les foires de Champagne perdent une partie de leur importance commerciale et deviennent dans la seconde moitié du XIII^e siècle la grande place de change de toute l'Europe. L'apogée des foires précède de peu leur déclin. Dès le début du XIV^e siècle s'efface leur rôle financier. Des Italiens vont s'établir en Flandre, en Angleterre où ils achètent directement draps et laines, à Paris même qui devient grâce aux Lombards une grande place financière. Le développement d'une industrie textile en Italie crée des difficultés à la draperie flamande. De nouvelles voies, s'écartant de la Champagne, relient l'Italie au nord de l'Europe, par les Alpes suisses et, par mer, de Gênes et Venise à Bruges et Southampton.

BILLET À ORDRE : promesse écrite par laquelle un débiteur s'engage à rembourser son créancier à échéance déterminée.



Facteur, p. 282.

Surtout, un changement des structures commerciales entraîne le remplacement progressif du marchand itinérant par un marchand sédentaire représenté par des associés et des facteurs dans les principales places de commerce. Les rendez-vous périodiques aux foires sont désormais inutiles. Les foires de change qui survivent à la fin du Moyen Âge ne sont plus que des rencontres de spécialistes, et non ce vaste concours des

marchands de toute l'Europe que connurent les quatre villes de Champagne.

III. Problèmes de la monnaie et du crédit

L'intense essor commercial, stimulé par les foires, supposait que fût accru le volume des moyens de paiement à la disposition des marchands, et résolu le problème du crédit, que compliquaient les interdictions canoniques en matière d'intérêt.

■ La monnaie

Vers l'an Mil, l'Occident connaissait un système monétaire proche de celui qu'avait institué Charlemagne : une monnaie d'argent, le denier, douzième partie du sou ; deux monnaies de compte, la livre et le sou, vingtième partie de la livre. Les deniers, frappés par une multitude d'ateliers monétaires utilisant plus de cuivre que d'argent, s'étaient avilis. En raison des besoins du commerce renaissant, on mit en circulation les métaux précieux immobilisés dans les trésors laïques ou ecclésiastiques. On s'efforça de développer l'extraction minière en Saxe, dans le Harz et en Bohême, sans grand résultat ; grâce aux excédents du commerce italien, on recueillit dans les ports de Berbérie l'or du Sénégal. Ces nouveaux apports de métaux précieux furent utilisés dans la frappe d'espèces monétaires de valeur supérieure par leur poids et leur titre aux deniers post-carolingiens : Venise en 1202, suivie par d'autres villes italiennes, émit des « gros » d'argent ou matapans, copiés ensuite dans tout l'Occident. Saint Louis en 1266 limita les frappes seigneuriales et créa le gros tournois (4,22 g d'argent), très prisé dans le commerce international. Entre-temps, après que la Catalogne en 1035 et la Castille en 1172 eurent imité les monnaies d'or musulmanes, Gênes et Florence avaient émis en 1252 des pièces d'or, le génois et le florin pesant 3,53 g. Le succès de ce monnayage incita Venise à frapper dès 1284 le ducat, qui devint rapidement l'instrument des échanges internationaux, le « dollar du Moyen Âge ». Saint Louis avec l'écu, Henri III avec le *penny* d'or émirent eux aussi des pièces d'or qui n'eurent pas grand succès.

Malgré ces nouvelles frappes, le volume des moyens de paiement ne s'ajustait pas au volume des transactions commerciales. On eut recours à des expédients dangereux, les refontes accompagnées de dévaluations, qui, comme au temps de Philippe IV le Bel, bouleversèrent le jeu économique. On fit appel de plus en plus à la monnaie scripturaire et au crédit.

■ Le problème du crédit

Ce n'était pas chose facile. L'Église condamnant l'usure en confondant celle-ci avec le prêt à intérêt, l'on dut rechercher des solutions satisfaisant à la fois la conscience des marchands et les besoins du commerce : prêts *gratis et amore*, selon les



p. 75.

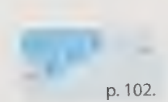
GROS : un gros vaut un sou ; c'est, pour le sou, le retour à la monnaie réelle.



Le retour à la monnaie d'or :
le florin d'or de Florence (1252)

termes des contrats, dissimulant l'intérêt, prêts maritimes et contrats de change dans lesquels les risques courus par les créanciers justifiaient la perception d'un intérêt, lettres de paiement et lettres de foire, annonçant la lettre de change dont les premiers exemples remontent aux dernières années du XIII^e siècle. Dans toutes ces pratiques s'illustrèrent moins les Juifs, prêteurs sur gages, les Cahorsins, intermédiaires entre le Languedoc et l'Angleterre, les Lombards, gens d'Asti et de Chieri établis dans certaines villes de Flandre et de France, que des banquiers italiens apparus au XIII^e siècle dans les principales places de commerce de la péninsule; spécialistes du change manuel, ils se mirent à recevoir des dépôts, à effectuer des paiements pour le compte de leurs clients, des virements et des compensations d'une place à l'autre, par exemple entre les villes d'Italie et les foires de Champagne. On l'a maintes fois souligné, la banque est née du change.

VIREMENT : transfert de fonds d'un compte d'une personne au compte d'une autre personne.



p. 102.

CONTRATS COMMERCIAUX

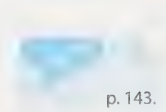
	CAPITAL	BÉNÉFICE
<i>Commenda</i>		
Marchand sédentaire	Totalité	3/4
Marchand itinérant		1/4
	CAPITAL	BÉNÉFICE
<i>Societas maris</i> <i>ou Collegantia</i>		
Marchand sédentaire	2/3	1/2
Marchand itinérant	1/3	1/2

■ Les formes d'association commerciale

À mesure que se développaient les activités commerciales, les capitaux propres aux marchands ne pouvaient suffire. L'appel au crédit fut facilité par des associations financières et commerciales, de durée plus ou moins limitée. Dans les villes maritimes italiennes, l'on adopta généralement les contrats de *commenda*, de *collegantia* et de *societas maris*, conclus devant un notaire. Ces accords mettent en présence un ou plusieurs commanditaires, et un ou plusieurs marchands itinérants. Dans la *commenda*, le marchand reçoit un capital sans en apporter lui-même; dans la *collegantia* et la *societas maris*, le commanditaire avance les deux tiers du capital qui s'ajoutent à l'apport personnel du marchand (un tiers). Les pertes sont supportées par le prêteur, les bénéfices répartis entre l'emprunteur et le commanditaire, en proportions variables. Les contrats sont généralement limités à la durée d'un voyage; ils permettent à de petites gens de participer aux risques du commerce, à côté de gros commanditaires, à des marchands entreprenants de réunir de gros capitaux, sans apport personnel, et si la chance les aide, de se hisser dans l'aristocratie des hommes d'affaires.

En Italie toujours, mais surtout dans les villes de l'intérieur, l'on vit naître d'autres associations, les « **compagnies** », regroupant autour d'un noyau familial plusieurs associés, bailleurs de fonds, mettant toute leur activité au service de la société, allant diriger des succursales dans les plus grandes places commerciales du monde méditerranéen et occidental. Ces compagnies acceptaient des dépôts constitués par leur personnel ou par des tiers auxquels un intérêt était versé. Elles n'avaient généralement pas d'activités spécialisées, faisant commerce de tout, dirigeant la fabrication ou la finition des draps, se livrant à des opérations bancaires: change, virements, règlements de place à place et surtout prêts aux papes, aux rois, aux princes et aux villes, dont elles percevaient les revenus ou qu'elles conseillaient en matière de finances. Dans la seconde moitié du XIII^e siècle, les plus connues de ces compagnies furent

celles des Tolomei et des Buonsignori de Sienne, des Frescobaldi de Florence. Réalisant un chiffre d'affaires largement supérieur aux revenus habituels des princes, elles étaient cependant « des colosses aux pieds d'argile » (A. Saporì), menacées de faillite car les prêts inévitables consentis aux princes (les Frescobaldi ont avancé 122 000 livres au roi d'Angleterre) rendaient insuffisante la couverture des dépôts. La moindre panique provoquait le *rush* des déposants et la banqueroute.



p. 143.

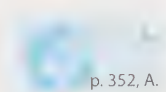
Toutes ces associations, temporaires ou durables, mirent à la disposition des hommes d'affaires des capitaux abondants, particulièrement en Italie où la baisse des taux d'intérêt de 20-25 à 8-12 % prouve que le crédit commercial est devenu une pratique habituelle, que le monde des affaires a gagné des couches de plus en plus larges de la société. Tant par leurs techniques que par leur place dans les échanges, les Italiens s'imposent partout en Occident à la fin du XIII^e siècle.

IV. Le grand commerce international au XIII^e siècle

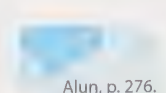
Les années 1250-1290 sont considérées comme l'époque d'apogée de la révolution commerciale de l'Europe médiévale. Les cités italiennes ont réussi à créer le plus vaste empire économique que le monde ait connu, un empire qui s'étend de l'Angleterre à la mer Noire, des oasis du Sahara jusqu'au cœur de l'Asie où se risquent aventuriers et marchands (Marco Polo et bien d'autres). Les effets du grand commerce et de l'économie monétaire se font sentir dans toute l'Europe, isolant quelques zones peu animées, mettant face à face des économies peu développées (Allemagne du Sud, Angleterre, péninsule Ibérique à l'exception de la Catalogne, et dans une moindre mesure France méridionale) et des économies dominantes (Flandre et Allemagne du Nord, Italie). De grandes sociétés, de véritables cartels non spécialisés, s'appuyant sur la puissance politique d'une ville ou d'un État, dominent le monde des échanges. Deux grands axes commerciaux l'emportent, la Méditerranée et les mers nordiques ; entre ces deux ensembles, les routes terrestres et maritimes créent de multiples liens.

■ En Méditerranée

En Méditerranée la reconquête chrétienne et les croisades ont chassé les Musulmans du grand commerce maritime qui passe aux mains des Italiens et à un moindre degré à celles des Catalans. Aucune spécialisation dans les échanges quoique les épices l'emportent dans le sens est-ouest, les étoffes dans l'autre. Mais le trafic porte aussi sur des matières premières nécessaires à l'industrie textile, l'alun d'Asie Mineure, le coton du Proche-Orient, la laine d'Afrique du Nord ; sur le bois et les métaux transportés par les Italiens en Égypte, malgré la rigueur des interdictions pontificales ; sur les cuirs et les peaux



p. 352, A.



Alun, p. 276.

MOUSSELINE : de Mossoul. Toile de coton fine et apprêtée.

DAMAS : du nom de la ville syrienne. Étoffe de soie à des-
sins en relief mêlant ensemble
satin et taffetas.

exportés d'Asie Mineure et d'Afrique du Nord; sur des produits alimentaires, blés de Crimée, des régions danubiennes et de Sicile, vins des îles grecques, sel des Baléares et de Provence, sucre de canne de Mésopotamie et de Chypre; sur des produits de luxe provoquant par leur coût une grande concentration de capital, les épices, dont le manuel du Florentin Pegolotti énumère près de trois cents types – drogues, médicaments, condiments et colorants –, les tissus de soie, mousselines et damas, les fourrures venues des terres russes par la mer Noire. À partir de la fin du XII^e siècle, la large diffusion des draps flamands, assurée par les Italiens, équilibre dans la balance des comptes l'importation des denrées orientales.

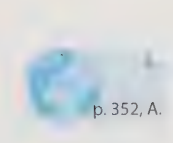
On aurait tort de négliger les profits que procure le transport des hommes, pèlerins et croisés s'embarquant sur les navires génois et vénitiens, esclaves provenant des régions pontiques et vendus à Alexandrie par des maquignons italiens.

Denrées alimentaires et matières premières constituent la plus grande partie des cargaisons, mais en valeur épices et tissus de luxe l'emportent. Le commerce méditerranéen s'ordonne donc autour des routes des épices plus ou moins contrôlées par Byzance et les pays musulmans: routes de la mer Rouge et du golfe Persique, routes continentales aboutissant à Tana, au fond de la mer d'Azov, à Trébizonde ou en Petite Arménie. Les Italiens cherchent par tous les moyens à s'en rendre maîtres: détournement de la quatrième croisade et création d'un Empire latin dominé par Venise, croisades contre l'Égypte, luttes pour maintenir les États francs de Syrie-Palestine. Mais loin d'être unis, les marchands chrétiens sont en concurrence très vive; la rivalité entre Gênes et Venise, les projets angevins en Méditerranée empoisonnent les rapports entre l'Orient et l'Occident, troublent les échanges.

■ Dans les mers nordiques

Dans les mers nordiques, le contraste avec le commerce méditerranéen est vif. Plus de soieries, d'épices, de produits de luxe, mais des denrées alimentaires et des matières brutes. Des pays peuplés, comme la Flandre, le Brabant, dépendent de l'étranger pour leur ravitaillement; le nord de la France et les régions rhénanes leur fournissent des grains, la Hollande et la Scandinavie du beurre, la Scandinavie des harengs, le Lunebourg en Saxe et la baie de Bourgneuf sur la côte atlantique du sel. Le bois de construction vient d'Allemagne du Sud, de Scandinavie, de Pologne et de Russie qui fournit aussi la poix. La laine est achetée en Angleterre qui exporte près de 30 000 sacs par an à la fin du XIII^e siècle, les métaux courants en Saxe et en Suède. Les draps flamands exportés partout servent de monnaie d'échange.

Si les routes italiennes atteignent vers les années 1300 les ports de Flandre et d'Angleterre, au-delà de Bruges s'étend l'empire commercial germanique couvrant la mer du Nord, la Baltique, la Scandinavie et les terres de l'Est jusqu'à Novgorod.



p. 352, A.

■ L'expansion germanique

L'expansion germanique, favorisée par la fondation de Lübeck en 1158 et par la paix conclue en 1161 entre Allemands et Gotlandais, touche tous les secteurs géographiques. C'est vers l'est, la colonisation des côtes de la Baltique – Rostock, Stralsund, Stettin –, la fondation de Riga en 1201, l'occupation de la Lituanie par les Chevaliers teutoniques en 1236; vers le nord, la fondation de Stockholm en 1251, l'afflux des marchands en Suède, en Scanie, en Norvège, pays fournisseurs de cuivre, de poisson salé et de peaux; vers l'ouest, l'association des Esterlins réalise la liaison maritime régulière entre la mer du Nord et la Baltique dans la seconde moitié du XIII^e siècle, s'établit à Londres où elle fusionne avec la Hanse des gens de Cologne, à Bruges, obtenant en 1252-1253 de grands privilèges commerciaux. À la fin du XIII^e siècle des accords conclus entre les villes de la Baltique annoncent la création de la Hanse des villes, dominée par les Lübeckois.

ESTERLINS : marchands en provenance de l'Est, venant commercer en Flandre et en Angleterre.

Entre ces deux ensembles commerciaux, Méditerranée et mers nordiques, des liens se tissent très tôt. Liens terrestres par les cols des Alpes, la vallée du Rhône et, bien sûr, les foires de Champagne; liens maritimes avec l'installation des Italiens à Southampton, à Londres et à Bruges, et la création au début du XIV^e siècle de lignes maritimes régulières entre l'Italie et les Flandres, avec aussi l'intense activité des flottes nordiques descendant jusque sur les côtes atlantiques françaises où elles chargent le sel de Bourgneuf et le vin d'Aquitaine, consommé en Angleterre (750 000 hl par an, pense-t-on).

Ce tableau donne l'impression d'une vie économique intense, de formes commerciales précapitalistes. En fait les échanges restent, en volume, très limités sauf pour le vin d'Aquitaine: ils satisfont les besoins des classes les plus élevées des villes qui regroupent une proportion minime de la population occidentale. La lenteur des transports, la faiblesse des tonnages, l'insécurité permanente des marchands, les confiscations et dévaluations monétaires constituent des freins évidents à la révolution commerciale. Même les pays les plus évolués comme l'Italie et la Flandre restent plus ruraux qu'urbains. Les grandes affaires sont à la merci de l'humeur des princes ou de leur solvabilité. Si l'économie monétaire réussit lentement à l'emporter sur l'économie naturelle, le grand commerce, dans ses techniques comme dans ses débouchés, « ne touche encore qu'une minorité » (L. Génicot).

L'état de la recherche

Le commerce des épices

Vaste ensemble de produits condimentaires, tinctoriaux et pharmaceutiques, comprenant aussi bien le

poivre et le gingembre que le sucre, l'alun et le coton, les épices ont été dans le monde médiéval l'objet d'un trafic que

l'on a longtemps considéré comme le facteur essentiel du renouveau du grand commerce international à partir

de l'an Mil. Dans sa *Pratica della mercatura*, manuel de commerce rédigé vers 1340, le Florentin Pegolotti donne une liste de 286 épices provenant de l'Extrême-Orient, de la Chine et de l'Inde, de la Perse et de l'Asie centrale, du Proche-Orient et de l'Égypte, aussi bien que des régions riveraines du bassin méditerranéen et de ses mers annexes. C'est dire la diversité des trafics selon la provenance et la nature des produits qui, après avoir suivi les flux caravaniers, transitent par les pays de l'Orient méditerranéen, pour passer ensuite aux mains des hommes d'affaires italiens.

Le commerce des épices présente deux caractères majeurs : sa segmentation dans l'espace et la fluctuation des itinéraires qu'il emprunte. Bien que les navires du Golfe Persique arrivent jusqu'à Canton, Chinois et Indiens dominent le commerce des épices entre l'Extrême-Orient et l'Inde. Les Arabes prennent alors le relais et préservent jalousement leur monopole du trafic jusqu'en Égypte par la mer Rouge, ou en Syrie-Palestine par le Golfe Persique et le trafic caravanier du Croissant fertile. Dans les ports du Proche-Orient (Alexandrie, Acre et Beyrouth) les hommes d'affaires

italiens et catalans se livrent à une concurrence sévère. Les Vénitiens l'emportent de loin en acheminant vers Alexandrie une à trois galères par an à la fin du xiv^e siècle, trois à cinq, cent ans plus tard, et deux à trois galères vers Beyrouth où les chargements de coton syrien rivalisent avec les balles d'épices. Fort d'investissements annuels de l'ordre de 400 000 ducats, le commerce vénitien des épices atteint son apogée à la veille des conquêtes portugaises. Génois, Catalans et Anconitains, qui envoient une ou deux galères par an à Alexandrie et Beyrouth, occupent le second rang. Barcelone et les grands ports italiens deviennent les grands centres de redistribution en Occident et jusque dans l'Europe du Nord.

Trois grandes voies intercontinentales ont été successivement ou simultanément utilisées pour le commerce des épices entre l'Extrême-Orient et la Méditerranée. Dès les premières conquêtes de l'Islam, le Golfe Persique devient la principale voie vers les Indes et la Chine, à partir de Basra, d'Oman et de Siraf. Installés en Égypte en 969, Les Fatimides veulent concurrencer les Abbassides de Bagdad et faire de la mer

Rouge la voie privilégiée vers l'Extrême-Orient par Aden. Des Indes, leurs navires arrivent à Aydhhab, d'où les épices sont transportées à dos de chameau vers le Nil, à Assouan d'abord puis à Qus ; elles descendent alors le fleuve vers Fustat (Le Vieux Caire) et Alexandrie. Au milieu du xiii^e siècle, la conquête mongole de Bagdad et la création des khanats tatars redonnent vie aux vieux itinéraires terrestres vers la Chine et l'Inde, connus dès l'Antiquité, et parcourus à la fin du xiii^e siècle par Marco Polo et ses émules vénitiens et génois. Jusque vers 1350, les épices et la soie d'Orient arrivent surtout par la mer Noire. La levée des interdits pontificaux du commerce avec les Sarrasins, contemporaine de la désagrégation des khanats mongols, attire à nouveau les Occidentaux vers Alexandrie et Beyrouth qui restent jusqu'à la fin du Moyen Âge les grands marchés des épices d'Orient, dont le contrôle engendre de véritables guerres coloniales entre Venise et Gênes. Leur suprématie n'est remise en cause qu'en 1498 avec l'arrivée aux Indes de Vasco de Gama, ouvrant la voie portugaise des épices par le contournement de l'Afrique.

Bibliographie

Sur le renouveau commercial :

On lira les pages célèbres d'H. PIRENNE, *Histoire économique et sociale du Moyen Âge*, Paris, rééd., 1969, p. 75-143, que vient fortement nuancer l'ouvrage de R. HODGES et D. WHITEHOUSE, *Mahomet, Charlemagne et les origines de l'Europe*, Paris, 1983. Deux **synthèses** aisément accessibles : J. LE GOFF, *Marchands et Banquiers du Moyen Âge*, Paris, rééd. 1969 et R. S. LOPEZ, *La Révolution commerciale dans l'Europe médiévale*, Paris, 1974, à compléter par J. FAVIER, *De l'or et des épices. Naissance de*

l'homme d'affaires au Moyen Âge, Paris, 1987 et par la publication de la Société des Historiens médiévistes de l'Enseignement supérieur public, *Le marchand au Moyen Âge*, Nantes, 1992.

Sur les constructions navales :

Voir les actes des colloques internationaux d'Histoire maritime publiés par M. MOLLAT, Paris, 1957-1980 ; C. VILLAIN-GANDOSI, S. BUSSUTIL et P. ADAM, *Medieval Ships and the Birth of Technological Societies*, 2 vol., Malte, 1989-1991 et Ch. SINGER, *History of Technology*, t. 1, Oxford 1956 ; R.W. UNGER, *The Ship in the Medieval Economy 600-1600*, Londres, 1982.

Sur les foires et la monnaie :

Voir le t. 5 des *Recueils de la société Jean Bodin*, Bruxelles, 1953 (article de R-H. BAUTIER sur les foires de Champagne) ; S. CAVACIOCCHI (éd.), *Fieri e mercati nella integrazione delle economie europee* (secc. XIII-XVIII). *Atti della Settimana di Studi dell'Istituto internazionale di storia economica « F. Datini »*, Florence, 2001 ; E. FOURNIAL, *Histoire monétaire de l'Occident médiéval*, Paris, 1970 ; Ph. GRIERSON, *Monnaie et Monnayage*, Paris, 1976 ; P. SPUFFORD, *Money and its use in medieval Europe*, Cambridge, 1988 et J. DAY, *Monnaies et Marchés au Moyen Âge*, Paris, 1994.

Sur les hommes d'affaires et leurs techniques :

Voir A. SAPORI, *Le Marchand italien au Moyen Âge*, Paris, 1952 (abondante bibliographie) ; Y. RENOARD, *Les Hommes d'affaires italiens du Moyen Âge*, Paris, 1968 et du même, *Études d'Histoire médiévale*, 2 vol., Paris, 1968 ; J. LE GOFF, *La Bourse et la Vie*, Paris, 1986. Exemples de contrats commerciaux dans R. S. LOPEZ et I. W. RAYMOND, *Medieval Trade in the Mediterranean World*, New York, 1955 ; J.-C. HOCQUET, *Venise et la mer XII^e-XVIII^e siècle*, Paris, 2006.

Sur le commerce en Méditerranée :

La meilleure synthèse sur le commerce en Méditerranée est encore celle de W. HEYD, *Histoire du commerce du Levant au Moyen Âge*, 2 vol., rééd., Amsterdam, 1967, à compléter par les ouvrages de F. THIRIET, *La Romanie vénitienne au Moyen Âge*, Paris, 1959, de M. BALARD, *La Romanie génoise (XII^e-début du XV^e siècle)*, 2 vol., Rome, 1978 et d'E. ASHTOR, *The Levant Trade in the Later Middle Ages*, Princeton, 1983 ; *Relazioni economiche tra Europa e mondo islamico*, secc. XIII-XVIII, *Atti della Settimana di Studi - Istituto internazionale di Storia economica « F. Datini » Prato*, 2 vol., Florence, 2007.

Sur les mers nordiques :

Voir surtout Ph. DOLLINGER, *La Hanse (XII^e-XVII^e siècle)*, Paris, rééd., 1989.

Sur différents produits du commerce :

Quelques monographies : E. POWER, *Medieval English Wool Trade*, Londres, 1941 ; H. LAURENT, *Un grand commerce d'exportation au Moyen Âge : la draperie des Pays-Bas en France et dans les pays méditerranéens (XII^e-XV^e siècle)*, Paris, 1935 ; E. CRAEYBECKX, *Un grand commerce d'exportation : les vins de France aux anciens Pays-Bas (XIII^e-XVI^e siècle)*, Paris, 1959 ; R. DELORT, *Le Commerce des fourrures en Occident à la fin du Moyen Âge*, 2 vol., Rome, 1978 et J.-C. HOCQUET, *Le Sel et la Fortune de Venise*, 2 vol., Lille, 1979 ; M. OUERFELLI, *Le sucre : production, commercialisation et usages dans la Méditerranée médiévale*, Leiden, 2008 ; J.K. NAM, *Le commerce du coton en Méditerranée à la fin du Moyen Âge*, Leiden, 2007.

Civitas, burgus, castrum, villa, oppidum, la terminologie hésitante reflète l'embarras des gens de ce temps devant l'apparition de l'essor du phénomène urbain « mal maîtrisé par l'outillage conceptuel et verbal du Moyen Âge » (J. LE GOFF). Dans une société classée depuis Adalbéron de Laon en trois états, l'ordre des clercs, l'ordre des combattants, l'ordre des travailleurs, le citadin est un étranger, mal assimilable, car il représente une forme de vie, des activités et des mentalités nouvelles au sein d'un monde rural et d'une société féodale (voir pp. 114 et 127). Le contraste entre les ordres traditionnels et les citadins est rendu encore plus vif par la rapide croissance des villes dès la fin du x^e siècle, une croissance née pour certaines d'un réseau urbain ancien, pour d'autres de nouvelles agglomérations suscitées par la renaissance du grand commerce. Rupture ou continuité de l'histoire urbaine ? Grande question, à laquelle on apporte aujourd'hui des réponses moins tranchées que jadis. De même l'opposition entre une société urbaine et une société féodale, dans laquelle les historiens du xix^e siècle voyaient l'origine du mouvement communal, doit être aujourd'hui nuancée. Car la société urbaine elle-même, partagée entre une élite aristocratique – qu'elle soit d'origine marchande ou foncière – et une masse populaire, n'est pas exempte de tensions ; des conflits sociaux à l'intérieur des villes déclenchent les crises urbaines du xiii^e siècle.

I. L'essor urbain : origines et modalités

■ La thèse de Pirenne

Expliquer l'essor urbain que connut l'Occident entre le xi^e et le xiii^e siècle, c'est rencontrer, dès l'abord, la vaste synthèse conçue par Henri Pirenne. Résumons-en les grandes lignes. Les conquêtes musulmanes qui font de la Méditerranée un « lac sarrasin » mettent un terme au grand commerce entre l'Orient et l'Occident. L'arrêt des courants commerciaux provoque à partir du viii^e siècle le déclin des villes occidentales qui avaient survécu, à l'époque mérovingienne. Les invasions normandes amènent à la fin du ix^e siècle une rupture plus brutale encore dans la vie urbaine ; le commerce s'arrête, les villes se replient sur elles-mêmes. Ne subsistent que deux types d'agglomérations : la cité, ancienne capitale de circonscription administrative sous le Bas Empire, devenue le siège d'un évêché, la résidence de clercs entourant leur pasteur et administrant les biens fonciers du diocèse ; le bourg ou *castrum*, organisme militaire créé pour résister aux invasions normandes. Cités et bourgs, en complet déclin, à la fin du x^e siècle, constituent des noyaux préurbains.

La renaissance des villes au xi^e siècle est uniquement liée au nouvel essor du grand commerce. Au terme de leurs voyages, des marchands établissent leurs entrepôts et leurs activités au voisinage d'un noyau préurbain ; ils créent un *portus* qui par son dynamisme l'emporte sur l'ancienne agglomération voisine ;

« Il n'y a guère de port sans une brèche du côté du continent. »

F. BRAUDEL

Portus, p. 75.

ou bien ils s'installent dans un faubourg (ce qui est en dehors du bourg: *foris burgus*) sans liaison avec le noyau préurbain, ni avec le milieu rural. Ce sont des errants et des déracinés qui se sont joints à quelque caravane ou enrôlés sur quelque navire et qui ont fait fortune en se livrant au commerce lointain, avant de s'établir dans les nouveaux faubourgs. L'agglomération marchande est le germe de la ville médiévale.

Ces nouveaux venus ont sur la propriété du sol, les droits de justice, la liberté des transactions commerciales, des idées nouvelles. Ils entrent vite en conflit avec l'organisation seigneuriale préexistante, forment des associations jurées qui sont à l'origine du mouvement communal. Ils réussissent à vaincre la résistance des seigneurs laïcs et ecclésiastiques auxquels ils arrachent des chartes de franchise. Ainsi les communes, comme la renaissance des villes, ont pour cause unique le phénomène commercial. Les premières générations de marchands enrichis se retirent des affaires, achètent des terres et une nouvelle couche de « capitalistes » leur succède. Deux exemples illustrent la thèse de Pirenne: l'histoire de Godric de Finchal, né de pauvres paysans et devenu par le commerce l'un des hommes les plus riches en mer du Nord; celle de Saint-Omer, ville marchande née au ^x^e siècle à côté d'une abbaye carolingienne.

■ Les corrections actuelles

Cette synthèse séduisante qui suppose une rupture de la vie urbaine et fait du renouveau commercial l'origine de l'essor urbain, suscita bien des objections. La coupure, qu'auraient provoquée les invasions normandes, n'a jamais été vraiment constatée. Comme on l'a vu plus haut, le renouveau des villes a commencé dès le ^x^e siècle. Les marchands ne sont pas ces étrangers dont on évoquait les aventures. Beaucoup proviennent de l'entourage des évêques, serviteurs chargés de vendre les surplus agricoles des domaines ecclésiastiques; d'autres viennent de la campagne voisine, anciens paysans ayant pris goût au commerce des denrées locales, ou artisans venus s'établir en ville. Les marchands du ^x^e siècle ne sont pas de nouveaux riches, mais les fils des riches des époques précédentes, nés comme leurs ancêtres dans la ville même ou dans un rayon d'une trentaine de kilomètres (Metz, Amiens, Paris). La ville médiévale est incrustée dans la campagne et ses habitants ont bien souvent une origine rurale, certains d'entre eux conservant même une activité agricole. Les plus grandes villes d'Occident s'épanouissent au débouché des grandes routes commerciales mais aussi dans les plus riches terroirs agricoles (Italie du Nord, France du Nord-Est, Flandre). Enfin l'essor commercial n'est pas l'unique cause du mouvement communal. Un besoin de paix et de sécurité pousse des citadins à s'unir; certaines villes créées par un prince ou par un roi dans un dessein politique ou militaire ont reçu des franchises de leur fondateur.

Sans mettre en doute l'importance de l'impulsion commerciale dans l'essor urbain, il faut bien admettre que les villes

médiévales ont des origines diverses et qu'existent de grandes différences régionales et locales. D'anciennes villes romaines ont subsisté sans solution de continuité, conservant même une certaine activité industrielle ou commerciale (Pavie), de nouveau stimulée à partir du XI^e siècle. D'autres villes sont des créations nouvelles, qu'elles soient nées près d'un monastère (Saint-Omer, Malines) ou d'un château (Gand, Douai), dans une nature hostile mais pouvant servir de refuge (Venise), qu'elles soient issues d'entreprises de défrichement comme les bastides du Sud-Ouest, les villeneuves du Bassin parisien et de la plaine padane, ou qu'elles résultent de préoccupations stratégiques et politiques, comme certaines villes de Flandre ou de Castille abritant une aristocratie militaire ou formant un centre d'attraction religieuse, et les agglomérations fondées en Angleterre par Édouard I^{er} pour asseoir son autorité aux confins du pays de Galles et de l'Écosse.

Avec E. Ennen, on distinguera ainsi trois grandes aires géographiques.

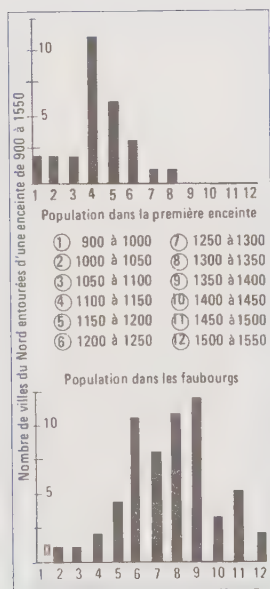
En Europe du Nord, en Angleterre, dans les pays slaves, où de grands propriétaires fonciers dominent une population clairsemée, les villes médiévales prolongent des créations primitives, *grad* slave à fonction militaire (villes polonaises comme Kalisz), *wik* nordique servant d'étape à quelques marchands (Lübeck et les principales villes de la Baltique).

Dans l'Europe de l'Ouest, F. Vercauteren a montré que les traditions romaines ont été souvent préservées; les agglomérations marchandes se juxtaposant aux cités et aux bourgs l'ont, dans bien des cas, emporté sur le noyau ancien. H. Pirenne trouvait là un terrain de choix pour développer ses thèses.

Dans la zone méditerranéenne, au contraire, le réseau urbain antique, extrêmement dense, s'est maintenu. Les cités se sont transformées en forteresses, aux temps troublés; elles accueillent les nobles, propriétaires fonciers, les clercs et les marchands. Pourtant des glissements ont eu lieu, avantagant d'anciennes petites villes de l'Antiquité et du Haut Moyen Âge (Gênes, Florence, Pise) au détriment de cités romaines jadis importantes (Ravenne).

■ Types de villes

Le développement urbain se remarque à certains signes. De nouvelles paroisses se créent, au fur et à mesure que des faubourgs s'étendent. Des enceintes de plus en plus larges réunissent anciens et nouveaux quartiers, débordent sur des espaces encore non bâtis, marquent les phases successives de l'essor urbain qu'elles anticipent parfois. Quelques villes, plus fortunées, cherchent à dominer la campagne d'alentour, où elles étendent par la force, par traité ou par achat, la compétence de leurs propres institutions administratives et judiciaires, en un mot leur droit de ban. Elles n'y réussissent pas toujours. Elles connaissent en effet un développement inégal selon qu'elles remplissent un plus ou moins grand nombre de fonctions, qu'elles commandent à une région plus ou moins vaste. Une hiérarchie se forme: à la base, un grand nombre de petites

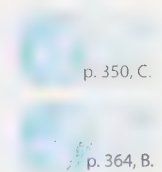


L'expansion urbaine après le XI^e siècle

Extension de 28 villes du Nord de 900 à 1550 d'après la date de construction de leurs enceintes.

D'après R. S. LOPEZ, *La Naissance de l'Europe*.

villes, comptant quelques milliers d'habitants, vivant du marché hebdomadaire, des travaux des champs ou de quelques activités artisanales. Au-dessus, les capitales de province et de diocèse regroupant des marchands, des artisans en plus grand nombre, des clercs, les agents du roi ou du prince. Au sommet, les grandes métropoles médiévales ayant réussi à diversifier la gamme de leur production, attirant marchands, artisans et paysans en quête d'emploi, vivant d'activités commerciales, industrielles et financières, ayant un rayonnement international. Même celles-là, en comparaison des villes d'aujourd'hui, gardaient des proportions modestes : Paris, Venise et Milan seules devaient compter à la fin du ^{xiii}^e siècle plus de 100 000 habitants. Florence, Bologne approchaient ce chiffre. Les grosses villes de Flandre, d'Angleterre (Londres) et d'Allemagne du Nord ne dépassaient pas 40 000 habitants.



Une dernière originalité des villes dans la société féodale a été maintes fois soulignée. Leurs habitants ont conscience de former une communauté ayant des intérêts communs, vénérant les mêmes saints patrons, participant aux mêmes fêtes. Ils affichent un amour de leur ville, un orgueil municipal et une constante volonté de supériorité, au point que l'on a pu dire qu'au Moyen Âge « une cité est un état d'esprit » et un « état d'âme » (R. S. Lopez et Y. Renouard). Le fait n'est guère étonnant, puisque les citadins bénéficient très tôt de franchises, organisent des institutions particulières, obtiennent de gérer eux-mêmes leurs propres affaires. Le mouvement communal accompagne pas à pas l'essor urbain.

II. Le mouvement communal et les institutions urbaines

« Commune, nom nouveau et détestable », s'écrie le clerc Guibert de Nogent au début du ^{xiii}^e siècle. Les historiens avides de trouver dans les luttes médiévales la préfiguration de 1789 ont mis en valeur l'exécration du chroniqueur et ont voulu voir dans le mouvement communal la révolte d'une bourgeoisie naissante arrachant des libertés à la vieille aristocratie terrienne et aux gens d'Église. Un tel schématisme est déformant ; le mouvement communal est moins un défi à la féodalité qu'un mode d'insertion des villes dans la société féodale.

■ Qu'est-ce qu'une commune ?

L'origine et la définition des communes médiévales sont encore controversées. On y voit généralement une association jurée, obtenant la confirmation de ses usages et de ses coutumes, le droit de choisir en son sein des magistrats chargés de défendre ses privilèges et d'exercer en son nom une juridiction plus ou moins étendue. Mais l'examen attentif du contexte dans lequel se sont formées les communes montre à la fois qu'elles remplissent un vide politique en répondant aux besoins des groupes sociaux urbains et qu'elles sont fondamentalement

des institutions de paix insérant le monde des villes dans le mouvement de paix qui se développe dès la fin du x^e siècle sous l'influence des clercs.

Au moment où renaissent les villes en Occident, l'autorité publique est encore dans bien des cas impuissante. Le pouvoir appartient aux châtelains, aux maîtres des principautés qui résident à la campagne et y exercent leurs droits de justice, de police et leur protection ; leur puissance s'arrête aux portes de la ville. Quant aux évêques, défenseurs des cités, qui se sont arrogé une partie de la puissance publique, ils tombent dans le discrédit que provoque la féodalisation des fonctions cléricales. Les jeunes organismes urbains se développent ainsi dans un certain vide politique qui les livre à l'autorité des citadins les plus entreprenants. Par ailleurs, les besoins et les tendances des groupes urbains – marchands, artisans, immigrants de fraîche date – heurtent directement la société « dominée matériellement par la grande propriété foncière, spirituellement par l'Église ayant l'aversion du commerce » (F.-L. Ganshof). Besoin de liberté, d'autonomie juridique et administrative, de sécurité contre les pillages des seigneurs, souci surtout d'échapper aux multiples tracasseries féodales, telles sont les principales revendications des marchands qui, dans le mouvement communal, occupent le devant de la scène. Dans d'autres régions, comme en Italie, la volonté de résister au pouvoir impérial (Frédéric Barberousse), cherchant à imposer aux villes une autorité centralisée et unificatrice, cimente l'union des classes urbaines soucieuses de préserver une autonomie que l'éloignement prolongé de l'empereur leur avait de fait permis d'acquérir.

Plus qu'à ces incitations extérieures, la commune médiévale répond, sous des formes nouvelles, au contexte général du **mouvement de paix**. Une paix qui n'est pas seulement une vague entente des groupes urbains, mais un pacte volontaire entre tous les citadins, scellé par un serment et cherchant autant que possible l'appui du clergé local et des grands. Cette *conjuratio* qui met sur un pied d'égalité tous ses membres, veut assurer la défense des citadins et en particulier des marchands, la protection contre les violences et les exactions, d'où qu'elles viennent, des seigneurs ou des citadins eux-mêmes ; elle fait de la ville et de sa banlieue une oasis de paix. Ce pacte prend parfois racine dans les associations diocésaines de paix, plus souvent dans des regroupements de quartiers ou de métiers (frairies, charités, guildes) ayant habitué les citadins à l'entraide et à la défense mutuelles. La paix urbaine supposait que fût limité l'arbitraire seigneurial. C'est en ce sens que les communes devaient dans bien des cas se heurter aux détenteurs de l'autorité et obtenir plus ou moins de succès, selon la force des « conjurés » ou la résistance du pouvoir local.

■ Sociétés urbaines et pouvoirs féodaux

Seigneurs laïcs et rois n'ont pas manifesté une opposition irréductible au mouvement communal. Les premiers ont souvent compris qu'en limitant leurs exactions, ils favorisaient

CONJURATIO : au sens étymologique de serment prêté ensemble.

le commerce et pouvaient accroître la perception des tonlieux; entrant dans la *conjuratio*, ils se portaient garants du maintien de la paix. Les souverains ont parfois favorisé les communes, en échange de quelques compensations financières ou militaires; ce fut le cas de Philippe Auguste sanctionnant l'institution de communes dans les provinces limitrophes du domaine Plantagenêt. Au contraire, en Italie du Sud, l'autorité sans partage de Frédéric II empêcha l'affranchissement des villes. Les clercs, eux aussi, firent longtemps obstacle au mouvement communal qui dépouillait, sans contrepartie, l'évêque de son autorité, faisait passer les institutions de paix aux mains des laïcs et introduisait un ferment égalitaire dans une société hiérarchique. De là naquirent des révoltes souvent sanglantes (Laon-1112), alors que dans d'autres cas (Le Mans-1070, Noyon-1108) le clergé appuyait la commune urbaine. **En Italie du Nord**, l'aristocratie foncière résidant en ville et la bourgeoisie, maîtresse des corporations et du grand commerce, surent collaborer pour reléguer l'évêque dans un rôle de représentation et confier à des consuls élus la réalité du pouvoir. Le mouvement communal s'épanouit ainsi en Lombardie, Ligurie et Toscane entre 1050 et 1130. En Espagne, les privilèges urbains sont garantis par des *fueros* royaux dès le ^x^e siècle.

La rédaction d'une charte exprime la reconnaissance de la commune par l'autorité locale. Ces textes sont avant tout une garantie contre l'arbitraire; ils accordent aux conjurés la liberté personnelle, corollaire de la paix, limitent les taxes, réquisitions et corvées, fixent les devoirs militaires des citoyens tenus de répondre à toute convocation de la milice communale. Ils instituent des arbitres chargés de veiller au maintien de la paix, de juger, d'appliquer des sanctions: un maire et des jurés, choisis parmi les citoyens. Parfois, l'autonomie judiciaire, administrative et politique est plus large; un organisme coopté ou élu par l'assemblée du peuple – l'*arengo* en Italie – rend la justice, gère les finances de la ville et en organise la défense: échevinage dans les villes du nord de la France et des Pays-Bas, collège de consuls, recrutés parmi l'aristocratie et la bourgeoisie marchande, dans les communes italiennes, provençales et languedociennes.

Une telle évolution vers l'autonomie urbaine ne fut pas générale. Certaines communes, voulant aller trop loin, rompirent leurs engagements (Saint-Quentin) et furent reprises en main par le pouvoir comtal (Flandre) ou monarchique (France capétienne). D'autres villes, restées sous l'autorité d'un prince, reçurent des franchises mais peu ou pas de privilèges administratifs ou politiques: ainsi les Plantagenêts choisirent le maire des villes régies par les Établissements de Rouen dans leurs possessions continentales. Louis IX distingue soigneusement les communes des « bonnes villes » ayant obtenu quelques franchises sous contrôle royal. Paris et Orléans, les plus importantes villes du domaine capétien, se virent reconnaître des libertés, sans avoir formé de *conjuratio*. Villes franches et bonnes villes l'emportèrent au ^{xiii}^e siècle sur les

LES COMMUNES ITALIENNES: gérées par des consuls au ^{xiii}^e siècle, puis par des *podestats* étrangers à la ville, les communes englobent tous les domaines de la vie publique, fiscalité, défense, voirie, ravitaillement et interfèrent par des lois somptuaires dans la vie quotidienne des habitants.

BONNE VILLE: l'expression, apparue vers 1220, désigne à la fin du Moyen Âge toute ville forte ou chef-lieu, dominé par la bourgeoisie marchande, point d'appui de l'État monarchique.

communes, d'autant plus que ces dernières perdirent alors de leur dynamisme. Leurs ennuis financiers furent parfois tels que le roi en prit le contrôle.

Dans le cadre renaissant des États, le maintien de la paix n'incombait plus aux milices communales mais au pouvoir royal. Le serment unissant les citoyens devenait secondaire, la solidarité citadine se désagrégeait; il ne restait plus que les privilèges urbains, détournés au profit d'une oligarchie marchande et financière, accaparant le pouvoir et suscitant contre elle l'opposition du moyen et du petit peuple. Des crises sociales et politiques minèrent peu à peu les communes, obligées de faire appel à l'arbitrage royal ou seigneurial, ou bien de placer à leur tête un étranger chargé d'assurer la paix publique – le *podestat* en Italie – en attendant que certaines d'entre elles ne passent au pouvoir de personnages puissants, créant sur les ruines des libertés urbaines des seigneuries plus ou moins durables (della Torre et Visconti à Milan). La solidarité communale s'efface devant les rivalités économiques.

III. Les sociétés urbaines

Alors que le monde rural évoluait lentement, que la paysannerie tardait à se scinder en classes diverses, le monde des villes voyait naître des catégories sociales diversifiées et de plus en plus cloisonnées, l'argent constituant entre elles le critère le plus évident de différenciation. C'est ainsi que l'on a souvent opposé les puissants, regroupés sous le vocable tardif de patriciat, aux faibles constituant le commun, les « riches hommes » aux « povres », le *popolo grasso* au *popolo minuto*, pour reprendre des termes médiévaux. La distinction est fondamentale, mais risque de faire oublier qu'à côté d'une aristocratie de l'argent et d'une masse de travailleurs, les villes médiévales abritent d'autres groupes sociaux, les uns, privés de tout droit, comme les étrangers, les Juifs et les mendiants, les autres, anciennes élites, participant plus ou moins au dynamisme urbain, comme les clercs et l'aristocratie féodale.

■ Le clergé urbain

Les clercs, s'ils sont souvent écartés des privilèges urbains, n'en gardent pas moins une grande importance par leur nombre et par leurs fonctions. Curés et desservants de paroisses – une paroisse pour près de 200 âmes dans les villes anglaises au XIII^e siècle! –, chanoines de la cathédrale regroupés en chapitre, et clercs constituant la *familia* de l'évêque, moines noirs et blancs établis aux portes de la ville – Saint-Germain-des-Prés, Saint-Victor à Paris –, frères mineurs et prêcheurs s'établissant au cœur des cités, congrégations de toute nature, béguinages, les clercs des villes ne peuvent être coupés des citoyens parmi lesquels ils se recrutent dans leur grande majorité. Les autorités ecclésiastiques sont maîtresses de l'enseignement placé sous le contrôle de l'écolâtre de l'évêque, de la bienfaisance,

CHANOINES : ils sont soit réguliers (règle de saint Augustin) soit séculiers et desservent alors une cathédrale ou une collégiale. Voir p. 58.

BÉGUINAGE : du néerlandais *beggaert* : mendiant. Communauté religieuse de femmes se groupant, sans prononcer de vœux, pour vivre l'idéal de la pauvreté.

MOINES BLANCS : les chanoines réguliers et les cisterciens.

MOINES NOIRS : les bénédictins.

la gestion des tables des pauvres, fabriques et hôpitaux étant tout au plus partagée avec des laïques. Dans l'administration urbaine les clercs aident de leur compétence les bourgeois, car les officiers publics et les robins laïcs sont rares au XIII^e siècle. Même si les horloges publiques commencent à scander le travail urbain, la ville médiévale vit au rythme des heures liturgiques que sonnent les cloches de ses églises et de ses couvents.

■ Les nobles urbains

La ville n'a pas non plus rejeté les anciens lignages descendant de l'aristocratie urbaine antique ou des chefs barbares. Avec l'appui de leurs vassaux, certains d'entre eux réussissent encore à dominer temporairement les villes (Rome avec les Orsini), alors que dans le centre de la France ou en Castille, des seigneurs gardent un pied dans les organismes municipaux. Ce sont plutôt des cadets de familles nobles qui émigrent en ville, s'y installent, s'adonnent aux affaires, tout en possédant des domaines à la campagne. Chevaliers et vavasseurs, ils se mêlent aux marchands de plus basse origine pour constituer ces *cives*, ces *burgenses* que l'on commence à distinguer à la fin du XII^e siècle des trois classes traditionnelles de la société.

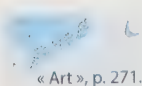
VAVASSEURS : vassal n'ayant pas lui-même de vassaux.

■ Le « patriciat » urbain

Potentes, meliores, cives, « riches hommes », tels sont les qualificatifs attribués par les textes à l'élite urbaine; ils indiquent à la fois sa domination politique et matérielle. Une domination née d'un remarquable esprit d'entreprise, d'un goût du risque amenant les marchands à accepter une longue existence itinérante, à tenter des coups de fortune qui souvent réussissent. La révolution commerciale des XI^e et XII^e siècles procure aux plus entreprenants des bénéfices considérables; elle leur offre une constante possibilité d'ascension sociale.

Le patriciat ou « méliorat » réunit des nobles de seconde zone, des ministériaux, agents des seigneurs, de petits chevaliers qui, tant à Florence qu'en Flandre, sont bien souvent à l'origine des familles patriciennes (Hucquedieu à Arras, Clutinc à Bruxelles). Ailleurs, les puissants du XIII^e siècle sont les descendants de gens enrichis par le change, par le commerce local ou bien le trafic international de produits de luxe ou de consommation courante: les Tolomei de Sienne assoient leur fortune sur le commerce des étoffes et des cuirs, les Uten Hove de Gand sur le trafic de la laine.

D'origines diverses, le patriciat a des caractéristiques communes. Il possède le sol urbain, tire de la terre et des maisons de gros revenus; il se constitue une clientèle d'obligés, de domestiques qui aident chaque clan familial (paraiges à Metz, *alberghi* à Gênes, *case* à Venise) à dominer un quartier de la ville où il manifeste sa puissance par l'érection de tours (Bologne, San Gimignano). Il dispose des capitaux indispensables pour toutes les formes d'activité économique: trafic des denrées de grande consommation – et par là il se rend maître



« Art », p. 271.

du ravitaillement des villes –, fabrication des étoffes de qualité dont il contrôle la commercialisation, opérations de change, de crédit aux princes et aux rois (les Bardi de Florence prêtent plus de 900 000 florins aux Plantagenêts), affermage des revenus directs ou indirects et par là contrôle des finances urbaines, achat de terres, de maisons et même de seigneuries. Les dispositions juridiques réservent au patriciat, regroupé en guilde ou hanse, le monopole du grand commerce et de l'activité industrielle: dès la fin du XIII^e siècle sont en place à Florence les sept « arts majeurs », instrument de domination économique, mais aussi politique.

Dans une première période qui se termine vers les années 1200, le patriciat partage d'abord le gouvernement des villes avec la noblesse foncière, les officiers du comte ou de l'évêque. Des conflits d'intérêts opposent les deux groupes. Après avoir eu recours à l'arbitrage d'un étranger – le podestat des communes italiennes –, la bourgeoisie d'affaires, en prenant appui sur les corporations de métiers qu'elle domine, réussit à obtenir le monopole des fonctions publiques. Elle désigne les titulaires des magistratures urbaines, élabore des statuts réservant au patriciat l'exercice des charges publiques. Les communes italiennes, les villes flamandes et rhénanes passent sous le contrôle des citoyens les plus riches: le drapier Jehan Boinebroke, qui domine l'économie de Douai, est neuf fois échevin; le plus riche Génois de la fin du XIII^e siècle, Benedetto Zaccaria, oriente la politique méditerranéenne de sa ville. Cette classe dirigeante, jouissant de grands privilèges politiques et d'une puissance économique considérable, se ferme progressivement; dans les villes du nord de la France et de Flandre, elle s'organise en paraiges dont les membres tiennent les magistratures urbaines; à Venise, la *Serrata del Consiglio* réserve l'accès du Grand Conseil à ceux dont les ancêtres en avaient été membres. L'exercice des fonctions publiques se confond avec la défense de privilèges. Les nouveaux riches, le commun sont exclus du pouvoir.

SERRATA DEL CONSIGLIO (= fermeture du Grand Conseil): à partir de 1297, l'accès au Grand Conseil, à Venise, est réservé à une élite aristocratique.

■ Le « peuple »

Le « peuple » constitue un milieu non homogène: à la fois une classe moyenne de commerçants et d'artisans possédant quelques biens, des « plumitifs », robins, notaires, avocats, facteurs des grands marchands, des « ouvriers de la grande industrie » si l'on peut déjà utiliser un tel terme dans les villes drapantes de Flandre et d'Italie, une masse de malheureux venant, comme à Paris sur la place de Grève, chercher l'emploi à la tâche ou à la journée. Les corps de métiers – *arti* en Italie –, nés avant 1200 d'associations religieuses de travailleurs urbains (charités, confréries), cherchent avec l'appui des pouvoirs publics à contrôler les artisans. Ils réservent à leurs membres le monopole de l'exercice du métier, l'exclusivité du marché de la ville, réglementent la fabrication, les horaires de travail, les salaires, tout en protégeant les consommateurs contre les malfaçons. Ils organisent une

stricte hiérarchie de leurs membres : à leur tête, des maîtres, propriétaires de l'outillage et pourvoyeurs de matières premières ; des valets soumis aux maîtres et sans espoir d'accéder à la maîtrise ; à l'échelon inférieur, des apprentis exposés au licenciement immédiat. Dans les métiers assurant la vie quotidienne des cités, les maîtres n'occupent qu'une situation médiocre ; au contraire, les métiers pourvoyant aux besoins du grand commerce international sont tenus par les marchands en gros, particulièrement la fabrication des draps, des toiles et des soieries, la « seule véritable industrie » qu'ait connue le Moyen Âge. Dans les villes de Flandre et d'Italie ces métiers regroupent une masse de prolétaires – plus de 4 000 tisserands, de 1 200 foulons à Gand – dont l'existence, soumise aux aléas du grand commerce, dépend totalement des hommes d'affaires, le capital et le travail étant dissociés.

Foulon : artisan qui donne de l'apprêt au drap de laine en l'écrasant avec ses pieds ou avec l'aide d'un moulin à fouler.

Au bas de la hiérarchie, **les exclus**. La ville médiévale reçoit constamment les paysans déracinés, journaliers, serfs en rupture de maître, qu'elle assimile mal et rejette dans ces troupes de vagabonds et de gueux, vivant d'aumônes ou de rapines, tant qu'ils ne sont pas expulsés par les organismes municipaux. Comme les lépreux, parqués aux portes de la ville, ils font horreur et attirent à la fois, donnant aux citadins l'occasion de faire la charité et d'avoir bonne conscience. Quant aux Juifs, tolérés jusqu'au ^{xii}^e siècle, jamais très nombreux, sauf en Espagne, en Italie du Sud et dans les pays slaves, ils subissent maintes persécutions après 1100. L'antijudaïsme qui accompagne l'idée de croisade, la haine envers les Juifs, prêteurs sur gages, provoquent des saisies de biens, des expulsions, parfois même des pogroms. Les étrangers, eux aussi, sont tenus en suspicion : gens « sans aveu », qu'on peut emprisonner ou expulser sur les routes où ils vont grossir le nombre des errants.

■ Les crises urbaines

Entre le patriciat et le « peuple » ainsi encadré, le divorce éclate au ^{xiii}^e siècle. L'augmentation de la population urbaine, une réglementation de plus en plus tatillonne du travail au profit de la haute bourgeoisie, une hausse très rapide du prix des vivres et des loyers, que ne suit pas la progression des salaires, créent une situation explosive. Il suffit d'une récession de l'industrie flamande dans la seconde moitié du ^{xiii}^e siècle, de difficultés financières à Florence, pour que des soulèvements soient inévitables. Grèves à Douai en 1245, proclamation d'une commune populaire à Florence en 1250, « tyrannie » de Guglielmo Boccanegra à Gênes en 1256, émeutes à Douai, à Ypres et Bruges vers 1280 annonçant les mouvements révolutionnaires qui s'étendent en Flandre de 1296 à 1311, autant de réactions populaires contre l'oppression du patriciat. Ces soubresauts furent sans avenir : en Italie, comme en Flandre, le patriciat reprit le dessus. Toutefois, la vie urbaine allait être désormais troublée par des problèmes sociaux, qui inquiétèrent les élites et l'État, mais ne reçurent aucune solution.

L'état de la recherche

La rue au Moyen Âge

La ville médiévale présente généralement un réseau confus de voies étroites et sombres, véritables égouts à ciel ouvert, mais où se créent des liens de voisinage et d'interdépendance mêlant les artisans qui travaillent à leurs étals à une infra-société marginalisée. La voie publique est aussi une unité de répartition de charges fiscales et militaires, le lieu des « entrées » princières solennelles et aussi des émois révolutionnaires.

La voirie urbaine médiévale est étroite, sinueuse et encombrée, à l'exception de quelques artères maîtresses : moins de 3,50 m le plus souvent et moins de 2 m. pour les venelles constituant un labyrinthe de couloirs tortueux, sombres et sales. Le profil en largeur est déterminé par les

empiètements des riverains : encorbellements des étages, maisons à piliers de bois ou de pierre, auvents et cornières nuisent à la circulation, à l'éclairage et aggravent la promiscuité. Au centre, un caniveau recueille les eaux vannes et usées qui forment de véritables torrents dans les rues montueuses

et pentues, dépourvues de tous travaux de nivellement et d'aplanissement. L'absence de commodités collectives ou privées, la divagation des animaux en pleine ville et la pollution provoquée par les activités urbaines facilitent la propagation des épidémies contre lesquelles l'unique défense est la fuite dans les campagnes environnantes.

Il faut attendre la fin du XII^e siècle pour voir entreprendre quelques travaux de voirie, comme le pavage des chaussées de Paris sous Philippe Auguste. Seuls les



- A Paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois
- B Annexe paroissiale de Saint-Barthélemy
- C Paroisse du bourg Saint-Martin-des-Champs
- D Paroisse Saint-Jacques
- E Paroisse Saint-Merry
- F Paroisse Saint-Gervais
- G Paroisse Saint-Paul-des-Champs
- H Paroisse du bourg Saint-Germain-des-Prés
- I Paroisse Saint-Séverin
- J Paroisse Saint-Benoît
- K Paroisse Saint-Hilaire
- L Paroisse du bourg Sainte-Geneviève

D'après A. FRIEDMANN, *Paris, ses rues, ses paroisses*, Plon, 1959.

grands axes et les ponts bénéficient de cette amélioration, le reste de la voirie baignant dans la fange. Des mesures d'assainissement, encore rares, sont décidées au ^{xiii}^e siècle, comme la création d'égouts à Troyes, Amiens ou Sens, l'interdiction de l'élevage des animaux de basse-cour en ville, ou le déménagement hors de l'enceinte urbaine des activités polluantes (Sens, Meaux). L'onomastique des rues n'est pas antérieure au ^{xiii}^e siècle : les appellations sont données par les usagers et peuvent changer d'une génération à l'autre. Elles proviennent soit des activités dominantes, soit de l'édifice religieux ou d'ouvrages civils ou militaires que la rue dessert, soit du patronyme d'un grand propriétaire. Un décor végétal puis, à partir du ^{xiii}^e siècle, des enseignes servent à repérer les maisons. La ségrégation sociale s'effectue davantage

au niveau du bloc d'habitation ou de l'étage des maisons que par la différenciation des quartiers : riches et pauvres se trouvent ainsi confrontés quotidiennement.

Le monde de la rue est d'une diversité étonnante : il est à la fois un passage, un atelier, un bureau où se traitent les affaires, un marché permanent. Artisans et boutiquiers travaillent à leur ouvrage dont les volets abaissés présentent leur production. Des petits métiers ambulants, une masse flottante de travailleurs désœuvrés, des délinquants, des déclassés, des infirmes, des pauvres, des professionnels du crime, parfois en bandes organisées, font de la rue le domaine par excellence de la marginalité, de l'agitation sociale et parfois de la fête, lorsque s'y produisent bateleurs et jongleurs, lorsque s'y déroulent défilés

et processions, carnivals ou entrées princières. La rue est enfin un rouage de la vie administrative locale. La délimitation des fiefs, l'établissement de l'assiette des impôts, l'organisation militaire de la milice et du guet, le découpage des circonscriptions électorales pour le choix des responsables des métiers et des administrateurs urbains reposent sur le réseau des rues. On comprend dès lors que ce soit aussi le lieu des « émois » populaires, des agitations sociales et des révoltes urbaines qui s'exacerbent dans la rue contre ceux qui disposent de la fortune et du pouvoir. Une violence qui entraîne toujours une répression impitoyable, comme dans le cas de la Harelle de Rouen, des Maillotins à Paris ou des affrontements entre Armagnacs et Bourguignons dont les rues parisiennes sont le théâtre.

Bibliographie

Des manuels : on trouvera un résumé des idées d'H. PIRENNE sur le développement des villes dans l'ouvrage posthume, *Les Villes au Moyen Âge*, Paris, 1971. Parmi les manuels, voir surtout G. DUBY (dir.), *Histoire de la France urbaine*. t. 2 : *La ville médiévale*, Paris, 1980 ; J. HEERS, *La Ville au Moyen Âge en Occident*, Paris, 1990 ; S. ROUX, *Le Monde des villes au Moyen Âge ^{xii}^e-^{xv}^e siècle*, Paris, 1994 et pour approfondir la recherche *Recueils de la société Jean Bodin*, t. 6-7 : *La Ville*, Bruxelles, 1954-1955.

Parmi les études régionales :

On retiendra surtout M. BERESFORD, *New Towns of the Middle Ages. Town Plantations in England, Wales and Gascony*, Londres, 1967 ; Y. RENOUARD, *Les Villes d'Italie de la fin du ^x^e au début du ^{xiv}^e siècle*, 2 vol., Paris, 1969 et E. ENNEN, *Storia della città medievale*, Bari, 1983.

Les monographies urbaines :

Elles font l'objet de deux collections, aux éditions Privat (Toulouse) et aux Presses Universitaires de Lille, pour les villes du nord de la France. À titre d'exemple : J. SCHNEIDER, *La Ville de Metz aux ^{xiii}^e et ^{xiv}^e siècles*, Nancy, 1950 ; Ph. WOLFF, *Histoire de Toulouse*, Toulouse, 1959 ; Ch. HIGOUNET (dir.), *Histoire de Bordeaux*, Bordeaux, 1964 ; J.-A. VAN HOUTTE, *Bruges, essai d'histoire urbaine*, Bruxelles, 1967 ; E. FOURNIAL, *Les Villes et l'Économie d'échanges en Forez aux ^{xiii}^e et ^{xiv}^e siècles*, Paris, 1967 ; P. DESPORTES, *Reims et les Rémois aux ^{xiii}^e et ^{xiv}^e siècles*, Paris, 1979 ; L. STOUFF, *Arles à la fin du Moyen Âge*, Aix, 1986 ; A. SAINT-DENIS, *Apogée d'une cité. Laon et Le Laonnais aux ^{xii}^e et ^{xiii}^e siècles*, Nancy,

1994 ; M. BOCHACA, *La Banlieue de Bordeaux. Formation d'une juridiction municipale suburbaine* (v. 1250-v. 1550), Paris, 1997 ; F. NEVEUX, *Bayeux et Lisieux, villes épiscopales de Normandie à la fin du Moyen Âge*, Caen, 1996 ; H. NOIZET, *La Fabrique de la ville. Espaces et sociétés à Tours* (IX^e-XIII^e siècle), Paris, 2007 ; J. BALDWIN, *Paris en 1200*, Paris, 2006 ; A. VAUCHEZ, *Rome au Moyen Âge*, Paris, 2010 ; J.-L. FRAY, *Villes et bourgs de Lorraine. Réseaux urbains et centralité au Moyen Âge*, Clermont-Ferrand, 2008 ; L. JEAN-MARIE, *Caen aux XI^e et XII^e siècles. Espace urbain, pouvoirs et société*, Paris, 2000.

Pour l'Italie :

On utilisera les ouvrages de Y. RENOARD, F. THIRIET, R. DELORT et Ph. BRAUNSTEIN, avant d'aborder D. HERLIHY, *Pisa in the early Renaissance. A Study of urban growth*, New Haven, 1958 ; C. VIOLANTE, *La Società milanese nell'età precomunale*, Bari, 1953 ; G. FASOLI et F. BOCCHI, *La Città medievale italiana*, Florence, 1973 ; P. RACINE, *Plaisance du X^e à la fin du XIII^e siècle*, Lille, 1979 ; F. C. LANE, *Venise, une république maritime*, Paris, 1985 ; E. HUBERT, *Rome aux XIII^e-XIV^e siècles*, Rome, 1993 ; O. REDON, *L'Espace d'une cité : Sienne et le pays siennois*, Rome, 1994 ; *Storia di Venezia*, 6 vol., Rome, 1995-1997 ; J.-P. DELUMEAU, *Arezzo, espace et société, 715-1230*, Rome, 1996 ; S. A. EPSTEIN, *Genoa and the Genoese 958-1528*, 1996 ; L. FELLER, *Les Abruzzes médiévales. Territoire, économie et société en Italie centrale du IX^e au XI^e siècle*, Rome, 1998 ; E. CROUZET-PAVAN, *Venise triomphante ; Les horizons d'un mythe*, Paris, 1999 ; P. GILLI, *Villes et sociétés urbaines en Italie milieu XI^e-milieu XIV^e siècle*, Paris, 2005 ; F. MENANT, *L'Italie des communes (1100-1350)*, Paris, 2005 ; F. MASÉ, *Patrimoines immobiliers ecclésiastiques dans la Venise médiévale XI^e-XV^e siècle. Une lecture de la ville*, Rome, 2006.

Sur le mouvement communal :

Voir Ch. PETIT-DUTAILLIS, *Les Communes françaises, caractères et évolution, des origines au XVII^e siècle*, Paris, rééd., 1970 ; A. VERMEESCH, *Essai sur les origines et la signification de la commune dans le nord de la France, (XI^e-XII^e siècle)*, Namur, 1966 et P. BREZZI, *I comuni medioevali nella storia d'Italia*, Turin, 1965. Deux recueils de colloque : *Villes de l'Europe méditerranéenne et de l'Europe occidentale, du Moyen Âge au XIX^e siècle*, Nice, 1969 et *La Charte de Beaumont et les franchises municipales entre Loire et Rhin*, Nancy, 1988.

Le patriciat et les marchands :

Ces sujets sont étudiés par J. LESTOCQUOY, *Les Villes de Flandre et d'Italie sous le gouvernement des patriciens (XI^e-XV^e siècle)*, Paris, 1952 ; J. LE GOFF, *Marchands et Banquiers du Moyen Âge*, Paris, 1969 ; Y. RENOARD, *Les Hommes d'affaires italiens au Moyen Âge*, Paris, 1968 et J. FAVIER, *De l'or et des épices. Naissance de l'homme d'affaires au Moyen Âge*, Paris, 1987 ; *Les Élités urbaines au Moyen Âge*, Actes du XXVI^e Congrès de la Société des historiens médiévistes de l'Enseignement supérieur public, Rome-Paris, 1997 ; B. BOVE, *Dominer la ville. Prévôts des marchands et échevins parisiens (1263-1350)*, Paris, 2004. Les sociétés urbaines n'ont pas fait l'objet de réelles synthèses.

Sur les sociétés urbaines et leurs activités :

Voir C. VINCENT, *Les Confréries dans le royaume de France, XIII^e-XV^e siècle*, Paris, 1994 ; P. RICHÉ et D. ALEXANDRE-BIDON, *L'Enfance au Moyen Âge*, Paris, 1994. J. VERDON, *La Nuit au Moyen Âge*, Hachette, 1995 ; du même auteur, *Le Plaisir au Moyen Âge*, Perrin, 1996 ; *Voyager au Moyen Âge*, Paris, 1998 et *La Femme au Moyen Âge*, Paris, 1999 ; D. ALEXANDRE-BIDON et D. LETT, *Les Enfants au Moyen Âge, V^e-XV^e siècle*, Paris, 1997 ; D. LETT, *L'Enfant des miracles. Enfance et Société au Moyen Âge (XII^e-XV^e siècle)*, Paris, 1997.

Sur le monde du travail :

Voir Ph. WOLFF et Fr. MAURO, *Histoire générale du travail*, t. 2, Paris, 1960 ; E. COORNAERT, *Les Corporations en France avant 1789*, Paris, rééd., 1968 ; J. HEERS, *Le Travail au Moyen Âge*, Paris, 1968 ; B. GEREMEK, *Le Salarial dans l'artisanat parisien aux XIII^e-XV^e siècles*, Paris, 1969 et R. FOSSIER, *Le Travail au Moyen Âge*, Paris, 2000.

Sur l'industrie textile :

D. CARDON, *La Draperie au Moyen Âge : essor d'une grande industrie européenne*, Paris, 1999.

Sur les exclus :

Voir B. BLUMENKRANZ et alii, *Histoire des Juifs en France*, Toulouse, 1972 ; N. GOLB, *Les Juifs de Rouen au Moyen Âge*, Rouen, 1985 ; Ch. VERLINDEN, *L'Esclavage dans l'Europe médiévale*, 2 vol., Bruges-Gand, 1955-1977 ; B. GEREMEK, *Les Marginaux parisiens aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, 1976 et J. ROSSIAUD, *Amours vénales. La prostitution en Occident X^e-XVI^e siècles*, Paris, 2010 ; F. BERIAC, *Histoire des lépreux au Moyen Âge*, Paris, 1988 ; F.-O. TOUATI, *Maladie et Société au Moyen Âge. La Lèpre, lépreux et léproseries dans la province ecclésiastique de Sens jusqu'au milieu du XIV^e siècle*, Bruxelles, 1998.

En l'an 1001, l'empereur Otton III, qui avait cherché à construire un empire universel dont les fins se confondaient avec celles de la Chrétienté, devait quitter Rome clandestinement, à la suite d'une révolte de la population locale. Trois siècles plus tard, Boniface VIII, qui s'était fait le héraut de la souveraineté absolue du pontife romain, était humilié par les envoyés de Philippe IV le Bel dans sa résidence d'Anagni (1303). Les deux faits ne sont pas sans analogie ; ils marquent tous deux l'échec du rêve universaliste, qu'il soit d'origine impériale ou pontificale. Au début du ^{x^e} siècle, les empereurs germaniques entendaient diriger l'Église, au nom de la double tradition romaine et carolingienne ; à leur suite, rois, princes et seigneurs disposaient librement des fonctions ecclésiastiques de leur ressort, dont ils investissaient les candidats de leur choix. La mainmise des laïcs provoqua dans l'Église une effroyable crise morale, dont on ne sortit qu'au prix d'une réforme, lentement élaborée dans les milieux monastiques, avant d'être imposée par la papauté régénérée à l'ensemble de l'Occident, lors de luttes dont la Querelle des Investitures ne constitue qu'un aspect. L'émancipation de l'Église rehaussa considérablement le prestige de son chef ; pour le pape, la tentation fut grande de reprendre à son compte l'idée d'un empire universel, de prétendre exercer une puissance souveraine qui lui permettrait de dispenser les charges politiques et de juger leurs titulaires. Dès la seconde moitié du ^{xiii^e} siècle, le pouvoir impérial dut se défendre contre ces prétentions : ce fut la lutte du Sacerdoce et de l'Empire, au cours de laquelle le choc des idées cacha mal des ambitions territoriales évidentes, telles que la domination de l'Italie. Avec la disparition de Frédéric II (1250), la papauté sembla triomphante ; en fait, l'effacement de l'Empire était largement compensé par la montée des monarchies. Au moment où la théocratie pontificale s'exprimait de manière exacerbée dans les bulles de Boniface VIII, elle était déjà démentie par les réalités du temps.

I. L'Église et la féodalité au ^{x^e} siècle

En raison du déclin de la puissance publique au ^{x^e} siècle, les clercs comme les laïcs recherchèrent la protection des puissants ; en contrepartie, ces derniers s'approprièrent le droit de disposer des biens des églises et de désigner les titulaires des charges ecclésiastiques. La mainmise des laïcs sur l'Église s'exerça à tous les niveaux.

■ La crise de la hiérarchie ecclésiastique

La papauté. La papauté était passée après 962 sous la tutelle des empereurs germaniques. Otton III avait mis sur le trône pontifical Grégoire V, puis l'avait remplacé à sa mort par l'un de ses anciens maîtres, Gerbert d'Aurillac, qui, sous le nom de Silvestre II, élaborait avec l'empereur l'éphémère construction d'un empire chrétien ayant Rome pour capitale. Quelques décennies plus tard, en l'espace de trois ans, l'empereur Henri III, bien que très pieux, régla le sort de trois papes rivaux et nomma successivement à la fonction des prélats de sa suite ou de sa famille (1045-1048).

LES PAPES DE LA SECONDE MOITIÉ DU ^{x^e} SIÈCLE

Léon IX (1049-1054)
Alexandre II (1061-1073)
Grégoire VII (1073-1085)
Urbain II (1088-1099)
Pascal II (1099-1118)

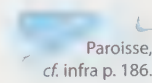
Évêques et abbés. Tout aussi grave était au XI^e siècle la féodalisation des charges épiscopales et abbatiales. Les premiers **Capétiens**, qui passèrent pour des hommes de grande piété, ne se privaient pas de vendre au plus offrant les évêchés royaux dont ils disposaient, allant jusqu'à utiliser la force pour imposer les candidats de leur choix. Le domaine royal étant encore exigu et de peu de rapport, la vente des évêchés procurait de bons revenus à la trésorerie royale. **En Angleterre**, sous le faible Édouard le Confesseur, l'aristocratie locale était maîtresse des dignités ecclésiastiques ; après la conquête de 1066, Guillaume I^{er}, tout en relevant le niveau moral du clergé, distribua les sièges épiscopaux à des clercs normands et subordonna l'Église d'Angleterre à la couronne. **Dans l'Empire**, les souverains avaient pris l'habitude de désigner les évêques, d'autant plus qu'ils avaient accordé à ceux-ci des fonctions comtales s'ajoutant aux charges pastorales. Théoriquement élus par le peuple, les évêques étaient en fait des créatures des empereurs qui leur accordaient l'investiture en leur remettant la crosse et l'anneau, symboles de leur fonction. Le nouveau pasteur prêtait le plus souvent hommage au souverain pour les terres de l'évêché, de telle sorte que la charge épiscopale, au même titre que les droits de gouvernement (*regalia*) qui y étaient attachés, apparaissait comme un don du roi. L'investiture laïque marquait l'intrusion de la puissance temporelle dans le domaine spirituel. Il en était de même pour les charges abbatiales.

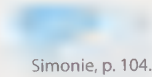
Quant aux paroisses rurales, elles étaient devenues de véritables fiefs dépendant de grands propriétaires, héritiers des fondateurs de ces églises. Aussi, des seigneurs s'arrogeaient le droit de désigner les desservants qui leur prêtaient un serment de fidélité et leur laissaient percevoir une part des revenus attachés à ces églises.

Ainsi, à tous les niveaux, s'opère une confusion entre la fonction ecclésiastique et le bénéfice temporel. Cela engendre chez les clercs une grave crise morale qui se manifeste de deux façons, par la simonie et le nicolaïsme. On désigne par **simonie** le trafic des choses saintes, et leur détournement à des fins profanes. Ainsi les clercs donnent de l'argent pour obtenir une dignité ecclésiastique et, une fois désignés, se font payer pour tous les actes de leur ministère, pour administrer les sacrements ou conférer à leur tour des offices ecclésiastiques. Jusqu'au début du XI^e siècle, les condamnations de ces pratiques simoniaques réitérées par des conciles nationaux, des évêques ou des papes, n'ont eu aucune efficacité. En dépit des canons astreignant les clercs des ordres majeurs à la continence, la clérogamie ou **nicolaïsme** était très répandue. Atton de Verceil et Pierre Damien dénoncent dans toute la péninsule italienne les clercs concubinaires ou mariés.

La situation n'était pas meilleure en France, en Germanie et dans un grand nombre de monastères. Certaines charges épiscopales se transféraient même par voie héréditaire. Ici encore, de nombreux conciles dénoncèrent le mal, mais toutes les

Abbé : du syriaque *abba*, père, le mot désigne le supérieur d'une communauté monastique. Il est élu par les moines

 Paroisse, cf. infra p. 186.

 Simonie, p. 104.

sanctions, amendes, dépositions et châtiments corporels se révélèrent inefficaces. La réforme du clergé devait commencer au plus haut niveau, celui de la papauté.

■ L'influence de l'Église sur la féodalité

Il serait toutefois inexact de limiter les rapports entre l'Église et la féodalité à cette contamination des clercs et à l'emprise des laïcs sur les fonctions ecclésiastiques. En effet, même aux moments les plus sombres de son histoire, l'Église s'est efforcée de proposer un idéal approprié aux besoins du temps. La multiplication des liens personnels à l'époque féodale provoquait l'usage constant des serments ; les clercs font respecter la foi jurée en menaçant les parjures des pires châtiments. Ils orientent l'action des rois en leur rappelant par le serment du sacre leur devoir : maintenir la paix et la justice, défendre les faibles et les opprimés. L'Église met aussi la chevalerie au service d'un idéal religieux, bénissant les armes du chevalier et lui précisant dès la fin du XI^e siècle le contenu de ses devoirs.

PAIX DE DIEU : mouvement conciliaire, né d'une alliance circonstancielle du clergé et de la paysannerie pour lutter contre les violences de l'aristocratie. La première assemblée de paix se tient en 972 à Aurillac-Coler (Auvergne).

TRÊVE DE DIEU : mouvement qui à partir de 1027 (concile de Toulouse) cherche à limiter l'activité militaire de l'aristocratie.

Homicides, pillages, guerres privées ou faides, violences de toutes sortes sont les grands maux du premier âge féodal. En proposant la **paix de Dieu** comme un rite éminent de pénitence et de purification, l'Église au début du XI^e siècle prend la tête du mouvement de paix. À la suite des premières tentatives pour instaurer la paix de Dieu (cf. p. 106), les évêques organisent des ligues pour la paix, mettent sur pied une force de police pour réprimer les infractions. Puis entre 1027 et 1041, sous l'impulsion de Cluny, est organisée la **trêve de Dieu**, obligeant les professionnels de la guerre à suspendre les hostilités pendant les temps consacrés (Avent, Carême, période pascalle). Enfin le concile de Narbonne (1054) codifie paix et trêve de Dieu, interdit la guerre privée. Les résultats ne furent pas toujours à la hauteur des ambitions ; le mouvement de trêve, né en France du Sud, s'étendit à la fin du XI^e siècle à l'Espagne, au royaume anglo-normand, à la Germanie et à l'Italie. Au concile de Clermont (1095), le pape Urbain II consacra le mouvement de la trêve de Dieu mais sut aussi détourner l'activité belliqueuse des chevaliers vers la croisade. À cette date, l'Église pouvait d'autant mieux influencer la société politique qu'elle avait commencé à s'en rendre indépendante, grâce au succès de la réforme pontificale.

II. La réforme grégorienne

■ La réforme monastique

La réforme générale de l'Église avait été précédée d'une réforme monastique, mise en œuvre dès le X^e siècle. On a déjà vu à quel point l'influence de Cluny avait été déterminante. L'exemption dont jouissait le monastère permit aux premiers de revenir à la règle primitive de saint Benoît et de placer sous leur autorité toutes les abbayes qui acceptèrent les

coutumes de Cluny. Les clunisiens propagèrent dans tout l'Occident les idées réformatrices qui pénétrèrent d'autres milieux monastiques, restés à l'écart de Cluny (Camaldoli de saint Romuald et Vallombreuse de saint Jean Gualbert en Toscane, Gorze en Lorraine).

En dehors de Cluny et de ses filiales, deux foyers de réforme se distinguèrent : l'Italie et la Lorraine. **En Italie**, dès le ^x siècle, l'évêque de Verceil, Atton, dénonçait l'investiture laïque comme la source de tous les maux. Pierre Damien, évêque d'Ostie, s'attacha à refréner le désordre des mœurs cléricales par de nombreux traités, lettres et sermons, mais attendait tout de l'union du pape et de l'empereur. Les idées réformatrices gagnaient même les milieux populaires : à Milan, les patarins poursuivirent les clercs simoniaques et mariés, se dressèrent contre le haut clergé aristocratique et aidèrent au relèvement moral du clergé. **En Lorraine**, la réforme fut propagée par les abbayes bénédictines de Gorze et de Brogne. Humbert de Moyenmoutier dans son traité *Contre les simoniaques* analysait les conséquences de la simonie, montrait la nécessité de supprimer l'investiture laïque et le rôle prépondérant que devait jouer le Saint-Siège dans la réforme. Un moine italien, Hildebrand, venu dans un monastère allemand, fut acquis à ces idées de même que l'Alsacien Brunon, évêque de Toul. Ce dernier, désigné comme pontife par Henri III, en 1049, prit le nom de Léon IX et s'entoura de clercs gagnés aux idées réformatrices. La papauté pouvait dès lors diriger la régénération de l'Église.

PATARIN (= loqueteux) : on désigne ainsi à Milan les partisans de la réforme de l'Église, hostiles au haut clergé et recrutés dans les milieux populaires (1045-1085).

■ La réforme pontificale

Dès son élection, Léon IX entreprit de lancer de solennelles condamnations contre les clercs simoniaques et de veiller lui-même à leur application en assistant à des conciles nationaux qui déposèrent divers prélats simoniaques. Après sa mort (1054), le parti réformateur profita de la disparition d'Henri III qui laissait un héritier de quatre ans, pour faire élire le cardinal Frédéric de Lorraine (Étienne IX) sans l'assentiment impérial (1059), puis Nicolas II (1059-1061), dans les mêmes conditions. Ce dernier fit réglementer l'usage ainsi établi : le décret d'avril 1059 réservait **l'élection pontificale** aux seuls cardinaux dont le choix serait ratifié par acclamation du clergé et du peuple romain. La papauté était ainsi affranchie de la tutelle impériale. Le concile du Latran en 1060 condamna le principe de l'investiture laïque, la simonie et le nicolaïsme. Bien que très court, le pontificat de Nicolas II engageait ainsi sur de bonnes voies la réforme de l'Église et annonçait celui de Grégoire VII.

Après un intermède de douze ans au cours duquel Alexandre II fit appliquer les décrets contre la simonie et le nicolaïsme, le moine Hildebrand, le plus illustre réformateur encore en vie en 1073, fut porté au pontificat par la vague populaire. Doué d'une inlassable énergie, conscient d'être l'instrument de Dieu pour établir dans l'Église et dans le monde la justice et la paix,

Grégoire VII (1073-1085) allait donner à la réforme un rythme plus vif, de sorte que l'on appelle habituellement réforme grégorienne l'ensemble du mouvement réformateur du XI^e siècle. Il commença par renouveler les condamnations de la simonie et du nicolaïsme : des décrets de 1074 prononcèrent la déchéance des clercs coupables, que des légats envoyés dans tous les pays d'Occident eurent pour mission de déposer. L'obligation renforcée du célibat ecclésiastique va de pair avec le contrôle que l'Église s'efforce d'imposer sur le fonctionnement du mariage (exclusion des consanguins) et de la parenté symbolique (choix des parrain et marraine). Les décrets de 1074 eurent peu de succès : en Allemagne, en Italie du Nord, en France et dans le royaume anglo-normand, souverains et noblesse laïque soutinrent leur clergé. Ces résistances raidirent le pape dans son attitude. En 1075 de nouveaux décrets interdirent aux évêques de recevoir leur charge des mains d'un laïc ; surtout, un recueil de 27 propositions, les *Dictatus papae*, définirent les pouvoirs du pontife et justifiaient son programme ; seul le pape a, par le Christ, un pouvoir absolu et universel ; il est le maître de l'Église, il est au-dessus de tous les princes laïques qu'il peut déposer s'ils ne respectent pas les droits de Dieu et de l'Église. L'excommunication et la déposition des empereurs s'en trouvent justifiées. De l'investiture laïque, on est passé à la supériorité de l'autorité spirituelle sur l'autorité temporelle : désormais est en jeu la domination du monde.

Les princes ne s'y trompèrent pas ; pour eux, les décrets de 1075 étaient une atteinte à leur autorité. Ils ne furent publiés ni en Angleterre – mais Guillaume le Conquérant y avait combattu la simonie –, ni en Espagne, ni dans l'Empire. En France, le légat Hugues de Die put épurer l'épiscopat, malgré les résistances de Philippe I^{er} et de la noblesse. Dans l'Empire les évêques, qui ne voulaient pas perdre leur rôle politique, soutinrent Henri IV lorsque celui-ci ouvrit la lutte, à propos de la succession archiépiscopale de Milan, en proclamant la déposition de Grégoire VII, qu'il fit ratifier par les évêques allemands et lombards (janvier 1076). Le pape répliqua en excommuniant l'empereur, en le destituant et en déliant ses sujets de leur serment de fidélité. Menacé par des révoltes en Germanie et par l'abandon des évêques, Henri IV, dans un geste politique, se soumit à une pénitence publique et implora le pardon du pape au château de Canossa (janvier 1077). Quoiqu'il refusât à l'empereur de le rétablir dans ses droits politiques, Grégoire VII fut moralement obligé de l'absoudre, ce qui permit à Henri IV de reprendre la lutte. Le pape renouvela ses sentences d'excommunication et de déposition ; l'empereur fit élire un antipape, Clément III, qu'il ne réussit pas à imposer hors de l'Empire. Grégoire VII, contraint de rechercher la protection des Normands, mourut en 1085, apparemment vaincu, ayant en fait réussi à rendre la papauté indépendante et à faire appliquer en partie la réforme ecclésiastique.

CANOSSA : château du nord de l'Italie, près de Reggio Emilia où Henri IV se présenta en tenue de pénitent devant le pape, pour obtenir la levée de son excommunication.

■ La Querelle des Investitures

La Querelle des Investitures allait se prolonger pendant près de quarante ans. Les successeurs de Grégoire VII reprirent le programme grégorien avec moins de raideur.

Urbain II (1088-1099) cherche à se concilier les clergés nationaux en supprimant les légats permanents. Il veut surtout isoler l'empereur, en faisant naître en Allemagne un parti romain, et l'antipape, en se réinstallant à Rome et en réunissant deux conciles à Plaisance et à Clermont (1095) qui manifestent le prestige de la papauté. Après lui, la pratique de l'investiture laïque disparaît en France, puis en Angleterre, à la suite d'un violent conflit entre Henri I^{er} Beauclerc et l'archevêque de Canterbury, Anselme. Chez les **Capétiens**, en application des idées professées par un célèbre canoniste, Yves de Chartres, l'on distingua deux investitures, la première conférée par le métropolitain au nouvel évêque élu par le clergé et le peuple, la seconde accordée par le roi pour le temporel de l'évêché. **En Angleterre**, si le roi renonçait à l'investiture par la crosse et l'anneau, il exigeait des évêques un serment de fidélité.

Dans l'Empire, la question des investitures restait entière, après qu'Henri V, qui avait flatté le parti grégorien pour éliminer son père du trône, eut refusé un compromis du type français. Sous la menace des armées allemandes descendues en Italie, la négociation reprit avec le faible Pascal II à Sutri (1111) : une solution radicale, par laquelle l'empereur se désintéressait des investitures et les évêques du temporel de leur évêché, fut repoussée par les évêques allemands. Le pape malmené finit par accorder à l'empereur l'investiture par la crosse et l'anneau, après une élection libre, mais se rétracta devant les protestations du parti réformateur. La lutte reprit jusqu'au moment où Henri V, gêné par des révoltes en Allemagne, accepta les ouvertures que lui faisait un nouveau pape, Calixte II, réformateur mais diplomate. De longues discussions aboutirent à l'accord connu sous le nom de **Concordat de Worms** (1122).

Ce texte distinguait dans la fonction épiscopale l'aspect spirituel et l'aspect temporel. Les élections épiscopales et abbatiales seraient libres mais se dérouleraient en présence d'un délégué de l'empereur ; le métropolitain accorderait l'investiture ecclésiastique au nouvel élu. L'empereur renonçait à l'investiture par la crosse et l'anneau mais obtenait en échange le droit de remettre au nouvel évêque les biens et les fonctions politiques attachés à sa charge, en procédant à une investiture par le sceptre, suivie d'un serment de fidélité.

Ce compromis, limité aux évêchés et aux abbayes, mettait fin à la Querelle des Investitures. Mais, outre qu'il était difficilement applicable, il ne réglait en rien le problème du *dominium mundi*, posé avec tant de vigueur par les *Dictatus papae*. L'Église s'est déféodalisée, le prestige de son chef s'est accru, comme le montre la grande assemblée conciliaire réunie au Latran en 1123, qui codifia tous les décrets constitutifs de la

CONCORDAT : convention qui règle en termes de droit les relations entre la papauté et les États.

réforme grégorienne. La faiblesse du pouvoir impérial, après la disparition d'Henri V, reporte à plus tard le conflit dont la domination de la Chrétienté était l'enjeu. Avec l'avènement de Frédéric I^{er} Barberousse en 1152, commence la lutte du Sacerdoce et de l'Empire.

III. La lutte du Sacerdoce et de l'Empire

■ Papes et rois

LES PAPES DU XI^e SIÈCLE

Calixte II (1119-1124)
 Honorius II (1124-1130)
 Innocent II (1130-1143)
 Eugène III (1145-1153)
 Hadrien IV (1154-1159)
 Alexandre III (1159-1181)
 Lucius III (1181-1185)
 Urbain III (1185-1187)
 Grégoire VIII (1187-1188)
 Clément III (1188-1191)
 Célestin III (1191-1198)
 Innocent III (1198-1216)

« Rome est la tête du monde », proclame en 1139 le second concile du Latran, au cours duquel s'exprime l'idée que Dieu a confié au successeur de Pierre la disposition des royaumes et des empires. En réalité, le triomphe de la papauté était moins éclatant. **En France**, l'excommunication de Philippe I^{er} sanctionne son adultère avec Bertrade de Montfort, femme du comte d'Anjou. La réforme grégorienne est introduite dans le royaume sans le concours du roi. **En Angleterre**, Henri II Plantagenêt, par les Constitutions de Clarendon (1164), voulut affermir l'autorité royale sur son clergé, en contrôlant l'élection des nouveaux prélats. La résistance de l'Église anglaise fut dirigée par Thomas Becket, mais Henri II, tout en s'humiliant publiquement après l'assassinat de l'archevêque de Canterbury, et en renonçant officiellement aux « coutumes » qu'il avait introduites, réussit en fait à maintenir sa domination sur l'Église. **Dans l'Empire**, Frédéric Barberousse annonçait dès son élection qu'il voulait rendre à la dignité impériale son ancienne splendeur; il reprenait en main son clergé, en contrôlant les élections épiscopales et abbatiales, en faisant des évêques et des abbés des « fonctionnaires » au service de l'empereur. **En Italie** même, un groupe d'hérétiques, conduit par Arnaud de Brescia, préconisait la pauvreté radicale et voulait forcer la papauté à renoncer à tout pouvoir temporel; Eugène III dut faire appel à Frédéric Barberousse pour réduire la République romaine et éliminer le chanoine « révolutionnaire » (1155). Enfin, tandis qu'à l'extérieur de l'Église, sous l'influence des mutations économiques, naissait un « esprit laïc », à l'intérieur certains clercs mettaient en doute la tradition selon laquelle les successeurs de Pierre jouissent d'un pouvoir supérieur à celui des autres princes. Dans ces conditions, la lutte du Sacerdoce et de l'Empire, menée au nom d'enjeux politiques, sous le couvert d'une violente polémique, intéressa moins l'Occident que ne l'avait fait la réforme grégorienne, conduite au nom d'un idéal religieux.

■ Papes et empereurs

Les multiples péripéties importent peu. Elles opposent Frédéric I^{er}, qui soutient plusieurs antipapes, et Alexandre III qui acquiert l'alliance des villes lombardes, inquiètes des prétentions impériales. Impuissant à dissocier ses adversaires, vaincu à Legnano par les troupes de la Ligue lombarde, l'empereur dut à la paix de Venise (1177) abandonner son

antipape et reconnaître Alexandre III. Il n'en continua pas moins à contrôler en Allemagne les élections épiscopales et à refuser de rendre à la papauté l'héritage de la comtesse Mathilde de Toscane. Il obtint en outre des faibles successeurs d'Alexandre III qu'ils acquiescent au mariage de son fils et héritier, Henri, avec Constance, héritière éventuelle du roi de Sicile, Guillaume II. Cette union allait être, après la mort de Barberousse au cours de la troisième croisade et celle de Guillaume II quelques mois plus tôt, la source de nouvelles tensions entre la papauté et Henri VI dont toute la politique fut de réunir l'Italie du Sud à l'Empire germanique, en refusant au Saint-Siège le serment de vassalité que prêtaient les rois normands. Ce faisant, il menaçait le pontife romain dans son indépendance. Mort jeune en 1197, il ne put réaliser ses desseins.

■ La théocratie d'Innocent III

La disparition d'Henri VI est contemporaine de l'élévation au pontificat d'Innocent III (janvier 1198). Avant son élection, Lothaire de Segni avait été l'élève d'un grand canoniste de l'école de Bologne, Huguccio, qui lui inspira une pensée politique connue sous le nom de théocratie pontificale. Ce programme, plus souple que la théorie grégorienne, distinguait la pleine souveraineté (*auctoritas*) que seul le pape détient, de la puissance politique (*potestas*) que les souverains reçoivent directement de Dieu. La primauté romaine a en effet une origine divine, le Christ ayant conféré à saint Pierre et à ses successeurs la plénitude du pouvoir; en conséquence, toutes les Églises nationales sont subordonnées au Saint-Siège qui les contrôle par ses légats. Les États et les souverains n'échappent pas à l'autorité du souverain pontife, car rois et empereurs ont des devoirs envers Dieu, dont le pape est juge. Il s'ensuit que le pouvoir spirituel qui a trait aux choses célestes est supérieur au pouvoir temporel qui regarde les affaires terrestres, quoique Innocent III admette que dans les choses temporelles l'empereur puisse l'emporter sur le pape. En ce domaine, l'intervention pontificale se limite à trois cas : péché grave des princes, nécessité urgente (soin de trancher un problème que nulle juridiction n'a pu régler), défense du domaine ecclésiastique contre les usurpations des souverains. Vicaire du Christ, le pape est maître des âmes et des corps.

L'application de ces idées se fit dans plusieurs domaines. Avec Innocent III commence la centralisation romaine, marquée par le développement d'une importante administration ecclésiastique et par les progrès de la fiscalité pontificale. La papauté voulut aussi être le guide de la société chrétienne, le berceau de son unité, l'Église devant être la réalisation terrestre de la cité de Dieu, sous la direction du pape. À cet effet, Innocent III encouragea la conquête et la christianisation des régions d'Occident restées aux mains des Infidèles ou des païens (Espagne musulmane, Prusse) ; il chercha à établir son autorité temporelle sur Rome où un sénateur unique remplaça les organismes municipaux, et sur les États de l'Église qui

LES EMPEREURS DU XII^e SIÈCLE

Henri V (1106-1125)
 Lothaire II (1125-1138)
 Conrad III (1138-1152)
 Frédéric I^{er} Barberousse (1152-1190)
 Henri VI (1190-1197)

s'accrurent de la marche d'Ancône et du duché de Spolète. Tuteur du jeune Frédéric Roger, héritier d'Henri VI, il obtint la réduction des pouvoirs régaliens sur l'Église de Sicile et la vassalité du prince pour son royaume. Il arbitra la compétition entre les prétendants à l'Empire, favorisant Otton de Brunswick contre Philippe de Souabe, puis Frédéric Roger (le futur Frédéric II) contre Otton IV, lorsque celui-ci fut revenu sur ses promesses. Il usa de sanctions spirituelles contre Philippe Auguste qui avait répudié sa première femme et contre Jean sans Terre qui s'opposait au cardinal Langton; les deux souverains s'inclinèrent. De nombreux royaumes (Angleterre, Aragon, Portugal, Pologne...) se déclarèrent vassaux du Saint-Siège. La réunion du IV^e concile œcuménique du Latran (1215) marqua l'apothéose du système théocratique développé par Innocent III.

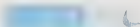
■ La victoire de la papauté

Le triomphe de la papauté était néanmoins fragile. **Frédéric II**, en se faisant couronner empereur en 1220 et en réunissant de fait en sa main les sceptres sicilien et germanique, allait faire entrer la lutte du Sacerdoce et de l'Empire dans une phase nouvelle, violente et incertaine. Son programme impérial en est responsable : il prétendait à un pouvoir universel ; empereur romain, il disposait d'une souveraineté absolue (influence du droit romain) ; empereur de droit divin, médiateur entre Dieu et les hommes, il considérait l'Église comme incluse dans l'Empire. En face, deux papes énergiques, **Grégoire IX** (1227-1241) et **Innocent IV** (1243-1254), qui reprirent, sous une forme exacerbée, les théories d'Innocent III, justifiant la souveraineté absolue du pape dans tous les domaines par des arguments aussi divers que la fausse donation de Constantin, le transfert du pouvoir impérial d'Orient en Occident, la consécration par laquelle seul le pape fait l'empereur, la théorie des deux glaives montrant que le souverain pontife dispense le pouvoir temporel. La polémique fut violente, les chancelleries s'affrontèrent. En fait, le véritable enjeu était la domination de l'Italie, les questions religieuses se voyant reléguées au second plan.

Une lutte sans merci absorba les énergies des deux parties, regroupa leurs partisans en deux factions, Guelfes et Gibelins. Frédéric II fut une première fois excommunié en 1227 pour avoir différé son départ pour la croisade, puis traité avec Grégoire IX (traité de San Germano, 1230). Après sept ans d'accalmie, le conflit rebondit quand Frédéric eut châtié les villes lombardes (Cortenuova, 1237) ; il fut une deuxième fois excommunié en 1239, occupa les États de l'Église et empêcha le pape de tenir un concile à Rome en 1241. Innocent IV, plus ferme encore, s'enfuit à Lyon où il convoqua en 1245 un concile qui prononça l'excommunication et la déposition de Frédéric II. L'empereur mourut en 1250 sans avoir pu reprendre l'avantage en Italie. De ce duel sans merci, l'Empire sortait vaincu ; il devait rester sans titulaire après la mort de Conrad IV, le fils de Frédéric, jusqu'en 1273 (le grand interrègne). Le succès de

LES PAPES DU XIII^e SIÈCLE

Honorius III (1216-1227)
Grégoire IX (1227-1241)
Innocent IV (1243-1254)
Alexandre IV (1254-1261)
Urbain IV (1261-1264)
Clément IV (1265-1268)
Grégoire X (1271-1276)



Donation de
Constantin, p. 51.



p. 147.

la papauté n'était pas sans ombres ; à se battre pour des motifs politiques, elle avait perdu du prestige ; surtout, les rois, et en particulier les Capétiens, avaient profité de la lutte pour prendre leurs distances vis-à-vis des deux pouvoirs et pour affirmer leur autonomie au temporel.

Après 1250, la papauté s'affaiblit en fait. Les théories politiques qu'elle affiche sont démenties par la réalité. Elle croit tenir l'Italie du Sud en en confiant l'investiture à Charles d'Anjou, mais les papes tombent sous l'influence angevine. Au second concile de Lyon (1274) elle exprime sa suprématie sur l'Église universelle et sur les puissances laïques en rétablissant l'union des Églises latine et grecque, mais quelques années plus tard, les Grecs font défection. Elle croit dominer l'Italie avec l'appui des Guelfes, or le renversement amorcé par les « Vêpres siciliennes » (1282) ruine les plans angevins et permet aux Gibelins de relever la tête.

LES VÊPRES SICILIENNES : soulèvement populaire des Siciliens contre la domination angevine (avril 1282).

■ Un durcissement de la théocratie : Boniface VIII

Boniface VIII (1294-1303) entendit rehausser le prestige de la papauté. Le bilan de ses interventions dans les différents royaumes d'Occident se solde par un échec total. À la bulle *Clericis laicos* (1296) qui rappelait à Philippe le Bel et à Édouard^{1er} d'Angleterre l'exemption fiscale des clercs, le Capétien répliqua en interdisant les transferts de fonds vers Rome. Le pape céda. À la bulle *Ausculda fili* (1301) qui morigénait le roi de France pour avoir décrété d'arrestation l'évêque de Pamiers, Philippe le Bel répondit en faisant proclamer l'indépendance de la monarchie au temporel par l'assemblée des États, auxquels le légiste Pierre Flote avait présenté une bulle falsifiée. Boniface VIII alors éleva le débat ; la bulle *Unam Sanctam* (1302) reprit sur un ton fort véhément les idées d'Innocent IV : le pape jouit d'une double autorité, spirituelle et temporelle. Il délègue celle-ci aux princes qui l'exercent au nom de l'Église ; le souverain pontife garantit l'unité et la sainteté de l'Église, juge rois et empereurs, fait de la soumission à sa personne une question de salut. Devant cette suprême expression de la théocratie pontificale, Philippe le Bel et ses conseillers firent déclarer le pape schismatique et hérétique et en appelèrent au concile général. Une mission, dirigée par Guillaume de Nogaret, partit sommer le pape de se présenter devant le concile. L'humiliation de Boniface VIII à Anagni (septembre 1303) marque la déroute de la théocratie pontificale. La papauté ne pouvait plus prétendre gouverner le monde.

L'état de la recherche

La paroisse en France

« La chrétienté se couvre d'un blanc manteau d'églises », écrivait le chroniqueur Raoul Glaber au début du XI^e siècle, pour marquer la création d'un réseau de paroisses dans la chrétienté en plein essor. Les historiens ont longtemps cru que la paroisse remontait à l'époque carolingienne, bien que le mot *parochia* ait longtemps désigné le diocèse plutôt que la paroisse elle-même. Dans les zones d'ancienne chrétienté, la *plebs* antique, église de plein exercice, a constitué le noyau des paroisses, accru par la multiplication des *oracula* (oratoires) et des petites églises de création domaniale. En revanche dans les pays du Nord ou d'Europe orientale, le réseau régulier des paroisses n'existait pas au début du XI^e siècle ; il se met en place progressivement à partir de l'an Mil et est décalé dans le temps à mesure que l'on se dirige vers l'est de l'Europe.

Les origines et modalités de création des paroisses peuvent être très diverses. Le regroupement du cimetière autour d'une église, la création d'une zone de paix autour du cimetière, de l'aître ou de l'église, le développement des faubourgs, progressivement enserrés dans de nouvelles enceintes, la progression des défrichements qui s'accompagne de la création de nouveaux villages dotés d'une église, autant d'occasions pour créer de nouvelles paroisses. C'est ainsi que Dijon qui ne comptait que trois paroisses vers 1150 (Notre-Dame, Saint-Jean, Saint-Médard) se dote de quatre nouvelles paroisses à la fin du XII^e siècle, en liaison avec la croissance urbaine.

À Paris, le cadre paroissial est corrélé à l'organisation domaniale. Dans la Cité, il n'y eut longtemps qu'une paroisse, celle de l'évêque, Notre-Dame. Mais en 1183, Maurice de Sully, initiateur de la reconstruction de la cathédrale, réorganise le réseau paroissial de la Cité, qui compte désormais douze centres paroissiaux, en dehors de Notre-Dame. Sur la rive droite, deux paroisses se partageaient le territoire jusqu'au

XI^e siècle : Saint-Gervais et Saint-Germain-l'Auxerrois. Au XI^e siècle, apparaissent de nouvelles paroisses, Saint-Laurent, Saint-Méry, Saint-Jacques-de-la-Boucherie, Saint-Paul, Saint-Martin-des-Champs et Saint-Nicolas-des-Champs, suivies plus tard par Saint-Jean-en-Grève et Saint-Eustache. Sur la rive gauche, existaient au début du XI^e siècle de vieilles églises mérovingiennes, Saint-Séverin, Saint-Benoit et Notre-Dame-des-Champs, ainsi que des chapelles monastiques, Sainte-Geneviève, Saint-Marcel, Saint-Germain-des-Prés. Avec l'accroissement de la population estudiantine et la création de l'enceinte de Philippe Auguste, viennent s'ajouter Saint-André-des-Arts en 1211, Saint-Étienne-du-Mont en 1202 et Saint-Nicolas-du-Chardonnet en 1240. Ainsi des paroisses minuscules comme celles de la Cité coexistent avec de très grandes paroisses, comme Saint-Eustache sur la rive droite ou Saint-Étienne-du-Mont sur la rive gauche. L'évêque va chercher à imposer son autorité sur ces paroisses établies soit sur des terres royales, soit sur des biens monastiques. Des liens

honorifiques vont unir l'*ecclesia matrix* et ses filiales qui verseront à l'église cathédrale une petite redevance annuelle.

Bâtiment de pierres, souvent de dimensions modestes dans les villages, l'église paroissiale comporte un mobilier très simple : un autel, quelques statues, des bannières et des peintures sur les murs glorifiant le saint patron. Elle est entourée du cimetière, lieu de rencontre, lieu du marché parfois, pour signifier l'intime communion entre les vivants et les morts. Dans les pays du nord et de l'est de la France, l'église est souvent l'unique pôle du village, le château se situant à l'écart. Dans les pays méridionaux, en revanche, l'église est plutôt dominée par le château. Des oratoires et des croix de carrefour, souvent érigés sur des lieux sacrés du paganisme, jalonnent le territoire paroissial.

Modèle d'organisation religieuse, la paroisse représente au Moyen Âge la seule forme locale d'organisation politique et sociale, un élément essentiel de l'enca-drement du monde rural.

Bibliographie

La lecture essentielle est l'ouvrage dirigé par A. VAUCHEZ, *Histoire du christianisme*, t. V, 1054-1274, Paris, 1993. Un résumé commode de l'histoire de la période est fourni par J. CHELINI, *Histoire religieuse de l'Occident médiéval*, Paris, 1968.

Sur les institutions de paix :

On consultera surtout le t. 14 des *Recueils de la Société Jean Bodin : la Paix*, Bruxelles, 1962 et le premier chapitre de l'ouvrage de J. FLORI, *Croisade et Chevalerie X^e-XII^e siècles*, Paris-Bruxelles, 1998.

L'influence de Cluny sur la réforme ecclésiastique :

Elle est étudiée par M. PACAUT, *L'Ordre de Cluny*, Paris 1986 et par D. LOGNAT-PRAT, *Ordonner et exclure. Cluny et la société chrétienne face à l'hérésie, au judaïsme et à l'Islam 1000-1150*, Paris, 1998.

L'œuvre grégorienne :

Elle a fait l'objet de multiples travaux en allemand, anglais et italien (G. TELLENBACH, J. GILCHRIST, G. MICCOLI, O. CAPITANI...). Le plus accessible est encore M. PACAUT, *La Théocratie. L'Église et le Pouvoir au Moyen Âge*, Paris, 1957, p. 63-102, à compléter par le petit livre d'A. FLICHE, *La Querelle des Investitures*, Paris, 1946 ; S. GOUGUENHEIM, *La réforme grégorienne*, Paris, 2010 ; J.-H. FOULON, *Église et réforme au Moyen Âge. Papauté, milieux réformateurs et ecclésiologie dans les pays de Loire au tournant des X^e-XII^e siècles*, Bruxelles, 2008.

Pour les rapports entre l'Église et les pouvoirs politiques :

Voir R. FOLZ, *L'idée d'Empire en Occident du V^e au XIV^e siècle*, Paris, 1953, M. PACAUT, *Louis VII et les Élections épiscopales dans le royaume de France*, Paris, 1957 et E. MAGNOU-NORTIER, *La Société laïque et l'Église dans la province ecclésiastique de Narbonne de la fin du VIII^e à la fin du XI^e siècle*, Toulouse, 1974 ; L. FELLER, *L'Église et la Société en Occident du VI^e au XI^e siècle*, Paris, 2004. **La lutte du Sacerdoce et de l'Empire** peut être étudiée à travers les ouvrages de M. PACAUT, *Frédéric Barberousse*, Paris, 1967 et d'E. KANTOROWICZ, *L'Empereur Frédéric II*, Paris, 1988. Sur le conflit entre **Boniface VIII et la monarchie française**, voir J. FAVIER, *Philippe le Bel*, Paris, 1978 ; A. PARAVICINI BAGLIANI, *Boniface VIII*, Paris, 2003. **Les idées politiques de la papauté et leurs applications** sont étudiées par W. ULLMANN, *The Growth of Papal Government in the Middle Ages*, Londres, 1970 ; J. AVRIL, *Le gouvernement des évêques et la vie religieuse dans le diocèse d'Angers (1148-1240)*, Paris, 1984 ; J. BASCHET, *Les justices de l'au-delà. Les représentations de l'enfer en France et en Italie (XII^e-XV^e siècle)*, Rome, 1993 ; Nicole BÉRIOU, *L'avènement des maîtres de la parole. La prédication à Paris au XIII^e siècle*, Paris, 1998 ; Edina BOZOKY, *La politique des reliques de Constantin à Saint Louis : protection collective et légitimation du pouvoir*, Paris, 2006 ; P. DEMOUY, *Les archévêques de Reims et leur Église aux X^e et XII^e siècles (997-1210)*, Langres, 2005.

Sur la place des laïcs :

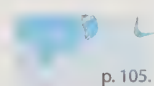
Voir G. DUBY, *Le Chevalier, la femme et le prêtre*, Paris, 1981 et A. VAUCHEZ, *Les Laïcs au Moyen Âge. Pratiques et Expériences religieuses*, Paris, 1987. G. LOBRICHON, *La Religion des laïcs au Moyen Âge*, Paris, 1994 ; N.-Y. TONNERRE, *Être chrétien au Moyen Âge*, Paris, 1996 ; P. L'HERMITTE-LECLERQ, *L'Église et les Femmes*, Turnhout, 1998 ; D. LETT, *Famille et Parenté au Moyen Âge, V^e-XV^e siècle*, Paris, 2000 ; E. PALAZZO, *Liturgie et Société au Moyen Âge*, Paris, 2000 ; P. HENRIET, *La Parole et la Prière au Moyen Âge*, Bruxelles, 2000.

Sur l'histoire des conciles :

Voir R. FOREVILLE, *Latran I, II, III et Latran IV*, Paris, 1965 et H. WOLTER et H. HOLSTEIN, *Lyon I et Lyon II*, Paris, 1967.

Le monachisme et la recherche du salut

Au porche des cathédrales, l'échelle de Jacob représente les hommes, aidés par des cohortes d'anges, qui se hissent vers l'au-delà, sans pouvoir l'atteindre tout à fait. Symbole de cette obsession du salut communément répandue chez les hommes de ce temps, pour qui toute destinée humaine, à l'image de l'histoire du monde commençant avec la création et s'achevant par le jugement dernier, est une marche vers l'éternité. Mais il y a plusieurs moyens de mériter l'au-delà : des moyens négatifs, par exemple repousser les séductions et les persécutions du Diable, présent à tout instant de la vie, sous la forme d'une femme ou d'un démon grimaçant ; des moyens positifs : se livrer à un certain nombre de pratiques, jeûnes prolongés, dévotions envers le Christ souffrant, l'Eucharistie et la Vierge, donations testamentaires à l'Église, œuvres multiples de miséricorde comme les soins donnés aux lépreux, participation aux plus grands pèlerinages, ceux qui mènent vers Rome, Saint-Jacques de Compostelle et Jérusalem et qui permettent à chaque étape de vénérer des reliques, source de puissance et de salut pour les fidèles. Mieux encore : l'Église propose comme idéal la fuite du monde ; des chevaliers, au soir de leurs aventures, des marchands, fortune faite, abandonnent tout pour finir leurs jours dans un couvent à l'écart du monde ; des grands seigneurs et rois revêtent l'habit monastique à l'article de la mort. Des ermites, pauvrement vêtus, vivent reclus dans des « déserts » et n'en sortent que pour exhorter à la pénitence et donner aux humains de pieux conseils. La fuite du monde est une tradition ancienne dans l'Église : fuite solitaire, sous la forme de l'érémisme ; fuite communautaire, sous l'aspect du cénobitisme. Mais ici et là, le monde fait encore peser son influence ; l'évolution des mentalités, les transformations de la société et de l'économie impriment à la recherche du salut des formes nouvelles qui tendent à correspondre aux besoins du temps : les unes, en réaction contre l'Église établie, mènent à l'hérésie ; les autres, fidèles au Saint-Siège, donnent à la vie religieuse un nouvel essor.



p. 105.

I. Cluny

Au début du ^x^e siècle, Cluny est déjà solidement établi. Poursuivant l'œuvre de Maïeul (948-994), deux grands abbés, Odilon (994-1049) et Hugues (1049-1109), donnent à la congrégation une puissance matérielle et un rayonnement spirituel considérables, en même temps qu'ils se rangent parmi les personnages les plus importants de la chrétienté.

■ L'expansion de Cluny

L'abbé Maïeul avait propagé la **réforme monastique** dans de nombreuses abbayes de France et de Bourgogne, et commencé à nouer entre Cluny et les établissements ainsi réformés des liens institutionnels, annonçant la création d'un ordre. Ses deux successeurs, grâce à la longueur exceptionnelle de leur abbatiat, réalisèrent ce dessein. Avec eux, les coutumes cluniennes, c'est-à-dire la règle bénédictine réformée par Cluny, sont adoptées dans maint monastère du Massif Central, du Poitou, de Provence, du Languedoc, du Bassin parisien, du nord et de l'est de la France. Elles gagnent d'autres contrées,

l'Italie (La Cava, Farfa), les royaumes chrétiens d'Espagne (San Juan de la Peña), l'Empire, l'Angleterre (Lewes) et même la Terre Sainte, après les succès de la première croisade. Le réseau clunisien s'étend ainsi à la plus grande partie de l'Occident, mais est surtout très dense au long des grandes voies de passage (sillon rhodanien, route de Saint-Jacques de Compostelle) et dans les riches plaines agricoles (Bassin parisien, Aquitaine, Lombardie). À la fin du ^x^e siècle, l'abbé de Cluny dirigeait plus ou moins directement près de 1 450 établissements, dont 815 en France. Au moment où la congrégation construit à Cluny même la plus grande église de la chrétienté médiévale et voit deux de ses moines (Urbain II et Pascal II) élevés au pontificat, l'expansion est déjà arrêtée. La politique des abbés, qui ne s'accorde plus toujours avec celle de la papauté, est contestée; de graves difficultés financières secouent l'ordre qui malgré les efforts remarquables de Pierre le Vénérable (1122-1157) prend le chemin du déclin.



p. 354, A.

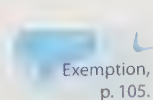
■ L'ordre clunisien

L'organisation rigide et monarchique de l'ordre ne lui avait pas permis de s'adapter à une aussi vaste extension. Elle reposait sur un homme, l'abbé de Cluny, élu par les moines de l'abbaye-mère, exerçant sur tous les établissements dépendants une autorité sans partage, chargé de veiller par d'incessants voyages au respect des coutumes clunisiennes, d'arbitrer les conflits, de recevoir le serment de fidélité des prieurs qu'il nomme, d'établir les règlements qu'il juge utiles, d'organiser enfin la vie d'environ dix mille moines, répartis entre divers établissements qui ne sont pas tous rattachés à Cluny de la même manière. En dépendance directe sont les **prieurés**, communautés monastiques placées sous la direction d'un prieur nommé par l'abbé de Cluny, auquel elles doivent un cens annuel. Parmi elles se distinguent les « cinq filles de Cluny », Souvigny, La Charité-sur-Loire, Sauxillanges, Saint-Martin-des-Champs à Paris et Lewes en Angleterre qui ont propagé la réforme monastique et rattaché à l'abbaye-mère de nombreux prieurés par essaimage ou par filiation. Le nombre des filiales est tel qu'au ^{xii}^e siècle, tous ces établissements sont regroupés en dix provinces, sans que soit pour autant diminué le pouvoir de l'abbé de Cluny. Celui-ci exerce aussi son autorité sur les abbayes-sujettes dont il contrôle la gestion; mais ces communautés, dont le nombre ne dépassa jamais une quinzaine, ont la faculté de placer à leur tête un abbé librement élu. Le rapport de dépendance est bien plus lâche avec les abbayes affiliées, qui s'engagent à respecter les coutumes clunisiennes sans dépendre à proprement parler de l'abbé de Cluny, qui se contente de ratifier l'élection de leur propre abbé.

Au début du ^{xii}^e siècle, pour donner plus de cohésion à la *familia* clunisienne et plus de souplesse à une organisation critiquée pour son « impérialisme », Pierre le Vénérable décide de réunir abbés et prieurs en un chapitre général, au cours duquel ceux-ci pourront, sous la présidence de l'abbé de Cluny, participer aux décisions.

PRIEURÉ : monastère dont le supérieur est nommé par l'abbé de l'abbaye-mère.

FAMILIA : ensemble des moines, frères convers et serviteurs laïcs qui gravitent autour du père abbé.



Exemption,
p. 105.

Des coutumes communément observées, l'autorité sans partage de l'abbé de Cluny donnaient à l'ensemble de la congrégation une grande unité spirituelle. Grâce à l'**exemption** qu'Urbain II étend en 1097 à tous les monastères sur lesquels l'abbé de Cluny exerce sa juridiction directe, l'ordre a pu échapper à la mainmise des évêques mais aussi des seigneurs laïcs, aider au relèvement du clergé en propageant la réforme pontificale.

La **spiritualité clunisienne** se fonde sur une restauration de la règle bénédictine, non sans certains infléchissements. Elle privilégie l'office choral, les temps de prière et de recueillement, en dehors desquels l'activité du moine est réduite : il travaille à des ateliers de copie, au point que Cluny possède l'une des plus riches bibliothèques de tout l'Occident. Quoique chaque établissement soit à la tête d'immenses propriétés foncières, le moine clunisien ne s'adonne guère aux travaux manuels ; il laisse les soins de la terre à des serfs, à des paysans salariés puis, au XII^e siècle, à des frères convers. En conséquence, les vastes domaines monastiques ne sont pas toujours exploités comme il le faudrait ; la subsistance de nombreux improductifs, moines et domestiques, conduit au XII^e siècle mainte abbaye à une situation financière difficile. En fait la crise des abbayes bénédictines à cette époque n'est pas générale ; plus qu'à l'introduction de l'économie monétaire dans les campagnes, les difficultés sont dues à l'impéritie de certains abbés et prieurs et à l'aggravation de la fiscalité princière et pontificale.

■ L'influence de Cluny

L'influence de Cluny sur la société de son temps a été considérable. Liée à la société féodale par le choix de ses chefs, par la mentalité de ses membres recrutés en majeure partie dans l'aristocratie, par le système de dépendance unissant ses divers établissements, la congrégation en donnant son appui aux mouvements de paix a contribué à un certain adoucissement des mœurs et a endigué la violence en incitant les coupables à la pénitence. Cluny a collaboré avec la papauté pour arracher aux laïcs les temporels ecclésiastiques, pour restaurer la discipline du clergé et aider les réformateurs. Elle prit toutefois ses distances dans la Querelle des Investitures, en marquant ses réserves devant les proclamations grégoriennes de la toute-puissance pontificale ; elle resta aussi à l'écart des premières croisades lorsqu'un pape clunisien en prit l'initiative (Urbain II à Clermont, 1095). Le grand nombre de constructions monastiques favorisa l'essor de l'art roman, des édifices comme ceux de Moissac et de Cluny servant de modèles à plusieurs autres.

Un tel éclat ne doit pas cacher l'essoufflement de l'expérience clunisienne au XII^e siècle. À force d'intervenir dans les affaires de la chrétienté, les abbés de Cluny ont perdu de vue l'idéal monastique fondé sur le retrait du monde ; à force de vouloir regrouper sous leur autorité toutes les formes du monachisme occidental, ils ont poussé abbayes et prieurés dépendants à relâcher leurs liens avec la maison mère, ils ont laissé les

nouvelles recherches spirituelles se développer hors de leur congrégation. Des exigences plus sévères de retrait du monde, de pauvreté, de mysticisme même ont trouvé pour s'exprimer d'autres voies.

II. Le retrait du monde : le renouveau de l'érémisme et Cîteaux

■ Les expériences

La richesse de Cluny, fort critiquée, donnait par contraste une réputation de sainteté à ceux qui avaient accepté de tout quitter pour vivre dans un isolement total, les ermites. À l'exemple de Nil de Rossano qui avait regroupé en Calabre à la fin du ^x^e siècle des adeptes de l'anachorétisme, plusieurs ermites italiens s'efforcèrent de concilier vie cénobitique et érémitisme en donnant une règle aux disciples qu'ils avaient rassemblés : Romuald créa les Camaldoli en 1012, Jean Gualbert de Florence l'établissement de Vallombreuse (1039). L'exemple fut suivi en Bavière et en France, particulièrement par Étienne de Thiers, fondateur de **Grandmont** (1074) autour duquel se développa un ordre. Plus décidé encore à rompre totalement avec le monde, tout en assurant la stabilité monastique à ses disciples, saint Bruno alla s'établir en 1084 au cœur des Alpes pour jeter dans un « désert » les fondements de la **Grande Chartreuse** ; aidés par des frères convers, les moines vivent en ermitages dont ils ne sortent que pour participer aux offices et assister au chapitre réuni par le prieur qu'ils élisent. Vers 1200, trente-neuf établissements avaient adopté la règle de la Chartreuse.

D'autres expériences menaient à la réforme du monachisme bénédictin ou à des fondations nouvelles. La règle de saint Benoît était infléchie dans le sens d'une plus rude ascèse dans des abbayes comme celle d'Hirsau, de La Chaise-Dieu fondée en 1043 par Robert de Turlande, et surtout de Fontevrault où Robert d'Arbrissel établit dans un monastère double ses disciples, hommes et femmes soucieux de pénitence, qui avaient suivi ses prédications. Chaque monastère double est dirigé par une abbesse, choisie parmi des femmes veuves.

Sans abandonner d'aussi rudes exigences, d'autres adoptaient la règle plus souple de saint Augustin, permettant à des communautés canoniales de se tourner vers une vie active de prédication et d'enseignement : en 1110, Guillaume de Champeaux fondait la collégiale Saint-Victor de Paris ; dix ans plus tard, Norbert de Xanten s'établissait à Prémontré d'où se développa un ordre de chanoines prédicants. En Terre Sainte, pour assurer la protection des pèlerins, se créaient des ordres religieux et militaires, celui des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, celui des Chevaliers du Temple ou Templiers, fondé par Hugues de Payns en 1119, ainsi qu'une autre confrérie qui prit en 1198

ANACHORÉTISME : vie contemplative menée dans la solitude d'une retraite.

COLLÉGIALE : église non cathédrale dotée d'un corps capitulaire.

le nom d'ordre des Chevaliers Teutoniques. En eux se rejoignaient l'esprit chevaleresque et l'idéal pénitentiel de la croisade.

■ Cîteaux

Une autre fondation allait dominer l'histoire du monachisme au XII^e siècle : **Cîteaux**. En 1098, quelques moines, sous la direction de Robert de Molesme, vont s'établir à Cîteaux en Bourgogne pour vivre intégralement la règle de saint Benoît : rupture totale avec le monde, pauvreté, silence, travail manuel, dépouillement des édifices cultuels et de la liturgie, telles sont les exigences que sanctionne la « charte de charité », règle promulguée en 1118 par le troisième abbé de Cîteaux, Étienne Harding. À cette date, la nouvelle fondation connaît déjà un lustre exceptionnel, grâce à l'action de Bernard de Fontaine (saint Bernard) qui entre à Cîteaux en 1112 avec une vingtaine de compagnons et va ensuite fonder Clairvaux en 1115. Avec **saint Bernard**, Cîteaux devient un ordre regroupant à la fin du XII^e siècle 530 maisons réparties de l'Espagne à la Pologne et de l'Irlande à la Terre Sainte. Tous ces établissements forment une véritable congrégation ; ils sont rattachés à l'une des cinq grandes abbayes, Cîteaux, La Ferté, Pontigny, Clairvaux et Morimond, mais gardent une totale autonomie interne, à peine limitée par la visite annuelle de l'abbé de la maison mère. Un abbé général siégeant à Cîteaux, un chapitre général, innovation cistercienne qui eut par la suite beaucoup de succès, donnent au système une cohésion souple mais certaine. La congrégation adopte la loi de pauvreté : les moines cultivent eux-mêmes leurs domaines en s'intéressant aux techniques nouvelles de mise en valeur ; ils s'interdisent de posséder des églises privées et d'en toucher les revenus.

p. 354, B.

■ Saint Bernard

Sous l'influence de saint Bernard, « praticien de l'amour divin », la **spiritualité cistercienne** exige une rupture totale avec le monde. Une pénitence sévère, des exercices ascétiques et spirituels variés mènent à la connaissance et à la contemplation de Dieu. Pauvreté, mortification, chasteté sont des moyens de parvenir aux joies de la mystique, de pratiquer une religion d'amour dont saint Bernard se fait l'apôtre, amour de Dieu et de la Vierge, objet d'une grande dévotion. À sa suite, une pléiade d'écrivains cisterciens, dont Guillaume de Saint-Thierry et Aelred de Rievaulx, élaborèrent une doctrine de l'union mystique avec Dieu. Formé aux arts libéraux et possédant une bonne culture, Bernard considérait néanmoins que la connaissance est la servante de la foi et se défiait de l'orgueil de l'intelligence voulant tout expliquer : par là s'explique la vigueur de ses interventions contre Abélard. Pénitence et humilité seules conduisent à Dieu. Mais, plus intéressé aux exemples du passé qu'aux recherches de son temps, saint Bernard, s'il freina certaines évolutions philosophiques comme celle d'Abélard, favorisa l'approfondissement du mysticisme médiéval.

ŒUVRES DE SAINT BERNARD (1090-1153) :

Sermons à la louange de la Vierge mère,
Traité de l'amour de Dieu,
Sur les degrés de l'humilité et de l'orgueil,
Sur la grâce et le libre arbitre,
Éloge de la nouvelle chevalerie,
Sermons sur le Cantique des Cantiques,
Traité contre les erreurs d'Abélard,
La Considération,
Lettres,
 etc.

Son éloquence, sa générosité, son activité inlassable le mêlèrent à toutes les affaires importantes de l'Église pendant la première moitié du XII^e siècle: il défend le pape légitime Innocent II contre son concurrent schismatique Anaclet; il est le conseiller écouté du pape Eugène III, le prédicateur enthousiaste de la seconde croisade lors des assemblées de Vézelay et de Spire. Dans les affaires politiques, on le choisit comme arbitre. Il morigène Louis VI et exhorte princes et évêques à accomplir leurs devoirs. Après sa mort (1153), les cisterciens, à son exemple, sortent de leur retraite pour participer à quelques grandes entreprises ecclésiastiques: ils sont appelés par la papauté pour relever le niveau spirituel de l'épiscopat et pour combattre l'hérésie qui se développe en Languedoc.

Il y avait là quelque contradiction avec les exigences de la règle cistercienne. L'action contre les hérétiques, bien souvent infructueuse, la participation aux grandes tâches de l'Église entravaient la contemplation et la fuite du monde. La richesse des maisons cisterciennes acquise grâce à une bonne gestion, posait de redoutables problèmes. Faute de pouvoir concilier l'idéal originel et les réalités du temps, l'expérience cistercienne perdit de son dynamisme dès la fin du XII^e siècle.

III. Les hérésies et leur répression

■ Origine des hérésies

Les mouvements hérétiques ne sont pas particuliers à l'Occident du XII^e siècle. Dès les années 1020, les chroniqueurs nous signalent des prédicateurs professant des doctrines contraires aux dogmes catholiques: il y en a à Arras, à Orléans, à Châlons-sur-Marne, en Aquitaine, à Goslar en Germanie, en Lombardie. Ils professent un spiritualisme exacerbé, interprètent de manière allégorique la Révélation évangélique, pratiquent une pauvreté communautaire qui leur attire beaucoup d'adeptes. Ces éclosions sporadiques sont peu de chose à côté du foisonnement des hérésies au XII^e siècle. L'on s'interroge encore sur la nature et le sens de ces mouvements: sont-ils l'aboutissement d'authentiques exigences spirituelles que l'Église officielle n'arrive pas à satisfaire? Ou au contraire couvrent-ils, sous un voile religieux, des troubles révolutionnaires nés de revendications sociales? Il semble bien que de réelles aspirations morales, des oppositions à un clergé contaminé par le siècle, aient été à l'origine de ces mouvements qui trouverent dans les antagonismes sociaux un aliment supplémentaire, mais non primordial.

En fait un profond désir de retour à l'Église des origines est commun à toutes les hérésies, quel qu'en soit le contenu religieux. La richesse de l'épiscopat souvent recruté dans une noblesse sans réelle vocation religieuse, les désarrois et les ignorances d'un bas clergé appauvri, le relâchement dans l'observance de la règle tant chez les clunisiens que chez les cisterciens, une certaine paganisation des milieux laïques sous

HERÉSIE : choix, à l'intérieur de la Révélation, d'une vérité partielle qui devient erreur par « l'exclusion des vérités primitivement connexes » (M.-D. CHENU).

l'influence des transformations économiques, autant de raisons pour les hérétiques de critiquer la richesse de l'Église et son organisation administrative qu'ils opposent à l'esprit évangélique, fait de pauvreté et de charité communautaire. Le mouvement réformateur du XII^e siècle qui a suscité tant de troubles dans l'Église et dans ses rapports avec les pouvoirs établis, favorise aussi l'éclosion des hérésies. Quant au contenu religieux, il varie selon les mouvements que l'on considère : certains ne touchent pas au dogme que d'autres veulent changer. Les plus radicaux tirent l'essentiel de leur doctrine de sources tout à fait étrangères à l'Évangile.

■ Le valdéisme

Parmi les premiers, le plus important est sans conteste la secte des Pauvres de Lyon, créée vers 1170 par **Pierre Valdès**. Riche marchand de Lyon, il résolut de tout quitter pour prêcher avec ses disciples la pénitence et la pauvreté. Mais les propos qu'il tint dans ses prédications l'exposèrent à l'excommunication, prononcée au concile de Vérone (1184). Il n'en continua pas moins à prêcher en accentuant son hostilité à la hiérarchie catholique. Une partie des Vaudois s'établit dans le sud de la France, s'opposa aux Cathares et fut récupérée par la prédication de saint Dominique. Une autre fraction passa en Italie puis en Europe centrale et fut pourchassée par l'autorité ecclésiastique.

EXCOMMUNICATION : sentence prononcée contre un fidèle sorti de l'Église à la suite de paroles ou d'actes contraires à l'enseignement officiel de l'Église.

■ Le catharisme

Beaucoup plus dangereuse pour l'Église était la religion cathare. Introduite vers 1150 par des seigneurs revenus de la seconde croisade, elle se répand d'abord en Allemagne et dans le nord de la France avant de s'implanter en Italie (Lombardie, Toscane, Marches), en Catalogne, et particulièrement dans le Languedoc et dans la région d'Albi, d'où le nom d'Albigéois. **La doctrine** se rattache au manichéisme oriental : deux principes fondamentaux et antagonistes, le bien et le mal ; deux mondes : celui de la matière et celui de l'esprit. La masse des adeptes n'est soumise à aucune obligation particulière ; l'élite des parfaits mène au contraire une vie très austère, répandant la doctrine et réconciliant les pécheurs à leurs derniers instants par une sorte de sacrement, le *consolamentum*. Cette doctrine se répandit rapidement dans le Midi ; les hérétiques reçurent l'appui des seigneurs locaux, profitèrent de l'infériorité morale du clergé méridional, s'imposèrent grâce à l'action de parfaits répandant l'instruction, les soins médicaux et vivant d'aumônes, grâce aussi à la tolérance du comte de Toulouse, Raymond VI. Ils organisèrent dans le Lauragais, autour de Fanjeaux, de Montréal et de Laurac, une véritable Église avec six évêchés soutenus par l'aristocratie locale et les masses populaires.

■ La réponse de l'Église

L'extension de l'hérésie risquait de détruire l'unité de la chrétienté. Aussi, tout en s'occupant de relever le niveau moral du

clergé, Innocent III fait appel à des cisterciens pour rétablir par la prédication l'unité de foi et la paix, pour mener le *negotium fidei et pacis*, rechercher les hérétiques. Les légats pontificaux n'ont aucun succès. Deux clercs espagnols, Diego, évêque d'Osma, et **Dominique de Caleruega** le constatent et demandent à se joindre aux cisterciens. À partir de 1206 et pendant dix ans, ils imposent un style de prédication plus humble, *verbo et exemplo*. Dominique, après la mort de son compagnon, s'installe à Prouille, puis en 1215 à Toulouse où le noyau de prédicateurs va former l'Ordre des prêcheurs.

PRÊCHEURS : l'*Ordo praedicatorum* est le nom de l'ordre des dominicains.

Entre-temps, à la suite de l'assassinat du légat pontifical, Pierre de Castelnau, **une croisade contre les Albigeois** avait été prêchée ; y participèrent des seigneurs du nord de la France, sous la direction de Simon de Montfort. Le massacre de Béziers (1209), la victoire de Muret (1213) sur le comte de Toulouse et Pierre II d'Aragon, venu à son secours, sont les principaux moments d'une guerre sanglante où les prétextes religieux cachèrent mal les appétits territoriaux des barons du Nord : les biens de Raymond VI passèrent à Simon de Montfort puis au roi de France, lors du traité de Paris (1229).

Au même moment s'organisait **l'Inquisition**, c'est-à-dire la recherche et la poursuite des hérétiques. Le concile de Vérone (1184) en définit les principes qui furent repris par le IV^e concile du Latran (1215). La procédure est fixée au concile de Toulouse en 1229, procédure d'exception confiant à l'évêque la sentence, au bras séculier l'exécution de l'hérétique par le feu, ou la confiscation de ses biens. En 1231, par suite de l'échec de l'inquisition épiscopale, Grégoire IX crée l'Inquisition proprement dite qu'il confie dans les années suivantes aux ordres mendiants. À côté d'incontestables excès, comme ceux de Robert le Bougre dans le nord de la France, les tribunaux des prêcheurs, particulièrement à Toulouse, condamnèrent moins qu'on ne le dit ; des princes, comme Jacques I^{er} d'Aragon et Frédéric II, les masses populaires favorisèrent ces procédures d'exception qui n'eurent toutefois aucun caractère systématique. La tolérance, en matière de religion, n'est encore le fait que d'une infime minorité, Raymond Lull par exemple.

IV. Les ordres mendiants

Les fondateurs des nouveaux ordres religieux reprirent aux hérétiques leurs méthodes et leur genre de vie : prédication itinérante, exigence radicale de pauvreté. Ce furent les raisons de leur succès.

■ Les dominicains

En 1215, le Castillan **Dominique de Caleruega** (1170/1175-1221), sous-prieur d'Osma, après avoir parcouru le Languedoc, installait ses prédicateurs itinérants à Toulouse et demandait à Innocent III de confirmer l'organisation de sa communauté. L'année suivante, Honorius III lui accordait de créer un ordre

SAINT DOMINIQUE
(1170/1175-1221)

qui serait celui des frères prêcheurs. Aussitôt, Dominique envoya ses compagnons à travers le monde pour répandre partout le nouveau style de prédication. Entre 1218 et 1221, le fondateur déploya une activité inlassable, étendant son ordre dans toute l'Europe et lui donnant au chapitre de Bologne de 1220 ses premières structures. À la tête, un maître général auquel sont soumis tous les prêcheurs, et un chapitre général réuni tous les ans, élaborant les règlements de l'ordre et disposant du pouvoir judiciaire. En 1221, les couvents furent répartis en provinces, dirigées par un prieur et un chapitre provincial. À la mort de Dominique (1221), l'ordre comptait déjà une vingtaine de couvents de prêcheurs et quatre de moniales.



La règle adoptée par les prêcheurs est celle des chanoines de saint Augustin. Elle fait une large place à la prière liturgique, à la méditation et accorde de grands pouvoirs à un prieur élu, responsable de l'organisation conventuelle. Deux traits caractérisent le nouvel ordre : la fidélité à la « vie apostolique », l'importance de la formation intellectuelle des frères. « Vie apostolique », cela signifie une exigence de pauvreté telle que l'ordre ne doit avoir ni revenus, ni propriétés, et doit pratiquer la mendicité conventuelle. Seule est admise la possession du couvent par chaque communauté, de livres par chacun des frères ; chaque couvent se transforme en maison d'études ou *studium* ; chaque province dispose de centres d'études bibliques et théologiques ; les prêcheurs se fixent enfin dans les villes universitaires (Bologne, Paris, Toulouse, Oxford, Cologne) où la qualité de leur enseignement leur permet de briguer rapidement les chaires de Faculté.

■ Les franciscains

MINEURS (O.F.M.) : l'*Ordo fratrum minorum* est le nom porté par les franciscains en signe d'humilité.

SAINT FRANÇOIS (1182-1226).

Au même moment, en Italie, naissait l'ordre des frères mineurs. Jeune bourgeois d'Assise, né vers 1182, **François Bernadone** rompit en 1205 avec les usages familiaux pour mener une vie de retraite, de prière et de mendicité. En 1209, il décida de vivre dans le dénuement absolu, suivi rapidement par des émules (Bernard de Quintavalle, Pierre de Catane) décidés à imiter la vie apostolique et constitués en une fraternité de pénitents. Ces premiers adeptes en entraînaient d'autres, se livrant à la prédication sur des sujets de morale, les seuls que les autorisait à traiter le pape Innocent III. Les conditions dans lesquelles la communauté s'organisa en ordre sont encore peu claires : François, attentif à l'exigence radicale de pauvreté, s'opposait-il à cette transformation ? La papauté, soucieuse de contrôler la diffusion des mineurs et d'en faire une milice de l'Église, imposait-elle au petit pauvre d'Assise (Poverello) une organisation et une règle ? Toujours est-il qu'après une infructueuse mission de François en Égypte, et quelques désordres nés d'une crise d'autorité, François laissa à ses premiers disciples la direction de la communauté, après avoir élaboré une règle qu'Honorius III promulgua en 1223. Il se retira sur le mont Alverne en Toscane et mourut en 1226.

À cette date, l'ordre des frères mineurs avait reçu une **organisation** et s'efforçait de vivre selon les principes ayant présidé à sa fondation. Il était dirigé par un ministre général assisté d'un chapitre général. Au niveau inférieur, les chapitres provinciaux puis les couvents dirigés par un custode. Un cardinal protecteur veillait à la stricte subordination de l'ordre au Saint-Siège. À la fin du ^{xiii}^e siècle, avec plus de 1 500 maisons réparties en 34 provinces, l'ordre s'étendit du Portugal à la Scandinavie et de l'Irlande en Tartarie. Le réseau des couvents était surtout très dense en Italie; il se complétait par les établissements des clarisses, ordre féminin créé par Claire de Favorino. Saint François avait voulu développer chez ses disciples le sens de la pauvreté, l'amour mutuel, l'humilité et la patience, comme le rappelle son testament. Mais, dès la mort du fondateur, l'on s'interrogea sur le sens de la pauvreté dans la spiritualité des mineurs : s'interdirait-on de construire couvents et basiliques, de posséder des livres ? Certains, qu'on appela les « spirituels », étaient les zéloteurs d'une pauvreté absolue et dénonçaient les interprétations que la papauté donnait au testament de saint François. Ce groupe accueillit les idées hérétiques d'un moine cistercien, Joachim de Flore, dont l'ouvrage sur l'unité de la Trinité avait été condamné au ^{iv}^e concile du Latran (1215). D'autres, ou « conventuels », acceptaient avec le frère Elie de Cortone, ministre général de 1232 à 1239, certains accommodements avec l'exigence de pauvreté. Le conflit, un moment apaisé par les constitutions promulguées à Narbonne par saint Bonaventure en 1260, reprit après la mort de ce ministre général en 1274 et se prolongea jusqu'au cœur du ^{xiv}^e siècle.

■ L'influence des ordres mendiants

L'influence des ordres mendiants fut considérable au ^{xiii}^e siècle. Prêcheurs et mineurs suppléèrent en partie le clergé séculier dans ses tâches essentielles, la prédication et l'enseignement. Ils comprirent que c'est au cœur des villes, et non plus dans les solitudes rurales, qu'il fallait planter le monachisme, prêcher contre les hérétiques, assurer la direction spirituelle des masses, proposer à l'âme des dévotions plus sensibles, aux artistes (Cimabue, Giotto) un art religieux moins rigide, encadrer enfin les nombreux adeptes laïcs de ces nouvelles formes de spiritualité par la création de tiers-ordres qui eurent grand succès. À l'idée de croisade, les ordres mendiants substituèrent le projet de convertir les infidèles : des missions célèbres (Guillaume de Rubrouck, Jean de Plan Carpin) s'enfoncèrent au cœur de l'Asie, sans grand résultat.

Dans les **Universités**, et malgré la résistance du clergé séculier, illustrée par l'œuvre de Guillaume de Saint-Amour accusant les mendiants d'être de faux docteurs, prêcheurs et mineurs occupèrent une place de choix, surtout dans les Facultés de théologie. De leurs rangs proviennent tous les grands intellectuels et théologiens du ^{xiii}^e siècle : Alexandre de Hales (1180-1245), saint Bonaventure (1221-1274), Albert le Grand (1200-1280),

saint Thomas d'Aquin (1226-1274), Roger Bacon (1210-1292), Duns Scot (1226-1308), pour ne citer que les plus célèbres.

L'éclat des ordres mendiants ne va pas sans ombres. Dès 1231-1233, ils prirent en main l'Inquisition. Jusque vers 1260, ils se heurtèrent au clergé séculier à propos de leur place dans les universités; sous Boniface VIII encore, ils étaient en conflit avec les évêques qui supportaient mal de les voir remplacer les desservants de paroisses dans la prédication et la direction de conscience.

Malgré tout, les ordres mendiants exercent une profonde influence dans tous les domaines du ressort de l'Église. Ils représentent une éclatante adaptation des clercs aux besoins du temps et de l'Église aux nouvelles structures sociales.

Bibliographie

Le vocabulaire du christianisme :

Il est indispensable d'avoir une certaine connaissance du vocabulaire du christianisme. On pourra l'acquérir en consultant l'introduction de l'ouvrage de J. CHELINI, *Histoire religieuse de l'Occident médiéval*, Paris, 1968, l'index du t. 3 de l'*Histoire des institutions françaises au Moyen Âge : institutions ecclésiastiques*, Paris, 1962.

Sur le comportement religieux :

Le comportement religieux est analysé par J. LECLERCQ, F. VANDENBROUKE et L. BOUYER, *La Spiritualité du Moyen Âge*, Paris, 1961 ; R. MANSELLI, *La Religion populaire au Moyen Âge*, Montréal-Paris, 1975 ; E. DELARUELLE, *La Piété populaire au Moyen Âge*, Turin, 1975 ; A. VAUCHEZ, *La Spiritualité du Moyen Âge occidental*, Paris, rééd., 1994 ; du même auteur, *Saints, prophètes, visionnaires. Le Pouvoir surnaturel au Moyen Âge*, Paris, 1999. P. A. SIGAL, *Les Marcheurs de Dieu. Pèlerinages et Pèlerins au Moyen Âge*, Paris, 1974 ; du même auteur, *Miracles et Société XI^e-XIII^e siècle*, Paris, 1985 ; N. CHAREYRON, *Les Pèlerins de Jérusalem au Moyen Âge. L'Aventure du saint voyage d'après journaux et mémoires*, Paris, 2000 ; D. PÉRICARD-MÉA, *Le Culte de saint Jacques. Pèlerins de Compostelle et pèlerinages en France à la fin du Moyen Âge*, Paris, 2000 ; J. LE GOFF, *La Naissance du Purgatoire*, Paris, 1981 ; J.-Cl. SCHMITT, *Les Revenants, les vivants et les morts dans la société médiévale*, Paris, 1994 et J. LECLERCQ, *Le Mariage vu par les moines au XII^e siècle*, Paris, 1983 ; P. RICÉ et G. LOBRICHON, *Le Moyen Âge et la Bible*, Paris, 1984 ; J. DALARUN, *Robert d'Arbrissel, fondateur de Fontevraud*, Paris, 1986. A. VAUCHEZ (dir.), *Storia dell'Italia religiosa*, 3 vol., Rome-Bari, 1993-1995 ; D. ALEXANDRE-BIDON, *La Mort au Moyen Âge (XIII^e-XV^e siècle)*, Paris, 1998 ; C. CAROZZI et H. TAVIANI-CAROZZI, *La Fin des temps. Terreurs et prophéties au Moyen Âge*, Paris, 1999. C. CABY, *De l'érémisme rural au monachisme urbain. Les Camaldules en Italie à la fin du Moyen Âge*, Rome, 1999 ; P. HENRIET, *La Parole et la Prière au Moyen Âge*, Bruxelles, 2000 ; M. LAUWERS, *L'Église, la terre et les morts. Lieux sacrés, espace funéraire et propriété ecclésiastique dans l'Occident médiéval*, Paris, 2002 ; M. LAUWERS (dir.), *Guerriers et moines. Conversion et sainteté aristocratique dans l'Occident médiéval*, Turnhout, 2002 ; D. LOGNA-PRAT, *La Maison Dieu. Une histoire monumentale de l'Église au Moyen Âge (v. 800-v. 1200)*, Paris, 2006.

Sur le monachisme :

Parmi les synthèses générales **sur le monachisme**, on peut citer M. PACAUT, *Les Ordres monastiques et religieux au Moyen Âge*, Paris, 2^e éd., 1993 et J. BERLIOZ (dir.), *Moines et religieux au Moyen Âge*, Paris, 1994 ; N. DEFLOU-LECA, *Saint-Germain d'Auxerre et ses dépendances (V^e-XIII^e siècle)*,

Saint-Étienne, 2010 ; V. GAZEAU, *Normannia monastica. Princes normands et abbés bénédictins (X^e-XII^e siècle)*, Caen, 2007.

Sur Cluny, l'ouvrage fondamental est désormais celui de M. PACAUT, *L'Ordre de Cluny*, Paris, 1986, à compléter par les études de quelques grands abbés de Cluny, comme celle de J. LECLERCQ, *Pierre le Vénérable*, Paris, 1946 ; P. RACINET, *Crises et Renouveaux : les monastères clunisiens à la fin du Moyen Âge (XIII^e-XV^e siècles)*, Arras, 1997 ; D. LOGNA-PRAT, *Ordonner et Exclure*, cf. p. 187.

Sur le monachisme féminin, voir M. PARISSÉ, *Les Nonnes au Moyen Âge*, Paris, 1983 ; du même auteur, *Les Religieuses en France au XIII^e siècle*, Nancy, 1985 et P. LECLERCQ-L'HERMITE, *Le Monachisme féminin dans la société de son temps. La Celle-lès-Brignoles, XI^e-XV^e siècle*, Paris, 1989 ; J. DALARUN, *Claire de Rimini*, Paris, 1999.

L'ordre cistercien :

L'ordre cistercien fait l'objet de l'étude fondamentale de M. PACAUT, *Les Moines blancs. Histoire de l'ordre de Cîteaux*, Paris, 1993 ; voir aussi P. AUBÉ, *Saint Bernard de Clairvaux*, Paris, 2003.

Pour saint Bernard, la synthèse la plus accessible est celle de J. LECLERCQ, *Saint Bernard et l'Esprit cistercien*, Paris, 1966, à compléter par J. VERGER et J. JOLIVET, *Bernard et Abélard ou le cloître et l'école*, Paris, 1982 et A. BREDERO, *Cluny et Cîteaux au XI^e siècle*, Lille, 1983.

Sur les hérésies :

Sur les hérésies, et particulièrement **sur le catharisme**, la bibliographie est immense. On pourra en prendre connaissance en consultant C. THOUZELLIER, *Catharisme et Valdésisme en Languedoc à la fin du XI^e et au début du XIII^e siècle*, Paris, 1965, les *Cahiers de Fanjeaux* résumant les colloques tenus à Fanjeaux depuis 1965, et le recueil collectif, *Hérésies et Sociétés dans l'Europe pré-industrielle, XI^e-XVII^e siècle*, Paris, 1968. Voir aussi E. LE ROY LADURIE, *Montaillou, village occitan de 1294 à 1324*, Paris, 1975 ; J. DUVERNOY, *La Religion des cathares*, Toulouse, 1976 ; du même auteur, *Inquisition à Pamiers : cathares, juifs, lépreux devant leurs juges*, Paris, 1986 ; J. BERLIOZ (dir.), *Le Pays cathare. Les Religions médiévales et leurs expressions méridionales*, Paris, 2000.

Sur l'Inquisition, on se contentera du petit livre de G. et J. TESTAS, *L'Inquisition*, Paris, 1966.

Sur les ordres mendiants :

Les ordres mendiants et la personnalité de leurs fondateurs ont été maintes fois étudiés. Voir M.-H. VICAIRE, *Histoire de saint Dominique*, 2 vol., Paris, 1957, G. BEDOUELLE, *Dominique ou la Grâce de la Parole*, Paris, 1982 ; J. LE GOFF, *Saint François d'Assise*, Paris, 1999 ; J. DALARUN, *François d'Assise ou le pouvoir en question. Principes et modalités du gouvernement dans l'ordre des Frères mineurs*, Bruxelles, 1999 ; J. DALARUN, *La Malaventure de François d'Assise*, Paris, 2004. L'influence des ordres mendiants n'a pas fait l'objet d'une synthèse mais voir H. MARTIN, *Les Ordres mendiants en Bretagne (1230-1530)*, Paris, 1975. La seule biographie utilisable de Thomas d'Aquin est celle de J.-A. WEIHSHEIPL, *Frère Thomas d'Aquin*, Paris, 1993 ; P. BERTRAND, *Commerce avec Dame Pauvreté. Structure et fonction des couvents mendiants à Liège (XIII^e-XIV^e siècles)*, Liège, 2004 ; André VAUCHEZ, *François d'Assise*, Paris, 2009.

Sur les missions :

Pour les missions, on se référera au t. 1 de *l'Histoire universelle des missions* publiée sous la direction de M^{gr} S. DELACROIX, *Les Missions, des origines au XVI^e siècle*, Paris, 1957 ; J. RICHARD, *La Papauté et les Missions d'Orient au Moyen Âge (XIII^e-XV^e siècle)*, Rome, 1977. R. DURAND, *Musulmans et Chrétiens en Méditerranée occidentale X^e-XIII^e siècle. Contacts et échanges*, Rennes, 2001 ; J. TOLAN, *Le Saint et le Sultan*, Paris, 2007.

En apparence, rien ne sépare les conquêtes carolingiennes des différents mouvements d'extension que connut l'Occident à partir du ^x^e siècle. Les objectifs sont communs : élargir la Chrétienté, c'est-à-dire la domination politique des princes chrétiens sur les nations païennes appelées à se convertir. Comme aux temps de Charlemagne, conversion et annexion vont de pair. Les moyens ne diffèrent guère ; c'est la conquête militaire, mais les armées, au lieu de répondre aux convocations du souverain carolingien, sont composées de volontaires, encadrées par des grands, et stimulées par les avantages spirituels que leur promettent les clercs. Pourtant, à partir du ^x^e siècle, l'expansion n'est pas seulement le fait d'hommes de guerre et de prosélytes. Il s'y mêle des appétits commerciaux, l'attrait des richesses fabuleuses de l'Orient, le goût de l'aventure aussi, qui pousse à dépasser les limites du monde jusqu'alors connu. Contrairement aux conquêtes carolingiennes, intéressant épidodiquement le roi et ses guerriers qui devinrent les « preux » de la légende, l'expansion de l'Occident est, à partir des dernières années du ^x^e siècle, un phénomène de masse, lançant sur les routes de terre et de mer des troupes de chevaliers et de pauvres pénitents cherchant à gagner Jérusalem pour assurer leur salut, mais aussi de marchands de plus en plus nombreux, soucieux d'établir des liens avec les pays d'Orient sans passer par l'entremise des Byzantins et des Sarrasins. Croisades et expansion économique, conquêtes territoriales et comptoirs commerciaux, explorations et missions, tout se mêle à partir du ^{xii}^e siècle dans ces mouvements qui portent les chrétiens d'Occident à gagner les pays slaves, byzantins, musulmans et jusqu'à la Chine des Khans mongols. Cette expansion a toutefois été précédée de migrations régionales et de conquêtes qui, sans avoir autant de portée, ont néanmoins fourni à l'Occident des modèles.

I. Conquêtes et reconquêtes

■ L'expansion normande

Au début du ^x^e siècle, l'expansionnisme des Scandinaves¹ et particulièrement des Danois, obtient ses plus beaux résultats. Vers l'an Mil, croit-on, à partir de leurs bases d'Islande et du Groenland, des Norvégiens vont explorer le Labrador. On a déjà vu la fortune éphémère de l'empire de Knut le Grand. Celui-ci aide à l'évangélisation de la Scandinavie qui entre ainsi pleinement dans la Chrétienté. Danois et Varègues (Suédois) pénètrent d'autre part au cœur du monde slave et gagnent par les fleuves russes les pays byzantins et musulmans, comme mercenaires ou comme marchands.

Au moment même où la mort de Knut le Grand (1035) provoque la dislocation du grand Empire danois, d'autres Scandinaves, fixés ceux-là en **Normandie**, prennent le relais de l'expansion. Le duc de Normandie, Guillaume, à la mort d'Édouard le Confesseur (1066), affirme ses prétentions à la couronne d'Angleterre, organise une expédition outre-Manche qui écrase les Anglo-Saxons à la bataille d'Hastings (octobre 1066). L'histoire du duché de Normandie se trouve ainsi liée



p. 90.

GUILLAUME LE CONQUÉRANT,
duc de Normandie (1035-1087)

aux destinées du royaume d'Angleterre. D'autres Normands, en quête d'aventures et de terres, partent pour **l'Italie du Sud** où les appelle un Lombard révolté contre l'autorité byzantine. L'un d'eux, Renouf, se fait reconnaître comme maître du comté d'Aversa, puis les fils de Tancred de Hauteville se taillent des principautés, au détriment de Byzance. Le plus heureux, Robert Guiscard, est reconnu duc des Pouilles et de la Calabre par le pape Nicolas II en 1059. Il réussit à expulser les Byzantins d'Italie du Sud (occupation de Bari en 1071) et va les combattre sur l'autre rive de l'Adriatique. Ses successeurs chassent les musulmans de Sicile; enfin, Roger II qui a placé sous son autorité toutes les possessions normandes, obtient en 1130 la couronne royale et poursuit la politique antibyzantine de Robert Guiscard. Les apports normands, byzantins et musulmans se fondent dans ce royaume original où l'autorité du prince, s'appuyant sur une administration perfectionnée, est très forte, où Palerme devient un éclatant foyer culturel, véritable creuset de civilisations.

■ L'Europe centrale

En Europe centrale, la chrétienté progresse également. Le chef **hongrois** Vajk, baptisé sous le nom d'Étienne vers 996, reçoit du pape Silvestre II la couronne royale en l'an Mil. Ses populations se convertissent et se sédentarisent peu à peu. Les Slaves de Bohême conservent les traditions de saint Wenceslas, sont ouverts à la culture latine, mais subissent de fortes pressions germaniques. **La Pologne** avec Mieszko I^{er} entre dans la chrétienté vers 966, réussit un moment à regrouper la majeure partie des Slaves du Nord, mais est incapable, à partir du XII^e siècle, de résister à la colonisation germanique poursuivie par les ordres militaires, Teutoniques et Porte-Glaives.

■ La Reconquista

En Espagne, la conquête musulmane avait laissé subsister quelques petits royaumes chrétiens dans les régions montagneuses du nord de la péninsule: Léon, Navarre et comté de Barcelone, sans cesse menacés par les incursions sarrasines (occupation de Saint-Jacques de Compostelle en 997). Malgré leur faiblesse, ces petits États, au nom de la foi religieuse et des traditions romaines et wisigothiques, entreprennent, mais en ordre dispersé, l'œuvre de la Reconquête, marquée parfois de revers et de temps d'arrêt, mais aussi d'heureux succès. Rejoints par des chevaliers d'outre-monts, parfois mal acceptés, et par des moines clunisiens fort actifs sur les routes de Compostelle, Castillans et Navarrais organisent la « croisade » contre les Sarrasins. Ils profitent de la dislocation du califat de Cordoue en petits royaumes, dits de *taifas*, pour mener de grandes chevauchées (*algarades*) au cœur de la péninsule. Ferdinand I^{er} reconquiert ainsi la région du bas Douro puis son fils, Alphonse VI, occupe Tolède en 1085, après un siège de deux ans.

L'invasion des **Almoravides** semble remettre ces succès en question. Dès 1086, les Castillans sont défaits et refoulés au nord du

DUCS ET ROIS DE SICILE

Robert Guiscard (1061-1085)
Roger I^{er}, duc (1062-1101)
Roger II (1113-1154), duc
puis roi en 1130
Guillaume I^{er} (1154-1166)
Guillaume II (1166-1189)
Tancred de Lecce (1189-1194)
Henri VI, empereur (1194-1197)

ROIS D'ARAGON

Ramire I^{er} (1035-1063)
Sanche (1063-1094)
Pierre I^{er} (1094-1104)
Alphonse I^{er} (1104-1134)
Ramire II (1134-1137)
Pétronille (1137-1162)
Alphonse II (1162-1196)
Pierre II (1196-1213)
Jacques I^{er} (1213-1276)
Pierre III (1276-1285)

ALMORAVIDES : dynastie musulmane originaire de Mauritanie et du Sud marocain, qui soumit le Maroc puis le sud de l'Espagne.

ALMOHADES : dynastie musulmane d'origine berbère qui occupe l'Andalousie à partir de 1147.

ROIS DE CASTILLE

Ferdinand I^{er} (1037-1065)

Sanche II (1065-1072)

Alphonse VI (1072-1109)

Urraca (1109-1126)

Alphonse VII (1126-1157)

Alphonse VIII (1158-1214)

Ferdinand III le Saint
(1217-1252)

Alphonse X le Sage
(1252-1284)



p. 185.

Tage. Malgré l'arrivée massive de chevaliers français comme cet Henri de Bourgogne, ancêtre de la première dynastie portugaise, malgré des exploits individuels comme ceux du Cid à Valence en 1095, les chrétiens sont réduits à la défensive jusqu'au début du XII^e siècle où les conquêtes reprennent : Tudèle (1114), Saragosse (1118), la vallée de l'Ebre occupée par Alphonse I^{er} qui prépare l'union de l'Aragon avec le comté de Barcelone, réalisée en 1137. À l'ouest, Alphonse Henriquez s'empare de Lisbonne, libère la majeure partie du Portugal et prend le titre royal en 1139. Des querelles dynastiques et la désunion des royaumes chrétiens ne permettent pas de poursuivre ces avantages d'autant plus qu'une nouvelle vague sarrasine, celle des **Almohades**, recouvre lentement l'Espagne.

Aussi, au début du XIII^e siècle, Innocent III confie à l'archevêque de Tolède le soin d'organiser une nouvelle croisade. Des chevaliers sont recrutés dans tout l'Occident ; une forte armée chrétienne, conduite par les rois de Castille, d'Aragon et de Navarre, écrase les forces du calife almohade à Las Navas de Tolosa (1212). Les Musulmans sont refoulés dans le sud de la péninsule et forment le royaume de Grenade qui subsiste jusqu'en 1492. La Castille et l'Aragon se partagent les terres conquises. Ferdinand III annexe l'Andalousie avec Cordoue (1236) et Séville (1248) ; quant à Jacques I^{er} d'Aragon, il s'empare du royaume de Valence et des Baléares. Son fils Pierre III met à profit la vocation maritime de ses États, pour mener une grande politique méditerranéenne, recherchant l'alliance byzantine pour expulser les Angevins de Sicile (Vêpres siciliennes-1282).

La Reconquête a marqué profondément l'histoire de l'Espagne. Elle a détourné les énergies vers une guerre interminable, au détriment d'activités plus créatrices. Elle a livré aux royaumes chrétiens d'importantes minorités non chrétiennes, juives ou musulmanes, soigneusement protégées parfois par les souverains. Elle a fait naître, à côté d'ordres militaires nationaux (Alcantara, Calatrava), une féodalité turbulente que les rois ont peine à discipliner ; elle a favorisé les libertés des communautés urbaines, garanties par des *fueros*, et le droit d'opinion des différentes classes de la population qui peuvent s'exprimer dans des assemblées consultatives ou *Cortes*. Surtout la Reconquista, marquée par l'union de l'épée et de la croix, a, dès les années 1050, préparé la voie aux croisades.

II. Les croisades : origines et caractères

CROISADE : le mot n'apparaît qu'après 1250 pour désigner l'expédition vers Jérusalem des soldats du Christ. Aux XI^e-XIII^e siècles, on parle plutôt de « voyage de Jérusalem », de pèlerinage ou d'expédition, sans autre précision.

À côté de quelques entreprises isolées et sans lendemain, les huit grandes croisades sont une des plus éclatantes manifestations de l'essor de l'Europe. Lorsque Urbain II, au dernier jour du concile de Clermont (27 novembre 1095), prêche la croisade, il lui imprime un double caractère que garderont de manière plus ou moins vive les expéditions suivantes : la croisade est une opération militaire qui se donne un but religieux. Sa réussite suppose un dynamisme plus actif de l'Occident par rapport à l'Orient. Qu'en est-il exactement à la fin du XI^e siècle ?

Alors que, jusque-là, l'Orient opposait à l'Occident des États à forte cohésion territoriale, des civilisations urbaines, une économie commerciale évoluée, un brillant héritage culturel, l'équilibre des forces tend à se renverser à la fin du ^x^e siècle. L'Empire byzantin est affaibli par les heurts entre l'aristocratie civile et la grande noblesse militaire; les changements dynastiques y sont fréquents. Dans le monde musulman, les califats se décomposent. Les Turcs Seldjoukides s'emparent de Bagdad (1055), conquièrent une grande partie de l'Asie Mineure, la Syrie et la Palestine, mais se séparent en plusieurs émirats hostiles dont l'impuissance facilitera la marche des croisés et la reconquête byzantine. L'invasion des Turcs n'a guère troublé les sectes chrétiennes de Palestine ni gêné les pèlerinages vers Jérusalem. Au point de vue économique, la Méditerranée cesse d'être au ^x^e siècle un « lac musulman » ; les villes italiennes, Venise, Bari ou Amalfi, ont établi des liens commerciaux avec l'Orient, tandis que Pise et Gênes nettoyaient la mer Tyrrhénienne de l'emprise sarasine et préparaient ainsi leur prochain essor.

■ Les causes de la croisade

Doit-on dès lors attribuer aux **causes matérielles** un rôle essentiel dans le déclenchement des croisades ? Le développement commercial des villes italiennes a-t-il par exemple poussé les marchands à mettre la main sur les ports du Proche-Orient ? En fait, les hommes d'affaires, au moins lors des premières croisades, ont eu peur d'une aventure guerrière qui risquait de rompre des solidarités commerciales préexistantes. Leur réticence s'affaiblit ensuite, lorsqu'ils virent dans les croisades la possibilité d'élargir le champ de leurs activités, et de faire sauter les verrous byzantin et musulman pour acheter les produits d'Orient à leur source même. L'Europe, a-t-on dit également, aurait eu un trop-plein de population; des chevaliers sans terre, des paysans déracinés auraient été poussés vers l'Orient par goût de l'aventure, désir de fiefs et de terres. Mais il n'y a guère de lien entre une pression démographique qui n'avait rien d'excessif au ^x^e siècle et le départ précis vers Jérusalem. Incontestablement, l'existence d'une classe chevaleresque prolifique a permis d'envoyer sans cesse de nouveaux contingents vers l'Orient, mais on ne peut réduire la croisade à un phénomène d'exutoire démographique.

La véritable cause de la croisade, c'est **l'état mental et psychologique de l'Occident** à la fin du ^x^e siècle. La croisade résulte en fait d'un double courant : la tradition des pèlerinages, l'idée nouvelle d'une guerre pour Dieu. Le pèlerinage, rite éminent de pénitence, est considéré comme l'accomplissement d'une destinée religieuse; supposant un dépouillement préalable, il est un exercice individuel de purification, accompli dans la pauvreté. Le but privilégié est Jérusalem, car les souffrances endurées par le pèlerin sur une route aussi longue lui permettent de s'unir à celles du Christ et de mériter la Jérusalem céleste. Sous l'influence de l'Ancien Testament, la recherche du salut collectif s'inséra peu à peu dans une démarche

« Il importe que, sans tarder, vous vous portiez au secours de vos frères qui habitent les pays d'Orient et qui déjà bien souvent ont réclamé votre aide... Un peuple venu de Perse, les Turcs, a envahi leur pays... Beaucoup sont tombés sous leurs coups; beaucoup ont été réduits en esclavage... »

URBAN II au concile de Clermont, d'après F. JOURNÉ DE CHARTRES

populaire. D'un autre côté se précise, sous l'influence de la Reconquista, la notion de guerre pour Dieu : lutter pour délivrer le Saint-Sépulcre c'est mériter, si l'on meurt en état de grâce, la palme du martyr. En proposant aux fidèles d'aller défendre les chrétiens d'Orient, Urbain II définit au concile de Clermont la notion même de croisade, ou, comme l'on disait alors, de « voyage de Jérusalem » ou de « passage » (vers l'outre-mer). C'est un pèlerinage en armes, qui se donne pour objet la délivrance des chrétiens d'Orient ; il est placé sous l'autorité de l'Église (le pape est représenté par un légat), ouvert par une bulle pontificale ; ses participants se reconnaissent à certains signes extérieurs (port d'une croix, mot de passe) et bénéficient de privilèges spirituels et temporels (indulgences, moratoire des dettes).

INDULGENCE : rémission par l'Église des peines temporelles que les péchés méritent.

■ Les caractères de la croisade

L'appel de Clermont eut un retentissement considérable. Une cohue d'hommes, mais aussi de vieillards et de femmes, suivit quelques prédicateurs populaires, dont Pierre l'Ermite, alors que les troupes de chevaliers s'organisaient plus lentement. La croisade populaire précède la croisade hiérarchique, double courant que l'on retrouve jusqu'au XIII^e siècle. Malgré la diversité de leur organisation et de leur sort, les huit croisades ont un certain nombre de traits communs. Dans leur **déclenchement**, l'initiative revient au Saint-Siège. Alerté par les revers subis par les chrétiens en Orient, le pape, par le moyen d'une bulle pontificale ou à l'occasion d'un concile, lance un appel aux souverains, aux nobles et aux chevaliers d'Occident. La **prédication** de la croisade est assurée spontanément par des clercs et des ermites, tels Pierre l'Ermite en 1096, le moine Raoul en 1145-1146, le curé Fouques de Neuilly en 1198-1201, ou par des prédicateurs mandatés par la papauté, comme saint Bernard, lors des assemblées de Vézelay et de Spire (1146). À l'appel répondent grands et petits, pauvres et puissants. Près de 150 000 hommes et femmes suivent Pierre l'Ermite sur les routes de l'Europe centrale, foules indisciplinées, prêtes à des enthousiasmes subits et à de prompts découragements ; en 1212, des enfants suivent Étienne de Cloyes et le jeune Allemand Nicolas et sont dispersés ou vendus comme esclaves. Les chevaliers de Flandre, de Lorraine, du Languedoc et d'Italie du Sud organisent quatre expéditions en 1096, qui rejoignent en Asie Mineure les débris de la croisade populaire. Les déboires de celle-ci conduisent les souverains, puis la papauté, à organiser les départs. Mais la mésentente trop fréquente des princes nuit à la cohésion des troupes. Le caractère international de la croisade n'empêche pas qu'à l'intérieur de chaque expédition, l'esprit de nationalité et de classe l'emporte.

Le but de la croisade est Jérusalem au moins jusqu'à la fin du XII^e siècle. Les soldats du Christ empruntent, pour s'y rendre, des **itinéraires** variés : soit les routes de terre, par la vallée du Danube, la Serbie, la Thrace, Constantinople et l'Asie Mineure, soit les routes de mer, depuis Gênes, Marseille ou Venise, ces dernières étant préférées à partir de la troisième croisade.

Emprunter la voie continentale pose de redoutables problèmes de ravitaillement et de sécurité. Les Byzantins, habitués à recevoir des mercenaires occidentaux, n'ont jamais accepté l'idée de croisade et se méfient de foules sans discipline et sans grande valeur militaire. Ils leur marchandent le ravitaillement nécessaire et mesurent leurs renforts selon la situation politique locale. La sécurité des communications est difficilement assurée : les troupes de Conrad III, après Dorylée, celles de Louis VII à Attalia sont décimées par les Turcs, poussés en sous-main par le *basileus*. Que ce soit par terre ou par mer, le financement de l'expédition provoque l'appauvrissement des partants, souvent obligés de vendre ou de mettre en gage leurs biens, et l'enrichissement des intermédiaires, comme les Génois et les Vénitiens qui mettent leur flotte à la disposition des croisés. De nouveaux rapports internationaux se nouent : si les croisades élargissent le fossé entre les chrétientés latine et grecque, elles voient aussi l'Occident se rapprocher des Mongols qu'on veut opposer aux Sarrasins et aux Turcs. Les relations diplomatiques nouées avec les Tartares ont peu de résultats immédiats ; elles font toutefois connaître à l'Occident la lointaine Asie. Enfin les croisades provoquent le développement en Orient d'une importante chrétienté d'outre-mer.

BASILEUS : titre porté par l'empereur de Byzance depuis Héraclius (610-641).

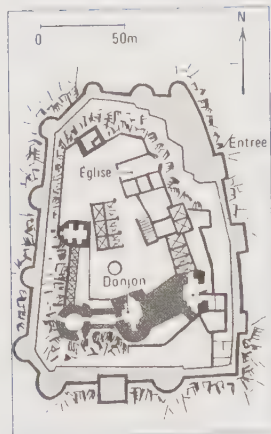
III. Les croisades : conséquences politiques, économiques et culturelles

■ Les États francs d'Orient

Du point de vue politique, la conséquence directe des croisades fut la création des États francs d'Orient. Encore convient-il de distinguer ceux qui sont issus de la première croisade et qui furent arrachés aux infidèles, des États nés sur des débris de l'Empire byzantin, à l'occasion des troisième et quatrième croisades. Parmi les premiers, la **principauté d'Antioche**, fondée en 1098 par le prince italo-normand Bohémond et qui resta aux mains des Latins jusqu'en 1268 ; le **comté d'Édesse**, créé par Baudouin de Boulogne en 1098, mais qui disparut dès 1144 lorsque l'atabeg Zengî s'empara de sa capitale ; le **comté de Tripoli**, fondé par le comte de Toulouse, Raymond de Saint-Gilles, en 1102 et qui survécut jusqu'en 1289 ; enfin le **royaume de Jérusalem**, établi en 1099 par Godefroy de Bouillon et qui, après la perte définitive de Jérusalem en 1244, se maintint jusqu'en 1291 sous la forme d'un petit royaume d'Acre, réduit à une étroite bande côtière. Sur les lambeaux de l'Empire byzantin naissent le **royaume de Chypre**, enlevé en 1191 par Richard Cœur de Lion à Isaac Comnène, et qui passe pour de longs siècles à la famille des Lusignan puis à Venise, et surtout, à la suite de la « déviation » vers Byzance de la quatrième croisade, l'**Empire latin de Constantinople** (1204-1261) que complètent les possessions vénitiennes en mer Ionienne et en mer Égée (Crète, îles de l'Archipel) et les principautés fondées



p. 356, A.



Le krak des Chevaliers (Syrie)

D'après J. Le Goff, *La Civilisation de l'Occident médiéval*, Arthaud.

en Grèce par des chefs croisés (royaume de Thessalonique, duché d'Athènes, principauté de Morée).

Une des créations les plus originales fut le **royaume de Jérusalem**, dont les institutions furent calquées sur celles de la France au XI^e siècle. À sa tête, un roi, dont le pouvoir, s'appuyant sur la possession d'un vaste domaine et la transmission héréditaire de la couronne, reste fort jusqu'en 1174. Après cette date, le royaume de Jérusalem devient une sorte de république féodale dirigée par les barons réunis en Haute Cour et qui profitent des minorités des rois ou de l'absentéisme des souverains (les Staufens puis les Lusignan) pour se disputer la direction du royaume. Une hiérarchie de grands officiers et de fonctionnaires subalternes, une organisation judiciaire diversifiée en autant de cours que de groupes sociaux, une défense assurée par les levées féodales, les contingents fournis par les villes, les Syriens chrétiens et les indigènes ainsi que par les grands ordres militaires (Hospitaliers, Templiers) tenant les forteresses (Beaufort, krak des Chevaliers, Montfort), tels sont les principaux traits originaux d'un royaume où se côtoient Francs et Musulmans, Italiens et Juifs, Chrétiens et Sarrasins.

La bigarrure de la société est extrême. Les barons vassaux directs du roi manifestent de grandes velléités d'indépendance et proclament leurs droits dans les grands textes juridiques du XIII^e siècle, les Assises. Les ordres militaires, tout en constituant une armée de campagne toujours prête, se jalourent entre eux, développent leur puissance financière et leur autonomie par rapport au pouvoir royal. L'Église, dirigée par le patriarche latin, possède des biens étendus, a la charge des pèlerins, des écoles et des lépreux, observe une grande tolérance à l'égard des Églises orientales. Parmi les bourgeois et colons, jamais assez nombreux pour assurer une bonne défense du royaume, se mêlent Français et Allemands, Italiens et Provençaux, Hongrois et Poulains, ces derniers issus de mariages entre Francs et indigènes. Parmi ceux-ci, les Musulmans sont tolérés; ils doivent une capitation et diverses redevances, de même que les Syriens chrétiens, dont certains sont admis dans la noblesse franque. Complètent cette mosaïque de races et de religions des Juifs, nombreux dans les villes côtières, des Bédouins dans l'intérieur, et surtout des marchands italiens solidement installés dans leurs comptoirs ou « *fondouks* » de la côte, et dont les rivalités intestines contribuent pour beaucoup à la désagrégation du royaume d'Acre à la fin du XIII^e siècle.

■ Les conséquences économiques et culturelles des croisades

Au point de vue **économique**, les croisades ont donné une grande impulsion aux échanges entre l'Orient et l'Occident. Le transport des pèlerins et des croisés a poussé les villes maritimes italiennes à accroître la capacité de leurs navires pour assurer le ravitaillement et le soutien des places franques de Syrie. Y ayant obtenu des privilèges commerciaux étendus, les marchands italiens deviennent les intermédiaires obligés

entre l'Orient et l'Occident, poussent les États francs à mener une politique conforme à leurs intérêts économiques, dévient la croisade vers Constantinople et l'Égypte, clefs du commerce oriental. La draperie française et flamande prend le chemin de l'Orient sur les navires italiens qui rapportent en Occident soieries, étoffes de luxe et épices avant que ne s'ajoutent aux cargaisons des denrées alimentaires (céréales, vins et fruits) et des produits miniers (l'alun). À partir de leurs places de Syrie ou de Romanie, les Italiens s'aventurent vers l'Extrême-Orient; le souci de prospection commerciale n'est pas étranger aux Polo lors de leurs voyages en Chine, décrits par le jeune Marco dans *Le Livre des Merveilles*.

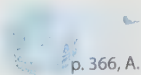
ROMANIE : le mot désigne l'Empire byzantin, héritier de l'Empire romain.

Les croisades ont eu également des **conséquences culturelles** qu'on ne peut négliger. Une Église latine s'est implantée en Orient et par l'intermédiaire des ordres mendiants a noué avec les Églises orientales des contacts fructueux qui firent passer les Maronites dans le monde catholique. Au ^{xiii}^e siècle, alors que la croisade devient une entreprise politique organisée dans laquelle l'élan religieux s'affaiblit, frères mineurs et prêcheurs exaltent l'**idée de mission** et élaborent des plans et des méthodes d'évangélisation. Les croisades ont contribué à l'ouverture des horizons intellectuels de l'Occident : découverte de pays inconnus, remise en question de traditions livresques héritées de l'Antiquité et démenties par l'expérience, premiers contacts avec la science musulmane permettant de redécouvrir l'Antiquité grecque par les traductions arabes (à Tolède) ou syriaques (à Acre) d'œuvres antiques. Même si, à la fin du ^{xiii}^e siècle, l'élan religieux des premières expéditions a disparu, même si la plupart des États francs d'Orient s'effondrent, même si les appels répétés des papes ne suscitent plus après 1291 que de brèves tentatives avortées, le recul des limites du monde connu, la multiplication des contacts entre l'Orient et l'Occident sont des faits acquis en grande partie grâce aux croisades.

IV. Aux marges de la Chrétienté

■ L'expansion germanique

Au ^{xiii}^e siècle, l'épée et la croix ne se dissocient pas encore complètement. **En Europe orientale**, la poussée germanique vers l'Est, œuvre de conquête et de conversion, se poursuit. Elle avait atteint dès les années 1150-1200 des résultats éclatants. Les grands vassaux de l'empereur en avaient pris la direction : Albert l'Ours occupe en 1150 le Brandebourg et l'organise jusqu'à sa mort en 1170. Henri le Lion, après avoir fondé une nouvelle Lübeck en 1158, lutte contre les Obodrites, organise les marches de l'Est et la Poméranie. À mesure qu'avance la conquête, des colons sont appelés pour occuper les territoires arrachés aux Slaves. Des entrepreneurs de colonisation embauchent les immigrants en Franconie, en Hollande, prennent en charge leur installation et perçoivent



p. 366, A.

CHEVALIERS TEUTONIQUES : ordre caritatif né en Terre Sainte à la fin du XII^e siècle, qui se transforme en ordre militaire en 1198 et entreprend la conquête de la Prusse, à partir de 1230.

des redevances sur les terres mises en culture. Plus de 1 200 nouveaux villages sont ainsi créés dans la seule Silésie.

Le *Drang nach Osten* se poursuit au XIII^e siècle. Les Allemands fondent toute une série de villes sur le littoral de la Baltique – Rostock en 1200, Wismar en 1228, Stralsund en 1234 – occupent Stettin qui reçoit le droit allemand en 1237, Dantzig en 1238, tandis qu'à l'intérieur, se développent Brandebourg, Berlin (vers 1230), Francfort-sur-l'Oder (1253). Dès 1201, avec l'appui d'Innocent III, l'évêque Albert fondait Riga et entreprenait avec l'ordre des moines soldats, les Porte-glaives, la conquête et la christianisation de la Livonie. En 1205-1207, les Allemands obtenaient à Novgorod des privilèges commerciaux importants, tandis que le prince de Polotsk leur reconnaissait des droits à Vitebsk et Smolensk. En 1230, le duc Conrad de Mazovie appelait imprudemment les **Chevaliers teutoniques** pour convertir les Prussiens; le grand maître de l'ordre, Hermann de Salza, commença la conquête violente de la Prusse achevée en 1283. Ailleurs (plaine polonaise et montagnes de Bohême), la pénétration allemande s'imposa pacifiquement grâce à sa supériorité technologique. La poussée germanique vers l'Est ne fut pas toujours aussi efficace: le prince russe Alexandre Nevski arrêta l'Ordre Teutonique sur le lac Peïpous; au même moment les Mongols recouvraient la Russie et l'Ukraine, s'avançaient en Europe centrale (1241-1242) puis se retiraient sur le Dniepr et la Volga. À la fin du XIII^e siècle, la Lituanie résistait encore à l'expansion germanique et à la conversion, malgré les efforts des dominicains qui se chargèrent de christianiser les peuples encore païens d'Europe orientale.

■ Les missions

Le zèle missionnaire des ordres mendiants s'épanouit aussi dans d'autres régions marginales de la chrétienté. Saint François d'Assise espérait convertir les Sarrasins d'Égypte; à son exemple, des frères mineurs s'établirent en terre d'Islam (Maroc et Tunisie). Saint Dominique, avant de se fixer en Languedoc, projetait d'évangéliser les Coumans des régions pontiques. Au milieu du XIII^e siècle, des missionnaires parcoururent le monde mongol, tels Jean de Plan Carpin (1246-1247) et Guillaume de Rubrouck (1253-1255). Croyant au succès de l'entreprise, la papauté reconstitua une hiérarchie épiscopale en Perse et envoya à Pékin Jean de Montecorvino pour y organiser une Église. La désagrégation de l'Empire mongol après 1350 ruina ces espérances. En Afrique, vers 1260, un dominicain pénétra en Éthiopie où l'on n'allait pas tarder à reconnaître le légendaire royaume du prêtre Jean.

Des marchands accompagnaient ou suivaient les missionnaires. Des hommes d'affaires italiens, à la suite des Polo, s'établirent en Extrême-Orient; des Génois cherchèrent à atteindre l'or du Soudan et même les Indes par les routes de l'Océan: les frères Vivaldi, partis en 1291, disparurent. Leur entreprise montrait la voie aux explorateurs de l'Atlantique.

L'expansion de la chrétienté est incontestable; mais elle fit naître des oppositions tranchées, celle de la Russie, qui pour de longs siècles se ferma à l'Europe; celle de Byzance, livrée à elle-même face aux Turcs; celle de l'Islam, qui, après 1291, retrouva ses positions anciennes, renforcées même par l'influence croissante des Turcs.

L'état de la recherche

Un exemple d'expansion : Gênes

Sur la côte de la Crimée, dominant une petite plaine alluviale ourlée d'une plage de sable doré, se dresse une citadelle impressionnante : des remparts crénelés grimpent à l'assaut des derniers contre-forts des monts Aila qui tombent de manière abrupte sur la mer. Les pentes basses sont elles aussi ceintes de murs coupés par une porte puissamment fortifiée, derrière laquelle s'étendent de vastes espaces, jadis habités, qui attendent aujourd'hui la pioche des archéologues pour livrer leurs secrets. Nous sommes à Soldaia, vieille cité byzantine, passée au pouvoir des Mongols en 1249, puis devenue colonie vénitienne. C'est de là que partirent pour leur lointaine expédition vers la Chine le père et l'oncle de Marco Polo. En 1365, enfin, les Génois s'en emparèrent et en firent le centre des villages de Gothie, une concurrente de leur principale colonie, Caffa, située un peu plus à l'est sur cette même Riviera criméenne.

Le touriste contemporain ne peut être qu'impressionné par la puissance de ces autres Gênes établies sur les rives de la mer Noire, aussi bien que sur celles de la mer Egée. Au cœur d'Istanbul, sur l'autre bord de la Corne d'Or, se dresse aujourd'hui encore la tour de Galata, qui fut le pivot de la défense de la colonie génoise de Péra au cours des ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles. Deux îles grecques, Chio et Mytilène, conservent leur enceinte construite par les Génois, les Giustiniani d'un côté, les Gattilusio de l'autre. Des inscriptions commémoratives, préservées dans les musées locaux ou encore en place, rappellent l'œuvre constructrice des podestats et des consuls qui firent de toutes ces colonies d'outre-mer d'autres Gênes, puissantes et respectées.

Avec ces établissements criméens ou égéens, Gênes n'en était pas à ses premières

expériences de colonisation. Dès le début du ^{xii}^e siècle, dans le sillage des troupes de la croisade, s'étaient formées de petites communautés ligures dans les principaux ports de Syrie-Palestine où la Superbe avait obtenu des concessions foncières, juridictionnelles et douanières, en récompense de son aide navale dans la conquête de la Terre Sainte. Mais ces quartiers, mis à part celui d'Acre que les Génois durent abandonner en 1258 à la suite de rixes violentes avec les Pisans et les Vénitiens des quartiers voisins, ne furent jamais très peuplés : quelques familles de marchands, sous l'autorité d'un consul, y représentaient les hommes d'affaires de la métropole et préparaient l'intense mouvement commercial que déclenchait deux fois par an l'arrivée des galères et des nefes génoises.

En revanche, à partir de la seconde moitié du ^{xiii}^e siècle, la colonisation génoise prend de tout autres dimensions. L'élargissement dans l'espace est spectaculaire : de petites communautés s'établissent tout autour de la mer Noire, des villes comme Caffa, Péra et Chio connaissent un essor spectaculaire, se dotent d'enceintes successives, animent la vie économique régionale, résistent aux assauts des Grecs et des Mongols, pour ne tomber que deux siècles plus tard au pouvoir des Ottomans, supérieurs en nombre, en navires et en puissance de feu. Ces expériences de colonisation ont une large portée : elles constituent les antécédents médiévaux de la colonisation moderne.

Elles reposent d'abord sur de larges brassages humains. Pour peupler ces établissements d'outre-mer qu'elle

conquiert ou qu'elle reçoit en concession, Gênes doit faire appel à ses citoyens de la ville, bien sûr, mais aussi de toutes les communautés des *Riviere* sur lesquelles elle a étendu son pouvoir. Un vaste mouvement d'émigration touche toute la Ligurie et s'étend aux villes qui entretiennent des rapports commerciaux avec la Superbe. Des petites gens, des soldats, des marins, des aventuriers, mais aussi des jeunes gens qui font leur apprentissage des affaires, des membres de l'aristocratie marchande partent pour quelques mois ou quelques années, se fixent outre-mer, prennent femme ou concubine, font venir leur famille, tout en gardant la nostalgie de leur terre natale, de leur paroisse d'origine qu'ils n'oublient pas dans leurs legs testamentaires. Minoritaires par rapport aux Grecs, aux Arméniens ou aux Mongols qui les entourent, ces Génois d'outre-mer constituent plus de 80 % de la population occidentale des comptoirs. Le caractère « national » de la colonisation est très marqué : peu de Vénitiens et de Pisans dans les colonies génoises, pratiquement pas de Ligures dans les colonies vénitiennes, Crète, Corfou ou Nègrepont. L'attachement à la métropole n'exclut pas chez ces expatriés des mouvements d'humeur, lorsque leurs intérêts ne correspondent pas à ceux qu'affiche la Commune : on verra ainsi, au fil du temps, la Mahone de Chio prendre une certaine distance et ses membres, les Giustiniani, pencher pour des compromis avec le Turc, pour préserver leur île le plus longtemps possible. Ainsi se constitue une société coloniale dominatrice, dont l'unique but est de mettre en exploitation, le mieux possible,

les ressources des territoires d'outre-mer pour satisfaire les besoins de la métropole et, au-delà, de tout l'artisanat de l'Occident médiéval.

Les colonies génoises, en effet, ne manquent pas de ressources. Les rives de Crimée, aux franges du monde mongol, voient arriver dans leurs ports les produits d'Extrême-Orient, soie et épices, si recherchés dans le monde occidental. Elles distribuent jusqu'au cœur de l'Asie draps et toiles, vin et bimbelerie que celui-ci propose en échange. Elles recueillent les esclaves, bouches inutiles des tribus caucasiennes, qui vont servir dans les familles aisées des villes d'Occident ou mettre en valeur les domaines agricoles de Sicile. Elles sont le point de rencontre privilégié du monde de la steppe et de la forêt et des villes marchandes méditerranéennes. Intermédiaires entre des économies complémentaires, les colonies génoises sont aussi centres d'exploitation de ressources locales d'un grand intérêt : cire, miel, fourrures et céréales pour celles de Crimée, alun destiné à la fixation des teintures sur les draps d'Occident pour Phocée (Asie Mineure), mastic, ce « chewing-gum du Moyen Âge », pour Chio, qui contingente la production et organise la commercialisation de ces deux monopoles dans l'ensemble du monde. La naissance des premiers cartels commerciaux doit beaucoup à l'esprit inventif des Génois d'outre-mer.

Pour réussir la mise en valeur des colonies, point n'est besoin d'une sujétion pesante sur leurs populations. Il suffit d'intéresser les élites indigènes et de leur laisser une part des

profits, tout en maintenant le petit peuple dans sa condition ancestrale. Les Génois ne s'intéressent guère à la propagation de la foi chrétienne : les membres des nouveaux ordres mendiants – franciscains et dominicains – suivent les marchands dans leur progression, créent des églises locales et une hiérarchie missionnaire en pays « tatar », mais elles disparaissent avec la domination politique occidentale qui leur a donné le jour. Les phénomènes d'acculturation restent bien limités : l'introduction de quelques mots orientaux dans le vocabulaire courant et la création d'un dictionnaire trilingue, persan, couman et latin, dans les milieux génois de Crimée, ne peuvent cacher l'insignifiance des contacts intellectuels entre les deux mondes. Ligures et Orientaux vivent côte à côte, sans se mélanger sauf au niveau des élites ou de quelques concubinages dans le menu peuple. Pourtant, à mesure que s'allonge la domination génoise, un processus d'orientalisation des élites s'opère, surtout en milieu hellénique : les Giustiniani succombent à la douceur de l'île d'Homère et se détachent peu à peu de leur métropole qui leur apporte peu de soutien.

Domination politique ferme, exploitation économique pesante, sujétion culturelle légère : les Gênes d'outre-mer ont été le « laboratoire » de la colonisation moderne. Les Portugais, dans leurs comptoirs d'Afrique et d'Asie, davantage que les Espagnols dans leurs colonies de peuplement d'outre-Atlantique, ont tiré profit des expériences menées dans les « autres Gênes ».

Bibliographie

Sur l'expansion scandinave :

Voir surtout L. MUSSET, *Les Invasions germaniques, le second assaut contre l'Europe chrétienne (vi^e-xi^e siècle)*, Paris, rééd., 1971, ainsi que le recueil des *Settimane di Spoleto, I Normanni e la loro espansione in Europa nell'Alto Medioevo*, Spolète, 1969, et P. SAWYER, *The Age of the Vikings*, Londres, 1962 ; F. NEVEUX, *L'aventure des Normands viii^e-xiii^e siècles*, Paris, 2006.

Sur les croisades :

Un guide bibliographique fait le point de l'énorme production historique consacrée aux **croisades** : H. E. MAYER dans *A History of the Crusades*, t. 6, Madison, Wisconsin, 1989, pp. 511-664. On abordera le problème des croisades par la lecture du petit livre de C. MORRISON, *Les Croisades*, Paris, 1969 et par celui de M. BALARD, *Croisades et Orient latin*, Paris, 2001, avant de chercher des détails dans les deux grandes histoires des croisades, S. RUNCIMAN, *A History of the Crusades*, 3 vol., Cambridge, 1951-1954, et K. M. SETTON (dir.), *A history of the Crusades*, 6 vol., University of Pennsylvania Press, 1955-1990 ; voir aussi J. RILEY-SMITH, *Les Croisades*, Paris, 1990 ; J. RICHARD, *Histoire des Croisades*, Paris, 1996. J. RILEY-SMITH, *Atlas des Croisades*, Paris, 1996 ; G. LOBRICHON, *Jérusalem conquise, 1099*, Paris, 1998.

Sur l'**idée de croisade**, voir le petit livre d'A. DEMURGER, *La Croisade. Idées et pratiques*, Paris 1999 et l'ouvrage très riche de P. ALPHANDERY et A. DUPRONT, *La Chrétienté et l'Idée de croisade*, Paris, rééd., 1995. De lecture plus difficile A. DUPRONT, *Le Mythe de croisade*, 4 vol., Paris, 1997. On complètera par l'ouvrage collectif *Le concile de Clermont de 1095 et l'appel à la croisade*, Rome 1997 et par les travaux de J. FLORI, *Croisade et Chevalerie x^e-xi^e siècles*, Paris, 1998, *Pierre l'Ermite et la Première Croisade*, Paris, 1999, *La Guerre sainte. La formation de l'idée de croisade dans l'Occident chrétien*, Paris, 2001 ; *Guerre sainte, croisade et jihâd. Violence et religion dans le christianisme et l'Islam*, Paris, 2002 ; *La croix, la tiare et l'épée*, Paris, 2010.

Sur l'Espagne :

C. AILLET, *Les Mozarabes, Islamisation, arabisation et christianisme en péninsule ibérique (ix^e-xii^e siècle)*, Madrid, 2010.

Sur l'histoire des États francs d'Orient :

On citera Cl. CAHEN, *La Syrie du Nord à l'époque des croisades et la Principauté franque d'Antioche*, Paris, 1940 ; J. RICHARD, *Le Royaume latin de Jérusalem*, Paris, 1953, plus accessible que les volumes de J. PRÄWER, *Histoire du royaume latin de Jérusalem*, 2 vol., Paris, 1969-1970 ; *European Colonialism in the Middle Ages*, Londres, 1975 et *Crusader Institutions*, Oxford, 1980. Voir aussi M. AMOUREUX-MOURAD, *Le Comté d'Édesse*, Paris, 1989 ; J. FLORI, *Bohémond d'Antioche*, Paris, 2007.

Sur les ordres militaires :

Voir A. DEMURGER, *Les Templiers. Une chevalerie chrétienne au Moyen Âge*, Paris, 2005 ; *Chevaliers du Christ. Les Ordres religieux militaires au Moyen Âge x^e-xvi^e siècle*, Paris, 2002 et Jacques de Molay, Paris, 2002 ; D. CARRAZ, *L'Ordre du temple dans la basse vallée du Rhône (1124-1312)*, Lyon, 2005.

Sur les conséquences de l'expansion occidentale en Orient :

Voir M. BALARD (éd.), *État et Colonisation au Moyen Âge et à la Renaissance*, Lyon, 1989 ; M. BALARD et A. DUCÉLLIER (dir.), *Coloniser au Moyen Âge*, Paris, 1995 ; *Le Partage du monde. Échanges et colonisation dans la Méditerranée médiévale*, Paris, 1998 ; *Migrations et Diasporas méditerranéennes (x^e-xvi^e siècle)*, Paris 2002 ; M. BALARD (éd.), *Autour de la Première Croisade*, Paris, 1996 ; *Les Latins en Orient*, Paris, 2006.

Sur la colonisation germanique en Europe orientale :

Voir surtout Ch. HIGOUNET, *Les Allemands en Europe centrale et orientale au Moyen Âge*, Paris, 1989.

La vie intellectuelle et artistique

De Gerbert d'Aurillac à Duns Scot, de l'austérité massive des églises ottoniennes aux élancements audacieux de la cathédrale de Beauvais, que de progrès dans le savoir et dans la création artistique ! Limitées au temps de Gerbert (voir p. 215) à quelques clercs s'efforçant de faire revivre la renaissance carolingienne et de nouer les premiers contacts avec les mondes orientaux, les connaissances sont, à partir du ^{xii}^e siècle, de plus en plus largement diffusées. Des écoles épiscopales se développent au cœur des villes ; des maîtres illustres y attirent une population estudiantine très mêlée qui les suit dans leurs pérégrinations ; au ^{xiii}^e siècle, maîtres et élèves créent les universités ouvertes aux nouveaux courants de pensée, confrontant l'héritage antique avec les données de la foi. Car l'enseignement reste d'Église, les clercs sont à peu près les seuls lettrés ; le latin est leur langue commune, véhicule de la science et de la pensée, alors que dans les œuvres littéraires, l'usage des langues vulgaires se généralise. Contenus et méthodes de l'enseignement se transforment ; la grammaire est délaissée au profit de la dialectique et de la philosophie ; la théologie devient spéculative. Dans tous les domaines, on cherche à établir des méthodes sûres, fondées sur l'observation et l'usage de la raison. Le goût pour les synthèses s'exprime dans la rédaction de « sommes », fort nombreuses au ^{xiii}^e siècle. Dans le domaine artistique, les progrès du savoir alliés à la passion de bâtir conduisent à donner plus de grandeur, d'harmonie et d'éclat aux édifices religieux ; aux églises romanes se substituent progressivement les cathédrales gothiques ; dominant de leur masse le cœur des cités, elles proclament la puissance de Dieu et fournissent au peuple un commentaire imagé des grandes vérités de la foi. Les sources d'inspiration, les réalisations sont diverses, mais, tant à l'âge roman qu'à l'âge gothique, les modèles français s'imposent à une grande partie de l'Occident.

I. La vie intellectuelle : des écoles monastiques aux universités

À côté de rares écoles presbytérales donnant aux enfants quelques rudiments de grammaire, de lecture et d'écriture, les seules écoles dignes de ce nom étaient établies, au début du ^{xi}^e siècle, auprès des grandes fondations monastiques et de quelques cathédrales.

■ Les écoles monastiques

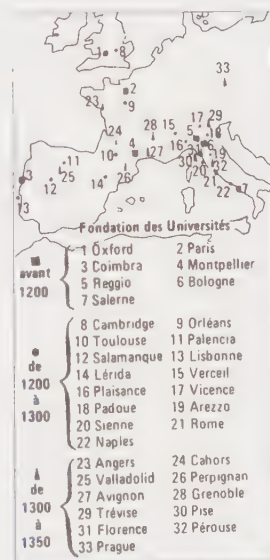
Les écoles monastiques, célèbres dès le Haut Moyen Âge, gardèrent un grand rayonnement jusqu'au ^{xii}^e siècle : Lanfranc, moine italien, puis saint Anselme (vers 1033-1109), auteur d'un traité sur l'existence et l'essence de Dieu, illustrèrent l'école monastique du Bec en Normandie ; à l'abbaye de Cluny étaient rattachées une école et une riche bibliothèque. Les grandes abbayes du pays mosan, de Liège et d'Italie (le Mont-Cassin) étaient d'illustres centres d'études, de même que les écoles des abbayes de Saint-Victor et de Sainte-Geneviève de Paris où enseignèrent Guillaume de Champeaux et Abélard. Mais ces écoles monastiques déclinèrent au ^{xiii}^e siècle ; elles étaient destinées à

assurer la formation des moines, alors que se répandait l'idée qu'une formation trop poussée nuit à la vocation monastique. À l'écart des villes, dispensant un enseignement traditionnel, les écoles monastiques furent délaissées par les jeunes générations urbaines éprises d'indépendance intellectuelle.

■ Les écoles épiscopales

Placées sous la dépendance d'un écolâtre, représentant l'évêque, les écoles épiscopales fondées dans quelques grands centres urbains eurent plus de célébrité. Leur rayonnement dépendait de la personnalité du maître qui les animait; quittait-il sa chaire, l'école déclinait. Bérenger de Tours, Fulbert de Chartres, l'Aquitain Raymond de Sédirac, archevêque de Tolède, firent la gloire de leur école au ^x^e siècle; Anselme et Abélard illustrèrent celles de Laon et de Paris à la période suivante. Progressivement ces centres devinrent célèbres dans une branche de l'enseignement: la grammaire et la rhétorique à Orléans, la dialectique puis la philosophie à Paris, le droit à Bologne fondé sur le droit romain, la médecine à Salerne et à Montpellier, fondée sur le legs de la médecine hippocratique revue par les Arabes. Les plus grandes étouffèrent le développement de leurs voisines: ainsi, dès 1150, Paris l'emporte sur les écoles de Laon, de Chartres et de Melun, attire maîtres et élèves étrangers, regroupe dans l'Ile de la Cité et sur la rive gauche une population estudiantine nombreuse et turbulente. Ces écoles secouent la tutelle épiscopale: en Italie certaines passent en partie sous l'autorité des communes; à Paris, maîtres et élèves ayant des intérêts matériels et spirituels identiques forment une association qui est à l'origine de l'Université, corps autonome en matière de juridiction et de gestion, et soustrait à l'autorité royale.

La naissance de l'**université de Paris** ne va pas sans luttes: conflits entre les élèves, les bourgeois, le prévôt royal et le chancelier épiscopal, interventions pontificales, exil volontaire des maîtres et des élèves en 1229. Robert de Courçon donne à l'Université – le mot dans son sens actuel n'apparaît que vers 1260 – son premier statut en 1215, fixant les conditions de recrutement des maîtres, la discipline et l'objet de l'enseignement. Après l'exil de 1229, Grégoire IX, par la bulle *Parens scientiarum* (1231), prend sous sa protection l'Université qui obtient de régler elle-même l'enseignement et la collation des grades, en particulier des licences (*licentia docendi* ou droit d'enseigner). Au même moment, d'autres universités s'épanouissent: l'école de Bologne, qu'a rendue illustre l'enseignement d'Irnerius (1100-1135) en droit civil et de Gratien en droit canon, devient une université à la suite d'un conflit entre les autorités communales et les élèves, soutenus par la papauté (1219). Oxford se développe sous la direction du chancelier Robert Grosseteste entre 1225 et 1230; Montpellier, sous l'impulsion de Juifs chassés d'Andalousie, devient un centre d'études médicales puis juridiques (1221), une université à la fin du siècle; Orléans se spécialise dans l'enseignement du droit romain. D'autres universités sont des fondations princières: Naples créée par



Les universités

Frédéric II en 1224 pour former des fonctionnaires, Toulouse établie en 1229 pour lutter contre l'hérésie, Coïmbra au Portugal, Palencia, Salamanque, Valladolid fondées en Espagne à mesure qu'avance la Reconquête. Seul l'Empire n'a pas vu naître d'université. Grands ou petits, tous ces centres suivent le modèle des deux prototypes, Paris et Bologne.

■ Un exemple : l'université de Paris

Au XIII^e siècle, l'université de Paris est organisée en quatre Facultés regroupant maîtres et élèves d'une même discipline. Les adolescents fréquentent d'abord la Faculté des Arts et suivent l'enseignement des sept « **arts libéraux** » répartis en deux cycles traditionnels, le *trivium* et le *quadrivium*. À l'issue de chacun de ces cycles, qui ne sont pas toujours suivis de façon complète, on obtient le baccalauréat ès-arts, puis la licence. Viennent ensuite trois facultés spécialisées : Droit, Médecine et Théologie, délivrant le titre de docteur. Chacune est dirigée par un doyen élu, celui de la Faculté des Arts devenant recteur de l'Université. L'enseignement se fait dans des cloîtres ou dans des salles louées à cet usage (rue Garlande, rue de la Huchette à Paris par exemple). Vestiges de cette époque : la place Maubert (place de maître-Albert-le-Grand), la rue du Fouare, où les élèves suivaient des cours, assis sur des bottes de paille. Les étudiants de même origine se regroupent en associations de secours mutuel, les « **nations** », dirigées par un procureur : à Paris l'on parle des nations française, normande, picarde et anglaise. Dès la fin du XII^e siècle, afin d'offrir gîte et nourriture aux étudiants étrangers, des mécènes et des ordres religieux fondent des collèges dont l'un des plus célèbres est celui que créa Robert de Sorbon en 1257 pour seize étudiants se destinant à la théologie. Bien qu'ils ne soient pas entrés dans les ordres, les étudiants sont des clercs et dépendent d'un maître ; l'enseignement est en théorie gratuit car ces maîtres jouissent d'un bénéfice ecclésiastique ou sont entretenus par leur ordre ; en fait, les contrats d'honoraires et les cadeaux sont des pratiques fréquentes.

NATION : groupement universitaire, apparu à Bologne en 1180, à Paris, en 1222. Base de l'organisation universitaire, les « nations » élisent des procureurs qui participent au gouvernement de l'université.

■ Programmes et méthodes de l'enseignement

Si l'enseignement repose toujours sur l'étude de modèles anciens, la lecture et le commentaire de textes, les méthodes se sont affinées, grâce à l'usage de la dialectique qui envahit le champ des autres disciplines, et de la scolastique, qui propose l'imitation de textes reçus d'autorité. L'enseignement se décompose en plusieurs temps : la lecture (*lectio*) qui donne l'explication grammaticale puis littéraire d'un texte et enfin son contenu doctrinal ; une discussion qui porte sur les difficultés du texte ou de la doctrine (*questio et disputatio*) et s'organise en un système d'argumentation pour ou contre, pour déboucher sur la fixation de la doctrine définitive par le maître résolvant les contradictions (*determinatio*). Les résultats acquis s'expriment en « sentences » portant sur des sujets de morale et de théologie, dont on élabore des manuels – le plus célèbre est celui de Pierre Lombard – et qu'on organise en un ordre logique : c'est alors « une somme ».

p. 35.

Le **contenu de l'enseignement** s'est profondément modifié. À la fin du ^x^e siècle, Gerbert, à l'école épiscopale de Reims, délaissait la grammaire pour la rhétorique et la logique, donnait à ses élèves le goût pour les auteurs antiques, s'efforçait de concilier foi et raison, s'intéressait aux sciences – arithmétique et astronomie – mais était loin d'élaborer une philosophie réellement originale. Au ^{xi}^e siècle, saint Anselme, par un usage étendu et rigoureux de la logique et de la dialectique, cherche à démontrer les raisons nécessaires à l'existence de Dieu (*Monologion* et *Proslogion*, 1076-1078, *Cur Deus homo*, 1098). Au cours de la « renaissance » du ^{xii}^e siècle, les modèles anciens adoptés se multiplient : Donat, Priscien et les poètes latins pour l'enseignement de la grammaire ; Cicéron, Sénèque et Quintilien pour la rhétorique ; Boèce, Porphyre, Platon et les premières œuvres d'Aristote, retrouvées dès 1150, pour la dialectique. Grâce à Abélard (vers 1079-1142), cette dernière discipline est réhabilitée avec éclat ; dans son *Sic et non*, le maître parisien explique les contradictions relevées dans les Écritures et chez les Pères de l'Église ; dans son *Introduction à la théologie* il élabore une grande synthèse doctrinale, spéculation rationnelle sur le donné révélé. La méthode dialectique permet à Gratien de résoudre vers 1140 les conflits de la tradition canonique et de jeter les bases de l'enseignement du droit canon.

DROIT CANON (DU GREC : RÈGLE) :
étude de l'ensemble des décisions solennelles de l'autorité ecclésiastique en matière de foi et de discipline.

Au cours du ^{xiii}^e siècle, la spécialisation de l'enseignement s'accroît. La **Faculté des Arts**, la plus fréquentée, annexe la philosophie et l'ensemble des sciences. Deux grands problèmes se posent à elle : quelle place accorder à la pensée antique et en particulier à l'aristotélisme ? Quels rapports le savoir profane doit-il entretenir avec la science sacrée ? L'Occident reçut les œuvres d'**Aristote** grâce aux traductions et aux commentaires arabes (Averroès) ou juifs du philosophe grec, eux-mêmes connus par les centres de traduction de Tolède et de Palerme (^{xii}^e siècle), tandis qu'au ^{xiii}^e siècle les maîtres d'Oxford recourent de plus en plus aux textes originaux grecs. Vers 1160, les œuvres de philosophie naturelle d'Aristote sont accessibles : l'*Organon* et l'*Éthique* ; vers 1200, la *Métaphysique* et les *Libri naturales* ; au milieu du ^{xiii}^e siècle, les œuvres morales. On se trouvait ainsi en présence d'un système philosophique cohérent ; fallait-il le condamner comme contraire à la vérité révélée ? l'adopter tel quel ? l'utiliser ? Certains, comme Guillaume de Saint-Amour, étaient les défenseurs d'un néo-augustinisme influencé par la pensée de Platon ; d'autres, comme Siger de Brabant, penchaient pour un aristotélisme néo-platonicien intransigeant, interprété à la manière d'Averroès. Il appartenait aux représentants des ordres mendiants de réaliser l'indispensable synthèse. Ce fut l'œuvre de deux hommes : **Albert le Grand** (1206-1280) et **Thomas d'Aquin** (1225-1274). Esprit encyclopédique, Albert le Grand, encore influencé par l'augustinisme, repense la révélation chrétienne à l'aide des concepts de la philosophie aristotélicienne qu'il veut rendre accessible à la chrétienté (*Summa theologiae* vers 1270). Il s'intéresse aussi bien aux sciences de la nature qu'à la théologie. Son disciple, Thomas d'Aquin, auteur de nombreux commentaires sur Aristote et sur les livres sacrés, est surtout célèbre par ses deux sommes (*Summa contra Gentiles*, *Summa*

theologiae) où il fait œuvre d'apologète et de philosophe, élaborant un système qui concilie les exigences propres de l'intelligence chrétienne et les apports de la pensée antique. La **Faculté de Théologie** n'entendait pas aller aussi loin dans cette voie : la condamnation d'une partie des thèses de saint Thomas et des écrits des averroïstes comme Siger de Brabant en 1277 jette la suspicion sur l'aristotélisme et favorise indirectement l'augustinisme relancé par le franciscain Duns Scot (1266-1308). En matière scientifique, les Anglais Robert Grosseteste et Roger Bacon (vers 1210-1292) font faire ses premiers pas à la méthode expérimentale.

Les études juridiques, indispensables à la formation des auxiliaires des princes, sont au XIII^e siècle en plein essor. Partout l'on recueille les textes et les coutumes, on élabore les premiers codes, on rassemble les gloses des commentateurs. Rejeté de Paris, parce qu'il est le droit de l'empereur, le droit romain aide à la formulation des grandes doctrines politiques du XIII^e siècle. La médecine, mise à l'honneur par l'école de Salerne, favorise trop la tradition livresque au détriment de l'expérimentation.

La vitalité de la création intellectuelle est donc éclatante : la soif de connaître et d'ordonner le savoir caractérise le XIII^e siècle. La création littéraire s'épanouit aussi : par les chansons de geste et la littérature courtoise elle répond aux goûts de la noblesse ; en adoptant la langue vulgaire et en diversifiant les genres – roman en prose, fabliau, satire, histoire, miracles représentés sur les parvis des cathédrales – elle atteint un public plus large, bourgeois et parfois même populaire.

II. La vie artistique

Art roman ; art gothique. Deux styles, deux périodes que l'on a longtemps opposés, au risque de simplifications abusives. L'architecture romane symboliserait la soumission d'une société mal dégrossie à un Dieu terrible ; l'architecture gothique la spiritualité confiante d'une société plus affermie magnifiant le Créateur. Du point de vue formel, les critères de distinction mis en avant sont tantôt l'arc brisé, tantôt la croisée d'ogives, mais l'on oublie que ces techniques, qui parfois ne sont que les simples éléments d'un décor, sont utilisées dans des édifices appartenant par leur style architectural à l'âge roman. En fait, l'on insiste beaucoup plus aujourd'hui sur la continuité historique : l'art roman s'est lui-même lentement dégagé d'obscurs tâtonnements avant de dominer pendant deux siècles la plus grande partie de l'Occident ; l'art gothique, en lente gestation au XII^e siècle, s'est épanoui au siècle suivant, alors même que son devancier survit en certaines régions du Midi. Vers 1260-1280, le gothique triomphe et se prolonge jusqu'au début du XVI^e siècle non sans subir de profondes altérations (style flamboyant).

Art roman. Le mot forgé au XIX^e siècle rappelle les traditions romaines avec lesquelles architectes et créateurs des XI^e et

xii^e siècles renouent à bien des égards. La circulation plus grande des hommes et des objets favorise le renouvellement des visions et des images. Les artistes, clercs ou laïcs, appelés par les grands abbés bâtisseurs – ceux de Cluny, de Fleury-sur-Loire, du Mont-Cassin –, par des évêques, des rois et de grands féodaux puisent en Orient et dans le folklore européen la vision de ces animaux étranges qui envahissent la statuaire romane, empruntent à l'Antiquité le mur romain, les colonnes supportant des entablements, les frontons triangulaires, à l'art paléochrétien le plan basilical et les aménagements du sanctuaire, à Byzance la construction des coupes, à l'art barbare plusieurs éléments iconographiques. Loin d'être ce brusque surgissement dont parle Raoul Glaber évoquant la « blanche robe d'églises » dont se couvre l'Occident après l'an Mil, l'art roman s'enracine dans le passé dont il recueille les goûts et parfois les techniques. Dans les pays d'Empire, l'art ottonien continue la tradition carolingienne. En Italie, les traditions byzantines, maintenues par Ravenne, marquent l'architecture religieuse des régions restées en contact avec l'Orient (Vénétie), tandis qu'en Lombardie des innovations dans le plan et le décor des bâtiments donnent naissance à un art roman méridional qui gagne les régions méditerranéennes et la Catalogne où il s'imprègne d'influences mozarabes. Les emprunts sont donc multiples.

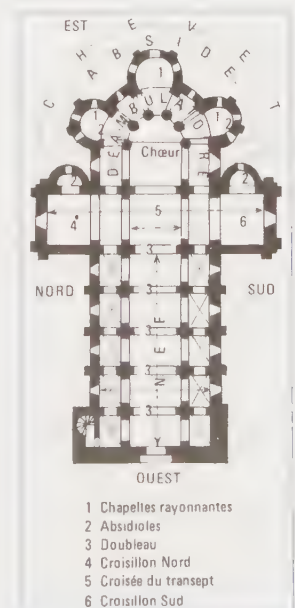
■ Les églises romanes

À partir des années 1050, les nouveautés décisives dans la structure des édifices et dans le style de la statuaire se généralisent. Des traits communs se dégagent. Les constructeurs adoptent généralement le plan basilical, le culte des reliques et la multiplication des clercs rendent ces ajouts nécessaires. Un transept, parfois double comme à Cluny III, souligne le plan en forme de croix latine, tandis que la nef, simple ou triple, s'ouvre parfois par un petit sanctuaire, clocher-porche (Saint-Benoît-sur-Loire) ou narthex (Vézelay). La voûte est la conquête décisive : voûtes en berceau soutenues par des arcs doubleaux, voûtes d'arêtes adoptées dans les collatéraux, voûtes en coupole sur trompes ou sur pendentifs. Quelle qu'elle soit, « la voûte crée l'église romane et l'explique » (É. Mâle) : massivité des piliers, renforcement des murs par des contreforts, étroitesse et rareté des fenêtres.

La décoration des édifices est soumise au programme architectural. Les images s'étalent sur les façades, règnent en maîtres aux tympans où se développent quelques grands thèmes iconographiques : Jugement dernier, Pentecôte, Apocalypse. L'extrême variété des chapiteaux est surprenante : les uns stylisent le décor végétal, les autres illustrent des récits bibliques ou enseignent sous forme symbolique les grandes vérités de la foi. Tous les thèmes se mêlent en des oppositions tranchées : écrasante majesté d'un Dieu-juge, représentation familière des travaux et des jours, laideur grotesque des péchés capitaux et des monstres. Des fresques sur fonds sombres ou sur fonds clairs, des dallages de mosaïques, des vitraux aux



p. 107.

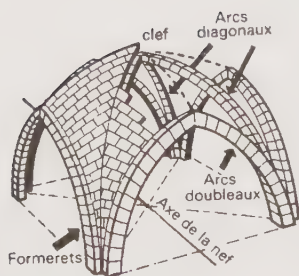


Un plan « basilical » d'église romane

dominantes rouges et bleues complètent une décoration singulièrement riche.

La diversité des solutions architecturales, la variété des matériaux utilisés (calcaire, laves, grès), l'usage auquel étaient destinées les constructions ont permis de distinguer des écoles régionales. Ainsi la sécheresse des édifices normands s'oppose à la richesse décorative des églises bourguignonnes ou languedociennes. La grandeur des églises de pèlerinage (Conques, Saint-Sernin de Toulouse) contraste avec les proportions modestes des sanctuaires provençaux. Le prestige de l'ordre clunisien est tel que l'abbatiale de Cluny est imitée en Bourgogne et jusqu'en Espagne du Nord. L'équilibre harmonieux et le dépouillement caractérisent les édifices cisterciens, qui adoptent les procédés romans, mais refusent les aspects étranges et tourmentés du décor. En Rhénanie, en Angleterre et en Italie, de fortes traditions locales ajoutent à la variété d'un art qui pendant près de deux siècles domine l'Occident en faisant preuve d'une exceptionnelle richesse créatrice.

■ L'art gothique



Croisée d'ogives

D'après J. LE GOFF, *La Civilisation de l'Occident médiéval*.

Bientôt l'apparition de l'art cistercien, réaction contre la profusion romane, annonce une nouvelle mentalité artistique. Au moment où s'achève la construction de la basilique de Vézelay, est consacré le chœur de Saint-Denis, premier exemple d'un nouvel art (1144). Qualifié de « gothique » par les classiques en signe de mépris à l'égard des œuvres du Moyen Âge, le nouveau style naît d'une évolution insensible. La voûte sur croisée d'ogives, longtemps considérée comme le critère architectural des tendances nouvelles, se rencontre dès le début du XII^e siècle en Italie du Nord et en Angleterre, à la cathédrale de Durham. Elle est utilisée par des architectes français dans des églises rurales, proches de Paris (Morienvall). Son emploi généralisé permet de construire plus grand et plus haut. Les expériences se succèdent à un rythme soutenu dans les régions du nord de la France et particulièrement dans le domaine capétien : cathédrale de Sens construite entre 1130 et 1164, abbatiale de Saint-Denis élevée par Suger entre 1135 et 1144, puis toute une série d'édifices audacieux à plusieurs étages, grandes arcades, tribunes, triforium, fenêtres hautes : Senlis, Noyon, Tournai, Laon, Arras, Notre-Dame de Paris érigée par Maurice de Sully à partir de 1163 et terminée en 1200. Le premier gothique français s'impose à toute l'Europe : en Angleterre (Canterbury), au Danemark et jusqu'en Norvège, on imite l'*opus francigenum*, dont s'inspire l'architecture des cloîtres, des hospices, des châteaux et des tours.

OPUS FRANCIGENUM : cette expression désigne l'art né en Île-de-France.

L'invention vers 1180 de l'arc-boutant permet de multiplier les audaces. Autant l'art roman recherchait l'équilibre des volumes, autant l'art gothique fait appel à l'élan de la pure ligne géométrique. Il semble qu'il n'y ait plus de limite au développement de l'église en hauteur, à l'élargissement des fenêtres. Les maîtres d'œuvre, influencés, dit-on, par les constructions rationnelles des philosophes et des théologiens,

croient à leur logique mais restent malgré tout des artisans adoptant des solutions empiriques ou tombant dans l'erreur (effondrement des voûtes de Beauvais en 1284). Les excès ne doivent pas cacher les grandes réussites : Chartres (1195-1260), Reims (1221-1287), Amiens, Bourges et cette merveille d'équilibre et de sagesse qu'est la Sainte-Chapelle construite pour le palais du roi entre 1243 et 1248.

■ La sculpture

La sculpture se dégage plus lentement de l'empire des traditions romanes. Le développement va dans le sens de la simplicité, de l'harmonie et de la clarté, en même temps que se renouvellent les thèmes iconographiques. Au foisonnement d'êtres imaginaires, à la flore capricieuse, aux animaux grouillants, succèdent des personnages animés plus proches de l'homme, qui gardent le mystère impénétrable des réalités intérieures qui les habitent. La statuaire gothique doit beaucoup aux influences de Saint-Denis et de Chartres dont le « Portail royal » exécuté entre 1145 et 1156 inaugure le type du portail dit à « statues-colonnes » que l'on rencontre à Bourges, à Saint-Bénigne de Dijon, en Languedoc, en Angleterre (Rochester) et en Espagne (Saint-Jacques de Compostelle). Au ^{xiii}^e siècle, la sculpture envahit tous les espaces libres ; des compositions claires et harmonieuses déroulent toute l'histoire sainte, des Prophètes jusqu'à l'Apocalypse, s'attardent sur des scènes mariales traitées avec ferveur et tendresse, constituent de véritables sommes théologiques, la Bible des illettrés. Les gestes et les attitudes sont empreints de naturalisme, de grâce et de profonde humanité.

■ Les arts mineurs

Les arts mineurs évoluent également, certains avec quelque retard. La nouvelle architecture toute en évidements crée l'art du **vitrail** ; les verrières commandées par Suger pour le déambulatoire de Saint-Denis, la Vierge de la belle verrière de Chartres exercent une influence profonde. Au ^{xiii}^e siècle, les grands programmes réalisés à Chartres, à Bourges ou à Paris (Sainte-Chapelle) filtrent la lumière à travers des couleurs profondes et concourent à la même œuvre didactique que les sculptures des portails. L'ampleur des verrières réduit la place de la peinture murale qui subsiste néanmoins pour souligner les volumes de l'architecte. L'art du vitrail et la statuaire influencent l'**enluminure** : psautiers et bibles s'ornent de scènes vivantes où le peintre de livres se libère des anciennes contraintes et propose des modèles d'une grande pureté et d'une rare distinction.

Art de l'Île-de-France, le gothique gagne d'autres régions où tout en maintenant une certaine unité de style, il s'épanouit en variantes provinciales : tribunes et balcons en Normandie, voûtes bombées en Anjou. L'architecte visionnaire Villard de Honnecourt est appelé en Hongrie. L'art gothique s'étend à tout l'Occident, non sans rencontrer de sérieuses résistances.

En Angleterre, l'*early english* conserve des survivances romanes (Lincoln, Salisbury), avant que l'influence française ne triomphe avec la construction de Westminster. L'action des cisterciens ouvre l'**Italie** à l'art nouveau ; mais si les techniques du gothique s'imposent (larges façades, nefs spacieuses), le refus de la lumière, une sculpture s'inspirant de l'Antiquité, l'emploi de fresques et de mosaïques donnent un style particulier aux grandes réalisations de la péninsule (double basilique d'Assise). **En Espagne**, les deux grandes cathédrales de Burgos et de Tolède se rattachent à l'influence française, de même que les édifices de Terre Sainte et de Chypre (Famagouste).

Les innovations du gothique ne concernent pas seulement les cathédrales et les cloîtres. Les remparts des villes (Carcassonne, Provins), des palais, des châteaux forts (le Louvre de Philippe Auguste, le *Castel del Monte* de Frédéric II) en adoptent les techniques ; le style des maisons emprunte au gothique l'ogive et des éléments décoratifs. Ainsi, à la fin du XIII^e siècle, et en grande partie grâce aux modèles français, le gothique est l'art de l'Occident. Il atteint un degré de pureté tel qu'il ne peut ensuite que s'affadir dans la monotonie ou tomber dans les excès, lorsqu'il privilégie le décor au détriment des formes architecturales.

L'état de la recherche

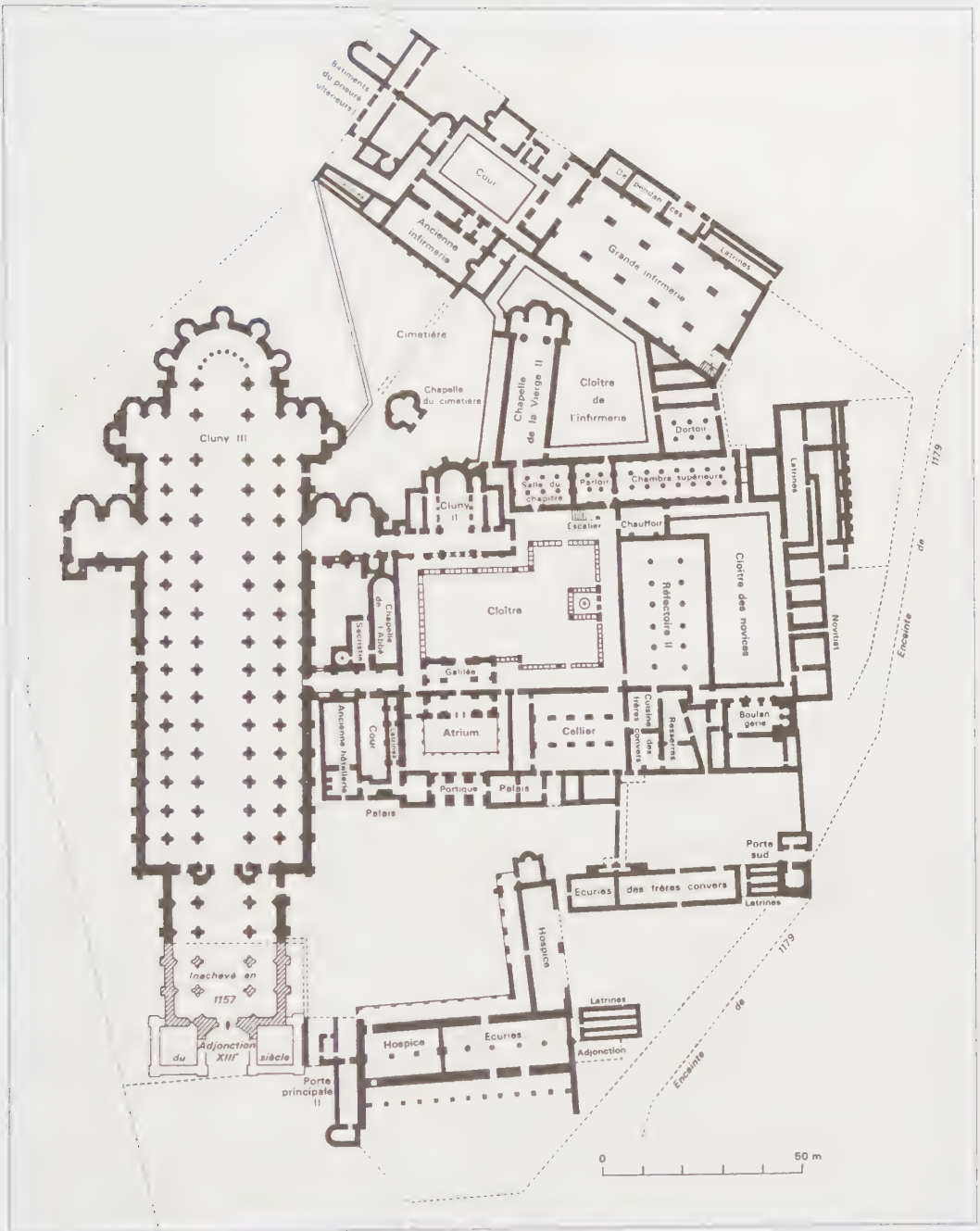
Un exemple complexe de construction : l'abbatiale de Cluny

Au moment où l'abbé Bernon (910-927) reçoit de Guillaume le Pieux, duc d'Aquitaine une *villa* pour créer le monastère de Cluny, le site comportait un sanctuaire du IX^e siècle, consacré à la Vierge et aux apôtres Pierre et Paul : les historiens le nomment **Cluny A** et le situent à l'emplacement de l'abside de Cluny 2. Bernon fait construire une église, **Cluny 1**, sanctuaire tripartite, consacré en 927 et situé à l'emplacement de la sacristie de Cluny 2. C'est là que l'abbé fondateur est inhumé derrière l'autel de saint Benoît. L'abbé Odon (927-942) achève la construction de Cluny 1 qui devient bien vite trop petite en raison de l'afflux des moines.

L'abbé Aymard (942-963) décide de construire une seconde église, **Cluny 2**, tout en laissant Cluny 1 debout, englobé dans le transept de la nouvelle église, transept qui occupe toute la largeur de la cour de l'ancienne *villa*. L'abbé Mayeul (963-991) poursuit l'œuvre de son prédécesseur. Le cloître adjacent est encore petit, les édifices claustraux s'inscrivant dans un carré d'une quarantaine de mètres. Cluny 2 représente une grande construction de style roman, qui a influencé bien des églises du Mâconnais.

Elle possède une nef d'une largeur de 14,70 m, un transept de 27,42 m, son abside et ses absidioles étant posés sur les murs de Cluny A. Sa longueur dut être de l'ordre de 47,60 m et ses tours-clochers d'une hauteur de 28,50 m. Le chœur était prévu pour abriter une centaine de moines, les dignitaires de l'ordre prenant place aux deux extrémités du chœur vers le sanctuaire, les moines près des autels de la nef et les novices dans une travée de la paroi occidentale.

L'abbé Odilon (993-1048) coordonne d'importants travaux pour compléter l'œuvre de Mayeul, tant dans l'église elle-même que dans les bâtiments claustraux qui sont entourés d'un mur d'enceinte achevé vers 1045. Pour faciliter les grandes processions liturgiques, il fait construire vers 1010 une galilée, vestibule de l'église, et un atrium servant d'entrée aux bâtiments claustraux. Ceux-ci comprennent désormais deux cloîtres, des ateliers, une boulangerie, deux cuisines, l'édifice des frères lais, une écurie, un



G. DEMIANS d'ARCHIMBAUD, *Histoire artistique de l'Occident médiéval*, A. Colin, Paris, 1968, p. 139

PLAN DE L'ABBAYE DE CLUNY.

hospice, un grand cellier, une aumônerie pour loger les pauvres, une hôtellerie pour les hôtes de marque et le réfectoire pouvant accueillir

200 moines. Sur l'aile orientale du cloître, on trouve la salle du chapitre, l'auditorium, la salle de travail, le dortoir des moines, la bibliothèque et

la chapelle Sainte-Marie. Le cloître lui-même est achevé dans les dernières années de l'abbatit d'Odilon. Fait de marbre, son luxe est dénoncé

par saint Bernard, qui prône les constructions cisterciennes plus sobres.

L'accroissement du nombre des moines (près de 250) et des visiteurs attirés par la renommée internationale de Cluny pousse l'abbé Hugues de Semur (1049-1109) à entreprendre de grands travaux. C'est d'abord la construction d'un nouvel hospice et d'une infirmerie, l'agrandissement de l'hôtellerie et du réfectoire, l'édification de l'église Sainte-Marie du cloître, consacrée en septembre 1085. L'œuvre majeure reste néanmoins la construction de **Cluny 3**,

confiée aux architectes Gauzon et Hézelon, une église destinée à magnifier la puissance de l'ordre. Commencée en septembre 1088, elle comporte un vaste déambulatoire à chapelles rayonnantes, avec une suite d'absidioles en échelon, un double transept, une nef de 75,13 m de longueur et de 38,45 m de largeur à doubles collatéraux. La voûte à 29,50 m de hauteur est soutenue par 60 grands piliers portant des arcs brisés. Les successeurs de l'abbé Hugues, Ponce de Melgueil (1109-1122) et Pierre le Vénérable (1122-1156) complètent l'édifice par la construction de la façade de la grande nef,

des portails comparables à celui de Vézelay, la voûte de la grande nef, un narthex et des travaux dans le monastère. Un mur d'enceinte à double portail réalisé à la fin du XII^e siècle enferme ce qui devait être l'une des plus grandes églises de la chrétienté, comparable à la grande cathédrale impériale de Spire ou au vieux Saint-Pierre de Rome. Vendue comme bien national sous la Révolution, **Cluny 3** est en partie détruite. Sur les bases des constructions subsistantes, un programme informatique a permis de rendre visibles les proportions majestueuses de l'édifice du XII^e siècle.

Bibliographie

Sur les écoles monastiques et épiscopales :

Voir P. RICHÉ, *Les Écoles et l'Enseignement dans l'Occident chrétien de la fin du V^e siècle au milieu du X^e siècle*, Paris, 1979 ; le tome XIX/2 des *Settimane del Centro italiano di Studi sull'alto Medioevo*, *La scuola nell'Occidente latino dell'Alto Medio Evo*, Spolète, 1972 et J. VERGER, *La Renaissance du XI^e siècle*, Paris, 1996.

Sur les universités :

La bibliographie sur les **universités** est considérable. Voir surtout les ouvrages de J. VERGER, *Les Universités au Moyen Âge*, Paris, 1973 ; *Histoire des universités en France*, Toulouse, 1986 ; *Les universités françaises au Moyen Âge*, Leiden, 1995 (recueil d'articles), *L'Eessor des universités au XIII^e siècle*, Paris, 1997. Y ajouter S. LUSIGNAN, « Vérité garde le roy ». *Construction d'une identité universitaire en France (XIII^e-XV^e siècle)*, Paris, 1999.

Sur les intellectuels :

Voir J. LE GOFF, *Les Intellectuels au Moyen Âge*, Paris, rééd., 1985 ; J. VERGER, *Les Gens de savoir en Europe à la fin du Moyen Âge*, Paris, 1997 et avec J. JOLIVET, *Bernard-Abélard ou Le cloître et l'école*, Paris, 1982.

Pour l'enseignement et l'éducation en général :

Voir M. ROUCHE, *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*, t.1, *Des origines à la Renaissance*, Paris, rééd. 2003 ; J.-P. BOUDET et P. GILLI, *Former, enseigner, éduquer dans l'Occident médiéval 1100-1450*, Paris, 1999 ; J.-Ph. GENET, *La Mutation de l'éducation et de la culture médiévale, XII^e-milieu du XV^e siècle*, 2 vol., Paris, 1999 ; J. VERGER, *Culture, enseignement et société en Occident aux XII^e et XIII^e siècles*, Rennes, 1999. C. GIRAUD, *Per verba magistri. Anselme de Laon et son école au XII^e siècle*, Turnhout, 2010 ; E. MARMURSZTEJN, *L'Autorité des maîtres. Scolastique, normes et société au XIII^e siècle*, Paris, 2007.

Sur le contenu et les méthodes d'enseignement :

On consultera l'ouvrage collectif *La Production du livre universitaire au Moyen Âge*, Paris, 1988 et les travaux d'A. DE LIBERA, *Penser au Moyen Âge*, Paris, 1991 ; *La Philosophie médiévale*, Paris, 1993.

Sur la réflexion théologique :

La réflexion théologique ne saurait être comprise sans la lecture des ouvrages de M.-D. CHENU, *La Théologie au XII^e siècle*, Paris, 1957 ; *La Théologie comme science au XIII^e siècle*, Paris, rééd., 1957 ; *Saint Thomas d'Aquin et la théologie*, Paris, 1960. A. DE LIBERA, *La Querelle des universaux*, Paris, 1996.

Sur l'évolution de la littérature :

Voir J. BÉDIER et P. HAZARD, *Littérature française*, t. 1, Paris, rééd., 1948, P. RENUCCI, *L'Aventure de l'humanisme européen au Moyen Âge (IV^e-XIV^e siècle)*, Clermond-Ferrand, 1953 et M. GALLY et Ch. MARCHELLO-NIZIA, *Littératures de l'Europe médiévale*, Paris, 1985 ; M. ZINK, *Introduction à la littérature française du Moyen Âge*, Paris, 1993.

Sur l'historiographie :

Voir B. GUENÉE, *Histoire et Culture historique dans l'Occident médiéval*, Paris, 1980.

Sur la vie artistique :

La bibliographie concernant la vie artistique est extrêmement riche. On citera d'abord les beaux ouvrages de G. DUBY, *Adolescence de la chrétienté occidentale (980-1160)*, Genève, 1967 ; *L'Europe des cathédrales, fondements d'un nouvel humanisme*, Genève, 1966 ; *L'Europe au Moyen Âge. Art roman et art gothique*, Paris, 1981. Plus récemment, A. ERLANDE-BRANDENBURG, *De Pierre, d'or et de feu. La création artistique au Moyen Âge IV^e-XII^e siècles*, Paris, 1999 ; J. WIRTH, *L'Image à l'époque romane*, Paris, 1999 ; H. Belting, *Image et culte. Une histoire de l'art avant l'époque de l'art*, Paris, 2007 ; R. Recht, *Le Croire et le voir. L'art des cathédrales, XII^e-XV^e siècle*, Paris, 1999.

Sur les problèmes de construction :

Voir P. DU COLOMBIER, *Les Chantiers des cathédrales*, Paris, 2^e éd., 1973 et H. KRAUS, *Gold with the Mortar. The Economy of Cathedral Building*, Londres, 1979 ; X. BARRAL et I. ALTET (dir.), *Artistes, artisans et production artistique au Moyen Âge*, 3 vol., Paris, 1984-1990 et R. RECHT (dir.), *Les Bâisseurs des cathédrales gothiques*, Strasbourg, 1989 ; M. LAUWERS, *Naissance du cimetière : lieux sacrés et terre des morts dans l'Occident médiéval*, Paris, 2005 ; P.-Y. LE POGAM, *De la « Cité de Dieu » au « Palais du Pape » : les résidences pontificales dans la seconde moitié du XII^e siècle*, Rome, 2004 ; Ph. BERNARDI, *Bâtir au Moyen Âge*, Paris, 2011.

Sur l'art roman :

Une synthèse commode sur l'art roman est fournie par R. CROZET, *L'Art roman*, Paris, 1981 ; PUIG I CADAFAALCH, *La Géographie et les Origines du premier art roman*, Paris, 1935, et M. AUBERT, *L'Art roman en France*, Paris, 1961. Voir aussi G. DUBY, *Saint Bernard. L'Art cistercien*, Paris, 1976 et X. BARRAL et I. ALTET (dir.), *Le Paysage monumental autour de l'an Mil*, Paris, 1987.

Sur l'art gothique :

Parmi les études sur le gothique, s'imposent celles de F. SALET, *L'Art gothique*, Paris, 1963, de M. AUBERT, *Le Gothique à son apogée*, Paris, 1964, d'É. MALE, *L'Art religieux du XIII^e siècle en France*, Paris, rééd., 1958, de R. JULLIAN, *La Sculpture gothique*, Paris, 1965 et d'A. ERLANDE-BRANDENBURG, *L'Art gothique*, Paris, 1983 et *La Cathédrale*, Paris, 1989 ; C. ANDRAULT-SCHMITT, *Le Limousin gothique*, Paris, 1997 et la collection sur l'art gothique publiée chez Picard.

Sur l'architecture des châteaux :

Voir J.-F. FINO, *Forteresses de la France médiévale*, Paris, 1970 ; G. FOURNIER, *Le Château dans la France médiévale*, Paris, 1978 et Ch.-L. SALCH, J. BURNOUF et J.-F. FINO, *L'Atlas des châteaux forts en France*, Strasbourg, 1977.

La fin du Moyen Âge (xiv^e-xv^e siècle)

- 18** Le retournement de la conjoncture
Une phase B : crise ou crises ?
- 19** Le destin des États et la vie politique
- 20** La vie économique et sociale du monde rural
- 21** Les villes et l'artisanat
- 22** L'activité commerciale
- 23** La vie religieuse
- 24** Le mouvement des idées et la vie artistique

Le retournement de la conjoncture

Une phase B : crise ou crises ?

Pour les historiens « économistes », les ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles représentent une phase B, une période de dépression économique, qui s'oppose aux ^{xii}^e et ^{xiii}^e siècles, phase A de croissance et d'expansion. Aux progrès spectaculaires de l'économie occidentale du ^{xi}^e au ^{xiii}^e siècle (naissance du grand commerce, extension et amélioration des cultures) succède une période de dépression. Quelles en sont les causes, les limites ? Famine, peste, guerre, mutations monétaires, fiscalité, brigandage, pauvreté, désertion de villages, dépopulation, autant de signes qu'il s'agit de déchiffrer et de mettre à leur juste place. Faut-il établir, a priori, un lien étroit entre ces divers phénomènes ? Certains historiens restent prudents ; ainsi E. Perroy prend-il soin de distinguer « les crises » de « l'affaissement durable et prolongé de l'économie », deux phénomènes qu'a connus le ^{xiv}^e siècle : « une série de crises rapprochées – crise frumentaire de 1315-1320, crises financière et monétaire de 1335-1345, crise démographique de 1348-1350 – ont exercé une action paralysante sur l'économie et l'ont maintenue, pour un siècle, dans un état de contraction durable ». D'autres ont adopté une vision globale – celle de Pirenne déjà – en essayant de lui donner une base statistique, et comme Maurice Postan ont abouti à une interprétation essentiellement malthusienne : le surpeuplement a provoqué la catastrophe, renversant la tendance démographique, puisque peste et famine conduisent au sous-peuplement. Le facteur démographique est dans cette hypothèse l'élément moteur. D'autres enfin, plus attentifs au sort des pays méditerranéens, se sont demandé si la crise n'était pas surtout locale, n'affectant que l'Europe du Nord-Ouest : J. Heers ne parle plus de crises, mais seulement de malheurs... Mais on peut aussi voir dans la « dépression » la traduction, dans le domaine économique, d'une crise profonde de la « société féodale » (terme qui englobe ici à la fois institution seigneuriale et structures féodo-vassaliques), qui est en pleine mutation et dès le ^{xv}^e siècle fait souvent place à des formes nouvelles qui sont déjà celles du capitalisme. On peut ainsi respecter les nuances indispensables : les régions qui n'ont connu qu'une féodalisation partielle (Italie) ou tardive (Allemagne de l'Est) et sont restées fidèles à un système domanial original ont évolué de façon différente. Dans cette hypothèse, le monde rural est atteint de plein fouet, car la « société féodale » est rurale dans son essence : le grand commerce et dans une moindre mesure l'artisanat urbain s'adaptèrent moins difficilement.

I. Le déséquilibre de l'économie rurale et les famines

■ La situation démographique et ses conséquences

Ce qui frappe dans les campagnes de l'Europe occidentale au début du ^{xiv}^e siècle, c'est la faim de terres. Dès les années 1280, les défrichements se sont arrêtés, sauf en certaines régions (Lombardie, Prusse), mais l'expansion démographique s'est poursuivie quelque temps encore. Les terres sont surchargées ; le jeu des héritages et des partages successoraux, l'action des seigneurs heureux de l'accroissement du nombre de leurs dépendants amènent, en même temps que la multiplication des exploitations paysannes, leur dangereux amenuisement. En Artois-Tardenois les parcelles n'ont plus en 1310 que le tiers de leur superficie moyenne de 1240. En

Angleterre, en 1279, 46 % des paysans ne disposent déjà plus que d'une exploitation d'une superficie égale ou inférieure à 6 hectares ! Or, pour faire vivre une famille de cinq personnes, il faut 4 à 5 hectares (toutes les ressources, une fois payées les redevances dues au seigneur et mise de côté la semence de l'année suivante, étant consacrées à la seule nourriture de la famille). Et l'on s'aperçoit que, dès la fin du ^{xiii}e siècle, plus de 36 % des paysans anglais ne disposent qu'à peine de ce strict minimum vital ou même ne l'atteignent pas. Cette situation, qui n'a cessé de se détériorer, se retrouve, avec bien sûr des nuances, en France, dans l'Europe du Nord-Ouest, voire dans certaines régions d'Italie.

Elle entraîne deux conséquences. D'abord, l'essor démographique se ralentit. Les mariages sont plus tardifs, des pratiques de restriction des naissances apparaissent : la proportion des familles picardes ayant plus de deux garçons tombe de 43 % en 1200-1225 à 34 % en 1275-1300. Ensuite, le paysan est forcé de chercher d'autres sources de revenus : il s'essaye au travail artisanal, et le développement de l'artisanat rural qui s'ensuit étend les difficultés des campagnes aux villes, concurrencées dans leurs activités. Au reste les salaires sont médiocres et les obstacles à la commercialisation sérieux. Le paysan peut encore s'engager comme ouvrier agricole saisonnier ; mais cela nuit à sa propre exploitation, et, là encore, les salaires sont bas, la main-d'œuvre étant abondante. D'ailleurs, les employeurs (seigneurs ou fermiers) sont peu disposés à investir dans des terres dont ils ne tirent plus le revenu escompté : les prix des produits agricoles stagnent dès le début du ^{xiv}e siècle, le bas niveau de vie d'une grande partie de la population déséquilibrant le marché, et il est impossible d'augmenter les redevances perçues sur des paysans au bord de la faillite ! Dans ces conditions les grands propriétaires préfèrent calmer leurs paysans par des distributions charitables plutôt que de les embaucher. La croissance est bloquée : nul ne peut faire les investissements qui, améliorant la productivité, permettraient de briser le cercle vicieux, ni les paysans dont le niveau de vie se détériore sans cesse, ni les seigneurs dont les revenus stagnent et qui se refusent aussi bien à réduire leur train de vie qu'à relâcher la pression économique qu'ils exercent sur les paysans. La « société féodale » qui avait assuré à l'Occident une croissance économique de près de trois siècles, se trouve profondément minée.

■ Les grandes famines

Le mal allait se révéler par l'effondrement démographique. La famine devait en être la première cause. Longtemps absente des campagnes européennes, elle recommence à rôder dès le début du ^{xiv}e siècle. Les comptes de l'évêché de Winchester permettent de découvrir une étroite relation entre climat et décès : l'année est-elle mauvaise, le nombre des morts dépasse aussitôt la moyenne. En 1314, toute l'Europe du Nord-Ouest connut le mauvais temps : dès la soudure de 1315, une grave crise de subsistance se déclarait. Les années 1315-1316 ayant

Soudure : période, plus ou moins longue, où l'on attend l'arrivée sur le marché de la nouvelle récolte de céréales, celle de l'année précédente étant presque épuisée entre mai et juillet.

été tout aussi mauvaises, la famine prit une ampleur catastrophique : à Ypres, 10 % de la population mourut en six mois (1316). Il fallut la récolte de 1317 pour que les choses redevenissent normales. Les régions méditerranéennes ne souffrirent que plus tard : la Catalogne en 1333, le Languedoc en 1335-1337, et l'Italie dans les années 1340. Mais la gravité de la famine de 1315-1317 autant que son extension géographique donnent à cette « crise frumentaire de type classique » une valeur particulière : à partir de cette date, le changement d'atmosphère est évident.

La famine est la première manifestation éclatante du blocage de la « société féodale ». La peste, qui a pourtant amené une brutale décompression démographique, ne supprimera pas les famines, fréquentes jusque bien avant dans le xv^e siècle. L'étude de la production agricole et de ses fluctuations est donc essentielle ; on ne peut se contenter d'une simple explication malthusienne qui attribuerait au seul surpeuplement la responsabilité de la famine : le surpeuplement est toujours relatif à la capacité de production. Techniquement rien ne s'opposait à l'accroissement de la production. Les obstacles sont avant tout sociaux. En outre la famine n'a pu connaître une telle gravité qu'en raison du cloisonnement des marchés. Si 10 % de la population disparaissent à Ypres, il ne meurt que 5 % des habitants de Bruges. Cette ville a en effet pu importer des blés méditerranéens : une distance d'une vingtaine de kilomètres à l'intérieur des terres entraîne quantité de morts supplémentaires ! Les conditions du marché accentuent donc le phénomène et les moindres variations dans les récoltes ont eu des effets importants. Enfin, la famine ne frappe pas seule ; elle est accompagnée d'un cortège de « pestilences », maladies épidémiques (typhus, typhoïdes) qui se répandaient parmi les populations affaiblies. C'est dans ce contexte que se situe l'intrusion de la peste.

II. La peste

■ La diffusion de l'épidémie

La peste avait délaissé l'Europe occidentale depuis plus longtemps que la famine : la dernière grande épidémie remontait au vi^e siècle. Elle reparait brusquement à la fin de 1347, et le Moyen Âge devait la connaître sous ses deux formes, bubonique (mortelle à 80 %) et pulmonaire (mortelle à 100 %) : une épidémie faisait alors rage en Asie centrale, et des navires transportant dans leurs cales des rats contaminés amenèrent le fléau des comptoirs de la mer Noire aux ports méditerranéens. La maladie se répandit avec régularité, empruntant les itinéraires commerciaux : en décembre 1347 elle était à Marseille, en juin 1348 à Paris et à Venise ; en décembre 1349 elle avait ravagé Londres et Francfort, pour n'atteindre la Suède qu'en 1350. Il est difficile de connaître le nombre des morts : toutes les régions d'Europe ne furent pas atteintes au même

Progression
de l'épidémie
p. 360, A.

dégré. La Flandre, le Béarn, Milan, la Bohême, furent épargnés ou presque. En comparant des groupes sociaux homogènes, comme les conseils communaux des villes de l'Allemagne du Nord, on voit que 35 % de leurs membres ont péri à Lübeck, 36 % à Lünebourg, 42 % à Wismar, 70 % à Brême et jusqu'à 76 % à Hambourg ! Les villes furent sans doute plus atteintes que les campagnes : les exemples de paroisses rurales dévastées par la peste ne manquent pourtant pas, telles ces huit paroisses de l'Isère qui perdirent 50 % de leur population. De même, offrant un terrain favorable à la contagion, les couvents et les chapitres furent décimés. On tombe d'accord sur une proportion de décès variant selon les cas des deux tiers au huitième de la population.

L'effet démographique de cette première ponction (1347-1350) fut aggravé par les récurrences de la maladie, qui n'allait plus quitter l'Europe jusqu'au XVIII^e siècle. Voici pour l'Angleterre l'étendue des dégâts causés par chaque épidémie : en 1348, 25 % de la population, en 1360, 22,7 %, en 1369, 13,1 % et en 1375, 12,5 %. Le chiffre décroît peu à peu, la population étant de plus en plus immunisée contre la maladie. La peste a alors tendance à s'attaquer aux jeunes, non encore immunisés, aggravant ses conséquences sur le plan démographique. La répétition des épidémies a pour effet d'abaisser durablement et dans des proportions considérables la population de l'Europe ; famines et guerres y ont également contribué.

■ Peste et mentalités

Les effets de la peste sur les mentalités sont tout aussi importants. Deux faits frappent particulièrement, les pogroms et l'apparition des flagellants. Les Juifs, rendus en bien des endroits responsables de l'épidémie, furent accusés d'avoir empoisonné les puits. C'est en Espagne que le pogrom eut le plus de violence, mais les Juifs furent aussi massacrés à Strasbourg et dans d'autres villes de l'Empire. À Strasbourg, le massacre se voulait préventif : on pensait ainsi éviter que la peste n'atteignît la ville. Il s'agit là d'un mouvement populaire ; les gouvernements tentèrent souvent de protéger les Juifs, qui leur rendaient des services financiers appréciés (royaume d'Aragon). Le lien avec la peste ne se retrouve pas, toutefois, dans le cas du pogrom espagnol de 1391, le plus violent qu'ait connu l'Espagne ; il traduit l'aggravation constante de la situation des Juifs au XIV^e siècle. Ce caractère de réaction spontanée est également évident dans le cas des flagellants. En Italie, constitués en associations pénitentielles, ils se flagellaient en public pour implorer le pardon de Dieu. Ces associations, qui existaient déjà au XIII^e siècle, se multiplièrent avec la peste.

Dans le domaine artistique, la peinture florentine se transforme après 1348. Une certaine âpreté du ton est perceptible dès la fresque du Jugement dernier, qu'a peinte Andrea Orcagna pour l'église Santa Croce à Florence, tout de suite après l'épidémie. Bientôt un nouveau style apparaît, moins narratif, plus



p. 312.

attaché aux aspects rituels ou surnaturels. Certains thèmes iconographiques vont s'imposer, qui insistent sur l'omniprésence de la mort, la « grande faucheuse » : danses macabres, gisants squelettiques. Plus important, peut-être, est l'effet de « rupture » qu'a pu produire l'irruption de l'épidémie : tout semble indiquer que, leur famille disloquée, nombreux sont ceux qui ont quitté leur domicile, émigré de la campagne à la ville, ou au contraire cherché refuge dans des régions désertes. Tout s'est passé comme si les cadres de la société s'étaient rompus : s'ils se sont vite remis en place, ce vacillement marquera toute la période.

III. La conjoncture

■ La conjoncture démographique

La conjoncture, toile de fond sur laquelle se déroule la vie économique et sociale des campagnes et des villes, est encore mal connue car la statistique médiévale est difficile, en raison de la rareté relative des sources et de leur dispersion dans l'espace. Leur interprétation est parfois impossible : nul n'est d'accord sur la capacité des tonneaux de vins de Bordeaux exportés vers l'Angleterre !

Pour la démographie, les sources sont avant tout des documents fiscaux, et le feu est en général l'unité de recensement fiscal. Approximativement, un feu correspond à ce que nous appelons un foyer. Mais qui compose ce foyer ? Une famille complète ? Par combien multiplier le nombre des feux pour obtenir un nombre d'habitants ? Il faut évaluer le nombre moyen des membres d'une famille de l'époque, donc, avant tout, celui des enfants. Qu'en est-il des veuves, des femmes seules, ou des domestiques ? Bien des historiens ont renoncé à passer du nombre des feux au nombre des habitants mais les feux étant souvent d'ampleur variable dans le temps et dans l'espace, les chiffres exprimés en feux sont parfois même difficiles à comparer entre eux. Lorsque l'état des feux dressé en 1328 dans le royaume de France donne 61 098 feux pour Paris, certains historiens lui accordent 80 000 habitants, et d'autres plus de 200 000. En Angleterre, M. Postan reproche à J. C. Russell d'avoir retenu un multiplicateur trop faible (3,5) du nombre des feux. Nous devons nous contenter d'estimations.

■ Les diversités régionales

La courbe de la population anglaise établie par J.C. Russell restitue le mouvement de la population à l'échelle d'un pays. Elle appelle des réserves : chiffres absolus trop faibles, point de départ de la reprise trop avancé (1420-1430 pour Russell, alors qu'une peste a frappé l'Europe du Nord-Ouest en 1438-1440). Mais on y voit bien que la baisse démographique est un phénomène de longue durée, et que le point extrême du déclin n'est pas atteint au moment le plus spectaculaire



p. 114.

des épidémies, mais au cours du xv^e siècle. En Artois, si l'on perçoit une reprise après la crise de 1414-1415, la peste de 1438 provoque une baisse si sensible que la progression ne reprend que vers 1460. Encore est-elle aussitôt arrêtée par les guerres de Charles le Téméraire et de Louis XI. Enfin, la courbe de J.C. Russell démontre l'ampleur du phénomène ; pendant un siècle, la population anglaise est inférieure de plus de 40 % à ce qu'elle était avant 1348. Ce niveau ne sera dépassé qu'au $xviii^e$ siècle.

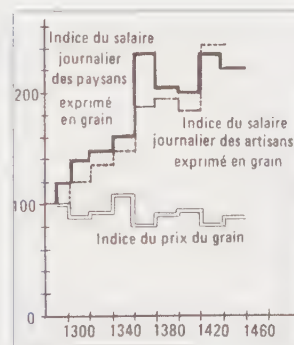
Toutefois, les diversités régionales sont grandes. Elles sont accentuées par un phénomène nouveau apparu après 1348-1350 : la mobilité de la population. Si la population de la Catalogne décroît, c'est que ses habitants émigrent vers le royaume de Valence, où la population croît. Il y a donc une sensibilité accrue aux conditions économiques locales. En outre la mobilité de la population joue aussi à l'intérieur d'une même région, entre ville et campagne. Dans le comté de Coutances, le compte des fougues de 1365 nous montre une campagne complètement vidée de ses habitants, mais Saint-Lô, avec 2 450 feux (soit près de 13 000 habitants) paraît énorme ; au contraire en 1368, il y a à la fois une baisse à Saint-Lô et une remontée dans les campagnes ; une partie de la population, réfugiée un moment à la ville, a regagné son domicile campagnard.

■ Prix et salaires

Pour les prix et les salaires, contentons-nous d'un tableau général fondé sur les comptes de l'évêché de Winchester. On y remarque la baisse de longue durée du prix des céréales, qui affecte toute l'Europe. Tous les prix agricoles n'ont pas baissé mais, dans l'ensemble, ils ont baissé par rapport aux prix artisanaux. Il est certain que la stricte organisation par les villes et les corporations du marché de leurs produits y a favorisé la résistance des prix. Au reste, l'essentiel est sans doute, face à des prix agricoles en baisse ou en légère augmentation (vin, viande, beurre), la très nette augmentation des salaires et des prix artisanaux. D'où une « scission des prix » dès la crise frumentaire de 1315-1317, qui s'est accentuée après 1348-1350 malgré une montée temporaire des céréales et s'est aggravée après 1380, pour rester à peu près stable au cours du xv^e siècle. Toutefois, au xiv^e siècle, les salaires agricoles, qui avaient un gros retard à combler, ont augmenté plus vite que les salaires industriels. Mais ces derniers ont continué à augmenter légèrement au xv^e siècle alors que les salaires agricoles se stabilisaient très vite ou même commençaient à baisser, si bien que dans la seconde moitié du xv^e siècle, le décalage entre salaires urbains et ruraux, net au début du xiv^e siècle, s'est de nouveau marqué. L'évolution divergente des prix et des salaires tient aux conditions démographiques (marché plus restreint, main-d'œuvre rare) mais aussi aux conditions monétaires (la faible quantité du stock de métaux précieux disponible a favorisé la déflation). Il est possible enfin que l'évolution du rapport prix-salaires ait correspondu à un accroissement de la productivité.



Fouages, p. 143.



Prix et salaires dans les manoirs de l'évêché de Winchester

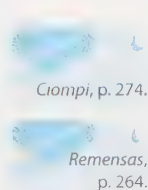
D'après Maurice Postan, « Some Economic Evidence of Declining Population in the Later Middle Ages », *Economic History Review*, 1949.

IV. L'instabilité sociale

L'une des manifestations les plus frappantes des mutations de la période est l'apparition de violents et fréquents soulèvements. Ces « émotions », comme on les appelle alors, sont le plus souvent traitées par les historiens comme des révoltes rurales (voir p. 255-7) ou urbaines (voir p. 266-7), ce qui permet de comprendre leurs causes spécifiques. Mais, du coup, c'est la généralité du phénomène qui est oubliée. Pour bien comprendre l'apparition et le développement de ce phénomène, il faut le replacer dans un cadre général. Les soulèvements, relativement rares et surtout isolés auparavant, commencent à se multiplier en Italie et dans les villes de Flandre de langue française (Douai, Saint-Omer) ou flamande (Gand, Bruges, Ypres), ou encore en Frise dès la seconde moitié du xiii^e siècle, au moment où la conjoncture se retourne. La première révolte parisienne, suscitée cette fois par une levée fiscale, a lieu en 1306. Parmi les causes les plus fréquemment invoquées au xiv^e siècle pour expliquer ces soulèvements, figure l'impôt, qu'il soit levé par un état monarchique ou pour une cité, et à travers lui sa cause première, c'est-à-dire la guerre. Mais il est rare que ces soulèvements n'aient qu'une seule cause. En fait, le passage à l'acte qu'est la révolte manifeste à la fois un refus de l'ordre établi, et la volonté des révoltés de s'assurer une place nouvelle – même si cette revendication est souvent présentée comme un retour à une situation antérieure fortement idéalisée – dans un ordre « réformé » – le désir de réforme est une constante. Quel que soit leur statut, ceux qui se révoltent veulent faire valoir leur point de vue ou celui du groupe auquel ils appartiennent, affichant ainsi leur désir de liberté ou d'autonomie.

Une telle agitation endémique traduit l'instabilité d'une société dont la progression de l'état (qu'il soit monarchique ou civique) a fait une société politique. Il s'agit bien entendu, comme dans toute révolte, d'un refus de la domination : mais la complexité et la diversité des lignes de fracture sociale que les soulèvements permettent de déchiffrer montrent que cette domination n'est pas clairement identifiée. D'où les insuffisances de l'historiographie marxiste (on est rarement dans le « classe contre classe ») comme celles de l'approche empiriste qui la critique et rejette toute explication structurelle. En effet, les membres de la noblesse, partie prenante des luttes de faction et dont les idéaux de classe sont mis à mal par leur entrée au service de l'état même s'ils en retirent des avantages indispensables à leur survie, s'allient souvent à des couches populaires elles-mêmes divisées : les métiers s'opposent les uns aux autres dans des alliances d'opportunisme, libres et non libres n'ont pas les mêmes intérêts etc. Autrement dit, ce sont les transformations sociales rapides de l'aristocratie, de la bourgeoisie et des classes laborieuses des villes et des campagnes, confrontées entre autres, aux besoins et aux contraintes de l'État naissant et de la structure de guerre qu'il génère (voir p. 233), qui se conjuguent pour créer cette instabilité. De la

révolte de la Flandre maritime en 1323-1328 à la guerre des paysans en Allemagne en 1525, en passant par la Jacquerie de la plaine de France, la révolte des « Travailleurs » anglais et celle des *Ciompi* de Sienne et de Florence, la grande vague des pogroms ibériques et les *remensas* catalanes, l'agitation incessante doit s'interpréter sur le fond des innombrables révolutions et coups d'état de la période et surtout sur celui, tragique, que colorent de sang les armées de la guerre de Cent Ans et de tous les conflits qui gravitent autour d'elle, dans une Europe qui subit de surcroît la poussée turque. Ces soulèvements ne sont donc que l'une des faces du bouleversement qui transforme les sociétés européennes en sociétés politiques et remet en cause les fondements sociaux, culturels et bientôt religieux de la civilisation occidentale : ce bouleversement dont les historiens n'ont surtout identifié jusqu'ici que le versant intellectuel et artistique, la « Renaissance »...



L'état de la recherche

Vers de nouvelles interrogations

Beaucoup de flou, de désaccords historiographiques, de questions non résolues, donc, dans ce chapitre. Peut-on essayer d'y voir plus clair ? Tout d'abord, il est impossible de minimiser l'impact de la grande famine, au moins sur l'Europe du Nord-Ouest (et William Jordan montre que son aire de diffusion a été plus vaste). Quant à la Peste Noire, ses ravages, d'abord dans le choc dévastateur de 1348-1349, puis dans ses retours récurrents tous les dix ou onze ans, sont incontestables. Mais les raisons du retournement de la conjoncture restent peu claires ; mais les mécanismes précis de la démographie nous échappent. Or, quand les sources nous permettent de les entrevoir, elles révèlent la rapidité et la souplesse de l'adaptation des populations médiévales, dont la logique est plus sociale qu'économique : comment en serait-il autrement alors que d'autres événements, comme les guerres et leurs dévastations, les levées d'impôts et leurs exactions, les bouleversements monétaires, le Grand schisme et les révoltes populaires, viennent ajouter au sentiment d'insécurité et d'instabilité qui trouble les esprits ?

À Florence, les archives du *Catasto* (les contribuables étant obligés de déclarer leurs revenus et leurs biens en 1427) nous révèlent une pyramide des âges irrégulière et déséquilibrée entre hommes et femmes. L'âge au mariage est très tardif chez les hommes, avec un écart au mariage considérable entre hommes et femmes : en ville (les choses sont différentes à la campagne)

les hommes se marient tard, entre 25 et 30 ans, une fois qu'ils ont acquis les biens et la stature sociale qui leur permettent de tenir leur rang parmi les pères de famille dans la grande cité toscane. Au long célibat masculin correspond pour les jeunes filles un célibat forcé et définitif quand elles ont passé l'âge le plus élevé (22 ou 23 ans) auquel elles auraient pu se marier : elles deviendront

nonnes ou servantes. Dans les campagnes anglaises, les stratégies démographiques sont tout autres : il s'agit d'ajuster la quantité des terres et les modes de culture de l'exploitation paysanne à l'évolution de la cellule familiale selon le cycle de vie de ses membres et à la force de travail dont elle peut disposer, en s'ajustant à deux variables, le prix du travail salarié, et le prix des produits

susceptibles d'être écoulés sur le marché. Le statut des femmes est partie intégrante de ces modèles complexes et difficiles à cerner. Ceci nous incite – comme nous venons de le faire pour la Peste, mais cela vient aussi d'être fait pour la Grande Famine, à revenir aux réactions immédiates des populations, à chercher comment elles ont réagi, et pas seulement sur les plans démographique et économique, mais aussi sur les plans culturel, religieux ou politique, aux maux qui les frappaient.

On réalise alors à quel point l'opposition entre « la crise » et « les crises » sur des bases strictement économiques est simpliste. La Grande Famine et la Peste Noire ont bouleversé les sociétés médiévales du début du xiv^e siècle,

mais ces bouleversements s'opèrent dans un espace que la poussée turque va bientôt réduire, contraignant les marchands et les marins à se lancer dans des expéditions maritimes hasardeuses; ils vont de pair avec les transformations de la piété et du sentiment religieux qu'une Papauté de plus en plus administrative et politicienne peine à canaliser, avec la montée des pouvoirs de l'État moderne, qu'elle se déroule dans les monarchies d'Occident, ou dans les principautés qui se développent un peu partout à partir de cités-États ou de dominations féodales, avec une mutation culturelle qui répand l'écrit et l'image et fait de plus en plus de place aux laïcs. Les deux derniers siècles du Moyen Âge qui voient naître l'humanisme et l'art de la Renaissance comme

les premiers balbutiements de la Réforme ne peuvent se comprendre si l'on ne relie pas tous ces développements à l'instabilité fondamentale engendrée par la crise démographique et par la ou les crises économiques. Inversement, ces crises ne peuvent se comprendre qu'en tenant compte à la fois du désarroi et du dynamisme des acteurs économiques, qui essaient tous de trouver des réponses et des adaptations face aux difficultés qu'ils éprouvent. Le contraste entre cet arrière-plan de crise grave et les réussites spectaculaires, artistiques mais aussi technologiques et même économiques, que l'on observe ça et là, est un trait constant de la période: nous ne devons pas, dans les sept chapitres qui composent cette partie, perdre de vue cette réalité.

Bibliographie

Pour comprendre les problèmes que pose cette période, E. PERROY, « À l'origine d'une économie contractée: les crises du xiv^e siècle », dans *Annales ESC*, II, IV, 1949, pp. 167-182, et L. GENICOT, dans le ch. VII de la *Cambridge Economic History of Europe*, t. 1, Cambridge, 2^e éd., 1966, pp. 660-739; J. HEERS, *L'Occident aux xiv^e et xv^e siècles: Aspects économiques et sociaux*, Paris, 5^e éd., 1990; Ph. Contamine, *L'Économie médiévale*, Paris, 1973, pp. 271-409; J. GLENNISON et J. DAY, *Textes et Documents d'histoire du Moyen Âge, xiv^e-xv^e siècles*, Paris, 1970; Ph. WOLFF, *Automne du Moyen Âge ou printemps des temps nouveaux? L'économie européenne aux xiv^e et xv^e siècles*, Paris, 1986; *Europa en las umbras de la Crisis 1250-1350*, Pampelune, 1995 et G. BOIS, *La Grande Dépression médiévale, xiv^e et xv^e siècles: Le précédent d'une crise systémique*, Paris, 2000.

Outre l'article d'E. PERROY, consulter, pour comprendre le problème historiographique, M. DOBB et P. M. SWEETZ, *Du féodalisme au capitalisme: problèmes de la transition*, 2 vol., Paris, 1977; la thèse de G. BOIS, *Crise du féodalisme*, Paris, 1976; T.H. ASTON et C.H.E. PHILPIN, *The Brenner Debate: Agrarian Class Structure and Economic Development in Pre-Industrial Europe*, Cambridge, 1987 et les articles essentiels de R. H. HILTON, *Class Conflict and the Crisis of Feudalism*, Londres, 1985.

Sur la situation économique des populations:

La situation économique des populations est présentée de façon concrète par C. DYER, *Standards of Living in the Later Middle Ages*, Cambridge, 1989 et *Making a Living in the Middle Ages*, Yale, 2002. Des perspectives plus larges sont ouvertes par W. ABEL, *Crises agraires en Europe (xiii^e-xx^e siècle)*, Paris, 1973; F. BRAUDEL et F. SPOONER au ch. 1 du t. 4 de la *Cambridge Economic History*

of Europe, Cambridge, 1967 et F. BRAUDEL, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme (XV^e-XVIII^e siècle)*, 3 vol., Paris, 1979.

Les famines :

H. S. LUCAS, « The Great European Famine of 1315 », dans *Speculum*, XV, 1930, pp. 343-377, et H. VAN WERVEKE, « La famine de l'an 1316 en Flandre et dans les régions voisines », dans *Revue du Nord*, XLI, 1959, pp. 5-14. Voir aussi M. BERTHE, *Famines et Épidémies dans les campagnes navarraises à la fin du Moyen Âge*, 2 vol., Paris, 1984. W. C. JORDAN, *The Great Famine: Northern Europe in the Early Fourteenth Century*, Princeton, 1997.

Sur la peste :

L'ouvrage fondamental est celui de J.-N. BIRABEN, *Les Hommes et la Peste*, 2 vol., Paris-La Haye, 1975-1976. Parmi les études régionales : É. CARPENTIER, *Une ville devant la peste : Orvieto et la peste noire de 1348*, Paris, 1962 ; Ph. ZIEGLER, *The Black Death*, Londres, 1971.

Sur les conséquences psychologiques, M. MEISS, *Painting in Florence and Siena after the Black Death*, Princeton, 1951. Voir aussi F. BÉRIAC, *Histoire des lépreux au Moyen Âge*, Paris, 1987.

Sur la démographie :

L'ouvrage de base est R. MOLS, *Introduction à la démographie historique des villes d'Europe du XIV^e au XVIII^e siècle*, 3 vol., Louvain, 1954. Voir aussi J. C. RUSSELL, *British Medieval Population*, Albuquerque, 1949 et R. M. SMITH, *Population History of England, 1000-1540*, Manchester, 1997 ; E. BARATIER, *La Démographie provençale du XIII^e au XVI^e siècle*, Paris, 1960 ; É. CARPENTIER, « Autour de la Peste noire : famines et épidémies dans l'histoire du XIV^e siècle », dans *Annales ESC*, XVII, 1962, pp. 1062-1092, et surtout H. DUBOIS dans J. DUPAQUIER, *Histoire de la population française* (cité p. 123) et J.-P. BARDET- J. DUPAQUIER, *Histoire des populations de l'Europe*, Paris, 1997.

Le problème de la mobilité de la population est illustré par A. HIGOUNET-NADAL, *Périgieux aux XIV^e-XV^e siècles*, Bordeaux, 1978. L'ouvrage de D. HERLIHY et Ch. KLAUSCH, *Les Toscans et leurs familles*, Paris, 1978, contient les résultats d'une énorme enquête informatisée. Voir aussi M.-Th. LORCIN, *Vivre et Mourir en Lyonnais à la fin du Moyen Âge*, Lyon, 1981.

Prix et salaires :

M. POSTAN, « Revision in Economic History: the Fifteenth Century », dans *Economic History Review*, IX, 1939, pp. 160-167, et « Some Economic Evidence of Declining Population in the Later Middle Ages », dans *ibidem*, 1949, pp. 221-226.

Pour l'Italie, voir Ch.-M. DE LA RONCIERE, *Prix et Salaires à Florence au XIV^e siècle (1280-1380)*, Rome, 1983.

L'instabilité sociale

Outre le recueil d'articles de R.H. HILTON cité à la page précédente, M. MOLLAT et Ph. WOLFF, *Ongles bleus Jacques et Ciompi. Les révolutions populaires en Europe aux XI^e-X^e et XV^e siècles*, Paris, 1970, reste l'introduction la plus commode au problème. Mais cette analyse est remise en cause par S.K. COHN JR., *Lust for Liberty. The politics of social revolt in medieval Europe, 1200-1425*, Cambridge, Mass., 2008 et *Rivolte urbane e rivolte contadine nell'Europa del Trecento. Un confronto*, dir. par M. BOURIN, G. CHERUBINI et G. PINTO, Florence, 2008 ainsi que par *Survival and Discord in Medieval Society. Essays in honour of Christopher Dyer*, éd. par R. GODDARD, J. LANGDON et M. MÜLLER, Turnhout, 2010.

Le destin des États et la vie politique

Éléments de la crise, la guerre et la fiscalité sont liées à l'histoire politique. La guerre, manifestation de la « crise de la société féodale » est aussi facteur de mutation actif. La guerre modifie la carte des États, impose la création d'une fiscalité; à son tour la levée de l'impôt suscite le perfectionnement de l'appareil d'État et des institutions représentatives. Les épreuves de la guerre forgent le sentiment national. C'est dire la profondeur d'un mouvement qui transforme la hiérarchie sociale et fait naître l'État moderne.

I. La noblesse et la guerre

C'est à la mise en place d'une véritable structure de guerre que l'on assiste depuis la fin du ^{xiii}e siècle. Tout d'abord, la conception du territoire a changé. Dans le cadre des relations féodales, elle reste souple, puisque l'autorité s'exerce par délégation: ce qui compte, c'est la solidité et l'efficacité du lien personnel. Avec le retour en force du droit romain et son utilisation par l'État naissant, la notion de souveraineté s'applique pleinement au territoire. Les frontières se chargent d'une nouvelle signification, et les possibilités d'appel aux cours de justice souveraines nouvellement créées rendent beaucoup plus strict l'exercice de l'autorité royale ou civique, multipliant ainsi les occasions de conflit. Les états vont aussi utiliser à leur profit la notion de « guerre juste », définie par l'Église et son droit canon à l'occasion de la croisade. Lorsque sa souveraineté est bafouée par une atteinte à son territoire, le souverain ou le magistrat peut déclencher une « guerre juste » pour défendre le bien commun, et il peut dès lors faire appel aux ressources de ses sujets pour défendre ce territoire.

Mais cette structure se matérialise par des systèmes d'alliance qui entraînent mécaniquement une amplification des conflits. Ils ont deux origines principales: à la mort de son ennemi, l'empereur Frédéric II de Hohenstaufen, la papauté a demandé à Charles d'Anjou, le frère de saint Louis, de conquérir le royaume de Naples, ce qu'il a fait. Mais les opposants au régime sévère qu'il a instauré font appel au roi d'Aragon qui a épousé une fille de Frédéric: aux Vêpres Siciliennes à Palerme, en 1282, les Français sont massacrés et il y a désormais deux « royaumes de Naples »: l'un, Capétien, sur la terre ferme, l'autre, Aragonais, en Sicile. Ce conflit étend à toute l'Europe les divisions traditionnelles de l'Italie: les Capétiens de Naples, soutenus par le pape, sont guelfes, les Aragonais de Sicile, se réclamant de l'empereur, Gibelins. Par l'intermédiaire de la rivalité entre Gênes et Venise, les alliances gibeline et guelfe sont même transférées à l'Orient des Mamelouks et des

Mongoles ! La seconde origine remonte au Traité de Paris en 1259 : saint Louis avait cru régler la rivalité franco-anglaise en faisant du roi anglais le vassal du roi de France pour toutes ses terres continentales, dont en contrepartie il lui reconnaissait la maîtrise. Mais la logique féodale n'est pas celle de l'État et de son droit : les incessants appels des Gascons au Parlement de Paris vont miner la maîtrise du roi anglais sur l'Aquitaine. À partir de 1290, la guerre entre les deux royaumes reprend, même si elle s'intensifiera encore avec la guerre de Cent Ans, à partir de 1337. Le roi de France s'appuie sur l'Écosse et bientôt sur la Castille, le roi d'Angleterre sur les Flamands et des principautés des Pays-Bas, et bientôt sur l'Aragon et le Portugal, rivaux de la Castille. Le croisement des deux systèmes d'alliance fait de la mosaïque des états européens un ensemble inflammable.

Cependant, cette structure n'aurait pu se consolider si elle n'avait pas reçu un soutien social fort.

■ La guerre, une industrie nobiliaire

Le ^{xiv}e et le ^{xv}e siècle sont l'âge des monarchies, mais aussi celui des princes, celui de l'aristocratie. Les revenus de l'aristocratie terrienne ont diminué au fil des ans. Pour compenser cette diminution, les nobles et tous ceux qui vivaient des rentes de la terre se tournent vers d'autres sources de revenus, par exemple le banditisme qui, en ces périodes troublées, comportait peu de risques ; il y a des exemples célèbres en France et en Angleterre de nobles bandits (les Folville par exemple), mais les empiètements systématiques sur la propriété d'autrui auxquels se livraient bien des propriétaires terriens étaient plus graves. En tout cas, partout, les nobles pauvres vont chercher dans le métier des armes la source de revenus que la terre leur refuse ; ils sont présents dans ces armées de mercenaires qui dévastent l'Europe, se payant sur l'habitant quand les soldes de leurs employeurs officiels se tarissent : les « routes » de nobles faméliques comme les Basques de Navarre et de Castille, les Bretons et les Gascons, les bandes anglaises, brabançonnaises, hongroises, les compagnies de lansquenets (*Landknecht*) allemands ou d'arbalétriers génois, comptent aussi dans leurs rangs de nombreux paysans ambitieux, qui comptent sur la guerre pour s'élever dans l'échelle sociale. Les troupes suisses, qui s'imposent à la fin du ^{xv}e siècle sur les champs de bataille, sont essentiellement formées de paysans.

En Allemagne surtout la petite noblesse eut systématiquement recours au banditisme : aux avantages économiques, s'ajoutait une manifestation politique d'indépendance à l'égard des princes et des villes. En France et en Angleterre, on entre dans les rangs de ce que les historiens anglais ont appelé la « féodalité bâtarde ». Un seigneur inscrit dans sa *retenue* celui qu'il retient à sa suite, en lui versant une somme d'argent tous les ans et en lui procurant divers avantages. Dans les grandes occasions, les membres de ces *retenues* portent la livrée de leur patron. En France les accords entre deux nobles se font souvent par « traités

d'alliance ». Que ce soit par alliance ou par *retenues*, de vastes clientèles se créent ainsi, fondées sur l'intérêt. Mais pour payer leurs retenues, princes et grands seigneurs, frappés par la chute de la rente foncière, ont besoin d'une part des deniers publics. Ils se disputent le gouvernement et le contrôle des dépenses publiques. Par là, la féodalité bâtarde mena forcément à la guerre et, à défaut de conflit extérieur, à la guerre civile. La guerre en elle-même est une source de revenus. Les « lois » de la guerre de l'époque le montrent bien : rançons, pillages et rapines sont de bons rapports, de même que les soldes régulières. Surtout, la guerre est le prétexte dont tous les États ont besoin pour lever l'impôt qui retourne avant tout à la classe seigneuriale ; la fonction économique et sociale de la guerre est primordiale. L'impôt, prélèvement complémentaire, permet de compenser la chute de la rente seigneuriale. Ainsi la guerre, en aggravant par ses dévastations la crise du monde rural, créait les conditions de son propre développement. Elle était un facteur permanent d'instabilité. Pensant en retirer un profit, l'aristocratie pousse à la guerre extérieure : si au xiii^e siècle, les barons anglais rechignent à assister le Plantagenêt dans sa lutte pour conserver son domaine continental, Édouard III bénéficie de l'appui enthousiaste de sa noblesse pour ses campagnes. Mais dès que les échecs ou la conjoncture diplomatique mettent fin à la guerre, les luttes des factions pour contrôler le gouvernement prennent le relais. L'histoire de la France et de l'Angleterre est ainsi faite d'un enchevêtrement de guerres entre les deux pays et de guerres civiles, les périodes de paix extérieure étant des périodes de guerre civile, au moins dans le pays qui a eu le dessous lors de la dernière passe d'armes, parfois dans les deux pays en même temps...

Le premier **DE LA POLE** célèbre est un marchand de Hull qui fait fortune en finançant les guerres d'Édouard III. Son fils, Michaël, devient comte de Suffolk et meurt en exil, ses biens confisqués. Son fils fut tué en 1415 au siège de Harfleur, l'un de ses petit-fils quelques jours plus tard à la bataille d'Azincourt. L'autre, William, duc de Suffolk, fut décapité en 1450 par un pirate qui l'avait capturé alors qu'il s'enfuyait en France. Si son fils put mourir en paix, trois de ses cinq petits-fils (les deux autres étant ecclésiastiques) eurent une fin mouvementée : John et Edmond sur l'échafaud, Richard, entré au service du roi de France, à la bataille de Pavie, comme prétendant yorkiste au trône d'Angleterre.

p. 362, B.

■ L'aristocratie en France et en Angleterre

En Angleterre, l'aristocratie est dominée par les « magnats », pourvus d'un titre (ducs ou comtes). Parmi eux, les princes de sang royal jouent le rôle de leaders, avec quelques puissantes familles (Beauchamp, de la Pole, Neville, Percy). Au-dessous d'eux, des lords, dont certains sont presque aussi riches et puissants que les magnats. Le renouvellement de ces deux catégories est rapide, car les titres ne vont qu'aux héritiers mâles. La guerre et les luttes civiles déciment les familles, accentuant la mobilité sociale. La *gentry*, enfin, est une catégorie aussi ouverte : la fortune, le genre de vie (surtout le service militaire accompli comme homme d'arme à cheval) agrègent vite à l'aristocratie. La situation n'est guère différente en France : on voit dans le Forez un brassage aussi rapide qu'en Angleterre. Les princes de sang royal jouent aussi le rôle de leaders : les ducs de Bourbon, Robert d'Artois, Charles le Mauvais, les frères de Charles V (Berry, Bourgogne et Anjou), le frère de Charles VI, Louis d'Orléans. À leurs côtés se trouvent les grands seigneurs du Midi (comte d'Armagnac, comte de Foix, familles d'Albret et de Grailly), et les ducs de Bretagne et de Lorraine, bien qu'extérieurs au royaume.

Ces nobles sont liés par des mariages, opposés par des querelles de famille, assistés par des clientèles rivales. Ils ont le souci

de leur prestige et de leur gloire, le désir de fonder des dynasties. Vivant au milieu de cours fastueuses, disposant d'une administration copiée sur celle du roi, ils n'hésitent pas à s'engager dans des aventures glorieuses: Jean de Gand en Castille, Humphrey de Gloucester en Flandre, les comtes de Foix en Navarre, les ducs d'Anjou à Naples... Pour tous, la guerre est une nécessité: elle est le prétexte et la justification des impôts qu'ils lèvent ou dont ils profitent. Elle est aussi un genre de vie: elle n'a jamais autant fasciné par son aspect chevaleresque, alors qu'elle est devenue, bien souvent, un prosaïque gagne-pain. En témoignent les ordres de chevalerie que créent les souverains (la Jarretièrre, 1351; ordre de l'Étoile, 1351; Toison d'Or, 1430; ordre de Saint-Michel, 1469).

■ Une guerre de professionnels

La guerre, dans ces conditions, présente un visage nouveau. Peu à peu les armées n'ont plus été composées que de professionnels soldés, y compris les nobles qui combattent à cheval. Les souverains ont bien tenté de se procurer des soldats autrement: mais les premiers échecs français ont montré qu'il était impossible de compter sur la levée féodale traditionnelle, et les essais de service militaire obligatoire n'ont rien donné de bon, excepté le cas des communes flamandes. L'emploi de professionnels soldés n'est pas en soi une nouveauté: les Hohenstaufen, Henri II en avaient engagé à leur service, mais jamais dans d'aussi importantes proportions. Ces troupes soldées sont plus ou moins efficaces. La paix pose toujours un grave problème: souvent, les soldats essayent de s'accrocher à un château d'où ils rançonnent le plat pays. Fiscalité irrégulière, au fond, qui fait que, en France surtout, la paix ne vaut guère mieux que la guerre. Les « Grandes Compagnies », les « Écorcheurs » ont peut-être causé autant de dommages aux campagnes françaises que les Anglais... Peu à peu on en vint à l'idée que l'armée soldée devait être au moins en partie permanente: Charles VII, le premier, réussit en 1445 à mettre sur pied une armée permanente de gendarmes et d'archers.

Cause et conséquence de cette évolution, le coût de l'armement augmente. Grâce à sa solde ou aux équipements mis à sa disposition par le prince, le professionnel dispose d'armures et de chevaux de prix. En outre seul le prince a les moyens de bénéficier des progrès techniques, telle l'artillerie. On a pu soutenir que la monarchie avait survécu aux épreuves de cette période parce que seul le prince peut entretenir une artillerie (au moins une artillerie mobile, car les villes consentiront souvent de gros sacrifices financiers pour faire fondre des canons: c'est le cas de Bordeaux au ^{xv}^e siècle). Seuls des professionnels peuvent s'occuper du parc d'artillerie, des réserves de poudre, des moyens logistiques. Enfin, le rôle dévolu à des armes non nobles (l'arc en Angleterre, l'arbalète en France) oblige à avoir recours à des mercenaires entraînés (arbalétriers génois, archers gallois). L'entretien de cette armée est en tout cas l'une des causes qui contribuent le plus au renforcement de l'État.

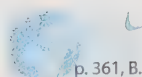
PATIS: traité de composition par lequel une ville ou un village paie un chef de bande pour qu'il l'épargne.

Sur le canon, p. 276.

II. La France et l'Angleterre : la guerre de Cent Ans (1337-1455)

■ Les origines de la guerre de Cent Ans

La guerre de Cent Ans est en réalité une série de conflits distincts qui, de 1337 à 1455, ont opposé la France et l'Angleterre, provoquant des luttes annexes (Bretagne, Castille) que nous négligerons. Elle a des origines directes, dynastiques, féodales et économiques. Dynastiques d'abord : l'extinction de la ligne capétienne directe en 1328 a amené sur le trône Philippe de Valois, descendant du second fils de Philippe III le Hardi, puisque, depuis 1316, il semblait admis que les femmes ne pouvaient succéder à la couronne de France (la loi salique est une « redécouverte » du temps de Charles V). Or, si l'on admettait que les femmes pouvaient au moins transmettre leurs droits, deux candidats étaient aussi bien placés que Philippe : Charles le Mauvais, qui par sa mère Jeanne de Navarre était de la lignée de Louis X, et Édouard III, le roi d'Angleterre, qui par sa mère Isabelle descendait de Philippe le Bel. L'élément dynastique a joué tout au long de la guerre un rôle de propagande et de justification, mais il n'a été évoqué qu'au dernier moment : nul n'a réellement contesté en 1328 l'accession de Philippe VI de Valois, y compris Édouard III qui dès 1329 lui prêtait l'hommage pour la Guyenne. C'est en réalité la Guyenne qui a joué le rôle principal dans le déclenchement du conflit. À plusieurs reprises des contestations s'étaient élevées entre le suzerain français et son vassal anglais (confiscation de la Guyenne, 1294-1297, guerre de Saint-Sardos, 1323-1327), surtout du fait des empiètements français. Les négociations durèrent six ans : Édouard III était prêt à des concessions à propos de la Guyenne, à condition qu'on lui laisse les mains libres en Écosse, où il avait imposé le prétendant pro-anglais Édouard Balliol (bataille d'Halidon Hill, 1333). Enfin en Flandre, les milices urbaines avaient été écrasées par Philippe VI à Cassel, et les Anglais voyaient d'un mauvais œil l'accroissement de l'influence française dans ce pays important pour leur économie. En 1337, Édouard, las de négocier, revendiqua la couronne de France.



p. 361, B.

■ La première phase : les succès anglais

La guerre de Cent Ans peut être divisée en quatre périodes. La première, de 1337 à 1360, est celle des succès anglais. À deux reprises, la tactique défensive utilisée par les Anglais qui accablent sous leurs traits la chevalerie française désordonnée leur vaut la victoire (Crécy-1346, Poitiers-1356) : victoires sans appel, surtout la seconde, où le roi de France Jean le Bon est fait prisonnier.

En outre, la victoire navale de l'Écluse (1340) et la prise de Calais (1347) garantissent aux Anglais la possibilité de passer en France quand ils le veulent. Les assemblées représentatives, lasses de payer des impôts qui ne rapportent que des défaites,

les partis aristocratiques (en 1356 celui de Charles le Mauvais, roi de Navarre) se lancent à l'assaut d'un pouvoir central qui cumule défaites et faiblesses. Le dauphin Charles (le roi Jean étant prisonnier à Londres), habile, s'incline d'abord devant les exigences du parti navarrais et celles de la bourgeoisie urbaine dont le meilleur représentant aux États de langue d'oïl est le prévôt des marchands de Paris, Étienne Marcel. Mais lorsque Marcel, pour forcer le dauphin à prendre des mesures décisives, eut assassiné deux de ses conseillers (février 1358), le dauphin s'enfuit; devenu rebelle, Marcel perd son audience et est assassiné au moment de s'allier avec le Navarrais. En 1360, en refusant obstinément le combat, le dauphin met en fâcheuse posture Édouard III, lancé dans une imprudente chevauchée. La paix devenait donc possible: le traité de Brétigny laisse aux Anglais Calais, Guines, le Ponthieu et une grande Aquitaine qui comprenait Guyenne, Gascogne, Quercy, Rouergue, Limousin et Poitou, territoires sur lesquels le roi de France abandonnait ses droits de souveraineté.

p. 252.

p. 363, E.

■ La deuxième phase: les succès français

La deuxième phase est celle des succès français. Charles V, devenu roi en 1364, s'était donné les moyens de faire la guerre, en restaurant le pouvoir monarchique. Engageant des compagnies soldées, il les confia à un chef remarquable, Bertrand Du Guesclin, prêt à appliquer cette stratégie défensive qui avait si bien réussi en 1359-1360. L'appui de l'Écosse et de la Castille (où le prétendant pro-français Henri de Trastamare s'était emparé du trône avec l'aide de Du Guesclin), la neutralité bienveillante de la Flandre dont l'héritière venait d'épouser le frère du roi Philippe, duc de Bourgogne, assuraient de solides arrières au roi de France. Il reçut donc l'appel qu'au mépris du traité de Brétigny lui adressèrent le comte d'Armagnac et le sire d'Albret. Au bout de quatre ans, Édouard III avait presque tout perdu (1369-1373). Une seconde série de campagnes fut moins heureuse pour les Français (1376-1380); mais la domination anglaise en France était réduite et des trêves écartèrent les Anglais de France pendant trente-cinq ans.

Ce fut au tour des Anglais de souffrir de graves désordres intérieurs: Édouard III avait laissé l'aristocratie prendre une très grande place et, dès la fin de son règne, les luttes de faction affaiblirent la monarchie. Ce fut pis avec son successeur, Richard II, qui en 1388 dut s'humilier devant la grande noblesse menée par son oncle, Thomas de Gloucester. Il ne put prendre qu'une courte revanche en 1397, car dès 1399, il était renversé et mis à mort par son cousin Henri de Lancastre. Devenu le roi Henri IV, celui-ci fondait la dynastie lancastrienne. Mais en France, on était incapable de tirer parti des victoires de Charles V: pendant la minorité de Charles VI (1380-1388) puis pendant sa maladie (le roi était devenu fou en 1392), les « princes » se disputèrent le pouvoir: Jean de Berry, Louis I^{er} et Louis II d'Anjou, Philippe le Hardi, duc de Bourgogne et comte de Flandre, et bientôt Louis d'Orléans, frère de Charles VI.

p. 363, D.

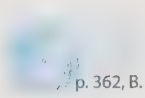
La rivalité des partis aristocratiques se résuma bientôt en une rivalité Orléans-Bourgogne qui prit une tournure violente lorsque à Philippe le Hardi succéda son fils, Jean sans Peur (1404) ; celui-ci fit assassiner Louis d'Orléans que soutenait une solide faction où se distinguait le comte d'Armagnac. Dès lors, les deux partis, le Bourguignon (très fort dans les villes) et l'Armagnac (où figuraient les autres princes, Berry, Bourbon, Anjou, le Dauphin, la Reine, etc., effrayés par la puissance du Bourguignon) firent appel aux Anglais.

■ La troisième phase : l'occupation anglaise

En Angleterre était monté sur le trône Henri V (1413-1422). Il envahit la France et à Azincourt (1415), sa petite troupe massacra la chevalerie française. Une réconciliation générale aurait pu sauver la France : or en 1419, au cours d'une entrevue à Montreuil avec le dauphin Charles, le duc de Bourgogne, Jean sans Peur, fut assassiné. Dès lors, son fils Philippe le Bon (1419-1467) soutint les prétentions d'Henri V, contre le parti Armagnac lié au roi de France. Le traité de Troyes consacra la victoire du roi d'Angleterre. Henri n'enlevait pas sa couronne à Charles VI, mais en devenait l'héritier par son mariage avec Catherine de France (1420). Le dauphin ne pouvait accepter ce traité. La France se trouva divisée en deux. Ce fut la période la plus dure de la guerre, aucun parti n'étant assez fort pour l'emporter : la mort d'Henri V (1422) avait laissé la couronne à un enfant et l'Angleterre connaissait à son tour les difficultés d'une régence. Ici se situe l'épisode de Jeanne d'Arc. Cette jeune Lorraine avait dès 1425 entendu des voix qui lui enjoignaient d'aller au secours du roi de France. Aidée par le capitaine Robert de Vaucouleurs, elle se rendit auprès du roi qui la soumit à l'examen d'une commission de théologiens à Poitiers. L'examen ayant été favorable, Jeanne d'Arc prit la tête de l'armée et marcha sur Orléans qui fut enlevée en mai 1429. Dès juillet, Jeanne d'Arc emmena Charles se faire sacrer à Reims (Charles VI était mort en 1422). Jeanne ne put cependant prendre Paris ; faite prisonnière en mai 1430 par les Bourguignons, elle fut livrée aux Anglais qui la firent brûler comme sorcière à Rouen (1431). Cet épisode important sur le plan religieux fait apparaître au grand jour la puissance du sentiment national, déjà perceptible au moment des désastres de 1356, grâce à la pierre de touche que fut le sacre de Reims.

■ La quatrième phase : la reconquête française

L'événement capital reste le traité d'Arras (1435) : Philippe le Bon abandonnait l'alliance anglaise, le roi le dispensant d'hommage pour ses domaines français et lui laissant les villes de la Somme qu'il avait occupées. Bientôt il ne restait aux Anglais que la Guyenne et la Normandie, reconquises après Formigny (1450) et Castillon (1453). L'Angleterre semblait dans les luttes civiles : en 1453 éclatait la guerre des Deux Roses où s'affrontèrent tenants de la rose blanche (Yorkistes, partisans de Richard d'York et de son fils Édouard) et de la rose rouge (Lancastriens,



p. 362, B.



p. 362, C.



p. 365, D.

partisans d'Henri VI). York fut tué mais Édouard, victorieux à Towton (1461), évinça Henri VI. Édouard IV réussit, malgré une chaude alerte (1470-1471), à se maintenir sur le trône (1461-1483), mais son frère Richard III fut écrasé à Bosworth en 1485 par Henri Tudor qui établissait solidement son pouvoir.

Dans le même temps, les rois de France avaient facilement disposé des révoltes aristocratiques (Praguerie-1440, Guerre du Bien Public-1465), mais ils avaient dû user leurs forces contre le duc de Bourgogne : l'imprudence de Charles le Téméraire permit à Louis XI de mettre la main sur ses domaines français après sa mort devant Nancy (1477). Dans tout ce conflit, la subtilité de Louis XI fut remarquable ; il sut diviser les princes, alliés du Téméraire, puis à partir de 1474 sa diplomatie tissa autour du Bourguignon un filet dont celui-ci ne put s'échapper : le roi acheta la neutralité d'Édouard IV au traité de Picquigny (1475) et se lia aux Suisses. La fin de la dynastie angevine et l'effondrement de la famille d'Armagnac avaient accru la puissance du roi de France. Le mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne (1491) parachevait l'œuvre de Louis XI, bien continuée par la régence de Pierre et d'Anne de Beaujeu (1483-1491). Au sortir des difficultés de la guerre de Cent Ans, au moment où l'économie se faisait plus prospère, la monarchie des Valois paraissait l'État le plus puissant d'Occident.

p. 362, C.

p. 362, D.

III. Les autres États d'Europe

■ L'Empire

Dans l'Empire, le pouvoir central n'a jamais pu s'imposer sans conteste. En Italie, d'abord, l'Empereur ne joue plus qu'un rôle très effacé. Jusqu'en 1452, il est couronné à Rome. Mais que retire-t-il de cette consécration ? Pas grand-chose ; si l'idée d'Empire est encore vivace, le pouvoir réel de l'Empereur est réduit. Il dispose certes d'une administration centrale, avec chancellerie, trésor, et cour de justice. Mais le personnel de la chancellerie est peu nombreux, les rentrées fiscales minimes... La Diète (*Reichstag*) est une arène politique, où s'affrontent princes, nobles, et représentants des « villes libres » (80 à 90 cités sont représentées), et sa législation n'est guère respectée. Les sept Électeurs constituent à la Diète un collège distinct. Seuls avantages que l'empereur retire de sa position : une certaine facilité pour accroître ses domaines et l'espoir de fonder une dynastie. Louis IV de Bavière (1314-1346) et Charles IV ont ainsi pu exalter la puissance des Wittelsbach pour le premier, des Luxembourg pour le second. Les Luxembourg (avec Charles IV, 1346-1378, Wenceslas, 1378-1409 et Sigismond, 1410-1437), et les Habsbourg (Albert II, 1438-1439, Frédéric III, 1440-1493, Maximilien, 1493-1519) ont tour à tour réussi à réserver à leur famille le titre impérial. Ces souverains ont mis leur prestige au service d'entreprises extérieures aux pays germaniques sinon à l'Empire, en Italie (Louis IV), en Bohême (Charles IV et

ÉLECTEURS : sont électeurs à la fin du xv^e siècle les archevêques de Cologne, Mayence et Trèves, le comte Palatin du Rhin, le duc de Saxe, le margrave de Brandebourg et le roi de Bohême.

Wenceslas), en Hongrie (Sigismond et Albert II). Sigismond joua également un rôle dans les affaires religieuses.

Les empereurs tirent leur puissance de leurs principautés territoriales. Les princes allemands, en tout cas au moins les Électeurs dont les droits souverains ont été implicitement reconnus par la fameuse Bulle d'Or (1356) de Charles IV doivent être comparés au duc de Bourgogne, plus qu'aux « princes » de France ou d'Angleterre. Les Luxembourg tirent leur force d'un agrégat d'États mouvants qui comporta outre le duché de Luxembourg et le royaume de Bohême, le Brabant, le Hainaut, la Moravie, la Lusace, la Silésie, le Brandebourg et avec Sigismond le royaume de Hongrie. Quant aux Habsbourg, ils commencent à jouer un rôle lorsque Maximilien, héritier de son épouse Marie de Bourgogne pour les domaines de la maison de Bourgogne qui faisaient partie de l'Empire, eut rétabli son pouvoir sur les domaines familiaux longtemps divisés (vallée du Rhin alémanique, Autriche, Styrie, Carinthie). La multiplicité de ces États en lutte les uns contre les autres a aggravé l'insécurité ; menacées, les villes se sont groupées en ligues (ligue Souabe, ligue Rhénane, et l'on peut inclure ici aussi la Hanse, que sa lutte contre le roi de Danemark contribua à unir) pour mettre fin aux déprédations des nobles et des chevaliers pillards. Mais battues en 1388-1389, elles durent renoncer à pacifier la Germanie, et tout le xv^e siècle est fait de guerres entre princes et villes. L'absence de pouvoir central est au xv^e siècle très sensible : Wenceslas et Sigismond sont occupés par la Bohême révoltée, par la Hongrie attaquée par les Turcs, et les Habsbourg, incapables de se maintenir dans ces royaumes sont d'une dérisoire faiblesse jusqu'au redressement opéré par Maximilien.

p. 366, A.

■ Les domaines bourguignons

Dans ces conditions, de nombreux territoires se sont détachés de l'Empire. L'emprise germanique recule. Princes français, les ducs de Bourgogne ont inclus dans leurs États nombre de territoires de l'Empire. Par mariage, par achat (Namur), par héritage ou par violence (Gueldre), ils ont regroupé les domaines des Wittelsbach (Hainaut, Hollande) et des Luxembourg (Brabant, Luxembourg) dans l'ouest de l'Empire, et imposé leurs candidats sur les sièges épiscopaux de Liège, Cambrai et Utrecht. Les Pays-Bas, ainsi constitués, ont été organisés en État centralisé pourvu de ses Chambres des comptes, d'un Trésor, d'un grand conseil ducal et plus tard d'une armée permanente. L'activité des ducs ne se limita pas aux Pays-Bas. Détournés de France après le traité d'Arras qui leur faisait abandonner la Champagne, ils cherchèrent à relier leurs territoires du Nord à la Bourgogne en acquérant de nouveaux domaines d'Empire. Charles le Téméraire rêva de reconstituer la Lotharingie. Il réussit certes à dominer la Lorraine et à acheter le landgraviat de Haute-Alsace : mais voulant installer sur le siège archiepiscopal de Cologne un candidat de son choix, il se heurta à une violente opposition, fomentée par le roi Louis XI et les Suisses. Son échec devant Neuss (1475) provoqua la révolte de l'Alsace,

p. 363, E.

tandis que le duc de Lorraine entrait en guerre contre lui. Les armées suisses, aidées par l'argent français, firent s'effondrer la Bourgogne, par leurs victoires de Grandson et de Morat (1476). La mort du Téméraire devant Nancy (1477) mit fin au rêve lotharingien. La cohésion des Pays-Bas fut maintenue : la fille du Téméraire, Marie de Bourgogne, et son mari, Maximilien d'Autriche, profitant des erreurs de Louis XI trop avide, résistèrent aux Français, grâce au soutien des États Généraux des Pays-Bas, acquis au prix de la reconnaissance des libertés locales. La paix de Senlis (1492) entérinait la victoire de Maximilien.

■ La Suisse

La Confédération helvétique est née d'une ligue formée en 1291 par les trois cantons forestiers d'Uri, Schwyz et Unterwalden révoltés contre leurs seigneurs, les Habsbourg, et réclamant de dépendre directement de l'empereur. Victorieux des Habsbourg à Morgarten en 1315, les trois cantons furent bientôt rejoints par des villes (Lucerne, Zurich, Berne) et peu à peu se constitua la Confédération helvétique, qui régla définitivement ses comptes avec les Habsbourg à Sempach (1386) et à Nähfels (1388). Au ^{xv}^e siècle, la Confédération s'agrandit sans cesse grâce aux victoires de ses fantassins armés de longues piques. Sa victoire sur la Bourgogne fit passer au premier plan la « Ligue des Confédérés de Haute-Allemagne » qui à la fin du ^{xv}^e siècle, sans former à proprement parler une nation, est pratiquement indépendante de l'Empire.

■ L'Europe centrale : l'expansion de la Pologne et l'ascension de la Russie moscovite

La Pologne s'accroît ainsi de façon spectaculaire mais elle se heurte à une puissance nouvelle, la Moscovie. Les Moscovites doivent à l'origine leur fortune aux Tatars : ils les ont aidés à se débarrasser de leur rival, le prince de Tver. Leur prince, Ivan « Kalita » (l'escarcelle), devient le principal responsable de la perception du tribut des princes russes aux Tatars. Prestigieux intermédiaire, il rachète les principautés incapables de s'acquitter du tribut et rassemble ainsi un vaste territoire. En 1326, il transfère à Moscou le métropolite de Kiev, réfugié à Vladimir après la ruine de sa ville : dès lors Moscou est la capitale de l'orthodoxie russe. Le prince Dimitri, vainqueur des Tatars et les Lituanais coalisés à Koulikovo sur le Don (d'où son surnom « Donskoï »), est assez fort pour rejeter la tutelle tartare. Cette victoire est, après l'installation du métropolite à Moscou, la deuxième pierre fondatrice de l'État russe : le grand-prince de Moscou apparaît dès lors comme le champion des Slaves contre les Tartares. Il devient aussi le champion de l'orthodoxie grecque contre le catholicisme latin : en 1448, Basile II fait arrêter le métropolite Isidore qui avait participé au concile de Florence en 1439, et proclamé l'union des Églises latine et orthodoxe. Basile II, soutenu par le clergé et l'opinion populaire, refuse cette mesure acceptée par les Grecs dans le seul but de sauver Constantinople. De sa propre autorité, il fait désigner Jonas de Riazan pour succéder à Isidore, sans même

l'avis du patriarche de Constantinople. C'est là un pas décisif vers l'autocratie russe, qui subordonne l'Église au souverain ; en même temps, Constantinople étant prise par les Turcs en 1453, le prestige de Moscou, défenseur de la vraie foi orthodoxe et troisième Rome, est définitivement affirmé. Ivan III (1462-1505) parachève l'œuvre de son prédécesseur avec vigueur. Après avoir éliminé les princes russes, il s'attaque à Novgorod, prise en 1471 et annexée en 1477. Profitant de la rivalité entre Casimir Jagellon et Mathias Corvin, il prend Viazma aux Jagellons et à l'est, il progresse aux dépens des Tatars : il impose son protectorat au khan de Kazan en 1487 et, allié au khan de Crimée, finit par abattre la Grande Horde en 1502. En 1494 comme en 1503, Ivan III se proclame souverain tsar de toute la Russie : un nouvel Empire est né.

Affaibli, l'Empire n'a pu soutenir l'influence germanique à l'Est. Le xiv^e siècle a renforcé l'influence française sur l'Europe centrale : Louis I^{er} de Hongrie (1342-1382), un prince angevin qui constitua un immense empire, incluant la Dalmatie, des vestiges de l'empire serbe d'Étienne Douchan (la Bosnie, une partie de la Serbie et de la Bulgarie) et la Pologne, et Charles de Luxembourg, roi de Bohême avant d'être empereur, puisèrent en France leur inspiration. Mais dans toute l'Europe centrale la puissance de l'aristocratie s'opposa au développement d'un État stable capable de résister aux Turcs. Les empereurs Luxembourg usèrent leurs forces en Bohême (Wenceslas) et en Hongrie (Sigismond) tandis que le plus puissant souverain de la seconde moitié du xv^e siècle, Mathias Corvin (roi de Hongrie) guerroya surtout contre la Bohême et l'Autriche au lieu de concentrer ses efforts contre les Turcs : il pensait qu'il devait s'assurer une base de départ dans l'Empire. Les conséquences du déclin de l'Empire ont donc une portée considérable. Des dynasties nationales se sont établies en Hongrie (Hunyadi) et en Pologne (Jagellonides originaires de Lituanie qui s'installent aussi en Bohême à la mort du roi tchèque Georges de Podiebrad, 1457-1471) et les Allemands ont vu leur échapper nombre de territoires : lorsque, après s'être fait baptiser, le prince de Lituanie Jagellon devint en épousant la fille de Louis de Hongrie, Edwige, roi de Pologne sous le nom de Vladislav II Jagellon (1386-1434), l'Ordre teutonique se trouva face à un puissant rival. Vaincus à Tannenberg (1410) les Teutoniques durent se résigner, à la paix de Thorn (1466), à être coupés de leurs bases allemandes. Il ne possédèrent plus que la Prusse orientale et la Livonie, théoriquement dépendantes du royaume de Pologne.

■ La Hanse et la Scandinavie

Le recul germanique en Baltique est accentué au xv^e siècle par le déclin de la puissance hanséatique. Les Hanséates, capables au xiv^e siècle d'imposer au Danemark la paix de Stralsund (1370) leur assurant le libre passage dans les détroits ont, dans la seconde moitié du xv^e siècle, dû tolérer de nouveaux venus en Baltique (Anglais, et surtout Hollandais protégés par le duc de Bourgogne). Les Scandinaves, ouverts à l'influence hanséatique sous le règne de Margaret qui, après l'Union de Kalmar (1397),

p. 366, A.

p. 366, A.

est reine de Norvège, Suède et Danemark, se rebellent : en 1472 les droits perçus au passage du Sund sont augmentés, tandis que le roi de Danemark a vu ses forces accrues par l'acquisition du Holstein et du Schleswig (1460). Le prince de Moscovie ayant saisi Novgorod en 1494, le recul hanséatique est manifeste.

■ L'avance turque

À l'est des terres germaniques, les Jagellons règnent sur la Pologne, la Lituanie, l'Ukraine, la Bohême et, après la mort de Corvin, la Hongrie. Toutefois il n'existe qu'un lien familial entre ces États. Dans la plupart d'entre eux, l'aristocratie domine : les Turcs ont, dans ces conditions, pu pénétrer en Europe sans rencontrer une opposition suffisante. Dès 1354, le souverain ottoman Orchan a obtenu une tête de pont européenne à Gallipoli. Peu à peu, les Ottomans avancent, profitant des divisions de l'aristocratie grecque et des faiblesses des royaumes de l'Europe centrale. Après leur victoire de Kossovo (1389), les Ottomans mettent la main sur les Balkans : la conquête de la Thessalie (1391) et l'écrasement de la croisade levée pour les combattre à Nicopolis (1396) complètent leurs succès. Les Européens ne savent pas profiter du répit que leur procure l'invasion de l'Anatolie par Tamerlan (1402). La bataille de Varna où Polonais et Hongrois, pour une fois unis sous la conduite de Vladislav II Jagellon, du régent Jean Hunyadi (père de Mathias Corvin) et du légat Cesarini, furent écrasés, donna aux Ottomans un nouvel élan (1444). La prise de Constantinople (1453) en fut la conséquence logique... Le sultan Mahomet II se heurta à une résistance mieux organisée dans la Hongrie de Mathias Corvin, la Moldavie et la Valachie du hospodar Étienne le Grand (1457-1504) et l'Albanie de Skander-beg, mais l'avance turque reprit dès la fin du ^{xv}^e siècle. Sur mer, Gênes et Venise, incapables de s'entendre, n'avaient pu résister, et leur empire maritime s'était effondré.

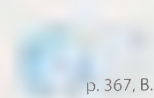
HOSPODAR : ce terme qui signifie simplement « maître » est employé pour désigner le prince qui gouverne la Moldavie et la Valachie.

■ L'Italie

L'Italie au début du ^{xiv}^e siècle est elle aussi divisée. Dans les Alpes et au Sud, on trouve des États féodaux : le comté de Savoie et le royaume de Sicile, longtemps divisé en deux blocs, le royaume de Naples (descendants de Charles d'Anjou) et la Trinacrie (la Sicile proprement dite, avec une dynastie aragonaise). Tandis que les États du pape se désagrègent en cités et en seigneuries rivales, les grandes villes dominent l'Italie du nord et du centre. Elles s'opposent pour des motifs économiques et commerciaux (cas des cités maritimes), mais aussi politiques.

Oligarchie et tyrannie dans les villes italiennes

Deux types de régime se rencontrent dans ces villes : à Florence, par exemple, le *popolo* organisé en *arti* détient la réalité du pouvoir et dirige la Seigneurie. Ce peuple se limite au *popolo grasso*, à l'oligarchie financière et commerciale. À ce type de gouvernement oligarchique s'oppose celui de villes gouvernées par un seul homme (Milan avec les Visconti,



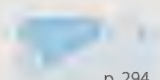
p. 367, B.

SEIGNEURIE : en Italie, ce terme désigne l'État urbain, qu'il ait ou non un seigneur à sa tête.



p. 168.

Vérone avec les Della Scala) qui s'appuie sur les couches modestes de la population. Mais l'opposition entre les propagandistes de la vertu et de la liberté (Florentins) et ceux d'une unité italienne que seul pourrait réaliser un Prince (Milanais) n'est pas la seule. L'Italie est toujours travaillée par les séquelles de la lutte de la Papauté et de l'Empire : les Guelfes, partisans de la Papauté (Florence, Angevins de Naples, appuyés par la France) se heurtent aux Gibelins (Milan, Sicile, appuyés par l'Aragon). Le thème de l'Italie unifiée parle au cœur de tous : il suffit de lire *La Divine Comédie* de Dante (mort en 1321). Mais l'Italie n'existe que comme idée. Tous ceux qui croyaient pouvoir transformer cette idée en réalité échouèrent, après de dures guerres, laissant un pays dévasté par des armées constituées d'étrangers conduits par des chefs qui ont conclu une *condotta*, véritable contrat de location, avec la cité ou l'État qui les emploie.



p. 294.

Au xiv^e siècle s'effacent les deux puissances qui s'étaient autrefois disputé la suprématie en Italie. La Papauté quitte Rome pour Avignon : réinstallée en 1378 à Rome, le schisme lui interdit de jouer un rôle de premier plan. Le royaume de Naples, son allié, s'est épuisé sous le règne du roi Robert (1307-1343) en lutte contre la Sicile, et à partir de Jeanne I^{re} (1343-1382), la dynastie angevine minée par ses luttes internes, ne connaît que des déboires. Quant à Florence, le krach de ses compagnies bancaires (1342-1346) et ses difficultés sociales (révolte des Ciompi et ses suites, 1378-1382) l'obligent à limiter ses ambitions. Du côté gibelin, l'empereur a disparu de la scène italienne ; Henri VII est mort en 1313 à la veille d'une guerre contre Naples et la Papauté. Les tentatives de Louis de Bavière, mal assuré de ses arrières allemands, échouent (1328-1329). Dès lors, même au temps de Charles IV, l'empereur ne joue plus qu'un rôle modeste, se bornant le plus souvent à remplir ses caisses par des ventes de titres (Wenceslas vend un titre ducal à Jean-Galéas Visconti pour 100 000 florins). Il laisse ainsi les mains libres aux seigneurs gibelins (Visconti, Della Scala) qui accroissent nettement leurs domaines : les Visconti étouffent l'essor de Vérone et Jean-Galéas Visconti (1378-1402) semble être capable d'unifier autour de Milan l'Italie du Nord. Gênes et Venise sont absorbées par leur compétition : un moment mise à mal par la guerre de Chioggia (1377-1381), Venise commence à édifier son empire de Terre Ferme.

TERRE FERME : ce terme désigne les possessions continentales de Venise en arrière des lagunes.

La péninsule au xv^e siècle

Au xv^e siècle l'échiquier politique se simplifie, mais les conflits s'intensifient. Gênes, déchirée par les luttes des factions aristocratiques, s'efface en Italie, confiant souvent son destin à un étranger (le roi de France, le seigneur de Milan) ; elle se contente de faire échec à l'impérialisme aragonais, car l'axe Barcelone-Naples-Palermo est un danger mortel pour son commerce. La grande affaire de la première moitié du xv^e siècle est la lutte qui oppose Florence et Milan. Milan, après un recul à la mort de Jean-Galéas, a retrouvé sa puissance avec Philippe-Marie Visconti (1412-1447), dont l'œuvre est continuée par l'usurpateur François Sforza (1450-1466) : Florence et Venise, menacées par

son expansion, lui livrent une guerre sans merci. À la faveur des difficultés nées de ces guerres, les Médicis s'installent en maîtres à Florence (Côme de Médicis, 1434), tandis que la Terre Ferme vénitienne s'accroît lentement (Bergame et Brescia). La lutte des deux rivaux se retrouve aussi à Naples, où Milan soutient le roi d'Aragon Alphonse V le Magnanime et Florence René d'Anjou; l'Aragonais l'emporte (1443).

Tout paraît s'apaiser. La paix de Lodi (1454) traduit à la fois l'équilibre entre les deux partis et la lassitude des Italiens, effrayés par la menace turque. Mais aucun problème n'est réglé, et surtout pas le litige qui oppose Angevins et Aragonais (guerres de Jean de Calabre, fils de René d'Anjou, contre les Aragonais, 1456-1462). Louis XI, jaloux de ses parents, interdit aux princes Valois toute action en Italie, supprimant ainsi l'une des causes du conflit. Il intervient encore pour rétablir la paix (1480) lorsque le pape Sixte IV mène l'assaut contre Florence où Laurent le Magnifique vient d'écraser la conjuration des Pazzi. Les regards se tournent donc vers la France chaque fois que le désordre reprend en Italie; les droits de la famille d'Anjou et ceux des Orléans (héritiers des Visconti à la suite du mariage de Louis d'Orléans et de Valentine Visconti) n'obligent-ils par le roi de France à se pencher sur l'écheveau italien? L'affrontement angevin-aragonais n'est plus très loin de donner naissance à l'affrontement franco-espagnol, autrement grave...

■ La péninsule Ibérique

Les États ibériques ont en effet progressé: trop vite agrandis, ils étaient mal adaptés à leur tâche au début du ^{xiv}^e siècle. Les particularismes locaux et les luttes des factions aristocratiques mêlées aux querelles dynastiques suscitaient le désordre. C'est en Castille que ces luttes furent les plus graves, depuis les contestations qui s'élevèrent à propos de la succession d'Alphonse X le Sage (1276-1325), jusqu'à la lutte de Pierre le Cruel et d'Henri de Trastamare (1353-1369). En Aragon, le roi eut à lutter contre l'Union des nobles et des villes: Pierre IV en vint à bout en 1348, mais dut accorder l'autonomie à la Catalogne qui l'avait aidé. Très violents, ces « rois cruels » ont accompli une œuvre institutionnelle qui portera ses fruits. À partir des années 1380, la péninsule Ibérique s'apaise. Par d'heureuses combinaisons matrimoniales, la dynastie de Trastamare installe les siens en Aragon (arbitrage de Caspé, 1412) puis en Navarre (1425). L'histoire de la Castille au ^{xv}^e siècle est troublée par la lutte qui oppose les partisans de la Beltraneja, fille du roi Henri IV (qui passait pour être la fille du favori Bertrand de la Cueva), et ceux d'Isabelle, sœur du roi, mariée à Ferdinand, l'héritier de l'Aragon, dont le roi Jean II sut avec obstination préparer l'unité espagnole. Isabelle et Ferdinand l'emportent en 1475: avec les « Rois catholiques » l'Espagne est unifiée de fait. Ses institutions renforcées, ses souverains reprennent l'œuvre de reconquête, interrompue après la victoire du Rio Salado en 1340: en 1492, avec la conquête du royaume de Grenade, disparaît le dernier royaume musulman de la péninsule. En même temps, les Juifs sont



p. 366, A.

chassés d'Espagne: le désir d'unité nationale poussait à supprimer les différences religieuses dans ce pays où convertis de plus ou moins fraîche date côtoyaient Juifs et Musulmans (mise en place de l'Inquisition dirigée par Torquemada). En cette même année 1492, un Génois, Colomb, partait pour l'Amérique. La Castille s'était en effet lancée, comme le Portugal, dans les explorations lointaines. Le Portugal, sous la dynastie d'Aviz qui devait son installation à l'appui de la petite noblesse et des marchands, avait consacré le plus gros de ses efforts à la recherche de la route des épices. Au traité de Tordesillas (1494), la Castille et le Portugal se partageaient le monde...

L'histoire des xiv^e et xv^e siècles est donc un étonnant catalogue de guerres et de luttes intestines. L'Europe a payé un lourd prix pour ses divisions et ses querelles: l'avancée turque en témoigne. Mais le solde n'est pas entièrement négatif. À la fin du xv^e siècle, au moment où les conditions économiques se font meilleures, quelques puissances ont perfectionné et renforcé leur organisme d'État.

IV. La vie politique

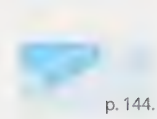
■ La théorie

Aux xiv^e et xv^e siècles se multiplient les « miroirs au prince » (traités du bon gouvernement royal) et les ouvrages théoriques sur le gouvernement. L'image royale exaltée est médiévale: majesté, justice, beauté (physique ou à défaut apparat...), bonté, sont les qualités du prince. Schéma de plus en plus éloigné de la vérité; Louis XI, Philippe le Bon, Jean II d'Aragon sont plus proches du Prince de Machiavel que du saint Louis de Joinville: ce qui a plus particulièrement fasciné Commynes chez Louis XI, c'est sa ruse et sa capacité à imposer sa vision politique. Dans ces œuvres (comme le *Governance of England* de Sir John Fortescue) les préoccupations financières tiennent la première place: si la plupart des théoriciens rappellent obstinément la vieille théorie médiévale (« le roi doit vivre du sien », c'est-à-dire de son domaine), il leur faut bien accepter l'importance croissante des revenus extraordinaires: impôts, directs ou indirects. La guerre joue ici un rôle essentiel: elle justifie la levée de l'impôt. Obligeant « les États à résoudre de difficiles problèmes financiers, administratifs et politiques », la guerre qui nécessite l'entretien d'une armée soldée de plus en plus coûteuse, a été l'un des moteurs essentiels de l'évolution des États à la fin du Moyen Âge.

■ L'administration locale

Pour l'aider dans sa tâche, le roi dispose d'une administration mieux entraînée et plus nombreuse. Dans la première moitié du xiv^e siècle le nombre des serviteurs de l'État s'accroît lentement: mais ces hommes administrent une population diminuée de moitié par rapport à celle du xiii^e siècle... Pour

l'administration locale, deux solutions assez différentes ont été adoptées en France et en Angleterre. Ici, la monarchie a édifié un système à la fois souple et peu coûteux : les sheriffs, les juges de paix (établis au ^{xiv}^e siècle pour assurer le maintien de l'ordre public), les *escheators* (qui gèrent le domaine royal dans les comtés et s'occupent des biens des mineurs dont la garde revient au roi), n'ont aucun salaire. Dans ces conditions, seuls les membres de l'aristocratie terrienne occupent ces postes : cette administration ne coûte rien mais sa docilité et son impartialité sont sujettes à caution. En outre, la prolifération des franchises a soustrait à ces administrateurs publics bon nombre de leurs prérogatives.

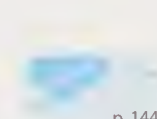


p. 144.

Le roi de France, quant à lui, a adopté d'autres systèmes : les baillis étaient devenus des administrateurs sédentaires, comme les sénéchaux. Dès le ^{xiii}^e siècle, on leur avait adjoint des receveurs (pour les activités financières), tandis qu'au ^{xiv}^e ils sont assistés par des lieutenants qui les remplacent dans leurs fonctions judiciaires aux assises et par un capitaine général qui prend en main leurs fonctions militaires. La levée de l'impôt, trop complexe, leur échappe : des « élus » (attention ! ces « élus » sont des officiers nommés) répartissent le montant des aides dans le cadre de l'élection, tandis que des receveurs les perçoivent. Le bailli (comme le sheriff) a perdu nombre de ses attributions. Tous ces officiers reçoivent des gages : cette administration est donc coûteuse mais obéit mieux au pouvoir central. Excepté quelques pays (Brabant), le modèle français a généralement été adopté en Europe. Or le système anglais seul permettait un dialogue entre le roi et une partie (même limitée) de la population : les institutions représentatives, vivaces dans toute l'Europe au ^{xiv}^e siècle, ne se sont pleinement développées par la suite qu'en Angleterre.

■ L'administration centrale

L'administration centrale dérive, dans presque tous les pays d'Europe, du vieux schéma féodal, où le prince était assisté à la fois par les officiers de sa maison et par un conseil formé en principe de ses vassaux. Les caractères féodaux se sont plus ou moins conservés : en Allemagne, les officiers des maisons princières dirigent aussi l'État, mais ailleurs l'évolution a entraîné une distinction entre ce qui concerne le service du prince et ce qui touche le service de l'État. L'Hôtel en France, la *household* du roi en Angleterre, avec ses deux services essentiels, la Garderobe et surtout la Chambre (finances), ont pris de l'importance. Le roi s'appuie d'ailleurs sur ses propres services quand il a des difficultés avec le reste de son administration : c'est le cas de Richard II par exemple. Seul officier de la maison royale, le Chancelier se consacre au service de l'État comme à celui du Prince : le Chancelier et le Conseil sont les éléments principaux du gouvernement médiéval. Le Conseil s'est dégagé des tâches administratives. Les finances sont confiées à l'Échiquier en Angleterre, au Trésor et à la Chambre des Comptes en France. La justice est l'affaire en Angleterre du Banc du Roi et du Banc des Plaids communs et en France du Parlement. L'évolution du



p. 144.

terme de Parlement est significative : il s'agit d'abord, en France comme en Angleterre, du conseil siégeant en « Parlement », *in parlamento*. En France c'est seulement en 1360 que le nom se fixe sur la section spécialisée du Conseil qui siège « en parlement », celle qui s'occupe de la justice. Quelles que soient à l'origine ses attributions judiciaires, le Parlement anglais prend vite une autre importance. Le Conseil n'est donc plus qu'un organe politique, qui aide le roi à prendre les grandes décisions. Est-ce à dire que le roi est libre de choisir ses membres ? En fait, sous la pression des factions aristocratiques, les souverains doivent parfois admettre leurs ennemis au sein du Conseil qui n'est donc pas entièrement l'instrument du roi.

■ Les institutions représentatives

Mais la grande nouveauté du xiv^e siècle est la généralisation en Europe des institutions représentatives. Pour se faire concéder des impôts le souverain recourt à des assemblées censées représenter l'ensemble de ses sujets. Ceux-ci entendent être protégés contre les empiètements de l'administration et pouvoir critiquer l'emploi du produit de l'impôt ; dans les *Cortes* espagnols, du Parlement anglais aux États français ou aux *Stände* germaniques, un dialogue s'établit entre le prince et une partie du pays. Au Parlement anglais siègent les *lords* (barons et magnats laïcs, évêques, abbés, prieurs, etc.) et les députés des comtés et des *boroughs* (villes), presque tous membres de la *gentry* (la bourgeoisie est peu représentée). Dans les assemblées d'états françaises, provinciales ou générales, le « tiers état » (le terme est du xv^e siècle) n'est guère composé que des représentants de l'oligarchie urbaine. Le destin de ces assemblées est différent : si l'impôt en Angleterre garde son caractère d'aide consentie par le peuple, et si le Parlement voit son rôle de contrôle croître, en France et en Aragon les souverains ont réussi à imposer leur théorie ; ils « recherchent simplement une approbation ». La vague démocratique est partout retombée dans la seconde moitié du xv^e siècle.

■ Le personnel de l'État

Les conséquences du développement des institutions administratives et politiques sont de deux ordres. Tout d'abord, l'existence de l'État se marque par une série de signes. Ainsi se développent les grandes capitales (Paris, Londres, Milan). À Londres c'est à l'écart de la ville elle-même, à Westminster, que le centre politique a grandi. Surtout se multiplient les fonctionnaires et les administrateurs. Leurs nombres sont sans commune mesure avec ceux du xii^e siècle. Pendant son règne, Édouard I^{er} a employé 1 500 « clercs du roi » : sous le règne de Richard II la seule chancellerie employait près de 200 personnes... Ces professionnels sont de plus en plus souvent recrutés parmi les juristes qui ont reçu une formation universitaire ; de plus en plus, ce sont des laïcs. Leurs fonctions se diversifient : au xv^e siècle, apparaissent les ambassadeurs permanents ; presque toutes les puissances italiennes en entretiennent après la paix de Lodi (1454). Malgré les impôts, le roi n'a guère les

CLERC : lorsqu'il désigne un administrateur ou un bureaucrate, ce terme n'implique aucune relation avec le Clergé (cf. en français « clerc de notaire » ou, en anglais, *clerk*).

moyens d'assurer des gages réguliers convenables à tout le monde : les cadeaux compensent, que ce soient les dons du roi ou « les épices » qu'offrent les administrés aux officiers auxquels ils ont recours. Bien vite aussi apparaît la vénalité des offices : alors qu'au ^{xiv}^e siècle, il semble y avoir eu en France une tendance à l'« élection » des officiers par leurs pairs, au ^{xv}^e siècle la vénalité s'affirme. De toute façon, la présence de ce groupe d'administrateurs, d'officiers, d'hommes de loi qui vient s'ajouter dans les villes aux marchands élargit « la société politique » qui ne se limite plus à l'aristocratie terrienne et au haut clergé.

Enfin, le renforcement de l'État a favorisé la montée du sentiment national. Il est vrai que tous n'entendent pas le mot « nation » dans le même sens. En France, on a l'impression que c'est le fait de vivre ensemble, le fait de créer une communauté politique qui constitue l'essence de l'idée nationale (les choses étant très différentes dans l'Empire, par exemple). Dans cette conception, le sentiment national s'est cristallisé autour du pouvoir royal et une administration centralisée ne pouvait que contribuer à son développement, favorisé par les épreuves de la guerre de Cent Ans. Il en est ainsi en Angleterre, alors qu'en Italie ou en Allemagne l'idée nationale a beaucoup plus de mal à s'affirmer ; elle prend une coloration très intellectuelle, presque mythique, tant elle est éloignée d'une réalité faite des affrontements incessants d'États qui n'ont guère de rapports avec une nation, quel que soit le sens dans lequel on entend ce terme. La Bohême, enfin, fournirait encore un exemple différent. Il n'y a donc, là aussi, aucune uniformité dans cette Europe de la fin du Moyen Âge.

L'état de la recherche

Une « genèse de l'État moderne »

Tous ces éléments peuvent être interprétés soit comme un profond changement structurel, soit simplement comme les signes avant-coureurs d'un tel changement.

Pour les tenants de ce dernier modèle, il faut attendre que triomphent au cours du ^{xvi}^e siècle l'absolutisme et l'État-nation : dans ce cadre nouveau, les administrations diffuses du Moyen Âge vont se densifier en bureaucraties, et les procédures administratives se rationaliser, donnant ainsi progressivement naissance à l'État moderne.

Pour les tenants du premier modèle, la rupture décisive se produit au contraire dans le dernier tiers du ^{xiii}^e siècle, quand apparaît, que ce soit dans les royaumes ibériques, en Angleterre et en France, une impôt d'État, négocié par le roi avec les représentants des classes dominantes, aristocratie foncière, marchands, hommes d'Église. Très vite, les institutions représentatives se développent, ainsi que les théories de la représentation et de la souveraineté que l'on ne peut dissocier d'elles. Ce n'est pas l'aspect financier de la fiscalité qui est le plus important : mais il compte, et l'impact de l'impôt sur les revenus des sujets est durement ressenti par ceux-ci. Le lien de l'impôt et de la guerre est également crucial, puisque la guerre, si elle est un gouffre financier, est aussi le meilleur motif pour obtenir des sujets qu'ils payent !

L'essentiel est que la négociation permanente entre le souverain et ses sujets donne à la communauté politique sa réalité, sa cohésion et son identité, tout en donnant symétriquement au roi une stature spécifique : il devient le représentant, l'image même de cette communauté, tout en étant son chef. À côté des fonctions judiciaires et militaires qui étaient déjà les siennes dans les monarchies féodales, le roi en vient à incarner la communauté politique tout entière. Entre le roi et la communauté, un dialogue complexe se développe, qui dépend à la fois du dynamisme et de la vitalité de la communauté et des capacités politiques du souverain : il est loin de ne concerner que l'impôt et passe par une foule de canaux, par exemple par la législation en général et par le fonctionnement de la justice. Car nous sommes désormais bien entrés dans un monde politique, même si les structures sociales sont encore largement marquées par le féodalisme : il n'y a pas d'État moderne sans société politique, que l'on prenne ce terme dans un sens restreint traditionnel (ceux qui participent au pouvoir ou touchent de près ou de loin, directement ou indirectement, à ce pouvoir) ou dans un sens large (la société politique inclut alors tous ceux qui subissent l'action du pouvoir, taxation ou monnaie par exemple, même s'ils ne s'expriment que sporadiquement, par des révoltes par exemple).

Deux remarques s'imposent. La première, c'est que si ce sont les monarchies qui fournissent les meilleurs

exemples de cette transformation, celle-ci se retrouve ailleurs, par exemple dans les cités-États et dans les principautés françaises, allemandes ou italiennes. Simplement, la transformation est plus lente, plus difficile, ce qui montre bien que, contrairement à ce qui se passe dans le cas du premier modèle, l'aspect « administratif » n'est pas déterminant : en effet, sur bien des points, la « technologie » financière, juridique et administrative des villes (surtout les villes italiennes) est très supérieure à celle des monarchies. Mais sur le plan symbolique, villes et principautés sont handicapées par rapport aux monarchies.

Ceci conduit à la deuxième remarque. Si l'État moderne éclot ainsi dans le dernier tiers du xiii^e siècle, c'est que toute une série d'étapes décisives ont été franchies. Tout d'abord, en Occident du moins, les cérémonies du sacre et du couronnement (confondues en France et en Angleterre) et l'hérédité dynastique ont mis les rois dans une position à part : le sacre ne les isole pas totalement de la société politique, puisque dans le couronnement du roi de France, les douze pairs qui symbolisent toute la noblesse du royaume jouent un rôle important, et il y a bien un simulacre d'acclamation (et donc d'élection) populaire. Cette position exceptionnelle est confortée par des rituels appropriés, par exemple pour les entrées royales, où le roi accède à sa cité (Paris ou une autre) sous un dais comparable à celui qui est promené lors de la Fête-Dieu (*Corpus*

Christi), une fête récemment acceptée par la Papauté. Plus important encore, une idéologie complexe, mise au jour par les travaux d'Ernst Kantorowicz, a pris corps : par un long cheminement intellectuel qui combine une réflexion théologique où se mêlent la double nature du Christ (à la fois divin et humain) et son rôle de représentant symbolique de l'Église (théorie du corps mystique de l'Église) et le droit savant (droit des « corporations » et des « universités », personnes morales qui ne meurent jamais alors que leurs membres individuels meurent), se dégage l'idée des « deux corps du roi ». Le roi a deux corps, l'un physique, qui meurt, et l'autre éternel, qui ne meurt jamais, qui est en fait celui du chef d'État qu'il est en même temps qu'il est une personne individuelle. Aux funérailles d'Edouard II, un mannequin représentant le roi dans sa splendeur et sa majesté accompagne la dépouille mortelle du souverain à sa dernière demeure ; le mannequin entre dans le rite funéraire français en 1422, pendant l'occupation anglaise de Paris, aux obsèques de Charles VI. Celui-ci est d'ailleurs accompagné des Parlementaires en robe rouge, car « la justice ne meurt jamais » et le Parlement ne porte donc pas le deuil. À côté du roi, c'est l'État qui est désormais au centre de l'espace cérémoniel, parcouru par les processions et les cortèges royaux et princiers qui donnent ainsi à voir le politique, dans un processus de communication au moins aussi important que celui qui passe par les textes, politiques ou autres.

Bibliographie

Histoire événementielle:

B. CHEVALIER, *L'Occident de 1280 à 1492*, Paris, 1969; E. KANTOROWICZ, *Les deux Corps du roi*, Paris, 1987, a été réédité dans la collection Quarto en 2000 ainsi que *Frédéric II*, du même auteur.

Sur la guerre:

Voir Ph. CONTAMINE, *La Guerre au Moyen Âge*, Paris, 1980; Azincourt, Paris, 1964; *Guerre, État et Société à la fin du Moyen Âge. Études sur les armées du roi de France*, Paris, 1972; *Guerre et Concurrence entre les États européens du XIV^e au XVI^e siècle*, Paris, 1998; *Histoire militaire de la France I: Des origines à 1715*, Paris, 1992 et M. KEEN, *The Laws of War in the Later Middle Ages*, Londres, 1965.

Sur la guerre de Cent Ans: E. PERROY, *La Guerre de Cent Ans*, Paris, rééd., 1977; A. LEGUAI, *La Guerre de Cent Ans*, Paris, 1974; J. FAVIER, *La Guerre de Cent Ans*, Paris, 1980; Ch. ALLMAND, *La Guerre de Cent Ans*, Paris, 1989 et **sur les origines de la guerre**: M.G.A. VALE, *The Angevin Legacy*, Oxford, 1990.

Pour les conséquences en France, voir R. BOUTRUCHE, *La Dévastation des campagnes pendant la guerre de Cent Ans et la reconstruction agricole de la France*, Paris, 1947, et les thèses de R. BOUTRUCHE, G. FOURQUIN, et G. BOIS, citées p. 269. Aperçus intéressants dans Ph. CONTAMINE, *La Vie quotidienne en France et en Angleterre pendant la guerre de Cent Ans*, Paris, 1978; B. CHEVALIER et Ph. CONTAMINE, *La France de la fin du XV^e siècle*, Paris, 1985; B. SCHNERB, *Les Armagnacs et les Bourguignons*, Paris, 1988. On lira avec profit *Le Journal d'un bourgeois de Paris*, Paris, 1990, présenté par C. BEAUNE.

Sur la noblesse et la féodalité bâtarde:

Voir B. D. LYON, *From Fief to Indenture. The Transition from Feudal to Non-Feudal Contract in Western Europe*, Cambridge (Mass.), 1957; K. B. Mc FARLANE, *The Nobility of Later Medieval England*, Oxford, 1973; *England in the Fifteenth Century*, Londres, 1981; Ph. CONTAMINE, *La Noblesse au Moyen Âge*, Paris, 1976, et M. Th. CARON, *La Noblesse dans le duché de Bourgogne 1315-1477*, Lille, 1987 et M.-Cl. GERBET, *Les Noblesses espagnoles au Moyen Âge, XIV^e-XV^e siècles*, Paris, 1994; Ph. CONTAMINE, *La Noblesse au royaume de France de Philippe le Bel à Louis XII. Essai de synthèse*, Paris, 1997; J. MORSEL, *La Noblesse contre le prince. L'espace social des Thüngen*, Stuttgart, 2000; R. BORDONE, G. CASTELNUOVO et G.M. VARANINI, *Le aristocrazie dai signori rurali al patriziato*, Bari, 2004.

Pour les différents pays, se reporter à l'introduction et consulter:

Une comparaison éclairante entre la France et l'Angleterre dans R.-W. KAEUPER, *Guerre, justice et ordre public en France et en Angleterre*, Paris, 1994. Ajouter M. H. KEEN, *England in the later Middle Ages*, Londres, 1973; G. HARRISS, *Shaping the Nation. England 1360-1461*, Oxford, 2005; J.-P. GENET, *La Genèse de l'État moderne. Culture et société politique en Angleterre*, PUF, Paris, 2003; P. S. LEWIS, *La France à la fin du Moyen Âge*, Paris, 1977; Fr. AUTRAND, *Charles VI*, Paris, 1986; *Charles V*, Paris, 1994 et *Jean de Berry*, Paris, 2001; P. R. GAUSSIN, *Louis XI, un roi entre deux mondes*, Paris, 1976; C. BEAUNE, *Naissance de la nation France*, Paris, 1985 et J. KERHERVÉ, *L'État breton aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, 1987; J. FAVIER, *Louis XI*, Paris, 2002; R. VAUGHAN, *Valois Burgundy*, Londres, 1976; C. BEC, I. CLOULAS, B. JESTAZ et A. TENENTI, *L'Italie de la Renaissance. Un monde en mutation, 1378-1494*, Paris, 1990; F. RAPP, *Les Origines médiévales de l'Allemagne moderne*, Paris, 1989; E. CROUZET-PAVAN, *Entre Enfer et Paradis. L'Italie de Dante et de Giotto*, Paris, 2001; I. CLOULAS, *Laurent le Magnifique*, Paris, 1982; du même auteur, *Charles VIII et le Mirage italien*, Paris, 1986; A. RUCQUOI

(éd.), *Genèse médiévale de l'État moderne : la Castille et la Navarre (1250-1370)*, Valladolid, 1987 ; du même auteur, *Realidad e imagenes del Poder, España a fines de la Edad Media*, Valladolid, 1988 et B. VINCENT, 1492. « L'Année admirable », Paris, 1992 ; M. ZIMMERMANN, *Histoire de la Catalogne*, Paris, 1998.

Sur les États et leur développement :

L'ouvrage fondamental est B. GUENÉE, *L'Occident aux xiv^e et xv^e siècles, les États*, Paris, 5^e éd., 1993 ; Ph. CONTAMINE, *Des pouvoirs en France 1300-1500*, Paris, 1992 ; CL. GAUVARD, « De grace especial » *Crime, État et Société en France à la fin du Moyen Âge*, 2 vol., Paris, 1991, et B. GUENÉE, *Un meurtre, une société. L'Assassinat du duc d'Orléans, 23 novembre 1407*, Paris, 1992 ; B. GUENÉE, *L'Opinion publique à la fin du Moyen Âge d'après la « Chronique de Charles VI » du Religieux de Saint-Denis*, Paris, 2002 ; A. RIGAUDIÈRE, *Penser et construire l'État dans la France du Moyen Âge (xiii^e-xv^e siècle)*, Paris, 2003 ; N. OFFENSTADT, *FAIRE LA PAIX AU MOYEN ÂGE*, PARIS, 2007 ; M. GAUDE-FERRAGU, *D'or et de cendres. La mort et les funérailles des princes dans le royaume de France au bas Moyen Âge*, Lille, 2005. Voir également J. KRYNEN, *L'Empire du roi* (cité p. 148) ; B. SCHNERB, *L'État bourguignon, 1363-1477*, Paris, 1999 ; M. SOMMÉ, *Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne, une femme au pouvoir au xv^e siècle*, Villeneuve d'Ascq, 1998 ; A. LEMONDE, *Le Temps des libertés en Dauphiné. L'intégration d'une principauté à la Couronne de France (1349-1408)*, Paris, 2002 ; W. BLOCKMANS et W. PREVENIER, *The Low Countries under Burgundian Rule, 1369-1530*, PHILADELPHIE, 1999.

Sur le fonctionnement de l'administration médiévale :

Un ouvrage collectif, *The English Government at work, 1327-1336*, 3 vol., Cambridge (Mass.), 1940-1947 ; H. MILLET et É. MORNET, *I canonici allo servizio dello Stato*, Ferrara, 1992 ; M.-A. LADERO QUESADA, *Fiscalidad y poder real en Castilla*, Madrid, 1993 ; O. MATTÉONI, *Servir le prince. Les Officiers des ducs de Bourbon à la fin du Moyen Âge (1356-1523)*, Paris, 1998 ; Ph. CONTAMINE et O. MATTÉONI (dir.), *La France des principautés. La Chambre des Comptes xiv^e et xv^e siècles*, Paris, 1996.

Sur les finances et l'impôt :

M. REY, *Les Finances royales sous Charles VI*, Paris, 1965 et J. F. LASSALMONIE, *La Boîte à l'enchanter. Politique financière de Louis XI*, Paris, 2002 ; le recueil de textes de J. FAVIER, *Finances et Fiscalité au bas Moyen Âge*, Paris, 1970 ; J.-P. GENET et M. LE MENÉ, *Genèse de l'État moderne. Prélèvement et Redistribution*, Paris, 1986 ; R. BONNEY, *Système économique et Finances publiques*, Paris, 1996 ; Ph. CONTAMINE, J. KERHERVÉ et A. RIGAUDIÈRE, *L'Impôt au Moyen Âge*, 3 vol., PARIS, 2002 ; D. MENJOT, A. RIGAUDIÈRE et M. SANCHEZ MARTINEZ, *L'Impôt dans les villes de l'Occident méditerranéen, xiii^e-xv^e siècle*, Paris, 2005 ; A. RIGAUDIÈRE, dir., *De l'estime au cadastre en Europe. Le Moyen Âge*, Paris, 2006.

Sur les assemblées représentatives :

Un ouvrage général : A. MARONGIU, *Medieval Parliaments. A comparative study*, Londres, 1968. **Le cas français** est étudié par N. BULST, *Die Französischen Generalstände von 1468 und 1484*, Sigmaringen, 1993.

Le cas anglais est étudié par G. O. SAYLES, *The King's Parliament of England*, Londres, 1975.

Sur le personnel du gouvernement et de la justice :

Citons : B. GUENÉE, *Tribunaux et Gens de justice dans le bailliage de Senlis à la fin du Moyen Âge (vers 1300-vers 1550)*, Paris, 1963 et F. AUTRAND, *Naissance d'un grand corps de l'État. Les Gens du parlement de Paris : 1345-1454*, Paris, 1981 ; J. CLAUSTRE, *Dans les geôles du roi. L'emprisonnement pour dettes à Paris à la fin du Moyen Âge*, Paris, 2007.

Sur le développement de l'idée nationale et les idées politiques :

W. REINHARD, *Les Élités du pouvoir et la construction de l'État en Europe*, Paris, 1996. J.-Ph. GENET et G. LOTTES, éd., *L'État moderne et les Élités XIII^e-XVIII^e siècle*, Paris, 1996. Voir les articles de B. GUENÉE, *Politique et Histoire au Moyen Âge*, Paris, 1981. Voir aussi les articles dans *Culture et Idéologie dans la genèse de l'État moderne*, Rome, 1985 ; J. COLEMAN, *L'Individu dans la théorie politique et dans la pratique*, Paris, 1996 ; A. VAUCHEZ, *La Religion civique à l'époque médiévale et moderne*, Rome, 1995 ; R. BABEL et J.-M. MOEGLIN, *Identité régionale et Conscience nationale en France et en Allemagne du Moyen Âge à l'époque moderne*, Paris-Munich, 1997 ; A. BLACK, *Political Thought in Europe 1250-1450*, Cambridge, 1992 ; A. BOURREAU, *La Religion de l'État. La construction de la république étatique dans le discours théologique de l'Occident médiéval (1250-1350)*, Paris, 2006 et M. SENELLART, *Les arts de gouverner. Du regimen médiéval au concept de gouvernement*, Paris, 1995 ; C. BEAUNE, *Jeanne d'Arc*, Paris, 2004.

La vie économique et sociale du monde rural

Quels sont, parmi les éléments de crise, ceux qui ont eu le plus de répercussion sur le monde rural ? Quelles ont été, face aux difficultés, les réactions des seigneurs et des paysans ? On a coutume d'opposer la fin du ^{xv}^e siècle au reste de la période : à partir de 1470 il y a un renouveau, une reconstruction... En réalité, il y a tout au long de la période une transformation profonde, qui se dessine dès le début du ^{xiv}^e siècle, et qui réussit, tard dans le ^{xv}^e siècle, à créer un équilibre nouveau. Les procédés d'exploitation qui permettront d'atteindre cet équilibre sont presque tous apparus dès le ^{xiv}^e siècle, même si on leur préfère jusqu'à la fin du siècle des formules anciennes, et si leur prédominance n'apparaît qu'à partir des années 1430.

I. Les conditions difficiles

■ Le climat et les effets de la conjoncture

Les conditions naturelles elles-mêmes sont défavorables. Les ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles auraient été une période froide et humide, marquée par l'avance vers le sud de l'inlandsis polaire. Beaucoup de faits s'expliqueraient ainsi : le déclin relatif à la céréaliculture en Islande et en Norvège, l'abandon du Groenland par les Scandinaves. De même, la culture de la vigne est abandonnée en Angleterre et la viticulture allemande n'a connu que peu de « bonnes années ». Les études sur la largeur des *tree-rings* ont confirmé que le ^{xiv}^e siècle était une période froide et humide. En revanche, il n'est pas impossible que l'Europe méditerranéenne ait bénéficié plutôt que souffert de cette situation.

Restent les effets de la conjoncture. D'abord le bas prix des céréales. Les cours, très hauts pendant la famine de 1315-1316, se sont ensuite effondrés durablement (abstraction faite des pointes saisonnières ou des périodes de famine). Plus grave, peut-être, est le problème de la main-d'œuvre : la sensibilité des possédants face à cette question est évidente. En Angleterre, dès la première épidémie de peste, le roi Édouard III prit une ordonnance imposant le retour des salaires à leur niveau d'avant la peste. Mais la raréfaction de la main-d'œuvre est telle que les salaires continuent à augmenter (60 % dans les manoirs de l'évêque de Winchester) : aussi le Parlement, où siègent *lords* et membres de la *gentry* des comtés, transforme l'ordonnance en « statut », c'est-à-dire en loi du royaume, en renforce les dispositions et confie la répression des délits aux juges de paix. Cette mesure n'eut guère d'effets. En France, au Portugal et en Castille où Pierre

TREE-RING : année sèche et chaude : l'arbre croît peu et l'anneau de croissance que l'on peut mesurer sur le tronc sera étroit ; c'est l'inverse si l'année est froide et humide.

le Cruel promulgue des édits aux *Cortes* de 1351, on prend des mesures du même type.

■ Les villages désertés

L'abandon des terres a pu paraître le symptôme le plus net de ces difficultés. Les routiers ont-ils dévasté les campagnes ? Le paysan s'est-il endetté ? Le seigneur essaie-t-il d'accroître les redevances, le roi les impôts ? Le paysan, après 1350, n'hésite plus à aller là où il sait qu'il y a des terres libres et de bons salaires. Ainsi s'expliquerait le phénomène des villages désertés, conséquence des ravages de la guerre et de la pression fiscale, mais avant tout des désastres démographiques.

En Allemagne, W. Abel estime que ce seraient les pertes humaines qui, en diminuant la demande des denrées alimentaires, auraient provoqué l'abandon des terres. Mais les villages désertés (*Wüstungen*) ne représentent en fait que 20 % de l'ensemble des villages allemands de la fin du XIII^e siècle ; or, si l'on estime à 50 % la diminution maximale de la population, une conclusion s'impose : le cadre villageois a relativement bien résisté. On n'abandonne, en effet, qu'à regret le village lui-même, avec sa couronne de vergers et de jardins et les champs entretenus depuis des générations ; on délaisse d'abord les parcelles éloignées ou infertiles (souvent les dernières défrichées, à la périphérie du terroir).

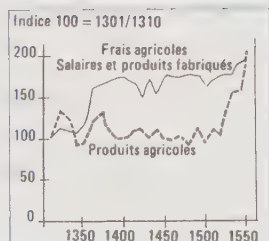
Autre type de zone marginale : les régions infertiles auxquelles les agriculteurs ne s'étaient intéressés que poussés par l'excessive faim de terre du début du XIV^e siècle. Si la riche plaine de France conservait de fortes densités, l'abandon des terres affectait durement le pauvre Hurepoix. Qu'implique cet abandon ? Un retour aux friches improductives ? Cela n'arrive qu'à la suite des dévastations de la guerre, et ne dure pas longtemps. Un réaménagement ou un changement de destination des terroirs ? C'est plus souvent ce qui se produit : ainsi Vieux-Rougiers, un village provençal accroché à flanc de montagne, est habité de 1340 à 1420. Mais sa population, qui l'abandonnait déjà avant 1340, le quitte définitivement au milieu du XV^e siècle. L'abandon ne coïncide pas avec les difficultés mais avec le « réaménagement de l'espace agricole ». Ici, paradoxalement, l'essor démographique détermine l'abandon d'un village-refuge.

En Angleterre, l'époque des abandons les plus intenses (à partir de 1470) est celle de la reprise économique. En Italie du Sud, en Sicile et en Sardaigne, la désertion dépend de la politique des grands domaines et de l'extension de la transhumance. En dernière analyse, elle est l'effet d'une « crise économique et politique des cadres féodaux ». Le problème est complexe et ambigu : l'abandon des terres est un symptôme des difficultés, mais il dépend aussi d'autres phénomènes.

II. La crise des revenus seigneuriaux et ses conséquences

■ La baisse des revenus seigneuriaux

Les seigneurs furent les premières victimes des conditions nouvelles. Le ciseau des prix jouait contre eux : leurs revenus baissaient alors que leurs frais d'exploitation s'accroissaient. Ainsi, en Angleterre, les revenus des familles de la grande noblesse ont baissé en moyenne de 10 % au xiv^e siècle, et cette baisse s'est encore accentuée au xv^e siècle. À Mersh Gibbon, un manoir du duc de Suffolk, la baisse est de plus d'un tiers de 1395 à 1447 ; des tenures sont vides, certains tenanciers refusent de payer leurs redevances et les arriérés s'accumulent. Dans la région parisienne, la grange de Corneilles qui rapportait 500 livres en 1369 n'en rend plus que 380 en 1402 ; celle de Gouvieux qui donnait 330 livres en 1369 ne rapporte plus que 200 livres en 1402. Il se produit des évolutions inverses en ce début du siècle : Tremblay est passée de 205 livres (1369) à 270 (1402). Mais les dévastations de la région parisienne au cours des guerres de la première moitié du xv^e siècle provoquent une chute irrémédiable. En Allemagne, le chapitre de la cathédrale de Lübeck ne reçoit plus, en 1437, que le tiers environ de ce qu'il percevait en 1352, alors que ses frais d'exploitation ont, dans l'intervalle, beaucoup augmenté. La réduction de la rente seigneuriale a-t-elle frappé les grandes fortunes plus que les petites, ou vice-versa ? Il semble surtout qu'il y ait eu de bonnes et de mauvaises gestions. Les domaines des Grey of Ruthin en bordure du Pays de Galles sont prospères sous l'administration méticuleuse de Lord Edmund Grey et promptement ruinés sous celle de son petit-fils...



Le ciseau des prix

D'après É. Perroy, « Les Crises du xiv^e siècle », Annales ESC, 1949.

■ La réaction seigneuriale

Dès lors les seigneurs ont cherché à intensifier l'exploitation, non de leurs terres, mais de leurs hommes. On peut donc parler d'une réaction seigneuriale s'appuyant sur la justice seigneuriale. « La justice rapporte peu par elle-même, mais elle maintient la cohésion de la seigneurie, en assure le rendement » (B. Guenée). Par sa cour de justice, le seigneur dispose d'un instrument de contrôle du marché des terres et de la main-d'œuvre. Instrument coûteux certes : « La justice n'est pas sans intérêt, mais son intérêt essentiel n'est pas dans ce qu'elle rapporte » (*id.*). En fait, le produit des amendes est loin de toujours payer les frais et les honoraires nécessaires à la tenue d'une cour. La justice seigneuriale présente d'autres inconvénients : son ressort est restreint (handicap sérieux face à une population plus mobile) et elle est souvent concurrencée par la justice royale. Elle ne peut donc résoudre tous les problèmes qui se posent aux seigneurs.

Elle a pourtant joué son rôle dans l'effort des seigneurs pour aggraver la condition paysanne. Dans certains pays, cet effort s'est exercé en direction du servage, statut idéal pour résoudre les problèmes de main-d'œuvre, en dépit de l'ample mouvement

de libération constaté au ^{xiii}^e siècle. Ainsi, dans le Bordelais : « la classe servile ne comprend plus qu'un petit nombre de membres que les maîtres s'attachent à conserver » (R. Boutruche). L'attachement des maîtres est significatif : mais le nombre des serfs diminue. Ainsi, les « hommes de maisnie » appartenant au comte de Hainaut diminuent de 70 % de 1317 à 1350 ; leur nombre se réduit encore de moitié entre 1350 et la fin du ^{xiv}^e siècle. D'ailleurs, l'accent est alors mis avant tout sur le lien qui existe entre le paysan serf et sa terre. La signification du servage de la fin du Moyen Âge est claire : c'est un moyen de fixer la main-d'œuvre. Et ce moyen pouvait être important dans les régions où les serfs étaient encore nombreux. On observe deux évolutions divergentes : dans les pays d'Europe de l'Est, si le nombre des paysans libres augmente un temps, le servage se développe. Au contraire, dans les régions de l'Europe occidentale où l'on a essayé de conserver ou de reconstituer servage ou dépendance paysanne sur une grande échelle, ceux-ci ont disparu. En Angleterre, on assiste à une offensive seigneuriale vers 1350-1380 ; les corvées complètes sont réintroduites dans les domaines du prieuré cathédral de Canterbury entre 1340 et 1390. Les redevances et les taxes casuelles sont fortement augmentées, des procès sont intentés à des paysans qui nient leur *villainage*. Pourtant, à partir des années 1380-1390 au plus tard, les résultats de cette politique sont évidents : les revenus baissent inexorablement, y compris dans les domaines les mieux structurés et les mieux administrés. Et l'explosion populaire de 1381 montre quels dangers comporte cette réaction seigneuriale.



Villainage,
p. 121.

Ailleurs celle-ci parut réussir. En Aragon et en Catalogne les paysans refusent de se soumettre aux *malos usos* imposés par les seigneurs et réclament la confirmation de leurs *remensas* (franchises). Mais la coalition de la bourgeoisie barcelonaise et de la noblesse les condamne : le mouvement est durement réprimé dans les années 1410-1420. Pourtant, le temps joue pour les paysans qui profitent des luttes dynastiques en Aragon pour se soulever et lorsqu'en 1486 la *Sentencia Arbitral de Guadalupe* abolit les *malos usos*, elle ne fait que confirmer une situation qui s'était peu à peu imposée. Le renforcement du servage a échoué en Occident.

De fait, les seigneurs doivent prendre acte de la baisse de leurs revenus fonciers. On a vu comment les seigneurs s'engageant dans les armées avaient fait de la guerre une source de revenus complémentaires. L'impôt qui sert à financer la guerre aboutit, en fin de compte, pour une large part dans leurs caisses. Les paysans ont, en tout cas, assez vite reconnu le phénomène et leur haine pour l'impôt se double d'une haine pour les guerriers professionnels, donc pour les seigneurs, qu'ils accusent de ne faire la guerre que pour leur profit. C'est là un des thèmes majeurs des « Jacques ». Si la guerre a permis aux seigneurs (ou à certains d'entre eux) de maintenir leur train de vie, elle a encore accentué la tension sociale, et, par les dévastations qu'elle a occasionnées, contribué à l'aggravation de la crise.

III. La paysannerie

■ Les exploitations

Parmi les paysans, les difficultés ont opéré une sélection impitoyable. Une charge nouvelle est apparue : l'impôt. Le petit tenancier ne peut le payer ; minime au début du xiv^e siècle l'impôt a vite augmenté. Le petit tenancier ne peut survivre aux dévastations guerrières ou à une désorganisation (même temporaire) du marché. Beaucoup sont donc éliminés : ce n'est pas le seigneur qui hésite à faire travailler ses terres par des salariés, qui va reprendre leurs tenures, mais plutôt le paysan qui possède déjà une exploitation de taille moyenne. La rarefaction des petites exploitations et l'augmentation du nombre et de l'étendue des grandes ou moyennes exploitations paysannes, travaillées par une famille aidée de quelques valets, se retrouvent en France, en Italie du Nord, en Toscane et en Angleterre. Voici quelques exemples anglais : parmi les manoirs de l'abbaye de Ramsey, Wistow et Houghton n'ont aucune exploitation de plus d'une vergée en 1252. À Wistow, 6 % des exploitations dépassent cette superficie en 1368, et 59 % à Houghton en 1403. Seules subsistent les exploitations compétitives, enrichies des dépouilles des autres. Ainsi s'explique l'échec de la réaction seigneuriale : la paysannerie se sent en situation de force, elle est plus solide et plus indépendante. D'où la combativité paysanne, une des constantes de la période, qui se manifeste par de dures révoltes ou par le refus du paiement des redevances.

UNE VERGÉE : 12 hectares en moyenne.

■ Les révoltes paysannes

Le rôle des riches paysans est frappant dès la première grande révolte, celle des *Karls* en Flandre maritime (1324-1328). Ce soulèvement avant tout paysan gagne ensuite les villes, Bruges et Ypres, et le roi Philippe VI vient écraser les révoltés à la bataille de Cassel (1328). La révolte présente un certain nombre de traits que nous retrouvons ailleurs : des récoltes médiocres en 1323 et une soudure difficile, le refus de payer dîmes et impôt comtal, la haine envers la noblesse et les autorités mais surtout l'action de ces paysans qui possèdent une exploitation de bonne taille et poussent à la révolte leurs chefs (Jacques Peyte, Nicholas Zannekin). À leur côté, on trouve même des membres de la petite noblesse, comme le chef militaire de la révolte, Guillaume de Deken. Ces paysans aisés, nous les retrouvons parmi les « Jacques ».

La Jacquerie

La Jacquerie éclate dans une région riche (plaine de France, Beauvaisis) où la paysannerie ressent durement les effets de la baisse conjoncturelle du prix des grains et supporte d'autant plus difficilement le poids d'une fiscalité accrue que les échecs militaires subis par la France (nous sommes au lendemain de la bataille de Poitiers) sont retentissants : la haine des nobles et des soldats confondus, traîtres et dévoreurs d'impôts, est bien le trait dominant de la Jacquerie. Au départ, une échauffourée

entre hommes d'armes et paysans à Saint-Leu-d'Esserent (29 mai 1358) qui tourne à l'avantage des paysans. Le tocsin sonne, la révolte s'étend aux villages voisins. Très vite, châteaux et maisons fortes sont brûlés, des violences sont commises contre les nobles. Favorisé au début par la division du royaume, où s'affrontent le dauphin Charles, Charles le Mauvais et les Parisiens d'Étienne Marcel, le mouvement fait bientôt par sa violence et son radicalisme l'union des nobles contre lui; Charles le Mauvais écrase les Jacques à Mello (10 juin 1358) après avoir éliminé leur chef Guillaume Carle. Courte, la révolte frappe les esprits. L'agitation s'est propagée dans presque tout le Bassin parisien, de la Basse-Normandie à l'Auxois. La violence de la répression prouve qu'elle fut prise au sérieux.

La révolte des « Travailleurs » en 1381

En Angleterre, les origines de la révolte de 1381 montrent que l'impôt et la réaction seigneuriale sont les deux bêtes noires des paysans. La révolte éclate, en effet, simultanément dans deux comtés, au sud de la Tamise dans le Kent, où les paysans refusent de payer la troisième *poll tax* – effort considérable du gouvernement anglais pour augmenter les impôts, les trois *poll tax* représentant un accroissement des 2/3 de la fiscalité normale de 1379 à 1381 – et au nord de la Tamise dans l'Essex, où les paysans manifestent contre un seigneur qui impose un prix de rachat exorbitant à l'un de ses serfs. La haine des seigneurs se greffe sur le ressentiment national. Les Anglais viennent à leur tour de subir de graves échecs en France et l'on craint même un débarquement français dans les régions côtières. L'élite paysanne joue, là encore, son rôle: le chef des paysans, Wat Tyler, en aurait fait partie si l'on en croit les dernières tentatives d'identification. Comme en Flandre, une partie de la population urbaine (à Rochester, Maidstone, Canterbury, même à Londres) soutient les révoltés dont le programme est plus net que celui des *Karls* flamands, en raison du bouillonnement religieux que connaît alors le pays (lollardisme); des prêtres, de « pauvres prêcheurs » se joignent à eux, tel ce John Ball qui prêche aux révoltés à Londres sur la formule célèbre: « Quand Adam bêchait et qu'Ève filait, où était alors le gentilhomme? » La révolte va aussi plus loin: Londres est envahie, le palais du duc de Lancastre incendié, le chancelier et le trésorier du royaume massacrés. Le jeune Richard II doit, le 14 juin 1381 à Mile End, promettre l'abolition du servage, le blocage des cens, la liberté du marché des terres, peut-être aussi la liberté du travail, sans compter de probables concessions politiques. Mais le 15, Tyler est assassiné en présence du roi: l'armée qu'a rassemblée Robert Knolles, un capitaine réputé, est prête. La répression commence, très violente. Les chartes accordées à Mile End sont abrogées, mais les classes dirigeantes restent impressionnées.

POLL-TAX: cet impôt est un impôt par tête, chacun payant en fonction de son rang dans la société.

Le Tuchinat

Cette analyse ne s'applique pas automatiquement à tous les mouvements. Le Tuchinat du Languedoc (1363-1384) est aussi urbain que rural: il est, avant tout, une fuite devant l'impôt

de populations exaspérées par l'impuissance du pouvoir royal à mettre fin aux ravages de la guerre et des routiers. S'il s'agit d'une réaction contre la pauvreté et la misère, on trouve aussi parmi les révoltés un robin carcassonnais et un écuyer nîmois, et des membres de l'oligarchie villageoise, habitués des négociations avec les officiers royaux.

Ce même mélange de politique et de social se retrouve au centuple dans le mouvement des *remensas* en Catalogne. Les populations paysannes de la vieille Catalogne se sont progressivement vu imposer à partir du xii^e siècle une véritable servitude : dans les années 1380-1390, les communautés paysannes se mobilisent contre ces « mauvais usages » (*malos usos*) dont elles demandent le rachat (*remensa*, en catalan). Elles bénéficient d'abord de l'appui de la monarchie, en lutte contre la noblesse et les soulèvements se multiplient. Avec l'accession de la dynastie Transtamare au trône d'Aragon en 1412, le roi a besoin de l'appui de la noblesse et la répression s'abat sur les paysans. Mais bientôt les luttes entre le roi et la noblesse reprennent, et le roi Alphonse V accorde aux paysans le droit de se réunir et de former des syndicats (1448) : les *remensas* provoquent de violentes révoltes en 1450 et en 1462, et de véritables armées paysannes prennent part aux guerres civiles qui déchirent le royaume d'Aragon. En 1486, la sentence de Guadalupe qui met fin à la crise accorde aux paysans la liberté personnelle, mais laisse subsister la plupart des redevances dues aux seigneurs. Le politique et même le religieux sont ici étroitement mêlés au social.

On retrouvera le même mélange lors de la révolution hussite en Bohême (où l'élément religieux est capital) et en Allemagne lors de la guerre des paysans en 1525.

■ La condition paysanne à la fin du Moyen Âge

Les révoltes ont échoué ; durement réprimées, elles ont néanmoins freiné ou fait reculer la réaction seigneuriale. Les actions contre les serfs se font plus rares en Angleterre après 1381 ; elles ne concernent en général que des serfs enrichis dont le seigneur essaie de saisir l'héritage. Le servage n'est même pas supprimé, il est oublié. Pour les redevances, le poids des arriérés est tel qu'il faut bien passer l'éponge. Au cours du xv^e siècle les seigneurs modèrent leurs exigences : en Angleterre, ce n'est que vers 1490 qu'ils commencent à les relever sensiblement. Est-ce à dire que le paysan a « gagné » la guerre ? Disons seulement une catégorie de paysans, car lorsque la reprise démographique s'est fait sentir, d'autres victimes de la situation sont apparues : les paysans sans terre qui trouvaient facilement à s'employer au temps où la main-d'œuvre était rare, mais qui vers 1490-1500, risquent de n'avoir plus ni terre ni travail. Les serfs ont disparu : mais les pauvres les ont remplacés dans l'échelle sociale.

IV. Les éléments d'un nouvel équilibre

■ L'évolution de la tenure

La disparition du servage en Europe occidentale, les difficultés de la seigneurie, la raréfaction de la main-d'œuvre, l'existence d'une catégorie de paysans dynamiques et entreprenants, tous ces éléments ont favorisé la naissance de nouveaux systèmes d'exploitation du sol. Et par système d'exploitation, entendons à la fois système agricole et système juridique. Du point de vue juridique, l'élément fondamental est, un peu partout, le recul de la tenure coutumière quelle qu'elle soit. À cela, plusieurs raisons : apparition sur le marché de terres qui n'avaient jamais été soumises à ce régime (démantèlement ou location de réserves), répugnance des paysans là où la tenure coutumière était, à tort ou à raison (Angleterre, Catalogne), le fondement du servage, abandons et reprises de terres dus aux difficultés démographiques. Parmi les nouveaux systèmes employés, le fermage se généralise. Les types de ferme sont variés : en 1411, la cathédrale de Coventry avait certains de ses domaines affermés pour 8, 22, 60, 14, 3 ou 12 années. En Angleterre des affermage partiels ont d'abord eu lieu, puis (après 1400) les domaines ont en général été affermés en bloc ; d'autre part les baux, de longue durée d'abord, ont tendu à se raccourcir et à rester de courte durée jusqu'au ^{xvi}^e siècle. En Italie, où l'influence que les villes exerçaient sur la campagne avait, dès le début du ^{xiv}^e siècle, aidé à l'expansion du métayage, ce dernier se développe beaucoup (Italie du Nord, Toscane). Le métayage et surtout le fermage ont obligé le seigneur à tenir compte de la conjoncture : les baux lui ont d'abord été peu favorables. Les fermiers (paysans riches, officiers domaniaux, membres de la petite noblesse) se sont souvent enrichis ; ils ont souvent été les artisans du changement d'orientation de l'agriculture. Mais dans la seconde moitié du ^{xv}^e siècle, seigneurs et grands propriétaires ont pu se montrer plus exigeants : le renchérissement des baux est un des éléments d'amélioration de la situation financière des seigneurs à la fin du ^{xv}^e siècle.

Au reste, la tenure coutumière s'est souvent tellement modifiée qu'elle a fini par changer entièrement de signification. Ainsi, en est-il en Angleterre du *copyhold* : beaucoup de paysans, *villains* ou non, cherchèrent à obtenir des copies du registre de la cour manoriale, précisant les charges que supportait leur tenure. Les paysans s'estimaient alors libres, une fois munis de ce qui, au fond, était un contrat passé avec le seigneur. Les seigneurs avaient à peu près accepté cette interprétation vers 1450 au plus tard. La médaille avait son revers pour le paysan : la sécurité de la tenure en *copyhold* était mal assurée, et les fermiers et les seigneurs en profitèrent lorsqu'ils voulurent récupérer les terres arables pour les convertir en pâture. S'ils ont dû renoncer à certains de leurs droits sur les hommes, les seigneurs ont su conserver ceux qu'ils avaient sur la terre et, par le fermage et le métayage, mieux s'adapter à la conjoncture dont l'évolution leur a été, en fin de compte,

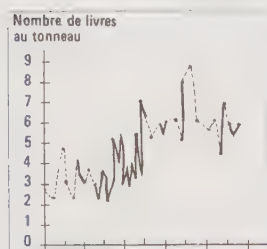
VILLAINS : ce sont les serfs anglais (attention ! ce terme désigne plutôt un paysan libre, en France).

favorable. La situation nouvelle a, d'autre part, renforcé cette « classe moyenne » du monde rural où se mêlent paysans riches, fermiers et membres de la petite noblesse. L'ascension sociale est relativement facile, au moins dans les régions où cette classe moyenne s'est bien développée (Europe du Nord-Ouest, Angleterre, France, Italie du Nord). Là où la noblesse est incapable de s'adapter, la bourgeoisie la remplace. Mais, sauf en Italie, on a peut-être exagéré le rôle direct des bourgeois dans les campagnes, rôle qui restait, comme dans la région parisienne, assez modeste.

■ La production agricole

Les changements tiennent aussi à la nature des produits cultivés. La place des céréales diminue nettement. Leur bas prix à la vente les rend moins intéressantes et, paradoxalement, entraîne une baisse de la consommation. Les céréales accaparaient autrefois tout l'argent disponible : ce n'est plus le cas. Avec l'argent restant, on peut acheter d'autres produits, le vin, la viande, les fruits... L'alimentation se transforme par l'extension des légumineuses dès le début du xiv^e siècle, ce qui marque un double progrès : diversification de l'alimentation de base et amélioration de la productivité. Ensuite, on trouve les cultures « commerciales » et au premier rang, la vigne. Tous les vignobles en profitent, mais plus particulièrement certaines régions. Le goût pour les vins capiteux et lourds stimule la production bourguignonne, tandis que les aléas de la guerre franco-anglaise font stagner la production bordelaise. Par ailleurs, la perte des vignobles orientaux favorise la naissance, en Europe occidentale, de « vignobles de compensation », tel le vignoble de Jerez en Espagne, ou les vignobles ligures et campaniens (vins grecs). Parmi les cultures commerciales, il faut mentionner les fruits : fruits frais, cultivés par exemple en Espagne du Sud, sous l'impulsion des marchands italiens, et fruits secs récoltés sur les rives de la Méditerranée. Aux cultures commerciales s'ajoutent, des cultures « industrielles » : plantes textiles, lin (nord de la France, vallée de la Moselle), chanvre (Anjou) et plantes tinctoriales telle la guède dont on tire le pastel (Picardie, Lombardie, région d'Erfurt, Toulousain). Ces cultures commerciales et industrielles sont rarement réalisées en monoculture. Très souvent elles sont pratiquées côte à côte avec la culture vivrière et selon des formules très élaborées dans certaines régions (telle la *coltura promiscua* en Toscane).

LÉGUMINEUSES : fèves, pois et autres légumes faciles à conserver l'hiver.



Prix des vins de Bordeaux achetés par le roi d'Angleterre

D'après M. JAMES, *Economic History Review*, 1951, p. 196.

PASTEL : les feuilles de la guède sont mises en petits pâtés (d'où pastel) ; elles donnent la couleur bleue.

■ L'élevage

Mais il y a plus important encore : le changement de rapport entre agriculture et élevage. Les preuves de l'essor de l'élevage bovin et de la consommation de la viande sont nombreuses. La basse plaine de l'Arno (aménagée grâce aux capitaux florentins), la plaine hongroise (plus de 50 % des exportations hongroises consistent en bœufs), le Danemark : autant de régions où l'élevage prend une place considérable. Dans de nombreuses villes, on trouve des contrats entre les bouchers

(qui jouent du reste un rôle de plus en plus important dans la vie municipale) et les paysans pour assurer l'engraissement des bovins dans de bons pâturages situés à proximité des murailles. Lorsque cela est possible, les troupeaux urbains transhument pendant l'été: tels ces troupeaux toulousains que leurs propriétaires envoient « en montagne » dans les Pyrénées, et hébergent « en gasaille » l'hiver près de leur ville. Le ravitaillement du marché toulousain montre l'ampleur de l'aire géographique pénétrée par le commerce de la ville: les bêtes viennent de l'Astarac et du Rouergue, du Cantal et du Limousin. La consommation croissante soutient des prix élevés qui rendent cet élevage d'un bon profit. L'équilibre entre élevage et culture se trouve donc amélioré: l'un des goulots d'étranglement de l'agriculture du ^{xiii}^e siècle disparaît.

La Mesta

Le développement de l'élevage ovin a, lui, créé de nouveaux problèmes: les moutons ne coexistent pas aisément avec la culture. Deux pays ont été bien étudiés: l'Angleterre et l'Espagne. En Espagne, « l'honorable assemblée de la Mesta des bergers » fondée en 1273 regroupe les grands éleveurs qui font transhumér leurs troupeaux. Les moutons suivent les trois « *cañadas reales* », la « *Leonesa* » à l'ouest, la « *Segoviana* » au centre, la « *cañada de la Mancha* » à l'est, pour descendre du nord vers l'Estramadoure ou l'Andalousie; ils traversent ainsi la péninsule, à deux reprises, en septembre-octobre (vers le sud) et en avril (vers le nord). En 1477, 2 694 032 animaux ont ainsi transhumé. Cet élevage est tourné vers la production lainière (laine exportée vers la Flandre), non vers celle de la viande. Les effets sur l'agriculture sédentaire sont néfastes: les troupeaux coupent souvent par des raccourcis. Les bergers ont le droit de brûler les bois pour faire de l'herbe. D'où des conflits multiples avec les paysans dont les clôtures ont été abattues et les cultures ravagées, conflits qui tournent à l'avantage des éleveurs parmi lesquels figurent de grands propriétaires ecclésiastiques (ordres de Santiago et de Calatrava, par exemple) et les plus grands seigneurs de Castille. Les mêmes conflits se retrouvent tout autour de la Méditerranée, en Provence, en Sardaigne, en Sicile, en Italie du Sud. Cette conversion massive vers l'élevage a sauvé la grande seigneurie de ces régions: ici le grand propriétaire reste roi, il n'a pas à craindre la concurrence de la « classe moyenne ». En Angleterre le cas est différent: le développement de l'élevage ovin s'est fait dans les réserves manoriales affermées, ou dans les plus grosses exploitations paysannes. Mais à la fin du ^{xv}^e siècle les grands propriétaires ont essayé d'expulser les paysans pour se procurer de nouveaux pâturages: quelques bergers suffisaient pour entretenir d'immenses troupeaux. De cette époque datent vraiment le début du mouvement des *enclosures* et la disparition de nombreux villages. Encore cette transformation n'affecte-t-elle au début que certaines régions (Midlands de l'Ouest).

ENCLOSURES: mise en clôture d'un terroir, ce qui implique la disparition de la vaine pâture et le partage des communaux et permet la rationalisation de l'élevage et de la culture.

L'état de la recherche

Productivité et diversification

Les campagnes de l'Europe à la fin du xv^e siècle sont donc différentes de ce qu'elles étaient au début du xiv^e siècle. Moins peuplées, elles n'ont conservé leurs caractères traditionnels (grande agriculture céréalière, serfs) qu'à l'Est (Allemagne de l'Est, Pologne). Partout ailleurs, les changements sont profonds.

L'exploitation paysanne, moyenne ou grande, a remplacé la petite exploitation qui était de règle auparavant. Les céréales ont reculé au profit de cultures commerciales ou industrielles et surtout de l'élevage qui, dans certains pays, est en voie de faire entièrement disparaître la culture. Des transformations profondes ont brassé la société rurale : les grands seigneurs, le plus souvent absents, sont remplacés sur leurs terres par des fermiers, des intendants qui, très souvent, se confondent avec la petite noblesse locale ou les couches supérieures de la paysannerie. Les serfs ont disparu, tandis que subsistent des brasseurs dont la situation devient précaire à la fin du xv^e siècle. On discerne déjà des caractères d'économie capitaliste dans cette agriculture plus liée qu'auparavant au commerce et à son mouvement.

En réalité, pour s'adapter à la crise, seigneurs et paysans ont développé des

stratégies complexes. Ils ont d'abord eu recours au crédit, et l'endettement paysan est une caractéristique européenne de la période : de plus en plus, il faut produire pour le marché, et donc s'adapter aux demandes de celui-ci. Dans les campagnes du Weald, non loin de Londres, on voit ainsi se constituer des garennes, où l'on élève les lapins pour produire non de la viande mais des peaux, vendues aux artisans londoniens. Ce mouvement est évidemment surtout sensible autour des grandes villes et des lieux de pouvoir, dont le ravitaillement offre des possibilités de profit considérables.

Les efforts pour développer la productivité sont également sensibles, et des historiens comme Bruce Campbell et Mark Overton en viennent aujourd'hui de la « révolution agricole » du xviii^e siècle : les campagnes auraient en fait connu une longue période de développement continu, passant par l'assimilation

progressive des techniques d'assolements avec pois et légumineuses, et des combinaisons subtiles d'élevage et de rotation permettant d'améliorer la fumure des sols ; il n'y a pas pour eux de révolution avant la mécanisation.

Mais cette progression est lente, et ne s'observe que dans les terres les plus fertiles, servies par une paysannerie dynamique et une petite aristocratie dépendante des revenus agricoles : par exemple dans le Norfolk anglais, dans certaines terres de Flandre et des Pays-Bas. Ouverture sur le marché avec utilisation du crédit, accroissement de la productivité, diversification des productions, autant d'éléments de progrès qui font de cette période de « crise » une période de dynamisme agraire, ce qui contribue à expliquer le rythme très élevé de la croissance lors de la reprise économique dès la fin du xv^e siècle.

Bibliographie

Partir de Ph. CONTAMINE *et al.*, *L'Économie médiévale*, Paris, 1993 et de R. FOSSIER, *Histoire sociale de l'Occident médiéval*, Paris, 1970, mais surtout de G. DUBY, *L'Économie rurale et la Vie des campagnes dans l'Occident médiéval*, Paris, 1962 et de M. M. POSTAN, (éd.), *The Agrarian Life of the Middle Ages*, premier volume de la *Cambridge Economic History of Europe*, Cambridge, 2^e éd., 1966.

Pour la France, voir G. DUBY et A. WALLON (éd.), *Histoire de la France rurale*, t. 1, Paris, 1975. M. BERTHE (éd.), *Endettement paysan et Crédit rural dans l'Europe médiévale et moderne*, (Flaran, XVII), 1998.

Études régionales :

R. BOUTRUCHE, *La Crise d'une société. Seigneurs et paysans du Bordelais pendant la guerre de Cent Ans*, Paris, 2^e éd., 1963 ; L. GENICOT, *L'Économie rurale namuroise au bas Moyen Âge (1199-1429)*, Louvain, 1960 ; G. FOURQUIN, *Les Campagnes de la région parisienne à la fin du Moyen Âge*, Paris, 1964 ; G. BOIS, *Crise du féodalisme* (cité p. 234) ; M.-Th. LORCIN, *Les Campagnes de la région lyonnaise aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, 1974 ; G. SIVERY, *Structures agraires et vie rurale dans le Hainaut à la fin du Moyen Âge*, 2 vol., Lille, 1977-1980 ; H. NEVEU, *Vie et Déclin d'une structure économique. Les Grains du Cambrésis (XIV^e-XVII^e siècle)*, Paris, 1980. Pour la France méridionale, voir particulièrement J. LARTIGAUT, *Les Campagnes du Quercy après la guerre de Cent Ans*, Toulouse, 1978 et P. CHARBONNIER, *Une autre France. La Seigneurie rurale en Basse-Auvergne du XIV^e au XVI^e siècle*, Clermont Ferrand, 1978 ; M. LE MENE, *Les Campagnes angevines à la fin du Moyen Âge*, Nantes, 1982 ; J. TRICARD, *Les Campagnes limousines du XIV^e au XVI^e siècle*, Paris, 1996 ; M. BERTHE, *Famines et Épidémies dans les campagnes navarraises à la fin du Moyen Âge*, 2 vol., Paris, 1984 ; M. ZERNER, *Le cadastre, le pouvoir et la terre. Le Comtat venaissin pontifical au début du XV^e siècle*, Rome, 1993. B.M.S. CAMPBELL, *English Seigniorial Administration, 1250-1450*, Cambridge, 2000.

Pour l'histoire du climat :

L'ouvrage de base est E. LE ROY LADURIE, *Histoire humaine et comparée du climat*, 2004.

Les villages désertés :

Un recueil collectif, publié par l'E.P.H.E., *Villages désertés et histoire économique (XI^e-XVIII^e siècle)*, Paris, 1965.

Pour l'Angleterre, voir M.W. BERESFORD, *The Lost Villages of England*, New York, 1954.

Pour l'Allemagne, W. ABEL, *Die Wüstungen des ausgehenden Mittelalters*, Stuttgart, 1955.

Sur les révoltes :

Ouvrages généraux de M. MOLLAT et Ph. WOLFF, *Ongles bleus, Jacques et Ciompi*, Paris, 1970 et de G. FOURQUIN, *Les Soulèvements populaires au Moyen Âge*, Paris, 1972 et de R. H. HILTON, *Les Mouvements paysans du Moyen Âge*, Paris, 1979 et *The Decline of Serfdom in Medieval England*, Londres, 2^e éd., 1982. Voir aussi R. B. DOBSON, *The Peasants' Revolt of 1381*, Londres, 1970 et M. DOMMANGET, *La Jacquerie*, Paris, 1971. Paul FREEDMAN, *The origins of Peasant Servitude in Medieval Catalonia*, Cambridge, 1991 et *Images of the Medieval Peasant*, Stamford, 1991.

Pour le développement de l'élevage :

Voir l'étude de J. KLEIN, *The Mesta : a Study of Spanish Economic History*, Cambridge (Mass.), 1920 ; M.-Cl. GERBET, *L'Élevage dans le royaume de Castille sous les Rois catholiques (1454-1516)*, Madrid, 1991 ; M. Th. KAISER, *Le Berger en France aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, 1974.

Pour la productivité :

B. M. S. CAMPBELL et M. OVERTON, *Land, Labour and Livestock : Historical Studies of European Agricultural Productivity*, Manchester, 1991 et « Production et productivité dans l'agriculture anglaise », dans *Histoire et Mesure*, XI, 1996, pp. 255-297.

Sur l'alimentation :

B. LAURIOUX, *Manger au Moyen Âge. Pratiques et discours alimentaires en Europe aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, 2002.

Les villes ont souffert des difficultés et de la crise par contrecoup : guerre, famine, développement de relations de travail nouvelles, baisse de la population. Ces événements ont envenimé les tensions sociales déjà manifestes au XIII^e siècle : l'histoire des villes du XIV^e siècle est mouvementée ! L'étude du secteur secondaire d'une part, de la vie commerciale de l'autre vont donc nous montrer, comme dans le domaine rural, des hommes aux prises avec de graves difficultés : ici aussi, l'adaptation va se faire par l'apport de nouveautés importantes.

I. La ville et la société urbaine

■ La population urbaine et l'urbanisme

La population urbaine a moins diminué que celle des campagnes. Il y a toujours de grandes villes : Paris (qui, elle, a beaucoup régressé), Milan, Venise, Florence, Naples. Parmi les grandes villes, mentionnons les villes flamandes, Bruges et surtout Gand. Un deuxième groupe de villes possède une population qui oscille entre 30 et 50 000 habitants : en Italie, Gênes, Bologne, Rome et Palerme ; en Espagne, Barcelone, Cordoue, Séville et Grenade ; en Brabant, Bruxelles ; Avignon aussi. En Angleterre, Londres a atteint 40 000 habitants, tandis que Cologne, la plus grande ville de l'Allemagne médiévale, n'en a que 30 000. En revanche, les XIV^e et XV^e siècles voient le renforcement des villes « secondaires », avec une population comprise entre 10 et 30 000 habitants, qu'il s'agisse de cités déchues de leur splendeur (Ypres, Toulouse), ou de villes que l'essor de leurs relations commerciales a fait croître : en Angleterre, York, mais surtout Bristol et Coventry ; dans l'Allemagne du Nord, parmi les villes hanséates : Lübeck (25 000), Dantzig, Magdebourg, Breslau (20 000), Brême, Brunswick (17 000), Hambourg, Erfurt et Rostock (15/16 000) ; dans le reste de l'Empire, Metz, Strasbourg, Nuremberg, Augsbourg, Vienne et Prague qui ont aux alentours de 20 000 habitants, et aux Pays-Bas, Anvers (18 000 en 1374), Louvain (20 000) ; en France enfin, Rouen, Bourges, Lyon et Bordeaux. Bien sûr, nombre de villes italiennes entrent dans cette catégorie.

L'aspect des villes se modifie. Si l'on excepte l'Italie où se répand la place « décor » (les façades sont comme un décor devant lequel se déroule la vie civique), l'urbanisme n'a pas évolué. Mais la fortune des grandes familles marchandes, l'arrivée dans les villes d'une noblesse qui délaisse les campagnes, la réussite de serviteurs de l'État couvrent les villes de palais. Paris (Hôtels de Sens, de Cluny, Heroët) ne garde que des restes de cette époque : il faut aller à Venise, à Florence ou



p. 364, A.

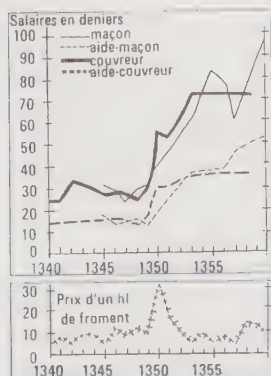
à Barcelone pour mesurer cette évolution. Les églises aussi se multiplient en liaison surtout avec l'expansion des ordres mendiants qui se fait avant tout dans le cadre urbain : au point que l'on a pu se demander si l'existence de couvents de mendiants n'était pas l'un des signes qui permettent de distinguer la ville (au sens plein du mot) de la bourgade. D'autres bâtiments sont venus s'ajouter à la ville : les progrès de l'État ont déterminé la construction d'édifices destinés à abriter les administrations ; l'essor des universités a multiplié les collèges ; l'afflux des pauvres et les ravages de la maladie ont suscité la création de nombreux hôpitaux.

■ Les fonctions urbaines

La ville s'est d'autant plus transformée que ses fonctions elles-mêmes ont évolué. Deux d'entre elles ont pris une place essentielle : la fonction refuge et la fonction économique. Partout des murailles puissantes, des bastilles, des portes fortifiées s'édifient. La construction et l'entretien des fortifications entraînent des conséquences importantes : la gestion des finances municipales devient une affaire considérable, car une lourde fiscalité s'abat sur les habitants. D'où l'importance de l'enjeu que représente le gouvernement de la ville, pour lequel métiers et factions vont lutter âprement. D'où aussi la tenue de registres de comptabilité élaborés, même dans de petites villes (Riscle, Chalon, Saint-Flour). Les grandes villes s'assurent le concours de notaires, de scribes professionnels, etc. Certains des *town clerks* de Londres sont de véritables savants, connaissant à fond les archives, les règlements et l'histoire de leur cité, matière qui intéresse les habitants eux-mêmes : les « chroniques urbaines » sont un genre littéraire très répandu, non seulement en Angleterre (à Londres surtout, à Bristol aussi), mais encore en Italie (Florence, avec les Villani) ou en Languedoc. À côté de cela, la ville voit son rôle économique accru. Des halles s'édifient, les étals des bouchers gagnent du terrain, à Paris par exemple, où il faut construire une nouvelle boucherie. Les marchés se spécialisent : chaque ville en possède plusieurs et doit les agrandir.

■ Les métiers

Lieu d'échanges, de refuge, la ville est aussi lieu de production. Ne nous occupons ici que de l'organisation sociale de cette production, les métiers ou corporations, avec leurs trois degrés : apprentis, valets et maîtres. Ce système devait permettre de faire régner l'harmonie ; il garantissait la qualité de la production, puisqu'un long apprentissage et l'obligation de réaliser un chef-d'œuvre réservaient l'accès de la maîtrise aux meilleurs ; il supprimait la concurrence en réglementant strictement prix et salaires ; il évitait les conflits du travail : tout apprenti était en principe destiné à devenir valet, et tout valet avait des chances de devenir maître. Les relations entre maître et employés étaient des relations de dépendance personnelle qui renforçaient la cohésion et l'homogénéité du groupe des artisans.



L'ouverture de l'écart entre prix agricoles et salaires

D'après B. GEREMEK, *Le Salarial dans l'artisanat parisien*, Paris, 1968.

En réalité, il faut revoir ce tableau idyllique. Certes, le salariat reste « plutôt une forme de location de sa propre personne que la vente de sa force de travail » (B. Geremek). Mais dès le xiv^e siècle, le système ne fonctionne plus. La maîtrise se ferme : peu de valets disposent du temps nécessaire à la confection du « chef-d'œuvre », dont on exige qu'il soit fait de matériaux coûteux. Le nouveau maître doit offrir un banquet : il faut être riche pour supporter ces frais importants. Souvent, seuls les fils de maître peuvent être maîtres. L'hérédité des ateliers est une réponse normale à l'insécurité de la période. Dans ces conditions, les valets n'accèdent plus à la maîtrise : de transitoire, leur situation devient permanente. Ils forment donc une main-d'œuvre salariée à laquelle viennent s'ajouter des maîtres trop pauvres, contraints de travailler chez d'autres, et des apprentis dont le temps d'apprentissage s'est démesurément allongé. Cette évolution est capitale : elle favorise l'essor d'un marché libre du travail où le salaire est fonction de l'offre et de la demande, par opposition au marché réglementé du xiii^e siècle et elle développe, en particulier chez les valets, un esprit de corps que les changements de terminologie démontrent bien (le valet français devient « compagnon » et le *Knecht* allemand *Geselle*). Les conflits du travail sont nombreux : les ouvriers forment des « alliances » (« *takehans* » en Flandre) et se mettent en grève (« trics » à Paris). Ces conflits n'ont, toutefois, pas la gravité qu'ils prendront au xvi^e siècle, car la conjoncture est dans l'ensemble favorable aux salariés après que le « ciseau des prix » s'est ouvert dans les années 1355-1360 : le niveau des salaires est en hausse tout au long de notre période.

Métiers et luttes urbaines

Cependant, l'étude de la société urbaine révèle une série d'antagonismes : celui qui oppose maîtres et valets n'est pas le seul. La division du travail est de plus en plus marquée, et les métiers se multiplient. Le métier des forgerons s'est scindé à Munich en 1437 en trois métiers (maréchaux-ferrants, fabricants de faux, armuriers). Des rivalités se développent entre métiers participant à une même production : ainsi celle, sanglante, des tisseurs et des foulons (les « ongles bleus ») à Gand. Cette production divisée est en fait contrôlée par de riches entrepreneurs, qui possèdent la matière première et en confient la transformation aux métiers : ces gros entrepreneurs qui appartiennent en général aux métiers « riches », sont souvent l'objet d'une violente opposition (ainsi les *lanaioli* de Florence ou les marchands drapiers flamands) et la lutte entre métiers riches et métiers pauvres domine le xiv^e siècle. L'enjeu en est le gouvernement de la ville : y accéder permet de protéger la production locale et de se débarrasser de concurrents dangereux. Les villes luttent entre elles : Gand ruine la draperie de Termonde, Ypres celle de Poperinghe. Elles font tout pour réduire l'industrie rurale qui les concurrence, d'autant qu'elle échappe au carcan du métier réglé. Le protectionnisme urbain résulte du durcissement des métiers : réaction de défense devant les difficultés de la période. De même, les obstacles à l'acquisition du droit

ONGLES BLEUS : les ouvriers foulons auxquels le maniement des mordants colorait les mains.

de bourgeoisie sont nombreux : on évite que de nouveaux venus viennent concurrencer les artisans établis. Dans tous ces domaines, les intérêts des métiers sont contradictoires : d'où l'âpreté des luttes. Ajoutons, enfin, deux autres sources de désordres : des réactions à la misère et des mouvements purement politiques qui peuvent n'être que le reflet de la lutte des partis aristocratiques, ou bien l'expression du désir des métiers et de la bourgeoisie d'imposer leur idéal de réforme face au gouvernement royal. La fiscalité, dans ces derniers cas, est souvent la cause immédiate des désordres. On comprend ainsi le synchronisme fréquent des révoltes urbaines et des révoltes paysannes, et parfois leurs conjonctions, bien qu'elles renvoient à des arrière-plans socio-politiques différents.

■ Les révoltes urbaines

Le plus politique de ces mouvements est celui d'Étienne Marcel à Paris (1357-1358) : ce grand drapier parisien, prévôt des marchands, s'était posé en homme de la réforme politique, face aux conseillers du dauphin. Cela lui valut le soutien des Parisiens, hostiles à l'aristocratie militaire et aux officiers royaux, hostiles surtout aux impôts. Soutien général, mais diffus, qui lui manqua aux moments difficiles. On peut rapprocher de l'action d'Étienne Marcel celle de Cola di Rienzo, à Rome : ce notaire féru d'histoire romaine, sensible à la prédication des franciscains du courant spirituel, était un visionnaire. Contre la violence de la grande noblesse romaine, cet orateur sut grouper autour de lui le *popolo* et la classe moyenne (petite noblesse, commerçants) : en mai 1347 il devint le Tribun du peuple romain. Les Orsini et les Colonna s'enfuirent et des mesures furent prises contre la noblesse, tandis que de grandes cérémonies présidées par le Tribun rappelaient la grandeur de la Rome antique. Mais les nobles tenaient la campagne : le ravitaillement devint difficile, la Papauté hostile. En décembre 1347, Cola était chassé : une nouvelle tentative pour reprendre le pouvoir en 1354 lui coûta la vie.

En Flandre, à Gand et à Bruges, les gens des villes, et au premier rang, les métiers, se dressèrent contre l'aristocratie militaire et le pouvoir royal sur lesquels comptait la grande bourgeoisie pour maintenir ses privilèges. Les métiers d'Ypres, de Douai et de Bruges s'étaient déjà soulevés en 1280 : la répression avait été dure. Les querelles politiques vont donner leur chance aux métiers : le comte de Flandre, Gui de Dampierre, dès 1296, soutient les métiers contre les patriciens, partisans du roi de France (d'où leur surnom de *leliaerts*). Peu à peu les métiers affirment leur force : ils trouvent un chef en la personne de Pierre de Coninc, tisserand de Bruges. Le 17 mai 1302, les artisans de Bruges massacrent les soldats du roi de France (« les Matines Brugeoises »). Toute la Flandre se soulève : mouvement national autant que mouvement populaire dont le succès fut consacré par la victoire de Courtrai (11 juillet 1302) remportée par l'infanterie bourgeoise sur l'armée du roi de France. La victoire des métiers est constatée, au même moment, dans une bonne partie du Brabant et du pays liégeois. Les

avantages acquis par les métiers flamands furent vite réduits par la réaction; la révolte des *Karls* fournit à Philippe VI un bon prétexte pour venger les armes françaises, à la bataille de Cassel (1328). Les débuts de la guerre de Cent Ans permirent aux métiers de reprendre le dessus: à Gand, Jacques Van Artevelde (1338-1345) essaya de regrouper tous ceux qui vivaient de la draperie, menacée par la guerre entre la France et l'Angleterre. La victoire des métiers ne résolvait pas les problèmes sociaux: une violente hostilité existait entre les métiers moyens (les tisserands avant tout) et les métiers qui regroupaient une main-d'œuvre pauvre et peu qualifiée (les foulons). En mai 1345, les tisserands de Gand massacrèrent les foulons; en juillet Artevelde fut assassiné. En 1349 les foulons, comme peu avant à Ypres et Bruges, massacrèrent les tisserands, lesquels prirent leur revanche en 1350... La constitution gantoise consacra la victoire des métiers moyens: les *poorters* (les grands bourgeois) furent minoritaires à l'échevinage dominé par les tisserands et les métiers moyens. La prédominance des métiers moyens se retrouve dans toute l'Europe du Nord-Ouest, tandis que l'Allemagne se partage entre deux zones: villes patriciennes au nord, villes de métiers au sud.

■ La crise des années 1380

Enfin, la sensibilité à la conjoncture économique se combine aux autres causes des conflits dans la vague de révoltes qui parcourt l'Europe occidentale de 1378 à 1385, en Flandre, où les Français doivent de nouveau intervenir aux côtés du comte (victoire de Charles VI à Roosebek, 1382), en France (« harelle » de Rouen, révolte des Maillotins à Paris en 1382), en Allemagne (Dantzig, Brunswick, Lubeck), tandis qu'en Angleterre la révolte des paysans fait rage. La plus remarquable de ces révoltes est celle des *ciompi* à Florence, en 1378. À l'origine, des causes politiques et corporatives: les excès du parti guelfe, auquel on reproche à la fois la malheureuse « guerre des Huit Saints » contre le Saint-Siège, dangereuse pour le commerce florentin, et sa politique de fermeture des Arts (les métiers florentins). En mai 1378, Salvestro de' Medici, l'homme des classes moyennes, devient « Gonfalonier de Justice »; mais l'opposition qu'il rencontre est telle qu'il doit faire appel au soutien du « *popolo minuto* ». Or, le peuple a des raisons d'être mécontent: après la peste, les salaires avaient augmenté; mais dans les années 1370, ils ont diminué, ainsi que la durée du travail. Le prolétariat aide, certes, à imposer le programme des classes moyennes qui rétablit l'équilibre entre les Arts majeurs (la grande bourgeoisie d'affaires, avant tout) et les Arts mineurs: mais il n'y trouve pas son compte et les journées d'émeute de juillet 1378 en sont la preuve. Les *ciompi* obtiennent l'organisation d'arts nouveaux: l'Art des Teinturiers, celui des faiseurs de pourpoints (les ouvriers de la confection) et l'Art du *Popolo Minuto* (les ouvriers non qualifiés). Mais le régime, qui assurait maintenant la prépondérance aux Arts mineurs, manquait de cohésion; les chefs populaires, comme Michele di Lando, menaient un jeu personnel et surtout la

CIOMPI: travailleurs non qualifiés de l'industrie drapière (plus spécialement cardeurs), à Florence.

GONFALONIER DE JUSTICE: l'un des neuf Prieurs, magistrats suprêmes de Florence, le plus important, puisqu'il commande la force armée.

grande bourgeoisie n'avait rien perdu de sa puissance économique. En 1382, s'appuyant sur des mercenaires, l'oligarchie se réinstallait à Florence pour s'y maintenir jusqu'en 1434, date à laquelle Côme de Médicis se rendait maître de la ville.

L'étude des révoltes montre la diversité de la société urbaine. La fermeture des métiers fait apparaître le phénomène du salariat avec ses conséquences (marché libre du travail, uniformisation de la condition ouvrière). Ainsi explique-t-on que les luttes sociales, malgré leur violence sporadique, n'aient pas abouti au ^{xiv}^e siècle et que, malgré une accalmie au ^{xv}^e siècle, elles aient repris avec force au ^{xvi}^e siècle. Quant aux grands bourgeois, ils ont su presque toujours garder le contrôle, sinon des institutions municipales, du moins des processus économiques : l'agitation urbaine est cependant une des difficultés qui affectent la production industrielle et le commerce.

II. L'artisanat, l'industrie, les mines, la production

Pendant les ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles, la technologie a accompli des bonds spectaculaires, dus à des inventions ou à la mise en pratique d'inventions datant d'époques antérieures. Les difficultés de la période ont favorisé ces progrès : main-d'œuvre coûteuse qu'il s'agissait de remplacer par des procédés mécaniques, rareté des métaux précieux dont il fallait augmenter la production.

■ Le textile

L'industrie textile était la grande industrie du ^{xiii}^e siècle. Les procédés de tissage de la laine n'ont changé que par l'adoption d'un nouveau type d'armure du tissu (armure « toile ») qui réduit le temps de travail sans altérer la qualité du tissu. En revanche, le filage a été bouleversé par la diffusion du rouet apparu dès le ^{xiii}^e siècle, qui permet de filer cinq ou six fois plus de fil que le fuseau à crochet. On a même inventé au ^{xv}^e siècle un rouet à ailettes qui accroît encore le rendement de 25 % ; la diffusion en a été lente. Les transformations du foulage ont été spectaculaires : à côté du foulage au pied est apparu le moulin à fouler qui s'est répandu du ^{xiii}^e au ^{xv}^e siècle dans certaines régions seulement (Angleterre, par exemple). Il modifiait si profondément l'exercice du métier de foulon que les règlements des métiers les plus conservateurs en interdisaient l'introduction ; c'était le cas en Flandre. En effet, un moulin utilisant l'énergie hydraulique a, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, une puissance de 3,5 CV à l'heure, alors qu'un ouvrier, qui foule au pied, ne peut fournir plus de 0,3 CV/h, et ce pendant huit heures seulement.

Ces modifications techniques se sont combinées avec d'autres facteurs (mode, production du textile brut...) pour bouleverser la géographie de l'industrie textile. La primauté des grandes villes drapantes flamandes spécialisées dans le drap lourd de qualité a disparu. La résistance des métiers aux innovations et la nécessité d'être près des cours d'eau (moulin à foulon) ont

FUTAINÉ : tissu de coton (employé pour les sous-vêtements, etc.).

ÉTAPE : destination obligatoire d'un produit qui ne peut être distribué qu'à partir de cet endroit, notamment pour la laine en Angleterre.

favorisé les progrès de l'industrie rurale : les petites vallées des Cotswolds se sont emplies de villages animés par cette activité. L'apparition et le développement de la mode des vêtements souples et légers, doublés de sous-vêtements, a eu deux sortes de conséquences : la production d'un drap léger, moins difficile, était accessible à de nombreux centres artisanaux qui ont concurrencé les Flamands. Et l'on fait appel à d'autres tissus (soie pour les vêtements, lin pour les sous-vêtements, coton) qui concurrencent la laine. Les Flamands ne bénéficiaient même plus de leurs relations traditionnelles avec l'Angleterre : malgré la création, par Édouard III, de l'étape de Calais en 1363, les exportations de laine anglaise diminuèrent du fait de la guerre de Cent Ans et de l'essor de l'industrie anglaise. La laine des mérinos espagnols, d'ailleurs de moins bonne qualité, était accessible aux concurrents des Flamands. Ainsi se multiplièrent en Europe les centres de production lainière : par exemple, signalons l'essor de la Normandie au xiv^e siècle, et surtout celui des industries du Brabant (Bruxelles, Malines), d'Espagne (Ségovie), d'Angleterre (Bristol, Salisbury, mais aussi l'industrie rurale) et d'Italie (Florence, Milan). Au reste, l'Italie excelle dans la production de la soie (Lucques, Florence), laquelle passe en France à la fin du xv^e siècle (Lyon, Tours), et du coton (qui a gagné l'Allemagne du Sud).

■ La métallurgie

FOUR À COUPELLATION : il utilise des différences d'affinité des métaux pour les séparer.

Une deuxième grande industrie est apparue : la métallurgie. Les nouveautés techniques font franchir un pas décisif. Des procédés permettent de mieux raffiner les métaux : le four à couellation, apparu dans le Devonshire (mines d'étain) vers 1290. De nouveaux alliages se répandent comme le laiton (calamine et cuivre) tandis qu'en 1451, Funcken met au point un procédé chimique utilisant le mercure qui sépare l'argent du cuivre (le minerai de plomb argentifère était jusque-là seul employé). Mais le grand progrès est la mise au point du haut-fourneau, qui vient s'ajouter à l'agrandissement de la forge traditionnelle. Grâce au perfectionnement d'un système de soufflets, mû par l'énergie hydraulique qui permet d'envoyer un jet continu d'air sur le métal en fusion (le premier système de ce genre semble avoir été établi en 1340 à Liège), les forges grandissent. Le haut-fourneau a cependant un rendement supérieur : en outre, la fonte y est soumise à une deuxième opération pour produire un fer de qualité. L'on exige beaucoup des métaux : le bronze s'est amélioré parce que l'on s'en servait pour faire des cloches (on a commencé à fondre de grosses cloches au xiii^e siècle ; on cherche, en outre, à produire des cloches qui sonnent juste – carillons anglais ou flamands), des éléments monumentaux (les portes du baptistère à Florence, dues à Andrea Pisano et à Ghiberti) ou encore des canons (le premier emploi certain des canons est de 1347, mais on en a un dessin de 1327). Dans ce domaine, le fer prend un temps la place du bronze : Gand possède le chef-d'œuvre de l'époque, un canon de fer de 5 mètres de long, fabriqué en 1430. Le fer sert aussi à fabriquer des instruments de précision comme les

premières horloges mécaniques (Florence – vers 1310, château de Douvres – 1348, Palais Royal de Paris – 1370). Mais les machines outils (tour à perche) sont encore en bois.

■ Les mines

Pour satisfaire à la demande de minerais, les mines ont elles aussi progressé. Elles ont connu une première période d'expansion de la fin du ^{xiii}e siècle jusque vers 1350: d'importantes améliorations techniques (treuils de grande taille, progrès dans les charpentes, la ventilation, le pompage), ont permis d'exploiter les gisements profonds, non plus seulement les veines superficielles. À cette époque, l'exploitation est le fait des communautés de mineurs surveillées par les représentants du pouvoir royal (les souverains ont en général fait admettre leur droit à la propriété du sous-sol) et des seigneurs fonciers qui prélèvent, les uns et les autres, une partie du revenu. Le mineur est encore un pionnier, d'autant que la plupart des nouvelles mines se sont ouvertes dans les montagnes (monts Métallifères, Bohême, Carpathes, Alpes). Après une période de stabilité relative, on assiste à une formidable expansion vers 1460. De cette date à 1530 la production de l'Europe Centrale a quintuplé pour l'argent et le cuivre, et quadruplé pour le fer. Ces progrès ne se limitent pas aux mines de métaux: la calamine et le salpêtre (Pologne), les sulfates (Hongrie), le mercure (Espagne), le sel gemme (Transylvanie), l'alun (Toscane, et surtout l'énorme gisement de Tolfa dans les États pontificaux, découvert en 1461) sont aussi extraits du sous-sol européen.

ALUN: sulfate riche en alumine, employé comme mordant en teinturerie.

■ Autres industries

Parmi les domaines où les progrès sont sensibles, figure la verrerie: la consommation du verre s'accroît, car l'usage d'en garnir les fenêtres se répand. La production s'étend de l'Italie (Venise) à la Bohême et au Languedoc, et elle s'affine (apparition des lunettes). Quant à l'imprimerie, sa mise au point définitive est due à la convergence de toute une série d'innovations qui vont permettre de dépasser le stade de la xylographie (depuis 1147 on savait « imprimer » des figures ou des majuscules à partir de bois gravés): ce sont l'adoption généralisée du papier, l'amélioration des encres (avec les encres à l'huile élaborées par les miniaturistes), l'apparition des caractères métalliques, mais surtout la solution du problème de l'assemblage des caractères et de la presse découverte par l'orfèvre Gutenberg à Mayence entre 1447 et 1455. Signalons encore, pêle-mêle: la poudre à canon, les moulins à vent pour pomper l'eau, l'amélioration des portes d'écluses...

Ces modifications ont amené des formes nouvelles d'organisation de la production. L'exemple des mines est significatif: l'exploitation est passée des mains de communautés de mineurs à celles de véritables sociétés anonymes; en Allemagne, la propriété des mines est souvent divisée en 128 *küxen*, parts égales, et les actionnaires vivent en ville. Les mineurs sont devenus des salariés au service de capitalistes, tels les Fugger qui ont pu

édifier une formidable fortune à partir de leurs mines de Styrie, du Tyrol, puis d'Espagne. D'autres facteurs accélèrent cette évolution vers le capitalisme : à Toulouse, le coût accru du matériel face aux risques encourus a amené les possesseurs des moulins de la Garonne à former des sociétés dont les parts se sont bientôt négociées comme des actions. La taille des chantiers (constructions navales, travaux d'irrigation, etc.), l'importance des investissements, tout cela a joué. Un capitalisme industriel, fait fondamental, voit donc le jour surtout dans le domaine de la métallurgie et des mines, ce qui explique l'essor du capitalisme dans l'Allemagne du Sud et les territoires des Habsbourg. Il est vrai que ce capitalisme industriel se combine souvent avec le capitalisme financier et commercial : marchand et banquier sont encore les types de capitalistes les plus fréquents.

Bibliographie

La meilleure présentation d'ensemble des matières abordées ici se trouve dans les chapitres de Ph. WOLFF dans *l'Histoire générale du travail*, publiée sous la direction de L.-H. PARIAS, t. 2, Paris, 1959 et dans B. CHEVALIER, *Les Bonnes villes de France du XIV^e au XV^e siècle*, Paris, 1982. Voir aussi Th. DUTOUR, *La ville médiévale*, Paris, 2003.

Sur la population urbaine :

Voir H. VAN WERWEKE, dans le ch. I du t. 3 de la *Cambridge Economic History of Europe*, Cambridge, 2^e éd., 1966, p. 3-41, mais l'ouvrage fondamental est celui de R. MOLS (cité p. 235).

Sur le plan social, voir notamment B. GEREMEK, *Les Marginaux parisiens aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, 1976 ; M. MOLLAT, *Les Pauvres au Moyen Âge*, Paris, 1978 et Cl. GAUVARD, « De grace especial » (cité p. 256). Voir aussi J. FAVIER, *François Villon*, Paris, 1982 ; P. BOGLIONI, R. DELORT et Cl. GAUVARD, *Le Petit Peuple dans l'Occident médiéval*, Paris, 2003 ; J.-P. LEGUAY, *La Rue au Moyen Âge*, Rennes, 1984 ; K. WEIDENFELD, *La Police de la petite voirie à Paris à la fin du Moyen Âge*, Paris, 1996 ; O. FARON et E. HUBERT, *Le Sol et l'immeuble. Formes de la propriété immobilière dans les villes de France et d'Italie, XI^e-XIX^e siècle*, Rome, 1995.

Monographies qui permettent de suivre l'histoire d'une ville :

Y. RENOARD, *Histoire de Florence*, Paris, 1964 ; A. TENENTI, *Florence à l'époque des Médicis : de la cité à l'État*, Paris, 1970 ; P. BRAUNSTEIN et R. DELORT, *Venise, portrait historique d'une cité*, Paris, 1971 ; É. CROUZET-PAVAN, *Espaces, pouvoir et société à Venise à la fin du Moyen Âge*, 2 vol., Rome, 1992 et *Venise, une invention de la ville, XIII^e-XV^e siècle*, Paris, 1997 ; H. VAN WERWEKE, *Gand, esquisse d'histoire sociale*, Bruxelles, 1946 ; B. CHEVALIER, *Tours, ville royale 1356-1520*, Paris-Louvain, 1975 ; A. RIGAUDIÈRE, *Saint-Flour, ville d'Auvergne au bas Moyen Âge*, Paris, 1982 ; R. FAVREAU, *La Ville de Poitiers à la fin du Moyen Âge, une capitale régionale*, Poitiers, 1978 ; N. COULET, *Aix-en-Provence. Espace et relations d'une capitale*, Aix-en-Provence, 1987 ; Cl. BILLOT, *Chartres à la fin du Moyen Âge*, Paris, 1986 ; L. STOUFF, *Arles à la fin du Moyen Âge*, 2 vol., Aix-en-Provence, 1986 et les volumes de R. CAZELLES et de J. FAVIER dans la *Nouvelle Histoire de Paris*, Paris, 1972-1974 ; T. DUTOUR, *Une société de l'honneur. Les Notables et leur monde à Dijon à la fin du Moyen Âge*, Paris, 1998.

Pour la France, se reporter à la *Bibliographie d'Histoire des villes de France*, Paris, 1967 par Ph. DOLLINGER, Ph. WOLFF et S. GUENÉE.

Pour l'Angleterre, voir S. REYNOLDS, *An Introduction to the History of English Medieval Towns*, Oxford, 1977 ; Caroline BARRON, *London in the Later Middle Ages*, Oxford, 2004.

Pour l'Espagne, A. RUCQUOI, *Valladolid au Moyen Âge*, Paris, 1993 et D. MENJOT, *Murcie castillane : une ville au temps de la frontière, 1243-milieu du x^v siècle*, Madrid, 2002.

Pour l'Italie, outre les ouvrages de P. GILLI et F. MENANT, cités p. 174, voir Ph. JONES, *The Italian City-State*, Oxford, 1997.

Sur le problème des métiers :

L'ouvrage classique reste celui d'E. COORNAERT, *Les Corporations en France avant 1789* (cité p. 174). Voir surtout B. GEREMEK, *Le Salarariat dans l'artisanat parisien aux xiii^e-xv^e siècles*, Paris, 1968.

Sur l'État et les villes :

N. BULST et J.-Ph. GENET, *Ville, État, Bourgeoisie dans la genèse de l'État moderne*, Paris, 1988 ; P. BOUCHERON, *Le Pouvoir de bâtir. Urbanisme et politique éditiltaire à Milan (xiv^e-xv^e siècles)*, Rome, 1998 ; D. MENJOT et M. SANCHEZ (dir.), *La Fiscalité des villes au Moyen Âge (France méridionale, Catalogne, Castille)*, Toulouse, 1996, t. II, *Les Systèmes fiscaux (Occident méditerranéen)*, Toulouse, 1999, et t. III, *La Redistribution de l'impôt*, Toulouse, 2002.

Pour les mouvements de révolte :

L'ouvrage de base est M. MOLLAT et Ph. WOLFF, *Ongles bleus, Jacques et Ciompi* (cité p. 269). Signalons J. D'AVOUT, *Le Meurtre d'Étienne Marcel*, Paris, 1960 ; R. CAZELLES, *Étienne Marcel*, Paris, 1985 ; J. LESTOCQUOY, *Les Villes de Flandre et d'Italie sous le gouvernement des Patriciens (xi^e-xv^e siècle)*, Paris, 1952 ; A. STELLA, *La Révolte des Ciompi, les hommes, les lieux, le travail*, Paris, 1993.

Sur l'histoire de la production :

En ce qui concerne l'histoire de la production, on commencera par l'étude de Ph. WOLFF dans *l'Histoire générale du travail*.

Sur les techniques voir M. DAUMAS (dir.), *Histoire générale des techniques*, I, *Des origines au xv^e siècle*, Paris, 3^e éd., 1996 et B. GILLE, *Les Ingénieurs de la Renaissance*, Paris, 1978.

Sur l'industrie textile en particulier, voir G. ESPINAS, *La Draperie dans la Flandre française au Moyen Âge*, 2 vol., Paris, 1925, H. LAURENT, *Un grand commerce d'exportation au Moyen Âge : la draperie des Pays-Bas en France et dans les pays méditerranéens (xi^e-xv^e siècle)* (cité p. 161) et G. DE POERCK, *La Draperie médiévale en France et en Artois : technique et terminologie*, 3 vol., Bruges, 1951.

Pour la métallurgie, voir R. SPRANDEL, *Das Eisengewerbe im Mittelalter*, Stuttgart, 1968 ; J. HATCHER, *English Tin Production before 1550*, Oxford, 1973 et C. GAIER, *L'Industrie et le Commerce des armes dans les anciennes principautés belges du xiii^e au xv^e siècle*, Paris, 1973 ; P. BENOÎT et D. CAILLEAUX (éd.), *Hommes et travail du métal dans les villes médiévales*, Paris, 1988 et C. VERNA, *Le Temps des moulines. Fer, technique et société dans les Pyrénées centrales (xiii^e-xvi^e siècle)*, Paris, 2001. Voir aussi : J.-Cl. HOCQUET, *Le Sel et le pouvoir*, Paris, 1985.

Sur les relations ville-campagne et le concept de réseau urbain :

Voir les thèses de G. FOURQUIN (cité p. 269) et de Ph. WOLFF (cité p. 291), ainsi que celle de E. FOURNIAL, *Les Villes et l'Économie d'échange en Forez du xiii^e au xv^e siècle*, Paris, 1967 et de J.-P. LEGUAY, *Un réseau urbain au Moyen Âge : les villes du duché de Bretagne*, Paris, 1981. Certains aspects importants sont éclairés par L. STOUFF, *Ravitaillement et Alimentation en Provence aux xiv^e et xv^e siècles*, Paris-La Haye, 1970.

L'activité commerciale subit aussi les contrecoups de la conjoncture. La répercussion en chaîne des troubles de l'Europe occidentale provoque l'effondrement des « Colonnes de la Chrétienté », les grandes banques florentines. La guerre ferme les routes. La réduction de la population restreint les marchés; le volume de l'activité commerciale s'affaisse. Pourtant, la « révolution commerciale » qui était amorcée aux siècles précédents se poursuit : la difficulté engendre le progrès, l'amélioration du rendement du travail.

I. L'adaptation du commerce aux conditions difficiles

■ L'insécurité

Les difficultés pour l'activité commerciale sont énormes; un caractère commun les résume : l'insécurité – politique, mais aussi économique. Brigands et pirates, révoltes, guerres sont un danger constant pour le commerce. Les exemples de cargaisons perdues sont nombreux; c'est ainsi que le *Jugement dernier* de Memling que le Florentin Tani expédiait dans sa patrie depuis Bruges se trouve aujourd'hui à Dantzig, un corsaire balte ayant capturé la galère qui le portait... Certaines régions, telle la Champagne, qui ont une importance stratégique dans les conflits de notre période, doivent être abandonnées par les marchands. Les souverains ont découvert que la réglementation économique était une arme : le prix de la laine anglaise varie en fonction des appétits fiscaux du roi d'Angleterre qui perçoit une taxe à l'exportation; les rois de France et d'Angleterre se livrent une véritable guerre monétaire.

De politique, l'insécurité devient économique. Le marchand est aux prises avec un monde mouvant : sa cargaison risque de ne pas arriver, et lorsqu'elle arrive, les cours ont pu s'effondrer, la monnaie changer de valeur, les acheteurs désertent une ville frappée par la peste ou bouleversée par l'affrontement de deux métiers. Dans cette instabilité générale, un cas est plus grave : celui des mutations monétaires. Les mutations sont de trois sortes : il y a la « *mutatio in materia* », où le titre des pièces est altéré, la « *mutatio in pondere* », où le poids de la pièce change, et la « *mutatio in appellatione* », par laquelle le cours de l'unité monétaire réelle est modifié par rapport à la monnaie de compte. Ces trois types de mutations peuvent se combiner. Les mutations sont en général annoncées officiellement : on crie la nouvelle monnaie ou le nouveau cours, tandis que l'on décrie l'ancienne. La cause fondamentale de ces mutations réside dans la raréfaction

CRI ET DÉCRI : la valeur n'étant pas inscrite sur une pièce, l'autorité émettrice la proclame officiellement.

relative du stock des métaux précieux disponibles sur les marchés européens : les mines ont une production insuffisante et le solde du commerce oriental n'est que très légèrement positif, sinon négatif. Le prix des métaux précieux a donc sans cesse augmenté : pour ne pas perdre son bénéfice d'émission (le « seigneurage »), voire travailler à perte, l'autorité (roi, baron, ville, évêque...) qui battait monnaie devait procéder à une mutation. Si les rois de France ou d'Angleterre ont procédé aux mutations les plus spectaculaires, il s'agit néanmoins d'un phénomène général, qui prend la forme d'une réaction en chaîne : lorsqu'un pays « affaiblit » sa monnaie, on peut y acheter avec moins de métal précieux des marchandises que l'on ira revendre dans un pays de monnaie forte, pour récupérer ainsi une quantité supérieure de métal précieux. Un pays de monnaie forte s'expose donc à subir une hémorragie. La situation se complique du fait que l'on en est venu au bimétallisme, depuis le milieu du ^{xiii}^e siècle, et que les cours commerciaux de l'or et de l'argent ne varient pas au même rythme : d'où des ajustements incessants entre monnaie d'or et d'argent. Le marchand ne peut se fier qu'à son trébuchet (balance) qui ne le quitte jamais.

SEIGNEURIAGE : il représente environ 12 %.

■ Les progrès du commerce

Les progrès visent donc à accroître la sécurité du commerce (qualité des moyens de transport, assurance, suppression des transports de fonds) et à adapter l'organisation commerciale à un marché mouvant et instable (propagation rapide des informations, sédentarisation du marchand, installation de succursales, réseau de correspondants). Ainsi la navigation progresse : le gouvernail axial (gouvernail d'étambot) remplace le gouvernail latéral, rendant les navires plus maniables. Les types de navires se diversifient, leur taille augmente. La flotte hanséate est composée, depuis le ^{xiii}^e siècle, de « *Koggen* » assez rapides et maniables, qui reculent à partir du ^{xiv}^e siècle devant les hourques, ventrues, au fond plat, lentes mais bonnes porteuses, qui ont jusqu'à 300 tonnes de capacité, tandis qu'à la fin du ^{xv}^e siècle apparaissent les « *Krawel* », empruntées aux navigateurs de l'Atlantique. La flotte hanséate est considérable (environ 60 000 tonnes à la fin du ^{xv}^e siècle). En Méditerranée, galères de Venise et galées de Gênes règnent jusqu'au milieu du ^{xiv}^e siècle : à partir des années 1290, elles contournent l'Espagne et portent à l'Écluse (port de Bruges), à Londres ou à Southampton les produits d'Orient. Les flottes sont toutefois spécialisées : au ^{xv}^e siècle, les Italiens font appel pour transporter les produits pondéreux de moindre valeur (blé, sel, etc.) à des flottes cantabriques et portugaises qui utilisent les robustes coques à partir desquelles les Génois vont extrapoler la nef, lourd navire qui peut transporter au ^{xv}^e siècle jusqu'à 1 000 tonnes et qui leur est nécessaire depuis qu'ils ont récupéré Chio en 1346 et sont redevenus les grands pourvoyeurs en alun de l'industrie textile européenne. C'est là un des caractères nouveaux de la période ; à côté des Hanséates, des Catalans et des Italiens sont apparus de nouveaux partenaires, les marins de l'Atlantique, Portugais, Galiciens, Basques, Bretons, Anglais. On

GALÈRE : elle navigue avant tout à la rame, alors que la galée, qui a des rameurs, utilise surtout la voile. La capacité de la galée est très supérieure.

leur doit les plus grands progrès dans l'architecture navale avec la mise au point de la caravelle, le navire qui allait permettre les découvertes : la caravelle, plus fine que le vaisseau baltique, moins élancée et plus robuste que le navire méditerranéen, est capable de porter une surface de toile considérable.

On a de meilleurs navires que l'on dirige mieux : les Catalans ont dessiné les « portulans » où les ports sont reliés entre eux par des axes disposés en étoile, correspondant à la rose des vents, les « rhumbs ». Le pilote cherche donc à placer son navire sur le meilleur rhumb, et à garder sa route à l'aide de la boussole et du « martelologio », table trigonométrique simplifiée qui corrige l'écart entre le Nord géographique et le Nord magnétique. À partir de 1450, les Portugais prennent le relais des Italiens et des Catalans, et commencent l'établissement en latitude de la côte d'Afrique, premier pas vers l'astronomie scientifique. Les risques restent grands néanmoins. Les marchands les conjurent par différents procédés. Assurance empirique d'abord : on fractionne les cargaisons et la propriété des navires, divisée en parts (« carats » en Italie, « setzenas » à Barcelone). Le marchand diversifie son activité au maximum. Mais les procédés spécifiques d'assurance se répandent bientôt, dont l'assurance à prime : les premiers exemples ont été relevés en 1343 dans les contrats notariaux de Gênes. L'assureur touche une prime qui représente de 15 à 20 % de la valeur d'une cargaison mais il prend à son compte tous les risques. Les primes ont peu à peu diminué : vers 1450, il fallait compter 11 % pour une cargaison transportée par une nef de Venise à l'Écluse, et seulement 3 % si le navire était une galère (plus sûre que la nef). Les Hanséates ne firent appel à ce type d'assurance qu'au xvi^e siècle. Le développement de l'assurance favorisa d'ailleurs l'uniformisation des lois maritimes et de grands recueils juridiques sont apparus au xv^e siècle (tel le *Libro del Consolat del Mar* à Barcelone).

■ Sociétés et compagnies

Les marchands ont d'autre part amélioré la structure des firmes. La première étape a été, dès le xiii^e siècle, la sédentarisation des marchands par l'apparition des sociétés à succursales. La mieux connue de ces sociétés est la compagnie florentine des Peruzzi, active de 1275 à 1343, période pendant laquelle elle fut reconstituée plusieurs fois (pour permettre à chacun de prendre sa part des bénéfices, à certains associés de reprendre leur part de capital, et à d'autres d'apporter le leur). Le capital est formé du *corpo*, fourni par les associés (les *maggiori*) parmi lesquels dominent les membres de la famille Peruzzi ; vient s'y ajouter le « *supra-corpo* », constitué par exemple de dépôts sur lesquels la société verse un intérêt de 8 % au dépositaire qui n'a aucun droit sur les profits de l'entreprise partagés entre les fournisseurs du *corpo*. La compagnie fait ses opérations par l'intermédiaire d'un grand nombre de succursales (Londres, Pise, Naples, Avignon, Bruges, Chypre, etc.). Des « facteurs » expérimentés exécutent les ordres venus de Florence et prennent les initiatives nécessaires : les dangers et les pertes de temps consécutives aux voyages ont disparu. Mais cette structure était fragile car rigide :

Carat, p. 155.

p. 359, C.

la compagnie des Peruzzi étant une seule entité légale, les mauvaises affaires de l'une des succursales se répercutaient sur l'ensemble. La faillite vint en 1343, lorsqu'il fut impossible de récupérer les énormes sommes prêtées par les succursales de Naples et de Londres aux rois de Naples et d'Angleterre. Au même moment s'effondraient les autres grandes compagnies florentines (Bardi, Acciaiuoli, Bonaccorsi).

La grande amélioration a été le remplacement de la succursale par la filiale indépendante. Dans les sociétés à filiales, chaque filiale est une société indépendante : si une filiale doit être mise en faillite, le mal ne s'étend pas et la société peut continuer ses opérations ailleurs. Dans chaque filiale, c'est le même groupe ou la même personne que l'on retrouve majoritaire. Ainsi en est-il de la compagnie Datini où Francesco di Marco Datini, un marchand de Prato en Toscane, contrôle chaque filiale, dont la raison sociale est presque toujours « Francesco di Marco et X... ». Les Médicis ont construit dans le cadre de la société à filiales un complexe remarquable, qui comprenait la banque Médicis à Florence, des filiales (Rome, Venise, Milan, Londres, Bruges, Lyon, Avignon...), et trois entreprises textiles à Florence (deux pour la laine et une pour la soie). Bien gérée par ses premiers dirigeants, la firme des Médicis est la seule qui ait atteint au ^{xv}^e siècle la taille des « grands » du ^{xiv}^e siècle (Peruzzi, Bardi, Acciaiuoli). Le danger, ici, ne pouvait venir que de la faillite simultanée de plusieurs filiales. Le détachement de Laurent le Magnifique, et la maladresse de son directeur, Sassetti, permirent une telle situation : à la suite des fraudes du directeur de la filiale de Lyon et des prêts excessifs consentis par le directeur de celle de Bruges à Charles le Téméraire, la firme était pratiquement en faillite lorsque les Médicis perdirent le pouvoir à Florence, en 1494. Les marchands de moindre envergure, quant à eux, devaient se contenter d'un réseau de correspondants à l'étranger, constitué par relations personnelles ; système qui réservait bien des déboires...



p. 359, C.

■ Les techniques

Les marchands, sédentarisés, ont pu améliorer leur gestion. D'abord, ils se sont arrangés pour disposer d'informations fraîches : correspondants, facteurs, directeurs de succursales ou de filiales échangent des lettres d'affaires (*lettere di compagnia*) qui contiennent les nouvelles importantes et se terminent toujours par les cours des monnaies. Ces lettres sont transmises par un système de poste : ainsi, la « *Scarsella* » des Catalans quittait Bruges deux fois par mois et délivrait le courrier à Paris, Montpellier et Barcelone. Un grand progrès dans le domaine de la gestion a été la mise au point de la comptabilité à partie double. Dès le ^{xiii}^e siècle, la comptabilité avait progressé : beaucoup de marchands avaient d'une part un « journal », sur lequel ils notaient toutes leurs opérations au jour le jour, et d'autre part un « grand livre » sur lequel ils notaient une seconde fois les opérations, mais au nom des tiers avec lesquels elles avaient été effectuées, par exemple, et en indiquant si elles se soldaient par un crédit ou un débit. Bientôt le « grand livre » s'organise : il y a une partie débit

et une partie crédit à l'intérieur desquelles on laisse de l'espace libre pour regrouper les transactions menées avec une même personne, ce qui donne naissance au compte courant et facilite les opérations de virement. La comptabilité à partie double n'existe que lorsqu'un article inscrit au « Journal » se retrouve dans les deux parties du « grand livre », une fois au débit, mais avec des signes inverses (par exemple, s'il figure au « journal » que le 1^{er} avril la firme a versé 50 livres à X, le compte de X aura un crédit de 50 livres, et le compte caisse un débit de 50 livres, cela sur le « grand livre »). Il est ainsi facile de retrouver les erreurs de comptabilité (le total des débits et des crédits devant s'équilibrer) et possible à tout moment d'évaluer le niveau des profits et des pertes: c'est là un instrument essentiel du capitalisme financier. Les premières ébauches de comptabilité à partie double datent de la fin du xiii^e siècle (Toscane) mais la diffusion, très lente, ne s'est faite qu'à partir du milieu du xiv^e siècle. Seuls les Italiens l'ont utilisée: la comptabilité perfectionnée de changeurs brugeois comme Colard de Marke n'est pas à partie double.

La lettre de change

Abordons enfin la nouveauté qui présente peut-être le plus grand nombre d'avantages, la lettre de change dont le premier exemple remonte à 1291.

Voici une lettre des archives Datini:

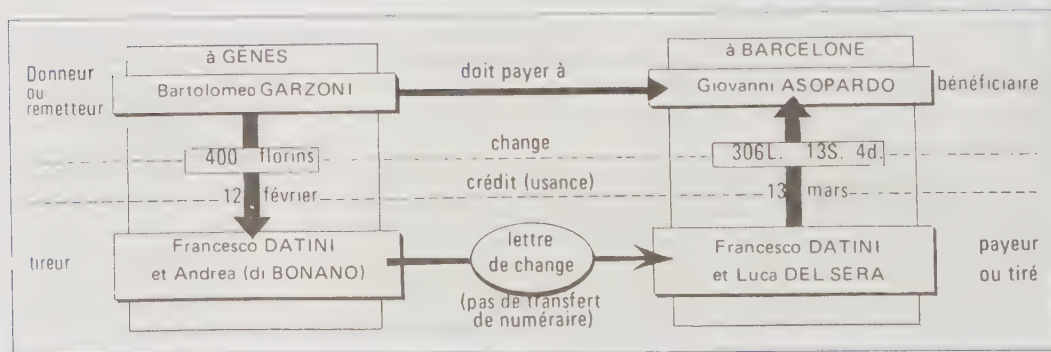
« Au nom de Dieu, le 12 février 1395, vous payerez à l'usage par cette première (lettre) de change, à Giovanni Asopardo, 306 livres, 13 sols et 4 deniers de Barcelone qui valent pour les 400 florins qui m'ont été acquittés ici par Bartolomeo Garzoni à 15 sols 4 deniers par florin. Payez-les, mettez-les à notre compte là-bas et répondez-moi. Que Dieu vous garde.

Francesco et Andrea, salut de Gênes. »

Acceptée le 13 mars.

Inscrite dans le Registre rouge B. F. 97.

Au dos: « Francesco di Marco et Luca del Sera à Barcelone première (lettre) de change ».



Garzoni ayant une certaine somme à payer à Barcelone à Asopardo (son correspondant très probablement) recourt à la compagnie Datini : il verse une certaine somme à la filiale Datini de Gênes, qui ordonne par cette lettre à la filiale Datini de Barcelone de la reverser en monnaie locale à Asopardo. La firme Datini prélève un bénéfice, masqué ici par le change. Du même coup, on supprime tout transfert de numéraire, on résout le problème du change, si délicat en ces temps de mutations monétaires, et on réalise une opération de crédit, grâce à l'usage, délai coutumier de paiement (il y a près d'un mois entre les deux versements, car à l'usage entre Gênes et Barcelone qui est de vingt jours s'ajoute le temps du voyage). Le numéraire étant alors relativement rare, les lettres de change (comme les chèques qui apparaissent aussi à cette époque) créent un véritable papier monnaie (au ^{xv}^e siècle, on commence à les endosser, c'est-à-dire que le bénéficiaire peut faire verser la somme à un autre qu'à lui-même).

Les marchands capables d'employer toutes ces techniques nouvelles sont des hommes instruits et relativement cultivés. De nombreux hommes d'affaires italiens ont pratiqué l'arithmétique et la grammaire à l'école avant d'entrer en apprentissage. À Londres, le besoin d'éducation est tel dans les milieux marchands que sans cesse prêtres et maîtres d'école passent outre du monopole de l'évêque en matière d'enseignement et ouvrent des écoles. Pour éclairer ces marchands, des manuels paraissent, dont le plus célèbre est celui que réalisa vers 1340 Pegolotti, un des facteurs des Bardi. Il y en a beaucoup d'autres et cette culture marchande n'est pas sans lien avec la pensée scientifique : la *Summa arithmetica* du franciscain Luca Pacioli (1494) a beaucoup aidé au développement de la comptabilité à partie double.

II. Les hommes, les routes, les produits

■ Les grandes routes

Maîtres des techniques nouvelles, les Italiens ont maintenu leur hégémonie sur la part la plus profitable du commerce européen : la redistribution des produits de l'Orient. On peut schématiser ainsi la répartition des courants commerciaux dans cette Europe des ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles : il y a les mers intérieures du Nord – Baltique, mer du Nord – où règnent les Hanséates, et les mers intérieures du Sud, Méditerranée orientale où s'affrontent Génois et Vénitiens, Méditerranée occidentale où les Italiens doivent compter avec les Catalans. La communication entre les deux ensembles est pratiquement un monopole italien, quand nefs et galères contournent l'Espagne. La redistribution des produits orientaux s'effectue dans les ports anglais, mais surtout en Flandre, à l'Écluse, à Bruges et à la fin du ^{xv}^e siècle à Anvers, tandis que prospèrent les escales ibériques, Majorque, Séville et Lisbonne. Au ^{xv}^e siècle, le schéma se modifie : l'avance turque réduit les avantages

italiens, tandis que des concurrents apparaissent, soit pour court-circuiter l'itinéraire atlantique (Allemands du Sud) soit pour se passer des Italiens (Espagnols, Portugais) ou des Hanséates (Anglais).

■ Le domaine italien

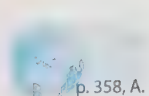
Les Italiens ont en effet le monopole de la communication avec l'Orient : jusque vers 1350, les colonies de la mer Noire sont le débouché de la « route mongole », par laquelle soie et épices circulent à travers l'Empire mongol, moins exigeant que l'intermédiaire musulman. Mais dans la seconde moitié du xiv^e siècle, cette route est ruinée par la chute de l'Empire mongol, les dévastations de Tamerlan, puis la montée du péril turc. Venise concentre son effort sur les produits de luxe (soie, épices, objets précieux) et commerce surtout avec Beyrouth et Alexandrie. Gênes a au contraire organisé tout un « trafic de ramassage » autour de Chio où se concentrent les marchandises venues de Syrie, de Turquie et de la mer Noire. Les Génois recherchent plutôt les produits pondéreux, l'alun (nécessaire à l'industrie textile) dont ils ont pratiquement le monopole, les bois précieux, le coton, les vins orientaux, la soie. Ces produits sont redistribués en Italie, et dans l'Europe du Nord-Ouest, en Angleterre et en Flandre d'où les navires italiens reviennent avec draps, laines et fourrures. En tous ces lieux dominent les marchands italiens, que leur supériorité technique et leur richesse font parfois détester. Souvent, ils vivent en groupes, forment une colonie comme dans les villes d'Orient, ou se retrouvent autour d'une maison commune (la loge des Génois à Bruges). Au reste, il est impossible de décrire le marchand italien type, tant le Génois diffère du Florentin ou du Vénitien : on peut tout au plus décrire quelques points communs, la culture et la compétence déjà signalées, la piété aussi (dans le *corpo* de la compagnie Peruzzi on avait réservé une part fictive à « Messer Domeneddio » : les bénéfices de Dieu allaient aux pauvres, et Datini a laissé toute sa fortune à une institution charitable). Enfin, il est évident qu'en Italie du Nord au moins, marchands et banquiers constituent la classe dirigeante au même titre que l'aristocratie foncière : les marchands vénitiens, génois et même florentins arborent des titres nobiliaires et contractent mariage au sein des familles de la plus vieille noblesse.

■ Le domaine hanséatique

L'autre grand domaine commercial est celui de la Hanse. Formée des villes des quatre quartiers (westphalien – Cologne, wende – Lübeck, saxon – Brunswick, et prussien – Dantzig), la Hanse dispose de comptoirs, le *Peterhof* à Novgorod, le *Brücke* à Bergen, le *Stahlhof* à Londres et le *Marchand allemand* à Bruges. Ses marchands apportent à Bruges et à Londres des produits bruts (ambre, fourrure, cire, bois, blé, poix et goudron, cendres – pour le savon et la teinturerie –, fer, harengs) et remportent d'Angleterre les laines (depuis Hull, Boston, Londres) et de Flandre les draps et les produits apportés par les



p. 358, A.



p. 358, A.

Italiens. C'est un commerce de type colonial, qui a un volume énorme (peut-être supérieur à celui du commerce méditerranéen) mais qui a beaucoup moins de valeur. Il connaît son âge d'or lorsque, à la fin du ^{xiv}^e siècle, les Hanséates se sont assurés le libre passage dans les détroits de la Baltique à la suite d'une guerre contre le Danemark (paix de Stralsund, 1370) ; au ^{xv}^e siècle, les Hanséates sont cependant en difficulté à plusieurs reprises (ruptures avec la Flandre 1436-1438, la Hollande 1438-1441, avec l'Angleterre 1469-1475). L'organisation de ce commerce de produits de peu de valeur, protégé par un monopole de fait, est loin d'atteindre à la perfection italienne : les techniques commerciales sont peu évoluées, et le commerce reste une affaire individuelle. Les hommes d'affaires hanséates opèrent par contrats nombreux et limités (*Sendeve*, *Wederlegginge*), contrats conclus entre deux marchands (un sédentaire et un voyageur, fournissant une part inégale du capital nécessaire à l'opération, ou bien un marchand dirigeant et un autre exécutant) et ne valant en général que pour une seule affaire. La comptabilité est rudimentaire. On trouve certes quelques facteurs et quelques employés à demeure, mais le marchand hanséate à l'étranger s'adresse le plus souvent à un courtier, qui est parfois en même temps son aubergiste, comme à Bruges. Dans ces conditions, il faut sans cesse voyager et les entreprises sont de taille modeste.

■ Les zones intermédiaires

Flandre et France

Le rôle commercial de la Flandre, et de la France surtout, a par contre diminué. La Flandre bénéficiait certes du système en vigueur qui privilégiait ses produits. Mais les Flamands se contentent d'être changeurs (et en même temps banquiers) ou courtiers ; il y a peu de marchands flamands actifs et peu de vaisseaux flamands dans les ports français ou espagnols ; quant aux galères du duc de Bourgogne, leurs officiers et leur équipement étaient florentins. Le cas est plus grave en ce qui concerne la France : les foires de Champagne ont pratiquement disparu. Guerres et dévastations ont fait se rétracter le commerce : le commerce toulousain, par exemple, est médiocre sur le plan international (même si les marchands toulousains assoient solidement la prédominance régionale de leur cité). Sans être brillant, le niveau technique du marchand français n'est pourtant pas déshonorant : les comptabilités des frères Bonis à Montauban ou d'un modeste marchand comme Jean Lapeyre à Toulouse l'attestent. Dans cette grisaille, une exception, Jacques Cœur : encore est-il à la fois aventurier, politicien et marchand. Ce fils d'un pelletier de Bourges a en effet su profiter de l'installation de la cour de Charles VII à Bourges. Argentier du roi, membre du Conseil royal, visiteur général des gabelles, il s'est assuré la clientèle de la cour qu'il fournit en épices (que ses galères basées à Aigues-Mortes allaient chercher à Beyrouth ou à Alexandrie) ainsi qu'en tissus de luxe. Il forme une compagnie à Florence pour la fabrication des draps de soie et revend ainsi ses propres draps. Il investit

une partie de ses bénéfices en terres et se constitue un ensemble de seigneuries réparties surtout le long de la vallée de la Loire. Il exploite les mines de plomb argentifère du Lyonnais et du Beaujolais ainsi que les salines du Languedoc... Tout cela excite la jalousie; Jacques Cœur d'autre part ne fait pas assez la différence entre son argent et celui du roi. Arrêté en 1451, condamné, évadé, il meurt en défendant Chio contre les Turcs. L'heure de telles entreprises n'était pas encore venue en France. Symbole du déclin commercial français, l'activité d'échange est rejetée vers les foires périphériques, Chalon-sur-Saône, Lyon (qui supplante cependant Genève) et d'autre part Pézenas et Montagnac en Languedoc. La route de terre de l'Italie à la Flandre n'est pas tout à fait morte: mais elle s'est déplacée vers l'Est pour contourner le royaume.

L'Allemagne du Sud

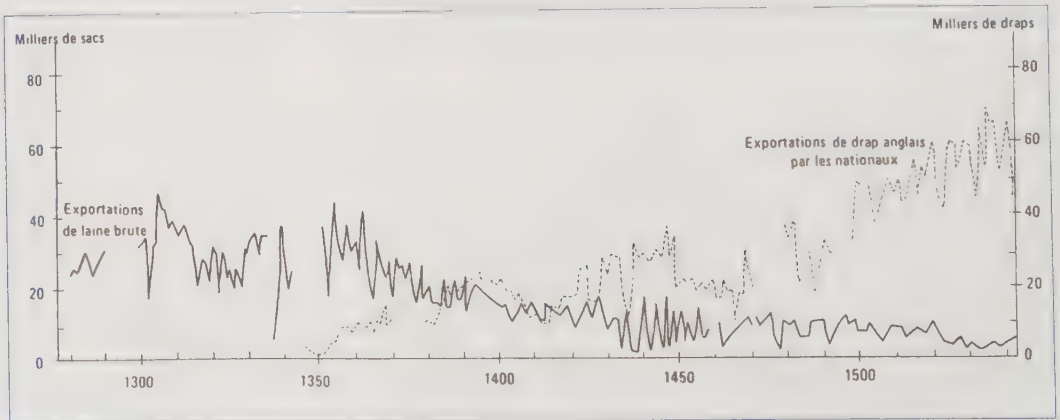
C'est là une des raisons de l'essor de l'Allemagne du Sud. Les marchands qui ont passé le Simplon traversent le Jura, s'arrêtent à Chalon et remontent par la Lorraine et le Luxembourg, ceux qui ont passé le Saint-Gothard rejoignent Bâle et l'axe rhénan, tandis que ceux qui ont emprunté le Brenner gagnent Nuremberg, Francfort et Cologne, ou l'Europe de l'Est. Les bourgeoisies locales, enrichies par la prospérité du textile et des mines, sont capables de jouer leur rôle. De grandes compagnies se forment qui étendent au loin le réseau de leurs activités, même si leur organisation reste rudimentaire (Grande Société de Ravensburg, Stromer, Fugger). La constitution de l'Empire habsbourg leur permet dès la fin du siècle de réaliser des progrès décisifs.

L'Angleterre

En Angleterre l'activité commerciale s'intensifie. Le commerce des produits de luxe reste aux mains des étrangers, Hanséates (fourrures) et Italiens (produits de l'Orient). Mais les Anglais sont actifs dans d'autres domaines: celui du sel par exemple, ou celui du vin (ce sont eux qui assurent le commerce des vins de Bordeaux). La grande affaire, en Angleterre, c'est le textile. La laine brute d'abord: les membres de la « Fellowship

Exportations annuelles de laine et de drap anglais par les nationaux

D'après CARUS-WILSON et COLEMAN,
England Export Trade.



of the Staple of Calais » ont en principe le monopole de l'exportation et transportent la laine à Calais d'où elle est redistribuée vers la Flandre (Italiens et Hanséates importent directement la laine chez eux). Ce commerce actif vivifie tout le pays : un *stapler* comme Thomas Betson commence son année au mois de mai en achetant peaux et toisons dans les Cotswolds. Aux foires (Northleach), il achète sa laine aux marchands en gros. Il veille ensuite à l'expédition des marchandises, charriées jusqu'à Londres où il les stocke. Les officiers des douanes ayant effectué leur contrôle c'est, vers juin-juillet, la grande traversée (il y en a d'autres au cours de l'année). Il s'agit alors de vendre la laine au plus vite : passé février, la laine sera classée vieille et perdra de sa valeur. La vente a surtout lieu à Calais, mais aussi dans les foires de Brabant et de Flandre. Commerce compliqué donc, pour le financement duquel il faut avoir recours aux Italiens. Mais surtout un commerce qui implique l'activité d'un grand nombre de personnes, fermiers, intermédiaires, marchands de laine, marins, *staplers*. Et les ramifications vont loin : Betson est le beau-frère de Thomas Stonor, un chevalier de l'Oxfordshire qui lui confie la laine de ses moutons et s'associe avec lui. Il y a là l'indice d'une réalité sociale originale, où se mélangent marchands et *gentry* : mélange moins spectaculaire qu'en Italie parce que réalisé à un niveau modeste, mais peut-être plus profond, décisif en tout cas dans la formation du capitalisme anglais. Au reste, le commerce des *staplers* décline, car les exportations de draps l'emportent sur celles de laine. Elles sont le fait des *merchant venturers* qui essaient d'ouvrir des débouchés nouveaux : ils fréquentent l'Islande, pénètrent en Méditerranée et en Baltique, où ils se heurtent aux Hanséates. Le trafic des *merchant venturers* fait la fortune de Bristol, premier port non ibérique qui arme des vaisseaux « à la découverte ».

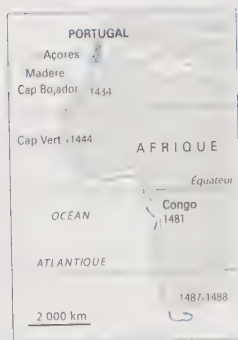
MERCHANT VENTURERS : aventuriers, puisque, à la différence des « *staplers* » qui disposent de Calais, ils n'ont pas de débouché préservé.

VAISSEAU ARMÉ À LA DÉCOUVERTE : un tel vaisseau ne peut porter aucune marchandise, comme une galère. Toute la place est occupée par le ravitaillement et le matériel. C'est donc un gros investissement.

■ Les découvertes

Mais les découvertes qui vinrent couronner le ^{xv}e siècle finissant furent le fait des Ibériques. La circumnavigation de l'Espagne, puis les troubles de la Méditerranée orientale avaient amené les Italiens et surtout les Génois à s'intéresser à l'Andalousie (Cadix, Séville) et au Portugal. Initiés par de tels maîtres, les Ibériques se trouvent dès le début du ^{xv}e siècle dans tous les ports, commerçant des richesses de leur pays (laine des moutons mérinos, vins de Jerez, fruits, etc.). Ils disposent d'excellents navires, et, sans espoir du côté de la Méditerranée orientale, pensent aller chercher les épices et l'or du Soudan vers le Sud. Si c'est encore un Génois qui a découvert les Canaries (1312), Portugais, Catalans et Castillans fréquentent ces parages à partir des années 1340. Madère était peut-être connue dès la fin du ^{xiii}e siècle et il semble que des Portugais aient découvert les Açores en 1341. Mais la mise en valeur de cette « Méditerranée atlantique » commence vers 1402-1403 pour les Canaries, vers 1425 pour Madère, et dans les années 1440 pour les Açores : cultures vivrières, mais

MÉRINOS : mouton à laine fine, importé d'Algérie vers 1340.



Decouverte des côtes de l'Afrique
par les Portugais

surtout sucre et épices. Les Ibériques s'intéressent aussi au Maghreb, par où leur parviennent – mais en quantité insuffisante – or, esclaves noirs et épices. En 1415, les Portugais prennent Ceuta : l'événement marque à la fois la continuation de la « Reconquista » et le début d'une entreprise nouvelle, la « Conquista » qui commence par la reconnaissance de l'Afrique, patronnée par le prince Henri « le Navigateur » (1394-1460). Dans son château de Sagres, il réunit les éléments nécessaires aux conquêtes, animé à la fois par l'idéal du croisé (recherche du royaume du Prêtre Jean), l'appétit de gloire et le goût pour l'or et les richesses. Peu à peu les Portugais reconnaissent la côte et voient s'ouvrir devant eux l'océan Indien (voyages de Cao, 1486, Diaz, 1488, et de Vasco de Gama jusqu'à l'Inde, 1497-1499). Les difficultés n'ont pas manqué : il a fallu compter avec les Castillans. Ce sont les Espagnols qui, une fois les difficultés de l'Espagne apaisée, patronnèrent l'entreprise du génois Christophe Colomb, mûrie au Portugal : parti de Palos en août 1492, Colomb découvrit l'Amérique, découverte d'une portée immense, mais qui par ses conséquences appartient à la période suivante.

Progrès décisifs donc que ceux qui sont accomplis pendant ces siècles difficiles : tandis que sont forgés les instruments du capitalisme financier (lettre de change, comptabilité à partie double) l'espace dans lequel va s'exercer l'impérialisme européen a été reconnu (ouverture de l'océan Indien, découverte de l'Amérique). Tout le monde s'aperçoit de l'importance primordiale de l'activité commerciale, à commencer par les souverains : Édouard IV arme un navire pour commencer en Méditerranée, Henri VII en Angleterre et Louis XI en France prennent des mesures pour stimuler la vie économique de leur pays en protégeant la production et le commerce : une politique déjà protectionniste, une doctrine déjà mercantiliste. Les princes et les souverains portugais, les « Rois Catholiques » en Espagne sont à l'origine des grandes expéditions de découverte. Une nouvelle ère s'ouvre.

Bibliographie

Utiliser d'abord Ph. CONTAMINE (dir.), cité p. 11 et P. CHAUNU, *L'Expansion européenne du XIII^e au XV^e siècle*, Paris, 1969, et *The Cambridge Economic History of Europe*, t. 2, *Trade and Industry in the Middle Age*, Cambridge, 1952 (vieilli), et t. 3, *Economic Organization and Policies in the Middle Ages*, Cambridge, 1965. Pour l'histoire des villes, voir les chapitres de P. BOUCHERON et D. MENJOT dans le vol. I de *L'Histoire de l'Europe urbaine*, Paris, 2003, dirigé par J.-L. PINOL.

Pour les problèmes monétaires :

R. DELORT, *Introduction aux sciences auxiliaires de l'Histoire*, Paris, 1969 ; E. FOURNIAL, *Histoire monétaire de l'Occident médiéval*, Paris, 1970 et J. DAY, *Études d'Histoire Monétaire*, Lille, 1984 ; *L'Argent au Moyen Âge*, Actes du XXVIII^e Congrès de la Société des historiens médiévistes de l'Enseignement supérieur public, Paris, 1998.

Sur les marchands et les techniques commerciales :

Voir avant tout le chapitre II du vol. 3 de la *Cambridge Economic History of Europe*, par R. de ROOVER. Puis : A. SAPORI, *Studi di storia economica*, Florence, 3^e éd., 1955 ; R. DE ROOVER, *The Rise and Decline of the Medici Bank, 1397-1494*, Cambridge (Mass.), 1963 ; J. FOURASTIÉ, *La Comptabilité*, Paris, 1943 ; R. DE ROOVER, *L'Évolution de la lettre de change (XIV^e-XVIII^e siècle)*, Paris, 1952. R. DE ROOVER, *Money, Credit and Banking in Medieval Bruges*, Cambridge (Mass.), 1948. J. LE GOFF, *Marchands et Banquiers du Moyen Âge*, Paris, 4^e éd., 1969 ; J. FAVIER, *De l'or et des épices* (cité p. 174). Pour suivre l'histoire d'un grand commerce international, R. DELORT, *Le Commerce des fourrures en Occident à la fin du Moyen Âge*, 2 vol., Rome, 1978 ; N. COULET, *Affaires de famille et affaires d'argent en Provence au XV^e siècle*, Rome, 1992 ; P. MONNET, *Les Rohrbach de Francfort. Pouvoirs, affaires et parenté à l'aube de la Renaissance*, Genève, 1997.

Pour l'Italie :

Voir Y. RENOUARD, *Les Hommes d'affaires italiens au Moyen Âge*, Paris, 2^e éd., 1968 ; J. HEERS, *Gênes au XV^e siècle. Activité économique et problèmes sociaux*, Paris, 1961 ; Ch. DE LA RONCIÈRE, *Un changeur florentin du Trecento*, Paris, 1973 ; I. ORIGO, *Le Marchand de Prato*, Paris, 1959 et F.C. LANE, *Andrea Barbarigo, Merchant of Venice*, Baltimore, 1944. Des textes, dans R. S. LOPEZ et I. W. RAYMOND, *Medieval Trade in the mediterranean world*, New York, 1955. Pour un produit très particulier, **le sel**, voir J.-Cl. HOCQUET, *Le Sel et la Fortune de Venise* (cité p. 161). P. BOUCHERON, *Le pouvoir de bâtir. Urbanisme et politique édilitaire à Milan (XIV^e-XV^e siècle)*, Rome, 1998 et J.-Cl. MAIRE-VIGUEUR, *L'autre Rome. Une histoire des Romains à l'époque communale (XII^e - XIV^e siècle)*, Paris, 2010.

Pour la France :

M. MOLLAT, *Le Commerce maritime normand à la fin du Moyen Âge*, Paris, 1952 ; Ph. WOLFF, *Commerces et Marchands de Toulouse (vers 1350-vers 1450)*, Paris, 1954 ; J. TOUCHARD, *Le Commerce maritime breton à la fin du Moyen Âge*, Nantes, 1967 ; H. DUBOIS, *Les Foires de Châlon et le Commerce dans la vallée de la Saône à la fin du Moyen Âge*, Paris, 1976 et J. HEERS, *Jacques Cœur*, Paris, 1997. B. BOVE, *Dominer la ville : prévôts des marchands et échevins parisiens de 1260 à 1350*, Paris, 2004 et les volumes 3 et 4 de la *Nouvelle histoire de Paris*, 1975, dus respectivement à R. CAZELLES et à J. FAVIER.

Pour l'Allemagne et l'Europe du Nord-Ouest :

Ph. DOLLINGER, *La Hanse, XII^e-XVII^e siècle*, Paris, 2^e éd., 1989 et L. BERGEREN, N. HYBEL et A. LANDEN (éd.), *Cogs, Cargoes and Commerce : Maritime Bulk Trade in Northern Europe*, Toronto, 2002.

Pour l'Angleterre :

T. H. LLOYD, *The English Wool Trade in the Middle Ages*, Cambridge, 1977 ; E. POWER, *Medieval English Wool Trade*, Oxford, 1941 ; E. CARUS-WILSON et O. COLEMAN, *England's Export Trade 1275-1547*, Londres, 1962 ; E. CARUS-WILSON, *Medieval Merchant Venturers*, Londres, 1954 ; S.L. THRUPP, *The Merchant Class of Medieval London*, Chicago, 1950. C. BARRON, *London in the Later Middle Ages*, Oxford, 2004.

Sur l'Espagne :

Cl. CARRÈRE, *Barcelone, centre économique à l'époque des difficultés, 1380-1462*, 2 vol., Paris, 1962 et J. GUIRAL-HADZIOSSIS, *Valence, port méditerranéen au XV^e siècle (1410-1525)*, Paris, 1986 ; D. COULON, *Barcelone et le grand commerce d'Orient au Moyen Âge. Un siècle de relations avec l'Égypte et la Syrie-Palestine (ca. 1350-ca. 1430)*, Madrid-Barcelone, 2004. D. MENJOT, *Murcie castillane. Une ville au temps de la frontière (1243-milieu du XV^e siècle)*, Madrid, 2002, 2 vol.

Sur la Flandre :

Voir H. VAN DER WEE, *The Growth of the Antwerp's Market and the European Economy (XIVth-XVth century)*, 3 vol., Louvain, 1963.

Sur le rôle de l'État :

Voir en particulier R. GANDILHON, *Politique économique de Louis XI*, Rennes, 1941 ; S. B. EPSTEIN, *Freedom and Growth. The Rise of State and markets in Europe, 1300-1750*, Londres, 2000 et R. BONNEY (dir.), cité p. 256.

Sur les découvertes :

M. MOLLAT, *Les Explorateurs du XIII^e au XVI^e siècle*, Paris, 1984 ; M. BALARD (éd.), *Le Journal de bord de Christophe Colomb, 1492-1493*, Paris, 1992 et J. FAVIER, *Les Grandes Découvertes, d'Alexandre à Magellan*, Paris, 1992. M. BALARD et R. MUCHEMBLED (dir.), *Les Civilisations du monde vers 1492*, Paris, 1997. Pour une vision globale du monde du xv^e siècle, voir *Histoire du monde au xv^e siècle*, dir. par P. BOUCHERON, Paris, 2009.

Quelles ont été les réactions des hommes face aux bouleversements auxquels ils ont assisté ? On aurait pu s'attendre à ce que ces réactions se situent entièrement sur le plan religieux, tant le christianisme nourrit et façonne les mentalités au ^{xiii}^e siècle. Il en fut largement ainsi : la force des hérésies, le caractère violent et sensible de la foi l'attestent. Mais, confrontés à ces élans passionnés et divers, l'Église n'a pu maintenir ses positions. Les papes, désireux de ne pas faillir à leur tâche de guides spirituels, ont estimé qu'ils devaient pour cela renforcer le gouvernement pontifical. Absorbés par cette tâche, ils ont déçu les aspirations des masses chrétiennes et de beaucoup d'hommes d'Église, tandis que le dessèchement de la pensée scolastique favorisait la découverte de voies nouvelles. Crise de l'Église donc et crise de la papauté, mais aussi mutation de la pensée et de la sensibilité occidentale.

I. La papauté, le schisme et la crise conciliaire

■ L'installation à Avignon

Peu après l'attentat d'Anagni, le pape Boniface VIII mourait : une ère d'incertitude s'ouvrait. Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux, pape (1305-1314) sous le nom de Clément V, régla le contentieux avec la France. Il sauvegarda l'essentiel : s'il dut absoudre Nogaret et Colonna, il évita la condamnation officielle de Boniface VIII, qui seule aurait justifié l'action de Philippe le Bel. Et s'il ne put empêcher ce dernier d'abattre l'ordre du Temple (1307-1314), au moins prit-il les devants en dissolvant l'ordre (1311). Soucieux de la réforme de l'Église, il convoqua le concile de Vienne qui prit des mesures propres à renforcer l'unité de l'Église et à stimuler son activité intellectuelle (canon des langues). Ces négociations avaient obligé le pape à ne pas s'éloigner de la France. Les États pontificaux étaient le théâtre de luttes violentes entre Guelfes et Gibelins, arrivées par la « descente » de l'empereur Henri VII (1312) : il était dangereux de résider à Rome. Clément VII s'installa à Avignon (1309) : calme, prospère, sise près du Comtat Venaissin, Avignon, qui appartenait aux Angevins de Naples, était bien placée à mi-chemin de Rome et de Paris. Jean XXII (1316-1334), évêque d'Avignon, y fixa le siège de la papauté. La « captivité de Babylone » commençait. La prépondérance dans l'Église passait des Italiens aux Français, surtout méridionaux : cinq papes français se succédèrent et plus de 80 % des cardinaux furent français.

CANON DES LANGUES : projet de création de chaires de langues orientales dans les universités (concile de Vienne).

GUELFES ET GIBELINS : voir p. 248.

CAPTIVITÉ DE BABYLONE : le clergé italien désigne ainsi le séjour de la papauté à Avignon.

■ La monarchie pontificale

Les papes d'Avignon voulurent avant tout renforcer la papauté, seule capable, à leurs yeux, de réformer l'Église et de protéger son indépendance. Au défi des monarchies, la papauté répondit en s'organisant en monarchie centralisée.

De fait, tout tourne autour de la fiscalité : la papauté avignonnaise a d'énormes besoins. Exilée, elle doit préparer son retour : de grands légats, tel le cardinal Albornoz, menèrent de dures campagnes pour pacifier les États pontificaux. Ces guerres engloutissaient plus de 50 % des revenus. Exilée, la papauté devait maintenir son prestige : d'où la construction d'un splendide palais et d'autres bâtiments (15 % des revenus) et d'abondantes distributions d'aumônes (10 %). Quant aux services de l'administration pontificale, telle la Chambre Apostolique, véritable ministère des Finances, dirigée par le camérier, bras droit du pape, la *Chancellerie*, la *Pénitencerie*, l'*Aumônerie* et le tribunal de la *Rote*, ils absorbaient environ 20 % du budget. Celui-ci eut beau augmenter sans cesse (de 228 000 florins sous Jean XXII à 481 000 sous Grégoire XI, 1370-1378), il fut pourtant insuffisant.

Plus de la moitié de ces sommes provenait de taxes sur les bénéfices : ainsi les revenus d'un bénéfice vacant, dont le pape avait la collation, étaient-ils perçus par ce dernier. Le nouveau bénéficiaire devait verser à Avignon des services, payer de lourds droits de chancellerie. Pour un bénéfice majeur, il effectuait la visite *ad limina*, c'est-à-dire qu'il venait à Avignon, occasion de nouvelles taxes. À sa mort, ses « dépouilles » allaient au pape. Une nuée de collecteurs au service de la Chambre Apostolique percevait ces sommes. Bien que certains papes aient été austères (Benoît XII, 1334-1342), sa fiscalité fit beaucoup de mal à la papauté. Si elle lui permit de renforcer ses moyens, elle ternit son image et fit oublier aux contemporains ses réalisations, la pacification des États pontificaux, l'approfondissement du droit canon et l'établissement d'un « *modus vivendi* » avec les États.

En 1377, lorsque Grégoire XI rentra à Rome, la papauté paraissait plus forte qu'en 1303. Elle avait triomphé de Louis de Bavière qui avait essayé de provoquer un schisme en donnant la tiare à un franciscain (Nicolas V), en lui suscitant un rival heureux, Charles de Luxembourg. Elle n'avait guère été mise en danger par Cola di Rienzo. Pourtant, à l'occasion de ces épisodes, des idées dangereuses pour la papauté avaient cheminé : dans son *Defensor Pacis*, Marsile de Padoue, l'un des conseillers de Louis de Bavière, soumettant l'Église au pouvoir laïque, proposait aux Chrétiens d'autres recours que le pape pour la réforme : l'État d'une part, le concile de l'autre. Moins systématique, plus profond, le franciscain anglais Guillaume d'Ockham, par ses idées démocratiques, minait le principe même de la monarchie pontificale. Avec le schisme, ces idées allaient reparaitre.

■ Le schisme

Le retour à Rome s'était effectué dans l'enthousiasme : ses suites furent malheureuses. À la mort de Grégoire XI, une agitation se déclencha dans la foule romaine : les Romains ne voulaient pas d'un pape français qui, croyaient-ils, ramènerait la papauté en Avignon ; le conclave, sous la pression de la foule, choisit donc un pape italien, Bartolomeo Prignano, devenu

Urbain VI (avril 1378). Choix malheureux : Urbain VI révéla vite un caractère instable et despotique. La plupart des cardinaux (en majorité français) quittèrent Rome : réunis à Fondi, ils élurent Robert de Genève (Clément VII) en septembre 1378 : Clément VII n'ayant pu prendre Rome, gagna Avignon.

La « robe sans couture » était donc déchirée : c'était le début du « Grand Schisme ». L'important n'est pas de discuter de la validité de telle ou telle élection : la formation rapide d'obédiences homogènes autour de chacun des deux papes témoigne de l'existence des racines profondes du schisme. D'un côté, avec Clément VII, une papauté française, centrée sur Avignon, soutenue par le roi de France et ses alliés, le roi d'Écosse et le roi de Castille, tandis que l'action du cardinal Pedro de Luna lui a gagné le reste de la péninsule Ibérique. Son arme : la remarquable administration avignonnaise vite reconstituée. De l'autre, avec Urbain VI, une papauté romaine appuyée par le roi d'Angleterre, la Flandre, la Pologne, la Hongrie, les territoires allemands de l'Empire et les royaumes scandinaves. L'Italie, quant à elle, fut perpétuellement divisée entre les deux obédiences, au gré des combinaisons diplomatiques. La force du pape romain, c'est le prestige de la Ville éternelle : mais il lui fallut du temps pour reconstituer une administration comparable à celle de son rival ; ses finances s'en ressentirent.

Le schisme sitôt consommé, l'on se mit à chercher le moyen de le faire disparaître. Ce n'était pas facile : la chrétienté était maintenant divisée en deux parties et si beaucoup étaient sincèrement persuadés de la légitimité de l'un ou de l'autre pape, des liens d'intérêts s'étaient tissés qui faisaient obstacle à toute tentative de réunification. Les rois de France et d'Angleterre avaient avantage à avoir chacun un pape à sa dévotion. Les ordres religieux s'étaient séparés, les bénéfices avaient deux détenteurs et les bénéficiaires d'une obéissance craignaient pour leur position en cas de victoire de l'obéissance adverse. On comprend que le schisme ait duré plus de quarante ans. Les forces étant équilibrées, la *via facti* (la guerre), activement menée pendant quinze ans, n'aboutit pas. L'idée d'une abdication des deux papes (*via cessionis*) lancée par l'Université de Paris en 1394, celle d'une action diplomatique (*via conventionis*) ne réussirent pas plus l'une que l'autre. Au reste, les palinodies des deux papes Benoît XIII (1394-1422), l'Avignonnais, et Grégoire XII (1402-1415), le Romain, provoquèrent l'indignation d'une grande partie de la chrétienté : la France retira son obéissance à Benoît XIII et ses cardinaux abandonnèrent Grégoire XII. La seule solution était le concile : les cardinaux prirent l'initiative de le convoquer, fait remarquable, puisqu'en principe le pape devait réunir le concile. En réalité, les idées conciliaires avaient progressé depuis l'époque de Marsile de Padoue et de Guillaume d'Ockham, grâce à l'action des universitaires. Le concile, réuni à Pise en 1409, déposa les deux papes et en désigna un troisième, Alexandre V, à qui succéda, en 1410, Balthazar Cossa (Jean XXIII). L'Église était maintenant tricéphale : loin d'avoir résolu le problème du schisme, le concile de Pise l'avait aggravé. Jean XXIII,

p. 365, D.

cependant, aux prises avec le roi de Naples, dut en 1413 solliciter l'appui du roi des Romains, le futur empereur Sigismond. Celui-ci accorda son appui à la condition que le pape convoque un concile; ce fut le concile de Constance.

■ Le concile de Constance (1414-1418)

Le concile de Constance s'ouvrit à la fin de 1414, mais le travail ne commença qu'en 1415. Fait nouveau : à côté des évêques et des abbés on trouve des docteurs qui représentent les universités et sont d'ardents propagandistes de la doctrine conciliaire. La première préoccupation des Pères fut de régler le problème du vote : voterait-on par tête (et dans ce cas les Italiens, partisans de Jean XXIII, l'emporteraient) ou par nation ? On se décida pour le vote par nation, les Pères étant d'abord répartis en quatre nations (française, anglaise, italienne, allemande) puis en cinq (arrivée des Espagnols en 1416). Les Pères comprirent très vite qu'il leur fallait d'abord défaire le travail du concile de Pise, et que l'abdication des trois papes était nécessaire. Ils obtinrent d'abord celle de Jean XXIII, non sans mal (mai 1415), et ce fut l'occasion de l'adoption du décret *Haec Sancta* qui affirmait la supériorité du concile sur le pape. Grégoire XII, dont l'obédience était devenue fantomatique, se résignait à abdiquer en juillet 1415; Benoît XIII persévéra jusqu'à sa mort (1423) mais depuis décembre 1415 son obédience était elle aussi réduite à néant. L'unité de la chrétienté était donc rétablie, mais elle l'avait été par le concile qui était devenu le seul instrument de gouvernement de l'Église, le trône de saint Pierre restant vacant. Pendant deux ans, le concile remplit ce rôle, se préoccupant à la fois de la réforme de l'Église et de la défense de la foi. Mais les extrémistes n'étaient pas majoritaires au sein de l'Assemblée : ceux qui dominaient étaient des modérés, partisans d'un système où le pape et le concile gouverneraient l'Église en une association complémentaire. C'était là les idées qui avaient été défendues par le canoniste Zabarella ou le chancelier de l'Université de Paris, Jean Gerson. Après avoir pris des précautions pour assurer le maintien de l'institution conciliaire (décret *Frequens* qui prévoyait une périodicité fixe des réunions conciliaires), le concile décida que le conclave procéderait à l'élection d'un pape; le 11 novembre 1417, Odon Colonna était élu pape (Martin V) : le concile se séparait en avril 1418, pensant avoir, par des décrets comme *Haec Sancta* et *Frequens*, modifié la constitution « monarchique » de l'Église et lui avoir substitué une constitution « démocratique ».

CONCLAVE : assemblée des cardinaux enfermés à clé pour élire le pape.

■ La crise conciliaire

Martin V était partisan d'un conciliarisme modéré, et il ne voulait voir dans le concile que l'auxiliaire du pape, non son supérieur. Une opposition entre le pape et le concile ne pouvait donc manquer de se produire, d'autant que la proportion des docteurs par rapport aux évêques et aux abbés (qui répugnaient à abandonner leurs fonctions pendant trop longtemps) s'était sans cesse accrue, renforçant ainsi les positions extrémistes.

Le concile réuni en 1423 à Pavie dut être transféré à Sienne, du fait de la peste. Il fut vite dissous, et c'est au concile suivant, à Bâle, que les choses sérieuses commencèrent (1430). Le parti pontifical fut affaibli par la mort de Martin V (février 1431), car son successeur, Eugène IV, ne le valait pas. À la fin de 1431, peu de Pères étant encore arrivés, le pape crut qu'il pouvait se débarrasser du concile; le 18 décembre 1431, il prononça sa dissolution. Le concile, assuré de l'appui de Sigismond, n'en continua pas moins de siéger. La position d'Eugène IV fut vite intenable, et, en décembre 1433, il devait admettre la nullité de sa propre décision et reconnaître la légitimité du concile. Le premier acte avait donc tourné à l'avantage du concile. Le second fut pour le pape: se préoccupant de la réforme de l'Église, les Pères voulurent, par défiance envers la papauté, ajouter à leur rôle législatif un rôle exécutif et ils s'empêtrèrent dans des tâches administratives et judiciaires. Eugène IV profita de la lassitude générale: arguant de la nécessité de tenir un concile d'union avec les Grecs orthodoxes, il transféra le concile à Ferrare (1437). Seuls restèrent à Bâle les extrémistes: ils suspendirent Eugène IV et désignèrent comme nouveau pape le comte de Savoie, Amédée VIII (Félix V). Ce schisme n'eut qu'une ampleur momentanée et ses séquelles étaient effacées dès 1449. Le concile de Bâle avait donc échoué, s'étant déconsidéré par des prétentions excessives. Le concile de Ferrare (transféré à Florence en janvier 1439) fut, au reste, un succès pour la papauté, puisqu'il permit d'aboutir à un accord avec les Grecs, grâce à l'intelligence des théologiens en présence (notamment le Grec Bessarion) mais aussi à la volonté politique du pape et de l'empereur Jean Paléologue, désireux d'obtenir le soutien de l'Occident contre les Turcs (juillet 1439). La bulle *Laetentur Coeli* proclamait l'union: elle fit beaucoup pour la restauration du prestige pontifical.

■ L'Église et l'État au xv^e siècle

La crise ouverte par la ruine de la théocratie pontificale au début du xiv^e siècle paraissait terminée; la monarchie pontificale avait triomphé du concile. La nouvelle splendeur de Rome en témoignait: palais et églises neuves, mais aussi activité intellectuelle stimulée par les premiers papes humanistes, Nicolas V et Pie II (Aeneas Sylvius Piccolomini). Il n'est pas sûr que cette gloire ait beaucoup renforcé une autorité morale affaiblie. Car cette victoire de la papauté sur le conciliarisme avait été payée cher. Tout d'abord, la papauté avait dû abandonner une part de son pouvoir aux États. Les monarques surent habilement jouer de la menace conciliaire pour obliger le pontife aux concessions: des concordats les sanctionnèrent. Les rois présentaient au Saint Père des candidats aux sièges épiscopaux et le pape les instituait, ou bien les rois se réservaient un contrôle sur le choix pontifical. Dans tous les cas, le principe de l'institution d'un dignitaire de l'Église par l'autorité ecclésiastique restait sauf, tandis que le pouvoir royal avait ainsi les moyens de peupler de ses créatures l'épiscopat et les sphères dirigeantes de l'Église. Les concordats ne fonctionnèrent pas toujours à la

CONCORDAT : accord entre le Pape et un État pour régler (entre autres) l'organisation ecclésiastique de l'État en question.

satisfaction générale : si en Italie il n'y eut guère de problème, en Allemagne le concordat de Vienne (1448) provoqua l'indignation des clercs allemands, persuadés d'avoir été privés de leurs libertés traditionnelles. Deux pays ne conclurent pas de concordat avec Rome : la France et l'Angleterre. En France, dès que la monarchie se fut remise des difficultés du début du règne de Charles VII, les libertés de l'Église gallicane furent sans cesse mises en avant. La « Pragmatique Sanction » de Bourges (1438), imprégnée des doctrines conciliaires chères aux universitaires parisiens, et bientôt incorporée aux lois du royaume, rétablissait le principe de la liberté des élections ecclésiastiques, limitant l'intervention de la papauté au niveau du clergé. Elle profita aux rois de France plus qu'à l'Église gallicane : les rois l'utilisèrent contre le pape, n'hésitant pas à se servir du pape contre les gallicans qui n'étaient pas de leur goût. L'Angleterre, elle, n'eut guère de difficultés avec la papauté car les rois anglais avaient, dès le xiv^e siècle, pris leurs distances avec Rome. Cette évolution eut deux conséquences importantes : tout d'abord, « ... l'Église ne pouvait plus tirer des royaumes sa richesse et sa force. Elle n'était plus un État dans les États ; elle se replia sur son patrimoine italien et devint un État parmi les États » (F. Rapp). Ensuite la conscience de l'unité de la société chrétienne s'estompée : l'horizon des chrétiens fut borné par leurs problèmes nationaux.

II. Le clergé et le peuple chrétien

Ces chrétiens divisés, enfermés dans le cadre des États, ont ressenti l'absence de la papauté, son incapacité à assumer son rôle de guide spirituel. L'union avec les Grecs est la seule réussite dont puisse se targuer la papauté au xiv^e et au xv^e siècle. Partout ailleurs, elle a échoué : ainsi pour la croisade, à la préparation de laquelle Pie II avait consacré son pontificat. Malgré un considérable travail diplomatique et un gros effort de financement, il ne put organiser une expédition. Face à l'avancée des Turcs et de l'Islam au xv^e siècle, la chrétienté ne réagit pas, et la papauté s'est avérée incapable de susciter un mouvement d'ampleur. Elle a été tout aussi incapable de promouvoir la réforme de l'Église, qui apparaissait à tous nécessaire, en raison des vices dont était affligée l'Église et aussi par suite des aspirations nouvelles des fidèles et de l'apparition d'une sensibilité religieuse différente que ne pouvaient satisfaire les cadres anciens.

■ La situation du clergé

On a exagéré la dépravation du clergé. Les conditions étaient difficiles. La crise économique avait éprouvé le temporel ecclésiastique, et les épidémies décimé le clergé. Pour regarder les rangs, on n'a pas toujours pris garde à la pureté des vocations : dominicains et franciscains n'hésitaient pas à prendre en charge l'instruction de jeunes enfants pour qu'ils entrent, ensuite, dans les ordres. D'autre part, l'Église a été

l'objet de toutes les convoitises : celle de la noblesse pour laquelle elle est un moyen de se débarrasser des filles sans dot et des cadets encombrants. Les défringués ne sont pas rares parmi les bandes de mercenaires... Plus grave encore, la convoitise des États pour lesquels l'Église est un réservoir d'hommes capables et instruits : le rôle déterminant, qu'avec ou sans concordat, jouent les souverains dans l'attribution des bénéfices, amène aux postes de commande des juristes, administrateurs plus que pasteurs. Le siège de Canterbury, illustré par de brillants théologiens, tel encore au ^{xiv}^e siècle Bradwardine, ne compte bientôt plus que d'éminents administrateurs qui jouent tous un grand rôle dans le gouvernement de l'Angleterre. Les chancelleries royales, l'entourage des grands seigneurs sont peuplés de chanoines qui sont récompensés par l'octroi de bénéfices.

BÉNÉFICE ECCLÉSIASTIQUE : il comporte à la fois un office à remplir (pour lequel on peut trouver un remplaçant) et les revenus attachés à l'office en question.

■ Les tentatives de réforme

Le cumul des bénéfices, mal nécessaire par suite de la crise du temporel, oblige à recruter des remplaçants pour desservir les paroisses rurales, en l'absence du bénéficiaire. Un petit clergé misérable et mal instruit prolifère de la sorte, incapable de remplir sa mission, même quand il en est désireux. À ces vicaires, s'ajoutent des foules de chapelains sans bénéfice : comme nous le verrons, beaucoup de messes sont fondées par les testateurs au moment de leur mort, et il faut bien dire ou chanter ces messes. Les chapelains qui s'en chargent sont incontrôlables : certains profitent de leurs loisirs pour enseigner ou aider les curés dans leurs tâches paroissiales, mais beaucoup d'autres fréquentent assidûment les cabarets ! Le clergé régulier a moins souffert : il était plus facile de le réformer de l'intérieur. Le mouvement de la « Stricte Observance » qui s'est développé à partir du milieu du ^{xiv}^e siècle pour ramener les ordres monastiques à observer les règles partout bafouées a eu des succès : chez les bénédictins (formation de congrégations autour de quelques monastères illustres par les vertus de leurs moines, Saint Benoît de Valladolid en Espagne, Bursfeld et Melk dans l'Empire), ou chez les chanoines réguliers (congrégation de Windesheim). Le mouvement avait des limites : chez les franciscains, les adeptes de la Stricte Observance se heurtèrent à une telle opposition, malgré la célébrité de certains frères italiens (Jean de Capistran, Bernardin de Sienne), qu'Eugène IV constitua en 1446 deux congrégations autonomes : celle des observants et celle des conventuels, toutes deux soumises au général de l'ordre. Les observants heurtaient trop d'égoïsme, trop de positions acquises.

Ce clergé ne s'est pas désintéressé du peuple chrétien. Des efforts ont été accomplis. Le réseau des paroisses s'est renforcé. D'éminents personnages se sont penchés sur les problèmes des desservants : Jean Gerson s'est passionné pour la théologie pastorale, se préoccupant de ces clercs remplaçants qui n'avaient pas fait d'études. Ces clercs disposent donc de manuels de théologie simplifiés, ainsi que de manuels qui leur rappellent les principes de la direction des âmes et de collections de

sermons leur permettant de prêcher devant leurs ouailles. La prédication était l'un des moyens d'action essentiels de l'Église : un saint Vincent Ferrier parcourait l'Europe en déplaçant des foules immenses. Il faut lire les récits des témoins pour mesurer la popularité des grands prédicateurs : « (Frère Richard) commençait son sermon vers cinq heures du matin et il durait jusqu'entre dix et onze heures, et tous les jours cinq à six mille personnes y assistaient », et le Bourgeois de Paris (un chanoine de Notre-Dame, hostile au parti armagnac et au roi Charles VII), dans son *Journal*, de raconter comment, au retour du sermon, les Parisiens jetaient au feu leurs dés, leurs cartes à jouer, leurs billards, tandis que les femmes brûlaient leurs atours et leurs coiffures extravagantes !

■ La sensibilité religieuse

Dans la ligne tracée par le concile de Latran IV, en s'appuyant sur les travaux des théologiens de l'université de Paris, l'Église a renforcé son contrôle sur les âmes et sur les individus : les prêtres qui recueillent les confessions (la confession est désormais obligatoire, au moins une fois par an) et surtout les prédicateurs, le plus souvent membres des ordres mendiants, insistent sur la nécessité pour chaque chrétien d'assurer son salut éternel. La messe est restructurée : l'élévation du calice est introduite, insistant sur la place centrale de l'eucharistie et du sacrifice du Christ pour le rachat des péchés de l'humanité dans la cérémonie. Une cérémonie qui, de ce fait, devient efficace : c'est une « œuvre » dotée de puissance, non seulement au bénéfice de celui qui y participe, mais aussi de ceux pour lesquels il prie, même s'ils sont déjà morts. En effet, parallèlement, tout le dispositif symbolique du salut est réorganisé : si la peur de l'enfer est constamment ranimée par les représentations (Jugement Dernier, Danse macabre, etc.) et par l'irruption d'un personnage nouveau, le diable, la mort est rendue plus présente par la proximité entre les vivants et les morts ; les cimetières sont désormais situés à proximité immédiate des églises paroissiales, au cœur de la ville (les Innocents à Paris, l'aitre Saint-Maclou à Rouen) et les plaques mortuaires toujours plus nombreuses marquent l'inhumation des fidèles à l'intérieur des églises. Surtout, le purgatoire, « inventé » par les maîtres parisiens vers 1200 comme un « entre-deux » entre enfer et paradis est désormais désigné comme le lieu où les âmes attendent dans la souffrance leur entrée au paradis. Le purgatoire est un prodigieux levier entre les mains de l'Église : si le fidèle qui mène de son vivant une vie vertueuse et suit les recommandations de l'Église peut gagner le paradis en évitant le purgatoire ou n'y effectuer qu'un court séjour, il peut au-delà de la mort voir son temps de purgatoire raccourci, grâce aux vertus efficaces de la messe.

Ainsi se développe rapidement ce que Jacques Chiffolleau a appelé « la comptabilité de l'au-delà ». La messe est au centre de cette économie du salut qui se met en place : lorsqu'il fait son testament, le mourant consacre s'il le peut des sommes exorbitantes à des fondations de messe. L'unité de base est le « trentain » (30 messes), mais ce sont souvent parfois des

centaines, voire des milliers de messes qui sont fondées; les plus riches fondent des « chanteries » où dans les chapelles appropriées par leurs familles des chapelains célèbrent chaque jour les messes pour les ancêtres et les parents défunts. Il y a là un risque de « privatisation » de la messe, dont l'objectif premier est pourtant de rassembler la communauté des fidèles: aussi l'Église met-elle en place un culte des morts (développement de la Toussaint, apparition de la messe du lundi spécialement dédiée aux trépassés) et dans les grandes églises une messe est tous les jours dite pour les défunts. Des confréries se créent aussi pour prier pour les âmes du purgatoire et tenter de réduire leur temps de purgation: les « bassins du purgatoire » sont créés dans les églises du Sud-Ouest de la France et drainent des sommes importantes. Les saints sont aussi appelés à la rescousse comme intercesseurs et protecteurs. C'est ainsi un christianisme des « œuvres » (aumônes, messes, pèlerinages, offrandes aux saints etc.) qui se développe, à la grande indignation de ceux pour lesquels la foi et la piété sont avant tout intérieures: c'est cette transformation que les Réformateurs, au ^{xvi}^e siècle, voudront abolir.

Cette piété sentimentale a poussé les hommes à accomplir des tâches dont l'Église ne pouvait que se louer: la popularité des pèlerinages (Saint-Jacques de Compostelle, Rome, Montserrat, le Mont-Saint-Michel, et le tombeau de saint Thomas Becket à Canterbury) et des confréries en témoigne. Mais elle pouvait aussi les entraîner dans des excès que l'Église ne réprouvait pas toujours: la fiscalité pontificale sut tirer profit de la vente d'indulgences, cette pratique qui scandalisa les réformés allemands. Les « flagellants » sortaient souvent des limites imposées par l'Église. Il y a pis: le goût du surnaturel. La sorcellerie n'est pas rare: de grands personnages y sacrifient, Hugues Aubriot, prévôt de Paris, Éléonore Cobham, belle-sœur du roi d'Angleterre Henri V, Gilles de Rais. Et la marge n'est pas grande entre sainteté et sorcellerie: il n'est que de lire dans le *Bourgeois de Paris* les appréciations sur Jeanne d'Arc. On découvre deux volets parallèles et opposés d'une même sensibilité religieuse.

Certains hommes ont, cependant, mieux compris ce qu'il fallait aux chrétiens de leur temps. Sans s'attaquer aux structures de l'Église, ils ont essayé de donner l'exemple d'une dévotion nouvelle, qui s'insère entre la religion formaliste de l'Église et la piété populaire, fervente, mais instable et sentimentale, ouverte à la superstition et à la magie. C'est surtout en Rhénanie et dans les Pays-Bas que s'est développé un tel mouvement, avec Ruysbroeck d'abord (mort en 1381), Gérard Groote et Florent Radewin, et Thomas à Kempis (né en 1380). Ils mettent l'accent sur une pédagogie spirituelle qui doit permettre au fidèle d'ouvrir son âme à Dieu. Groote et Radewin insistent, en outre, sur la nécessité pour les prêtres de vivre en communauté avec des laïques, chacun éclairant par son exemple le reste du peuple chrétien. Les « Frères de la vie commune », dont la première fraternité avait été fondée par Groote à Deventer en Hollande, connurent un grand succès, lié à celui des chanoines de Windesheim qui pratiquaient la stricte

L'INDULGENCE : elle est d'abord conçue comme une réparation pénitentielle. Mais la pratique de l'achat de la pénitence aboutit à de nombreux abus.

observance. Vivant en commun, les frères priaient en langue vulgaire et accordaient une grande importance à l'éducation. Leurs collèges furent l'un des foyers les plus actifs de l'expansion de l'humanisme dans l'Europe du Nord-Ouest : Érasme y fut élève. Autre preuve de leur succès : la popularité de *l'Imitation de Jésus-Christ* (titre significatif...) de Thomas à Kempis dont plus de sept cents manuscrits ont survécu et qui connut d'innombrables éditions. Avec la *devotio moderna*, la vie intérieure du fidèle passait au premier plan, avant l'accomplissement public des rites imposés par l'Église.

■ Les hérésies

D'autres, cependant, n'ont pas eu la prudence des « Frères de la vie commune » et des adeptes de la *devotio moderna* et sont sortis de l'Église. Certains ne font que reprendre et développer des thèmes courants dès le xii^e siècle. C'est le cas des Vaudois, que l'on retrouve dans la France du Sud-Est, en Bohême et en Rhénanie jusqu'à l'orée du xv^e siècle. C'est aussi le cas des franciscains de la tendance spirituelle, partisans de la pauvreté intégrale, qui subissaient l'influence du millénarisme de Joachim de Flore. Certains de leurs groupements sont animés par un esprit de contestation globale à l'égard de l'Église et de la société.

John Wyclif (1320-1384)

Mais nous arrivons à une autre époque avec John Wyclif et les *lollards* : c'est ici que commence la « préreforme ». L'hérésie wycliffite présente, en effet, un caractère résolument moderne. Wyclif était un homme de valeur, un intellectuel, un universitaire (la « fleur d'Oxford ») ; il domine de la tête et des épaules les théologiens qui lui sont opposés. L'énorme œuvre latine qu'il a produite démontre aussi bien son intelligence aiguë que sa fécondité. Il n'est pas seulement homme de cabinet ; il a vu le monde, participé à des ambassades, acquis des protections, à commencer par celle de l'oncle de Richard II, le tout-puissant Jean de Gand, duc de Lancastre. De fait, son programme radical avait de quoi satisfaire l'aristocratie. Il part d'un constat d'échec : l'Église ne remplit pas son rôle. Les clercs administrent au lieu de s'occuper de leurs ouailles. Ils ne se soucient que de richesses, alors qu'ils devraient, selon l'Évangile, vivre dans l'humilité et la pauvreté. Du reste, les clercs cachent l'Évangile qui reste en latin, alors qu'ils devraient partout le répandre en anglais. Symbole de la perversion de l'Église visible : la papauté, institution récente sans lien avec le Christ ou l'Évangile et ses acolytes, les frères (franciscains et dominicains). Il est vrai que Wyclif prend soin de distinguer l'Église visible de l'Église véritable, qui regroupe ceux – Dieu seul les connaît – dont l'âme accèdera au paradis. À cette croyance à la prédestination, d'origine augustinienne, s'ajoute le refus de croire à la transsubstantiation.

TRANSUBSTANTIATION : fait que, dans l'Eucharistie, le pain et le vin se transforment en une substance nouvelle, celle du corps de Jésus-Christ.

Que propose Wyclif ? Il faut tout d'abord débarrasser l'Église de ses richesses, source de perversion. Et cette disposition ne pouvait manquer d'intéresser l'aristocratie anglaise ! Ensuite, il faut traduire la Bible et les textes sacrés, de façon que tous puissent connaître les fondements mêmes de la religion chrétienne. Une

p. 193.

équipe de traducteurs se mit au travail à Oxford, mais elle s'avéra incapable de résoudre tous les problèmes que lui posait le caractère sacré de la Bible : en s'astreignant à respecter l'ordre des mots, les traducteurs aboutirent à un texte inutilisable. Il fallut donc recommencer, et une deuxième traduction fut entreprise et menée à bien, avec succès cette fois. Wyclif et ses disciples produisirent d'autres textes en latin et en anglais : des cycles de sermons, des encyclopédies et surtout une centaine de courts traités résumant les principales œuvres latines du maître. Des textes orthodoxes (des catéchismes, par exemple) furent repris et modifiés habilement pour ne pas attirer l'attention et faire passer subrepticement le message wycliffite. Malgré les persécutions et la destruction systématique des manuscrits découverts par les enquêteurs, près de deux cent trente Bibles et une trentaine de manuscrits des sermons subsistent encore aujourd'hui. On ne sait comment Wyclif et les *lollards* s'y prirent pour réaliser cette production massive : certaines copies ont été faites chez des nobles ou chez des membres de la *gentry* dont les chapelains étaient *lollards*, mais libraires et copistes londoniens ont aussi joué leur rôle. En tous cas, le clergé *lollard* disposa rapidement des textes nécessaires pour édifier les sympathisants et convaincre les récalcitrants. Prestige intellectuel, programme populaire, appuis haut placés, diffusion bien assurée : que d'atouts pour réussir... Pourtant Wyclif échoua. On peut avancer plusieurs raisons pour expliquer cet échec : la première est la réaction très vive de l'Église d'Angleterre ; les archevêques de Canterbury épurèrent l'université d'Oxford et les prêtres qui portaient prêcher les idées de Wyclif furent jetés en prison et frappés d'interdit. L'Église était si étroitement liée au gouvernement royal que de ce côté-là aussi Wyclif ne trouva aucun appui. Ensuite, certaines de ses idées théologiques choquèrent. Enfin, la révolte de 1381, à laquelle participèrent quelques prêtres, liés peut-être à ces *poor priests* qui répandaient les idées du réformateur, effraya les couches dirigeantes de la société anglaise : Wyclif eut beau prendre ses distances avec la révolte, il n'en fut pas moins confondu avec les fauteurs de trouble. Il mourut avant d'avoir été sérieusement inquiété (1384), mais la répression contre ses partisans, les *lollards*, fut continue et efficace. La crainte de l'hérésie engendra l'impossibilité d'entamer en Angleterre une quelconque réforme.



p. 365, D.

Le hussisme

La descendance de Wyclif, on la trouve en Bohême avec le mouvement hussite. Les idées de Wyclif ont vite été connues en Bohême, les contacts entre universitaires de Prague et d'Angleterre étant fréquents, en Angleterre même ou bien à Paris. À l'université de Prague (fondée par Charles IV de Luxembourg), maîtres et étudiants étaient répartis en trois nations allemandes et une nation tchèque : le réalisme du maître d'Oxford offrait aux Tchèques un moyen de se distinguer des Allemands, très attachés au nominalisme. Dès lors, un terrain favorable était trouvé : l'hostilité des Tchèques envers les Allemands grandissait dans tout le pays. En outre, prospère sous le règne de Charles IV, la Bohême connaissait des difficultés économiques et sociales. Les universitaires

n'hésitèrent pas à tirer des idées de Wyclif leurs conséquences révolutionnaire : pour eux la seigneurie est liée à la grâce, et un souverain ou un seigneur qui pêche peut voir son autorité mise en cause. Or les universitaires tchèques avaient les moyens de se faire entendre : les prédications étaient nombreuses, en particulier à la chapelle de Bethléem, fondée à Prague pour le peuple tchèque en 1391, et l'université était devenue le centre de la vie nationale en Bohême, lorsqu'en 1409, le roi des Romains Wenceslas avait donné aux Tchèques le pas sur les Allemands. C'est, en 1412, la vente d'indulgences à Prague qui mit le feu aux poudres : le prédicateur de Bethléem, Jean Hus, remarquable orateur, fit partager son indignation au peuple de Prague ; l'émeute éclata et fut durement réprimée. Hus était déjà considéré par l'Église comme un hérétique ; il avait été excommunié en 1409. Pourtant, le seul point sur lequel il rejoignait Wyclif était sa doctrine ecclésiastique : pour les deux hommes, l'Église était la communauté des croyants élus, non la hiérarchie officielle à laquelle ils déniaient tout rôle d'intermédiaire. L'agitation continua et fut bientôt telle que de nombreux ecclésiastiques « orthodoxes » quittèrent Prague : ils firent à Hus une fort mauvaise réputation après des Pères du concile de Constance. Muni d'un sauf-conduit du roi des Romains, Sigismond, Jean Hus accepta pourtant de se rendre à Constance, où les Pères l'avaient convoqué. Il espérait y développer ses idées : arrêté, puis condamné, il fut brûlé (6 juillet 1415).

p. 365, F.

COMMUNION SOUS LES DEUX ESPÈCES (en latin, *utraque species*, d'où le terme d'« utraquisme ») : usage du christianisme primitif dont la réapparition marquait la volonté des Tchèques de se conformer aux préceptes de l'Évangile.

Les guerres hussites

La mort de Hus aggrava les choses : la noblesse tchèque forma une ligue dirigée à la fois contre la papauté et l'Empire. Le hussisme devenait programme national : bientôt la communion sous les deux espèces devint le symbole du particularisme religieux des Tchèques. La défenestration des conseillers catholiques de l'empereur (1419) marqua la rupture avec l'Empire ; les armées tchèques, bien commandées par Jean Zizka l'Aveugle, puis, à partir de 1424, par le prêtre Procope le Rasé, furent victorieuses jusqu'en 1436. Mais ces victoires ne furent pas pleinement mises à profit, car les Tchèques n'étaient pas unis. Aux « calixtins », nobles et bourgeois qui mettaient l'accent sur l'utraquisme, s'opposait un hussisme populaire, traversé de courants multiples, tel le courant millénariste qui caractérisait la grande communauté rassemblée au Mont-Tabor. L'opposition entre calixtins et taborites devint vite violente, tandis que les taborites s'opposaient eux-mêmes à d'autres courants populaires. Les calixtins, par peur des taborites, finirent par se rapprocher de Rome : les *compactata*, conclus au concile de Bâle, accordèrent aux hussites les quatre points qui formaient l'essentiel du programme calixtin depuis 1420 (prédication libre, utraquisme, correction publique des péchés, acceptation des sécularisations déjà accomplies). Un effort de la papauté pour revenir sur ses engagements avec l'appui de Mathias Corvin se solda par un échec, face à la résolution des Tchèques et de leur souverain Georges de Podiebrad (1465). Même si les théories radicales du hussisme

populaire ne subsistaient plus que dans un petit groupement, l'Unité des Frères (fondée par Pierre Chelcky), l'Église romaine avait, cette fois, été forcée de s'incliner, d'accepter un mouvement qui, appuyé sur le sentiment national, était trop puissant pour qu'elle puisse lutter contre lui.

L'état de la recherche

Réprimer ou réformer ?

Le ^{xv}^e siècle voit l'aboutissement des réformes officialisées par le Concile de Latran IV en 1215 : deux contradictions apparaissent désormais de façon éclatante : en se séparant des États, l'Église n'est-elle pas, en réalité, devenu à son tour un État ? Et l'approfondissement de la foi et de la piété des laïcs justifie-t-elle une distinction aussi stricte entre le statut des clercs et celui des laïcs ?

Qu'il s'agisse de mouvements tolérés par l'Église (observance, frères de la vie commune) ou de tentatives de réforme (Wyclif, Hus), la vie religieuse connaît donc à la fin du Moyen Âge de profondes mutations. Au cœur de cette mutation, l'intériorisation et l'individualisation de l'expérience religieuse apparaissent comme les raisons essentielles de la remise en cause de l'institution ecclésiastique. Rendu nécessaire par l'évolution sociale et notamment le développement des villes, le changement a été largement encouragé et encadré par les ordres mendiants : mais

eux-mêmes n'échappent pas, en fin de compte, à une remise en cause.

L'Église s'efforce donc de mieux contrôler les fidèles tout comme ses propres membres. Juristes et inquisiteurs vont peu à peu apprendre à repérer et à nommer des comportements maintenant considérés comme déviants : les uns seront considérés comme hérétiques et condamnés comme tels, les autres, notamment pour des pratiques superstitieuses jusqu'ici considérées avec un simple mépris et désormais assimilés à la magie, seront

tenus pour sorciers : la peur du déraisonnable provoque les premières chasses aux sorcières (notamment dans le Dauphiné entre 1424 et 1445) et cette « croisade des gens du livre contre le syncrétisme paysan » selon l'expression de Pierrette Paravy allume les premiers bûchers. La bulle *Summis desiderantes* d'Innocent VIII légitime cette chasse aux sorcières qui va ravager l'Europe au ^{xvi}^e siècle. D'une façon générale, les laïcs ont acquis une autonomie et une responsabilité nouvelles : et ceci devait aussi avoir des répercussions dans le domaine culturel.

Bibliographie

L'ouvrage fondamental est ici F. RAPP, *L'Église et la Vie religieuse en Occident à la fin du Moyen Âge*, Paris, 1971. Voir aussi J. LE GOFF et R. REMOND, *Histoire de la France religieuse*, I et II, Paris, 1988 ; A. VAUCHEZ (dir.), *Histoire du christianisme*, t. VI, Paris, 1990.

Sur la papauté avignonnaise :

Voir Y. RENOUARD, *Les Relations des papes d'Avignon et des compagnies commerciales et bancaires (1316-1378)*, Paris, 1941 ; B. GUILLEMAIN, *La Cour pontificale d'Avignon*, Paris, 1962 et *Les Papes d'Avignon (1309-1376)*, Paris, 1998 ; J. CHIFFOLEAU, *Les Justices du pape*, Paris, 1984.

Sur le Grand Schisme :

E. DELARUELLE, P. OURLIAC et R. LABANDE, *Le Grand Schisme d'Occident et la Crise conciliaire*, 2 vol., Paris, rééd., 1982 ; N. VALOIS, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, 4 vol., Paris, 1896-1902 et J. FAVIER, *Les Finances pontificales à l'époque du Grand Schisme d'Occident*, Paris, 1966.

Sur la crise conciliaire : N. VALOIS, *Le Pape et le Concile*, Paris, 1909 ; J. GILL, *Constance et Bâle-Ferrare*, dans *Histoire des conciles œcuméniques* dirigé par G. DUMEIGE, Paris, 1962. Des textes utiles dans C.M.D. CROWDER, *Unity, Heresy and Reform 1378-1460. The Conciliar Response to the Great Schism*, Londres, 1977.

Sur les relations de la papauté et de la France : V. MARTIN, *Les Origines du gallicanisme*, 2 vol., Paris, 1939 ; V. JULEROT, *Y a un grand désordre : élections épiscopales et schismes diocésains en France sous Charles VIII*, Paris, 2006.

Sur le peuple chrétien et le sentiment chrétien :

Voir A. VAUCHEZ, *La Sainteté en Occident aux derniers siècles du Moyen Âge*, Rome, 1981 ; J. TOUSSAERT, *Le Sentiment religieux en Flandre à la fin du Moyen Âge*, Paris, 1963 ; J. CHIFFOLEAU, *La Comptabilité de l'au-delà*, Rome, 1980 ; *Faire croire*, Rome, 1981 et *L'Encadrement religieux des fidèles au Moyen Âge jusqu'au concile de Trente*, Paris, 1985 ; J. DALARUN, *La Sainte et la cité. Micheline de Pesaro*, Rome, 1992 ; M. RUBIN, *Corpus Christi*, Cambridge, 1991 ; C. VINCENT, *Les Confréries médiévales dans le Royaume de France, xiii^e-xv^e siècle*, Paris, 1994 et *Fiat Lux. Lumière et luminaires dans la vie religieuse du xiii^e au xv^e siècle*, Paris, 2004 ; M. FOURNIÉ, *Le Ciel peut-il attendre ? Le culte du Purgatoire dans le Midi de la France (vers 1320-vers 1520)*, Paris, 1997 ; H. MARTIN, *Le Métier de prédicateur*, Paris, 1988, et P. PARAVY, *De la Chrétienté romaine à la réforme en Dauphiné. Évêques, fidèles et déviants (vers 1340-vers 1530)*, 2 vol., Rome, 1993.

Sur Jeanne d'Arc, voir G. et A. DUBY, *Les Procès de Jeanne d'Arc*, Paris, 1973 et C. BEAUNE, *Jeanne d'Arc*, Paris, 2004.

Sur les hérésies :

J. LE GOFF (éd.), *Hérésies et Sociétés* (cité p. 186) et G. LEFF, *Heresy in the later Middle Age*, 2 vol., Manchester, 1967 ; R. MUCHEMELED, *Une Histoire du Diable*, Paris, 2002.

Sur Wyclif, K.B. MCFARLANE, *John Wycliffe and The Beginnings of English Non-Conformity*, Londres, 1972 ; surtout une vision d'ensemble indispensable dans A. HUDSON, *The Premature Reformation*, Oxford, 1988.

Pour le hussisme, voir P. DE VOGHT, *L'hérésie de Jean Hus*, Louvain, 1960 ; J. MACEK, *Jean Hus et les traditions hussites*, Paris, 1973 ; F. SMAHEL, *La Révolution hussite, une anomalie historique*, Paris, 1985.

Sur les béguines et beghards, J.-Cl. SCHMITT, *Mort d'une hérésie. L'Église et les clercs face aux béguines et aux beghards du Rhin supérieur du xiv^e au xv^e siècle*, Paris, 1978.

Sur les débuts de la Réforme :

Voir F. RAPP, *Réformes et Réformation à Strasbourg, 1450-1525*, Paris, 1974.

Sur les relations avec l'État :

Voir J.-Ph. GENET et B. VINCENT, *État et Église dans la genèse de l'État moderne*, Madrid, 1987 et J. NIETO-SORIA, *Iglesia y génesis del estado moderno en Castilla : 1369-1480*, Madrid, 1993.

Le mouvement des idées et la vie artistique

Aux alentours de 1400, et spécialement en Italie, les historiens ont perçu une mutation, essentiellement culturelle, qu'ils ont dénommée « Renaissance », empruntant le terme au peintre et critique Vasari qui l'employait déjà au milieu du ^{xvi}^e siècle. En fait, si le terme est commode, on reconnaît aujourd'hui que la « Renaissance » a été un mouvement de longue durée, qui a affecté l'Europe entière, et dont les manifestations culturelles, pour spectaculaires qu'elles soient, renvoient en profondeur à des évolutions sociales, politiques et religieuses que nous avons déjà analysées. Trois de ces évolutions doivent être ici rappelées : le développement des États nationaux, gros consommateurs d'administrateurs compétents, et qui ont donc fait appel à des juristes laïcs mais néanmoins formés à l'université et cultivés ; autour d'eux, autour des riches marchands qui brassent des affaires complexes, autour des cours plus nombreuses et plus brillantes a pris son essor une culture laïque, et ce dans un cadre national, tenant donc compte des langues nationales. Ensuite, le poids relatif des villes et donc des préoccupations bourgeoises s'est fortement accru. Enfin, la religiosité s'est faite à la fois plus exigeante et plus individuelle, entraînant hommes et femmes de ce temps dans une recherche, une remise en cause des idées reçues qui culminera avec la Réforme au début du ^{xvi}^e siècle, mais dont les racines plongent dans les débats religieux et intellectuels du ^{xiv}^e siècle. La cour, la ville, la découverte enfin de l'expérience individuelle se conjuguent ainsi pour donner naissance à des expressions artistiques originales.

I. Le mouvement des idées et la Renaissance

■ Le développement d'une culture laïque

La naissance de la culture laïque a même été perceptible au sein de l'Église. Le gouvernement « monarchique » de l'Église, le développement d'une fiscalité complexe et la nécessité de gérer les États pontificaux ont amené l'Église à privilégier dans son recrutement interne les juristes aux dépens des théologiens. Encore très vivantes au ^{xiv}^e siècle, les facultés de théologie sont en crise au siècle suivant. Le clerc qui voulait réussir étudiait à l'université le droit (droit canon, mais aussi droit civil car le service de l'État était un débouché alléchant) et non plus la théologie. Au ^{xv}^e siècle le droit fait la fortune des universités, envahies par les laïcs. Lorsque les universités sont incapables de s'adapter à la nouvelle situation, des institutions apparaissent qui les concurrencent victorieusement : ainsi en Angleterre, les *Inns of Court* où les rejetons de la *gentry* et de la riche bourgeoisie s'initient aux subtilités du droit anglais. D'ailleurs, si un grand nombre d'universités nouvelles apparaît aux ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles, c'est souvent à l'initiative d'un prince qui veut former les cadres de son administration et de son gouvernement : à cet égard, l'université d'Avignon fondée par la papauté n'est guère différente de celle d'Aix-en-Provence qui formait les serviteurs de la maison d'Anjou, de celle de Dôle (États bourguignons), de celles de Caen et de Bordeaux



p. 213.

(domaines français du roi d'Angleterre), de Nantes (duché de Bretagne), de Poitiers (pour Charles VII replié à Bourges) ou de St. Andrews (Écosse).

Beaucoup de ces universités ne survivront pas aux États qui les ont suscitées. Les conséquences de l'essor des universités dans l'Empire et dans le monde germanique s'avèrent beaucoup plus importantes : nées, elles aussi, pour répondre à des besoins politiques comme l'université de Prague fondée par Charles IV de Luxembourg, empereur et roi de Bohême, elles connaissent un rapide essor avec le Grand Schisme d'Occident qui vide Paris et les universités clémentistes de leurs étudiants allemands : Erfurt (1379), Vienne (1384), Heidelberg (1385) progressent rapidement, Cologne connaît une nouvelle vie, et le mouvement de création se poursuit au xv^e siècle sous l'impulsion, à nouveau, des États princiers, avec Leipzig (Saxe, 1409), Louvain (Brabant, 1425), Fribourg (Bade, 1455) et des cités (Bâle, 1459). Cet essor se conjugue avec les mouvements religieux évoqués au chapitre précédent (*devotio moderna*) pour donner à la vie intellectuelle dans les pays d'Empire et notamment les villes d'Empire un éclat et une intensité exceptionnels : il n'y a rien de surprenant à ce que les premiers imprimeurs aient été allemands.

Le développement des États explique aussi la « Renaissance ». Les administrateurs qu'emploient les États ont souvent reçu une formation juridique universitaire : ainsi naît et croît un milieu cultivé mais laïque. La nécessité de posséder une solide culture s'impose à ceux qui exercent une « profession » (médecins, juristes, etc.) et à ceux qui entendent faire carrière au service du roi. Il faut aussi aux marchands et aux hommes d'affaires, au moins en Italie, un solide bagage de connaissances. Ce sont des juges et des notaires de Padoue (Lovato Lovati, mort en 1309 et Albertino Mussato, mort en 1329) et de Vérone qui ont les premiers commencé à rechercher les textes latins oubliés ou perdus et en ont réutilisé les formes, les idées et les thèmes antiques pour les appliquer à des situations contemporaines. Des disciplines jusque-là négligées retiennent l'attention d'un public cultivé laïque : les mathématiques, l'histoire, la géographie par exemple. En outre se développe le fait littéraire : il existe un public qui ne se résume plus au clergé et à l'aristocratie courtoise. Dante, Boccace, Chaucer, ou Christine de Pisan sont déjà des gens de lettres au sens moderne du terme, même si l'Anglais et la Française doivent à la cour leur position. Écrivant dans ce cadre, pour un public plus nombreux et qui n'a pas toujours autant de culture qu'eux, la plupart de ces auteurs sont bilingues, voire trilingues : ils écrivent en latin, mais aussi dans les différentes langues vernaculaires. Dès le xiii^e siècle, une littérature en français s'est développée, suivie de peu par l'Italie (Dante) et, plus tard, par l'Allemagne, l'Espagne et enfin l'Angleterre – où l'aristocratie a longtemps été francophone. Il s'agit bien d'une littérature, au sens moderne du terme, et non plus de poèmes destinés à être dits et non lus, comme dans le cas des chansons de geste. Et pour ce nouveau public, on se met à traduire les textes de l'Antiquité, et même les textes religieux ou scientifiques, jusqu'ici accessibles aux seuls clercs.

DANTE (1265-1321) : ce noble florentin, très cultivé bien que laïc, est un immense poète qui impose le toscan comme la langue littéraire de l'Italie. Il compose sa *Divine Comédie* en exil, mais aussi une importante œuvre latine, exaltant l'*humanitas*, les valeurs d'humanité (raison, courage, amour de la beauté).

p. 300.

■ La mort de la scolastique

Enfin, si l'Église a abandonné sa domination sur la vie intellectuelle, c'est aussi qu'elle n'avait peut-être plus grand-chose à proposer. La théologie connaît en effet une grave crise. La synthèse thomiste, dont les succès ultérieurs ont fait surestimer l'influence immédiate, a surtout fourni une base pour de nouvelles discussions. Le ^{xiv}^e siècle a vu se produire de violentes luttes doctrinales. Duns Scot (1266-1308) et Guillaume d'Ockham (1300?-1348) refusent l'équilibre que saint Thomas avait essayé d'établir entre raison et foi. L'un comme l'autre, ils estiment qu'il s'agit d'un scandaleux rétrécissement de l'absolue liberté divine. Mais à partir de là ils prennent des chemins opposés. Pour Scot, l'homme accède à la connaissance par les essences, les idées, qui ont une réalité qui nous vient de l'illumination de notre esprit par la grâce divine, même si cette illumination n'a laissé que des traces ténues, ce qui nous oblige à lutter sans cesse à la fois pour aller vers le bien et pour acquérir la connaissance. Pour Ockham, nous sommes totalement privés de la lumière divine – nous ne savons de Dieu que ce que nous dit le message divin, la Bible, qu'il faut donc étudier de près – et nous devons partir de ce que nous observons par l'expérience sensible, si trompeuse soit-elle. Or, cette expérience ne peut être que du singulier, de l'individuel : pour Ockham, les idées ou les essences ne sont que des mots, des **noms** et leur existence est purement linguistique : il est nominaliste. Pour Scot, les idées, les essences, ont une **réalité** ; c'est un réaliste. Mais on voit bien qu'au-delà de cette opposition fondamentale, les deux philosophes insistent sur le problème de la connaissance ; leur théologie irrigue leur philosophie, et celle-ci, à son tour, rigoureuse et exigeante, appelle une méthode qui permet de déjouer les illusions des sens : la logique, les mathématiques et la physique connaissent un développement prodigieux, que les universitaires qui en sont les auteurs soient réalistes ou nominalistes. Les deux grandes universités d'Oxford (Bradwardine, Burley, Dumbleton, Heytesbury) et de Paris (Autrecourt, Buridan, Oresme) connaissent un véritable âge d'or dans ces domaines, interrompu pour Paris par le Grand Schisme et le départ des urbanistes, pour Oxford par la crise du wycliffisme. Ajoutons que l'exégèse biblique progresse aussi, notamment avec les travaux de Nicolas de Lyre.

Mais au ^{xv}^e siècle la baisse de niveau intellectuel est évidente : à part Gerson, Gabriel Biel et Nicolas de Cues (déjà un humaniste à part entière), on ne peut citer de grands noms. La scolastique devient une machine desséchée qui tourne à vide ; la théologie a d'ailleurs été si intimement mêlée aux hérésies que l'Église semble la craindre. Au milieu du ^{xv}^e siècle, lorsque Reginald Pecock entreprend de réfuter par une solide argumentation théologique les thèses des *lollards*, il est condamné par ses pairs, car l'on estime que par le seul fait d'engager un débat public avec des hérétiques, il risque de réveiller l'hérésie qu'il prétend combattre.

RÉALISME : il reconnaît une réalité aux espèces, alors que le nominalisme estime que cette réalité s'arrête aux mots qui désignent les espèces.

■ Qu'est-ce que la Renaissance ?

Dans ce vide laissé par l'Église est née la Renaissance. Le terme prête à confusion : chez ceux qui l'ont employé les premiers, il désigne la redécouverte de l'Antiquité. Or on a eu beau jeu de démontrer que la redécouverte de l'Antiquité n'était pas, en soi, un phénomène purement renaissant. Partout on s'est intéressé au monde antique, dès le début du xiv^e siècle : le *Polychronicon* de Ranulph Higden fait une place considérable à l'histoire ancienne, et le *Philobiblon* de Richard de Bury, sorte de bibliothèque idéale, mentionne nombre de classiques. Pourtant, ni Higden ni Bury ne sont des hommes de la Renaissance ! Hans Baron précise la date d'apparition et la nature de la Renaissance : tout se passe à Florence autour de 1400, lorsque écrivains et penseurs expriment une morale neuve pour laquelle l'engagement actif dans la vie publique a autant de valeur que pouvaient en avoir les vertus de renoncement prônées par le Moyen Âge classique. À cet égard, l'événement essentiel est la découverte par Pétrarque à Vérone, en 1345, des lettres à Atticus de Cicéron, du Cicéron politique, complètement inconnu aux médiévaux ; ainsi ce philosophe, dont on admirait sans les méditations telles que le *De Senectute*, avait mené une vie agitée, entièrement dévouée à la « *respublica* » ! Les Florentins Coluccio Salutati (1331-1406) et Leonardo Bruni en tirèrent les conséquences et firent de lui l'idéal de la Renaissance : ainsi naquit à Florence l'« humanisme civique », moteur essentiel de la Renaissance. Si ces hommes se sont penchés sur l'Antiquité, c'est qu'elle seule pouvait leur donner la base culturelle nécessaire à leur vie professionnelle : Bruni, chancelier de Florence depuis 1427, rédige les lettres de propagande qui répandent l'idéal de liberté que prône la cité guelfe face à son ennemi mortel, Milan. Le concept est déjà tout formé chez Cicéron, et le magnifique latin de Bruni est à lui seul une source de prestige pour Florence. Toutes les chancelleries italiennes sont bientôt peuplées d'humanistes.

■ L'humanisme

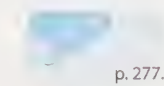
Ces hommes ne s'inspirent plus des seules sources chrétiennes. Ils puisent chez les Latins, les Grecs et les Juifs. Dans cette perspective, l'union des Églises (concile de Florence) a permis une meilleure compréhension de l'Antiquité grecque : le cardinal Bessarion avait apporté avec lui de nombreux manuscrits et les Grecs qui l'accompagnaient avaient transmis leurs connaissances à leurs hôtes italiens. Le xv^e siècle est le siècle de Platon : de lui viennent le spiritualisme idéaliste d'un Marsile Ficin et la vision mathématique de l'univers qui caractérise l'humanisme de la Renaissance : on est loin de la morale chrétienne. Pour Pic de la Mirandole, l'homme a le pouvoir de faire l'ange ou de faire la bête : sa volonté précède sa nature. Nourris à des sources depuis longtemps oubliées, ces hommes se sont pourvus d'instruments linguistiques perfectionnés pour projeter sur les textes une lumière destructrice (démonst-

tration de la fausseté de la Donation de Constantin) ou révélatrice (réévaluation de Cicéron et d'Aristote).

Ce mouvement connaît une rapide expansion. D'abord, il a sa marque distinctive: le style latin. Paradoxalement, le latin savant et raffiné des hommes de la Renaissance est le contre-coup du développement des langues vulgaires. S'il ne s'agit que de faire comprendre, de rédiger des documents pratiques, ou s'il faut chercher à atteindre un large public, elles feront l'affaire; s'il s'agit de convaincre les élites cultivées, qui se reconnaissent précisément par cette langue épurée, alors il faut le latin des humanistes.

Dès le règne de Charles V, un groupe d'humanistes est apparu en France autour du collège de Navarre et de la chancellerie (Nicolas de Clamanges, Jean Muret ou Gerson lui-même), rivalisant avec les Italiens. Mais le schisme coupe les contacts et durant tout le ^{xv}^e siècle, les humanistes italiens sont recherchés par tous les princes européens et les hommes cultivés, répandant la nouvelle culture: comme Paul-Émile en France, Tito Livio da Forlì en Angleterre ou Aeneas Silvius Piccolomini (le futur pape Pie II) dans l'Empire.

En effet, la vocation d'éducateur qui a été celle de nombreux humanistes leur a permis de se faire leurs propres propagandistes. Anglais, Français viennent en Italie où brillent les écoles de Vittorino de Feltre à Mantoue (de 1423 à 1446) et de Guarino da Verona à Ferrare (de 1429 à 1460). Mais le bouleversement n'aurait pas été si profond si plusieurs éléments de l'humanisme italien n'avaient pas trouvé des correspondants ailleurs en Europe: nous avons déjà parlé de l'intérêt pour l'Antiquité, en France et en Angleterre, du spiritualisme des Frères de la Vie Commune aux Pays-Bas et en Rhénanie; un vaste public existait que pouvait satisfaire une morale qui valorisait l'activité laïque et son aspect héroïque (la *virtù*). Surtout, l'humanisme a su profiter de la nouvelle invention, l'imprimerie. Nous avons vu les modalités techniques et industrielles de celle-ci: nous voyons maintenant qu'il existait aussi un vaste marché et un besoin intellectuel et religieux. Cela est d'ailleurs perceptible dans l'évolution du livre manuscrit qui acquiert avant même l'invention de l'imprimerie certaines caractéristiques que nous retrouverons dans la production du livre: différenciation des produits en fonction du public visé, effort pour réaliser de grandes quantités de textes (*lollards* en Angleterre, frères de la vie commune aux Pays-Bas), tendance à la normalisation des textes, à l'augmentation du nombre de caractères à la page, développement d'une ponctuation facilitant la lecture silencieuse. Les humanistes ne sont pas les seuls à bénéficier de la nouvelle invention, qui facilite le développement de la littérature vernaculaire. Mais philologues avertis, ils s'assurent rapidement le marché de l'édition des textes classiques latins. Vérone, Brescia, Rome, Florence et surtout Venise monopolisent ce fructueux marché comme celui des textes juridiques, les imprimeurs germaniques (Bâle, Mayence, Cologne, Strasbourg) devant se



p. 277.

contenter de textes religieux. Une nouvelle idéologie et une nouvelle technologie de communication : la Réforme allait bientôt montrer ce que cette conjonction pouvait produire.

II. L'art de la fin du Moyen Âge

Les patrons des arts, au xiii^e siècle, si l'on excepte quelques cités italiennes, ne sont que des rois ou des grands seigneurs et des clercs. Il n'en est plus de même aux xiv^e et xv^e siècles : bourgeois et riches marchands les rejoignent avec des valeurs et des goûts différents de ceux de leurs devanciers. Les heurs et les malheurs de telle ou telle région jouent également dans la répartition des influences : le gothique perd son caractère français, se morcelle en écoles régionales, tandis que la Flandre et l'État bourguignon d'un côté, l'Italie de l'autre, pôles du développement commercial, sont aussi les centres artistiques les plus brillants. Enfin, une redistribution s'opère dans la hiérarchie des arts : l'architecture perd une partie de son rôle pilote ; la peinture devient un élément moteur de l'évolution artistique. D'autres arts, comme la musique, s'individualisent et sortent de l'ombre.

■ La Renaissance en Italie

La peinture

L'art le plus neuf est celui de la Renaissance italienne. La peinture a été l'art initiateur : d'abord simple continuation de la peinture byzantine, elle s'est, dès le début du xiv^e siècle, singularisée avec ses peintres florentins (Cimabue, actif jusqu'en 1302, Giotto, 1267-1337) et siennois (Duccio, 1318, Simone Martini, 1284-1344 et les frères Lorenzetti, actifs de 1320 à 1348). Par rapport aux Byzantins, ces peintres ont voulu suivre leur imagination personnelle, et sacrifier à l'esthétique gothique, introduisant par là un certain réalisme dans leur peinture. L'un des plus grands chantiers de la fin du Moyen Âge, celui de la basilique d'Assise élevée par l'Ordre franciscain en l'honneur de saint François, est le laboratoire où s'élaborent les nouvelles normes de représentation : le *Saint François* de Giotto et des nombreux peintres qui ont travaillé avec lui aux fresques de la basilique est un saint individualisé, dont la peinture s'attache à rendre visuellement le caractère. Les fresques ne se contentent pas de présenter des figures symboliques, elles développent une narration suffisamment réaliste pour que toutes les images puissent être comprises au premier niveau par le spectateur. Là sont faites les premières tentatives de perspective sous l'impulsion des franciscains qui ont acquis une grande maîtrise dans le domaine de l'optique ; la bibliothèque scientifique d'Assise est exceptionnelle et un professeur d'Oxford, John Peckham, a enseigné à la Curie pontificale et au couvent d'Assise les théories des savants arabes sur l'optique et la perspective. Les réalisations de Giotto et des peintres d'Assise sont connues de leurs successeurs,

mais les commanditaires de leurs œuvres n'ayant plus les mêmes exigences en matière de narration réaliste et de perspective, l'innovation dans ces directions s'arrête. Les peintres de la seconde moitié du ^{xiv}^e siècle ont surtout insisté dans leurs œuvres sur le décor gothique, se contentant de diversifier la gamme des couleurs et de perfectionner les techniques de la fresque. Ainsi ont vu le jour en Toscane des œuvres poétiques et d'une forme achevée, mais qui n'ont guère fait avancer les choses depuis l'époque de Giotto (Lorenzo Monaco, mort en 1425, Gentile da Fabriano, Pisanello, et surtout Fra Angelico, 1387-1455).

L'architecture

La peinture italienne semble avoir alors perdu l'initiative. L'architecte Brunelleschi (1377-1446), qui travailla à l'édification de la coupole de la cathédrale de Florence, reprit le flambeau abandonné par les successeurs de Giotto. Il proposa, en fait, une nouvelle conception de l'espace : sa coupole n'enfermait pas un espace clos ; elle était, au contraire, une ouverture. Sa tension vers le haut, ses facettes, mettaient en relation l'espace intérieur de la cathédrale avec le ciel, avec l'univers. L'espace était décomposé de façon rationnelle et le travail de l'architecte consistait à en concevoir une organisation elle-même rationnelle. Ces idées développées et liées au courant humaniste par Léon Battista Alberti (1404-1472), employé à la Curie romaine, architecte de la façade de Santa Maria Novella et du Palazzo Rucellai à Florence, eurent une profonde influence ; non seulement les statuts de l'art et de l'artiste (qui n'était plus un simple technicien) en furent transformés, mais encore les artistes découvrirent le problème auquel ils étaient confrontés : la reconstruction d'un espace qui corresponde à la nouvelle compréhension du monde, celle des humanistes du ^{xv}^e siècle : il s'agit de construire mathématiquement l'espace, de lui donner un rôle structurant, qu'il s'agisse d'une mise en volume (sculpture, architecture), ou de l'exploitation d'une surface plane (dessin, peinture).

Le triomphe de la Renaissance italienne

Divisés politiquement, les États italiens, à commencer par Milan, Venise et Florence, se livrent une concurrence idéologique et artistique acharnée. À Rome, les papes ont ouvert, dès la fin de la crise conciliaire, un gigantesque chantier de reconstruction, qui comprend leur propre palais au Vatican et de nombreuses églises et monuments civiques : ils font appel à des artistes venus de toute l'Italie. Les cours princières secondaires (Montefeltre à Urbino, Este à Ferrare, Gonzague à Mantoue, Malatesta à Rimini) ne sont pas en reste. Ces cités, leurs princes et leurs élites dirigeantes se lancent donc dans une débauche de constructions et de décorations ; palais, églises, hôpitaux, ponts et fortifications, pourvus de sculptures et de fresques, confèrent à l'espace urbain une extraordinaire splendeur monumentale. Si, pour atteindre cet objectif, les artistes doivent répondre très exactement aux demandes précises que formulent leurs commanditaires, ils n'en sont pas moins déterminés à

faire triompher leur propre « manière », qui les individualise et fait leur célébrité. Alors que le conformisme du « gothique international » s'interposait entre l'artiste et le spectateur, l'art de la Renaissance exige au contraire que l'artiste prenne le risque d'affirmer sa personnalité.

Le *Quattrocento* (c'est-à-dire le xv^e siècle) est ainsi marqué par une pléiade d'artistes exceptionnels. Les sculpteurs toscans Donatello (1386-1466) et Verrochio (1435-1488) et des architectes, comme les Florentins Michelozzo (1396-1472), Filarete (1400-1469) et Giuliano da Sangallo (1443-1516), ainsi qu'un architecte formé à la cour des Montefeltre à Urbino, Donato Bramante (1444-1514), qui travaille surtout à Rome et à Milan, se sont immédiatement inspirés de Brunelleschi et diffusent rapidement dans toute l'Italie la technique et le style nouveaux. Chez les peintres, ceux-ci sont mis en œuvre de façon éclatante par Masolino (1383-1447) et surtout par son élève Masaccio (1401-1428) dans les fresques de la chapelle Brancacci au Carmine de Florence, mais il faut attendre plusieurs décennies pour que les peintres reprennent pour leur compte le travail de réflexion sur l'espace, la perspective et la représentation spatiale. Le Florentin Paolo Uccello (1397-1475) peint ainsi pour les Médicis la *Bataille de San Romano* en trois panneaux où il expérimente des solutions totalement originales mais qui resteront sans lendemain, tandis qu'à la cour des Montefeltre à Urbino le Toscan Piero della Francesca (1410/20-1492) reprend les idées de Brunelleschi et d'Alberti non seulement dans ses œuvres, mais aussi dans ses traités de mathématique à l'usage des peintres et des marchands : il manie avec virtuosité les techniques les plus raffinées de la construction spatiale, et son influence sur les autres peintres, notamment son élève Luca Signorelli (1445-1523) qui décore la cathédrale d'Orvieto, sera déterminante. Une autre cour princière, celle des Gonzague à Mantoue, donne aussi l'occasion au Padouan Andrea Mantegna (1431-1506) d'expérimenter ses propres solutions.

Ces nouvelles approches sont reprises par les artistes appartenant aux deux grandes écoles de peinture qui dominent alors l'Italie. Florence, avec Filippo Lippi (1406-1469), Andrea del Castagno (1419-1457), Benozzo Gozzoli (1420-1497), Domenico Ghirlandaio (1449-1494) et Sandro Botticelli (1445-1510) connaît une extraordinaire vitalité, en raison de l'importance des commandes passées par les Médicis et les grandes familles marchandes. Le style des peintres de l'Ombrie, le Pérugin (1448-1523) et le Pintoricchio (1454-1513) est très proche de celui des Florentins, avec lesquels ils travaillent souvent. Venise, dont les peintres bénéficient de riches commandes à Venise même mais aussi à Padoue, Vicence, Vérone et Trévise, possède de grands peintres comme Jacopo Bellini (1395-1471) et ses fils Gentile (1429-1507) et Giovanni (1425-1516), beaux-frères de Mantegna, et Vittore Carpaccio (1465-1526) ; l'école de Ferrare se rapproche de celle de Venise. Un seul peintre italien, le Napolitain Antonello de Messine (1430-1479), s'inspire des techniques et du style des peintres flamands ; pourtant, il ne faut pas oublier que la peinture flamande est connue et

appréciée en Italie: ainsi, Juste de Gand est l'un des peintres de la cour d'Urbino. Enfin, il y a une continuité totale entre ces artistes du *Quattrocento* et leurs successeurs: Verrochio est le maître de Léonard de Vinci, le Pérugin celui de Raphaël, les Bellini ceux de Giorgione et du Titien. Ici plus qu'ailleurs, la coupure de la fin du xv^e siècle est absurde!

Une nouvelle notion de l'espace

Encore faut-il apprécier ce bouleversement à sa juste valeur. Pour l'historiographie classique, la nouveauté, c'est « l'adoption du système de représentation "vraie" des choses par le moyen de la perspective linéaire ». Francastel a contesté cette affirmation: tout d'abord il nie qu'il y ait un espace en soi, dont on ait pu un beau jour découvrir la représentation parfaite. Il y a seulement une certaine vision du monde et de l'espace, propre à une société donnée, dont le « milieu visuel » est reflété de façon privilégiée par la peinture. Ensuite, on a mal distingué l'œuvre de Brunelleschi de celle d'Alberti: ce dernier a limité la pensée de Brunelleschi; or, si les architectes ont joué un rôle primordial au début du *Quattrocento*, ce rôle a été pour la plus grande part « théorique »: c'est dans l'atelier des peintres que les nouvelles formules ont été expérimentées, les grands bâtiments de la Renaissance ne s'édifiant qu'à la fin du xv^e siècle; et certains de ces peintres, à commencer par Piero della Francesca, sont revenus directement à la source, à Brunelleschi. Sur le plan technique, conclut Francastel, « la découverte fondamentale du Quattrocento n'a donc pas été l'emploi de la perspective linéaire au sens à la fois limité et universel que lui a donné Alberti, mais le principe du jalonnement en profondeur d'un espace conventionnel ». La perspective n'a rien de naturel: comme le dit Erwin Panofsky, c'est une « forme symbolique », choisie parce qu'elle correspond aux aspirations d'une société donnée et de sa culture.

Comme celui de toute époque, l'art de la Renaissance italienne reproduit la vision spécifique de sa société: il se trouve que, grâce aux efforts des humanistes, et sous l'influence platonicienne, cette vision du monde est largement pénétrée de principes mathématiques, qui permettent de donner une réalité à la représentation de la lumière et de l'espace, qui deviennent les forces structurantes de l'architecture et de la peinture. Della Francesca, Alberti, Brunelleschi participent d'un mouvement qui est aussi bien celui des sciences et de la philosophie que celui des arts; l'œuvre peinte d'un Piero della Francesca est éclairée par les traités théoriques de l'artiste.

Dans le reste de l'Europe: France, Angleterre, Espagne

Dans le reste de l'Europe, l'art gothique s'est diversifié: en France, il a pris la forme du gothique flamboyant, dont on trouve les plus beaux édifices en Normandie (Elbeuf, Louviers, Mantes, Rouen). En Angleterre, au contraire, le style perpendiculaire l'a emporté: dans l'un et l'autre cas, la complexité des voûtes est remarquable, mais si la tension vers le haut est conservée par une exubérante décoration dans le flamboyant, le perpendiculaire joue sur les rythmes des façades et le dessin des nervures (piliers qui s'ouvrent en « palmier », etc.). Parmi

les plus beaux monuments perpendiculaires se distinguent de nombreux collèges d'Oxford et de Cambridge. Le gothique flamboyant se répand dans l'ensemble de l'Europe, mais il subit de nombreuses transformations. Dans les Pays-Bas, en Allemagne et jusqu'en Italie du Nord (cathédrale de Milan) on l'adapte à la forme qui a la faveur des architectes : celle des *Hallenkirchen*, les églises à trois nefs égales. Ailleurs les changements, sous l'influence des traditions locales, sont plus profonds. Le gothique vénitien vivifié par le décor flamboyant les schémas byzantins (la Ca' d'Oro). En Espagne, où la Catalogne reste fidèle à un gothique rigoureux, les artistes de la Castille et de l'Aragon fondent dans l'exubérant style mudéjar éléments gothiques et éléments islamiques (cathédrale de Séville, 1432) ; au Portugal le monastère de Batalha offre le plus bel exemple du style manuelin (du nom du roi Manuel, 1495-1521).

■ L'art flamand

L'Europe du Nord-Ouest, où la création artistique s'est concentrée autour des princes et des élites urbaines, est elle aussi restée fidèle au gothique. Le style gothique est devenu celui par excellence de la cour de Paris, et les cours alliées ou parentes des Valois l'ont adopté comme marque de distinction. Les Luxembourg l'ont répandu en Allemagne et à partir de Prague dans toute l'Europe centrale et les artistes de Charles IV, notamment les membres de la famille Parler, vont en faire un art allemand. C'est aussi dans les châteaux des ducs Valois de Bourgogne et du duc de Berry (et pour leurs collections) que s'est préparée l'éclosion de l'art flamand : des miniaturistes comme les frères de Limbourg réalisent les *Très Riches Heures* du duc de Berry, le Bruxellois Claus Sluter (1350-1406) vient travailler aux tombeaux des ducs de Bourgogne à la chartreuse de Champmol et y élève le *Puits de Moïse*. La miniature fait office de laboratoire : de cette origine vient l'une des caractéristiques flamandes, la préciosité de la couleur et la richesse des teintes ; les Italiens, formés à la fresque, ont longtemps évité les tons foncés ou soutenus, jusqu'à ce que, sous l'influence des Flamands, Antonello da Messina et les Vénitiens donnent à la couleur une valeur nouvelle.

Mais l'art flamand, bien qu'il reste fidèle au décor gothique et paraisse, à première vue, plus « médiéval » que « renaissant », exprime au même titre que l'art italien l'esprit nouveau de son époque. Le terreau fécond est ici la religiosité si particulière des Pays-Bas, qui a donné vie à la *devotio moderna*, ou à des mouvements comme ceux des frères de la vie commune, la congrégation de Windesheim, ou les béguinages (encore qu'il s'agisse plus d'une atmosphère que de liens institutionnels entre les artistes et ces groupes). L'originalité flamande réside dans un double mouvement, en apparence contradictoire : un réalisme figuratif strict (les larmes, les étoffes, la vaisselle sont rendues avec une exactitude scrupuleuse), mais combiné avec un symbolisme poussé. Ainsi, dans le *Retable de l'Agneau Mystique*, les fleurs qui parsèment la prairie céleste où trône l'agneau sont « réalistes », reconnaissables, parce qu'elles ont

chacune leur signification précise. Le tableau s'intègre d'autre part dans l'architecture pour que la messe célébrée dans la chapelle où il se trouve corresponde au sacrifice mystique représenté sur le tableau. La rançon de cette structure double est l'absence de mouvement, le caractère parfois figé des formes; pourtant la peinture flamande, à son plus haut niveau, est au même titre que la peinture et l'architecture italiennes un art novateur, proche de la sensibilité individuelle des chrétiens des Pays-Bas et de la Rhénanie.

Le peintre Jan Van Eyck, mort en 1441 après avoir été au service de Jean de Bavière et surtout de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, a conservé la tradition miniaturiste des couleurs d'une qualité extraordinaire qui lui ont longtemps fait attribuer l'invention de la peinture à l'huile; mais il a aussi rompu avec l'espace comprimé des miniatures pour introduire, à la manière italienne, la représentation en perspective. En outre, s'il travaille pour des princes, il travaille aussi pour des bourgeois qui veulent se voir représenter exactement (portraits de donateurs de tableaux d'autels, simples portraits comme ceux d'Arnolfini et de sa femme): il est « l'inventeur du portrait bourgeois ». Paysage exact, portrait précis, perfection de la couleur, spiritualité profonde: ces qualités font du *Retable de l'Agneau mystique* le chef-d'œuvre de la peinture flamande (1432). Les successeurs de Van Eyck reprirent ses principes, apportant seulement les qualités propres à leurs personnalités: la passion et le mouvement de Roger Van der Weyden (1399-1464) et du Maître de Flémalle (actif vers 1430-1440), la douceur de Petrus Christus (1420-1473), la violence glacée de Thierry Bouts (1415-1473), l'invention formelle et le désespoir halluciné de Van der Goes (1440-1482), l'équilibre de Gérard David (1460-1523) et de Memling, né en Allemagne, et qui a fait son apprentissage à Cologne; le mysticisme de la peinture allemande se rencontrait avec l'art flamand. La Rhénanie, autre région où prospèrent au ^{xv}^e siècle les cités commerçantes, est, en effet, un centre actif de création artistique (Schongauer, 1445-1491 et Matthias Grünewald, 1460-1528). En France, où la guerre de Cent Ans a détruit les plus belles réalisations, des écoles brillantes se développent en Provence autour des papes d'Avignon et de la cour d'Anjou, et dans le Val de Loire; le plus grand peintre de l'époque est Jean Fouquet (1420-1470/80) qui travaille pour Charles VII et ses serviteurs (Étienne Chevalier).

■ La musique

Dans le domaine musical, les musiciens français (Philippe de Vitry, 1291-1361, et surtout Guillaume de Machaut) ont fait triompher ce que Vitry a appelé l'*Ars Nova*. La nouvelle musique rompt avec les règles traditionnelles: les rythmes sont disloqués, les vocalises s'accumulent en toute liberté. Nous avons là un équivalent du gothique flamboyant, la virtuosité de l'ornementation étant plus importante que la structure de l'œuvre musicale. L'*Ars Nova* permet le renouvellement des moyens d'expression musicaux, même si une virtuosité gratuite encombre bien des morceaux. Les difficultés de la France

allaient, cependant, provoquer une nette décadence de l'activité créatrice française. L'*Ars Nova* est épuré de ses excès par un Anglais, Robert Dunstable (mort en 1450) et par les musiciens de la cour de Bourgogne, comme Gille Binchois (1400-1460) : à travers ce filtre anglo-bourguignon la musique française retrouve sa grandeur grâce à des musiciens du Nord comme Guillaume Dufay (1400-1474) et Jean Ockeghem (1434-1496), un Flamand. Cette école « franco-flamande » s'individualise vite, équilibrant la spontanéité de l'*Ars Nova* par un contrepoint de plus en plus rigoureux. Alors que l'école bourguignonne avec le Brabançon Jakob Obrecht (1450-1505) et le Flamand Heinrich Isaac (mort en 1517), maître de chapelle de l'empereur Maximilien, applique à la perfection les formules anciennes, le plus grand représentant de l'école franco-flamande Josquin des Prés (1440-1521, musicien des Sforza à Milan, des Este à Ferrare et de Louis XII), ouvre la voie à la polyphonie de la Renaissance. L'Allemagne et l'Italie ne devaient s'éveiller qu'au xvi^e siècle à l'art contrapuntique et polyphonique.

L'état de la recherche

Vers la maîtrise du réel

La mutation de l'éducation entamée sous l'impulsion de l'Église qui, pour réaliser la réforme dite « grégorienne » devait disposer d'éducateurs et de prédicateurs hors pair, a abouti à un profond renouvellement des savoirs et à l'essor d'une riche culture savante. Mais, parallèlement, les savoirs se sont diffusés dans un large public, de plus en plus laïc, et les textes en langue vernaculaire se sont multipliés. Une mentalité et une culture nouvelles caractérisent ainsi la fin du Moyen Âge.

Progressivement, à partir du ^{xiii}^e siècle, sont apparues ces figures nouvelles qui font toujours aujourd'hui partie de notre civilisation commune : l'artiste, l'auteur, l'architecte, l'ingénieur, l'imprimeur. Dans les villes, dans les cours princières, dans les grandes églises, ils côtoient des juges, des notaires, des médecins, des banquiers, des grands marchands et des artisans d'un niveau technique élevé (les orfèvres, les armuriers, les apothicaires par exemple), mais aussi des administrateurs qui travaillent, au service des États, des princes et des villes dans les cours de justice ou dans les chambres des comptes. Certains de ces hommes sont nobles, les autres sont des bourgeois. Après les petites

écoles urbaines, certains ont fréquenté les universités, d'autres des écoles spécifiques – les *Inns of Court* anglaises ou les écoles de notariat italiennes ; d'autres enfin se sont contentés d'un apprentissage auprès d'un maître. Tous savent lire et écrire, et beaucoup d'entre eux ont un accès aux textes de la « culture savante », même s'ils se contentent le plus souvent d'extraits et de traductions en langues vernaculaires. Ils y puisent des idées, des enseignements et des valeurs qui ne sont plus celles de la seule Église, même si leurs lectures et leurs méditations leur permettent aussi d'approfondir leur foi et de développer une piété et des pratiques dévotionnelles individuelles et originales. Mais cette

culture rencontre aussi des pratiques venues des métiers, arithmétique et mathématique des marchands, des arpenteurs et des maçons bâtisseurs, des cathédrales : tout un savoir technique se développe ainsi et engendre un nouveau rapport au réel, qu'il s'agisse d'intervenir sur lui (les ingénieurs, les maîtres de mines, les architectes) ou de le représenter (les artistes).

Cette société diversifiée est irriguée par un système de communication ouvert : les textes circulent par le livre, d'autant qu'il est, à la fin de notre période, imprimé. Les grands monuments, églises et palais, sont couverts de représentations (sculptures, vitraux, fresques) ; des performances

de toutes natures (fêtes, processions, mystères et pièces de théâtre) culminant en général au moment du carnaval et des grandes fêtes religieuses, animent les artères principales et les espaces cérémoniels; les écrits circulent avec une relative liberté. Certes, ni l'essor des États, ni la timidité des mouvements réformateurs encore contenus, ne paraissent remettre en cause le pouvoir symbolique

de l'Église, fermement gouvernée par une Papauté renouée. En réalité, une société diversifiée, un nouveau rapport au réel, un système de communication transformé et ouvert, un espace public dynamisé, se sont lentement construits depuis le ^{xii}^e siècle, et ont engendré une profonde mutation de la culture médiévale. Si elle apparaît en pleine lumière dès le ^{xv}^e siècle, il s'agit d'un

mouvement de long terme qui plonge ses racines dans ce qu'il est convenu d'appeler la Réforme Grégorienne et tout ce qu'elle instaure: le réaménagement des rapports entre les laïcs et les clercs, les nouveaux rapports entre le pouvoir pontifical et ceux des rois et de l'empereur, et l'importance de l'exercice individuel de la piété et de la dévotion, y compris chez les laïcs.

Bibliographie

Sur la Renaissance et la fin du Moyen Âge :

Vues d'ensemble dans J.-Ph. GENET, *La Mutation de l'éducation et de la culture médiévale*, 2 vol., Paris, 1999 et I. HEULLANT DONAT (dir.), *Éducation et Culture, Occident chrétien ^{xii}^e-mi-^{xv}^e siècle*, 2 vol., Paris, 1999; voir J. DELUMEAU, *La Civilisation de la Renaissance*, Paris, 1973 et deux grands classiques: J. HUIZINGA, *L'Automne du Moyen Âge*, avec une préface de J. Le Goff, Paris, rééd., 1987 et J. BURKHARDT, *La Civilisation de la Renaissance en Italie*, Paris, rééd., 1958; ainsi que H. BARON, *The Crisis of the Early Italian Renaissance*, Princeton, 1966; E. CROUZET-PAVAN, *Renaissances Italiennes, 1380-1500*, Paris, 2007; B. LAURIOUX, *Une histoire culinaire du Moyen Âge*, Paris, 2005.

Sur le mouvement intellectuel :

J. LE GOFF, *Les Intellectuels au Moyen Âge*, Paris, rééd., 1985; J. BLANCHARD, *Commynes l'Européen. L'Invention du politique*, Genève, 1996.

Sur les universités, commencer par J. VERGER, *Les Universités au Moyen Âge*, Paris, 1973, puis H. DE RIDDER-SYMOENS, *A History of the Universities in Europe*, I, Cambridge, 1992; J. VERGER, *Les Gens de savoir dans l'Europe à la fin du Moyen Âge*, Paris, 1997; pour les universités françaises, partir de S. GUENEE, *Les Universités des origines à la Révolution*, Paris, 1982 et voir J. VERGER, *Les Universités françaises au Moyen Âge*, Leyde, 1995; on dispose d'une très bonne histoire de l'université d'Oxford, *The History of the University of Oxford*, t. 1, par J. CATTO, Oxford, 1984 et t. 2 par J. CATTO et R. EVANS, Oxford, éd. corrigée, 1995. Pour Paris, voir N. GOROCHOV, *Le Collège de Navarre de sa fondation (1305) au début du ^{xv}^e siècle (1418)*, Paris, 1997; Th. KOUAMÉ, *Le collège de Dormans-Beauvais à la fin du Moyen Âge*, Leyde, 2005 et J.-P. BOUDET, *Entre Science et Nigromancie. Astrologie, divination et magie dans l'Occident médiéval (^{xii}^e-^{xv}^e siècle)*, Paris, 2006.

Pour les écoles, voir N. ORME, *Medieval Schools: from Roman Britain to Renaissance England*, New Haven, 2006 et M. ROUCHE, *Antiquité et Moyen Âge*, t. I de L.-H. PARIAS, *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation*, Paris, 1981.

Pour la philosophie :

Voir A. DE LIBERA, *La Philosophie médiévale*, Paris, 2004. N. KRETZMANN, A. KENNY et J. PINBORG, *The Cambridge History of Medieval Philosophy*, Cambridge, 1982, est essentiel pour la logique et l'essor des sciences, mais difficile d'emploi; A. DE LIBERA, *Penser au Moyen Âge*, Paris, 1991, est une lecture stimulante.

Pour les débuts du livre :

Voir H. J. MARTIN et R. CHARTIER, *Histoire du livre*, t. 1, Paris, 1983.

Sur le livre manuscrit : E. ORNATO et C. BOZZOLO, *Pour une histoire du livre manuscrit*, Paris, 1980.

Pour l'impact de l'imprimerie : E. EISENSTEIN, *La Révolution de l'imprimé*, 2 vol., Paris, 2003 (essentiel : mais voir l'analyse de R. CHARTIER, *Annales ESC*, 1981, pp. 191-209) ; également L. FEBVRE et H.-J. MARTIN, *L'Apparition du livre*, Paris, 1988 et une réflexion d'ensemble dans H.-J. MARTIN, *Histoire et Pouvoir de l'écrit*, Paris, 1958 ; M. ORNATO et N. PONS, *Pratiques de la culture écrite au Moyen Âge*, Louvain, 1995.

Pour l'art :

Les ouvrages de P. FRANCASTEL, *Peinture et Société*, Paris, 1965 et *La Figure et le Lieu : l'ordre visuel du Quattrocento*, Paris, 1967, sont une bonne base de réflexion. Voir aussi E. PANOFSKY, *La Perspective comme forme symbolique*, Paris, 1975 et *La Renaissance et ses avant-courriers dans l'art d'Occident*, Paris, 1976 ; J. BIALOSTOCKI, *L'Art du xv^e siècle de Parler à Dürer*, Paris, 1993 ; D. RAYNAUD, *L'hypothèse d'Oxford. Essai sur les origines de la perspective*, Paris, 1998.

Pour l'Italie : voir L. H. HEYDENREICH, *Écllosion de la Renaissance, Italie 1400-1460*, Paris, 1972 ; A. CHASTEL, *Le Grand Atelier. Italie 1460-1500*, Paris, 1965 et *Renaissance méridionale en Italie 1460-1500*, Paris, 1965, ainsi que *Art et Humanisme à Florence au temps de Laurent le Magnifique*, Paris, 1961 ; et C. GINZBURG, *Enquête sur Piero della Francesca*, Paris, 1983 ; M. BAXANDALL, *L'Œil du Quattrocento*, Paris, 1985.

Pour l'Europe du Nord-Ouest : voir A. CHATELET et R. RECHT, *Le Monde gothique. Automne et renouveau*, Paris, 1983 ; E. PANOFSKY, *La Peinture flamande*, Paris, 1992 et G. VAN DER OSTEN et H. VEY, *Painting and Sculpture in Germany and in the Netherlands*, Harmondsworth, 1969, ainsi que S. CASSAGNES, *D'or et d'argent. Les artistes et leurs clients dans l'Europe du Nord (xiv^e-xv^e siècles)*, Rennes, 2001.

Pour la France : F. AVRIL, *L'Enluminure à la Cour de France au xiv^e siècle*, Paris, 1978 ; M. MEISS, *French Painting in the Time of Jean de Berry*, 4 vol., New York, 1969-1974 ; F. ROBIN, *La Cour d'Anjou-Provence, la vie artistique sous le règne de René*, Paris, 1983 ; M. LACLOTTE et D. THIEBAULT, *L'École d'Avignon*, Paris, 1983 et Ch. PRIGENT, *Pouvoir ducal, religion et production artistique en Basse-Bretagne, 1350-1575*, Paris, 1992 ; A. CHATELET, *La Peinture française xv^e-xvi^e siècles*, Genève, 1992 ; Ch. PRIGENT (dir.), *Art et Société en France au xv^e siècle*, Paris, 1999 ; et les catalogues des expositions *L'art à la cour de Bourgogne*, Dijon-Cleveland, 2004 et *Paris 1400. Les arts sous Charles VI*, Paris, 2004.

Pour la musique :

« Le xiv^e siècle » et le « xv^e siècle », pp. 365-571 et 573-724 dans F. FERRAND (dir.), *Guide de la Musique au Moyen Âge*, Paris, 1999, ainsi que B. GAGNEPAIN, *Histoire de la musique au Moyen Âge, II, xii^e-xiv^e siècle*, Paris, 1996. *Moyen Âge entre ordre et désordre*, Paris, 2004.

Sur la langue et les littératures :

U. DOTTI, *Pétrarque*, Paris, 1991 ; J. BLANCHARD et J.-Cl. MÜHLETHALER, *Écriture et pouvoir à l'aube des temps modernes*, Paris, 2002 ; S. LUSIGNAN, *La langue des rois au Moyen Âge. Le français en France et en Angleterre*, Paris, 2004 ; A. MAIREY, *Une Angleterre entre rêve et réalité : littérature et société dans l'Angleterre du xiv^e siècle*, Paris, 2007.

INDEX

L'index ne comporte pas de noms de personnes. Il met l'accent davantage sur des mot difficiles que sur des thèmes. Les villes et régions de Germanie, d'Italie et d'Espagne sont regroupées sous les rubriques Allemagne, Italie, Espagne.

A

Abbé 67, 68, 188, 189, 190, 192, 217
 Abbé laïc 67, 97
 Adoptianisme 54
 Adoubement 122, 134, 135
 Aide 119, 129, 133
 Aix 54, 55, 58, 64, 68, 71, 80, 82, 95
 Alamans 19, 20, 23, 24, 25, 29, 41, 45, 51
 Albigeois 142, 194, 195
 Aliénation du fief 132
 Allemagne de l'Est 116, 226, 268
 Allemagne du Sud 276, 278, 288
 Allemagne (ou Germanie)
 – Agriculteurs 259
 – Agriculture 114, 265, 266, 267
 – Art 316
 – Commerce 150, 151, 152, 155, 158, 159
 – Institutions 133
 – Société 123, 134, 236, 277, 278
 – Vie religieuse 193, 295, 298, 304
 – Ville 164, 229, 270
 Alleu, alleutier 73, 101, 117, 119
 Almohades 202
 Almoravides 201
 Althing 92
 Alun 157, 207, 277, 281, 286
 Anachorétisme 191
 Angevin 143, 202, 248, 293
 Angleterre
 – Agriculture 115
 – Art 218, 220, 315, 316
 – Commerce 156, 157, 281, 285, 286, 287, 288, 289
 – Histoire politique 236, 250
 – Institutions 145, 251
 – Laine 275, 280, 288, 289
 – Société 123, 227, 228, 236,

263, 282
 – Vie religieuse 298
 – Ville 164, 165, 270, 271
 Anglo-Saxons 21, 25, 29, 42, 91, 101
 Apanages 142
 Arengo 167
 Argent haché 101
 Arianisme 31
 Ariens 22, 24, 30
 Aristocratie 33, 42, 46, 71, 72, 85, 86, 95, 104, 133, 134, 169
 Armagnac 238, 241, 242, 300
 Arti 170, 247
 Arts libéraux 35, 214
 Assolement 115
 Assurance maritime 153
 Astrolabe 153
 Austrasie 41
 Avars 25, 41, 52, 65, 91
 Avoué, Avouerie 65, 104, 130

B

Baillis 144
 Ban 32, 64, 87, 99, 101, 104, 119, 134, 136, 164
 Banalités 119
 Banquier 143, 278
 Basileus 205
 Basques 41, 52, 55, 281
 Bastides 116, 164
 Bavaois 24, 25, 29, 41, 45, 51, 52, 64, 71, 74
 Béguinage 168
 Behetria 103
 Behour 135
 Bénédictin 36, 299
 Bénéfice 65, 72, 86, 102, 127, 129, 294, 299
 Bienfait 42, 45
 Billet à ordre 154
 Bohême
 – Histoire politique 236

– Mines 275
 – Société 253, 263
 – Vie religieuse 293
 Bonne ville 147, 167
 Borough 87, 252
 Bourgogne 121, 139, 218, 238, 243, 287
 Bouteiller 64, 144
 Bretagne, Bretons 21, 29, 41, 281, 308
 Broigne 66, 75
 Bruges 152, 154, 158, 228, 262, 270, 273, 274, 281, 282, 287
 Bulle pontificale 204
 Burgondes 19, 23, 25, 28, 30, 64
 Byzance, Byzantins 24, 25, 41, 47, 53, 54, 83, 92, 107, 200, 201

C

Canon des langues 293
 Capital, Capitalisme 226, 282, 284, 287, 289
 Capitulaire 52, 64, 66
 Caravelle 282
 Castille 56
 Catharisme. cf. Albigeois
 Cénobitisme 188
 Cens 46, 118
 Censuales 123
 Chambre Apostolique 294
 Chambre des comptes 144
 Chambrier 64, 144
 Champagne 121, 128, 154, 159, 280, 287
 Chancelier 65, 144, 213
 Change 154, 156, 169
 Chanoines 58, 68, 76, 191, 196
 Chapelle 64
 Charités 152, 170
 Charruée 101
 Chaser 66
 Châteaux 94, 119, 127, 136, 220
 Chevalier 106, 129, 130, 134, 135,

169, 200, 201, 203
 Chevaliers Teutoniques 159, 192, 208
 Chorévêque 68
 Ciompi. *Voir* Italie-Florence
 Cité 19, 164
 Cîteaux 116, 191, 192
 Clercs 252
 Cluny 92, 105, 188, 189, 190, 191, 212, 217, 218
 Co-jureurs 29
 Collegantia 156
 Collégiale 191
 Colons 33, 73
 Commenda 102, 156
 Commise (du fief) 130, 133, 142
 Commune 120, 147, 165, 166, 167, 168, 171, 213
 Complant 100
 Comptabilité à partie double 283, 290
 Comput 69
 Concile(s) 19, 43, 46, 58, 69, 202, 203, 204, 293, 295, 296, 297, 304
 Conclave 294
 Concordat 297
 Condotta 248
 Conjuration 101, 166
 Connétable 64, 144
 Consulats 120
 Consuls 167
 Contado 123
 Contrepoint 69
 Cortes 202, 252
 Cour 129, 144, 145
 Coutumes 120, 190
 Cri et décri 280
 Croisades 202, 203, 204, 205, 206, 207
 Croisée d'ogive 216

D

Damas 158
 Danegeld 84, 141
 Danelaw 90
 Danois 55, 58, 65, 83, 84, 90
 Dapiférat 144
 Décime 122, 143, 146
 Denier 44, 75, 155
 Dépouille 146
 Devotio moderna 302, 316

Dîme 68, 130, 143
 Doge 75, 92
 Domaine royal 142
 Donation de Constantin 51
 Drakkar 83
 Drang nach Osten 96, 208
 Drap 152, 158, 286
 Droit canon 215
 Droit de gîte 119
 Droit régalien 140, 141
 Droit romain 141, 216
 Ducat 155

E

Échevin, échevinage 66, 167, 170
 Échiquier 144
 Échoite 122, 143
 Écolâtre 168, 213
 École, enseignement 68, 168
 Écu 135, 155
 Écuage 132, 143
 Électeurs 243
 Élevage 117, 266, 267, 268
 Élus 251
 Empire 90
 – Carolingien 52, 53, 54, 55, 57, 59, 64, 65, 68, 80, 81, 82, 92
 – Germanique 90, 95, 96, 97, 139, 140, 189, 229, 243, 244, 245, 253, 295, 304
 – Romain d'Occident 22, 25, 28
 – Romain d'Orient 18, 24, 53, 82. *Voir* Byzance
 Enclosures 267
 Enseignement 212, 213, 214, 215
 Épopée 70
 Ermites 116, 188, 191
 Eschatologie 106
 Esclaves 28, 34, 35, 43, 72, 75, 87, 92, 102, 121, 158
 Espagne
 – Agriculture 266, 267
 – Aragon 202, 229, 248, 250, 252, 261, 316
 – Art 218, 219, 220
 – Castille 91, 164, 169, 202, 258, 316
 – Catalogne 55, 157, 194, 217, 228, 231, 261, 316
 – Commerce 157
 – Industries 277

– Institutions 133, 252
 – Mine 278
 – Navarre 201, 240
 – Reconquista 201, 202, 204, 290
 – Ville 167, 270

Essart 116

Esterlins 159

Étape 276

États francs 205, 207

États francs de Syrie-Palestine 133, 158

États pontificaux. *Voir* Italie

Exemption 105, 190

F

Facteur 154, 170, 282
 Faide 67
 Familia 189
 Fédérés 20, 28
 Fibule 43
 Fidélité 63, 86, 92, 93, 128, 131
 Fief(s) 102, 103, 127, 130, 131, 133, 134, 141, 146
 Fisc 80, 86, 97
 Fiscal 32
 Fiscalité 273, 294
 Fiscaux 72
 Fiscis 64
 Fiscs 66
 Flandre
 – Art 316
 – Artisanat 270, 275
 – Commerce 152, 153, 287, 288
 – Draperie 151, 207, 272
 – Révoltes 262
 – Société 228
 – Ville 164, 165, 167
 Florence. *Voir* Italie
 Florin 155
 Foire 153, 154, 288
 Fondouk 151, 206
 For ecclésiastique 146
 Forêt 116, 117, 142
 Formariage 121
 Forum Judicum 55
 Fouage 143, 231
 Foulon 171, 272
 Four à coupellation 276
 France
 – Agriculture 114, 265

- Art 217, 218, 219, 220, 315, 316, 317, 318
- Commerce 154, 157, 287, 288
- Histoire politique 236
- Institutions 145, 146, 251, 252
- Politique 139, 140, 142, 144, 145, 146, 147, 237, 243
- Société 134, 168, 169, 226, 227, 228, 236, 263
- Vie religieuse 188, 193, 293, 298, 300
- Ville 162, 163, 164, 167

Franchises (charte de) 120, 163, 167, 261

Francie 80, 93

Franciscains. *Voir* Frères mineurs

Francs 18, 19, 22, 23, 29, 30, 40, 41, 45, 47, 51, 58, 63, 64, 71

Freda 66

Frères 207

Frères convers 116, 189, 190

Frères de la Vie Commune 301, 311

Frères mineurs 196, 197

Frères prêcheurs 168, 196

Frisons 19, 45, 64

Fueros 120, 167, 202

Futaine 276

G

Galées 281

Galère 153, 281

Gand 152, 164, 169, 171, 270, 272, 273, 274, 276

Gardingos 42, 56

Gibelins 147, 236

Gonfalonier de Justice 274

Grande Charte 141, 146

Grod 164

Gros 155

Guelfe 147, 248, 293

Guilde 101, 152

H

Hagiographie 36

Hanse 152, 159, 170

Hanséate 282, 285, 286

Haubert 129, 135

Hérésie 19, 188, 193, 194, 293, 303

Hides 118

Hommage 102, 127, 128, 131, 141

Hommes de corps 120

Hongrie 91, 219, 244, 277, 295

Hongrois 91, 93, 95, 96, 201

Honneur 65, 86, 102, 130

Hörig 120

Hospitaliers 191, 206

Hospitalité 28, 29

Hospodar 247

Hôte 123

Hôtel 251

Hôtel du Roi 144

Hôtises 118

Hufe 118

Humanisme 302, 310, 311

Huns 20, 21

Hussisme. *Voir* BOHÊME

I

Iconoclasme 47, 54

Immixtio manuum 127

Immunité 43, 65, 95

Indulgence 204

Inquisition 195, 198, 250

Instruction. *Voir* Écoles

Irlandais 21, 37, 84

Italie

– Agriculture 117, 259, 265

– Aragon 249

– Art 217, 220, 313, 314, 315

– Ciompi 274

– Commerce 151, 153, 156, 157, 285, 286

– Compagnie 156, 282, 283

– États du pape 247

– États pontificaux 277, 293, 294

– Florence 154, 164, 165, 170, 229, 247, 248, 271, 274, 275, 276, 297, 313, 314

– Gênes 151, 155, 158, 171, 203, 204, 248, 270, 281, 282, 284, 285, 286

– Histoire politique 247, 248

– Institutions 167

– Lombardie 117, 123, 167, 189, 193

– Milan 165, 168, 229, 247, 248, 270, 276, 310

– Naples 213, 248, 249, 283, 293

– Révolte 274

– Rome 18, 20, 28, 31, 37, 41, 47, 51, 53, 54, 57, 80, 96, 97, 101, 105, 106, 139, 169, 188, 243, 246, 270, 273, 283, 293, 294

– Serrata del Consiglio 170

– Sicile 145, 247

– Société 123, 156, 282, 283

– Venise 55, 102, 151, 153, 154, 158, 169, 170, 203, 204, 205, 228, 248, 270, 277, 281, 282, 283, 314

– Vie religieuse 188, 193

– Ville 163, 165, 167, 169, 170, 171, 270, 271, 274, 275

J

Jacquerie 262

Jérusalem 55, 188, 200, 203, 204, 205, 206

John Wyclif 302

Juifs 34, 40, 75, 87, 143, 150, 156, 171, 206

Justice 119, 252

Justice royale 141, 145

Justice seigneuriale 260

K

Knar 153

Koggen 153, 281

L

Laine 143, 152, 157

Languedoc 167, 193, 204, 208, 219, 228, 271

Latin 29, 31, 35

Légumineuses 266

Leibigen 120, 123

Lettre de change 156, 284, 290

Lettre de foire 154

Lige. *Voir* Hommage

Limes 19

L'indulgence 301

Livello 100

Livre 155

Locatores 116

Lods et ventes 118, 132

Lollard 302, 303, 309

Lombard 19, 25, 29, 30, 31, 41, 45, 47, 52, 55, 58, 64, 71, 92, 154, 156

Lotharingie 81

M

Mainbour 42
 Mainmorte 121
 Maire 120
 Maire du palais 40
 Mall 65, 73
 Mallus 32
 Manichéisme 194
 Manse 33, 73, 74, 100, 115, 118, 150
 Marchand 150, 163, 166, 169, 200, 206, 208, 280, 282, 283, 285, 286, 287, 288, 289
 Marche 55, 65
 Maritime 282
 Markgraf 65
 Matricule 35
 Meilleur catel 122
 Mense 68
 Merchant venturer 289
 Mérinos 289
 Mesta 267
 Métallurgie 276
 Métayage 118, 265
 Métier 170, 171, 271, 272, 273, 274, 275
 Métropole 93
 Métropolitain 19, 36
 Miles. *Voir* Chevalier
 Mine 277
 Ministeriales 103
 Ministérielles 101, 120, 122, 131, 143, 169
 Missi 65, 67, 97
 Missions 37, 68, 92, 197, 208
 Moines blancs 168
 Moines noirs 168
 Monnaie 44, 75, 155, 280, 281
 Monnayage 143, 146
 Motte 94, 136
 Mousseline 158
 Mund 32, 42

N

Nation 296, 303
 Natron 34
 Navigateur 290
 Navigation 152, 281, 289
 Neustrie 45
 Nicolaïsme 104
 Noblesse. *Voir* Aristocratie

Nominalisme 303
 Nomisma 34
 Normandie 90, 94, 117, 123, 128, 200, 219, 276, 315
 Normands 75, 89, 162, 201

O

Oblats 68
 Observance 299
 Offices 253
 Officialité 146
 Officier 64
 Onction 40, 45, 53, 85, 140
 Ongle bleus 272
 Opus francigenum 218
 Or 34, 155, 208, 287
 Ordalie 43, 67
 Ordre mendiant 195, 197, 207, 215, 271
 Ordres militaires 191, 206, 211
 Ost 65, 129, 145
 Ostrogoths 19, 22, 25, 28
 Oxford 141, 145, 196, 213, 302, 303, 316

P

Pagus 65
 Paix 106, 115, 128, 135, 166, 190
 Pallium 37
 Parage 432
 Paraige 169
 Pariage 116
 Paris 35, 94, 152, 153, 154, 165, 167, 170, 195, 213, 214, 218, 270, 271, 272, 273, 274, 277, 283
 Parisien 152, 215
 Parlement 144, 145, 251
 Pastel 266
 Pâtis 239
 Patrice 21
 Patriciat 135, 168, 170
 Patronage 18
 Pèlerinage 188, 203, 204, 218, 301
 Penny 56, 155
 Personnalité des lois 30, 64
 Peste 25
 Plaid 64, 119, 129
 Podestat 168, 170
 Poll-tax 263
 Pologne, Polonais 93, 201, 268,

295

Polyptyque 74
 Pontificale 213, 297
 Popolo 168
 Portugal 202, 250, 290
 Portulan 153, 282
 Portus 75, 162
 Pouvoir thaumaturgique 140
 Prébende 68
 Précaire 46, 58
 Prêcheurs 195, 207. *Voir* Frères prêcheurs
 Prévôt 120, 145, 213
 Prieuré 189
 Principauté 93, 94, 244, 245
 Prix 231, 260, 266, 272
 Provence 121, 134, 158

Q

Quadrivium 35, 214
 Questaux 120
 Quintaine 135
 Quint et requint 132

R

Rachimbourgs 29
 Réalisme 303
 Recommandation 42, 65, 72, 102, 104, 127
 Reconquista. *Voir* Espagne
 Régale 146
 Relief 132, 142
 Reliques 35, 43, 66, 70, 188
 Remensas 261, 264
 Renaissance
 – Carolingienne 82
 – du XVe Siècle 307
 – Ottonienne 107
 Renovatio imperii 139
 Rente seigneuriale 118
 Réserve 43, 74, 100
 Révolte 167, 263, 264, 273, 274, 275
 Ring 52
 Roman 212
 Romane 219, 220
 Romanie. *Voir* BYZANCE
 Rotation des cultures 74, 115
 Rotation triennale 115

S

Sacramentaire 69
 Sacre 140
 Saint-Jacques de Compostelle 116, 188, 189, 201, 219, 301
 Saint Thomas d'Aquin 198
 Salaire 231, 272
 Saliens 22, 139
 Sarrasins 84, 90, 101, 151, 200, 201, 205, 206, 208
 Saxons 19, 21, 29, 33, 41, 51, 52
 Scandinavie, Scandinave 200, 246, 258
 Schisme 294, 295, 297
 Scolastique 214, 309
 Scriptorium 36, 69
 Seigneur 42, 65, 86, 103, 119, 248, 258, 259
 Seigneurillage 281
 Seigneuriales 129
 Seigneurie 119, 260
 Seigneurie (rurale) 87, 101, 118
 Seigneurs 95, 127, 136
 Sénéchal 64, 144
 Sentiment national 253
 Septimanie 23, 41, 51, 71, 74
 Sergent 120
 Serment de Strasbourg 70, 80
 Serrata del Consiglio 170
 Servage 73, 76, 121, 123, 260, 261
 Service vassalique 129
 Sheriff 144, 145
 Simonie 105
 Slaves 41, 55, 73, 75, 95, 96
 Socages 118
 Societas maris 156
 Sociétés. *Voir* Compagnies

Soie 34, 151, 158, 283
 Soieries 207
 Sortes 28
 Sou 34, 155
 Soudure 227
 Stapler 289
 Statut 258
 Suèves 20
 Suisse 245
 Synallagmatique 129

T

Taille 119, 122
 Templiers 144, 191, 206
 Tenure 74, 100, 118, 119, 260, 265
 Terre Ferme 248
 Teutonique 201, 246
 Thanès 32, 42
 Thegns 133
 Théocratie 297
 Théorie des ordines 135
 Thèse de saint Thomas 216
 Tonlieu 32, 66
 Tonlieux 130
 Toponymie 33
 Transsubstantiation 302
 Tree-ring 258
 Trémois 115
 Trivium 35, 214
 Trope 69, 108
 Turcs 205, 247, 297
 Turcs Seldjoukides 203

U

Université 197, 212, 213, 295, 300, 303, 307, 308, 309
 Usance 284

Utraquisme 304

V

Vandales 19, 24, 25, 29
 Varègues 200
 Vassal 42, 65, 72, 86, 96, 101, 127, 128, 129
 Vassaliques 128, 141
 Vassalité 65, 86, 96, 102, 127
 Vassi dominici 66, 104
 Vavasseurs 169
 Vêpres siciliennes 202
 Vergée 262
 Vertu 140
 Vici 35, 75
 Vigne 258, 266
 Vikings 57, 101
 Villa 33, 66, 72, 118
 Villages désertés 259
 Villain 121
 Villainage 118, 261
 Villains 265
 Ville 123
 Villes franches 167
 Villes neuves 114
 Vin 158, 207, 231, 266, 288
 Virement 156

W

Wergeld 29, 42
 Wik 164
 Wisigoths 19, 20, 21, 24, 25, 28, 30, 32, 41, 46, 64, 71, 91

Faits militaires		Faits politiques	
		395	L'Empire romain partagé en deux
Passage du Rhin par les Vandales, les Suèves et les Alamans	406		
Prise de Rome par les Wisigoths	410	418	Premier royaume barbare : les Wisigoths en Aquitaine
Défaite des Burgondes.	436	435	Royaume vandale en Afrique
Leur installation en Sapaudia			
Premiers raids saxons en Grande-Bretagne	450-455	471	Les Ostrogoths en Pannonie
		476	Romulus Augustule le dernier empereur
Pillage de Rome par les Vandales	455	481-511	Règne de Clovis
		485-516	Règne de Gondebaud
Défaite de Syagrius à Soissons	486	493	Royaume ostrogoth d'Italie
Défaite des Wisigoths à Vouillé	507	498-499	Baptême de Clovis
		525-568	Règne de Justinien
Destruction du royaume burgonde par les fils de Clovis	523 et 536		
Soumission des Thuringiens	531	550-567	Athanagild roi d'Espagne wisigothique
Soumission des Alamans	536	561	Deuxième partage du royaume des Francs
Soumission des Bavares	555	613	Supplice de Brunehaut
			Règne unique de Clotaire II
Installation des Lombards en Italie	568-572	623-639	Règne de Dagobert
		672	Onction royale de Wamba roi d'Espagne
		673-675	Dernier règne unique sur les Francs : Childéric II
		687	Triomphe de Pépin maire du palais sur le roi mérovingien à Tully
		687-700	Principautés territoriales indépendantes
Bataille de Guadalete : chute de la monarchie wisigothique devant les Arabes	711	712-744	Liutprand, roi des Lombards
Eudes vainqueur des Arabes devant Toulouse	721	714-741	Gouvernement de Charles Martel
Bataille de Poitiers : victoire de Charles Martel sur les Arabes	732		
		739-757	Alphonse I ^{er} , roi d'Asturie
		751	Onction royale de Pépin le Bref
		754	Pépin le Bref et sa famille sacrés à Saint-Denis
		755-756	Création du Domaine de saint Pierre par Pépin le Bref
Reconquête de l'Aquitaine par Pépin le Bref	760-768	757-796	Offa roi de Mercie
Prise de Pavie. Fin du royaume lombard	774	768-814	Règne de Charlemagne
Roncevaux	778	781	Louis roi d'Aquitaine et Pépin roi de Lombardie
Soumission de la Bavière	788	800	Couronnement impérial de Charles à Rome
Libération de Barcelone	801	806	Divisio Regnorum
Fin de la conquête de la Saxe	805	812	Charlemagne reconnu empereur par Byzance
Conquête de Venise	812	813	Acclamations impériales à Aix pour Louis
		813-840	Règne de Louis le Pieux
		817	<i>Ordinatio Imperii</i>
		819	Mariage de Louis le Pieux et Judith
		822	Pénitence d'Attigny
		823	Naissance de Charles le Chauve
Première révolte des fils de Louis le Pieux	826-829		
Deuxième révolte	830-831		

Faits économiques et sociaux

Faits culturels et religieux

		391	Le christianisme religion d'Etat
		397	Mort de saint Martin évêque de Tours
		428	Code Théodosien
Hospitalité des Wisigoths en Aquitaine	418		
Hospitalité des Burgondes	436	430	Mort de saint Augustin à Hippône
		461	Mort de saint Patrick évangéliste de l'Irlande
		506	Bréviaire d'Alaric
		511	Mise par écrit de la loi Salique
Thierry frappe les premières monnaies franques	vers 520	533	Mort de Boèce dernier philosophe antique
		590-604	Le pape Grégoire le Grand
La Grande Peste	568-590	590	Débarquement de Colomban en Gaule
		654	Liber Judiciorum de Raeceswinthe roi d'Espagne
		664	Synode de Whitby: unification religieuse
		673-735	Bède de Vénérable
Création du denier d'argent	675	690	Willibrord en Frise
		743-744	Réapparition des conciles en Gaule
Capitulaire de Charles Martel autorisant les marchés locaux	744		
Serment de recommandation de Tassilon	757	754	Boniface martyr en Frise
		770	Invention de la minuscule caroline à Corbie
Capitulaire maintenant le droit romain pour les Aquitains	768	781	Alcuin à la Cour
Création de la dime	779	782	Paul Diacre à la Cour
Création du penny par Offa	780	789	Admonitio Generalis
Capitulaire saxon	785		
Denier carolingien lourd	794	794	Concile de Francfort
Capitulaire de Villis	800	800	Découverte des reliques de saint Jacques à Compostelle
Embargo sur les exportations d'armes hors de l'Empire	805	807	Aix-la-Chapelle résidence permanente
		813	Conciles de Mayence, Arles et Tours
		816 à 818	Conciles réformateurs d'Aix-la-Chapelle
		832	Biographie de Charlemagne par Eginhard
		842	Serments de Strasbourg

Faits militaires		Faits politiques	
Troisième révolte des fils de Louis le Pieux	832-835	840-877	Règne de Charles le Chauve
Les Vikings brûlent Quentovic	842	843	Partages de Verdun
Premier raid hongrois	862		
		875-877	Charles le Chauve empereur
		879	Boson se proclame roi en Provence
Louis III vainqueur des Vikings à Saucourt	881	881-887	Charles le Gros empereur
Le comte de Paris Eudes repousse les Vikings de sa ville	885	871-899	Alfred roi du Wessex
Les Sarrasins à la Garde-Freinet	888-898	888-898	Eudes roi
Chute de Taormine	902		
La Sicile devient musulmane			
Les Normands installés en Normandie	911	918-936	Henri l'Oiseleur, roi
Les Vikings expulsés de Bretagne	937	923-970	Hernan Gonzalez fonde la Castille
Bataille du Lochfeld. Défaite des Hongrois	955	935-973	Otton I ^{er} roi
		954-986	Lothaire roi en France occidentale
		962	Otton I ^{er} sacré empereur à Rome
		965-970	Miesko I ^{er} unifie la Pologne
Attaques danoises contre l'Angleterre	982-994	973-983	Otton II Empereur
Destruction de Saint-Jacques-de-Compostelle par les Arabes	997	987-996	Hugues Capet roi
		992-1025	Boleslas le Vaillant, roi de Pologne
		993-1002	Otton III
		996-1031	Robert II le Pieux, roi de France
		998	Otton III fait de Rome sa capitale
Les Vénitiens maîtres de l'Adriatique	1002	999-1003	Silvestre II pape
		1000-1014	Svend, roi de Danemark
		1000-1035	Sanche le Grand, roi de Navarre
		1001	Saint Étienne, roi de Hongrie
		1002-1024	Henri II, roi de Germanie
		1014-1035	Knut le Grand, roi de Danemark-Norvège-Angleterre
		1016	Knut le Grand, maître de l'Angleterre
		1024-1039	Conrad II, roi de Germanie
1 ^{re} principauté normande (Aversa)	1029		
Fin du califat omeyyade de Cordoue	1031	1031-1060	Henri 1 ^{er} , roi de France
		1039	Henri III, roi de Germanie
		1042-1066	Règne d'Édouard le Confesseur
Annexion du comté de Sens par Henri I ^{er}	1055	1056-1106	Henri IV, empereur
		1059	Robert Guiscard, duc des Pouilles
		1060-1108	Philippe I ^{er} , roi de France

Faits économiques et sociaux		Faits culturels et religieux	
		842	Serments de Strasbourg
		845-882	Hincmar, archevêque de Reims
Édit de Pîtres	864		
Capitulaire de Quierzy s/Oise	877		
		909	Fondation de Cluny
Première monnaie privatisée	911	966	Baptême de Mierko roi de Pologne et de Harold à la Dent bleue roi du Danemark
		995	Vaïk roi de Hongrie reçoit le baptême
		1000	L'Althing d'Islande accepte le christianisme.
		960-1030	<i>Enluminures de Reichenau</i>
		963-994	Mayeul, abbé de Cluny
		980	Saint-Pantaleon de Cologne
Gilde de Londres	988-990	981	Dédicace de l'église de Cluny II
Paix de Dieu. Concile de Charroux	989	989	Synode de Charroux: paix de Dieu
Chrysobulle de Basile II en faveur de Venise	992	991-995	<i>Histoires de Richer</i> , moine de St-Rémi de Reims
Massacre de marchands amalfitains au Caire	996	994-1049	Odilon, abbé de Cluny
Mal des Ardents	997	994	Donjon de Langeais
Tonlieu de Londres	991-1002	999-1003	Pontificat de Silvestre II (Gerbert d'Aurillac)
Famines en Occident	1005-1017	1002-1018	Construction de Saint-Bénigne de Dijon
Érection des mottes		1007	Reconstruction de Saint-Philibert de Tournus
Marchands suédois et danois à Novgorod		1009	St-Martin du Canigou (nef voûtée)
		v. 1010	Débuts de l'École de médecine de Salerne
		v. 1012	Fondation des Camaldules par saint Romuald
		1018-1032	Abbatiale de Ripoll
Texte des <i>Honorantiae</i> de Pavie	1020	v. 1020	Dudon de Saint-Quentin: <i>Histoire des premiers ducs de Normandie</i>
		1022	Hérésie à Orléans
Formulation des « Trois ordres » par Adalbéron de Laon	1027-1030	1026	Tour-porche de Saint-Benoît-sur-Loire
Famines	1033-1035	v. 1030	<i>Chronique</i> d'Adhémar de Chabannes
Sac d'Haithabu	1036	1033	Consécration de Saint-Michel d'Hildesheim
Édit de Conrad II sur l'hérédité des fiefs	1037	v. 1040	<i>Chronique</i> de Raoul Glaber
Milices de Bourges	1038	1040-1065	Cathédrales de Spire et de Trèves
Famines	1043-1045	v. 1039	Fondation de Vallombreuse par saint Jean Galbert
Apparition de la ligesse	1046	1040-1056	<i>Enluminures</i> d'Echternach
		1045	Lanfranc à l'école monastique du Bec
		1046	Henri III dépose trois papes
La Pataria à Milan. Gilde de Saint Omer	1054-1055	1049-1109	Hugues, abbé de Cluny
Premiers <i>fueros</i> en Espagne	1054-1070	1054	Concile de Narbonne. Schisme oriental: rupture entre Église romaine et Église orthodoxe
		1058	Abbatat de Didier au Mont Cassin.
			Traductions de textes grecs et arabes
Contrat de <i>commenda</i> en Italie	1060		

Faits militaires		Faits politiques	
Raid de Ferdinand I ^{er} d'Aragon contre Valence	1065		
Conquête de l'Angleterre par Guillaume de Normandie	1066		
Les Byzantins sont expulsés d'Italie par les Normands	1071	1070	Commune du Mans
		1077	Henri IV s'humilie devant Grégoire VII (Canossa)
Alphonse VI s'empare de Tolède	1085		
Invasion de l'Espagne par les Almoravides	1086		
Les Normands achèvent la conquête de la Sicile	1091	1087	Guillaume II le Roux, roi d'Angleterre
Le Cid à Valence	1094	1095	Urbain II au concile de Clermont prêche la croisade
1 ^{re} croisade	1096-1099	1097	Comté de Portugal
		1100-1135	Règne d'Henri I ^{er} Beauclerc
		1105	Henri V empereur
		1108-1137	Louis VI le Gros, roi de France
			Pacification du domaine royal
Les Aragonnais prennent Saragosse	1118		
		1122	Concordat de Worms
		1125	Lothaire II empereur
		1130	Roger II, roi de Sicile
		1137-1180	Louis VII, roi de France
		1138	Conrad III empereur
		1139	Alonso I ^{er} Henriques, 1 ^{er} roi du Portugal
Fondation de Lübeck	1143		
Soulèvement de Brescia à Rome		1144	Geoffroy Plantagenet, duc de Normandie
Invasion de l'Espagne par les Almohades	1146	1146	Prédication de la 2 ^e croisade par saint Bernard (Vézelay)
Échec de la 2 ^e croisade devant Damas	1148	1152	Frédéric I ^{er} Barberousse, roi de Germanie
Les Aragonnais s'emparent de Teruel		1154	Formation de l'Empire Plantagenet (Henri II)
		1154-1182	Waldemar, Grand roi du Danemark

Faits économiques et sociaux		Faits culturels et religieux	
		1059	Décret de Nicolas II sur les élections pontificales
		1060-1120	Construction des grandes églises de pèlerinage
		1062-1083	Abbaye de la Trinité de Caen
		1063	Croisade bourguignonne en Espagne
		1063-1119	Cathédrale de Pise
		1063-1071	Saint-Marc de Venise
		1065-1100	<i>Chanson de Roland</i>
Charte de Huy	1066	1073-1085	Pontificat de Grégoire VII
<i>Conjuratio</i> du Mans	1070	1075	<i>Dictatus papae</i> . Condamnation de l'investiture laïque
		1075-1122	Cathédrale de Saint-Jacques de Compostelle
Destruction d'Amalfi par les Normands	1073	1078	St Anselme abbé du Bec: <i>Monologion</i> et <i>Prologion</i>
		1079	Fondation de l'ordre de Hirsau
Henri V empereur	1077	1079-1093	<i>Cathédrale de Winchester</i>
		1084	Fondation de la Grande Chartreuse par saint Bruno
Consulat de Pise	1080	1088	Irnerius enseigne le droit à Bologne
Chrysobulle d'Alexis I ^{er} Comnène en faveur de Venise	1082	1088-1099	Pontificat d'Urbain II
Généralisation du consulat dans les villes italiennes	1085-1120	1088-1121	Construction de l'abbatiale de Cluny III
<i>Domesday Book</i>	1086	1091-1116	Essor de l'école épiscopale de Chartres
Famines	1090-1095	1093	Début de la construction de la cathédrale de Durham (ogive)
Pogroms en Rhénanie.	1096	1095	Conciles de Plaisance et de Clermont (1 ^{re} croisade)
Généralisation des moulins à eau et des contrats de <i>colleganza</i> et de <i>compagna</i> (Venise, Gênes)		1096	Fondation de Fontevrault par Robert d'Arbrissel
Commune de Noyon	1108	1096-1132	Construction de Vézelay (La Madeleine)
		v. 1097	Broderie de Bayeux
		1098	Fondation de Cîteaux par Robert de Molesmes
		v. 1100	Basilique romane de Saint-Ambroise à Milan
		v. 1100	Diffusion des doctrines Cathares
		1100-1127	<i>Chanson</i> de Guillaume de Poitiers
		1103	Guillaume de Champeaux écolâtre à Paris
Émeute communale à Laon.	1112	1104	Guibert de Nogent
Apparition des premiers « métiers »		1112	Saint Bernard entre à Cîteaux
		1119	Fondation de l'ordre du Temple
		1120	Fondation de l'ordre des Prémontrés par saint Norbert
		v. 1120	<i>Sic et non</i> d'Abélard. Saint-Front de Périgueux
		1121-1158	Traduction latine de la nouvelle logique d'Aristote
		1122	Concordat de Worms
Famines	1124-1126	1122-1156	Pierre le Vénérable, abbé de Cluny
		1123	Premier concile du Latran
		1125-1153	Traductions arabes à Tolède
Création de l'Échiquier à Londres	1130	1130-1147	Abbaye cistercienne de Fontenay
Formation de consulats dans les villes de Provence et du Languedoc	1135-1155	1132-1144	Reconstruction de Saint-Denis par Suger
		1130-1165	Cathédrale de Sens
		1139	Deuxième concile du Latran
Révolte de Montpellier	1142	1140	Abélard condamné à Sens. Décret de Gratien
Arnaud de Brescia à Rome	1143-1155	1142	<i>Histoire ecclésiastique</i> d'Ordéric Vital
Fondation de Lübeck	1143	1143	Traduction du <i>Planisphère</i> de Ptolémée
Famines	1144-1146	1145-1156	Sculptures du Portail royal de Chartres
		1146	Prédication de la 2 ^e croisade
		v. 1147	<i>Cantar de Mio Cid</i>
		1150-1185	Cathédrale de Noyon
		v. 1152	<i>Sentences</i> de Pierre Lombard
Charte de Lorris-en-Gâtinais	1155-1158	1155-1170	<i>Tristan et Iseut</i>

Faits militaires		Faits politiques	
		1158	Diète de Roncaglia
		1171	Meurtre de Thomas Becket. Les Aragonais s'emparent de Teruel
Frédéric Ier battu par la Ligue lombarde à Legnano	1176	1180-1273	Philippe Auguste, roi de France
Paix de Constance	1183	1189	Mort de Guillaume II de Sicile
Saladin prend Jérusalem	1187		Mort d'Henri II – Richard Cœur de Lion, roi d'Angleterre
3 ^e croisade	1189-1193	1190	Henri VI empereur
Défaite de Philippe Auguste à Fréteval	1194	1197	Mort d'Henri VI, Frédéric II placé sous la tutelle d'Innocent III
		1199-1216	Jean sans Terre, roi d'Angleterre
Prise de Constantinople par les Croisés	1203-1204	1202	Philippe Auguste confisque les fiefs français de Jean sans Terre
Victoire des Chrétiens d'Espagne à Las Navas de Tolosa	1212	1213-1276	Jacques I ^{er} , roi d'Aragon
Bataille de Muret	1213	1215	La grande Charte
Bouvines	1214	1216	Frédéric II, roi des Romains, empereur en 1220
		1216-1272	Henri III, roi d'Angleterre
		1222	Bulle d'Or concédée par André II aux Seigneurs hongrois.
		1223-1226	Louis VIII, roi de France
Traité de Paris. Annexion du Languedoc	1229	1226-1270	Louis IX, roi de France
Les Aragonais prennent Majorque.			
Frédéric II se fait céder Jérusalem			
		1231	Constitutions de Melfi pour le royaume de Sicile
Frédéric II bat les troupes lombardes (Cortenuova)	1237		
Les Aragonais prennent Valence	1238		
Raid mongol en Europe centrale	1241		
Alexandre Nevsky vainqueur de l'ordre teutonique	1242	1245	Frédéric II déposé par Innocent IV (concile de Lyon)
Les Latins perdent définitivement Jérusalem	1244	v. 1250	Constitution du Parlement de Paris
Les Castillans prennent Séville.	1248	1250	Mort de Frédéric II
7 ^e croisade		1252-1284	Alphonse X le Sage, roi de Castille

Faits économiques et sociaux		Faits culturels et religieux	
		1159-1181	Pontificat d'Alexandre III
		1160-1207	Cathédrale de Laon
Destruction de Milan	1162	1162-1182	Activité littéraire de Chrétien de Troyes
Constitutions de Clarendon	1164	1163	Début de la construction de Notre-Dame de Paris
		1167	Concile cathare à Saint-Félix de Caraman
		v. 1170	<i>Historia</i> de Guillaume de Tyr
Nef à trois voiles à Venise	1172	1172-1189	Abbaye de Monreale (Sicile)
Premiers gardes des foires de Champagne	1174	1173	Naissance du mouvement vaudois
Assises de Northampton	1176	1175	<i>Roman de Renart</i> . Cathédrale de Canterbury
Pont d'Avignon.	1184	1179	Troisième concile du Latran
Usage de la boussole en Méditerranée		1184	Institution de l'Inquisition épiscopale
Apparition de la podestatie dans les villes d'Italie	1190	1189-1191	3 ^e croisade. Fondation des Chevaliers Teutoniques
		v. 1190	Œuvres de Joachim de Flore
		1194	Reconstruction de la cathédrale de Chartres
		1197-1198	Construction de Château-Gaillard
Fondation de Riga	1200	1198-1216	Pontificat d'Innocent III
Frappe du matapan ou gros d'argent à Venise	1202	v. 1200	<i>Roman du Saint Graal</i> . <i>Aucassin et Nicolette</i>
		1202-1204	Quatrième croisade
		1202-1300	Cathédrale de Rouen
		1206	Robert de Clari: conquête de Constantinople
		1207	Saint-Dominique en Languedoc
		1209	1 ^{re} communauté franciscaine
		1211	Croisade des enfants
Croisade des Enfants	1212	1211-1311	Notre-Dame de Reims
		1212-1218	Villehardouin: <i>Histoire de la conquête de Constantinople</i>
		1213	Guillaume de Tudèle: <i>Chanson de la croisade</i>
		1215	4 ^e Concile du Latran. Premier statut de l'Université de Paris
		1216	Approbation de l'ordre des prêcheurs
Famines	1217-1218	v. 1220	<i>Sachsenspiegel</i>
		1220-1269	Cathédrale d'Amiens
		1221	Mort de saint Dominique
		1223	Règle de l'ordre des mineurs
		1224-1235	Robert Grosseteste chancelier de l'Université d'Oxford
Troubles ruraux	1225	v. 1225	<i>Lancelot du Lac</i>
		1226	Mort de saint François
		1229	Université de Toulouse
Hanse Lübeck-Hambourg.	1230	1230	Introduction en Occident des commentaires d'Averroès sur Aristote
Premières utilisations du gouvernail d'étambot en Méditerranée		1231	Grégoire IX confie l'Inquisition aux ordres mendiants
		1231	Bulle <i>Parens Scientiarum</i> pour l'Université de Paris
		1240	R. Grosseteste traduit l' <i>Éthique</i> d'Aristote.
			<i>Castel del Monte</i> (Frédéric II)
		1243-1248	Sainte-Chapelle de Paris
		1243-1254	Pontificat d'Innocent IV
Grève à Douai.	1245	1245	1 ^{er} Concile de Lyon
Affranchissement des serfs dans le domaine royal		1245-1246	Enseignement d'Albert le Grand à Paris
		1246	Jean de Plan Carpin à la cour mongole
		1247-1272	Cathédrale de Beauvais
Mouvement des Pastoureaux	1251	1248-1254	7 ^e croisade (Saint-Louis)
Frappe du florin (Florence)	1252	1250-1260	Bracton: Lois et coutumes d'Angleterre
et du génois d'or (Gênes)		1252-1259	Enseignement de saint Thomas d'Aquin à Paris

Faits militaires

Traité de Paris	1259
Les Grecs reprennent Constantinople	1261
Fin de l'Empire latin	1265
Les Aragonais prennent Murcie	1266
Charles d'Anjou maître de l'Italie du Sud	1282
« Vêpres siciliennes »	1285
Croisade d'Aragon	1291
Chute de Saint-Jean d'Acre.	
Fin des États francs de Syrie Palestine	
Bataille de Courtrai	1302
Défaite anglaise à Bannockburn	1314
Victoire des cantons suisses sur les Habsbourg	1315
Bataille de Cassel	1328
Échec de Louis IV de Bavière en Italie	1328-1329
Guerre de Cent Ans	1337-1455
Bataille de Crécy	1346
Prise de Calais par Édouard III	1347
Le sultan turc Orhan à Gallipoli	1354
Bataille de Poitiers: captivité de Jean le Bon	1356
Étienne Marcel à Paris	1358
Paix de Brétigny	1360
Victoire française à Roosebek	1382
Victoire turque à Kossovo	1389
Nicopolis	1396
Union de Kalmar	1397
Défaite des Turcs à Ancyre contre Tamerlan	1402
Bataille du Tannenberg	1410
Arbitrage de Caspe	1412
Bataille d'Azincourt	1415
Guerres Hussites	1419-1436
Traité de Troyes	1420
Jeanne d'Arc libère Orléans:	1429
Charles VII couronné à Reims	
Traité d'Arras	1435
Prise de Naples par Alphonse V d'Aragon	1442
Victoire turque à Varna	1444
Reconquête de la Normandie (Formigny)	1450
Reconquête de la Guyenne (Castillon).	1453
Prise de Constantinople par Mehmed II	
Paix de Lodi	1454
Guerre des Deux-Roses	1455-1460
Défaite de Charles le Téméraire à Grandson et à Morat	1476
Bataille de Bosworth: avènement d'Henry VII	1485
Tudor en Angleterre	
Prise de Grenade et fin de la présence musulmane en Espagne	1492

Faits politiques

1254	Enquêtes sur les baillis
1254-1266	Manfred, roi de Sicile
1258	Provisions d'Oxford
1264	Dictature de Simon de Montfort
1270	Mort de Saint-Louis. Philippe III le Hardi, roi de France
1272-1307	Edouard I ^{er} , roi d'Angleterre
1273-1291	Rodolphe de Habsbourg, empereur
1276-1285	Pierre III, roi d'Aragon
1285-1314	Philippe IV le Bel, roi de France
1285	Charles II, roi de Naples
1294-1295	1 ^{re} dévaluation de Philippe le Bel
1295	Parlement plénier
1297	Serrata del Consiglio à Venise
1302	1 ^{re} réunion des États généraux
1306-1329	Robert Bruce, roi d'Écosse
1307	Mort d'Edouard I ^{er}
1311	Dissolution de l'ordre du Temple
1314	Mort de Philippe le Bel
1327-1377	Edouard III, roi d'Angleterre
1328	Philippe VI, roi de France: fin des Capétiens directs
1346-1378	Charles IV de Luxembourg, empereur
1347	Cola di Rienzo, tribun du peuple romain
1356	Bulle d'Or de Charles IV
1364-1380	Règne de Charles V en France
1380	Mort de Charles V
1380-1422	Charles VI, roi de France
1384	Philippe le Hardi, comte de Flandre
1399	Henry IV de Lancastre détrône Richard II
1407	Meurtre de Louis d'Orléans
1419	Meurtre de Jean Sans Peur, duc de Bourgogne
1419-1467	Philippe le Bon, duc de Bourgogne
1422	Mort d'Henry V
1429	Charles VII couronné à Reims
1431	Jeanne d'Arc brûlée à Rouen
1434	Côme de Médicis, maître de Florence
1440	Frédéric de Habsbourg, roi des Romains
1457-1471	George Podiebrad, roi de Bohême
1458	Mathias Corvin, roi de Hongrie
1460-1483	Édouard IV d'York, roi d'Angleterre
1461-1483	Règne de Louis XI
1477	Mort de Charles le Téméraire: mariage de Maximilien de Habsbourg et de Marie de Bourgogne
1483-1498	Charles VIII roi de France

Faits économiques et sociaux		Faits culturels et religieux	
Ligue des villes allemandes	1254	1253	Église supérieure d'Assise
Ordonnances de saint Louis	1254-1260	1253-1254	Mission de Guillaume de Rubrouck chez les Mongols
Livre d'Étienne Boileau	1256-1268	1256	Psautier de Saint Louis
Frappe de l'écu (France)	1266	1257	Saint Bonaventure, Ministre général des Franciscains
		1266	Roger Bacon : <i>Opéra</i>
		1266-1274	<i>Somme théologique</i> de saint Thomas
Utilisation des premiers portulans en Méditerranée	1270	1270	8 ^e croisade. Condamnation de l'Averroïsme
Utilisation de métiers à tisser		v. 1270	Poésies de Rutebeuf
		v. 1272	Cimabue : <i>portrait de saint François</i> .
			Enceinte d'Aigues-Mortes
		1274	2 ^e concile de Lyon
1 ^{er} voyage par mer de Gênes à Londres	1277	1275	Jean de Meung : 2 ^e partie du <i>Roman de la rose</i>
Frappe du ducat (Venise)	1284	1280-1300	Fresques d'Assise, Giotto
Troubles urbains	1280-1285	1283	Ph. de Beaumanoir : <i>Coutumes du Beauvaisis</i>
1 ^{re} lettre de change	1291	1288	Mission en Chine de Jean de Montecorvino
Privilège de la Hanse au Danemark	1294	1290-1308	Œuvres de Duns Scot
		1294	Église Santa Croce de Florence.
			Célestin V, pape « du grand refus »
			Élection de Boniface VII
Mutations monétaires en France	1294-1296	1295	Dante <i>Vita Nuova</i>
Famines dans l'Europe du Nord-Ouest	1315-1316	1296	Construction de Sainte-Marie-de-la-Fleur à Florence (Arnolfo di Cambio)
Révolte des Karls en Flandre	1324-1328	1298-1301	Marco Polo : <i>Livre des Merveilles</i>
Premier haut-fourneau attesté à Liège	1340	1302	Bulle <i>Unam Sanctam</i>
		1303	Attentat d'Anagni contre Boniface VIII
Faillite des grandes banques florentines	1343	1306-1309	Joinville : <i>Histoire de saint Louis</i>
Assassinat de J. Van Artevelde à Gand	1345	1309	Installation du pape Clément V à Avignon
Premier emploi certain du canon	1347	1321	Mort de Dante
Première épidémie de Peste Noire	1347-1349	1337	Mort de Giotto
Jacquerie	1358	1348	Boccace : le <i>Décameron</i>
Installation définitive de l'Étape-des-Laines à Calais	1363	1374	Mort de Pétrarque
Révolte des <i>Ciampi</i> à Florence	1378	1377	Retour de la papauté à Rome
Révolte des Travailleurs anglais	1381	1378	Grand Schisme d'Occident (Urbain VI et Clément VII papes)
Harelle de Rouen : révolte des Maillotins à Paris	1382	1384	Mort de John Wyclif
Banque Médicis à Florence	1394	1406	Concile de Pise
Colonisation des Canaries	1402-1403	1415	Jean Hus brûlé au concile de Constance
Établissement des Portugais aux Açores	1431	1417	Élection de Martin V ; fin du Grand Schisme
Les Portugais doublent le Cap Vert	1444	1421	Dôme de la cathédrale de Florence
Invention du procédé de séparation du cuivre et de l'argent	1451	1425-1432	Retable de l'Agneau Mystique des frères Van Eyck à Gand
Diaz double le Cap de Bonne-Espérance.	1487	1430-1433	Concile de Bâle
Début de la fortune des Fugger		1437-1439	Concile de Ferrare-Florence
Anvers supplante Bruges	1488	1438	Pragmatique Sanction de Bourges
Découverte de l'Amérique par Christophe Colomb	1492	1439	Bulle <i>Laetantur Coeli</i> d'union avec l'Église grecque
		1446	Mort de Brunelleschi
		1450	Gutenberg installe sa presse à Mayence
		1458	Pie II pape (Aeneas Sylvius Piccolomini)
		1486	Début de la prédication de Savonarole à Florence : la <i>Naissance de Vénus</i> de Botticelli
		1492	Mort de Piero della Francesca

TABLE DES CARTES

I 338-339

- A** L'empire d'Attila
- B** L'installation des Barbares (476)
- C** Les Barbares et Byzance (527-568)

II 340-341

- A** L'expansion du royaume des Francs
- B** L'Empire carolingien

III 342-343

- A** Les échanges à l'époque mérovingienne
- B** Les échanges à l'époque carolingienne

IV 344-345

- A** Les principautés territoriales vers 960
- B** Le royaume wisigoth (vi^e-vii^e siècles)
- C** Le royaume lombard au viii^e siècle

V 346-347

- A** Les invasions (ix^e-xi^e siècles)
- B** L'Europe occidentale en l'an 1000

VI 348-349

- A** L'extension du domaine royal en 987
- B** L'extension du domaine royal en 1154
- C** L'extension du domaine royal en 1180

VII 350-351

- A** L'extension du domaine royal en 1226
- B** Le Languedoc cathare au début du xiii^e siècle
- C** Paris (début du xiii^e siècle)
- D** L'extension du domaine royal en 1270

VIII 352-353

- A** Le commerce européen au xiii^e siècle
- B** L'Empire sous les Hohenstaufen

IX 354-355

- A** L'expansion de l'ordre clunisien
- B** L'expansion de l'ordre cistercien

- C** La 1^{re} croisade
- D** Les 2^e et 3^e croisades
- E** Les 4^e et 5^e croisades
- F** De la 6^e à la 8^e croisade

X 356-357

- A** La « Reconquista »
- B** Les États latins au xii^e siècle
- C** Plan de Jérusalem
- D** L'ordre Teutonique

XI 358-359

- A** Le commerce européen au x^e siècle
- B** Les réseaux commerciaux des Stomer
- C** Les réseaux commerciaux des Peruzzi et Medicis

XII 360-361

- A** Les troubles du xiii^e au x^e siècle
- B** La France et l'Angleterre en 1328

XIII 362-363

- A** La France et l'Angleterre en 1360
- B** La France et l'Angleterre en 1429
- C** La France et l'Angleterre en 1461
- D** La France et l'Angleterre en 1498
- E** L'État bourguignon

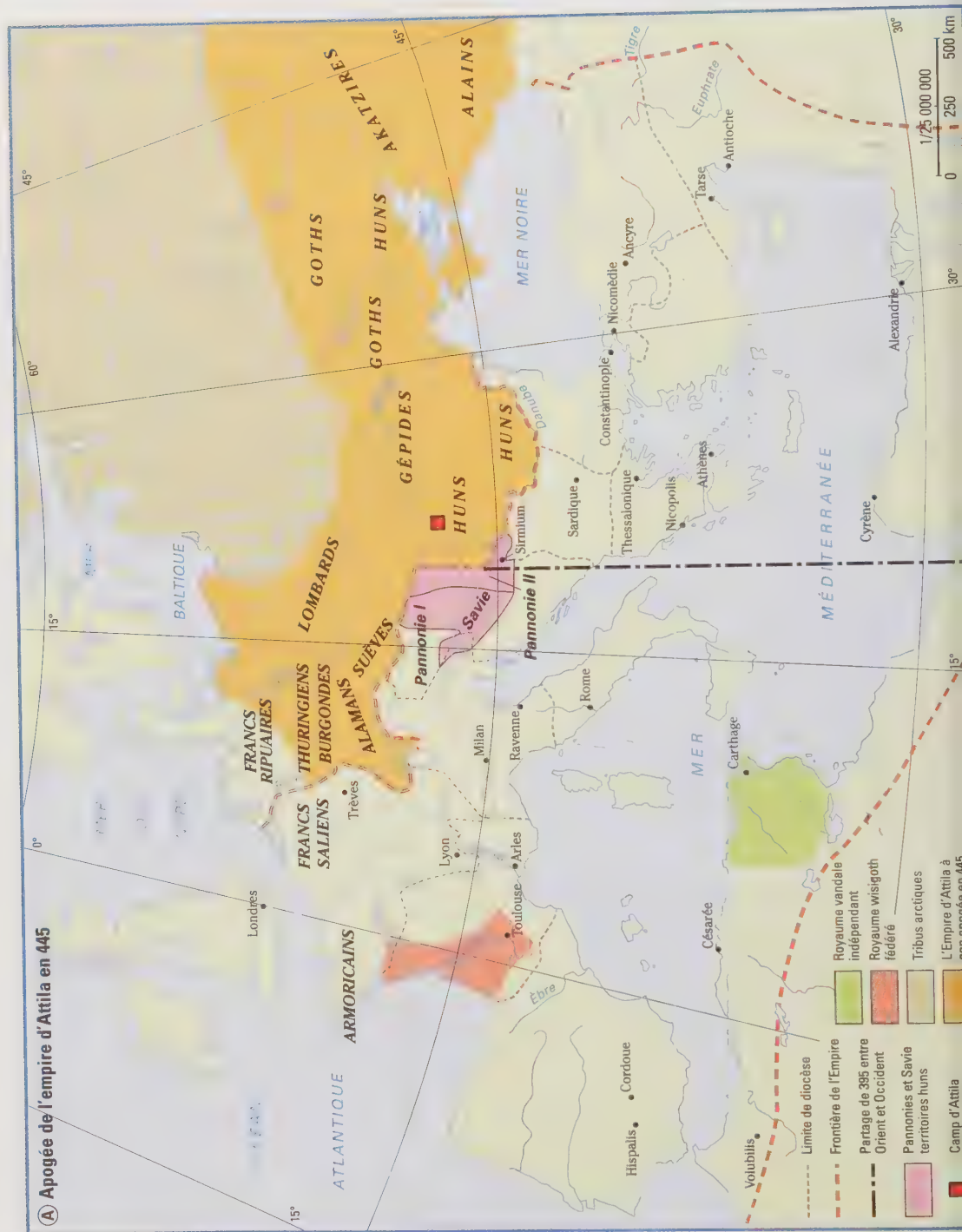
XIV 364-365

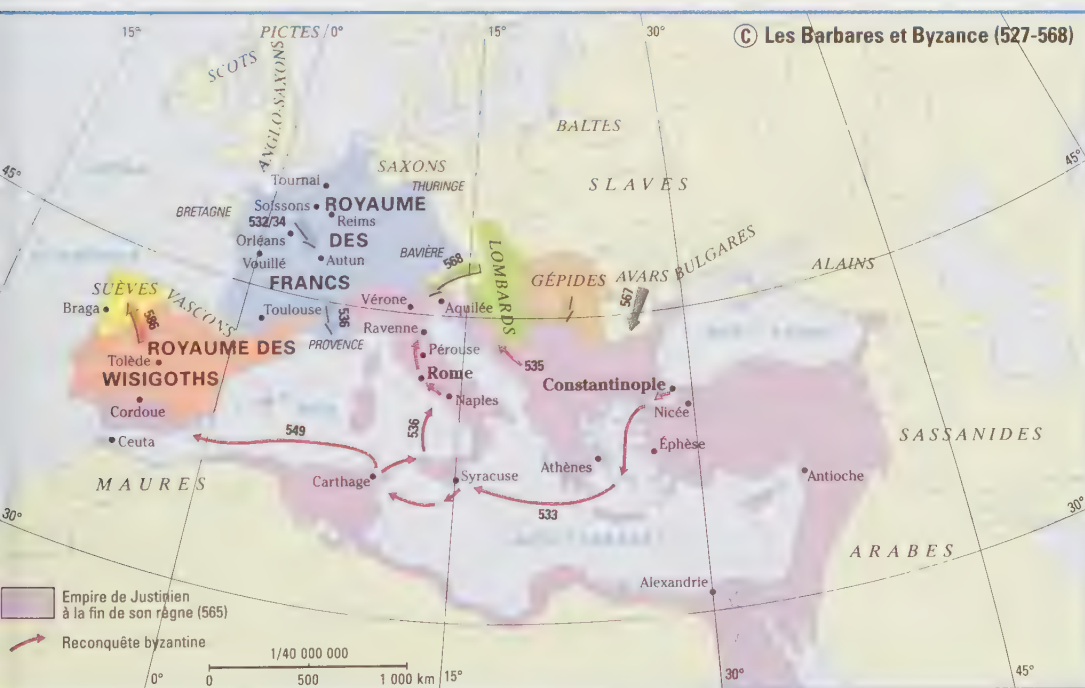
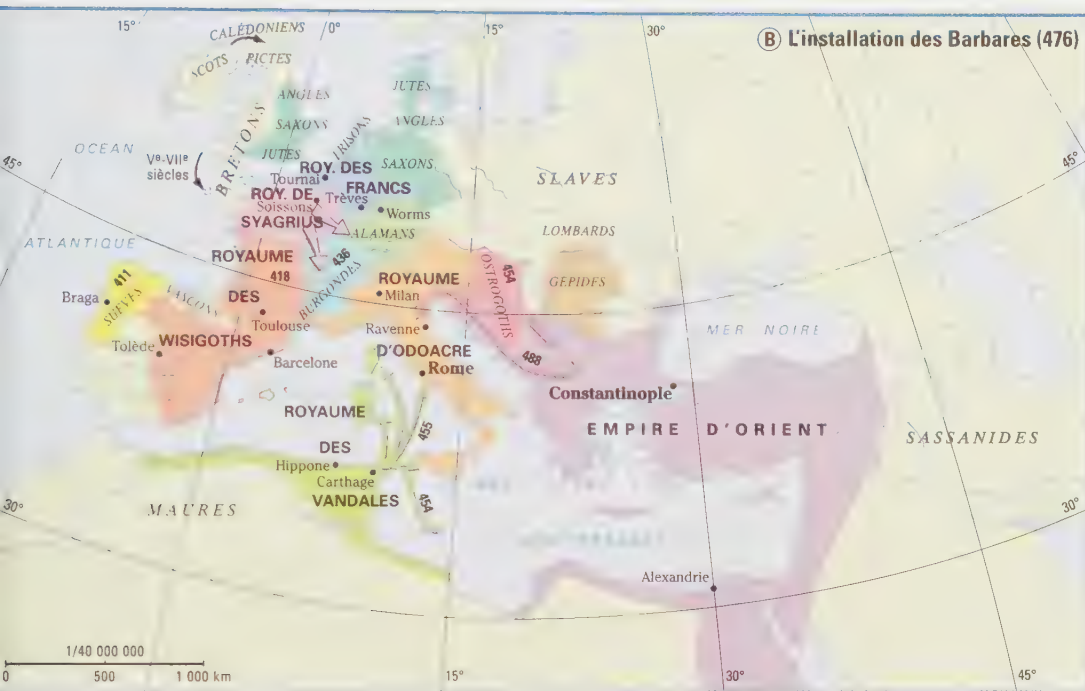
- A** Bruges
- B** Florence
- C** La poussée ottomane
- D** Le Grand Schisme (1378-1390)
- E** Les troubles en Angleterre (xiv^e-xv^e siècle)

XV 366-367

- A** L'Europe en 1492
- B** L'Italie après la paix de Lodi
- C** La France du Sud-Ouest (1380-1404)

Le Moyen âge en Occident - I





Le Moyen âge en Occident - II





Le Moyen âge en Occident - III



(B) Les échanges à l'époque carolingienne

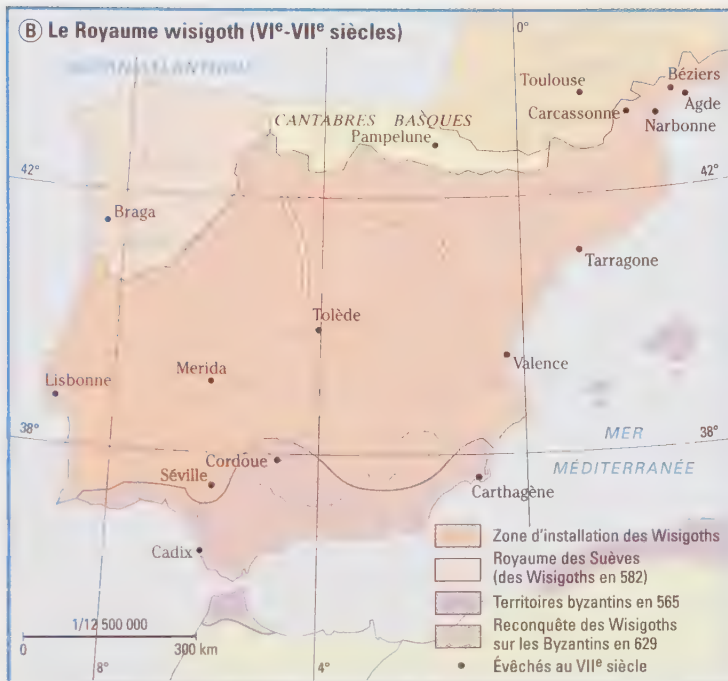


Le Moyen âge en Occident - IV

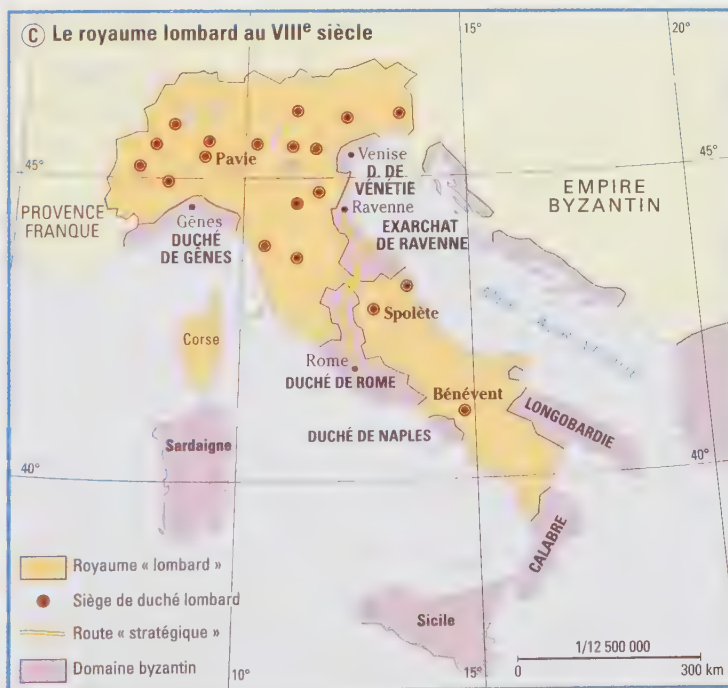




B Le Royaume wisigoth (VI^e-VII^e siècles)



C Le royaume lombard au VIII^e siècle



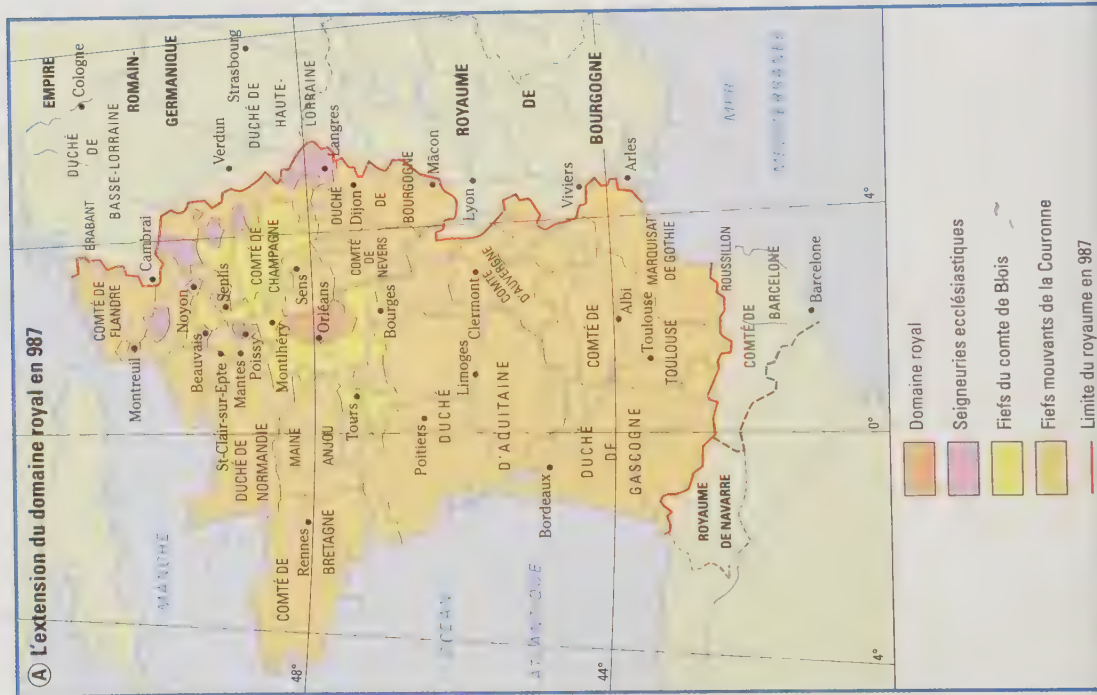
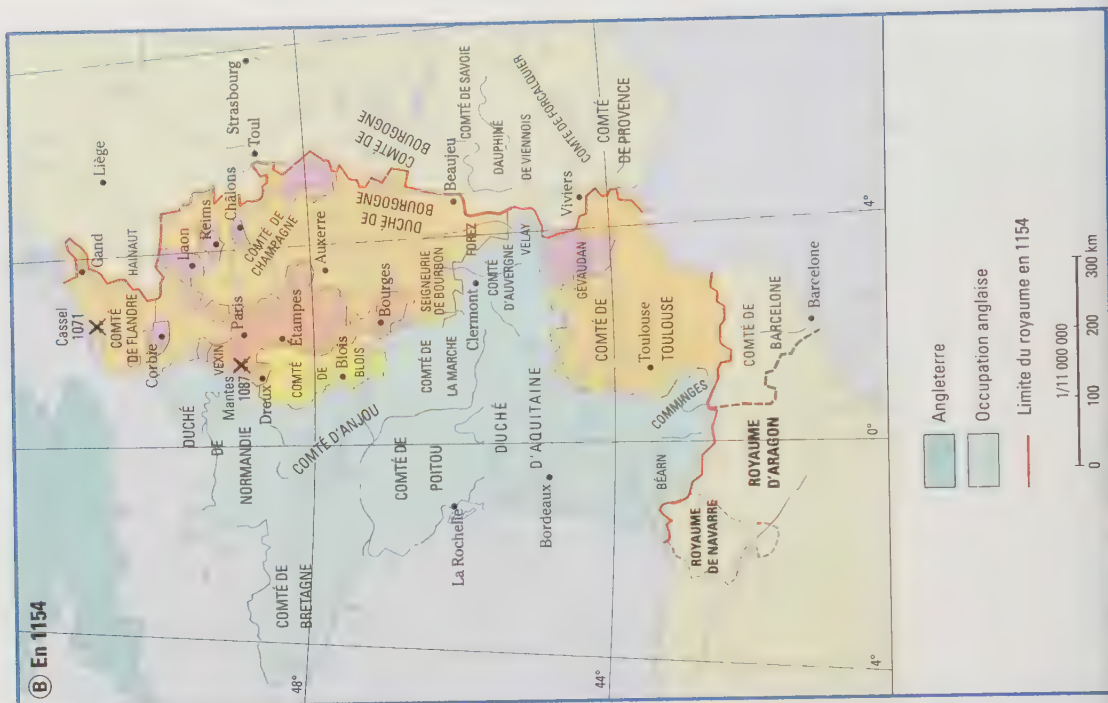
Le Moyen âge en Occident - V



(B) L'Europe occidentale en l'an 1000



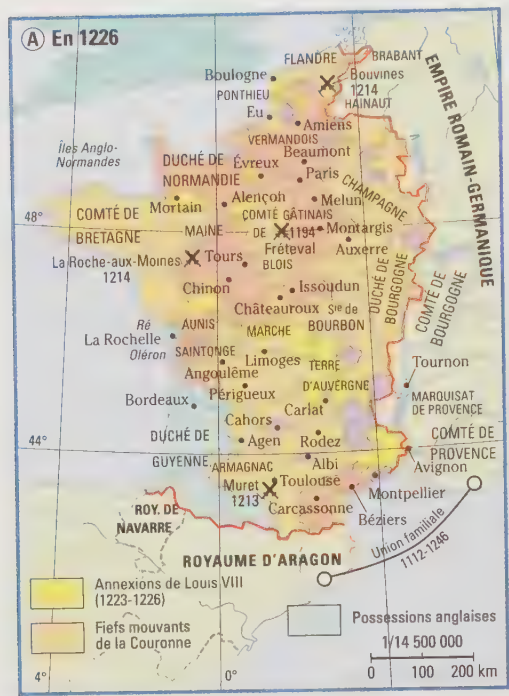
Le Moyen âge en Occident - VI



C La France et l'Angleterre en 1180



Le Moyen âge en Occident - VII



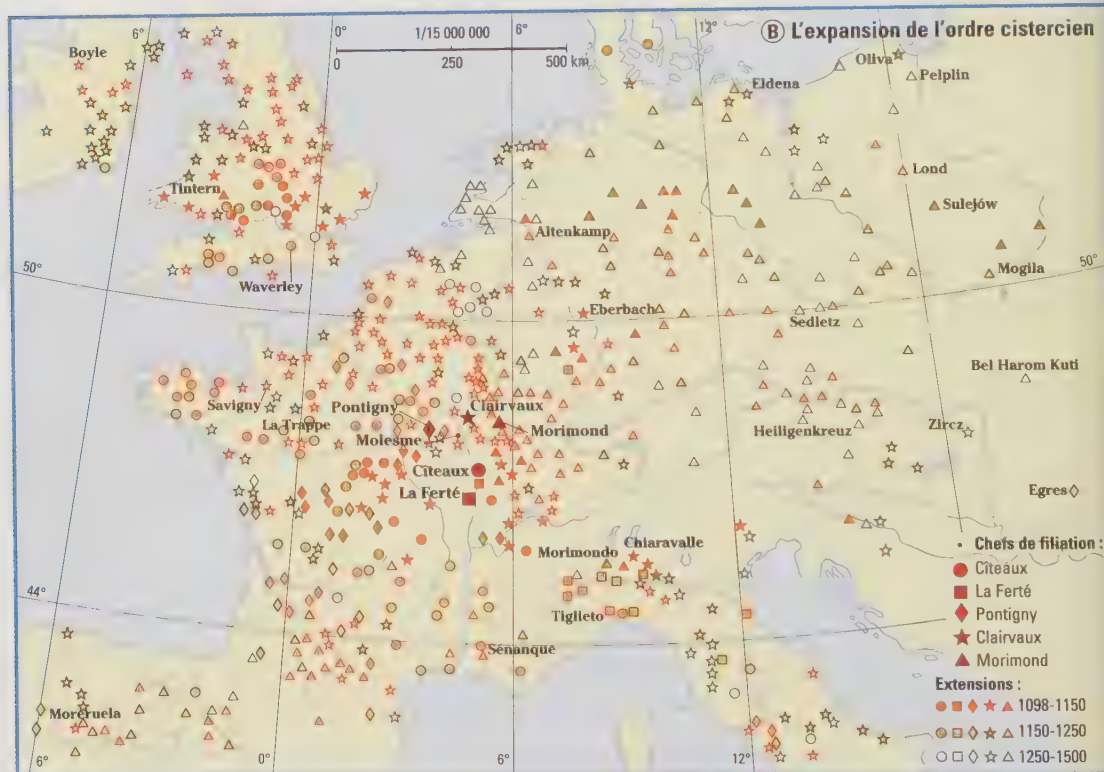
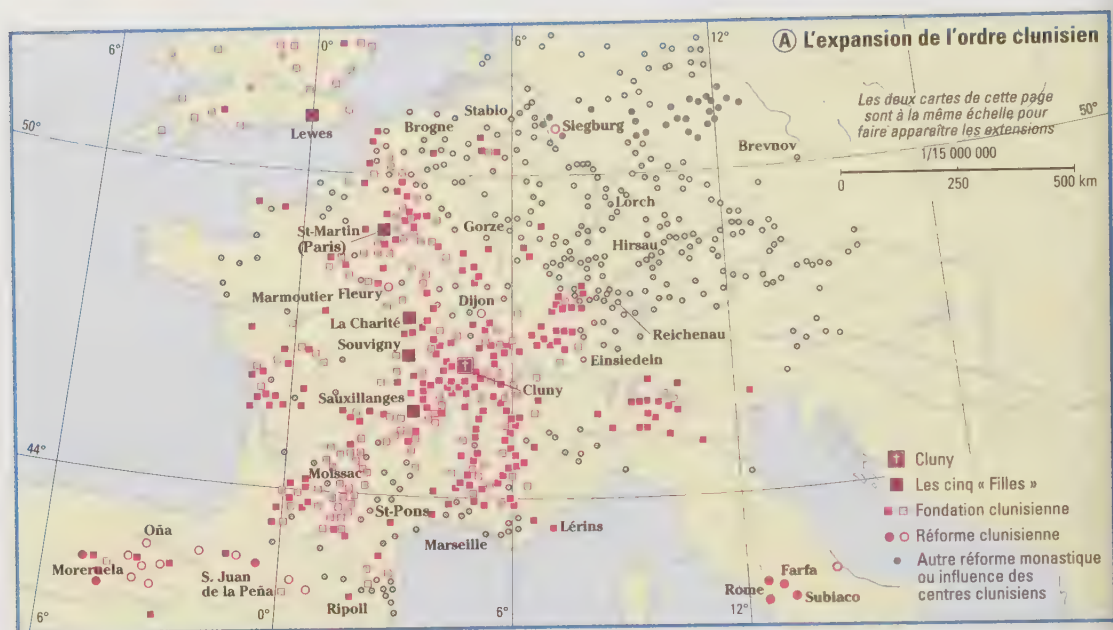
④ Le domaine royal en 1270



Le Moyen âge en Occident - VIII



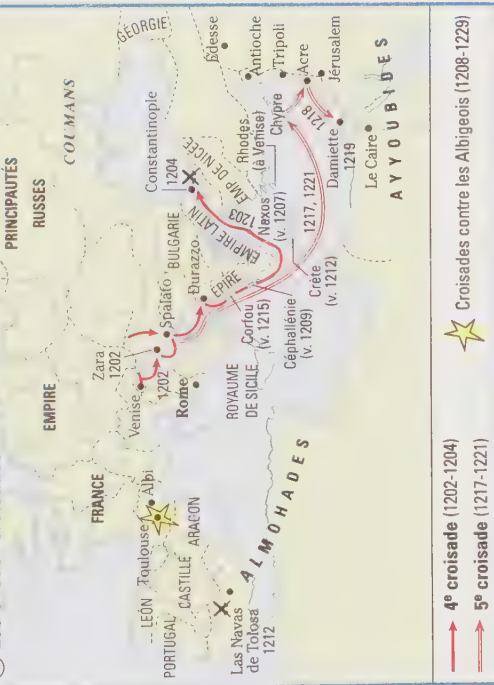
Le Moyen âge en Occident - IX



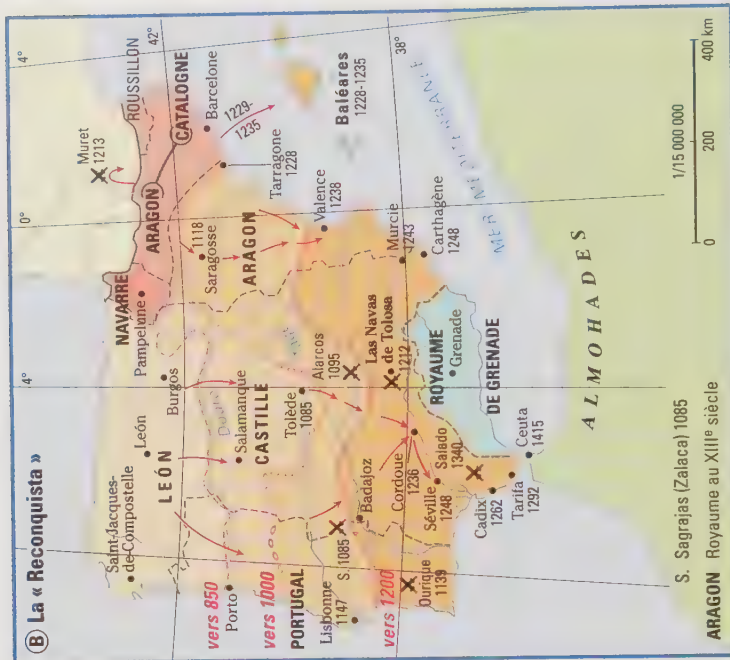
© La 1^{re} croisade



⑤ Les 4^e et 5^e croisades



Le Moyen âge en Occident - X

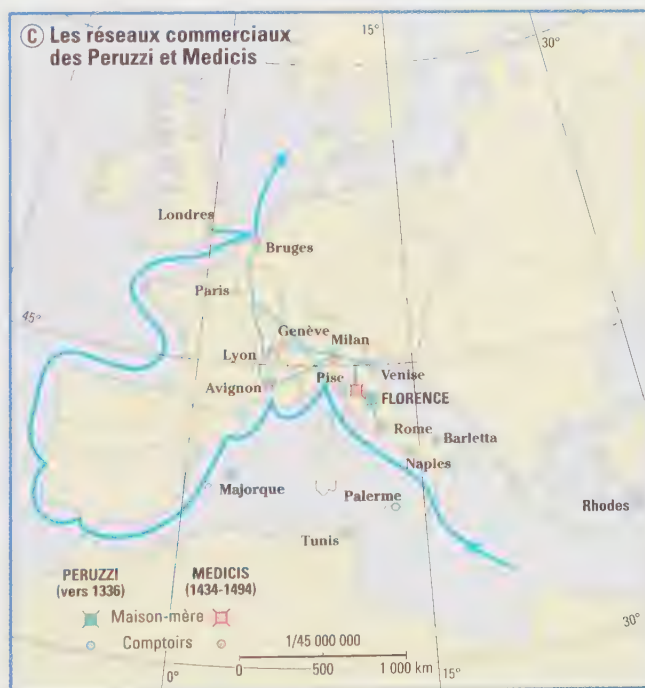
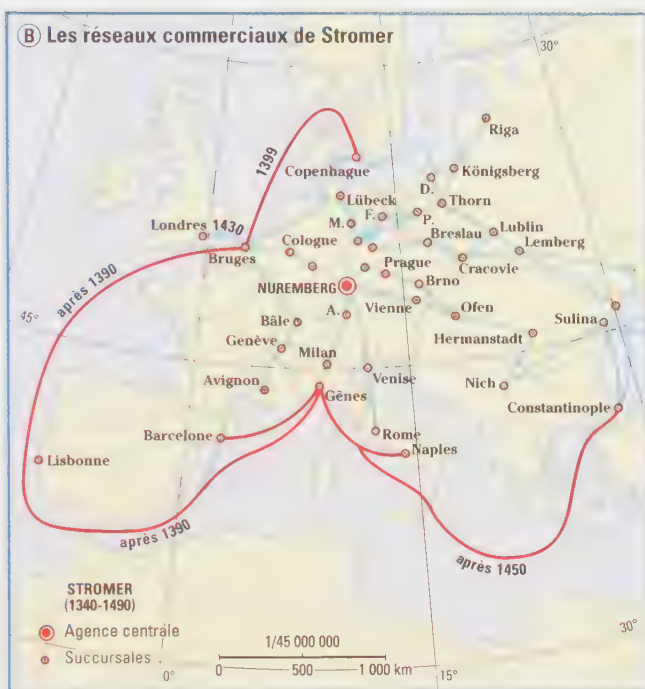


D L'ordre Teutonique



Le Moyen âge en Occident - XI





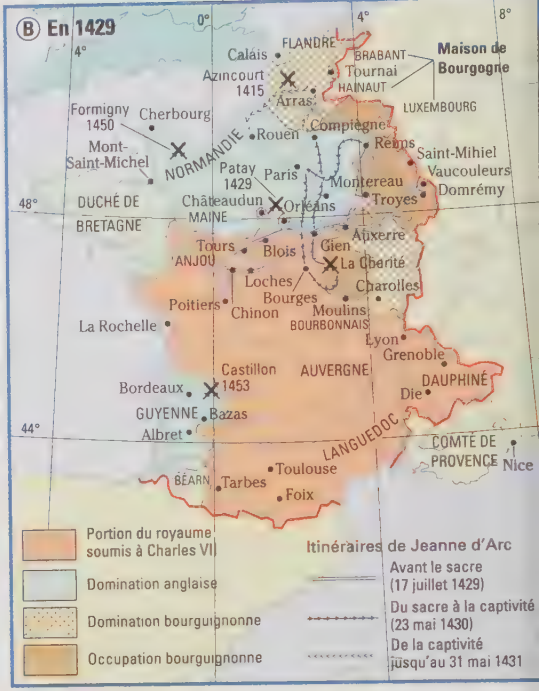
Le Moyen âge en Occident - XII



B La France et l'Angleterre en 1328



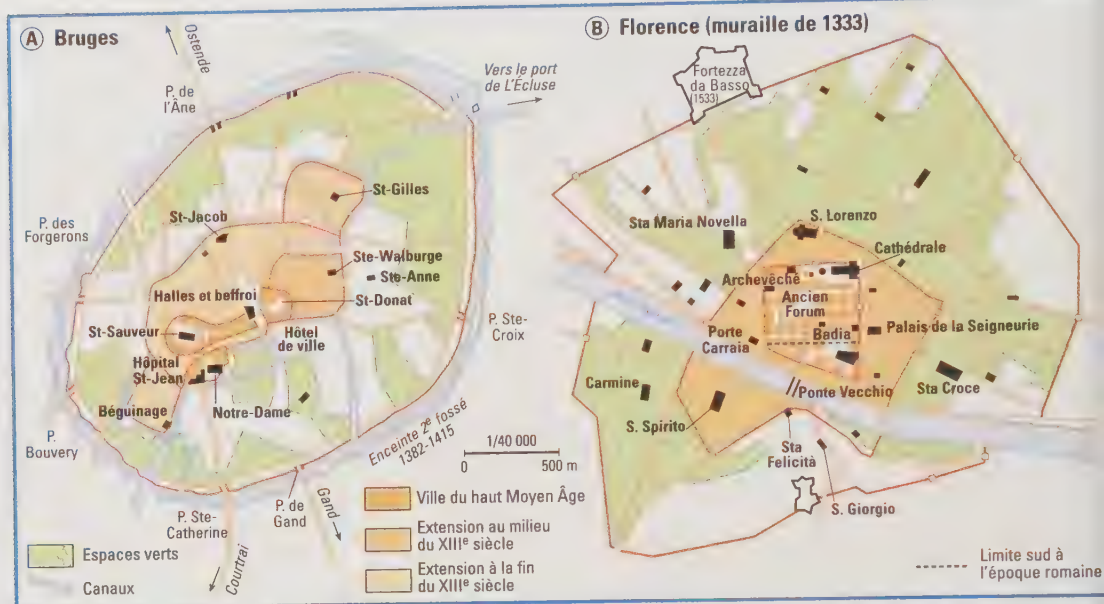
Le Moyen âge en Occident - XIII



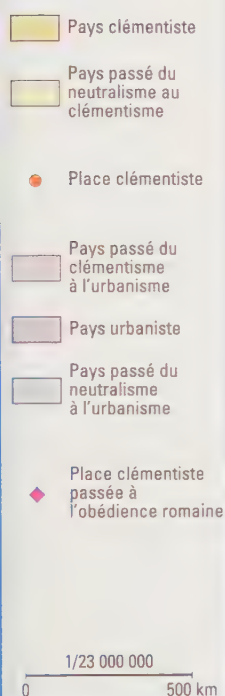
⑤ L'État bourguignon



Le Moyen âge en Occident - XIV



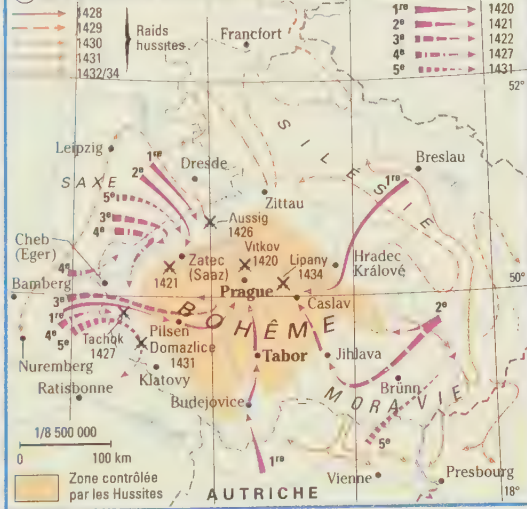
D Le Grand Schisme (1378-1390)



E Les troubles en Angleterre (XIV^e-XV^e siècles)

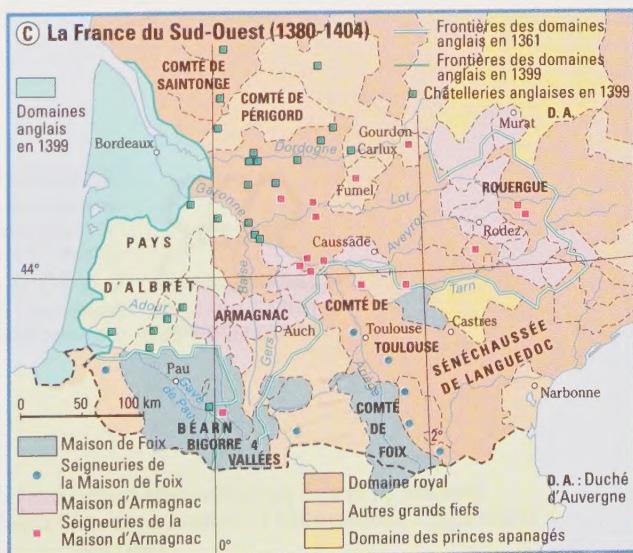


F Les croisades anti-hussites



Le Moyen âge en Occident - XV





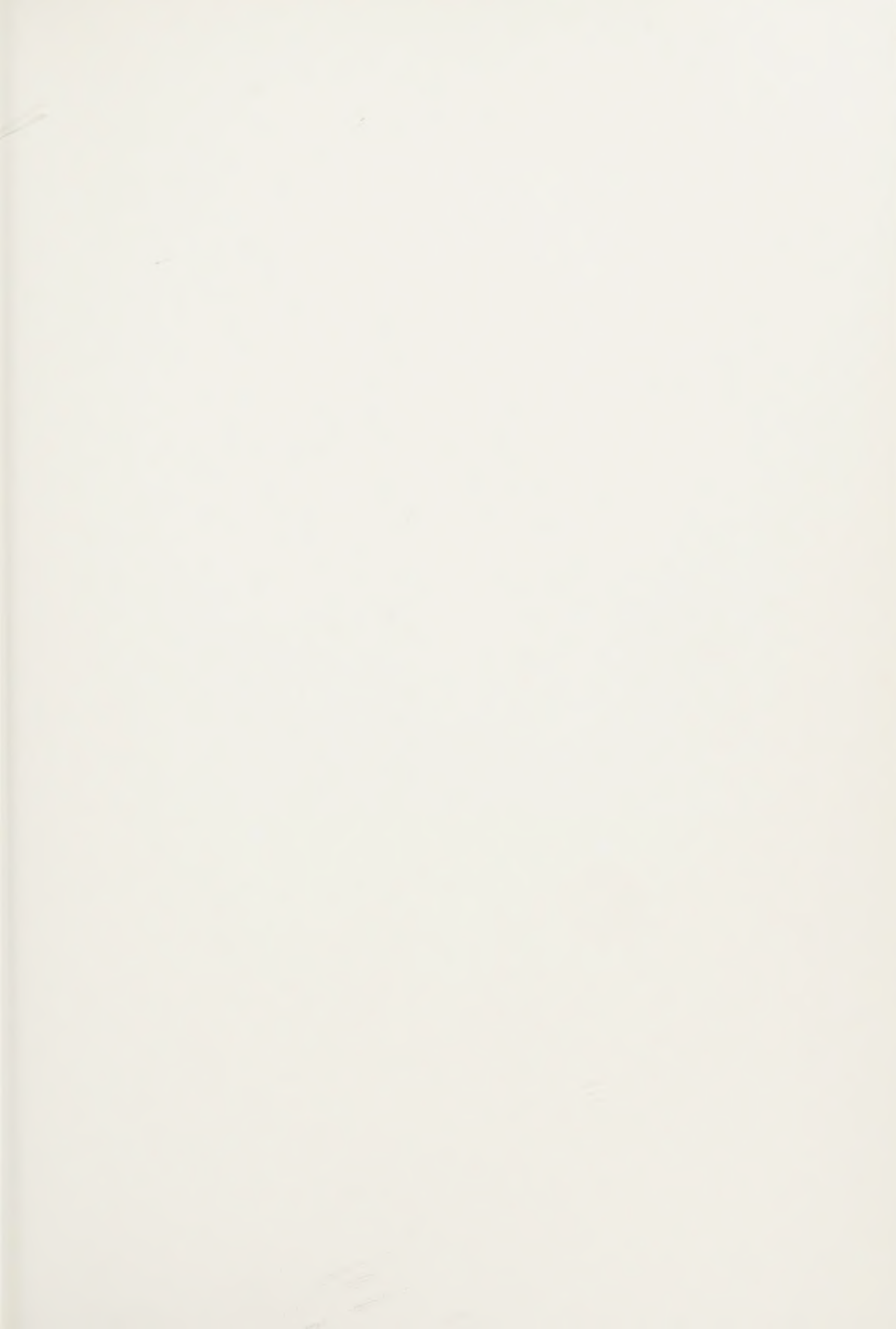


PAPIER À BASE DE
FIBRES CERTIFIÉES

 hachette s'engage pour
l'environnement en réduisant
l'empreinte carbone de ses livres.
Celle de cet exemplaire est de :

1 440 g éq. CO₂

Rendez-vous sur
www.hachette-durable.fr



LE MOYEN ÂGE EN OCCIDENT

LIVRE PREMIER

Le Haut Moyen Âge occidental (410-1050)

1. Les premiers royaumes
2. Performance romaine et changements chrétiens
3. Crises et mutations des royaumes barbares
4. L'expansion du royaume des Francs et la création de l'empire
5. La rénovation de la civilisation par les carolingiens
6. L'échec de l'unité carolingienne
7. Les dernières invasions, l'éclatement féodal et le nouvel empire
8. Lents renouveaux du X^e siècle

LIVRE DEUXIÈME

Le Moyen Âge classique (XI^e-XIII^e)

9. Les hommes et la terre
10. Féodalités et sociétés féodales

11. Le renouveau de l'État
12. Le renouveau du commerce
13. Villes et sociétés urbaines
14. L'Église et la société politique
15. Le monachisme et la recherche du salut
16. L'expansion de l'Occident
17. La vie intellectuelle et artistique

LIVRE TROISIÈME

La fin du Moyen Âge (XIV^e-XV^e)

18. Le retournement de la conjoncture
19. Le destin des États et la vie politique
20. La vie économique et sociale du monde rural
21. Les villes et l'artisanat
22. L'activité commerciale
23. La vie religieuse
24. Le mouvement des idées et la vie artistique

LES AUTEURS

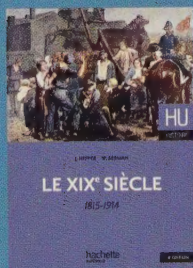
MICHEL BALARD, professeur émérite de l'université Paris-1-Sorbonne.

JEAN-PHILIPPE GENET, professeur à l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne.

MICHEL ROUCHE, professeur émérite de l'université Paris-1-Sorbonne.



455-BAC-974



La collection **HU HISTOIRE** propose des ouvrages de référence sur les grandes périodes historiques de la Préhistoire à nos jours. Elle réunit des instruments de travail indispensables, depuis la licence jusqu'aux concours d'enseignement.

Chaque ouvrage s'appuie sur un vaste appareil pédagogique : cartes, croquis, bibliographies, définitions de termes techniques, index, etc.

14.6153.2

ISBN : 978-2-01-146153-7



9 782011 461537

hachette
SUPÉRIEUR

www.hachette-education.com



Le photocopillage, c'est l'usage abusif et collectif de la photocopie sans autorisation des éditeurs. Largement répandu dans les établissements d'enseignement, le photocopillage menace l'avenir du livre, car il met en danger son équilibre économique et prive les auteurs d'une juste rémunération.

En dehors de l'usage privé du copiste, toute réproduction totale ou partielle de cet ouvrage est interdite.